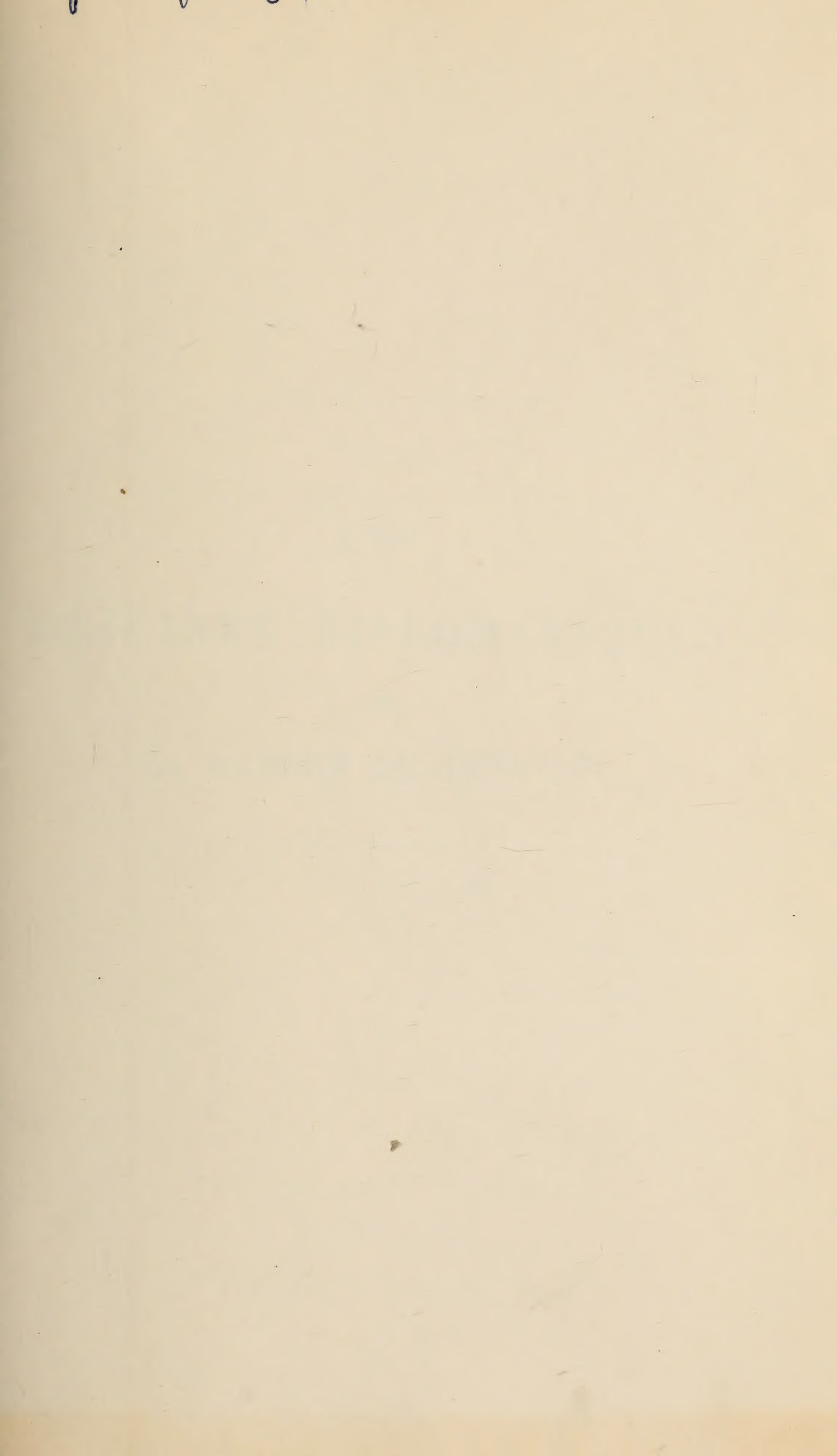




LES ORIGINES DIPLOMATIQUES DE LA GUERRE DE 1870-1871

LES
ORIGINES DIPLOMATIQUES
DE
LA GUERRE DE 1870-1871

RECUEIL DE DOCUMENTS

PUBLIÉ

PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TOME VII

1er SEPTEMBRE 1865 – 14 MARS 1866



PARIS

GUSTAVE FICKER, LIBRAIRE ÉDITEUR

6, RUE DE SAVOIE, 6

IMPRIMERIE NATIONALE

1913

LES
ORIGINES DIPLOMATIQUES
DE
LA GUERRE DE 1870-1871.

SEPTEMBRE 1865.

6 septembre... Réunion d'un certain nombre de membres des États du Holstein à Kiel. Leur protestation à la Diète contre la séparation des Duchés.

7 septembre... Dissolution du Parlement italien.

11 septembre... Prusse. Sentence des Syndics de la Couronne sur la question de succession dans le Sleswig-Holstein.

13 septembre... Prusse. Décret royal sur la prise de possession du Lauenbourg. (Publié le 15 septembre.)

14 septembre... Sleswig-Holstein. Démission du Commissaire autrichien Halbhuber de Festwill.

15 septembre... Création de deux Gouvernements distincts du Sleswig (Manteuffel) et du Holstein (Gablenz). Bismarck élevé à la dignité de comte.

17-18 septembre. Prusse. Fêtes pour le cinquantième anniversaire de la réunion de la province de Saxe.

20 septembre... Manifeste de l'Empereur François-Joseph. Lettres patentes impériales supprimant la loi fondamentale du 26 février 1861.

25 septembre... Discours de Manteuffel aux autorités de Flensbourg.

1534. Note pour le Ministre[1]. (Suède, 336.)

La dépêche de M. Michaud[2] et celle de M. Fournier (en date du 17 et du 24 août) font allusion à des prétentions et à des

(1-2) (1) Cette note figure sans date dans la correspondance, entre deux dépêches du 1er et du 4 septembre. En tête, note au crayon de la main de Drouyn de

IMPRIMERIE NATIONALE.

projets que la Russie voudrait faire prévaloir pour s'établir dans une portion de la Norvège [1]. Un journal de Copenhague, le *Kronen,* favorable à la politique russe, insinue que le Cabinet de Stockholm devrait céder à la Russie «la partie de la Norvège du Nord qui confine à l'étroit territoire russe entre le Finmark et la Laponie suédoise». La même feuille parle de la possibilité de «construire un nouveau Sébastopol sur le fjord de Varanger». Le Consul général de France à Chistiania, en parlant des mêmes projets, rappelle qu'ils sont anciens, que la Russie attacherait une haute importance à posséder dans ces parages des ports larges, sûrs, profonds et capables d'abriter des flottes qui, de là, seraient libres de se répandre sur toutes les mers. M. Michaud ajoute qu'il y a une quinzaine d'années le Gouvernement norvégien dut éloigner des pêcheurs russes qui s'étaient établis à demeure et sans bruit sur la plage méridionale du fjord de Varanger pour pêcher dans les eaux norvégiennes.

Ainsi que Son Excellence le verra par l'extrait ci-annexé d'une dépêche de M. le Comte Walewski au Ministre de France à Stockholm en date du 25 octobre 1855 [2], les idées d'empiètement de la Russie dans ces parages furent une des principales

Lhuys : «Répondre à M. Fournier en lui rappelant ces précédents et le traité. — Écrire à M. Michaud pour l'inviter à nous envoyer tous les renseignements qu'il pourra recueillir sur les projets et démarches de la Russie. — Écrire à Londres pour signaler ces informations et ces faits au Cabinet britannique et lui rappeler le traité.» — [2] Consul à Christiania.

[1] La dépêche de Fournier, du 24 août, était relative au voyage du grand-duc Constantin en Suède (cf. Fournier, 13 août). Elle contenait un article paru en français dans l'*Aftonblad* du 22 août, et la traduction d'un autre article de ce journal faisant allusion à un nouveau pacte de famille entre la Russie et la Suède et à la cession de la partie septentrionale de la Norvège confinant au territoire russe compris entre le Finmark et la Laponie suédoise. Les articles reproduisaient les renseignements d'une feuille de Copenhague dévouée à la légation russe en Danemark. «Leur auteur, écrivait Fournier, n'est pas adroit, mais il va au but avec une effronterie dont il faut lui savoir gré. Si l'*Aftonblad,* ajoutait-il, a quelque émotion dans son ton, il faut s'empresser de bien marquer qu'il est le seul entre ses confrères. Mais l'*Aftonblad* n'est que l'opinion d'une seule personne, son rédacteur en chef, M. Sohlman. Les autres journaux, plus résignés et plus pacifiques, reflètent mieux l'opinion générale et sa pente.» (Suède, 336.)

[2] Le ministre était M. Lobstein. L'extrait est joint à la note.

causes du traité signé le 21 novembre 1855 entre la France, l'Angleterre et la Suède [1].

L'article Ier de ce traité, dont un exemplaire est ci-joint, est ainsi conçu :

« S. M. le Roi de Suède et de Norvège s'engage à ne céder à la Russie, ni à échanger avec elle, ni à lui permettre d'occuper aucune partie des territoires appartenant aux Couronnes de Suède et de Norvège. S. M. le Roi de Suède et de Norvège s'engage, en outre, à ne céder à la Russie aucun droit de pâturage, de pêche, ou de quelque autre nature que ce soit, tant sur lesdits territoires que sur les côtes de Suède et de Norvège, et à repousser toute prétention que pourrait élever la Russie à établir l'existence d'aucun des droits précités. »

Le Cabinet de Stockholm ne pourrait donc donner suite aux projets indiqués par MM. Fournier et Michaud sans porter la plus grave atteinte à la lettre et à l'esprit du traité de 1855.

1535. Drouyn de Lhuys au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Minute. Russie, 234-235, n° 40.)

[Paris], 1er septembre 1865.

J'ai reçu jusqu'au n° [2] inclusivement les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. Vous me rendez compte, dans vos derniers rapports, des impressions que vous avez recueillies dans le voyage que vous venez de faire à Arkhangel [3]; j'ai lu également avec intérêt les détails que vous m'avez transmis sur les cérémonies qui ont eu lieu à l'occasion de la

[1] Cf. t. Ier, p. 27, n. 1.

[2] Le numéro ne figure pas dans la minute. Il s'agit vraisemblablement d'une dépêche de Talleyrand, du 20 août, relative aux manœuvres de Krasnoé-Sélo, parvenue au Cabinet le 26 août. (Russie, 234-235.)

[3] Talleyrand avait fait en juillet une excursion dans les gouvernements du nord de la Russie d'Europe. Il avait chargé un secrétaire de l'ambassade qui l'avait accompagné, M. de Bersolle, de prendre des notes sur les régions traversées. M. de Bersolle rédigea un mémoire adressé à Drouyn de Lhuys, que Talleyrand transmit au ministre le 18 août. (Russie, 234-235.)

prestation de serment du Grand-Duc héritier [1], sur les manœuvres de Krasnoé Sélo [2], sur la célébration de la fête du 15 août [3], et, antérieurement, sur le départ de la flotte russe pour la Baltique [4].

Cette imposante exhibition des forces navales de la Russie était de nature à frapper vivement l'attention des Puissances voisines. L'opinion s'en est émue en effet, à divers titres, dans les Royaumes scandinaves, et chacun y a commenté, au gré de ses tendances, les intentions supposées de la Russie, ses projets d'avenir, les avantages ou les périls de son voisinage [5].

Je recevrais avec intérêt, accompagnées des observations qu'elles vous suggéreraient, les informations que vous auriez été à même de recueillir sur les vues qui dirigent en ce moment la politique russe à l'égard des États du Nord et auxquelles se rattache sans doute, dans la pensée du Cabinet de Saint-Pétersbourg, la démonstration maritime qu'il vient d'exécuter.

Le Gouvernement de l'Empereur, Monsieur le Baron, attacherait également du prix à connaître la manière dont on envisage autour de vous la Convention récemment conclue entre la Prusse et l'Autriche en ce qui concerne les Duchés de l'Elbe et le Lauenbourg, et le jugement que porte le Gouvernement russe des arrangements de Gastein. Les questions qu'ils soulèvent en Allemagne, la lutte d'influences qui s'y poursuit, les projets de la Prusse, l'avènement à prévoir d'une nouvelle Puissance maritime dans la Baltique, constituent un ensemble de faits considérables et qui ne sauraient être indifférents à la Russie. Il nous importerait de savoir comment ils y sont appréciés.

Je recommande aussi à votre attention les progrès de la Russie dans l'Asie centrale [6], et la politique suivie par cette Puis-

(1) Le 1er août. Talleyrand, le 2 août, avait envoyé à Drouyn de Lhuys un numéro du *Journal de Saint-Pétersbourg* qui rendait compte des cérémonies du 1er août au palais d'hiver, et lui avait raconté la réception du corps diplomatique par le Tsarevitch le 2 août. (Russie, 234-235.)

(2) Cf. Talleyrand, 20 août (citée ci-dessus, p. 3, n. 2).

(3) Talleyrand, 16 août.

(4) Talleyrand, 31 juillet.

(5) Cf. Fournier, 13 août, et la note pour le Ministre, p. 1.

(6) Allusion à la conquête russe du Turkestan. Le général Tchernaief s'était emparé de Tachkent en juin 1865.

sance dans l'Extrême-Orient. Les rapports de nos Agents au Japon nous signalent l'attitude isolée adoptée par les Russes et qui contraste avec celle qu'observent vis-à-vis de ce pays toutes les Puissances qui sont en rapports avec lui [1]. Ils y voient l'indice de projets dont le Gouvernement japonais se préoccupe et qui auraient pour objet de placer dans les mains de la Russie d'importantes positions maritimes se reliant avec ses possessions au nord de la Chine [2]. Je vous serai obligé de me faire part du résultat de vos investigations à cet égard.

Enfin, Monsieur le Baron, l'état intérieur du grand pays où vous résidez, les phases diverses de la transformation sociale qui s'y accomplit ont, par elles-mêmes, et à raison de l'influence qu'elles peuvent avoir sur l'intervention de la Russie dans les affaires générales de l'Europe, une importance qui nous fera toujours rechercher avec empressement dans les renseignements que vous pourrez nous transmettre tout ce qui serait de nature à nous éclairer sur une situation incomplètement connue et sur l'état vrai des choses. [La fin de la dépêche traite des affaires de Pologne.]

1536. DROUYN DE LHUYS AU COMTE DE MOSBOURG, CHARGÉ D'AFFAIRES À VIENNE, ET À LEFEBVRE DE BÉHAINE, CHARGÉ D'AFFAIRES À BERLIN. (Minute. Autriche, 489, n° 56.)

Paris, 1er septembre 1865.

Le Comte de Goltz est venu m'entretenir de la Convention de Gastein, dont il m'avait fait connaître la substance, à titre très confidentiel, avant l'entrevue de Salzbourg [3]. Je n'ai pas caché à

(1) Au mois de septembre 1864, les forces navales de l'Angleterre, de la France, des Pays-Bas et des États-Unis, commandées par le vice-amiral anglais Kuper et par le contre-amiral Jaurès, avaient pris et détruit les forts du détroit de Shimonosaki; en octobre, elles avaient fait une démonstration contre Yeddo. Le but des alliés était d'obtenir du Mikado l'ouverture des ports situés sur la mer intérieure du Japon, la liberté du commerce et la ratification des concessions faites aux Européens par le Shôgun. Les négociations avec le Mikado se prolongèrent jusqu'au traité du 25 novembre 1865.

(2) Allusion aux ambitions russes sur l'île de Sakhaline.

(3) Dans l'entretien du 19 août. Cf. Drouyn de Lhuys, 27 août, et t. VI, p. 449, n. 3. — Dans leur récit des relations de Goltz et de Drouyn de Lhuys,

M. l'Ambassadeur de Prusse qu'il nous était imposible de féliciter de cet arrangement la Cour de Berlin. La principale préoccupation que révèle le langage de M. de Goltz est d'atténuer la portée de cet acte, en le représentant comme purement provisoire et comme plus favorable peut-être aux intérêts de l'Autriche qu'à ceux de la Prusse. M. de Goltz m'a dit à ce propos que l'occupation du Sleswig, pays pauvre, habité par des populations rivales et composé d'éléments hétérogènes, est moins avantageuse que celle du Holstein, pays riche, compact, bien peuplé, qui, à la différence du Sleswig, est entièrement allemand et se trouve placé, comme territoire fédéral, sous la garantie de la Confédération germanique. M. l'Ambassadeur de Prusse a ajouté que les clauses dont certains organes de la presse paraissaient s'être émus n'avaient rien d'anormal. Si le Gouvernement prussien, m'a-t-il dit, conserve l'usage d'un fil télégraphique reliant Kiel et Rendsbourg, et le droit de faire circuler des voitures de poste prussiennes avec ses propres employés sur les deux lignes au travers du Duché de Holstein, ce n'est là qu'une faculté déjà accordée à la Prusse sur le territoire d'autres États complètement indépendants; la même réflexion s'applique aux routes militaires, qui n'ont jamais passé pour porter atteinte à la souveraineté des pays où elles sont tracées. Quant à la question de Kiel et de Rendsbourg, M. de Goltz soutient que c'est à l'ensemble de la Confédération germanique et non pas à la Prusse seule que doit profiter l'établissement d'un port fédéral et d'une forteresse fédérale. Il a nié, en même temps, de la manière la plus formelle, l'existence d'aucun article secret [1], et, en me déclarant que les prétendues révélations du *Morning Post* à cet égard étaient dénuées de tout fondement, il m'a répété que la Convention de Gastein n'avait d'autre valeur que celle d'un arrangement administratif provisoire.

De son côté, M. le Chargé d'Affaires d'Autriche, dans une récente conversation que j'ai eue avec lui, s'est appliqué à me pré-

Sybel et Émile Ollivier ne mentionnent que l'entretien du 19 août. Mais l'un et l'autre rapportent une longue conversation de Goltz avec Napoléon III sur la Convention de Gastein dans un dîner chez l'Empereur à Fontainebleau, le 28 août. (Sybel, t. IV, p. 209; É. Ollivier, t. VII, p. 454.)

[1] Cf. Reculot, 23 août, et Drouyn de Lhuys, 28 août.

senter la Convention sous le même jour et à insinuer qu'elle n'est pas aussi contraire aux intérêts autrichiens que l'opinion publique tend à le faire penser. Le langage de M. le Comte de Goltz et de M. de Mülinen ne m'a point paru cependant pouvoir modifier mon impression première, et je n'ai pas plus félicité l'Autriche que la Prusse de l'accord intervenu entre les deux Puissances.

1537. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 353, n° 124.)

Berlin, 1er septembre 1865.
(Cabinet, 2 septembre; Dir. pol., 5 septembre.)

J'ai reçu les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser jusqu'au n° 61 [1].

L'esprit public à Berlin s'abandonne visiblement depuis quelques jours à des pensées de doute et d'incertitude sur la véritable portée qu'il convient d'attribuer à la Convention du 14 août. Le langage des journaux inspirés par le Gouvernement n'est pas fait pour rassurer ou fixer l'opinion. Nul ne conteste que les stipulations arrêtées à Gastein ne soient un succès pour M. de Bismarck; mais, aux yeux mêmes des amis du Président du Conseil, ces stipulations sont d'autant plus importantes qu'elles assurent, en ce qui touche les affaires intérieures ou les questions fédérales, le triomphe de tendances évidemment contraires aux vœux de la grande majorité du pays. Quant à la signification de ces mêmes arrangements au point de vue fédéral et européen, les détails que Votre Excellence a bien voulu me donner sur les ouvertures récentes de M. de Goltz [2] confirmeraient au besoin la défiance que cause aux esprits les moins prévenus la politique personnifiée par M. de Bismarck.

De tous les grands intérêts engagés dans la question des Duchés, il n'en est aucun auquel ait satisfait la Convention de Gastein; maintenant que l'opinion, revenue de sa première

[1] Circulaire de Drouyn de Lhuys, 29 août.

[2] Cf. Drouyn de Lhuys à Lefebvre de Béhaine, 27 août, n° 59.

surprise, peut en soumettre les divers articles à un examen approfondi, on y voit un premier pas fait dans une voie où les satisfactions promises à l'ambition nationale courent grand risque d'être chèrement payées.

Tout indique, d'ailleurs, que les Cours de Vienne et de Berlin débattent en ce moment même des questions d'un intérêt majeur; dans les circonstances actuelles, le langage que M. de Goltz a tenu la semaine dernière à Votre Excellence ne saurait s'expliquer que par des motifs qui sont inconnus de M. le Comte Eulenbourg. Je l'ai vu hier; sans lui demander positivement quelles étaient les intentions du Cabinet de Berlin à l'égard des populations du Sleswig septentrional, je lui ai rappelé qu'à diverses reprises le Président du Conseil avait lui-même manifesté l'espérance de leur appliquer les principes de notre droit public. Le Ministre de l'Intérieur est resté aussi négatif et plus silencieux encore que lorsque j'avais abordé ce sujet le 22 de ce mois[1].

J'ai passé alors aux affaires générales de l'Allemagne, et je me suis efforcé d'amener mon interlocuteur à me dire comment il envisageait les conséquences que pourrait avoir à ce point de vue la Convention ratifiée le 20 de ce mois[2] à Salzbourg. Il a reconnu que le Gouvernement royal avait été déterminé à la conclure par l'espoir que ce premier pas dans la voie des agrandissements serait suivi de beaucoup d'autres et rapprocherait ainsi la Prusse, au moyen de transactions successives, du but qu'elle poursuit : l'extension de son influence jusqu'au Mein. Le Comte Eulenbourg a ajouté que le Cabinet de Berlin ne souhaitait pas étendre plus loin sa sphère d'action; qu'il se féliciterait même de voir l'Autriche de son côté prendre résolument dans le midi un rôle analogue, et s'arroger sur les États secondaires une prépondérance efficace. Le moyen le plus prompt d'assurer à chacune des deux Puissances une base sur laquelle ce système politique pourrait être solidement assis serait l'adoption d'une réforme complète de la Constitution militaire fédérale. Il résulte des déclarations très franches de M. le Comte Eulenbourg que

[1] Il s'agit en réalité de l'entretien qui eut lieu entre Eulenbourg et Lefebvre de Béhaine le 21 août. Cf. Lefebvre de Béhaine, télégramme et dépêche du 21 août.

[2] Il faudrait «du mois dernier».

cette question est en ce moment, de la part des grandes Cours, l'objet d'un sérieux examen. Ces pourparlers sont destinés peut-être à produire avant peu en Allemagne des conséquences qui contrasteront avec la stérilité des efforts tentés en 1863 au sein du Congrès des Princes à Francfort[1]. La publicité donnée par le recueil des *Archives diplomatiques* à la note que Votre Excellence trouvera ci-jointe, et dans laquelle le Roi Guillaume avait consigné ses objections contre le projet de réforme dû à l'initiative de l'Empereur d'Autriche[2], pourrait bien être le présage d'un accord entre les Cours de Vienne et de Berlin, de même que le bruit calculé qui s'est fait, il y a trois semaines, autour des conclusions des Syndics de la Couronne[3], a devancé les arrangements au moyen desquels les difficultés de la question des Duchés ont été provisoirement suspendues.

Tenter la révision du pacte fédéral serait assumer une responsabilité grave au point de vue international et européen; en outre, on s'exposerait, en procédant ainsi, à soulever des questions de politique intérieure sur le terrain desquelles le Roi Guillaume et sans doute aussi l'Empereur François-Joseph seraient en contradiction ouverte avec les tendances générales et très fortement prononcées de l'opinion publique. En s'entendant, au contraire, sur des réformes d'un intérêt tout technique en apparence, celles qui touchent à l'organisation des ressources militaires de la Confédération, M. de Bismarck, secondé par le goût prononcé de son Souverain pour tout ce qui tient à l'ar-

(1) Cf. t. III, p. 316, n. 2.

(2) Les *Arch. diplom.*, 1864, t. Ier, p. 406 et suiv., reproduisent le mémoire remis par l'empereur d'Autriche au roi de Prusse le 3 août 1863, à Gastein, relativement au projet de réforme fédérale, et la réponse du roi de Prusse à l'empereur d'Autriche déclinant son invitation à prendre part au Congrès des Princes à Francfort. La note à laquelle il est fait ici allusion est intitulée : *Aide-mémoire concernant le projet de réforme fédérale rédigé par le Roi de Prusse après son entrevue avec l'Empereur d'Autriche en août 1863*, et porte la date de Gastein, 3 août 1863. C'est un résumé des observations faites de vive voix par Guillaume Ier à François-Joseph en réponse aux idées qui sont consignées dans le mémoire de ce dernier. Cet aide-mémoire fut publié à la fin d'août 1865 par les *Arch. diplom. d'Ægidi*. La copie en figure à la fin de la dépêche de Lefebvre de Béhaine.

(3) Cf. Lefebvre de Béhaine, 8 août.

mée, espère asservir l'Allemagne et avoir l'Autriche pour complice. Préfèrera-t-on à Vienne maintenir le *statu quo*, et mettre à profit la position qu'on a gardée dans le Holstein, pour s'opposer aux plans caressés à Berlin? Dans ce cas, les difficultés renaîtraient dans quelques mois entre les deux Cours, plus graves que jamais, et M. de Bismarck serait amené à reprendre les vues au sujet desquelles M. de Goltz et M. d'Usedom ont été plusieurs fois invités à pressentir les dispositions du Gouvernement de l'Empereur et celles du Cabinet de Florence. Mais l'attitude de l'Empereur François-Joseph à Salzbourg n'autorise que bien faiblement une semblable conjecture.

P.-S. — Le temps me manque pour faire recopier le document qui devait être joint à cette dépêche; je l'enverrai à Votre Excellence dans ma prochaine expédition.

1538. Le Marquis de Cadore, Ministre à Carlsruhe, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Bade, 45, n° 31.)

Bade, 1er septembre 1865.
(Cabinet, 3 septembre; Dir. pol., 5 septembre.)

[Le Marquis de Cadore accuse réception de la circulaire de Drouyn de Lhuys du 29 août. La plus grande préoccupation de M. de Roggenbach est de savoir si la Convention de Gastein ne comporte pas d'articles secrets. Il est pourtant disposé à croire que non.]

M. de Bismarck est ici depuis deux jours (1); son langage laisse percer un sentiment de satisfaction assez prononcé, et il ne cherche ni à atténuer ni à amoindrir les avantages que la Convention fait à la Prusse, avantages supérieurs, selon lui, aux demandes qu'il avait formulées antérieurement. C'est du moins dans ce sens qu'il s'en est exprimé avec moi dans un long entretien que nous avons eu ensemble avant-hier, entretien dans lequel il m'a laissé entrevoir qu'il comptait bien sur une cession ultérieure du Holstein par l'Autriche.

(1) Bismarck était arrivé de Hombourg le 30 au soir.

J'ai naturellement gardé vis-à-vis de lui une extrême réserve; mais, comme il se félicitait des bonnes relations existant entre nos deux Gouvernements, je lui ai seulement rappelé les sentiments et les principes qui nous avaient constamment guidés dans l'affaire danoise.

La conversation ayant ensuite porté sur l'état des esprits dans les Duchés et particulièrement dans le Sleswig, il m'a dit qu'il n'aurait, quant à lui, aucune objection à restituer au Danemark les districts purement danois du Sleswig, cette concession devant dans son esprit servir d'équivalent à l'acquisition éventuelle du Holstein; il m'a ensuite laissé entendre qu'il ne demanderait pas mieux, par égard pour le Gouvernement de l'Empereur, que de faire sanctionner par les populations les arrangements qui seraient pris d'une manière définitive à leur égard [1].

[Le Marquis de Cadore laisse à Drouyn de Lhuys le soin d'apprécier l'importance de ces déclarations.]

J'ai eu l'honneur d'être reçu en audience par le Roi de Prusse [2]; il m'a accueilli avec une extrême bienveillance, et m'a exprimé ses regrets de n'avoir pu rencontrer l'Empereur pendant le voyage que vient de faire Sa Majesté [3]. Il eût été heureux de pouvoir la remercier des bonnes dispositions qu'elle n'a cessé de lui témoigner et de l'attitude prise par son Gouvernement; le Roi a insisté ainsi que son Ministre sur la satisfaction que lui fait éprouver la nature des rapports existant entre la France et la Prusse, et sur son désir de faire tout ce qui dépendra de lui pour les maintenir sur le même pied.

(1) Cf. Lefebvre de Béhaine, 1er septembre.

(2) Guillaume Ier était arrivé à Bade le 26 août. Il en repartit le 6 septembre.

(3) Après quelques jours passés au camp de Châlons, l'Empereur était parti à l'improviste, avec l'Impératrice, pour Strasbourg, et de là pour Arenenberg. Il était de retour à Fontainebleau le 25 août.

1539. Le Comte de Reculot, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Très confidentielle. Orig. Confédération germanique, 841, n° 48.)

[Francfort,] 1er septembre 1865.
(Cabinet, 4 septembre; Dir. pol., 11 septembre.)

M. de Bismarck, pendant son séjour à Hombourg (1), a eu avec une personne de ma connaissance, et dont les renseignements m'ont toujours paru d'une scrupuleuse exactitude, un entretien qui est de nature à jeter une vive lumière sur la politique du Chef du Cabinet de Berlin et qui, en même temps, contient des renseignements intéressants sur les négociations qui ont eu lieu à Gastein entre ce Ministre et M. de Blome.

Je transcris cette conversation telle qu'elle m'a été rapportée, sans en rien retrancher, et même sans rien changer à sa forme un peu abrupte, mais en en laissant naturellement la responsabilité à qui de droit.

C'est M. de Bismarck qui parle :

« . . . Pour le moment, nous devons ménager l'Autriche, et il faut avoir bien soin de ne pas laisser entrevoir dans la presse l'existence d'articles secrets complétant la Convention de Gastein. Je n'ai pas encore prononcé formellement le mot de garantie; mais, le jour où je le prononcerai, j'obtiendrai tout du Cabinet de Vienne. L'Autriche demande aussi douze millions de thalers pour nous laisser maîtres des Duchés. Mon intention n'est pas de lui en donner autant. En ma qualité de Ministre prussien, je ne puis pas, évidemment, conseiller à Vienne l'abandon de la Vénétie : l'Autriche, débarrassée de cette plaie, se jetterait sur l'Allemagne, et nous y perdrions. Jusqu'à présent, nous n'avons pas encore parlé franchement de l'annexion du Sleswig-Holstein, car nous aurions à craindre les indiscrétions calculées de la diplomatie autrichienne. Dans toute cette affaire, l'Autriche a été d'une tenacité extraordinaire, et mes rapports avec le Comte Blome ont été souvent des plus désagréables. Le Cabinet de Vienne espérait que, de guerre lasse, nous finirions

(1) Bismarck avait séjourné à Hombourg, où se trouvait sa famille, du 25 au 30 août. (Horst Kohl, t. Ier, p. 263.)

par plier; mais, voyant que j'étais encore plus obstiné et plus rude de langage que son Envoyé, il a enfin cédé lui-même, et, une fois lancé sur cette pente, il ne pourra plus s'arrêter. Ce qui m'a beaucoup servi dans mes négociations avec M. de Blome, c'est que je connaissais parfaitement le double rôle que l'Autriche jouait depuis un an vis-à-vis de l'Italie : faisant d'un côté, surtout au point de vue commercial, des avances au Cabinet de Florence, et le combattant en même temps sourdement et à outrance à Rome, à Madrid et en Allemagne. J'avais les preuves en main, et on a eu peur de la publicité. Du reste l'Autriche a perdu en influence tout ce que nous avons gagné.

« Quant aux États moyens, je leur ai tendu une souricière à Kiel et à Rendsbourg. Ils ne voudront pas contribuer à la création d'une flotte et à l'établissement d'un port de guerre allemand et d'une nouvelle forteresse fédérale parce qu'ils seront effrayés par la dépense, et ainsi ils se rendront impopulaires. » (M. de Bismarck pourrait bien être dans l'erreur en supposant que la Confédération refusera de payer pour ces établissements militaires.)

« Dans le cas d'une guerre avec la France, les petits États seraient obligés, quand même, de marcher avec nous, car la démocratie allemande, tout en détestant pour le moment la Prusse et ma propre personne, est trop patriotique pour permettre aux Souverains des États moyens de recomposer un jour la Ligue du Rhin. Du reste, ces petits Princes ne veulent qu'une chose : rester sur leurs trônes. Ils ont encore plus peur de la révolution que de moi, et M. de Dalwigk, qui est actuellement en coquetterie avec la démocratie, serait, dans l'occasion, pendu tout le premier par ses amis actuels. D'ailleurs, si jamais nous étions obligés d'intervenir de nouveau, comme en 1849, dans le pays de Bade et en Saxe, nous n'en sortirions plus.

« Mon plus grand ennemi, c'est le « parlementarisme »; mais j'espère bien, avec le temps, parvenir à le tuer en Allemagne.

« On m'accuse d'être réactionnaire; mais je le suis bien moins que les Gouvernements des États moyens; car, pour arriver à mon but, au besoin je marcherais même avec la révolution.

« Les Prussiens ressemblent aux Français; avec de la gloire on obtiendra d'eux tout ce qu'on voudra. Si le Roi était jeune,

je ferais quelque chose de la Prussse; mais il est vieux, a conservé les idées du siècle passé, et se laisse influencer par la Reine douairière[1], qui est beaucoup trop dévouée à l'Autriche. Aussi, dans les derniers temps, ai-je offert quatre ou cinq fois ma démission; mais Sa Majesté sait bien qu'elle ne me remplacera pas.

« J'ai déconseillé au Roi d'avoir une entrevue avec l'Empereur Napoléon[2], à qui, évidemment, la Convention a dû déplaire, bien qu'elle n'ait aucun caractère d'hostilité vis-à-vis de la France. Du reste, l'Empereur ne nous a pas non plus consultés lors de l'annexion de Nice et de la Savoie. J'ai beaucoup appris à l'école de l'Empereur, et, tel que je le connais, je suis persuadé qu'il ne fera pas la guerre. La guerre reconstituerait la coalition des trois Cours du Nord qui n'existe encore qu'en principe.

« La Russie, quoique jalouse de notre agrandissement sur la Baltique, ne fera rien contre nous. Elle se souvient des services que nous lui avons rendus pendant l'insurrection de Pologne.

« Reste l'Angleterre : elle lancera contre nous des articles fulminants et des notes virulentes; nous répondrons par des articles plus fulminants encore et des notes qui ne laisseront rien à désirer sous le rapport de l'énergie. Les tonnerres d'Albion n'ont plus d'éclairs : les enfants mêmes ne s'en effraient plus. »

Parlant enfin incidemment des deux Prétendants, M. de Bismarck a dit qu'on avait dû renoncer à chasser le Prince d'Augustenbourg des Duchés, mais qu'on saurait bien, par des moyens détournés, le forcer à en sortir, et, quant au Grand-Duc d'Oldenbourg, sa candidature ne serait pour la Prusse qu'un pont pour passer de l'occupation à l'annexion.

Cet entretien tout à fait intime et confidentiel avec un homme qui est chargé de défendre dans la presse la politique prussienne confirme, Monsieur le Ministre, tout ce que je savais et ce que j'ai eu l'honneur de mander à Votre Excellence sur le

(1) La reine Élisabeth, veuve de Frédéric-Guillaume IV.

(2) Évidemment à l'occasion du voyage de l'Empereur à Arenenberg. Cf. p. 11, n. 3.

caractère et les vues de M. de Bismarck. Telle est, du reste, la netteté du langage de cet homme d'État qu'elle rend tout commentaire inutile.

1540. Le Marquis de Gabriac, Chargé d'Affaires à Munich, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Bavière, 240, n° 43.)

Munich, 1er septembre 1865.
(Cabinet, 3 septembre; Dir. pol., 5 septembre.)

[Le Marquis de Gabriac analyse deux articles de la *Gazette de Bavière* qui font connaître le point de vue du Gouvernement bavarois à l'égard de la Convention de Gastein. La Bavière, la Saxe et le Grand-Duché de Hesse n'ont pas retiré la proposition faite à la Diète le 27 juillet [1]. La Convention de Gastein est l'œuvre exclusive de l'Autriche et de la Prusse. La Bavière considère toujours le Prince Frédéric comme le légitime possesseur des Duchés. La Convention de Gastein ne modifie pas sa politique.]

1541. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Russie, 234-235, n° 44.)

Saint-Pétersbourg, 1er septembre 1865.
(Cabinet, 8 septembre; Dir. pol., 11 et 15 septembre.)

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sous le n° 38 [2].

M. le Prince Gortchakoff ayant quitté Péterhof depuis le départ de l'Empereur Alexandre pour Moscou, j'ai profité de sa présence à Saint-Pétersbourg pour lui faire connaître le jugement que portait le Gouvernement de l'Empereur sur les troubles survenus dans les Principautés danubiennes, ainsi que sur l'état général des provinces roumaines. Comme Votre Excellence m'y

(1) Cf. Reculot, 27 juillet.

(2) Dépêche de Drouyn de Lhuys du 24 août, rédigée après les émeutes de Bucarest dans le même esprit que la dépêche du 23 à Treilhard.

autorisait, je lui ai exprimé très franchement notre manière de voir à ce sujet.

Le Vice-Chancelier n'a pas fait difficulté de convenir que, sur le fond même de la question, il était d'accord avec nous; il ne désire pas le renversement du Prince Couza, à la personne duquel il ne fait pas d'objection. S'il a, en maintes occasions, blâmé ses procédés, c'est qu'il souhaitait lui voir adopter une ligne de conduite qui lui eût concilié la confiance de ses compatriotes et eût permis aux Puissances d'appuyer son administration. Tel n'a pas été le cas. Il n'est pas une classe de la population qu'il ne se soit aliénée et à laquelle il n'ait donné de justes sujets de mécontentement; noblesse, bourgeoisie, paysans, tous se plaignent et détestent l'administration actuelle. Entraîné à de folles dépenses pour constituer une armée disproportionnée avec les besoins et les ressources du pays, le Prince Couza a mis la main dans toutes les poches : or les poches sont partout susceptibles. En un mot, si on devait aujourd'hui appliquer aux Principautés danubiennes les principes proclamés par la France, et y tenter l'épreuve du suffrage universel, il n'est pas contestable que l'Hospodar ne resterait pas deux heures au pouvoir.

J'ai cru devoir faire observer ici au Prince Gortchakoff qu'à mon sens le verdict populaire serait également défavorable à tout autre candidat indigène : n'avons-nous pas vu, malgré de sérieuses qualités d'administrateur, les Princes Ghika, Stirbey, Bibesko, Stourza tomber sous le coup de l'animadversion publique? Les Principautés réclament un Prince étranger : peut-on le leur donner? Non. En ce cas, ne vaut-il pas mieux, par beaucoup de patience et d'indulgence, maintenir ce qui existe aujourd'hui que de laisser le pays s'engager dans de nouveaux bouleversements?

«Pas plus que la France, m'a répondu le Vice-Chancelier, nous n'avons prêté l'oreille aux insinuations qui nous ont été faites relativement à l'établissement d'un Prince étranger sur le Trône de Roumanie. Certes, ce n'est pas chez nous que l'on trouverait un Prince disposé à accepter la suzeraineté ottomane, et je crois qu'aucun membre des grandes Maisons souveraines de l'Europe ne se montrerait de plus facile composition. Je ne suis donc pas opposé à pratiquer cette patience et cette indulgence

que vous recommandez; mais, jusqu'à présent, à quoi cela nous a-t-il menés? Vous savez que je suis de ceux qui ont regretté la modération dont votre Gouvernement fait preuve, parce que cette modération devait nécessairement entretenir le Prince Couza dans des illusions fatales : mes prévisions ont été justifiées. Je ne demande pas mieux que de m'entendre avec M. Drouyn de Lhuys. Mais, qu'il m'indique un moyen pratique deramener le Prince Couza à l'observation de ses devoirs, et je serai prêt à entrer en communication à cet égard. Quant à moi, j'ai plus d'une fois indiqué le remède qui me semblait d'une application efficace, en conseillant d'établir l'unanimité dans les conseils adressés à l'Hospodar par les Puissances et l'identité de leur action auprès de lui, etc.»

Tel a été, Monsieur le Ministre, le langage que m'a tenu le Prince Gortchakoff, en reproduisant la plupart des appréciations et des arguments que j'ai déjà eu l'honneur de transmettre à Votre Excellence. Je dois dire cependant que je suis sorti de chez le Vice-Chancelier plus convaincu que je ne l'étais, il y a quelques jours, de son désir d'écarter les embarras qui surgissent dans les Principautés, et que cette disposition me paraît assez sincère chez lui, depuis l'avortement du mouvement insurrectionnel de Bucarest, pour le réconcilier, quant à présent, avec l'idée du maintien du Prince Couza sur le Trône moldo-valaque.

1542. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 353, n° 125.)

Berlin, 2 septembre 1865.
(Cabinet, 3 septembre; Dir. pol., 5 septembre.)

En l'absence de M. de Bismarck[1], je ne suis pas en mesure de faire connaître officiellement à Votre Excellence la portée exacte et précise des informations recueillies par M. le Comte de Reculot[2]. Toutefois, je crois pouvoir conclure des déclarations

[1] Bismarck ne rentra à Berlin que le 8 septembre. (Horst Kohl, t. Ier, 263.)

[2] Cf. Drouyn de Lhuys, 28 août.

IMPRIMERIE NATIONALE.

réitérées de M. le Comte Eulenbourg que la plupart des renseignements transmis à Votre Excellence par le Ministre de Sa Majesté à Francfort sont très fondés.

Il y a tout lieu de considérer la prise de possession par la Prusse de Kiel et des stations navales voisines comme un fait définitif : ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le mander le 22 août par le télégraphe et de vous l'écrire le 23, M. le Comte Eulenbourg, en me communiquant les premières nouvelles qu'il venait de recevoir du Président du Conseil, ne m'a pas dit qu'il fût question de faire de Kiel un port fédéral. D'autre part, j'ai su hier par M. Lowther [1] que Lord Napier avait été assez étonné de voir, en lisant dans les journaux le texte de la Convention du 14 août, que l'article II renfermait des dispositions dont M. de Bismarck ne lui avait pas parlé à Gastein [2].

Les renseignements que je dois à l'obligeance du Ministre de l'Intérieur m'avaient également porté tout d'abord à croire que l'exercice du commandement supérieur à Rendsbourg, sinon le soin d'occuper cette forteresse, serait exclusivement déféré à la Prusse.

Quant au sort réservé éventuellement au Holstein, M. le Comte Eulenbourg m'avait dit, et il m'a répété depuis, que l'Autriche ne pourrait définitivement le fixer sans s'être mise au préalable d'accord avec la Prusse.

Une complète communauté de vues s'est de même établie entre les deux Puissances en ce qui touche l'application à la presse et au droit de réunion dans les Duchés de ces mêmes lois rigoureuses tant reprochées naguère par l'Allemagne au Danemark.

La transmission au Roi Guillaume des droits de l'Empereur François-Joseph sur le Holstein moyennant une indemnité pécuniaire est présentée par le Comte Eulenbourg comme inévitable dans un délai plus ou moins éloigné ; et, quoiqu'il ne m'ait pas énoncé le chiffre de la somme que la Prusse consentirait à payer pour arriver à compléter l'opération dont l'abandon qui lui a été fait du Lauenbourg n'est qu'une prémisse, il n'est pas douteux

(1) Premier secrétaire de l'ambassade britannique à Berlin.

(2) Lord Napier avait eu un entretien avec Bismarck, à Gastein, le 16 août. (Horst Kohl, t. Ier, p. 262.)

que ce mode de solution soit dès à présent l'objet, au moins de la part du Cabinet de Berlin, d'un examen très attentif.

Par contre, rien ne m'autorise à penser qu'il puisse être de nouveau, en ce moment, question de faire figurer, même fictivement, dans le débat la personne du Grand-Duc d'Oldenbourg.

Enfin, en ce qui touche la garantie que la Prusse serait disposée à accorder, de concert avec la Diète germanique, à l'Autriche pour la possession de ses provinces italiennes, je ne puis que répéter à Votre Excellence les dénégations très nettes par lesquelles le Comte Eulenbourg et les confidents familiers de M. de Bismarck repoussent encore aujourd'hui cette supposition[1]. Je rappelais hier au Ministre de l'Intérieur qu'il m'avait lui-même confié les démarches récentes faites dans ce but par le Gouvernement autrichien à Gastein. « Comment voulez-vous, m'a-t-il répondu, que nous puissions abandonner une position que nous avons prise avec tant d'éclat, essayant de compromettre à notre suite tous les États allemands, faisant appel, pour triompher de leur résistance, aux intérêts économiques et matériels des populations? En y renonçant, nous nous priverions d'un précieux moyen d'attaque et de défense contre l'Autriche. » Au Ministère des Affaires étrangères, on ne m'a pas parlé moins nettement, et j'y ai appris que, depuis la signature de la Convention de Gastein, les communications faites au Cabinet de Florence concernant les questions commerciales[2] n'étaient ni moins fréquentes ni moins cordiales : la plupart des dépêches adressées à ce sujet au Gouvernement italien sont soumises à M. de Bismarck, qui n'aurait pas manifesté la moindre velléité d'en atténuer le caractère amical. Le Comte de Puliga, Chargé d'Affaires d'Italie, a recueilli dans ces derniers jours des informations analogues.

Tout indiquerait donc à Berlin que l'accord intime qui tend à s'établir entre les deux Puissances reposerait plutôt sur les bases que j'ai signalées dans ma dépêche n° 124[3].

(1) Cf. Reculot, 1er septembre.
(2) A propos du traité de commerce entre le Zollverein et l'Italie.
(3) Du 1er septembre.

1543. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 353, n° 126.)

Berlin, 2 septembre 1865.
(Cabinet, 4 septembre; Dir. pol., 11 septembre.)

[Le Roi désire restreindre le rôle des Chambres dans la question de l'annexion du Lauenbourg[1]. Il préférera procéder en toute liberté, se faire prêter foi et hommage par ses nouveaux sujets, et laisser à ses Ministres le soin de s'entendre ultérieurement avec les Chambres. Les journaux officiels développent en termes assez inquiétants pour l'indépendance des petits États du Nord les conséquences de l'annexion du Lauenbourg.]

1544. Le Comte de Reculot, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Confédération germanique, 841, n° 49.)

[Francfort,] 2 septembre 1865.
(Cabinet, 4 septembre; Dir. pol., 11 septembre.)

[Dans la séance de la Diète du 31 août, les Gouvernements de Saxe-Weimar, Saxe-Meiningen et Saxe-Altenbourg ont fait insérer au protocole leurs réserves concernant la cession du Lauenbourg, sur lequel ils élèvent des prétentions. Puis, conformément à l'avis du Comité pour le Holstein, l'Assemblée fédérale a résolu, par treize voix contre trois, de prendre quelques semaines de vacances. Elle ne se réunira probablement pas avant le 26 octobre.]

Les journaux ont parlé ces jours-ci d'une convention militaire qui serait au moment de se conclure entre la Prusse et l'Oldenbourg. Je crois savoir que ce bruit n'est pas, à la vérité, dénué de tout fondement, mais que cependant les négociations ne sont pas encore à la veille d'aboutir à un résultat.

Depuis que me sont parvenus les renseignements que j'ai eu

[1] Cf. Lefebvre de Béhaine, 26 août.

l'honneur de transmettre à Votre Excellence dans ma dépêche n° 48[1], j'ai su que les bons rapports entre la Prusse et l'Autriche avaient déjà subi une sensible altération. L'impression produite à Paris, à Londres et à Saint-Pétersbourg par la Convention de Gastein a été telle que M. de Bismarck aurait manifesté la crainte de ne pouvoir accorder la garantie de la Vénétie[2], et le Roi Guillaume a, me dit-on, écrit avant-hier au Prince Charles, son frère, qui est Gouverneur de Mayence, qu'il ne voulait pas se lancer dans une voie qui pouvait le mener à une guerre avec la France et avec l'Angleterre. La presse semi-officielle de Vienne ne tardera pas sans doute à confirmer, par l'amertume de son langage à l'égard de la Prusse, l'exactitude de ces dernières nouvelles. Or, si la Prusse refuse la garantie de la Vénétie, tout sera bientôt remis en question dans les Duchés de l'Elbe.

P. S. — Je croyais pouvoir porter moi-même ces deux dépêches en France[3]; mais, une indisposition subite me forçant à retarder mon départ, et mes dépenses pendant les huit premiers mois de l'année laissant encore quelques fonds à ma disposition, je crois, sans plus de retard, devoir encore envoyer quelqu'un à Strasbourg.

1545. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Danemark, 250, n° 90[4].)

Copenhague, 3 septembre 1865.
(Cabinet, 8 septembre; Dir. pol., 15 septembre.)

Le 28 mars dernier (dépêche n° 30[5]), je rendais compte avec détails de l'incident qu'avaient soulevé les démarches du Ministre de la Justice d'alors, M. Heltzen, pour obtenir communication de la correspondance de M. Hansen, employé à son Ministère, et

(1) Du 1er septembre.

(2) Cf. Reculot, 1er septembre, et Lefebvre de Béhaine, 2 septembre, n° 125.

(3) Les dépêches du 1er et du 2 septembre.

(4) En tête, cette note à l'encre : «Voir la note de M. Hansen du 10 septembre 1865 relative à la publication jointe à cette dépêche.»

(5) La dépêche est en réalité du 30 et porte le n° 28.

que le Cabinet Monrad avait envoyé à Paris pour rallier les sympathies de la presse française à la cause du Danemark.

On n'aura pas oublié l'émotion produite par cette affaire, dont le résultat fut la retraite de M. Heltzen. On se rappellera encore que l'entremetteur autorisé de M. Heltzen fut un nommé Moltzen, ..., lequel, j'ai eu depuis de fortes raisons de le croire, est également un agent secret de la Légation de Russie.

Ce Moltzen vient de publier dans une revue hebdomadaire un rapport de M. Hansen à M. Hall sous la date du 29 décembre 1864[1]. L'authenticité de ce rapport m'est affirmée par une personne en qui j'ai toute confiance et qui l'a lu chez M. Hall, qui le communiqua à M. Bluhme. Le Président du Conseil jugea opportun de tenir la chose secrète. J'ajouterai, d'après la même personne, que l'allégation de M. de Bismarck dans les Chambres prussiennes, qu'il n'avait vu qu'une fois M. Hansen, à Biarritz, n'est pas fondée, et qu'il a reçu également à Berlin M. Hansen, comme ce dernier le prétend, ainsi qu'il résulte d'une réponse, écrite de sa main, à la demande d'une entrevue que M. Hansen lui avait adressée[2].

Je joins ici en traduction cette pièce, qu'a publiée le *Flyve Post* et qui fait ici une grande sensation[3].

1546. Annexe à la dépêche de Copenhague du 3 septembre, n° 90.

Article du Flyve Post, 29 août 1865.

Dans une feuille supplémentaire de la revue hebdomadaire intitulée *Chacun le sien*, M. Moltzen a publié une pièce assez remarquable, le rapport de M. le copiste J. A. Hansen à M. Hall,

(1) Dans *Les Coulisses de la Diplomatie*, Hansen signale ce rapport, mais à la date du 24 décembre 1864 et comme adressé à Bluhme, alors président du conseil et ministre des affaires étrangères. (Cf. t. VI, p. 107, n. 1.) Dans sa note explicative du 10 septembre 1865 (ci-après, p. 51), Hansen donne d'ailleurs une version différente.

(2) Cf. ci-après, dans le rapport, la lettre de Bismarck du 27 octobre, qui est également reproduite dans *Les Coulisses de la Diplomatie* (p. 37), mais à la date du 26.

(3) Cf., sur les tendances du *Flyve Post* et la publication du rapport, la dépêche de Dotézac, du 9 septembre, et la note d'Hansen, du 10 septembre.

Conseiller privé des Conférences. On sait que M. de Bismarck a déclaré, dans la Chambre des Députés de Prusse, qu'il n'avait parlé qu'une seule fois à M. le copiste Hansen (à Biarritz), et que celui-ci lui offrait alors les Antilles danoises en échange du Sleswig septentrional, fait dont M. Hansen ne parle pas du tout dans son rapport; en conséquence, on doit nourrir de grands doutes sur la bonne foi de M. le copiste. Mais il est inconcevable que le Ministère actuel, après avoir pris connaissance du rapport de ce pseudo-ambassadeur, ait pu lui permettre de retourner à Paris pour y continuer son œuvre[1].

Voici la teneur de ce rapport :

Quelques jours après (5 octobre de cette année) que j'avais eu audience du Ministre des Affaires étrangères de France, avec un membre de la Députation du Sleswig septentrional[2], X.[3] me dit, dans le Ministère des Affaires étrangères, que la politique de la France devait maintenant avoir pour objet de chercher à procurer de nouveau au Danemark le Sleswig du Nord. Dans son opinion, cette restitution ne pouvait s'effectuer qu'en favorisant la politique d'annexion de la Prusse, à la condition qu'elle rendrait au Danemark la portion danoise du Sleswig septentrional. X. m'engagea à servir ma patrie en parlant de cette matière à M. de Bismarck, qui dans quelques jours arriverait à Paris. J'y consentis, et muni, grâce à l'intervention de X., d'une lettre de recommandation pour Bismarck, je me rendis à Biarritz. Je fus reçu tout de suite, et M. de Bismarck me dit, en substance : que dès le principe il s'était opposé personnellement à la guerre; qu'il convenait que le Danemark avait été trop durement traité; que c'était la propre faute du Danemark s'il n'avait pas conservé le Sleswig septentrional à la Conférence de Londres;

Qu'il ne regarderait pas comme un malheur que le Sleswig septentrional fût de nouveau réuni au Danemark, mais qu'il serait un peu difficile de le reprendre par la force;

Que cette question n'était pas encore soulevée, mais qu'il acceptait avec empressement tout concours propre à infirmer le

(1) Cf. t. VI, p. 108, n. 1.

(2) Cf. t. IV, p. 219, n. 1.

(3) Il est désigné dans *Les Coulisses de la Diplomatie* comme «un personnage influent à Paris» (p. 42).

droit de succession du Prince d'Augustenbourg, droit sur lequel il avait des doutes;

Que le Roi et la Maison royale soutenaient le Prince d'Augustenbourg, ce qui était l'obstacle le plus grave;

Que personnellement il n'hésiterait pas, s'il avait le choix entre l'incorporation des Duchés allemands en abandonnant le Sleswig septentrional et la cession du tout au Prince d'Augustenbourg;

Enfin, qu'il devait convenir qu'il y a plus de cent mille Danois dans le Sleswig septentrional, et que la moitié de la population de Flensbourg était danoise.

Je retournai à Paris le 14 octobre, et le même jour je reçus une lettre de M. E., qui a souvent servi d'intermédiaire entre X. et moi, lorsque nous ne nous sommes pas entretenus directement. Voici le texte de cette lettre[1] :

Mon cher Hansen,

Envoyez-moi ou portez-moi ce soir avant huit heures votre rapport sur l'entrevue de Biarritz. C'est nécessaire.

Le vôtre. M. Escudier.

148 *bis*, 17, rue Neuve-Saint-Augustin.

Le rapport fut rédigé, et j'allai avec E. chez X. où il fut remis le soir, à neuf heures. Le lendemain, à dix heures du matin, il y eut un Conseil à Saint-Cloud (voir le *Moniteur*).

Le 24 octobre, M. de Bismarck arriva à Paris, où, à ce que m'a dit X., mon voyage à Biarritz a été mentionné dans l'entretien de MM. Drouyn de Lhuys et de Bismarck.

Le 26 octobre, j'écrivis à M. de Bismarck une lettre où je proposais un entretien sur la question. Je lui envoyai également quelques pièces sur le droit de succession du Prince d'Augustenbourg.

Le 27 octobre, je reçus la réponse que voici :

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous avez bien voulu m'écrire en date d'aujourd'hui, ainsi que l'envoi d'hier; je vous en remercie beaucoup, et c'est de grand cœur que je suis disposé à vous recevoir à Berlin.

Je suis, Monsieur, avec une considération distinguée,

Votre très dévoué Bismarck.

[1] Note marginale : «Le texte est en français.»

Dès ce moment, je travaillai avec zèle dans la presse française, et en partie par des correspondances de Paris dans la presse allemande, pour l'idée de la restitution au Danemark du Sleswig septentrional.

Dans ces derniers temps, la presse officieuse de France a ouvertement pris parti pour ce plan.

Après plusieurs entrevues avec M. X., ayant été confirmé dans la croyance que de la part de la France on avait des intentions sérieuses sur l'affaire en question, je résolus d'aller à Berlin pour sonder les vues de M. de Bismarck. Le 13 décembre, j'eus une entrevue avant mon départ avec X., qui me dit littéralement ce qui suit :

« Mais ne croyez-vous pas que Bismarck pourrait avoir envie de garder le tout? Cela se pourrait bien, mais cela ne nous va pas; seulement il ne faut pas lui demander trop. Dites à Bismarck que la France est d'accord sur l'annexion, mais à la seule condition que les parties danoises du Sleswig seront rendues. Dites-lui que l'Angleterre et la Russie désirent pour le Danemark cet accroissement de territoire, et que notamment le dernier de ces pays s'est exprimé en ce sens. La France le désire parce qu'elle est amie du Danemark et qu'elle insiste sur la consécration du principe des nationalités, sans rechercher une compensation, comme plusieurs personnes le croient à tort. Il se passera d'ailleurs beaucoup de temps avant que cette question soit réglée, mais n'ayez pas peur. Tout va bien. Vous avez sans doute vu que, dès le 4 décembre, nous avons fait annoncer dans tous les journaux français qu'une députation avait été à Kolding, accompagnée de dix à douze mille citoyens. Cet avis fut donné d'après un télégramme de M. de Valois, Consul de France à Kiel, qui est très dévoué à votre cause[1]. Du reste, l'affaire n'eut lieu que le 7, mais cela ne fait rien. La réponse du Roi à la Députation ne fut guère heureuse. Partez

[1] Le 1er décembre, Meroux de Valois, dans une dépêche arrivée au Cabinet le 4, avait annoncé le prochain départ des Sleswiquois pour le Jutland où voyageait le roi Christian IX; le 3, dans une dépêche parvenue au Cabinet le 5, il avait confirmé le départ pour Kolding de douze à quinze cents Sleswiquois. Les détails de la réception à Kolding, qui eut lieu le 7, furent connus au Cabinet le 12 par une dépêche de Dotézac du 9 décembre. Cf. Meroux de Valois, 1er, 3, 9 décembre, et Dotézac, 9 décembre 1864.

maintenant. Adressez-moi des lettres cachetées; s'il y a quelque chose d'important, je vous répondrai par l'intermédiaire d'E. »

Le 16 décembre, après avoir été mandé par le Secrétariat du Ministère des Affaires étrangères de Prusse, j'eus une audience de M. de Bismarck à Berlin.

Après que je lui eus développé mon opinion sur la politique de la France, de l'Angleterre et de la Russie, conformément à ce qui précède, M. de Bismarck me dit :

« Oui, je crois sûrement qu'il en est comme vous le dites. Il s'agit pour la Prusse d'opter entre le maintien de sa bonne position vis-à-vis de l'Autriche, et les sympathies des trois autres Puissances. Mais la Prusse ne devrait-elle pas avoir une compensation territoriale, si elle cédait de nouveau le Sleswig septentrional? un agrandissement correspondant au sud, ou ailleurs? Au surplus, il importe à la Prusse de ne pas avoir tout près de ses frontières un pays dont la Constitution est aussi démocratique que celle du Danemark, régi par la loi fondamentale du 5 juin 1849. Je ne m'allierai jamais avec un Gouvernement de paysans. Si le Sleswig veut absolument rester danois, la Prusse pourrait faire une concession territoriale à un Danemark plus conservateur. Je dois nécessairement sympathiser avec le Gouvernement actuel de Danemark, et je veux faire tout mon possible pour le tirer des embarras où il se trouve. Je suis même disposé à négocier directement avec le Gouvernement danois; cependant le moment n'est pas encore venu. Il faut qu'une meilleure intelligence s'établisse entre le Danemark et la Prusse, qui sont des pays protestants et ont beaucoup d'intérêts communs. Le Roi Guillaume écrira un de ces jours au Roi Christian. Heydebrandt ira en qualité d'Envoyé à Copenhague[1]. Il paraît également que Hall change de politique vis-à-vis de l'Allemagne. »

Je portai cet entretien à la connaissance de X., et, le 21, je reçus la réponse suivante par l'intermédiaire de E.[2] :

« On vous conseille de ne pas trop insister sur les difficultés qui pourront vous être opposées, et de prendre acte de ce qui vous sera concédé. D'autres ensuite compléteront l'œuvre ébauchée.

[1] Heydebrandt fut en effet accrédité à Copenhague le 16 janvier 1865.

[2] Note marginale : « Le texte est en français. »

N'oubliez pas que votre voyage a pour but de poser des jalons et non pas de résoudre des questions. Partez pour Copenhague et faites part à vos amis de ce que vous avez fait à Paris et à Berlin. Vous avez à vous concerter avec eux pour juger s'il est opportun de faire des ouvertures, dans le sens de vos démarches, à votre Gouvernement. Le Gouvernement français a été instruit que l'on avait connaissance dans votre pays de vos démarches et de la réception de la Députation danoise par M. Drouyn de Lhuys. Ce Ministre a eu votre propre rapport sous les yeux; il me l'a montré avec une satisfaction visible, parce qu'il est d'une exactitude photographique. Il a été frappé de la précision de votre mémoire et de la mesure de votre style. Il vous estime beaucoup. Je vous ai appris que la Russie ne contrarierait ni M. de Bismarck, ni l'Angleterre, ni la France dans la combinaison projetée. C'est encore là un fait important, qu'il faudra tâcher de faire parvenir à la connaissance de votre Roi, parce que, ce qu'il hésiterait peut-être à faire sur l'avis de la France, il le ferait au contraire volontiers sur l'avis de la Russie. La France ne faisant pas du triomphe de sa politique dans l'affaire danoise une question d'amour-propre, il lui importerait peu que la Russie en cas de réussite s'attribuât les honneurs du succès. »

Après la réception de cette lettre, je partis pour Copenhague, où j'arrivai le 23 décembre.

Tels sont les faits principaux d'une mission sur une question qui semble actuellement être portée à ce point où l'on peut apprécier et rechercher ce qu'elle a de plus ou moins sérieux. Plusieurs circonstances accessoires et plusieurs observations supplémentaires pourront être ajoutées. Finalement, je dois faire observer que l'impression qui m'est restée de tout ce qui a été dit à Berlin et surtout à Paris, c'est qu'on ne désire pas encore que l'affaire soit traitée par voie officielle, et qu'on ne souhaite pas non plus en perdre le fil.

J.-J. Hansen.

29 décembre 1864.

1547. Le Comte de Mosbourg, Chargé d'Affaires à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Orig. Autriche, 489, n° 81.)

Vienne, 3 septembre 1865.
(Cabinet, 5 septembre; Dir. pol., 11 septembre.)

Les informations dont Votre Excellence a bien voulu me donner communication et qui lui ont été adressées par le Ministre de l'Empereur à Francfort sur la partie secrète de la Convention de Gastein[1], ont un caractère si positif qu'il paraît difficile d'en contester l'exactitude quant au fond.

Le rôle très différent quoique également triste que la Prusse et l'Autriche ont joué dans ces négociations, la somme très diverse d'avantages qui en est résultée pour l'une et pour l'autre des parties contractantes, avaient fait naître dans plus d'un esprit la pensée que, à côté des stipulations destinées à la publicité, des clauses qui ne devaient point être divulguées avaient été arrêtées entre les deux Puissances. Aussi n'avais-je point attendu les instructions de Votre Excellence pour chercher à m'éclairer sur la nature et la portée de ces arrangements secrets.

Il résulte de mes investigations, que les points traités dans les articles dont M. le Comte de Reculot a donné connaissance à Votre Excellence auraient en effet été débattus, et très vraisemblablement convenus entre la Prusse et l'Autriche. Ils n'ont rien, il faut le dire, qui paraisse le moins du monde en désaccord avec le texte même de la Convention, ni avec les dispositions que les deux Puissances ont apportées dans ces négociations. Décidée à éviter une rupture qu'elle seule peut-être a jugée si menaçante, l'Autriche, une fois déterminée à laisser à la Prusse une situation à tous égards prépondérante dans les Duchés, a bien pu ne pas marchander l'étendue de ses concessions. En ce qui concerne le Duc d'Augustenbourg, elle ne le soutient plus que juste autant qu'il le faut pour ne pas abandonner entièrement la seule candidature qu'elle puisse opposer, à l'occasion, aux vues ambitieuses de la Prusse. Mais, tout en admettant l'existence de ces stipula-

[1] Cf. Drouyn de Lhuys, 28 août.

tions quant au fond, les personnes les mieux informées ici, et les plus intéressées à l'être, s'accordent à croire qu'elles n'ont pas été consignées par écrit, qu'il n'y a eu aucun texte secret signé à côté du texte livré à la publicité, et que l'extension des engagements contenus dans la Convention elle-même ne résulte que d'un accord purement verbal entre les Souverains comme entre leurs Plénipotentiaires.

Cette opinion se trouve confirmée par le langage de M. le Comte de Mensdorff. Interpellé par un des membres les plus haut placés du Corps diplomatique de Vienne, M. le Ministre des Affaires étrangères a nié positivement l'existence d'articles secrets de la Convention de Gastein, et j'ai recueilli cette même dénégation de sa bouche dans un récent entretien.

J'arrive aux deux points que M. le Comte de Reculot a signalés à Votre Excellence comme faisant l'objet de négociations pendantes : la cession à la Prusse par l'Autriche de ses droits de copossession sur les Duchés moyennant une somme d'argent, et la garantie que les deux grandes Puissances s'engageraient à réclamer de la Confédération pour les possessions non allemandes de l'Autriche

Malgré les rectifications officieuses du Gouvernement, l'opinion publique persiste à voir dans la vente des droits de l'Autriche sur le Lauenbourg un précédent qui peut et doit un jour être invoqué pour de nouveaux marchés de ce genre. Il est des gens qui étendent en dehors de la question des Duchés les conséquences de ce premier pas dans la voie des arrangements politiques qu'on peut appeler pratiques. Mais, en laissant de côté des éventualités dont la réalisation, pour être possible, n'en est pas moins éloignée encore, il est permis de croire qu'une solution du genre de celle que le Ministre de l'Empereur à Francfort représente comme actuellement en discussion exciterait ici plus de mécontentement que de surprise. Rien n'a transpiré du reste sur l'existence de négociations sur ce point, et je dois ajouter que M. le Comte de Mensdorff n'admet pas qu'il ait été ou qu'il soit question, pour l'Autriche, de se défaire, à prix d'argent, de ses droits de copossession dans le Sleswig-Holstein.

Le langage de M. le Ministre des Affaires étrangères n'est pas moins catégorique au sujet de la question de garantie. « Comment

voulez-vous — s'est-il écrié dans la conversation à laquelle j'ai fait allusion plus haut — que nous demandions à la Prusse de nous garantir ou de nous faire garantir nos possessions non allemandes? M. de Bismarck en prendrait l'engagement, que nous savons qu'il ne le tiendrait pas[1]! » (Je demande à Votre Excellence la permission de lui faire observer que ce propos m'a été répété à titre confidentiel.) Je ne puis oublier du reste, Monsieur le Ministre, l'énergie et la hauteur ironique avec lesquelles, l'année dernière à pareille époque, M. de Bismarck, se trouvant à Vienne, repoussait toute idée de se prêter jamais, tant qu'il serait au pouvoir, à des engagements de ce genre de la part de la Prusse. Il m'est donc difficile de croire, si des négociations se sont ouvertes sur cette question entre les deux Puissances, qu'elles aboutissent à un résultat sérieux.

La raison d'État a, je ne l'ignore pas, des droits comme des exigences; j'ai pensé néanmoins que Votre Excellence attacherait quelque intérêt à connaître le langage de M. le Comte de Mensdorff dans cette circonstance. M. le Ministre des Affaires étrangères semble toujours du reste ne voir qu'à regret la conversation revenir sur la Convention de Gastein. Une opinion assez accréditée le représente comme ayant été de tous les Conseillers de la Couronne le moins favorable aux arrangements qu'elle a consacrés.

Le Comte Mensdorff compte partir dans une huitaine de jours pour aller prendre les eaux de Carlsbad.

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser à la date du 29 août et sous le n° 53[2] et dans laquelle elle a bien voulu me faire connaître le point de vue auquel s'est placé le Gouvernement de l'Empereur pour juger les stipulations de Gastein. J'avais prévu ces justes appréciations, et je ne manquerai pas d'y conformer mon langage.

(1) Émile Ollivier (t. VII, p. 461) rapporte le propos de Mensdorff, mais il date inexactement du 5 la dépêche de Mosbourg.

(2) La circulaire du 29 août.

1548. Drouyn de Lhuys au Baron Baude, Chargé d'Affaires à Londres. (Minute. Angleterre, 734, n° 93.)

Paris, 4 septembre 1865.

[Drouyn de Lhuys envoie au Baron Baude les dépêches de MM. Michaud et Fournier des 17 et 24 août[1]. Il attire son attention sur les ambitions russes en Laponie, et lui rappelle les stipulations contraires du traité de 1855 qui ont conservé toute leur valeur[2]. Il l'invite à en converser avec Lord Russell.]

1549. Drouyn de Lhuys à Fournier, Ministre à Stockholm. (Minute. Suède, 336, n° 8.)

Paris, 4 septembre 1865.

Votre correspondance m'est parvenue jusqu'au n° 144 inclusivement[3].

J'ai lu avec un intérêt particulier vos appréciations sur la visite de la flotte russe à Stockholm et sur les tendances de la politique russe en Norvège. De son côté, M. Michaud avait appelé mon attention sur les projets attribués au Cabinet de Saint-Pétersbourg, et notamment sur son désir déjà ancien d'occuper, dans un avenir plus ou moins éloigné, la partie de la Norvège septentrionale qui confine à l'étroit territoire russe situé entre le Finmark et la Laponie suédoise[4]. Notre Agent à Christiania ajoute à ce propos qu'il y a une quinzaine d'années le Gouvernement norvégien dut éloigner des pêcheurs russes qui s'étaient établis à demeure et sans bruit sur la plage méridionale du fjord de Varanger pour pêcher dans les eaux norvégiennes. Ainsi que vous le savez, les idées d'empiètement de la Russie dans ces parages furent une des causes principales du traité signé le 21 novembre 1855 entre la France, l'Angleterre et la Suède. Les

(1) Cf. ci-dessus, p. 2, n. 1.
(2) Cf. ci-dessus, p. 1, n. 1.
(3) Du 24 août. Cf. ci-dessus, p. 1, n. 1.
(4) Michaud, 17 août. Cf. ci-dessus, p. 1, n. 1.

considérations qui ont amené ces trois Puissances à le conclure n'ont rien perdu de leur valeur, et nous pourrions nous en prévaloir le jour où les prétentions que l'on suppose à la Cour de Russie viendraient à prendre de la consistance. Elles porteraient en effet la plus grave atteinte à la lettre comme à l'esprit de ce traité, et nous avons d'ailleurs la conviction que le Cabinet de Stockholm n'a pas songé un seul instant à s'affranchir d'engagements qui sont pour lui-même une si précieuse garantie.

1550. Le Vicomte Treilhard, Chargé d'Affaires à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Italie, 363, n° 69.)

Florence, 4 septembre 1865.
(Cabinet, 10 septembre; Dir. pol., 15 septembre.)

J'ai porté à la connaissance de M. le Président du Conseil, dans un des derniers entretiens que j'ai eu l'honneur d'avoir avec lui, les considérations contenues dans la dépêche de Votre Excellence en date du 23 du mois dernier, n° 28, et relatives aux conditions présentes des Principautés danubiennes; je lui ai exposé en outre les motifs pour lesquels le Gouvernement de l'Empereur, sans se faire aucune illusion sur la triste situation de ces pays, pensait cependant qu'il était préférable de conserver le régime actuel et de faciliter sa durée plutôt que de contribuer à sa chute en le décréditant.

M. le Général La Marmora m'a répondu que les rapports des Agents du Roi dans la Moldo-Valachie devaient concorder avec ceux des Représentants du Gouvernement français, et qu'ils contenaient tant sur l'état du pays que sur la personne du Prince qui a été placé à sa tête des appréciations décourageantes ou sévères, mais dont il ne pouvait mettre en doute la parfaite exactitude.

M. le Président du Conseil partage, d'ailleurs, l'opinion de Votre Excellence quant à l'impossibilité d'un retour des Principautés à la domination ottomane. Ce serait, en premier lieu, un échec moral considérable pour les Puissances signataires du Traité de Paris; mais de plus, ne croyant pas pour sa part à la durée de l'Empire turc, en Europe du moins, il ne pourrait être

d'avis de compliquer et d'aggraver encore sa tâche en lui confiant de nouvelles provinces à gouverner. Il n'admettrait pas davantage, bien entendu, un protectorat russe ou autrichien; et enfin il regarde comme à peu près impraticable la fondation d'un Trône moldo-valaque au profit d'un Prince que l'on pourrait demander à une dynastie étrangère, fût-elle même tout à fait désintéressée dans les questions qui s'agitent sur le Bas-Danube.

Dans un pareil état de choses, M. le Général La Marmora, qui m'a d'ailleurs avoué ne s'être pas livré à un examen très approfondi de la question, serait disposé à penser que le maintien du régime actuel serait de toutes les combinaisons celle qui présenterait probablement le moins d'inconvénients : mais il ne cache pas en même temps que, dans son opinion, toute la bienveillance et toute la longanimité des Puissances ne réussiront pas à prévenir longtemps encore en Moldo-Valachie une catastrophe qui doit s'étendre à l'Empire ottoman tout entier.

1551. Le Marquis de Gabriac, Chargé d'Affaires à Munich, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Bavière, 240, n° 44.)

Munich, 4 septembre 1865.
(Cabinet, 7 septembre; Dir. pol., 11 septembre.)

Je me suis rendu aujourd'hui à la réception habituelle du Corps diplomatique, et il m'a été facile de me convaincre, en écoutant M. von der Pfordten, que l'impression produite sur son esprit par la Convention de Gastein était analogue à celle qu'avait ressentie le Gouvernement de l'Empereur [1]. M. le Ministre des Affaires étrangères s'est même exprimé d'une manière d'autant plus nette que, conformément aux instructions de Votre Excellence, je lui avais laissé l'initiative de ces observations. Son intention formelle, m'a-t-il dit, est de ne jamais reconnaître l'annexion des Duchés à la Prusse, si la Convention de Gastein produit ultérieurement cette conséquence. Il protestera, comme il l'a fait il y a douze ans contre le Traité de Londres, que la Bavière, en effet,

[1] Cf. la circulaire de Drouyn de Lhuys, 29 août.

IMPRIMERIE NATIONALE.

n'a jamais reconnu à aucune époque. Il compte, en outre, demander formellement à la Diète, quand elle se réunira de nouveau [1], de faire trancher par les États des Duchés la question de succession. «Vous le voyez, m'a-t-il dit à ce propos, nous soutenons la même idée que votre Gouvernement, celle de l'appel aux populations.» Il se croit sûr, d'ailleurs, de la Hesse Grand-Ducale et de la Saxe, et il ne doute pas d'être suivi jusqu'au bout dans cette voie par ses alliés.

Tel est le résumé des déclarations que m'a faites aujourd'hui M. le Ministre des Affaires étrangères, et qui sont conformes aux derniers articles du journal officiel que j'ai eu l'honneur d'envoyer à Votre Excellence [2]. Là semble devoir se borner l'initiative du Gouvernement bavarois, et il devient de plus en plus manifeste qu'à moins d'une commotion européenne la Bavière reprendra, après ses protestations, le rôle mécontent mais passif auquel la prédisposent sa situation et la nature d'esprit de ses habitants. Les événements de diverse nature qui ont amoindri la position de l'Autriche en Allemagne et en Europe ont augmenté les embarras des Etats qui cherchaient à s'appuyer sur cette Puissance. Ils se sentent aujourd'hui privés de la tutelle qu'ils avaient recherchée et, n'ayant pas encore trouvé leur point d'appui, ils flottent un peu au hasard, manquant de confiance en eux-mêmes et ne sachant pas trop à qui se rattacher. C'est cette pensée que me développait aujourd'hui M. von der Pfordten, en l'accompagnant de plusieurs observations que je vais avoir l'honneur de faire connaître à Votre Excellence.

«Nous ne pouvons, me disait-il, rien faire de plus. Avec nos cinq millions d'habitants il ne nous est pas permis de lutter contre les deux grandes Puissances. Notre politique depuis longtemps était de nous ranger du côté de l'Autriche; mais aujourd'hui elle nous a abandonnés pour se tourner vers la Prusse qui, après l'avoir humiliée à Gastein, s'attache à démontrer à présent que l'arrangement qui vient d'être conclu est satisfaisant pour ses intérêts. Ce qu'il y a de triste pour l'Autriche dans la Convention, c'est qu'on sent qu'elle ne l'a signée que pour éviter la

(1) Cf. Reculot, 2 septembre.
(2) Cf. Gabriac, 1er septembre.

guerre qu'elle n'était pas en état de faire. Nous ne pouvons donc plus nous appuyer sur elle pour le moment, et dans cette situation il nous convient d'attendre et de réserver l'avenir. La Diète ne se réunira que dans deux mois, et j'ai demandé au Roi un congé de quatre semaines que le soin de ma santé rend nécessaire.»

M. le Baron de Beust est arrivé hier au soir à Munich, venant de Gastein[1] et accompagné de M. de Seebach[2], qui retournait directement à Paris. M. de Pfordten, à qui je parlais de ce voyage, m'a déclaré d'une manière positive qu'il ne se rattachait à aucune négociation nouvelle. Cette assertion semble assez admissible en ce moment. M. de Beust repart demain.

L'entrevue qui a eu lieu, il y a huit jours, entre M. de Bismarck et M. de Pfordten paraît avoir été des plus courtes et des plus froides[3]. «A quoi bon discuter sur ces sujets, a dit M. de Pfordten au Ministre du Roi Guillaume, puisque nous ne pouvons nous entendre?»

1552. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Russie, 234-235, n° 47.)

Saint-Pétersbourg, 4 septembre 1865.
(Cabinet, 8 septembre; Dir. pol., 11 septembre.)

[Le Baron de Talleyrand ne peut que difficilement renseigner le Ministre sur l'impression produite par la Convention de Gastein. L'Empereur voyage; le Prince Gortchakoff, pendant ses rares apparitions à Saint-Pétersbourg, reste muet. La Russie attendra la solution définitive de la question des Duchés pour manifester officiellement son opinion. «Il est de tradition que la Prusse est le bouclier de la Russie», mais le Baron de Talley-

(1) Beust était arrivé à Gastein le 12 août; le 14, il avait eu un entretien avec Bismarck. Dans la seconde quinzaine d'août, il avait séjourné à Ischl en même temps que le roi de Saxe. Il ne revint à Dresde que le 11 septembre.

(2) Ministre de Saxe royale à Paris.

(3) Cf. Gabriac, 22 août. L'entretien avec Bismarck avait eu lieu le 23. D'après Horst Kohl (t. Ier, p. 262), Blome y assistait.

rand croit « voir poindre la crainte que ce bouclier n'écrase un jour de son poids celui qu'il protège aujourd'hui ».]

1553. Le Marquis de Cadore, Ministre à Carlsruhe, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Orig. Bade, 45, n° 32.)

Bade, 5 septembre 1865.
(Cabinet, 7 septembre; Dir. pol., 12 septembre.)

Il me revient de différents côtés que M. de Bismarck se montre un peu préoccupé de l'effet qu'a produit en France la Convention de Gastein[1]; il craindrait surtout, m'a-t-on assuré, l'influence que pourrait exercer sur l'esprit un peu timoré du Roi l'expression du blâme ou du mécontentement du Gouvernement de l'Empereur[2].

Il m'a paru sous l'empire de ces idées la dernière fois que j'ai eu l'honneur de le rencontrer[3], car il a pris à tâche de réfuter les attaques dont l'acte passé entre les deux grandes Puissances a été l'objet.

Il m'a d'abord prié de déclarer de sa part à Votre Excellence, de la manière la plus catégorique, qu'il n'avait été pris à Gastein aucun arrangement ni engagement secret. « Il n'aurait pu être question dans des articles secrets, m'a-t-il dit, que de l'Italie ou du Holstein; or jamais, tant que je serai au pouvoir, la Prusse ne prendra vis-à-vis de l'Autriche aucun engagement au sujet de l'Italie; ce serait une mauvaise politique que je ne saurais conseiller à mon Souverain, outre qu'un engagement de cette nature serait, le cas échéant, presque impossible à tenir.

(1) Sybel (t. IV, p. 209) analyse la réponse de Bismarck à la lettre que Goltz lui avait écrite le 28 août, après un dîner à Fontainebleau où l'ambassadeur s'était longuement entretenu avec l'Empereur de la question des Duchés (cf. ci-dessus, p. 5, n. 3). Bismarck s'y montrait en effet préoccupé des propos de l'Empereur, et il recommandait à Goltz de continuer à observer les dispositions de Napoléon III à l'égard de la Prusse. La dépêche de Bismarck a été résumée en trois lignes par Émile Ollivier (t. VII, p. 457).

(2) Allusion à la circulaire de Drouyn de Lhuys du 29 août.

(3) Cf., sur le séjour de Bismarck à Bade et à Hombourg, p. 10, n. 1, et p. 2, n. 1).

Quant au Holstein, je n'eusse certainement pas demandé mieux [que] de régler de suite et définitivement la question; mais nous n'avons pas pu nous entendre. La presse française nous reproche d'avoir taxé la population du Lauenbourg comme une marchandise; mais elle oublie que ce Duché a manifesté à plusieurs reprises, par l'organe de sa représentation légale, son désir d'être réuni à la Prusse. Nous avons trouvé juste de payer une indemnité à l'Autriche pour la cession de la partie du territoire qui lui était acquis; mais nous avons fixé la somme d'après le revenu du Duché, dont le domaine royal forme la plus grande part, et nous n'avons, en aucune façon, calculé d'après le nombre d'âmes comme on l'a fait au Congrès de Vienne. Les journaux se plaisent à raconter que nous avons des difficultés avec l'Autriche pour l'exécution de la Convention: il n'en est rien; depuis Gastein, je n'ai échangé avec le Cabinet de Vienne qu'une seule dépêche, tout à fait insignifiante. On paraît se faire illusion en France, a-t-il ajouté en terminant, sur la force des petits États; politiquement parlant ce sont des non-valeurs; si je ne les considérais pas comme tels, j'agirais autrement.»

En résumé, Monsieur le Ministre, d'après toutes les informations que j'ai pu recueillir sur le langage de M. de Bismarck pendant son séjour à Bade, cet homme d'État se serait principalement attaché à persuader ses différents interlocuteurs qu'il était tout-à-fait décidé à faire la guerre à l'Autriche si cette Puissance n'avait pas consenti aux conditions posées par la Prusse, et qu'il était non moins résolu à agir de même dans des circonstances analogues, en ajoutant, suivant les personnes auxquelles il s'adressait, que, dans cette éventualité, qui pourrait peut-être se présenter assez prochainement, il chercherait à s'assurer autant que possible le concours de la France et de l'Italie [1].

Il a toujours été très réservé sur l'avenir du Sleswig, son silence en disant plus sous ce rapport que bien des paroles; quant au Holstein, il s'est généralement contenté de dire qu'on était parfaitement libre de chercher à constituer ce Duché en un État indépendant, mais que cette combinaison ne présentait selon lui aucune garantie de durée ni aucune chance de succès.

[1] Cf. Reculot, 1er septembre.

Le mot d'ordre de ceux qui veulent expliquer ou défendre la Convention au point de vue autrichien est de soutenir au contraire que ce sont les desseins de la Prusse qui sont inexécutables, et qu'il faudra en fin de compte revenir à la solution qu'a toujours recommandée le Cabinet de Vienne. Votre Excellence sait sans doute que M. de Mensdorff se trouvait dernièrement à Cobourg; il y a rencontré M. Samwer, le Conseiller intime du Prince d'Augustenbourg, auquel il a dit qu'il ne fallait pas désespérer de la cause du Prétendant, car la situation des Prussiens dans le Sleswig sera selon lui tellement difficile qu'ils seront vraisemblablement obligés de renoncer à leurs projets; il lui a déclaré également qu'il n'existait aucun article secret, et il lui a parlé de façon à laisser au Prince Frédéric toutes ses illusions. M. Samwer, qui paraît s'être laissé convaincre par M. de Mensdorff, a transmis tous ces détails à M. de Roggenbach. En m'en faisant part d'une façon toute confidentielle, M. le Ministre des Affaires étrangères ne m'a pas caché qu'il était loin de partager cette confiance; il est aujourd'hui persuadé que les stipulations de Gastein contiennent tout ce qui a été conclu entre la Prusse et l'Autriche, car, outre les assurances des Ministres de ces deux Puissances, il a pour garantie de la vérité de leurs assertions la parole du Roi Guillaume, qui s'est prononcé de la manière la plus nette à cet égard. Plus il examine le texte de la Convention et les conséquences qui doivent en résulter, plus il la considère comme l'échec le plus grave qu'ait eu à subir l'Autriche depuis l'origine de la question, et comme le point de départ de la suprématie prussienne en Allemagne.

A ce point de vue, les regrets que lui fait éprouver la manière dont les grandes Puissances ont procédé sont un peu tempérés par la satisfaction que lui cause, encore plus comme particulier que comme Ministre, la diminution de l'influence autrichienne.

Le Roi de Prusse part demain à midi; Sa Majesté retourne à Berlin après s'être arrêtée quelques heures près de Darmstadt, où elle doit rencontrer la Reine d'Angleterre. Cette entrevue ne s'est pas arrangée sans quelques difficultés de la part de la Reine, soit par des motifs de convenances personnelles, soit par des considérations de l'ordre politique. M. de Bismarck quitte Bade également demain matin quelques heures avant le Roi; il se rend

directement à Hombourg pour y rejoindre Mme de Bismarck. Il a l'intention d'aller passer quelques jours à Biarritz après les manœuvres qui vont avoir lieu en Silésie, c'est-à-dire vers la fin de ce mois.

P.-S. — Il est de nouveau question de la retraite de M. de Roggenbach; on parle pour le remplacer de M. d'Edelsheim, le Ministre de Bade à Vienne, ou de M. Mohl, Ministre à Francfort.

1554. Fournier, Ministre à Stockholm, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Suède, 336, n° 145.)

Stockholm, 5 septembre 1865.
(Cabinet, 12 septembre; Dir. pol., 15 septembre.)

Le Comte de Manderström est revenu ces jours derniers des bains de Hombourg et a repris la direction du Département des Affaires étrangères.

Avant qu'il fût de retour, il ne m'avait guère été possible d'échanger avec personne au sujet de la Convention de Gastein quelques idées qui valussent d'être rapportées à Votre Excellence[1]. Elles ne m'auraient été que personnelles.

[Le Comte Manderström qualifie la Convention de Gastein de mensonge fait à toute l'Europe, de négation impudente de tous les prétextes mis en avant jusqu'ici. Il s'inquiète des ambitions de la Prusse, de l'abandon par l'Autriche des États secondaires. De son séjour en Allemagne il a retiré l'impression que les États secondaires étaient outrés, mais peureux et indécis, qu'ils se sentaient un enjeu.]

M. de Manderström m'a demandé alors si je savais quelque chose d'un voyage prochain de M. de Bismarck à Biarritz comme l'an dernier[2].

Je lui ai répondu que je n'en avais entendu parler que par les journaux, mais que je lui saurais gré de m'expliquer le but de sa question.

(1) En réponse à la circulaire de Drouyn de Lhuys du 29 août.
(2) Cf. t. IV, p. 228, n. 1, et p. 260, n. 1.

«Eh! me dit-il, parce que le bruit court que M. de Bismarck n'est pas sans s'entendre avec vous. Les faiseurs de nouvelles dans les journaux y font plus qu'allusion, et, dans le temps où nous vivons, on voit des choses si étranges! — Mon cher Comte, lui répliquai-je assez vivement, il y a des bruits auxquels on ne peut pas croire, et vous moins qu'un autre. Je ne doute pas, quant à moi, que M. de Bismarck ne considère comme une des habiletés de sa conduite sans principes de faire croire à une complicité de la France, arriérée (*sic*) ou prochaine. Mais, quand on est un grand pays comme nous le sommes, quand on a une grande politique comme celle de l'Empereur, et on a cette grande politique parce que l'on représente de grandes idées, on n'est pour rien dans la politique actuelle de la Prusse et de son Ministre; la politique de procureur audacieux, heureux jusqu'ici, appartient à M. de Bismarck en propre et à lui seul sans [autre] complice que l'imbécillité des membres de la Confédération germanique : j'emploie ce mot dans tous ses sens. Quand la France a des passions ou des besoins, elle les a sans biais et sans les détours infinis de la politique prussienne, qui ne sont que des marques de cupidité, mais de faiblesse en même temps. Tout ce que je puis ajouter encore en réponse à votre question, c'est que l'Autriche et la Prusse font des fautes contre tout ce qui est actuellement le droit international de l'Europe, et que nous les regardons faire.»

M. de Manderström m'a parlé alors des efforts que M. de Bismarck avait faits pour presser sur l'Autriche et de l'intention formelle dans laquelle il était d'en arriver à la guerre avec elle si elle ne fût venue à tout lui céder. Et encore eût-il préféré qu'elle ne cédât point, car il était prêt, avait de l'argent, et était tout disposé à en faire, même en engageant les chemins de fer de l'État et en se passant des Chambres selon son habitude.

J'ajoute que le Ministre d'Italie, le Comte Corti, de retour à Stockholm depuis quatre ou cinq jours, me disait confidentiellement que M. de La Marmora lui avait parlé de l'insistance récente du cabinet de M. de Bismarck auprès du Cabinet de Florence pour entraîner celui-ci à prendre l'initiative de la guerre contre l'Autriche — promettant de suivre de son côté le même exemple. M. de La Marmora avait obstinément et sagement ré-

pondu que M. de Bismarck parlait trop bien pour ne pas lui-même donner l'exemple.

[Le Comte Manderström croit à des articles secrets qui compléteraient la Convention de Gastein. L'escadre russe est rentrée à Cronstadt sans avoir été à Kiel. Le Comte Manderström estime que le Grand-Duc a reçu l'ordre d'agir ainsi pour ne pas avoir à s'expliquer à Kiel sur la Convention de Gastein, la Russie dans ce moment ne voulant pas avoir d'opinion sur ce point et se réservant d'en avoir une selon les circonstances.]

Le Cabinet suédois n'a pas eu communication officielle de la Convention de Gastein.

1555. Le Comte de Mosbourg, Chargé d'Affaires à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Autriche, 489, n° 82.)

Vienne, 5 septembre 1865.
(Cabinet, 7 septembre; Dir. pol., 11 septembre.)

[Le Comte de Mosbourg a exposé au Comte de Mensdorff le point de vue de l'Empereur sur les Principautés danubiennes[1]. Le Cabinet de Vienne comprend la nécessité d'agir avec la plus grande prudence, et n'est point d'avis de rien changer à la forme actuelle du Gouvernement qui régit ces provinces. Rien ne paraît trahir de la part de l'Autriche une disposition à y exercer une action à son profit[2].]

[1] Drouyn de Lhuys avait adressé le 24 août à Mosbourg une dépêche conçue dans le même esprit que les dépêches à Treilhard et à Lefebvre de Béhaine du 23 août. Des dépêches analogues furent envoyées à Londres le 23 août et à Saint-Pétersbourg le 24.

[2] Dans une dépêche du 18 juillet (Turquie, Bucarest, 26), Tillos avait envoyé quelques renseignements sur la propagande autrichienne dans les Principautés. Drouyn de Lhuys en avait fait mention dans une dépêche adressée à Vienne le 4 août. (Autriche, 489.)

1556. Le Vicomte Treilhard, Chargé d'Affaires à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Italie, 363, n° 70.)

Florence, 6 septembre 1865.
(Cabinet, 10 septembre; Dir. pol., 15 septembre.)

[Le Vicomte Treilhard annonce la nomination du Baron Natoli au Ministère de l'Intérieur en remplacement de M. Lanza. Ce personnage a été souvent représenté comme peu favorable à la conciliation avec Rome; le Général La Marmora s'est efforcé de le disculper à ce point de vue. Le Président du Conseil estime d'ailleurs que les derniers procédés de Rome à l'occasion du baptême de l'Infant de Portugal [1] donnent à penser que les négociations entre la Papauté et l'Italie ne sont pas à la veille d'être reprises [2].]

Je m'étais efforcé de me bien pénétrer des appréciations contenues dans la dépêche de Votre Excellence en date du 29 du mois dernier, n° 30, au sujet de la Convention de Gastein. Je n'avais aucune observation à adresser à cet égard au Gouvernement italien, mais je ne doutais pas que M. le Président du Conseil ne me fît prochainement l'honneur d'aborder avec moi cette question pleine d'actualité, et, sans engager en aucune manière l'opinion du Gouvernement de l'Empereur, j'ai pu saisir cette occasion pour exprimer la mienne, dans le sens que Votre Excellence avait bien voulu m'indiquer.

Le Général La Marmora m'a paru partager complètement les vues de Votre Excellence au sujet des stipulations d'une Convention qui, selon lui, ne consacre que le droit de conquête et renouvelle les actes qui ont présidé aux partages de la Pologne.

Quant à l'opinion publique en Italie, elle n'a pu manquer de se manifester à peu près dans le même sens. Toutefois, comme

[1] Le patriarche de Lisbonne avait soumis au Saint-Siège la question de savoir si le roi Victor-Emmanuel pouvait servir de parrain au fils de don Luiz. La réponse de la Cour de Rome n'avait pas encore eu le temps de parvenir en Portugal lorsque le roi d'Italie, pour ne pas soulever de difficulté, déclina spontanément la demande de son gendre.

[2] Cf. Sartiges, 25 août.

à côté de la question de droit public, voire même d'équilibre européen, il y avait une question de prépondérance posée entre les deux grandes Puissances allemandes, et comme, à tort ou à raison, on a voulu voir ici dans la Convention du 14 août un triomphe de la politique prussienne et une humiliation pour l'Autriche, les esprits, partagés entre deux sentiments contraires, n'ont peut-être pas jugé l'œuvre de Gastein avec toute la sévérité qu'elle mérite.

Restent les articles secrets sur l'existence desquels l'opinion n'est pas encore édifiée et qui demeurent à l'état de menace. M. le Président du Conseil ne les révoque pas complètement en doute; une cession du Holstein moyennant une compensation pécuniaire, moyennant surtout une garantie de ses États en dehors de la Confédération, lui paraît une combinaison que l'Autriche devrait trouver très avantageuse et à laquelle M. de Bismarck aurait pu se prêter de son côté, dans le but de raffermir sa position personnelle, en frappant à ce prix sur l'opinion publique en Prusse un grand coup comme l'annexion de toutes les Provinces enlevées à la Monarchie danoise.

M. le Comte d'Usedom est parti pour quelques jours, et M. le Général La Marmora paraît disposé à attribuer cette absence à l'embarras de sa situation présente vis-à-vis du Gouvernement italien, après les démarches pressantes qu'il avait été chargé de faire ici à la fin du mois de juillet [1].

L'Envoyé prussien s'est d'ailleurs généralement exprimé dans ces derniers temps de manière à propager les doutes sur l'efficacité de la Convention de Gastein et à ne pas décourager en Italie des aspirations et des espérances auxquelles il laissait supposer qu'il aurait peut-être prochainement à faire de nouveau appel [2].

[1] Cf. t. VI, p. 384, note 1.

[2] «Cela [la Convention de Gastein] se passa, écrit La Marmora (*Un peu plus de lumière*, p. 58), pendant que je me trouvais en Piémont, où j'étais allé pour quelques jours, précisément dans le but de conférer avec Sa Majesté sur notre politique extérieure, et il ne sera pas hors de propos de dire que, à mon retour à Florence, je trouvai à la gare mon Secrétaire général; il me dit avoir eu, pendant ma courte absence, plusieurs conférences avec le Ministre de Prusse, qui lui avait donné l'assurance que l'*on avait les meilleures nouvelles de Berlin*,

Si ce langage devait servir à masquer l'existence des articles secrets, il serait selon le Général La Marmora d'une insigne duplicité; mais, si la Convention de Gastein est connue tout entière, il lui paraît très facile à expliquer, attendu qu'il ne comprendrait plus que le présent état de choses dans les Duchés pût durer longtemps sans amener de nouveaux conflits entre les deux Puissances copartageantes.

En tout cas, si la Prusse était amenée à renouveler tôt ou tard ses propositions à la Cour d'Italie, M. le Général La Marmora, qui s'applaudit plus que jamais aujourd'hui de la réserve qu'il a, malgré quelques tentations, su opposer aux derniers appels de M. de Bismarck[1], se promet bien de suivre à l'avenir la même ligne de conduite, et surtout de ne s'engager en quoi que ce soit et sous aucun prétexte sans une entente préalable avec le Gouvernement de l'Empereur.

1557. Le Baron Baude, Chargé d'Affaires à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Angleterre, 734, n° 139.)

Londres, 7 septembre 1865.
(Cabinet, 10 septembre; Dir. pol., 15 septembre.)

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 23 août sous le n° 89, et je me suis empressé de faire connaître au Principal Secrétaire d'État de la Reine le point

que l'entente avec l'Autriche était impossible, la rupture prochaine et la guerre inévitable, si l'Italie promettait son alliance.

«Ce brave homme ajoutait en se frottant les mains : *Mon cher Général, la conquête de la Vénétie est dans vos mains. Le Ministre d'Usedom m'a dit que tout dépendait de vous. — Vous vous trompez,* répondis-je à mon Secrétaire général, *la Prusse et l'Autriche sont occupées à se mettre d'accord. — Impossible,* me répliqua ce naïf fonctionnaire. *Après tout ce que m'a dit et affirmé le Ministre de Prusse, ces jours derniers, ce serait une trahison, etc.*

«Le lendemain, on recevait la nouvelle que l'Autriche et la Prusse avaient signé la Convention de Gastein.

«Le Ministre de Prusse quitta Florence, et resta deux mois sans se faire voir.»

(1) Cf. t. VI, p. 384, n. 1, et p. 397, n. 1.

de vue auquel le Gouvernement de l'Empereur envisage la situation actuelle des Principautés [1]. Lord Russell reconnaît comme nous que le régime qui y a été établi par les Puissances européennes n'a pas répondu aux espérances qu'elles avaient conçues pour l'avenir de ces pays; mais, quelque chose qu'il y ait à en dire, il le considère comme extrêmement préférable à celui qu'il a remplacé. Tout en envisageant la durée du pouvoir du Prince Couza comme assez précaire, il ne désire pas que les événements ramènent les Puissances en présence d'une question aussi délicate; cependant il craint qu'il soit difficile d'y échapper avant peu de temps. Loin de pousser à une fin précipitée de ce pouvoir chancelant, l'Angleterre fera ce qui sera possible pour le soutenir tant que les circonstances le permettront; elle ne s'occupe pas des questions intérieures des Principautés, mais elle se croit en droit, vu les antécédents et les tendances du Prince Couza, d'exiger de lui une grande correction dans tout ce qui concerne les rapports des Principautés avec les Puissances étrangères et leurs intérêts sur le Danube.

Telle est, Monsieur le Ministre, la pensée de Lord Russell sur cette question; il la considère comme d'autant plus grave, si elle venait à se rouvrir, que les remèdes prévus par la Convention de 1858 ne lui paraissent ni simples ni sûrs dans leur application. Il aurait, pour sa part, une grande répugance à voir les troupes turques rentrer dans les Principautés, comme cela pourrait avoir lieu en vertu de l'article 8 [2]. De toutes les occupations et de tous les régimes auxquels ces pays pourraient être soumis, celui-ci lui paraîtrait le moins digne de l'assentiment de l'Europe. Lord Russell se plaît, en tous cas, à espérer, et me l'a répété avec insistance, que, les circonstances l'exigeant, la France et l'Angleterre chercheraient et parviendraient à se rencontrer dans une pensée commune.

[1] Cf. p. 41, n. 1.

[2] Cf. la «Convention entre l'Autriche, la Grande-Bretagne, la France, la Prusse, la Russie, la Sardaigne et la Porte ottomane pour l'organisation définitive des Principautés de Moldavie et de Valachie, signée à Paris, le 19 août 1858», dans les *Arch. diplom.*, 1865, t. III, p. 105-113.

1558. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 353, n° 128.)

Berlin, 8 septembre 1865.
(Cabinet, 16 septembre; Dir. pol., 19 septembre.)

[Les affaires des Principautés-Unies n'ont pas été pendant ces dernières semaines l'objet d'un échange d'idées entre M. de Bismarck et le Comte d'Eulenbourg [1]. Aussi ce dernier n'a-t-il pu faire connaître les vues du Cabinet de Berlin au Chargé d'Affaires français. «Les chances aléatoires auxquelles le Gouvernement du Prince Couza ne se trouve que trop exposé ont plus d'une fois, dans les derniers temps, provoqué la presse prussienne à émettre la pensée qu'il s'agissait là pour l'Europe d'un de ces problèmes ardus dont la solution doit profiter à la Prusse. On peut, je crois, ajouter sans se tromper que c'est un des points sur lesquels M. de Bismarck attend un de ces incidents qui lui prêteraient un concours si utile pour la réalisation de ses desseins.»]

1559. Le Marquis de Cadore, Ministre à Carlsruhe, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Bade, 45, n° 33.)

Bade, 8 septembre 1865.
(Cabinet, 10 septembre; Dir. pol., 11 septembre.)

[Résultats des élections du 7 septembre pour le renouvellement partiel de la deuxième Chambre badoise.]

M. de Beust, qui fait en ce moment une tournée dans le midi de l'Allemagne, est arrivé hier à Bade venant de Munich et de Stuttgart [2]. Il n'a passé qu'une journée ici, et il doit repartir aujourd'hui pour Darmstadt et Francfort, après s'être arrêté quelques heures à Carlsruhe. Je l'ai aperçu quelques instants, et

(1) Bismarck, absent de Berlin depuis le 26 juin, n'y rentra que le 8 septembre.

(2) Cf. ci-dessus, p. 35, n. 1. Beust avait quitté Munich le 5 septembre et était arrivé le même jour à Stuttgart, d'où il repartit le 7 au matin.

j'ai pu constater chez lui un très vif mécontentement des arrangements de Gastein; ce sentiment se traduit même par une assez grande amertume et par un découragement qu'il ne cherche pas à dissimuler.

Il ne se fait aucune illusion sur la situation et prétend que sa manière de voir est partagée par M. von der Pfordten, et même par M. de Varnbüler, qui est revenu de Bade, où il a vu le Roi de Prusse, beaucoup moins optimiste qu'il n'était ces jours passés[1]. Cette modification dans les idées de M. le Ministre des Affaires étrangères du Wurtemberg m'a d'ailleurs été confirmée par d'autres personnes; elle résulterait de quelques paroles du Roi Guillaume, qui lui aurait exprimé, de la manière la plus nette, sa ferme intention de ne pas permettre que le sang de ses soldats ait été versé sans avantages réels pour la Prusse.

M. de Beust pense qu'il n'y a rien à faire pour le moment; «la seule branche de salut à laquelle nous puissions nous accrocher, m'a-t-il dit, est le consentement des populations; c'est sur ce point que la Confédération et les États secondaires devront insister en temps opportun».

Le peu d'instants que j'ai passés avec M. de Beust ne m'a pas permis de m'assurer complètement des véritables motifs pour lesquels il aurait entrepris ce voyage, et de ses intentions en rencontrant les Ministres allemands; outre le désir de juger par lui-même de l'impression générale, il se pourrait qu'il eût aussi pour but, suivant une tactique qui lui est familière, d'attirer sur lui l'attention publique et de faire croire à une ligne de conduite et à des projets arrêtés. J'espère du reste voir prochainement M. de Roggenbach, et être alors en mesure de renseigner exactement Votre Excellence à cet égard.

[1] Guillaume Ier séjourna à Bade du 26 août au 6 septembre. Les correspondances de Bade et de Wurtemberg ne font pas allusion à l'entretien qu'eut avec lui le ministre de Wurtemberg. Sur l'optimisme de Varnbüler, cf. Bartholdi, 29 août.

1560. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Saxe, 140, n° 84.)

Dresde, 8 septembre 1865.
(Cabinet, 16 septembre; Dir. pol., 20 septembre.)

[Les appréciations, très sévères d'abord, de la presse saxonne sur la Convention de Gastein se sont ensuite un peu adoucies en ce qui concerne la Prusse. Les feuilles réservent toutes leur colère pour la Diète, et surtout pour l'Autriche, «qui semble pour le moment effacée de la carte de l'Allemagne». Voyage du Baron de Beust à Munich, Stuttgart, Bade et en Thuringe, «mais pour un intérêt particulier». Le Baron de Seebach, Ministre de Saxe en France, revenant de ses terres en Bessarabie pour retourner à son poste, a rejoint M. de Beust à Munich, ce qui a été exploité par une certaine presse qui veut faire croire à une intervention de la France.]

1561. Le Baron Baude, Chargé d'Affaires à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Angleterre, 734, n° 140.)

Londres, 8 septembre 1865.
(Cabinet, 10 septembre; Dir. pol., 15 septembre.)

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser sous le n° 92 (1), par laquelle elle veut bien me faire connaître les considérations qu'inspirent au Gouvernement de l'Empereur la Convention de Gastein et les événements dont l'Allemagne est en ce moment le théâtre. J'ai passé la journée d'avant-hier à North Berwick, avec Lord Russell, que je n'avais pas vu depuis un mois, et la conversation s'est naturellement portée sur cet événement. Le Principal Secrétaire d'État désirait vivement savoir quelle était l'opinion du Gouvernement de l'Empereur; je la lui ai fait connaître; il a été très frappé de la haute sagacité et de la précision avec laquelle Votre Excellence

(1) Circulaire de Drouyn de Lhuys du 29 août.

a jugé la Convention austro-prussienne, et m'a dit qu'il se placerait au même point de vue pour indiquer aux Représentants de la Reine, dans une communication qu'il allait leur adresser sans retard, le langage qu'ils auraient à tenir.

D'après les renseignements qu'il a reçus de Vienne, M. de Mensdorff serait sans illusions sur la valeur du Traité de Gastein, et aurait dit à Lord Bloomfield qu'il s'était efforcé de tirer le moins mauvais parti possible d'une fâcheuse situation et de remédier, tant bien que mal et pour un temps plus ou moins long, à un présent devenu intolérable. M. le Ministre des Affaires étrangères d'Autriche aurait ajouté qu'il n'aurait jamais signé cette Convention s'il eût trouvé un concours sérieux dans les États secondaires de l'Allemagne, qui tous lui avaient manqué sous la main, particulièrement la Bavière, dont la retraite aurait été la plus rapide au moment décisif.

1562. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Danemark, 250, n° 98.)

Copenhague, 9 septembre 1865.
(Cabinet, 17 septembre; Dir. pol., 20 septembre.)

Le *Nordske Allegemeine Zeitung*, qui reçoit les inspirations de M. de Bismarck, donnait ces derniers jours un démenti au rapport que M. Hansen a adressé à M. Hall le 29 décembre 1864[1], sur les entretiens qu'il avait eus avec le Président du Conseil de Prusse au sujet de l'affaire des Duchés, et taxait ce rapport, qui est annexé à ma dépêche n° 90, d'œuvre de pure fantaisie. Je ne puis que répéter qu'une personne en qui j'ai toute confiance et qui connaît parfaitement l'écriture de M. de Bismarck a lu la lettre écrite de la main même de ce Ministre et par laquelle il accordait l'audience que M. Hansen, à son arrivée à Berlin, lui avait demandée.

Le *Flyve Post*, jadis l'organe officieux du Cabinet, mais qui a abandonné M. Bluhme et ses Collègues pour suivre la fortune de

[1] Cf. Dotézac, 3 septembre, et le rapport d'Hansen publié en annexe.

IMPRIMERIE NATIONALE.

l'ancien Ministre de la Justice, M. Heltzen, sorti du Ministère à l'occasion même de M. Hansen, prend texte du démenti de la feuille prussienne pour faire un grief au Cabinet d'avoir permis à M. Hansen de résider à Paris. « Nous nous sommes bien doutés, dit le *Flyve Post*, que le récit du 29 décembre 1864 était une fable. Le parti doctrinaire (c'est-à-dire le parti national) peut en effet se glorifier à bon droit de son agent et pseudo-ambassadeur. Mais cet honneur, il faut qu'il le partage avec ceux des membres du Ministère qui ont autorisé M. Hansen à poursuivre son œuvre en France. »

D'autre part, le Cabinet a cru devoir contredire le bruit qui s'était répandu dans la presse étrangère et par lequel le Gouvernement danois aurait offert, avec l'assentiment des Puissances occidentales, de céder les Antilles à la Prusse, en retour de la rétrocession du Sleswig septentrional, ou bien de récupérer cette partie du Duché à prix d'argent. Le *Berlingske Tidende*, dans un article semi-officieux, déclarait hier cette allégation dénuée de tout fondement, et insistait sur l'attitude toute passive que le Cabinet a constamment observée dans cette question.

1563. Le Comte de Mosbourg, Chargé d'Affaires à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Autriche, 489, n° 83.)

Vienne, 9 septembre 1865.
(Cabinet, 13 septembre; Dir. pol., 19 septembre.)

[Le Comte de Mensdorff est parti la veille pour Carlsbad, où il compte passer trois semaines. Le Général de Gablenz se dispose à partir dans deux ou trois jours pour le Holstein [1]. Il est accompagné de M. de Hoffmann, Conseiller aulique, attaché au Cabinet du Ministre des Affaires étrangères.]

[1] Cf. Mosbourg, 27 août.

1564. NOTE EXPLICATIVE REMISE PAR M. HANSEN LE 10 SEPTEMBRE 1865 [1]. (Danemark, 250.)

Paris, 10 septembre 1865.

J'apprends qu'une feuille peu estimée de Copenhague [2], qui n'a presque pas d'abonnés, vient d'insérer un soi-disant rapport sur mes démarches jusqu'au mois de décembre 1864 tant à Paris qu'à l'étranger. Celui qui a prêté son nom à cette publication est un faussaire bien connu, le sieur Moltzen, espion russe à Copenhague et agent secret de M. Heltzen, l'ami intime du Roi. Il a aussitôt après quitté le Danemark, et est allé s'établir en Galicie, où il a acheté avec de l'argent fourni par la Russie, croit-on, plusieurs domaines à des Polonais.

Aucun journal danois n'a reproduit cette pièce, aucun n'en a parlé. En Allemagne, il n'y a que la *Gazette de l'Allemagne du Nord* qui, sans cependant la publier, en ait fait mention; elle lui a accordé l'honneur superflu d'un démenti formel [3]. L'organe de M. de Bismarck ajoute : «Autant que nous pouvons en juger, le parti réactionnaire à Copenhague, ne voulant pas entendre parler de la restitution du Sleswig du Nord et d'aucune solution nationale, a livré cette pièce à la publicité pour ébranler la position de M. Hansen à Paris et l'y rendre impossible.»

Je crois que c'est en effet la véritable explication de ce fait, et voici pourquoi.

Lorsque je vins à Copenhague au mois de décembre dernier, mon but fut de décider le Gouvernement à désirer une solution nationale en Sleswig et à abandonner l'idée absurde de l'union personnelle; en effet ce point gagné levait bien des difficultés. L'entreprise était ardue. Le Président du Conseil était malade; M. Heltzen, Ministre de la Justice, était maître de la situation et dominait le Roi. Après m'être entendu avec M. Hall, je rédigeai quelques notes succinctes sur ce que j'avais fait à Paris et à Berlin et je les remis à M. Heltzen, tant pour prouver qu'il

[1] En tête, cette note à l'encre : «Voir le n° 90 du 3 septembre 1865 et la pièce jointe à cette dépêche.»

[2] Le *Flyve Post*.

[3] Cf. Dotézac, 9 septembre.

s'était trompé en me soupçonnant de conspiration scandinave contre la Dynastie des Glucksbourg, que pour faire tomber sur lui toute la responsabilité s'il continuait à me contrecarrer dans la poursuite de mon but [1].

Après si longtemps, il m'est impossible de me souvenir du contenu exact et entier de ces notes, dont l'original a été brûlé par moi-même; ce qui a été imprimé n'a donc pu être pris que sur une copie faite en secret. Mais je peux affirmer qu'on m'avait promis sur l'honneur de ne commettre en aucun cas la moindre indiscrétion à propos de ce court exposé de mes démarches, ensuite que je n'ai ni par écrit ni dans le courant de la conversation désigné le nom d'aucun des Français dont il y est question; ainsi je n'ai, autant qu'il m'en souvient, jamais parlé même indirectement à M. Valois, avec lequel je n'ai jamais eu le moindre rapport [2].

Cependant on comprend que, si j'ai toujours été discret au sujet des noms, il me fallait absolument, pour agir sur le Roi, citer des faits de quelque importance et capables d'amener une modification de sa manière de voir. Et en effet c'est ce que j'ai obtenu alors. Lorsqu'il m'a reçu, le Roi m'a déclaré qu'il était très reconnaissant de l'appui que la France prêtait au Danemark, et il a ajouté textuellement : « Il est clair que nous accepterons avec la plus grande satisfaction le plus qu'il sera possible de recouvrer du Sleswig, et il me sera agréable si vous pouvez obtenir quelque chose dans ce sens. »

Dès ce moment, le Cabinet se décida à adopter une solution nationale. Mais M. Heltzen, voyant son crédit baisser, se mit aussitôt à ourdir une série d'intrigues contre M. Hall et moi. Cependant il ne tarda pas à se compromettre; au mois d'avril, il se vit renversé du pouvoir par le parti national à la suite d'une discussion à la Chambre [3]. Depuis il ne respire plus que vengeance. Principal

[1] Dans *Les Coulisses de la Diplomatie* (p. 43), Hansen prétend au contraire que, après s'être concerté avec plusieurs de ses amis, il rédigea, lors de son retour à Copenhague, un rapport complet sur tout ce qu'il avait fait à l'étranger, et le présenta le 25 décembre à Bluhme.

[2] Cf. l'annexe à la dépêche de Copenhague du 3 septembre.

[3] Cf. Dotézac, 30 mars. C'est en réalité le 30 mars au soir que Heltzen fut relevé de ses fonctions par une ordonnance du Roi.

chef du petit parti réactionnaire partisan aveugle de la Russie, très lié avec le Baron Nicolay [1], il a su se maintenir dans les bonnes grâces de la Cour.

Maintenant, après la visite de la flotte russe [2], on a repris courage, on a cru que le moment était venu de se venger et on a fait imprimer le soi-disant rapport. Frapper M. Hall, paralyser mon activité, et nuire à M. de Bismarck, qu'on déteste depuis la Convention de Gastein, tel a été le but de cette odieuse indiscrétion.

Cette façon d'agir ne s'explique que par plusieurs autres faits également tristes qui caractérisent l'histoire de mon pays dans ces derniers temps. Ne fût-ce que comme Danois, je déplore ce qui est arrivé, de la façon la plus vive. J'avais usé de la plus grande prudence dans les limites de ce qu'il est humainement possible de prévoir. Il me faut maintenant avouer qu'il y a en Danemark des traîtres à leur pays; cependant ils ne sont pas nombreux. Du reste je regarde l'événement comme regrettable, mais sans aucune gravité.

Je me permets d'ajouter que mon plus ardent désir est d'être utile dans la mesure de mes faibles moyens à celui qui, en recevant l'année dernière un membre de la Députation sleswiquoise, a gagné mon cœur pour toujours [3]. J'ai juré à ces Nord-Sleswiquois de faire tous mes efforts dans l'intérêt de notre patrie commune et de remplir en même temps mon devoir de reconnaissance envers la France.

Je tiendrai ma parole : plus on m'oppose d'obstacles, plus mon énergie augmente.

(1) Ministre de Russie à Copenhague.

(2) Après son départ de Stockholm, le 16 août (cf. Fournier, 13 août, et ci-dessus, p. 2, n. 1), le grand-duc Constantin s'était rendu à Copenhague, où il était arrivé le 22. Il y avait séjourné une semaine, et était reparti directement pour Cronstadt le 29.

(3) Allusion à la réception à Paris, au début d'octobre 1864, de la députation du Sleswig du Nord (cf. t. IV, p. 219, n. 1); dans le récit laissé par Hansen dans *Les Coulisses de la Diplomatie*, il n'est pas question d'une audience impériale. Hansen et Klewing, délégués par la députation, eurent une audience de Drouyn de Lhuys; ils ne reçurent des encouragements de Napoléon III que par l'intermédiaire du ministre des affaires étrangères. (Cf. l'adresse des délégués du Sleswig à Drouyn de Lhuys, t. IV, p. 220.)

1565. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Russie, 234-235, n° 49.)

Saint-Pétersbourg, 11 septembre 1865.
(Cabinet, 16 septembre; Dir. pol., 19 septembre.)

L'escadre russe commandée par le Grand-Duc Constantin est rentrée il y a quelques jours à Cronstadt de retour de sa croisière dans la Baltique[1]. Ainsi que j'ai eu l'honneur de le mander à Votre Excellence dans un de mes précédents rapports[2], le premier projet du Gouvernement avait été de lui faire visiter successivement les ports de Suède, en y comprenant Stockholm et ceux de Copenhague, de Kiel et de Danzig. Une partie de ce programme a seule été accomplie.

Sauf l'incident que j'ai relaté à Votre Excellence[3], à savoir la perte d'un navire cuirassé échoué dans les parages des îles d'Aland, le voyage de la flotte en Suède s'est accompli assez heureusement. Les sentiments de défiance qui existent depuis longtemps entre la Suède et la Russie et surtout depuis l'annexion de la Finlande ne pouvaient faire espérer que la réception que l'escadre du Grand-Duc Constantin trouverait de l'autre côté de la Baltique serait empreinte d'une grande cordialité. Je sais cependant que l'accueil qu'elle y a reçu, sans témoigner de beaucoup d'empressement, a été d'une convenance parfaite. Le Roi Charles XV, dont les sentiments anti-russes se sont manifestés plus d'une fois pendant la campagne de 1864, n'a pas laissé néanmoins, ainsi que la Famille royale, d'entourer le Grand-Duc et son jeune fils de toutes sortes de prévenances. Les arsenaux militaires, les établissements de la marine leur ont été montrés. Enfin, Monsieur le Ministre, rien n'a été épargné pour que le frère de l'Empereur Alexandre emportât un bon souvenir de son excursion sur le territoire et dans les ports suédois.

De Copenhague où elle s'est rendue aussitôt après avoir quitté Carlscrona, l'escadre devait aller mouiller dans les eaux de Kiel; mais, soit que le Grand-Duc ait répugné au dernier moment à

(1) L'escadre russe avait quitté Copenhague le 29 août.
(2) Le 31 juillet. (Russie, 234-235.)
(3) Le 20 août. (Russie, 234-235.)

aller saluer le pavillon des Duchés en quittant la capitale du Danemark, soit qu'il faille y chercher une conséquence du traité de Gastein, ce projet a été abandonné. Un aviso envoyé à Copenhague à la rencontre du Commandant de la flotte lui a enjoint d'avoir à rentrer à Cronstadt, sans visiter Kiel ni Danzig. Il est vrai, Monsieur le Ministre, que l'idée du Gouvernement impérial d'envoyer son escadre faire escale dans le Holstein et en Prusse avait tout d'abord, au milieu des complications des affaires allemandes, paru un peu bizarre. Je ne suis donc pas autrement surpris qu'il y ait renoncé après plus mûre réflexion (1).

1566. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 353, n° 129.)

Berlin, 12 septembre 1865.
(Cabinet, 16 septembre; Dir. pol., 19 septembre.)

J'ai reçu les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser jusqu'au n° 64 inclusivement (2).

Le Roi est revenu le 7 de ce mois à Berlin (3); M. de Bismarck n'est arrivé que deux jours après Sa Majesté (4). Je l'ai vu le lendemain de son retour; il est tout de suite entré dans le vif de la question qui préoccupe en ce moment l'attention de tous les esprits politiques en Europe, et il m'a exprimé le regret qu'il avait éprouvé de voir la Convention de Gastein donner lieu en France à des interprétations sévères (5). Je me suis inspiré, pour lui répondre, de la dépêche n° 61 (6), dans laquelle Votre Excellence a si excellemment fait ressortir tout ce que cet acte avait de contraire aux principes qui règlent la vie des sociétés modernes. Je lui ai

(1) Cf. Fournier, 5 septembre.

(2) La dépêche n° 64, du 6 septembre, était relative aux travaux de la Commission du Danube.

(3) Venant de Bade.

(4) Venant de Hombourg.

(5) Cf. t. VI, p. 449, n. 3, ci-dessus, p. 5, n. 3, p. 36, n. 1, et la circulaire de Drouyn de Lhuys, du 29 août.

(6) Il s'agit de la circulaire du 29 août.

dit, entre autres choses, dans cette première partie de notre entretien, que, soulevée au nom des droits de la nationalité germanique, subie à ce titre par l'Europe, malgré les dangers qu'elle était de nature à susciter, la question des Duchés semblait, aux termes des arrangements de Gastein, devoir se résoudre dans des conditions aussi préjudiciables à ces droits qu'à ceux des populations d'origine scandinave. Dans le cours des derniers mois, le Gouvernement de l'Empereur avait été, pour ainsi dire, convié à différentes reprises par le Cabinet de Berlin à manifester sa sollicitude en faveur des habitants danois du Sleswig septentrional : il ne pouvait pas nous être agréable de voir aujourd'hui combien on paraissait peu disposé à tenir compte de ces recommandations.

Le Président du Conseil m'a renouvelé alors l'assurance qu'il ne retirait rien des déclarations qu'il nous avait plusieurs fois faites à ce sujet; il a ajouté que ses intentions n'étaient nullement modifiées. Il désire être le plus tôt possible en mesure de satisfaire à nos demandes. «La Prusse, m'a-t-il dit, n'a aucun besoin des districts purement danois du Sleswig du Nord; une fois que nous aurons trouvé et fixé une bonne ligne de défense, rien ne nous serait plus agréable que de pouvoir, en nous entamant un bout de l'orteil, nous débarrasser, en les restituant au Danemark, de populations hostiles à l'Allemagne, et qui peuvent nous attirer des difficultés que ne balancerait aucun avantage sérieux [1].»

Pour en arriver là cependant, le Président du Conseil a besoin d'être secondé par des circonstances propices; quand et comment ces circonstances se présenteront-elles? Comme je lui posais cette question, M. de Bismarck m'a exprimé l'espoir que, à l'aide d'une crise survenant dans la situation générale de l'Europe, le Gouvernement du Roi Guillaume pourrait sur ce point, en même temps que sur plusieurs autres, adhérer à des combinaisons que l'esprit public en Allemagne ne saurait sanctionner dans l'état présent des choses [2].

[1] Cf. Cadore, 1er septembre.

[2] Toute la fin de la dépêche, depuis : «la Prusse n'a aucun besoin des districts», est reproduite par Émile Ollivier (t. VII, p. 458). Le début est résumé en quelques phrases.

Ministère des Affaires Étrangères

Archives

Reçu du Ministère des Affaires Étran-
gères (~~Division~~ D.-Don des Archives), / exemplaire
Origines diplomatiques de la Gue
des l'~~Inventaire de la Correspondance poli-~~
de 1870
~~tique~~ (tome VII) / volume in-8

Paris, le 190 .

Prière de vouloir bien dater, signer et renvoyer ce reçu
à l'adresse ci-contre, — ~~Inutile d'affranchir~~.

Monsieur

le Ministre des Affaires Étrangères,

Division des Archives,

130, rue de l'Université

Paris.

1567. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 353, n° 130 [1].)

Berlin, 12 septembre 1865.
(Cabinet, 16 septembre; Dir. pol., 19 septembre.)

Le Président du Conseil a bien voulu me donner, sur le nouvel état de choses que la Convention de Gastein inaugure en Allemagne et dans les Duchés, des renseignements qui diffèrent d'une façon très sensible de ceux qui ont été fournis à Votre Excellence par M. le Comte de Goltz [2]. Les appréciations de ce dernier m'avaient paru reproduire en termes presque identiques les blâmes dont les arrangements intervenus entre les deux grandes Puissances avaient été ici l'objet dans les journaux de l'opposition avancée. M. de Bismarck a fait la même réflexion que moi, en apprenant la manière dont ses derniers actes avaient été commentés par l'Ambassadeur de Prusse à Paris, et il m'a dit que les orateurs du parti progressiste n'emploieraient pas, pour l'attaquer l'hiver prochain, dans la seconde Chambre, d'autres arguments.

Pour lui, il reconnaît hautement que la Convention de Gastein n'est qu'un premier pas, fort important, fait par la Prusse dans la voie qui doit la conduire non seulement à l'annexion complète des deux Duchés, mais aussi au triomphe de ses projets d'hégémonie. Il compte bien que Kiel ne sera jamais un port fédéral; qu'au besoin les petits États, effrayés par les dépenses que leur causerait la stérile satisfaction de savoir qu'il y a une marine allemande, entraveront les velléités de ceux des Gouvernements secondaires qui seraient disposés à compromettre la prospérité de leurs finances pour contrarier les vues de la Prusse. Quant à plusieurs autres points, entourés encore aujourd'hui d'une obscurité qu'il ne cherche pas à dissimuler, le Président du Conseil exprime

[1] Plusieurs fragments de cette dépêche sont résumés et cités par Émile Ollivier (t. VII, p. 459-461), qui les réunit à ceux de la dépêche précédente, avec la référence inexacte : Lefebvre de Béhaine à Drouyn de Lhuys, 9 à 12 septembre.

[2] Drouyn de Lhuys à Lefebvre de Béhaine, 27 août, n° 59, et 1er septembre.

l'espoir qu'ils seront réglés en temps opportun, à la satisfaction exclusive de la Prusse : il va même jusqu'à dire que l'ambiguité de certaines stipulations a été, de sa part, le résultat d'un calcul. J'ai déjà eu l'honneur de faire remarquer à Votre Excellence combien la rédaction des articles relatifs à la poste, au télégraphe, pouvait donner lieu à de sérieuses difficultés : elles sont loin d'effrayer le Cabinet de Berlin, qui les tient en réserve pour compléter et accentuer le succès qu'il a remporté sur l'Autriche.

Mais ce n'est pas tout; d'un instant à l'autre, des occasions de conflit bien plus graves peuvent être soulevées au gré de la Prusse : le partage provisoire de la responsabilité gouvernementale et des charges administratives qu'avait impliquées jusqu'à présent le condominium autorise-t-il l'une des deux Puissances à exercer isolément certaines prérogatives inhérentes à la souveraineté, telles que le droit de recruter, de former un corps d'armée, le droit de convoquér les États provinciaux?

M. de Bismarck se contente pour le moment de poser la question : il la tranchera plus tard à sa convenance, de même que celle des districts restés indivis entre le Sleswig et le Holstein. La Prusse a encore d'autres moyens d'arriver à ses fins. Le Président du Conseil m'a laissé entrevoir son dessein de procéder sans retard à des modifications radicales dans le régime intérieur des Duchés, qui rappelle, selon lui, par leurs plus mauvais côtés, les institutions du moyen âge. Les habitants des villes sont exempts d'impôt, affranchis du service militaire, et cette double charge pèse exclusivement sur les habitants des campagnes. Avant peu, il n'en sera plus ainsi dans le Sleswig, et le Gouvernement du Roi Guillaume compte bien acquérir, par contre-coup, auprès de la grande majorité des populations du Holstein, une popularité de bon aloi, qui l'aidera à renverser les derniers obstacles opposés à l'annexion.

En me développant les idées dont je viens de résumer l'ensemble, M. de Bismarck a eu pour but de m'édifier sur la facilité qu'il aurait à faire renaître des causes nouvelles de conflit avec l'Autriche, le jour où l'état de choses général de l'Europe permettrait à la Prusse de suivre une politique encore plus tranchée.

Le Président du Conseil s'est aussi attaché à faire ressortir la faiblesse et l'insignifiance des entraves qu'il pourrait rencontrer en

Allemagne, et il s'est étendu à [*sic*] ce sujet avec une complaisance, une hardiesse de paroles, qui témoignent du prix qu'il met à faire entrer cette conviction dans l'esprit de Votre Excellence.

Il ne redoute ni les associations libérales, ni les attaques de la presse, ni l'opposition parlementaire, ni les mécontentements apparents de l'opinion publique; il déclare que, dans les conditions où se trouve actuellement la Confédération, ce sont là des forces négatives, pour me servir de son expression, des zéros placés avant l'unité. Les manœuvres des Gouvernements secondaires ne l'inquiètent pas davantage. Le temps est passé, d'après lui, où ils avaient une politique vraiment personnelle et indépendante : en dehors des représentations solennelles et vaines qu'ils sont tenus de donner à Francfort, il n'y a dans leur attitude rien qui indique une opposition efficace et sérieuse à la Prusse. Les offenser publiquement le moins possible, leur épargner l'obligation de se mettre trop souvent en scène à la Diète, tel est le moyen d'en avoir facilement raison. «Ils sont, a ajouté le Président du Conseil, comme ces chiens qui laissés en liberté sont doux et inoffensifs; attachés à leur niche près de la maison de leur maître, et mis pour ainsi dire en faction officielle, ils aboient au contraire d'une manière furieuse.»

Avec des procédés conciliants, et c'est ainsi que le Gouvernement prussien entend débuter dans la voie nouvelle qui s'ouvre devant lui, le Cabinet de Berlin espère donc dominer les dernières velléités d'indépendance des petits États désappointés et surpris par la conduite de l'Autriche. M. de Pfordten était persuadé que le Cabinet de Vienne n'avait pu consentir aux arrangements de Gastein que moyennant des promesses en rapport avec ses intérêts : en apprenant de la bouche même de M. de Bismarck qu'il n'avait rien promis, qu'il s'était contenté de menacer, le Ministre des Affaires étrangères de Bavière aurait manifesté un découragement que le Président du Conseil me prie de signaler au Gouvernement de l'Empereur comme un des symptômes de la situation grave et nouvelle dans laquelle l'Allemagne est aujourd'hui placée[1].

[1] Bismarck avait eu un entretien avec Pfordten et Blome, le 23 août, à Munich. Cf. Gabriac, 4 septembre.

1568. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Saxe, 140, n° 85.)

Dresde, 12 septembre 1865.
(Cabinet, 16 septembre; Dir. pol., 20 septembre.)

Le Baron de Beust est de retour depuis hier[(1)], et j'ai déjà pu le voir pendant quelques instants. L'Empereur d'Autriche ne se trouvait pas à Ischl en même temps que le Roi Jean, qu'accompagnait son Premier Ministre[(2)]. S. M. Impériale et R. Apostolique n'est arrivée qu'après le départ du Souverain de la Saxe. Sa conscience ne lui permettait pas, à ce qu'il paraît, de se rencontrer avec celui qui n'avait pas craint de se porter si en avant pour la défense d'un intérêt commun aux deux Princes. Votre Excellence se rappelle que, lors de l'audience accordée au Baron de Beust par l'Empereur d'Autriche, ce Souverain s'est loué extrêmement de ses bons rapports avec la France et de toutes les garanties qu'il avait de ce côté[(3)]; ce qui n'a pas peu servi à augmenter le profond étonnement que l'on éprouve de la conduite du Gouvernement autrichien. Toutefois, ces assurances de François-Joseph ont aidé à repousser toutes les insinuations venant d'ailleurs pour faire croire à une connivence de la part du Gouvernement de l'Empereur. Il me revient de tous les côtés que M. de Bismarck fait beaucoup d'efforts pour accréditer cette opinion, tout en s'exprimant avec respect sur le compte de Sa Majesté, «homme de parole», dit-il avec une certaine affectation. Le Ministre prussien énumère volontiers tous les moyens employés par lui pour arriver au but qu'il a atteint. Il ne craint pas d'avancer qu'il a trompé telle Puissance en telle et telle circonstance. Dans la crainte que les Danois n'évacuassent le Sleswig comme ils s'étaient retirés du Holstein, il faisait croire à Copenhague à un secours de la part de l'Angleterre, «tandis que je recevais, ajoute-t-il, de Paris l'assurance que le Gouvernement anglais ne ferait rien».

(1) Cf. Forth-Rouen, 8 septembre.

(2) Le roi Jean avait fait un séjour de quelques jours à Ischl dans la deuxième quinzaine d'août.

(3) Cf. Forth-Rouen, 18 août.

La dépêche n° 10, que Votre Excellence m'avait autorisé à communiquer au Baron de Beust, lui a causé une véritable satisfaction[1]. Il l'a trouvée «admirable», et croit qu'elle est destinée à produire un très grand effet en Allemagne. Au moment de la publication de la Convention de Gastein, le Ministre saxon, faisant ressortir tout ce qu'il y avait dans cet acte d'inouï et de contraire aux usages de notre époque, avait proposé de devancer toute démarche de la part des Puissances étrangères en protestant à Francfort contre un arrangement qui, en définitive «disposait de populations indépendantes comme des bêtes de somme», et en réclamant en faveur de ces populations «le droit de se choisir elles-mêmes un Souverain». La Diète a répondu à cette démarche en s'ajournant pour deux mois[2]. «Nous resterons à cheval, m'a dit M. de Beust, sur cette proposition, et nous la reproduirons en toute circonstance.» Sur ma demande : s'il connaissait les arrangements secrets en dehors de la Convention de Gastein, le Ministre saxon m'a répondu qu'il croyait que le Cabinet autrichien avait consenti à se faire le geôlier du Duc Frédéric! Il suppose aussi que les deux grandes Puissances sont convenues de porter en commun à Francfort certaines propositions en dehors de l'affaire des Duchés. S'il a été question de faire entrer dans la Confédération les possessions non allemandes de ces deux Puissances, ou de consacrer une garantie à l'égard de ces possessions, le Baron de Beust ne pense pas qu'on ose donner suite à ce qui pourrait avoir été convenu à ce sujet, en présence de l'opposition de la France, «la seule Puissance sérieuse avec laquelle M. de Bismarck sait qu'il a à compter», a continué le Baron de Beust, en ajoutant que, quant à une nouvelle distribution des forces militaires allemandes qui porterait la Prusse jusqu'au Mein, il avait déclaré, dans la tournée qu'il vient de faire en Allemagne, «qu'on assommerait plutôt la Saxe que d'obtenir son consentement à un arrangement de cette nature».

Votre Excellence se rappelle que les troupes saxonnes dans le Holstein, en rentrant en Saxe, ont dû faire un détour pour éviter de traverser le territoire prussien. Il en est résulté un surcroît de

[1] Il s'agit de la circulaire du 29 août.
[2] Cf. Reculot, 2 septembre.

dépense de soixante mille thalers que la Prusse voudrait laisser à la charge de la Saxe [1]. M. de Beust a visité les différentes Cours allemandes pour obtenir d'elles qu'elles consentent à comprendre cette dépense dans les frais généraux de l'occupation, et partout il aurait obtenu les assurances les plus satisfaisantes. Le voyage qu'il vient de faire n'avait pas d'autre but [2]. Il s'était proposé également, dans un intérêt d'avenir, d'effacer entre les États secondaires tout froissement qui aurait pu résulter des dernières affaires. A ce sujet aussi, il aurait lieu de se montrer satisfait. Du reste, le Grand-Duché de Hesse et celui de Nassau lui seraient seuls restés fidèles jusqu'au dernier moment. M. de Pfordten, trompé de la manière la plus mortifiante par M. de Bismarck, n'aurait pas été à la hauteur de la circonstance, et sa conduite incertaine aurait eu de l'influence sur celle de l'Autriche. Quant au Wurtemberg et au Grand-Duché de Bade, les Ministres des Affaires étrangères de ces deux pays se seraient laissé inspirer par des intérêts tout personnels.

Je lis dans une dépêche du Ministre de Saxe à Pétersbourg [3] qu'il s'est en vain efforcé de connaître la manière de voir du Prince Gortchakoff au sujet de la Convention de Gastein. Le Chancelier russe aurait gardé la plus grande réserve [4]. A Gastein, Lord Napier, qui a tenu à établir qu'il n'était venu que pour faire ratifier sa convention commerciale [5], a parlé en faveur de la Prusse : « Le Roi de Prusse était un bien bon homme, et les Duchés, sous la domination de la Prusse, seraient bien gouvernés », n'aurait cessé de répéter le Ministre anglais [6].

(1) Cf. t. VI, p. 7, n. 1.

(2) Cf. Forth-Rouen, 8 septembre.

(3) Le comte Richard de Koenneritz.

(4) Cf. Talleyrand, 4 septembre.

(5) Une convention commerciale avait été conclue entre le Zollverein et l'Angleterre le 30 mai. Lord Napier avait eu à Gastein un entretien avec Bismarck le 16 août. (Horst Kohl, t. Ier, p. 262.)

(6) Cf. les propos de Lord Napier dans la dépêche de Lefebvre de Béhaine du 20 août.

1569. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 353.)

Berlin, 13 septembre 1865, 2h 3/4 soir.

Dans le cas où Votre Excellence aurait l'intention de publier sa circulaire du 29 août, je vous demande de surseoir à cette publication jusqu'après l'arrivée du courrier que j'expédierai demain soir.

1570. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Minute. Archives de l'Ambassade de Berlin, n° 131.)

Berlin, 14 septembre 1865.

J'ai rendu compte à Votre Excellence dans une autre dépêche des renseignements que j'ai recueillis de M. de Bismarck sur les conséquences que la Convention de Gastein doit avoir pour l'Allemagne [1] : il me reste à vous faire connaître, dans leur teneur à peu près textuelle, les idées que le Président du Conseil m'a exprimées sur la situation que la Prusse désire garder vis-à-vis de la France.

D'après lui, nous nous serions mépris absolument et sur la signification et sur la portée réelles des arrangements ratifiés le 21 août à Salzbourg. Il y voit un succès pour le Gouvernement de l'Empereur; le Cabinet de Berlin n'oublie pas, il n'oubliera jamais que la revanche tirée si heureusement de l'échec subi à Olmütz, il y a quatorze ans, ne peut inaugurer une politique féconde pour la Prusse qu'à la condition que le Gouvernement royal sera autorisé à compter de la part du Cabinet des Tuileries sur une bonne volonté sans laquelle on tomberait bientôt ici dans l'impuissance.

J'ai répliqué que nous n'avions été préparés par rien à un dénouement qui avait fait succéder dans notre esprit la surprise au sentiment de calme et de confiance bienveillante dont nous étions animés depuis six mois.

(1) Cf. Lefebvre de Béhaine, 12 septembre, n° 130.

Quelles seraient d'ailleurs, au point de vue des intérêts généraux de l'Europe, les conséquences des nouveaux succès que le Président du Conseil laissait dès à présent lui-même entrevoir? Obtenus au moyen de transactions que l'Autriche ne sera pas en mesure de repousser, ces succès ne pourraient-ils pas affecter l'équilibre du continent, en même temps qu'ils doivent troubler profondément les conditions d'existence de la Confédération germanique ? Répétant alors ce que m'avait dit le Comte d'Eulenbourg, M. de Bismarck m'a assuré que la Prusse n'ambitionnait pas de s'étendre au delà de la ligne du Mein, que ni lui ni le Roi ne pensaient à porter atteinte à l'indépendance de l'Allemagne du Midi, et qu'ils ne voyaient rien qui fût de nature à nous préoccuper. Je lui ai fait observer que, si cette importante transformation s'opérait à nos portes avec l'assentiment de l'Autriche, nous pouvions craindre qu'il ne s'en suivît entre les Cabinets de Vienne et de Berlin une solidarité préjudiciable à notre influence morale, aux tendances légitimes des Gouvernements dont les destinées sont plus particulièrement liées à celles de la France.

Le Président du Conseil m'a déclaré alors avec une netteté qui ne laissait rien à désirer que la Prusse ne pourrait pas, il est vrai, faire la guerre à l'Autriche malgré elle, mais que jamais les concessions que le Cabinet de Berlin en obtiendrait ne seraient payées par lui au prix d'une solidarité si compromettante.

Il a ajouté qu'il admettait d'ailleurs, qu'il souhaitait même que de notre côté nous voulussions donner à notre politique une meilleure impulsion, en cherchant dans la sphère d'action que la similitude de langue et de race nous assigne des accroissements de territoire et d'influence; la Prusse n'en prendrait aucun ombrage, elle procéderait de même vis-à-vis de l'Italie, et, quelque jaloux qu'il soit de maintenir l'intégrité du territoire fédéral, le Roi Guillaume ne se considérerait pas comme personnellement responsable des conséquences d'une guerre dans laquelle les Etats du Midi de l'Allemagne se laisseraient entraîner à la remorque de l'Autriche.

J'ai demandé au Ministre si je devais vous transmettre ces paroles, et il n'a pas manifesté le désir que j'en atténuasse en rien la portée.

Votre Excellence veut-elle me permettre de résumer avant de

finir l'impression qui résultait pour moi de cet entretien avec M. de Bismarck ? Il a le sentiment assez exact de l'extrême attention avec laquelle nous devons envisager la réalisation plus ou moins prochaine de ses audacieux projets. Il serait prêt, non pas à nous offrir, mais à nous laisser prendre des dédommagements; en tout cas, il est trop prudent, trop habile pour sacrifier le concours éventuel de notre alliance à un culte platonique pour des principes réactionnaires dont il nous sait très éloignés, mais qu'il lui suffit de faire prévaloir à l'intérieur. Enfin, la perspective d'une crise grave survenant en Europe le préoccupe constamment; il la désire, en y voyant un moyen d'assurer à son pays le bénéfice qu'il ne croirait pas trop chèrement payer en facilitant à l'Italie, à la France, dans une certaine limite, des avantages et des compensations considérables.

M. de Bismarck doit accompagner le Roi à Mersebourg[1] et assister en même temps que Sa Majesté aux manœuvres d'automne. Il reviendra le 23 à Berlin, et dans les derniers jours de ce mois il compte se rendre à Biarritz. Il désire être reçu par l'Empereur et s'entretenir avec Votre Excellence à son passage à Paris.

1571. FOURNIER, MINISTRE À STOCKHOLM, À DROUYN DE LHUYS. (Confidentielle. Orig. Suède, 336, n° 147.)

Stockholm, 14 septembre 1865.
(Cabinet, 26 septembre; Dir. pol., 29 septembre.)

[Les feuilles étrangères favorables à la Russie ont fait trop de zèle à propos de la visite de l'escadre russe à Stockholm[2]. Elles finiront par secouer l'indifférence des Suédois. Fournier relate un propos que lui a tenu le Chargé d'Affaires de Russie[3] : «Il n'y a que deux manières de qualifier une visite sur un pied aussi solennel : c'est une grande courtoisie ou une impertinence.» Le Roi de Suède, avec lequel notre Ministre a chassé, est de plus

[1] Pour y célébrer le cinquantenaire de l'annexion de la province de Saxe à la Prusse. Bismarck quitta Berlin le 17 septembre.

[2] Cf. ci-dessus, p. 2, n. 1.

[3] M. Minciaky.

IMPRIMERIE NATIONALE.

en plus convaincu qu'il n'y a rien eu de fortuit dans la coïncidence de l'arrivée du Roi de Danemark à Bekaskog[1] et de celle du Grand-Duc Constantin à Stockholm. Le Prince Oscar, qui a été très frappé de cet incident, est d'avis qu'il faudra bien rendre aux Russes leur politesse. Fournier s'efforce de le convaincre que l'intérêt de la Suède est de ne pas se montrer empressée et de se méfier de Saint-Pétersbourg. A propos des migrations des Lapons, le Comte Manderström a affirmé à Fournier que la Suède et la Norvège n'étaient nullement décidées à aucune concession territoriale à la Russie; mais, pour résoudre la question, il faudrait que la Russie voulût être de bonne foi[2]. Il est exact qu'en 1851 le Gouvernement norvégien a éloigné les pêcheurs russes établis vers la partie méridionale du fjord de Varanger[3], ce qui provoqua alors la mauvaise humeur du Tsar Nicolas.]

1572. Drouyn de Lhuys à Dotézac, Ministre à Copenhague. (Minute. Danemark, 250, n° 8.)

Paris, 15 septembre 1865.

Vous m'avez fait l'honneur de me transmettre, avec votre dépêche du 3 septembre, n° 90, d'après un journal de Copenhague, la traduction d'un rapport adressé à M. Hall par un M. Hansen, rendant compte de démarches faites dans le but d'amener une restitution du Sleswig septentrional au Danemark. M. Hansen allègue des encouragements que je lui aurais donnés. Je me rappelle effectivement avoir reçu un individu de ce nom, il y a plusieurs mois, avec le Président d'une Députation de Sleswiquois qui avaient cru devoir s'adresser au Gouvernement de l'Empereur pour obtenir un adoucissement aux traitements rigoureux

(1) Le roi de Danemark était arrivé le 29 juillet à Christianstadt; le roi de Suède s'y était rendu pour inaugurer la ligne de Malmö à Christianstadt. Christian IX avait passé la journée suivante à Bekaskog. Cette visite avait été tout à fait imprévue. Charles XV n'en avait caché à Fournier ni sa surprise, ni son peu de satisfaction. — Cf. Fournier, 30 juillet.

(2) Cf. Drouyn de Lhuys à Baude et à Fournier, 4 septembre.

(3) Cf. Drouyn de Lhuys à Fournier, 4 septembre.

éprouvés[1] par leurs compatriotes à la suite de la guerre. Je me suis empressé d'en informer les Cours de Prusse et d'Autriche, et de faire appel à la modération de ces deux Puissances en faveur des Sleswiquois de race danoise passés sour leur domination. Je n'ai eu aucune autre occasion de rapports avec M. Hansen. Quant au désir du Gouvernement impérial de voir restituer au Danemark les districts danois, c'est un fait trop notoire pour qu'il ait été nécessaire de le constater par des confidences particulières.

1573. Le Comte de Mosbourg, Chargé d'Affaires à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Autriche, 489, n° 85.)

Vienne, 15 septembre 1865.
(Cabinet, 18 septembre; Dir. pol., 20 septembre.)

[Le Comte de Mosbourg a informé, en l'absence du Comte de Mensdorff, le Baron de Meysenbug[2] des dispositions peu favorables du Gouvernement italien à des arrangements commerciaux avec l'Autriche[3]. Le Baron de Meysenbug s'est contenté d'exprimer ses regrets de l'attitude des Italiens, et de remercier le Gouvernement impérial de son intervention.]

1574. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 353, n° 132[4].)

Berlin, 16 septembre 1865.
(Cabinet, 21 septembre; Dir. pol., 22 septembre.

Le Chargé d'Affaires d'Italie a vu, il y a trois jours, M. de Bismarck, qui lui a assuré, comme à moi, que la Convention de

[1] Cf. t. IV, p. 219, n. 1.

[2] Sous-secrétaire d'État au ministère de la maison de l'Empereur et de l'extérieur.

[3] Cf. Drouyn de Lhuys à Malaret, 7 août, Treilhard à Drouyn de Lhuys, 16 août, et Drouyn de Lhuys à Mosbourg, 31 août.

[4] En tête, note au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «M. Nigra m'a lu confidentiellement le compte rendu de cet entretien. Il concorde avec cette dépêche.»

Gastein ne porterait aucune atteinte à la liberté d'action du Gouvernement prussien[1]. Comme la plupart de nos Collègues, le Comte de Puliga était préoccupé des symptômes qu'on avait cru pouvoir induire des derniers arrangements relatifs aux Duchés ; il s'était abstenu de prendre l'initiative pour obtenir des éclaircissements à ce sujet ; c'est M. de Bismarck qui l'a fait inviter à venir s'entretenir avec lui de la situation ; il n'a rien négligé pour convaincre le Représentant du Cabinet de Florence que, en ce qui concerne les rapports réciproques de la Prusse et de l'Italie, cette situation n'est en rien changée.

A la fin d'un entretien dans lequel M. de Bismarck a reproduit les mêmes considérations que j'ai eu l'honneur de rapporter à Votre Excellence dans mes dépêches nos 130 et 131, le Comte de Puliga a demandé au Président du Conseil si la Prusse serait disposée à concourir pécuniairement à la construction d'un chemin de fer destiné à joindre l'Allemagne et l'Italie en traversant les Alpes. M. de Bismarck a répondu qu'il laisserait à d'autres, plus compétents que lui, le soin d'étudier ce projet dans ses détails techniques, mais qu'en principe il lui était favorable, puisqu'il y voyait éventuellement pour la Prusse un grand avantage politique, cette voie ferrée devant au besoin servir de route stratégique et permettre aux armées prussienne et italienne d'opérer de concert.

Quant aux arrangements dont les questions fédérales pourraient être l'objet entre l'Autriche et la Prusse, M. de Bismarck, avec le Chargé d'Affaires d'Italie comme avec moi, s'est moins attaché à en nier l'existence ou la probabilité qu'à démontrer que l'indépendance de la politique de la Prusse ne saurait en être affectée : il prétend continuer de dominer le Cabinet de Vienne par ses menaces, par son habileté ; il donne sa parole d'honneur qu'il ne lui a fait aucune promesse.

Devant des protestations aussi nettes, aussi fortement accentuées, il serait de mauvais goût, en ce moment, d'élever des doutes sur la sincérité des idées que M. de Bismarck proclame avec tant de complaisance. Mais représente-t-il ici un système ? Y a-t-il derrière lui des hommes pénétrés des mêmes pensées et

[1] Cf. Lefebvre de Béhaine, 12 septembre, n° 130.

qui, le jour où il serait éloigné de la scène, pourraient poursuivre la politique qu'il représente aujourd'hui tant à l'intérieur qu'à l'extérieur? Ce n'est pas diminuer l'importance personnelle du Président du Conseil que de répondre négativement à cette question. Une grande partie de son crédit sur l'esprit du Roi et dans les hautes sphères du Gouvernement provient certainement de l'entrain avec lequel il réagit contre les tendances libérales de la Chambre et du pays. Le jour où il faudrait le remplacer, c'est ce genre d'aptitude qu'on demanderait avant tout à son successeur. Or, parmi les hommes qui seraient susceptibles de répondre à cette attente, on en compte beaucoup qui sont portés à considérer, pour ainsi dire, comme un article de foi politique les bénéfices commodes d'un système d'alliances conservatrices avec l'Autriche et la Russie. Leurs convictions seraient plus inébranlables encore s'ils arrivaient aux affaires après que la Prusse aurait déjà obtenu du Cabinet de Vienne, par la voie de négociations heureuses, des concessions qui sont réputées aujourd'hui incompatibles avec les institutions fédérales, telles que les a fixées le droit public de l'Europe. Profitant des faits accomplis par l'audace de M. de Bismarck, ses successeurs éventuels ne se croiraient probablement pas obligés de les développer en recourant à des alliances nouvelles en désaccord avec leurs principes.

Plus d'un personnage marquant à la Cour et dans le Gouvernement ne pense pas autrement. M. le Général de Manteuffel est un des chefs de ce parti qui profite en ce moment de la hardiesse habile de M. de Bismarck, mais qui s'empresserait au besoin d'en repousser les conséquences logiques : la résignation que l'Autriche a montrée à Salzbourg n'est pas de nature à décourager les ambitions de ce parti ou à lui conseiller le sacrifice, même momentané, de ses principes à ses convoitises. Les amis mêmes du Président du Conseil, j'en acquiers tous les jours la certitude, avouent que toutes les perspectives à la vue desquelles on se complaît à sa suite s'évanouiraient bien vite du moment où sa personne viendrait à disparaître. S'il est lui-même bien pénétré de cette vérité, que je crois incontestable, il doit être pressé de poursuivre l'œuvre d'agrandissement qu'il a entreprise pour son pays. Je ne me serais pas permis d'entrer dans ces considérations si elles n'empruntaient pas une certaine oppor-

tunité au langage que M. de Bismarck m'a tenu il y a quelques jours.

M. Lowther [1] m'a dit que, par le dernier courrier arrivé ici de Londres hier matin, il n'avait reçu qu'une lettre particulière et confidentielle de Lord Russell. L'affaire Ott [2] et la Convention

(1) Premier secrétaire à l'ambassade britannique.

(2) Vers le milieu du mois d'août 1865, un sujet français, M. Ott, fils d'un brasseur strasbourgeois et ancien cuisinier du prince Albert à Londres, était de passage à Bonn, lorsqu'un soir, au cours d'une querelle avec des étudiants allemands, il fut frappé à la tête d'un coup de sabre par l'un de ceux-ci, qui faisait à ce moment son année de service militaire. M. Ott mourut peu de temps après. Les journaux français, en particulier le *Courrier du Bas-Rhin*, affirmèrent que les étudiants avaient provoqué et attaqué M. Ott, et réclamèrent vivement le châtiment du meurtrier. Mais celui-ci n'était autre que le jeune comte d'Eulenbourg, un neveu du ministre de l'intérieur de Prusse. Le Gouvernement prussien se contenta de réunir une commission mixte pour faire une enquête sur les circonstances du meurtre, et l'enquête se prolongea, tandis que le comte d'Eulenbourg restait en liberté et prenait même part aux manœuvres du régiment de hussards auquel il appartenait. Le 10 septembre, le journal *Le Temps*, qui avait mené la campagne de presse au sujet de l'affaire Ott, publiait une pétition qui avait recueilli, dans le département du Bas-Rhin, un grand nombre de signatures; puis, le 16 septembre, il reproduisait une lettre du maire de Strasbourg, Humann, à Drouyn de Lhuys, sur le même sujet, et la réponse qu'y avait faite Drouyn de Lhuys le 11 septembre; celle-ci se terminait ainsi : « Je viens d'écrire de nouveau à Berlin, afin d'être tenu au courant de la procédure, dont la parole du Cabinet prussien nous garantit l'impartialité. » Mais la circulaire de Drouyn de Lhuys sur la Convention de Gastein, puis le voyage de Bismarck à Biarritz firent oublier l'affaire Ott : les journaux n'en parlèrent plus.

Il n'y a dans la correspondance qu'une seule dépêche qui se rapporte à l'affaire Ott. C'est une dépêche de Drouyn de Lhuys à Lefebvre de Béhaine, du 10 septembre; le ministre l'écrivit donc la veille du jour où il répondit au maire de Strasbourg. En voici le texte :

J'ai vu avec satisfaction dans une de vos lettres que le Gouvernement prussien était résolu à poursuivre sans se laisser arrêter par aucune considération personnelle la punition du meurtre récemment commis à Bonn sur un sujet français.

D'après divers renseignements, l'auteur de cet attentat assisterait en liberté à des manœuvres militaires. Si ce fait est exact, je dois en conclure que l'œuvre de la justice n'est pas encore commencée.

Vous n'ignorez pas, Monsieur, la vive sensation que ce crime a produite en France et notamment à Strasbourg. Vous en trouverez la trace dans la lettre ci-jointe que vient de m'adresser le maire de cette ville.

Je vous prie de me faire connaître, dans le plus bref délai possible, la suite qui sera donnée à cette affaire. Je n'ai pas besoin de vous dire, d'ailleurs, combien il nous est pénible d'y trouver mêlé un nom qui nous inspire autant d'estime que de sympathie. (Prusse, 353.)

de Gastein sont qualifiées par le Principal Secrétaire d'État de S. M. Britannique d'actes «infamous», sur lesquels, ajoute-t-il, il est inutile pour le Gouvernement de la Reine de faire entendre au Cabinet de Berlin des arguments qu'il ne comprendrait point et auxquels il répondrait par des choses qui ne pourraient pas être comprises davantage à Londres.

1575. Le Baron Baude, Chargé d'Affaires à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Angleterre, 734, n° 142.)

Londres, 16 septembre 1865.
(Cabinet, 17 septembre; Dir. pol., 20 septembre.)

[Le Baron Baude a communiqué à Lord Russell les informations contenues dans la dépêche de Drouyn de Lhuys n° 93 [1].

Lord Russell partage entièrement la manière de voir de Drouyn de Lhuys; il serait disposé, si cela était nécessaire, à faire, soit à Stockholm, soit à Saint-Pétersbourg, une démarche dans le sens du traité de 1855.]

1576. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Orig. Saxe, 140, n° 87.)

Dresde, 17 septembre 1865.
(Cabinet, 22 septembre; Dir. pol., 25 septembre.)

[La circulaire de Drouyn de Lhuys du 29 août a produit partout la plus vive sensation [2]. Nos observations ont une force devant laquelle tout le monde s'incline; le Roi et ses Ministres le proclament. Surtout, la circulaire réduit à néant les bruits que l'on entretenait avec soin de notre connivence avec une politique compromettante.]

J'ai déjà eu l'honneur de vous entretenir du langage tenu par M. de Bismarck à M. de Beust, lors de la rencontre à Gastein de

[1] Du 4 septembre.

[2] La circulaire venait d'être publiée dans l'*Indépendance belge*.

ces deux hommes d'État [1]. J'ai eu, il y a quelques jours, entre les mains le rapport secret adressé au Roi Jean sur cet entretien. Je suis encore à me demander si j'ai bien lu, si ce qu'on prête à M. de Bismarck n'appartiendrait pas à ses adversaires, et, quand on refléchit que ce langage a été tenu à M. de Beust, à celui qui, dès le premier jour, ayant deviné la politique de la Prusse, n'a cessé de la signaler à l'Allemagne, l'étonnement devient presque de la stupeur. Avec une ingénuité sans pareille — pour ne pas me servir d'une autre expression, — le Ministre de Prusse, sans y être nullement provoqué, lorsque l'on cherchait au contraire à échapper à ses confidences, étale avec une complaisance orgueilleuse tous les fils qu'il a fait jouer pour arriver à son but. Il n'est pas de Puissance qu'il n'ait trompée, pas de Gouvernement qu'il n'ait entraîné, par des assurances, des promesses fallacieuses, dans la voie où il refusait d'abord de s'engager. Ses notes au Danemark étaient toujours rédigées de manière à ce qu'il fût impossible à ce malheureux pays d'y satisfaire complètement. Dans la crainte qu'il ne se résolût pas à la guerre, «il faisait croire à Copenhague à une intervention de la part de l'Angleterre, lorsqu'il recevait du Gouvernement français l'assurance que le Cabinet anglais ne ferait rien». L'Autriche refusait de marcher : on l'entraîne en lui représentant la nécessité de sauvegarder l'intégralité (*sic*) du Danemark ! (L'Autriche fait dire aujourd'hui, dans un journal semi-officiel, qu'elle n'a agi que pour détourner l'immixtion de l'étranger dans une question allemande; elle a tiré l'épée sans en demander préalablement la permission aux Cours de Paris et de Londres, etc.). On demande à M. de Bismarck pourquoi il a proclamé à la Conférence de Londres le Duc Frédéric Prince légitime, acclamé de toute la nation: «Il fallait bien mettre ce bœuf devant la charrue», répond le Ministre prussien, qui cependant reproche au Duc d'Augustenbourg de n'avoir pas, immédiatement après la déclaration de Londres, pris possession du pouvoir (il en fut détourné par le Baron de Beust); on ne lui demandait alors qu'une convention militaire conforme à celle du Duc de Saxe-Cobourg ! il a eu aussi le tort de donner sa démission de major au service de Prusse !

[1] Cf. Forth-Rouen, 12 septembre.

Les plus grandes inquiétudes de M. de Bismarck ont été lorsqu'il s'est agi, pour la Confédération, de participer avec l'Autriche et la Prusse à l'occupation du Sleswig. La faute commise alors par les États secondaires a laissé à la Prusse ses coudées franches vis-à-vis l'Autriche. Dans toutes les conversations, le Ministre du Roi Guillaume a parlé comme si déjà les Duchés appartenaient à la Prusse. Toutes les mesures sont prises pour prussianiser ce pays, en le comblant de tous les bienfaits dont jouissent les peuples de la Monarchie prussienne. On parlait de la popularité de M. de Beust : « C'est possible, réplique M. de Bismarck, mais, malgré tout son esprit et tout son courage, il ne saurait se mettre à la tête du parti révolutionnaire en Allemagne, tandis que moi, d'un jour à l'autre, je puis en devenir le chef. » M. de Bismarck a-t-il voulu narguer son adversaire, en lui mettant sous les yeux les moyens employés par lui pour le battre ? La réponse à cette question est au-dessus de mes forces.

Je vous ai mandé, Monsieur le Ministre, que Lord Napier, à Gastein, s'était exprimé en faveur de la Prusse et de l'acte qui venait d'être signé. Placé à la table du Roi, près du Baron de Beust, il lui dit, sans préparation aucune :

« L'Angleterre verrait avec plaisir les Princes allemands sacrifier une partie de leur souveraineté en faveur de la Prusse.

« — Je n'en doute pas, répond le Ministre de Saxe; nous savons à quoi nous en tenir à ce sujet. Nous sommes convaincus que le Gouvernement anglais applaudirait si ce sacrifice allait jusqu'à une abdication complète.

« — Oh! certainement, si la chose pouvait se faire sans trop de dommage pour les populations.

« — L'exemple du Danemark ne nous laisse aucun doute sur ce que nous devrions attendre de la part de la Grande-Bretagne. »

Poursuivi jusque dans ses appartements par Lord Napier, qui avait entamé la question d'Italie, terrain sur lequel il répugnait au Baron de Beust de se placer, ce dernier, poussé à bout, finit par répondre : « Tout dépendra de l'Autriche (la Convention de Gastein n'était pas encore connue du Ministre saxon). Si elle nous est contraire, alors, à défaut de notre gratitude, nous lui montrerons notre reconnaissance. — Oh! alors, c'est la reconnaissance », s'écria, en se retirant, Lord Napier, « bavard comme

un Diplomate anglais qui a cessé de se taire», fait observer le Baron de Beust dans son rapport au Roi.

P.-S. — 19 septembre. — Le mot d'ordre est donné de dénoncer l'intervention étrangère dans les affaires intérieures de l'Allemagne. C'est un vieux fantôme que l'on évoque chaque fois que l'on se trouve, vis-à-vis du reste de la Confédération, dans un porte-à-faux comme celui qui résulte pour l'Autriche et la Prusse de la publication de la dépêche de Votre Excellence. Qu'est-ce qui a soufflé à l'*Indépendance*, si malveillante, il est vrai, pour la France et son Gouvernement, que l'on célébrerait cette année chez nous l'anniversaire de la bataille d'Iéna?

Le Ministre saxon à Saint-Pétersbourg écrit, de nouveau, qu'il n'y a pas moyen de faire sortir le Vice-Chancelier de la réserve dans laquelle il se tient au sujet de la Convention de Gastein [1].

1577. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 353, n° 133.)

Berlin, 18 septembre 1865.
(Cabinet, 20 septembre; Dir. pol., 22 septembre.)

La question constitutionnelle soulevée par l'article IX de la Convention de Gastein a été résolue conformément aux désirs du Roi. Vendredi 15 de ce mois, le Comte Arnim-Boytzenbourg a pris, au nom de Sa Majesté, possession du Lauenbourg; le même jour, il a été publié une Patente royale, contresignée par M. de Bismarck, dans laquelle, après avoir rappelé les vœux de la Représentation du Duché, il est dit que, à son titre de Roi de Prusse, Guillaume Ier joindra désormais celui de Duc de Lauenbourg. M. de Bismarck a été nommé en même temps Ministre du Duché. La prestation de foi et hommage aura lieu plus tard.

Des Chambres, pas un mot : c'est encore moins que ne l'avait admis le Comte Eulenbourg quand il examinait, ainsi que je l'ai écrit à Votre Excellence [2], les moyens d'épargner au Roi le dé-

[1] Sur les renseignements contenus dans cette dépêche, voir aussi Forth-Rouen, 12 septembre.

[2] Lefebvre de Béhaine, 2 septembre, n° 126.

plaisir de voir la Représentation du pays intervenir, même de loin, dans la consécration d'un agrandissement territorial dont la Couronne est très jalouse de revendiquer tout l'éclat.

[Pour justifier l'attitude du Roi, la *Gazette de l'Allemagne du Nord,* qui est un organe officieux, déclare que le Lauenbourg, qui n'a que cinquante mille habitants, n'est pas un *Reich,* et par conséquent n'est pas visé par l'article 55 de la Constitution[1].

Quant au payement de la somme qui devait être remise à l'Autriche en échange de la cession de ses droits[2], on s'est de même arrangé pour procéder sans le concours législatif.]

1578. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Bavière, 240, n° 45.)

Munich, 18 septembre 1865.
(Cabinet, 20 septembre; Dir. pol., 22 septembre.)

[La *Gazette d'Augsbourg* publie *in extenso* la circulaire du 29 août sur la Convention de Gastein, et l'opinion bavaroise se réjouit du blâme impérial. L'irritation est très vive contre la Prusse. Des réunions se sont formées dans quelques villes bavaroises (Erlangen, Lindau), où des orateurs ont proposé d'en appeler au peuple allemand. «Le jeune Roi n'en vient pas moins d'accepter le commandement du 1er régiment des hussards de Westphalie que le Roi Guillaume lui a conféré... » Départ de M. de Pfordten pour la Suisse.]

1579. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 353, n° 134.)

Berlin, 19 septembre 1865.
(Cabinet, 21 septembre; Dir. pol., 22 septembre.)

[La question des Villes hanséatiques est soulevée à Berlin par le *Volksblatt.* Ce journal propose de modifier leur situation, telle

(1) Cf. t. VI, p. 448, n. 1.
(2) En vertu de l'article 9 de la Convention de Gastein (cf. t. VI, p. 463).

qu'elle a été définie par le Congrès de Vienne. Elles devraient payer la protection effective qu'elles trouvent dans la Prusse et dont l'importance augmentera encore le jour où il y aura une marine prussienne.]

«Le Gouvernement royal devrait préparer, ajoute-t-on, la solution de l'affaire des Duchés, et se débarrasser de tous les obstacles que peut rencontrer le développement de sa puissance maritime, en s'occupant sans retard de la «question hanséatique» et en faisant comprendre par son énergie qu'il ne sera par arrêté par les droits au nom desquels des États souverains prétendent n'accomplir aucun des devoirs auxquels ils sont tenus vis-à-vis de la grande Puissance du Nord, leur protectrice naturelle.»

Le Chargé d'Affaires des Villes libres est venu m'entretenir des tendances dont cette publication lui paraît être le symptôme. En me disant que dans tous les pays de l'Allemagne septentrionale les populations étaient aujourd'hui partagées entre leur patriotisme germanique et le sentiment de leurs intérêts locaux ou de leurs devoirs dynastiques, M. Haller a plutôt justifié que critiqué la politique du Gouvernement prussien. Il m'a parlé des avantages que l'indépendance des membres petits et grands de la Confédération germanique trouvait dans le maintien de notre neutralité; d'après lui, cependant, l'opinion sent bien que cette neutralité ne pourrait rester constamment bienveillante, si, au moment d'une crise à laquelle il paraît de plus en plus difficile que l'Allemagne parvienne à échapper, la France n'obtenait pas la récompense de ses efforts. C'est la responsabilité des sacrifices qu'il faudrait consommer à cette occasion qui effraie la conscience des patriotes allemands, plus que celle de M. de Bismarck. De là, dans la politique des Gouvernements de troisième et de deuxième ordre, ces hésitations continuelles dont la Prusse sait si bien et si rapidement profiter!

Quel que soit le degré d'importance qu'il convienne d'attacher pour le moment à l'article que j'ai cru devoir signaler à Votre Excellence, il est évident que la défense des intérêts du commerce de l'Allemagne doit tôt ou tard fournir au Cabinet de Berlin des arguments pour développer son système d'hégémonie, tel que le formule M. de Bismarck.

[La fin de la dépêche est consacrée à discuter l'éventualité

d'un accord de la Confédération avec la Prusse et l'Autriche pour la création de flottes dans la Mer du Nord et dans l'Adriatique.

On assure que M. de Bismarck vient de recevoir le titre de Comte[1].]

1580. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle et particulière. Minute. Archives de l'Ambassade de Berlin.)

Berlin, 20 septembre 1865.

Le langage que M. de Goltz a tenu à Votre Excellence au sujet de la Convention de Gastein[2], les observations surtout qu'il fait trop souvent entendre ici ont provoqué de la part de M. de Bismarck, dans son dernier entretien avec moi, des confidences que je ne crois pas pouvoir me dispenser de rapporter à Votre Excellence. Le Président du Conseil attribue à l'Ambassadeur de Prusse en France une bonne part de la vive et fâcheuse impression que nous a causée la dernière évolution de la politique prussienne. M. de Goltz s'acquitterait tout de travers de la mission de haute confiance qui lui est dévolue. Le 4 août dernier, il a expédié à Gastein un volumineux rapport de vingt pages contenant les plus inquiétantes appréciations sur les tendances de notre politique, qui n'attendaient, selon lui, pour se manifester au grand jour, que la rupture définitive entre les grandes Puissances allemandes[3]. Il conjurait son Gouvernement d'éviter des extrémités qui faciliteraient à l'Empereur le moyen de devenir l'arbitre de la situation en Europe. A cette date du 4 août, M. de Goltz était à peine réinstallé à Paris revenant de Kissingen; il n'avait pas même eu l'honneur de s'entretenir avec Votre Excellence[4], et ses craintes, ses prophéties sinistres, ses appréhen-

[1] Bismarck reçut le titre de comte le 15 septembre.

[2] Cf. Drouyn de Lhuys, 27 août, n° 59, et 1er septembre.

[3] Ce rapport du 4 août a été mentionné par Sybel; cf. t. VI, p. 397, n. 2.

[4] Goltz en effet n'avait vu à cette date ni Napoléon III qui était à Plombières, ni l'Impératrice qui était à Fontainebleau, ni Drouyn de Lhuys qui était en congé.

sions peu flatteuses pour nous étaient uniquement le fruit de ses méditations solitaires. Cependant, et quelque édifié qu'il soit sur le caractère impressionnable de l'Ambassadeur de Prusse à Paris, M. de Bismarck n'a pas pu se dispenser de mettre cette alarmante dépêche sous les yeux de Sa Majesté, qui en aurait été assez émue.

Le Président du Conseil déplore d'être si mal secondé; tandis que sa pensée est si bien comprise à Florence grâce à M. de Usedom, la situation serait tout à fait différente à Paris, et, selon lui, en grande partie par la faute du Comte de Goltz, dont l'ambition impatiente et jalouse aveugle le jugement. M. de Bismarck en voit la preuve dans la manière dont il a critiqué la Convention de Gastein; ce qu'il a dit à Votre Excellence, M. de Goltz en effet l'a écrit ici au Président du Conseil, qui n'a pas laissé échapper cette occasion d'édifier le Roi sur le peu de valeur qu'il convient d'attribuer aux argumentations de son Ambassadeur en France.

1581. Le Baron Baude, Chargé d'Affaires à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Angleterre, 734, n° 144.)

Londres, 20 septembre 1865.
(Cabinet, 21 septembre; Dir. pol., 22 septembre.)

Les journaux anglais ont reproduit, d'après les feuilles allemandes, la dépêche que Votre Excellence a adressée aux Représentants de l'Empereur à l'étranger [1], ainsi que la circulaire de Lord Russell aux Agents anglais [2], relativement à la Convention de Gastein. L'opinion et la presse sont unanimes à approuver ces manifestations de la pensée des deux Cabinets, et, plus encore que la forme et le fond de ces remarquables documents, elles louent l'identité de vues et d'attitude dont ils témoignent. Lord Russell se plaît encore à espérer dans les dispositions de l'Autriche pour entraver les envahissements de la Prusse, et pense que, si elle sait et veut tirer parti de la situation militaire et

[1] Circulaire de Drouyn de Lhuys du 29 août.
[2] Le texte de la circulaire de lord Russell est joint à la dépêche; il a été reproduit dans les *Arch. diplom.*, 1865, t. IV, p. 16.

politique qu'elle a prise dans le Holstein, il dépend d'elle de soustraire cette province aux convoitises du Cabinet de Berlin.

[Le reste de la dépêche est consacré à la question d'Irlande.]

1582. Le Comte de Bondy, Ministre à Cassel, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Hesse-Cassel, 46, n° 27 (1).)

Cassel, 21 septembre 1865.
(Cabinet, 25 septembre; Dir. pol., 25 septembre.)

[Bien que le Comte de Bondy n'ait pas reçu la circulaire du 29 et qu'il ne puisse être certain de son authenticité, il indique à Drouyn de Lhuys l'impression qu'elle a produite à Cassel. La presse libérale n'a pas caché ses sympathies pour le document; la presse officielle l'a inséré sans manifester la moindre opposition. L'opinion en Allemagne semble avoir été ranimée par l'attitude qu'on nous prête, et sans doute les Députés des Chambres allemandes qui doivent se réunir à Francfort le 1er octobre s'associeront à ce programme (2). Certains journaux aux gages de Berlin ont présenté la circulaire française comme le début d'une intervention étrangère dans les affaires allemandes; mais l'opinion a réduit «cet épouvantail à sa valeur». On ne parle plus de l'Autriche, et elle ne paraît pas en état de réagir. Peut-être une pression de la France et de l'Angleterre permettrait-elle au contraire à l'Allemagne fédérale de résister à la Prusse.]

(1) En tête, note au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «Accuser réception. Remercier des informations. La dépêche du 29 existe. France maintient son attitude, respecte indépendance de l'Allemagne, n'intervient pas dans les affaires de ce pays, mais dit franchement ce qu'elle pense; au surplus, arrangement de Gastein étant seulement provisoire, nous attendrons pour juger la solution définitive.»

(2) La Commission des Trente-Six, nommée par les députés des Parlements allemands après l'assemblée de Francfort de décembre 1863 (cf. t. Ier, p. 24, n. 1), avait convoqué à Francfort pour le 1er octobre les représentants des Chambres allemandes, afin de protester contre la Convention de Gastein.

1583. Drouyn de Lhuys à Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin. (Minute à chiffrer. Prusse, 353, n° 66[1].)

Paris, 23 septembre 1865.

J'ai reçu les dépêches par lesquelles vous me faites connaître vos derniers entretiens avec M. de Bismarck au sujet de la Convention de Gastein[2]. J'ai quelque peine, je vous l'avoue, à m'expliquer l'émotion et l'espèce de surprise qu'aurait causées à Berlin ma dépêche du 29 août. Cette dépêche n'est en effet que le résumé de toutes nos déclarations antérieures. Nous avons toujours réservé notre assentiment au mode de solution qui tiendrait compte des vœux et de la nationalité des populations. Or la Convention de Gastein ne présente évidemment pas ce caractère, et nous ne pouvions laisser ignorer à nos Agents diplomatiques l'impression que nous avons dû en ressentir.

Au surplus, Monsieur, j'ai vu avec satisfaction dans vos lettres que M. de Bismarck insiste sur la nature provisoire des arrangements dont il s'agit. Il m'est donc permis d'espérer que nous trouverons dans le règlement définitif des raisons pour exprimer notre adhésion complète aux vues de la Prusse, ainsi qu'une occasion de resserrer encore les liens qui nous unissent à cette Puissance.

1584. Meroux de Valois, Agent consulaire à Kiel, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Danemark, Kiel, 14, n° 1120.)

Kiel, 23 septembre 1865.
(Cabinet, 25 septembre; Dir. pol., 27 septembre.)

Environ trois cents membres de l'Union sleswig-holsteinoise de Kiel se sont réunis hier soir à la Bourse pour lire la circulaire

[1] Cette dépêche est analysée par Sybel (t. IV, p. 212-213), qui estime qu'elle fut écrite pour atténuer l'impression produite par la circulaire du 29 août; mais Sybel indique à tort qu'elle fut adressée à Benedetti. Elle est reproduite par Émile Ollivier (t. VII, p. 462-463).

[2] Cf. Lefebvre de Béhaine, 12 septembre, n°s 129 et 130, 14 septembre, n° 131, et le télégramme du 13 septembre.

du 29 août que Votre Excellence a adressée aux Agents diplomatiques. Cette circulaire a été discutée paragraphe par paragraphe. Les uns ont jugé qu'elle était pleine de menaces pour les deux grandes Puissances allemandes; les autres, en émettant la même opinion, ont déclaré «qu'il était de l'intérêt des Duchés d'éviter que l'étranger ne s'immisçât dans une question purement allemande, et qu'il fallait se montrer assez patriote pour conjurer un pareil danger». Ils ont conclu à ce que les Duchés acceptassent les conditions prussiennes du 22 février [1].

Pour ce qui est de la circulaire du Comte Russell datée du 14 septembre [2], on a jugé qu'elle n'était que la paraphrase de la dépêche française, et qu'elle n'en différait que par une forme *moins élégante et plus âpre.*

Un homme politique de ce pays me disait :

«Si la France faisait mine de menacer la Prusse, toute l'Allemagne deviendrait prussienne, et nous-mêmes, qui sommes censés haïr les Prussiens, nous nous unirions à eux tout de suite.»

Le journal allemand du Nord, journal publié à Flensbourg et dévoué à la Prusse, qualifie les deux circulaires d'actes «insolents», et il dit qu'elles ne sont pas faites pour empêcher la Prusse de poursuivre la politique la plus conforme à son honneur et à ses intérêts. Ce journal ajoute : «Ces deux circulaires feront du bruit dans les journaux; mais elles ne pourront guère effrayer que la *Gazette de Cologne.*»

[Nouvelles militaires.]

1585. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Russie, 234-235, n° 52.)

Saint-Pétersbourg, 23 septembre 1865.
(Cabinet, 29 septembre; Dir. pol., 30 septembre.)

[Le Baron de Talleyrand transmet, au sujet de la Convention de Gastein, un extrait du *Journal de Saint-Pétersbourg*, organe officiel du Gouvernement. Le Prince Gortchakoff fait relever par ce journal comme peu équitable une assertion du *Moniteur du Soir*

[1] Cf. l'annexe à la dépêche de Berlin du 24 mars, n° 40.
[2] Cf. Baude, 20 septembre.

IMPRIMERIE NATIONALE.

sur l'attitude toute d'abstention de la Russie. Mais le Vice-Chancelier continue à éviter de s'expliquer avec les membres du Corps diplomatique[1].]

1586. LEFEBVRE DE BÉHAINE, CHARGÉ D'AFFAIRES À BERLIN, À DROUYN DE LHUYS. (Orig. Prusse, 353, n° 135.)

Berlin, 25 septembre 1865.
(Cabinet, 27 septembre; Dir. pol., 28 septembre.)

J'ai reçu ce matin la dépêche n° 66[2], dont Votre Excellence avait bien voulu m'envoyer avant-hier un duplicata par voie télégraphique.

Le Président du Conseil est revenu samedi soir à Berlin[3]. Hier, il a bien voulu me recevoir. Après lui avoir adressé mes félicitations sur la faveur que le Roi vient de lui conférer[4], je lui ai demandé s'il avait déjà fixé l'époque de son départ pour la France; il m'a répondu, non sans embarras et sans tristesse, que les circonstances ne lui permettraient probablement pas de se rendre à Biarritz. Depuis que l'authenticité de la circulaire de Votre Excellence en date du 29 août ne pouvait plus être récusée, il lui devenait bien difficile de faire le voyage qu'il avait projeté, et dont il ne me cachait pas qu'il s'était promis des résultats considérables. Mais le Roi lui-même, lorsque à Mersebourg M. de Bismarck avait sollicité l'autorisation de s'absenter, avait témoigné quelque surprise qu'il pensât encore partir pour Biarritz.

J'ai dit au Président du Conseil que les communications les plus récentes qui m'avaient été adressées par Votre Excellence[5] m'autorisaient à penser que ce changement survenu dans ses intentions ne vous causerait pas moins de surprise que l'émotion

(1) Cf. Talleyrand, 4 septembre.

(2) Du 23 septembre.

(3) Bismarck avait quitté Berlin le 17 septembre pour accompagner le Roi à Mersebourg, où Guillaume Ier devait célébrer le cinquantenaire de la réunion des districts du nord de la Saxe à la Prusse. Il rentra à Berlin avec le Roi le 23 septembre. (HORST KOHL, t. Ier, p. 264.)

(4) Cf. ci-dessus, p. 77, n. 1.

(5) En particulier la lettre du 23 septembre.

dont la circulaire du 29 août a été ici l'occasion; je lui ai alors donné lecture de la dépêche télégraphique que j'avais reçue de Votre Excellence samedi dans l'après-midi. Le Comte de Bismarck a paru éprouver un grand soulagement en étant ainsi édifié sur l'accueil qui a été fait à Paris aux considérations qu'il m'avait développées à son retour de Bade. A partir de ce moment, son unique préoccupation a été de me démontrer combien il est sincère dans le développement de la politique à laquelle il est de plus en plus ambitieux de conquérir nos suffrages; il m'a parlé des difficultés dont il a eu à triompher avant d'y rallier l'esprit du Roi; il se trouverait depuis quelques jours vis-à-vis de Sa Majesté dans une situation très délicate.

La circulaire du 29 août a causé à M. de Bismarck un désappointement d'autant plus grand qu'il n'avait, ainsi que je l'exposerai à Votre Excellence dans une autre dépêche[1], rien négligé pour prévenir les préoccupations qu'elle révèle. Quant au Roi, il s'en est montré très affecté, croyant voir dans notre attitude la justification de bien des attaques dirigées, dans son entourage, non pas précisément contre la politique actuelle de M. de Bismarck, mais contre le développement logique et pratique du système qu'il a inauguré en arrivant au Ministère il y a trois ans.

M. de Bismarck devait rencontrer Sa Majesté à l'Opéra; je lui ai dit que je croyais pouvoir prendre sur moi de lui confier votre message télégraphique pour le mettre sous les yeux du Roi[2]. Le Président du Conseil a accepté avec empressement, et le soir à onze heures il m'a fait prier de passer chez lui. Il m'a annoncé que cette communication avait produit l'effet le plus salutaire, dès lors qu'il espérait partir bientôt pour Biarritz, mais il m'a fait en même temps observer combien il lui importerait, au point de vue de sa dignité vis-à-vis de l'opinion en Allemagne, de voir se modifier l'attitude de la presse française. Je lui ai répondu que, si ses occupations lui avaient laissé pendant son séjour dans la province de Saxe assez de loisir pour les

[1] Cf. la dépêche suivante, n° 136.

[2] Emile Ollivier (t. VII, p. 163) résume ce paragraphe, mais attribue inexactement à Bismarck l'initiative de la demande de communication au Roi de la dépêche du 23 septembre.

parcourir, il aurait pu constater que le langage de nos journaux gouvernementaux avait sensiblement changé depuis une huitaine de jours.

J'incline à croire que M. de Bismarck est décidé à se rendre à Biarritz : très probablement le jour de son départ serait fixé déjà s'il n'avait reçu hier soir de M. le Comte de Goltz la nouvelle dont j'ai fait part ce matin à Votre Excellence. L'Ambassadeur de Prusse lui annonce l'arrivée à Berlin pour le 28 de ce mois d'un rapport qu'il doit expédier demain de Biarritz[1] sur «*la proposition acceptée par l'Empereur*». M. de Bismarck ne paraît pas savoir à quoi se rapportent ces laconiques informations, et je n'étais pas en mesure de l'éclairer.

Le Roi est parti à midi pour Ratzebourg accompagné du Président du Conseil. Sa Majesté reviendra à Berlin après-demain soir.

1587. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 353, n° 136.)

Berlin, 25 septembre 1865.
(Cabinet, 27 septembre; Dir. pol., 28 septembre.)

Dans le cours de l'entretien que j'ai eu hier avec M. de Bismarck, et qui a débuté par les explications dont je viens de rendre compte à Votre Excellence sous le n° 135, il a été de nouveau question de l'impression causée au Gouvernement de l'Empereur par la Convention de Gastein. Le Président du Conseil est revenu sur l'étonnement que lui a causé notre attitude[2], étonnement d'autant plus pénible qu'il n'avait rien négligé pour nous édifier sur le véritable caractère des stipulations ratifiées à Salzbourg par le Roi Guillaume et l'Empereur François-Joseph. Je lui ai demandé s'il pensait que les assurances amicales qui m'avaient été données à différentes reprises pendant le mois d'août par le Comte Eulenbourg auraient dû suffire pour nous rassurer;

[1] A son départ pour Biarritz, le 7 septembre, Napoléon III avait invité Goltz, ainsi qu'un jeune diplomate prussien, Radowitz, à l'accompagner.

[2] Cf. Lefebvre de Béhaine, 12 septembre, n° 129, et 14 septembre, n° 131.

j'ai ajouté que, transmises par moi avec un soin scrupuleux à Votre Excellence, elles avaient été appréciées sans doute par le Gouvernement de l'Empereur, mais que rien, dans les paroles que j'avais recueillies de M. le Ministre de l'Intérieur, n'indiquait d'une façon bien précise que le Cabinet de Berlin, en acceptant la transaction avantageuse consentie par l'Autriche, fût résolu à tenir compte des principes qui avaient dicté toutes nos déclarations antérieures et des intérêts qui étaient l'objet de notre sollicitude et de notre prévoyance.

M. de Bismarck a manifesté, en m'entendant, une surprise si grande que j'en aurais suspecté la sincérité s'il ne m'avait donné lecture de deux dépêches adressées par lui de Gastein le 16 août à M. le Comte de Goltz[1]. En voici la substance[2].

La première, très longue, très étendue, avait pour objet de fixer l'Ambassadeur du Roi à Paris tant sur la portée réelle des négociations qui venaient d'aboutir l'avant-veille à un arrangement, que sur la fermeté inébranlable du système auquel est subordonnée depuis trois ans la politique de la Prusse. M. de Bismarck commençait par établir que le Cabinet de Berlin, dans sa manière d'envisager la question des Duchés, s'efforcerait de tenir compte du principe des nationalités et des vœux des populations. Il se prêterait, le jour où il serait secondé par un concours de circonstances favorables, à restituer au Danemark le plus grand nombre de ceux des districts du Sleswig septentrional qui sont habités par des populations non allemandes. Quant au sort réservé aux pays transalbins, M. le Comte de Bismarck représentait au Comte de Goltz qu'on s'exposerait à une grande erreur en ajoutant une trop sérieuse importance aux manifestations dont plusieurs villes des Duchés ont été le théâtre : organisée par les partisans du Duc d'Augustenbourg, meneurs intéressés au maintien d'un état social et économique qui date du moyen âge et diffère sensiblement de celui dont les principes de notre droit public nous font les défenseurs dans le monde, cette agitation n'avait

(1) Des fragments de la première dépêche sont reproduits par Sybel (t. IV, p. 218, n. 1). Cf. t. VI, p. 449, n. 3.

(2) C'est d'après cette communication de Lefebvre de Béhaine qu'Émile Ollivier (t. VII, p. 450-452) a résumé les deux dépêches de Bismarck du 16 août. Cf. t. VI, p. 449, n. 3.

pour but que d'étouffer la libre expression de l'opinion publique.

Passant ensuite à des considérations plus générales, le Président du Conseil exposait au Comte de Goltz les raisons qui doivent, à son sens, amener une sorte de concert entre les vues du Cabinet de Berlin et celles du Gouvernement de l'Empereur. Englobée dans les liens de la Sainte-Alliance, la Prusse, pendant plus de quarante ans, avait vécu sous la tutelle de la Russie et de l'Autriche; la Diète germanique, l'Allemagne entière étaient par cela même devenues les instruments de cette politique : le Gouvernement royal espérait être sorti pour toujours de ces errements. L'Ambassadeur devait avoir cette pensée sans cesse présente à l'esprit, s'attacher à y rallier le Gouvernement de l'Empereur Napoléon, ne rien négliger pour nous faire apprécier les avantages que nous aurions éventuellement à recueillir en échange de la bonne volonté avec laquelle nous consentirions à envisager le développement des principes vitaux (*Lebenskeim*) de la Prusse, et la formation progressive, par ses soins, d'une grande Puissance de l'Allemagne du Nord. M. de Bismarck était persuadé que ce programme, franchement exposé à Paris, y serait agréé, et que la France ne voudrait pas, en créant des difficultés au Cabinet de Berlin, en élevant des exigences impossibles à satisfaire, pousser la Prusse à revenir sur ses pas et à substituer la politique de la peur dans laquelle elle s'est confinée pendant quarante ans, à la politique d'ambition qu'elle poursuit aujourd'hui. M. de Goltz devait d'ailleurs être bien persuadé que la Convention qui venait d'être signée ne changeait rien aux vues du Cabinet de Berlin; elle en ajournerait tout au plus l'accomplissement.

Le même jour, une seconde dépêche était adressée à l'Ambassadeur de Prusse à Paris pour l'éclairer sur plusieurs des articles de la Convention. Après avoir relevé ce fait que l'Autriche semblait n'avoir exigé le secret que pour se donner auprès de Votre Excellence les bénéfices d'une révélation prématurée, M. de Bismarck réitérait l'assurance qu'il voulait tenir compte du principe des nationalités et du vœu des populations; il ajoutait que la Prusse, en choisissant le Sleswig, croyait, malgré l'opinion de M. de Goltz, s'être assuré des avantages d'indépendance réelle, que le Cabinet de Berlin se félicitait d'avoir obtenu dans le par-

tage du Condominium un pays soustrait à l'autorité fédérale et dans lequel il pourrait inaugurer, sans être gêné par la Diète, sans être entravé par des intrigues contre lesquelles en Holstein, au contraire, il n'eût pu réagir qu'en recourant à des mesures violentes, un système d'assimilation qui, en rassurant tous les intérêts, doit procurer assez promptement à la Prusse des succès très supérieurs à celui qu'eût impliqué l'acceptation pure et simple des conditions de février.

J'ai remercié le Comte de Bismarck de la preuve de confiance qu'il avait bien voulu me donner en me lisant ses dépêches à M. de Goltz; je lui ai dit que je ne croirais pas pouvoir mieux le reconnaître qu'en transmettant sans retard à Votre Excellence l'analyse de ces documents. Je lui ai fait en même temps observer que le langage que M. de Goltz vous a tenu pendant tout le mois d'août, et dont vos dépêches n°s 59 et 63[1] m'ont fait connaître la substance, différait très sensiblement de celui que lui dictaient les instructions du Président du Conseil et qui aurait été de nature à nous rassurer sur les principes et les intérêts dont nous avons le droit de nous préoccuper.

1588. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Saxe, 140, n° 88.)

Dresde, 25 septembre 1865.
(Cabinet, 29 septembre; Dir. pol., 30 septembre.)

[Le Baron Forth-Rouen envoie à Drouyn de Lhuys un article de la *Gazette de Leipzig*, feuille semi-officielle, sur la circulaire du 29 août. On veut rendre M. de Beust responsable de la manifestation du Gouvernement impérial. Les Agents prussiens ne cachent pas leur dépit, et insinuent que la France a soulevé le sentiment national en Allemagne. Le Baron de Beust leur riposte que ce sont leurs assertions sur l'attitude favorable de Napoléon III après Gastein qui ont obligé l'Empereur à rétablir les faits.

A Gastein, M. de Bismarck a complimenté le Comte Blome

[1] Du 27 août et du 1er septembre.

«sur la vertu de l'Autriche qui lui avait permis de supporter de si lourds sacrifices». Le mot a fait fortune en Allemagne. M. de Beust rapporte un autre propos de M. de Bismarck qui, à Gastein, s'adressant à lui, déclara «que l'acte passé créait entre l'Autriche et la Prusse un état de choses moins *explosible* que celui qu'il était destiné à remplacer, et qu'il permettait à la Prusse de ne pas mettre la main sur le Duc Frédéric, comme on y était décidé, pour l'enfermer dans une forteresse».

La fin de la dépêche mentionne les circulaires [1] par lesquelles le Gouvernement de Vienne essaie de regagner les Allemands, devenus très sceptiques à l'égard de l'Autriche.]

1589. Drouyn de Lhuys au Vicomte Treilhard, Chargé d'Affaires à Florence. (Minute. Italie, 363, n° 32.)

[Paris,] 27 septembre 1865.

[Le Gouvernement français prépare l'évacuation du territoire pontifical dans les délais prévus par la Convention de septembre. Il procédera bientôt au rappel d'un premier détachement. Drouyn de Lhuys en a informé le Saint-Siège; il n'a qu'à se louer de l'accueil qui a été fait par le Cardinal Antonelli à sa décision.]

1590. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 353, n° 137.)

Berlin, 27 septembre 1865.
(Cabinet, 29 septembre 1865; Dir. pol., 19 décembre 1866.)

Pour mieux édifier M. le Comte de Bismarck sur la situation qui a dicté au Gouvernement de l'Empereur la circulaire du

[1] La première avait été adressée aux agents autrichiens en Allemagne en même temps que la nouvelle de la Convention de Gastein; la seconde, quelque temps après, avait cherché à expliquer et à justifier l'abandon de la politique de Schmerling et la suspension de la patente de février 1861. Cf., à ce sujet, ci-après, p. 94, n. 2.

29 août, j'ai cru pouvoir lui dire, et j'espère en agissant ainsi n'avoir pas encouru le blâme de Votre Excellence, que, au moment même où les négociations entre les deux grandes Puissances allemandes venaient de se terminer par un arrangement si peu conforme à nos principes et à nos déclarations, M. le Comte de Goltz, après vous avoir fait à Paris des ouvertures assez vagues, vous avait proposé de conclure avec la Prusse un traité de neutralité[1]. Je n'ai qu'à me référer aux détails dout j'ai eu l'honneur de vous faire part avant-hier[2] pour donner à Votre Excellence l'idée de l'étonnement que M. de Bismarck a éprouvé en apprenant cette démarche.

L'occasion cependant m'a semblé favorable pour le provoquer à m'exprimer sa manière de voir sur les stipulations qui pourraient intervenir entre la France et la Prusse au moment où certaines éventualités viendraient à se présenter.

M. de Bismarck s'est prêté avec beaucoup d'aisance et de bonne grâce à satisfaire ma curiosité[3]. Après avoir eu soin de me dire que notre conversation allait dès lors prendre un caractère exclusivement académique, il m'a accordé que, s'il risquait une crise pour obtenir les agrandissements de territoire et d'influence qu'il ambitionne pour son pays, la France ne saurait se renfermer dans une neutralité absolue sans compromettre le rang qu'elle entend conserver. Le Président du Conseil ne pouvait m'amener d'une façon plus encourageante à préciser davantage mes questions. Il a reconnu que la plupart des périls que Sa Majesté avait voulu conjurer en 1863 en proposant un Congrès général de Souverains subsistaient tout entiers. La défaite de l'insurrection polonaise, les succès des armées austro-prussiennes en Sleswig-Holstein étaient sans doute des faits considérables; mais il n'était pas douteux qu'il y eût encore, et cela de par la volonté calculée de la Prusse, une question allemande très compliquée; les intérêts scandinaves s'agitaient; rien de stable n'était encore édifié dans les Principautés-Unies; partout ailleurs qu'à Vienne, il était évident qu'il y avait une question brûlante à

(1) Cf. Drouyn de Lhuys, 27 août.

(2) Cf. Lefebvre de Béhaine, 25 septembre, nos 135 et 136.

(3) La plus grande partie de la dépêche, à partir de ce paragraphe, est citée ou résumée par Émile Ollivier (t. VII, p. 465-467).

régler tôt ou tard sur les bords du Mincio. Il n'était donc pas plus possible de se faire illusion sur la gravité d'un pareil état de choses que prudent à la Prusse de s'imaginer que, seule en Europe, elle réussirait à se transformer et à modifier les conditions de son existence. Mais, ces prémisses une fois posées, il fallait arriver à l'examen des détails et trouver une base de négociations.

Le Comte de Bismarck a ouvert alors un atlas qui se trouvait sur sa table, et il a commencé par étudier avec moi la carte du Sleswig; il m'a tracé avec un crayon la ligne dont la Prusse se contenterait comme frontière. Cette ligne partirait un peu au-dessus d'Apenrade à l'Est, remonterait en courbe arrondie vers le Nord, et s'infléchirait à l'Ouest vis-à-vis, à peu près, de l'extrémité septentrionale de la petite île de Romoe. «Dans cette mesure, a-t-il continué, il nous serait facile de satisfaire à la sollicitude qu'inspirent à la France les populations d'origine danoise : maîtres de Duppel et d'Alsen d'un côté, de l'île de Sylt de l'autre, nous serions en position, non seulement de défendre les nouvelles frontières de l'Allemagne, mais encore de dominer selon nos convenances exclusives les parages maritimes à la défense desquels nous nous demandons en ce moment si les grands établissements projetés à Kiel sont bien appropriés.»

Le Président du Conseil a continué à feuilleter son atlas, et, après avoir jeté un coup d'œil rapide sur la Valachie, vers laquelle l'Autriche devrait, a-t-il ajouté, se laisser entraîner *à vau-l'eau* par le courant du Danube, il a examiné avec un soin particulier la configuration de la Péninsule italienne. Il m'a dit que la ligne de l'Isonzo serait une bonne frontière pour l'Italie rentrée en possession de Venise, mais qu'il faudrait pour cela entamer le territoire fédéral germanique et risquer de voir une partie de l'Allemagne se compromettre à la remorque de l'Autriche. La ligne du Tagliamento, et même celle de la Piave vaudraient donc mieux, à la condition pourtant qu'aucun point du quadrilatère ne resterait au pouvoir de l'Autriche.

Telles étaient quelques-unes des combinaisons dont la France et la Prusse pourraient, le cas échéant, poursuivre l'accomplissement. Le Cabinet de Berlin cependant s'exposerait, en procédant ainsi, à mécontenter la Russie, toujours soucieuse de ses

intérêts sur le Danube; il fallait donc que l'amitié de la France reposât sur des bases solides, et que le Gouvernement de l'Empereur, auquel la Prusse reconnaîtrait volontiers le droit de s'étendre éventuellement «partout où on parle français dans le monde[1]», consentît à garantir la Prusse par un bon vouloir constant contre les dangers dont elle serait menacée d'un autre côté.

Cet entretien ayant eu, je le répète, un caractère purement académique et même privé, je n'en aurais pas fait le sujet d'une dépêche si, au moment où le Comte de Bismarck va peut-être se rendre en France, je ne considérais pas comme un devoir de ne rien laisser ignorer à Votre Excellence des idées avec lesquelles il semble que son esprit cherche à se familiariser.

1591. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Danemark, 250, n° 108.)

Copenhague, 27 septembre 1865.
(Cabinet, 2 octobre; Dir. pol., 4 octobre.)

Je ne sais si le Cabinet de Saint-Pétersbourg se préoccupe des éventualités qui pourraient surgir à la mort du Roi des Belges[2], mais voici le résumé d'une récente conversation entre les Ambassadeurs de Russie et d'Angleterre à Paris.

M. le Baron de Budberg ayant, à propos de l'âge avancé du Roi Léopold, appelé l'attention de son interlocuteur sur le peu de stabilité de la dynastie, lui demanda ce que ferait l'Angleterre si la Belgique réclamait son annexion à la France, en faisant ressortir le danger pour les intérêts britanniques de laisser

[1] Sybel (t. IV, p. 215, n. 1) relève le propos, mais il le place dans la bouche de Lefebvre de Béhaine. Il s'appuie pour justifier cette attribution sur une phrase d'une dépêche de Bismarck, dépêche qu'il cite sans la dater et qui est relative aux entretiens du ministre prussien et de Napoléon III à Biarritz (p. 213-221). Relatant une conversation qu'il avait eue avec Drouyn de Lhuys à Paris avant son départ pour Biarritz, Bismarck écrit, faisant allusion aux territoires où l'on parle français, que Drouyn de Lhuys lui a parlé dans le même sens que Lefebvre de Béhaine peu avant son départ de Berlin.

[2] Le roi Léopold mourut le 10 décembre 1865.

Anvers entre nos mains. «Si vous désirez savoir, répondit Lord Cowley, mon opinion personnelle, je n'hésite pas à vous dire que l'annexion de la Belgique avec ou sans Anvers devrait être pour l'Angleterre un cas de guerre. Si vous voulez connaître l'opinion de mon Gouvernement, je ne puis que vous assurer que je l'ignore, mais que je suis convaincu que son opposition ne dépasserait pas les limites d'une opposition diplomatique et que finalement il laisserait l'annexion s'accomplir plutôt que de faire la guerre à la France.»

Il m'a paru bon de faire connaître à Votre Excellence ce détail, que je tiens d'une source confidentielle et authentique.

1592. Drouyn de Lhuys à Tillos, Agent et Consul général à Bucarest. (Minute. Turquie, Bucarest, 26, n° 6.)

[Paris,] 28 septembre 1865.

[Drouyn de Lhuys invite Tillos à avertir sérieusement le Prince Couza des périls auxquels l'expose la déplorable situation du pays. «Nous donnons à Son Altesse un nouveau témoignage d'intérêt en l'avertissant des dangers auxquels elle s'expose, et nous tenons d'ailleurs à dégager notre responsabilité dans les complications que pourrait amener, s'il n'y était porté remède, l'état présent des Principautés[1].»]

1593. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Saxe, 140, n° 89.)

Dresde, 28 septembre 1865.
(Cabinet, 4 octobre; Dir. pol., 5 octobre.)

[Le Baron Forth-Rouen envoie des articles de la *Gazette de Dresde* et de la *Gazette de Leipzig* sur la situation actuelle de l'Allemagne. Celui de la *Gazette de Dresde* est entièrement de la main

[1] Cf. Drouyn de Lhuys à Treilhard et à Lefebvre de Béhaine, 23 août.

du Baron de Beust. On l'a interprété comme annonçant l'intention de ce Ministre de cesser une lutte inutile. M. de Beust en réalité justifie sa politique; s'il n'a pas l'intention de continuer seul les hostilités, il reste sur la brèche. On le sait à Berlin, où on le flatte et le menace à la fois. On y voudrait aussi mettre la discorde entre Dresde et Munich; mais M. de Pfordten espère faire oublier ses torts en tenant encore la campagne. Il a adressé une note à Vienne pour demander à l'Autriche si, en signant la Convention de Gastein, elle a abdiqué ses idées sur la succession dans les Duchés. M. de Beust ne s'est pas associé à cette démarche, parce qu'il jugeait qu'elle n'aurait pas de résultat, mais il a fait connaître à Vienne la raison de son abstention.

Le Baron de Roggenbach a annoncé au Baron de Beust son intention de démissionner. Il ne peut concilier ses sympathies prussiennes avec l'arrogance de M. de Bismarck. On parle pour le remplacer du Baron d'Edelsheim[1].]

P.-S. — L'auteur de l'article de la *Gazette de Leipzig*, en répondant à la brochure de Paris, *la Convention de Gastein*, et en se livrant à des appréciations très louangeuses de la circulaire du 29 août, me paraît avoir dépassé les intentions du Gouvernement saxon, surtout en présence des attaques de la presse de Berlin, que l'on semble *prendre ici très au sérieux*. M. de Bismarck, qui fait arme de tout et qui ne craint pas de soulever, à son profit, les passions populaires, dénonce, dans toutes les feuilles à sa dévotion, la dépêche de Votre Excellence comme un commencement d'intervention de la part de la France, à laquelle les États secondaires et surtout la Saxe ne seraient pas restés étrangers. La feuille de Leipzig renvoie le reproche à la Prusse, qu'elle accuse, aussi bien que l'Autriche, d'avoir, par l'acte même de Gastein, provoqué cette intervention. C'est une balle que tous se rejettent «avec rage», tant chacun craint de rester sous le soupçon de pactiser, en effet, avec l'étranger. Quoi qu'il en soit, l'article de la *Gazette semi-officielle de Leipzig* provoquera, je n'en doute pas, des observations de la part de nos Collègues d'Autriche et de Prusse[2],

(1) Cf. Cadore, 1er octobre. — Roggenbach fut, en effet, remplacé par Edelsheim, ministre à Vienne (19 octobre).

(2) MM. de Werner et de Schulenbourg.

de manière à embarrasser M. de Beust, *qui ne trouve pas de forces dans son isolement.*

1594. Circulaire de Drouyn de Lhuys aux Agents diplomatiques de l'Empereur à Londres, Vienne, Saint-Pétersbourg, Berlin, Francfort, Carlsruhe, Stuttgart, Munich, Dresde, Weimar, Darmstadt, Hanovre, Bruxelles et La Haye. (Minute. Mémoires et documents, France, Circulaires politiques, 1863, 1869, t. 2126.)

Paris, 29 septembre 1865.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre correspondance jusqu'au n° [1] inclusivement.

M. le Chargé d'Affaires d'Autriche est venu, il y a quelques jours, me donner connaissance du manifeste de l'Empereur François-Joseph. M. le Comte de Mülinen m'a dit que, en présentant le diplôme d'octobre 1860 et la patente de février 1861 aux Diètes provinciales, et en suspendant l'action du Conseil de l'Empire, S. M. Impériale et Royale n'avait pas l'intention de retirer les libertés précédemment accordées, mais qu'elle se proposait au contraire de consolider le régime représentatif en le faisant reposer sur l'accord des différents Royaumes ou provinces dont l'Empire est formé. Il ne nous appartient pas de porter un jugement sur des questions qui sont du ressort de la politique intérieure de l'Autriche ; mais nous suivrons avec sympathie les efforts de cette Puissance, et nous faisons des vœux pour que cette tentative ait le résultat favorable que le Gouvernement autrichien en attend [2].

(1) En blanc sur la minute.

(2) Par le diplôme du 20 octobre 1860, qui accordait aux États provinciaux, dans toutes les possessions de la maison de Habsbourg, le droit de voter des lois en opérant selon les formes historiques, l'Empereur avait paru donner satisfaction au parti fédéraliste. Mais il avait bientôt «déçu les espérances des Hongrois» en revenant à la politique unitaire par la substitution de la patente du 26 février 1861 au diplôme d'octobre. La patente faisait en effet du Conseil d'Empire, formé de deux Chambres, la Chambre des Seigneurs et la Chambre des Représentants, un véritable parlement pour l'ensemble de la monarchie austro-hongroise. D'ailleurs, la patente s'était révélée à son tour inapplicable, en présence de l'opposition des Hongrois, puis des Po-

Je continue à lire avec intérêt les détails que votre correspondance renferme sur le sentiment public en Allemagne[1].

L'impression produite par ma circulaire du 29 août est une preuve de l'importance que ce pays attache à nos appréciations. De notre côté, dans nos rapports avec lui, nous sommes guidés avant tout par un respect sincère pour son indépendance. Mais, en évitant de nous immiscer aux débats que la question des Duchés a suscités en Allemagne, ainsi qu'aux négociations dont elle a été l'objet entre les Cabinets de Vienne et de Berlin, nous nous sommes réservé le droit d'exprimer notre opinion sur les principes qui prévaudraient pour le règlement de cette affaire. Nous l'avons fait dans toutes les occasions qui se sont présentées, et, après la signature de la Convention de Gastein, nous n'avons pas cru pouvoir nous dispenser de reproduire nos déclarations antérieures. Il résulte au surplus des explications données par les grandes Cours allemandes que ces stipulations ont un caractère essentiellement provisoire. Nous sommes donc fondés à penser qu'elles n'impliquent pas la solution finale, et nous gardons l'espoir que les arrangements définitifs seront plus conformes aux idées et aux vœux que nous avons émis.

L'Empereur a jugé que le moment était venu de se préoccuper des conditions dans lesquelles doit s'effectuer l'évacuation des États romains par nos troupes, et Sa Majesté a décidé de donner à cet égard à la Convention du 15 septembre un commencement d'exécution en rappelant prochainement un premier détachement d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie.

Nous avons fait connaître les intentions de l'Empereur au Gouvernement pontifical, et nous n'avons qu'à nous louer de l'accueil qu'il a fait à cette communication[2]. Il se dispose à

lonais et des Tchèques, et l'Empereur s'était décidé, le 20 septembre 1865, à la rapporter, c'est-à-dire à «suspendre» la Constitution pour s'entendre «avec les représentants légaux de ses peuples des parties orientales». Ce fut le début de l'évolution politique qui aboutit, deux ans plus tard, au dualisme.

[1] Note marginale : «A passer pour Bruxelles, La Haye, Londres et Saint-Pétersbourg». Pour Francfort : «... dans la Confédération germanique».

[2] Drouyn de Lhuys avait averti Sartiges par dépêche du 11 septembre, n° 33 ; le 20 septembre, Sartiges écrivit que le cardinal Antonelli se montrait

prendre les mesures nécessaires pour occuper avec ses troupes les points que nous aurons évacués sur la frontière méridionale[1].

1595. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 353, n° 138.)

Berlin, 29 septembre 1865.
(Cabinet, 1er octobre; Dir. pol., 2 octobre.)

J'ai vu hier dans l'après-midi le Comte de Bismarck. Les dépêches que M. l'Ambassadeur de Prusse en France lui a annoncées par son télégramme de dimanche dernier[2] ne lui étaient pas encore parvenues; néanmoins, le départ du Président du Conseil pour Biarritz me paraît ne devoir rencontrer aucun obstacle : il m'a dit qu'il quitterait Berlin demain 30 dans la soirée.

Tout m'indique que ses préoccupations ont disparu pour faire

reconnaissant au gouvernement impérial d'avoir préféré, au retrait simultané de toutes les troupes françaises, le rappel successif des différents corps. (Rome, 1030.)

(1) Ce dernier paragraphe fut remplacé, pour Londres, Vienne et Saint-Pétersbourg, par le passage suivant, qui fut seul adressé à Berlin :

«L'Empereur a jugé que le moment était venu de s'occuper des conditions dans lesquelles devait s'effectuer l'évacuation du territoire pontifical par nos troupes, et Sa Majesté a décidé que cette mesure recevrait prochainement un commencement d'exécution. Notre intention est, en conséquence, de rappeler en France, dans un délai peu éloigné, un premier détachement d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie; les forces françaises demeurant dans les États du Saint-Siège se concentreront sur Rome, Viterbe et Civita-Vecchia.

«J'ai invité notre Chargé d'Affaires à Rome à faire connaître la décision de Sa Majesté au Cardinal Antonelli. Nous n'avons, je m'empresse de le dire, qu'à nous louer de l'accueil que le Gouvernement pontifical a fait à cette communication. Il se dispose, de son côté, à prendre les mesures nécessaires pour remplacer nos troupes au moment de leur départ sur les différents points que nous aurons évacués et qu'il lui paraîtra utile d'occuper dans le voisinage de sa frontière méridionale.»

Le chargé d'affaires de France à Rome était alors M. Armand.

(2) 24 septembre. Cf. Lefebvre de Béhaine, 25 septembre, n° 135.

place à la confiance. Le langage qu'il m'a tenu hier en porte l'empreinte évidente, en même temps que celle de la satisfaction que lui avaient laissée ses plus récents entretiens avec le Roi sur la situation. M. de Bismarck m'a dit que, en remettant les dépêches adressées le 16 août à M. le Comte de Goltz (1) sous les yeux de Sa Majesté, il l'avait amenée à la conviction que sa pensée n'avait pas été fidèlement traduite à Votre Excellence et à l'espoir que, mieux instruit des intentions de la Prusse, le Gouvernement de l'Empereur serait disposé à les seconder loyalement et cordialement.

«Cependant, a ajouté en riant M. de Bismarck, on ne saurait le nier, notre Gouverneur du Sleswig tire un triste parti des avantages que nous avions cru nous assurer par le partage du Condominium (2). Je regrette de le dire, le langage que mon pauvre ami se croit obligé de tenir en public est aussi bête que superflu (3).» Et, pour donner encore plus de portée à cette appréciation peu flatteuse, le Président du Conseil m'a raconté spontanément, sans que j'eusse provoqué par un mot ses confidences, que les paroles prononcées le 25 de ce mois à Flensbourg par le Général de Manteuffel, et dont Votre Excellence trouvera ci-joint un extrait (4), avaient encouru la désapprobation du Roi, qui, aussitôt après en avoir pris connaissance, a écrit au nouveau Gouverneur de moins parler, et de ne pas préjuger ses

(1) Cf. Lefebvre de Béhaine, 25 septembre, n° 136, et t. VI, p. 449, n. 3.

(2) Toute cette partie de la dépêche a été résumée par Émile Ollivier (t. VII, p. 470-471).

(3) Cf. Meroux de Valois, 30 septembre.

(4) Dans son discours aux employés sleswiquois à Flensbourg, Manteuffel avait déclaré que, «depuis que S. M. le Roi de Danemark avait cédé par un traité de paix solennel le Sleswig au Roi de Prusse et à l'Empereur d'Autriche, il n'existait plus dans ce pays aucun lien qui pût le rattacher au Souverain danois». «Quiconque, ajouta-t-il, nourrit la pensée d'une cession de territoire commet une offense envers le Sleswig-Holstein et se rend en quelque sorte coupable de haute-trahison envers ce pays. Les soldats de mon Roi ont pris Duppel et Alsen au prix de leur sang; ils y construisent aujourd'hui avec leurs bras des ouvrages de fortification qui leur permettront de protéger le pays jusqu'aux confins de la *Königsau* : pour moi, je couvre de mon corps chaque espace de terre de sept pieds avant de souffrir qu'il soit cédé.» Manteuffel avait terminé son allocution en conviant les Allemands et les Danois des districts mixtes à des sentiments mutuels de justice et de tolérance.

IMPRIMERIE NATIONALE.

intentions sur une question comme celle de la restitution du Sleswig du Nord, «question que nous sommes prêts, m'a répété M. de Bismarck, à profiter de la première circonstance favorable pour examiner avec le Gouvernement français».

Le Président du Conseil est très désappointé des incartades du Général de Manteuffel : son attitude dénoterait une déplorable ignorance des hommes; on craint qu'il ne commette des maladresses ou des fautes très préjudiciables à l'heureux développement du système d'assimilation que la Prusse doit d'abord mener à bonne fin. D'autre part cependant, M. de Bismarck n'entrevoit pas sans regret l'obligation où il pourrait se trouver placé de rompre avec un homme considérable qui lui a toujours inspiré un sincère attachement; auquel son caractère élevé et austère assurent, du fond de la retraite impénétrable où il s'enferme habituellement, une grande autorité sur le personnel de la Cour; qui lui a enfin prêté souvent un concours très utile pour triompher des tergiversations dont la pensée du Roi est obsédée jusqu'au moment où Sa Majesté arrive à prendre des résolutions qui sont alors inébranlables et poursuivies avec un courage «léger et facile».

J'ai cru pouvoir demander à M. de Bismarck de quels sentiments M. le Général de Manteuffel était animé à l'égard de la France. Il m'a répondu que nous nous tromperions beaucoup sur ce caractère si nous lui supposions des dispositions hostiles ou même simplement malveillantes. D'après le Président du Conseil, le Gouverneur actuel du Sleswig est un «templier fanatique, une espèce de chevalier-moine du moyen âge», obéissant avec une aveugle et indomptable énergie à ses idées ultra-conservatrices, «mais cela comme moi, a ajouté M. de Bismarck, c'est-à-dire uniquement dans le maniement des affaires intérieures, celles qui regardent la Prusse seule». Dès qu'il s'agit au contraire de la politique extérieure, le Général de Manteuffel montrerait une liberté d'esprit qui contraste étrangement avec ses passions de «Carliste», et la perspective des agrandissements de son pays, l'ambition qu'il a d'y concourir passent avant tout; le jour où une alliance deviendrait possible avec la France, il n'hésiterait pas à sacrifier l'intérêt des relations étroites qu'il entretient depuis bien des années avec la Cour de Russie, avec l'Archiduchesse

Sophie[1], la Reine douairière de Prusse[2], et tous les alliés naturels du parti de la Croix dont il est maintenant un des chefs, M. de Bismarck ne le conteste pas, mais un chef très différent de ceux qui subordonnent à leur culte pour «la gloire immaculée de la doctrine» les inspirations de leur patriotisme. Celles-là dominent tout à ses yeux, et, pour faciliter à la Prusse l'acquisition d'une nouvelle province, il ne reculerait devant rien, il serait prêt «à commettre des crimes politiques».

J'ai répondu à M. de Bismarck que je comprenais le prix qu'il attachait à prévenir de nouvelles fautes du Gouverneur du Sleswig, et à conserver, en le replaçant dans une voie très différente de celle où le Général de Manteuffel semblait avoir voulu s'engager par son discours de Flensbourg, un concours dont je me félicitais de connaître maintenant si bien l'utilité éventuelle.

Le Roi, qui était revenu mercredi soir de son voyage dans le Duché de Lauenbourg[3], est parti hier soir pour Bade. Sa Majesté doit y séjourner jusqu'au 20 octobre.

1596. Drouyn de Lhuys au Baron Baude, Chargé d'Affaires à Londres. (Confidentielle. Minute. Angleterre, 734, n° 102.)

Paris, 30 septembre 1865.

[Drouyn de Lhuys envoie au Baron Baude la dépêche de Fournier du 14 septembre. Il désirerait savoir si Lord Russell a reçu des renseignements analogues de la Légation anglaise à Stockholm et quelle est sa manière de voir[4].]

(1) Femme de l'archiduc François-Charles-Joseph et mère de l'empereur François-Joseph. Elle était fille du roi de Bavière Maximilien Ier.

(2) La reine Elisabeth, femme de Frédéric-Guillaume IV et fille de Maximilien Ier de Bavière.

(3) Le Roi s'était rendu avec Bismarck en Lauenbourg le 25 septembre; il en revint le 27. (Horst Kohl, t. Ier, p. 264.)

(4) Cf. Fournier, 14 septembre, et Drouyn de Lhuys à Baude, 4 septembre.

1597. DROUYN DE LHUYS AU DUC DE GRAMONT[1], AMBASSADEUR À VIENNE. (Minute. Autriche, 489, n° 60.)

Paris, 30 septembre 1865.

[Drouyn de Lhuys a reçu la dépêche du Comte de Mosbourg sur les Principautés danubiennes, du 5 septembre; il se félicite de la conformité qui existe entre les vues du Gouvernement impérial et celles de l'Autriche.]

1598. LEFEBVRE DE BÉHAINE, CHARGÉ D'AFFAIRES À BERLIN, À DROUYN DE LHUYS. (Orig. Prusse, 353, n° 139.)

Berlin, 30 septembre 1865.
(Cabinet, 2 octobre; Dir. pol., 4 octobre.)

Ainsi que je viens de l'annoncer par le télégraphe à Votre Excellence, le Comte de Bismarck part aujourd'hui pour Biarritz[2]. J'ai pris congé de lui hier soir. Il m'a dit que, pressé par le temps, il ne pourrait passer à Paris que la journée de lundi, mais qu'il ne manquerait pas de se présenter chez Votre Excellence ; dans le cas où vos occupations et les siennes abrégeraient l'entretien qu'il attache du prix à avoir avec vous sur la situation générale, le Président du Conseil se réserve de se dédommager à son retour des bains de mer.

Il a bien voulu me lire quelques-uns des passages des dépêches qu'il a reçues avant-hier de Biarritz[3], et dans lesquelles M. le Comte de Goltz lui rend compte de ses derniers entretiens avec l'Empereur, en insistant beaucoup sur la bienveillance que l'Empereur a mise à adoucir l'impression d'inquiétude que le Cabinet de Berlin a manifestée au moment où les journaux ont publié la circulaire du 29 août. Sa Majesté avait bien voulu

[1] Gramont avait repris la direction de l'ambassade de Vienne dans la dernière semaine de septembre.
[2] Le télégramme ne figure pas dans la correspondance.
[3] Cf. Lefebvre de Béhaine, 25 septembre, n° 135.

laisser espérer à M. l'Ambassadeur de Prusse que ses Agents en Allemagne seraient invités à s'inspirer des pensées conciliantes et confiantes qui l'animent; comme M. de Goltz avait recueilli ces paroles au moment où il venait de proposer qu'une autre circulaire corrigeât l'effet de la première, il s'est cru autorisé à se servir dans son télégramme de dimanche des mots : *la proposition acceptée par l'Empereur* (*der Vorschlag vom Kaiser angenommen*), que j'ai rapportés et qui ne sont évidemment pas appropriés à la circonstance.

Quoi qu'il en soit, le Président du Conseil, qui est plus précis et plus net que le Comte de Goltz, est confirmé dans les sentiments de confiance que la simple lecture de votre dépêche n° 66[1] lui a rendus.

Je lui ai dit que je me félicitais de penser qu'il allait bientôt, en s'entretenant avec Votre Excellence, mettre le Gouvernement de l'Empereur en mesure de connaître plus complètement encore ses vues sur toutes les questions dont il m'avait parlé depuis son retour de Bade; j'ai ajouté que j'avais rendu à Votre Excellence un compte fidèle de toutes ses paroles, et que je n'avais même pas cru devoir m'abstenir de vous transmettre l'analyse de celle de nos conversations qui avait eu un caractère purement académique. Le Comte de Bismarck n'est pas homme à reculer devant la responsabilité qu'il assume en exprimant certaines idées, et ma déclaration ne l'a nullement effarouché. Il s'est contenté de me dire qu'il y avait des sujets bien entraînants, qu'il n'avait pas la prétention de faire «l'office du bon Dieu», et qu'il était toujours d'avis d'attendre «l'heure de la marée», mais qu'il fallait savoir en profiter. Puis, prenant une coupure de l'*Indépendance belge* qui avait été mise sous ses yeux et où il est question de l'espoir que nous avions eu de voir cent quatre-vingt mille habitants du Sleswig du Nord replacés sous le sceptre du Roi de Danemark, le Président du Conseil m'a représenté que ce chiffre était bien exagéré, et qu'il serait impossible de le justifier par la différence des langues, l'idiome en usage au-dessus de Flensbourg ressemblant plus à l'allemand qu'au danois. Il m'a rappelé aussi que l'éventualité d'une rétrocession avait toujours été

[1] Du 23 septembre.

subordonnée par le Gouvernement royal à des circonstances favorables qu'il fallait laisser au temps surtout le soin de faire naître.

Le Procureur du Roi à Kœnigsberg avait ordonné, il y a quelques semaines, la saisie de la *Gazette de Hartung*, qui, sous ce titre «*Un Cavour allemand*», avait tracé un parallèle entre l'homme d'État italien et le Comte de Bismarck. Le 27 de ce mois, le tribunal a dû donner main-levée de la saisie, parce que le Président du Conseil, ne se sentant pas offensé par cette comparaison, s'est refusé à accorder son consentement aux poursuites judiciaires.

1599. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Danemark, 250, n° 113.)

Copenhague, 30 septembre 1865.
(Cabinet, 3 octobre; Dir. pol., 5 octobre.)

M. Vedel, Directeur des travaux politiques, m'a donné, à titre tout confidentiel, lecture d'une dépêche que M. Bluhme adresse aujourd'hui à M. le Comte de Moltke-Hvitfeldt relativement à la rétrocession du Sleswig septentrional.

M. le Ministre des Affaires étrangères expose que le Cabinet de Copenhague ne croit pas opportun de faire personnellement des démarches à Berlin dans ce but; mais il trouve une consolation dans la pensée qu'il s'agit de populations qui, unies au Danemark par les liens du sang et par l'énergie des sympathies, ne sauraient être séparées de la mère-patrie sans leur consentement. La voix des nationalités et la voix populaire finiront par se faire écouter dans les conseils de l'Europe.

L'Empire, par son origine, par l'appui constant qu'il a prêté au principe des nationalités, lorsque les événements ont changé les conditions des États, est de toutes les Puissances la mieux en situation de plaider efficacement la cause du Danemark. M. de Moltke est chargé de donner à Votre Excellence l'assurance que le Gouvernement de l'Empereur se créerait des titres impérissables à la reconnaissance du Danemark s'il parvenait à faire triompher le plus sacré des droits.

En homme pratique, M. Bluhme rompt avec l'idée de l'union personnelle qui avait ses préférences, mais sur la réalisation de laquelle il ne pouvait plus conserver d'illusions. Il n'en est pas de même, j'ai lieu d'en être certain, à la Cour, où, malgré l'arrangement de Gastein, on n'a pas encore perdu tout espoir. J'ai voulu savoir si c'était avec l'assentiment du Roi que M. Bluhme parlait ainsi : «Je dois le supposer», m'a répondu M. Vedel, mais sur un ton qui me fait croire que le Roi était laissé dans l'ignorance, à moins qu'il n'ait été contraint par la volonté de son Ministère.

[En terminant, Dotézac prie Drouyn de Lhuys de vouloir bien considérer sa communication comme secrète.]

1600. Le Vicomte Treilhard, Chargé d'Affaires à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Italie, 363, n° 76.)

Florence, 30 septembre 1865.
(Cabinet, 3 octobre; Dir. pol., 3 octobre.)

[Le Vicomte Treilhard a donné connaissance au Général La Marmora des informations contenues dans la dépêche de Drouyn de Lhuys du 27 septembre [1]. L'annonce du commencement d'évacuation des États pontificaux a été accueillie avec une satisfaction visible. Le Général La Marmora avait pensé pour sa part que l'évacuation n'aurait pas commencé aussi tôt; il aurait jusqu'à un certain point désiré qu'elle eût pu s'effectuer en une fois [2]. Les rapports entre les troupes pontificales chargées de remplacer les troupes françaises et les troupes italiennes sur la frontière méridionale du Saint-Siège seront difficiles, mais les Italiens ont reçu des instructions pour ménager autant que possible les autorités militaires et civiles.]

(1) Ci-dessus, p. 88.

(2) Note marginale au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «Rappeler les motifs qui nous ont fait préférer l'autre mode. D'ailleurs M. de La Marmora oublie que la Convention elle-même prescrit une évacution graduelle.»

1601. Meroux de Valois, Agent consulaire à Kiel, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Danemark, Kiel, 14, n° 1121.)

Kiel, 30 septembre 1865.
(Cabinet, 3 octobre; Dir. pol., 5 octobre.)

J'ai eu l'honneur de recevoir M. le Gouverneur du Holstein; je lui ai rendu sa visite, et il m'a invité à le voir souvent. M. le Général de Gablenz est un homme aimable, d'une simplicité de bon goût; il se dit plus militaire que diplomate, et avoue que son Gouvernement de Holstein lui pèse énormément sur les épaules. Il a près de lui, comme Conseiller, M. Hoffmann, le même qui rédigea le traité de Zurich avec M. le Marquis de Banneville.

M. de Gablenz et M. Hoffmann m'ont dit qu'ils n'étaient ici que contre leur gré, qu'ils eussent désiré que leur Gouvernement osât tenir tête à la Prusse et qu'il ne refusât point le combat *singulier* que M. de Bismarck avait l'air de vouloir lui offrir. Mais, la volonté de l'Empereur de ne pas rompre *encore* une alliance *nécessaire à l'Autriche* ayant prévalu, il a fallu ajourner le règlement de comptes que l'on aura tôt ou tard à faire avec la Prusse[1].

Pour ce qui est des Duchés, de leur volonté, de leurs intérêts, de leur avenir, on ne s'en inquiète pas le moins du monde. On a la conviction que ces Pays doivent tôt ou tard appartenir à la Prusse, que l'avènement du Prince d'Augustenbourg ne serait qu'une annexion déguisée, et qu'il n'y a aucune raison pour l'Autriche de se détourner de ses intérêts pour faire prévaloir ceux d'un Prétendant dont les droits sont d'ailleurs très contestables et dont la valeur personnelle est complètement nulle. Le Général de Gablenz a vu le Prince, le Prince lui a rendu sa visite; mais ces échanges de politesse, tout désagréables qu'ils sont aux Prussiens, n'exercent pas beaucoup d'influence sur l'opinion publique qui, plus que jamais, se défie de l'Autriche et des caresses de ses Représentants.

Le Général de Manteuffel, lui, fait de longs discours aux Sles-

[1] «Je rapporte exactement ce que m'ont dit le Général de Gablenz et M. Hoffmann.» (*En note dans le texte.*)

wiquois pour leur persuader qu'il est de leur intérêt de se donner à la Prusse; il a promis aux Allemands du Duché de ne pas rendre un pouce de terrain au Danemark[1], et, comme pour donner un gage de sa parole, il fait fortifier Alsen, Duppel et l'entrée de la baie de Kiel. M. le Général de Gablenz trouve que son Collègue va trop vite en besogne, que ses fameuses *improvisations* s'écartent beaucoup de la Convention de Gastein; mais il dit qu'il n'a point reçu l'ordre de couper les ailes et les serres de l'aigle prussien.

[Les habitants du Sleswig septentrional font signer une adresse au Roi de Prusse pour lui proposer de racheter leur pays.

Le Gouvernement du Holstein est formé. Il se compose des hommes les plus médiocres des Duchés. Le pays n'a en eux aucune confiance.]

(1) Cf. Lefebvre de Béhaine, 29 septembre, et la note 4, p. 97.

OCTOBRE 1865.

1er octobre. Congrès de Députés allemands à Francfort. Leur protestation contre la Convention de Gastein.

2 octobre.. Bismarck à Paris.

3 octobre-1er novembre. Séjour de Bismarck à Biarritz.

6-8 octobre. Sommation faite par la Prusse et l'Autriche au Sénat de Francfort de mettre fin à l'agitation provoquée contre les grandes Puissances par les associations et assemblées réunies à Francfort.

14 octobre. Le Prince d'Augustenbourg dans le Sleswig. Lettre de menace de Manteuffel (18 octobre).

18 octobre. Mort de Lord Palmerston. Fête du cinquantième anniversaire de la réunion de la Westphalie à la Prusse célébrée à Munster.

19 octobre. Bade. Le Baron d'Edelsheim remplace le Baron de Roggenbach au Ministère des Affaires étrangères.

20 octobre. Réponse négative du Sénat de Francfort à la sommation de la Prusse et de l'Autriche.

29 octobre. Assemblée générale du Nationalverein à Francfort.

1602. Le Marquis de Cadore, Ministre à Carlsruhe, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Bade, 45, n° 35.)

Bade, 1er octobre 1865.
(Cabinet, 3 octobre; Dir. pol., 4 octobre.)

[La démission du Baron de Roggenbach est aujourd'hui un fait accompli (1). On parle toujours pour lui succéder du Baron d'Edelsheim. On cite aussi le nom de M. de Dusch, Ministre de Bade à Stuttgart. Le Baron de Roggenbach a toujours été animé des meilleures dispositions à l'égard du Gouvernement de l'Empereur. Les divergences de vues entre le Ministre et la majorité de la seconde Chambre sur les questions intérieures, l'influence qu'exercent sur elle le Ministre de l'Intérieur (2), principal anta-

(1) Cf. Forth-Rouen, 28 septembre.

(2) Le conseiller d'État Lamey.

goniste de son Collègue dans le Conseil, sont les causes de la retraite du Baron de Roggenbach. — Arrivée du Roi de Prusse à Bade[1].]

1603. Le Comte de Reculot, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Confédération germanique, 841, n° 50.)

[Francfort,] 1er octobre 1865.
(Cabinet, 3 octobre; Dir. pol., 4 octobre.)

J'ai reçu les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser jusqu'au n° 11 inclusivement[2].

Le Congrès des Députés allemands s'est réuni aujourd'hui à Francfort[3]. Vu l'importance et l'actualité de la question qu'on y a traitée, je crois devoir transmettre à Votre Excellence les renseignements détaillés qui me parviennent sur cette séance, qui a duré cinq heures.

Environ trois cents Députés de toutes les parties de l'Allemagne ont fait acte de présence. Quinze membres de la Chambre des Représentants d'Autriche avaient envoyé leur adhésion sous forme de lettre et exprimé leur regret de n'avoir pu, dans les circonstances actuelles, venir eux-mêmes à Francfort. Six Députés prussiens seulement s'étaient rendus à l'appel du Comité des Trente-Six. Le Président, M. Sigmund Müller (de Francfort), a ouvert la séance en déclarant que, le programme arrêté au dernier Congrès, le 21 décembre 1863, «délivrance des Duchés de la domination danoise et leur réunion sous le sceptre du Duc d'Augustenbourg[4]», n'ayant été rempli qu'à moitié, le Comité des Trente-Six avait convoqué une nouvelle Assemblée, afin de protester solennellement contre l'abus de la force dont la Prusse et l'Autriche se rendent coupables à l'égard de ces provinces. On donne ensuite lecture d'un document signé par les nombreuses associations pour le Sleswig-Holstein et protestant en termes très énergiques contre la Convention de Gastein.

[1] Cf. Lefebvre de Béhaine, 29 septembre
[2] Circulaire du 29 septembre.
[3] Cf. ci-dessus, p. 79, n. 2.
[4] Cf. t. Ier, p. 24, n. 1.

Les Députés de Liechtenstein déclarent au milieu de l'hilarité générale que, selon eux, il faut abandonner le Sleswig à la Prusse.

Après d'autres discussions qui n'offrent aucun intérêt, M. Brater (Bavière) dépose un rapport imprimé sur l'activité déployée depuis deux ans dans la question des Duchés par le Comité des Trente-Six, et présente à l'adoption de l'Assemblée, et au nom de ce Comité, la motion dont voici la substance :

I. Le droit que le peuple du Sleswig-Holstein a de disposer de lui-même s'oppose à toute contrainte et à toute décision prise sur son sort sans l'assentiment des Représentants légaux du pays. La Convention de Gastein est une attaque violente contre le droit et menace la sécurité de l'Allemagne. Cet acte fournit à l'étranger le prétexte d'une intervention qui, sous quelque forme qu'elle se produise, ne peut qu'être fatale et doit être repoussée avec énergie. La Convention ne saurait en aucune façon lier les destinées des Duchés.

Le droit qu'ont les Duchés de disposer d'eux-mêmes n'est limité que par les intérêts supérieurs de l'Allemagne. Les concessions faites à Berlin dans la séance du 26 mars 1865 par le Comité restreint des Associations pour le Sleswig-Holstein [1], concessions ratifiées par l'Assemblée des délégués du 19 avril, ainsi que l'adresse que les membres des États provinciaux viennent d'envoyer à la Diète de Francfort [2], ont suffisamment prouvé que les Duchés étaient prêts à faire tous les sacrifices nécessaires à l'égard de la Prusse.

II. Quant à la politique suivie par la Prusse et l'Autriche, l'Assemblée déclare que c'est pour tous les Représentants allemands, et surtout pour les Députés prussiens, un devoir sacré de prendre la défense des Duchés, en demandant la convocation des États provinciaux et l'indépendance du Sleswig-Holstein. Elle

[1] Cf. Benedetti, 28 mars.

[2] Les États du Holstein avaient rédigé, le 6 septembre, à Kiel une adresse à la Diète fédérale, où ils protestaient contre la Convention de Gastein et la séparation des Duchés, réclamaient une consultation des représentants des Duchés, et proclamaient les droits du Duc d'Augustenbourg. Le 13 septembre, les représentants de cinquante-deux municipalités du Sleswig et du Holstein réunis à Neumunster adhérèrent en majorité à l'adresse de la Diète holsteinoise. L'adresse figure dans la correspondance de Kiel, en annexe à une dépêche de Meroux de Valois du 27 septembre. (Danemark, Kiel, 14.)

espère que le peuple allemand tout entier appuiera les efforts de ses mandataires, et mettra de côté dans cette question tout esprit de parti.

III. L'Assemblée invite enfin les Chambres des divers États allemands à refuser à leurs Gouvernements les crédits demandés pour l'exécution d'une politique qui ne s'appuie que sur la force.

Au contraire, si l'affaire des Duchés était résolue dans le sens du droit, il serait juste que l'Allemagne entière supportât les frais de la guerre.

[La suite de la dépêche est consacrée à la discussion de la motion du Comité. Plusieurs Députés dénoncent comme une tentative d'immixtion intolérable les protestations de Drouyn de Lhuys et de Lord Russell. Les Députés bavarois proposent la création d'un Parlement allemand.]

La motion du Comité a été adoptée, ainsi que la motion ci-dessus mentionnée des Députés badois. L'Assemblée s'est séparée ensuite sans autre incident marquant.

Votre Excellence le voit : quelle que soit la modération de la politique française à l'égard de l'Allemagne, les défiances persistent, et il a suffi de la publication de la circulaire du 29 août pour donner aux vieilles haines et aux vieilles rancunes l'occasion de se manifester de nouveau. En effet, le changement de langage des journaux, même de ceux qui s'étaient montrés les plus hostiles à la Prusse et qui ne craignaient pas d'évoquer le souvenir d'Iéna, prouve que les Députés, en ce qui concerne leurs déclamations contre la France, n'ont été que l'organe du peuple allemand froissé dans son amour-propre national.

M. de Bismarck connaissait bien son terrain quand il disait : Quoi qu'il arrive, la démocratie allemande ne permettra jamais aux Gouvernements de s'appuyer sur la France pour résister à la Prusse. Il savait aussi que le libéralisme de l'immense majorité des Députés prussiens n'irait pas jusqu'à renier vis-à-vis du reste de l'Allemagne une politique qui a donné à la Prusse gloire militaire et agrandissement territorial.

1604. Fournier, Ministre à Stockholm, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Suède, 336, n° 150.)

Stockholm, 1er octobre 1865.
(Cabinet, 6 octobre; Dir. pol., 7 octobre.)

[Le Roi, la Reine et la Princesse Louise ont fait à Fournier l'honneur de venir dîner chez lui à Sturchof. Sans vouloir supposer à cette démarche un motif politique prémédité, Fournier «pense que le Roi est bien aise, en souvenir de l'escadre russe, de témoigner de ses sentiments particuliers pour l'Empereur et la France (1)». Le Roi lui a répété qu'il attacherait beaucoup de prix à recevoir en Suède quelques vaisseaux français. Il souhaite également la présence de délégués français à l'exposition qui doit avoir lieu à Stockholm dans l'été de 1866. La dépêche se termine par des considérations sur la situation intérieure de la Suède et de la Norvège (2).]

1605. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Saxe, 140, n° 92.)

Dresde, 3 octobre 1865.
(Dir. pol., 16 octobre.)

[Le Baron Forth-Rouen accuse réception de la circulaire de Drouyn de Lhuys du 29 septembre. On s'étonne que l'Empereur d'Autriche ait fait, devant les exigences hongroises, table rase de l'ancien état de choses (3). L'auteur principal du changement survenu dans les volontés de François-Joseph, le Comte Maurice Esterhazy,

(1) Cf. Fournier, 14 septembre.

(2) En tête, note au crayon de la main de Drouyn de Lhuys: «1° Transmettre à la Marine le vœu du Roi de voir paraître notre pavillon dans les ports de son Royaume. 2° Transmettre au Commerce le vœu de recevoir à l'Exposition des délégués français.»

Le 7 octobre, Drouyn de Lhuys communiqua à son collègue de la Marine le désir du roi de Suède, ajoutant que, après la tournée de l'escadre russe, il y aurait intérêt à montrer le pavillon français dans la Baltique (confidentielle, minute, Suède, 336); le 9, il avisa Fournier de sa démarche. Le 12, le ministre de la Marine répondit que la saison trop avancée ne permettait pas de songer au voyage projeté avant le printemps suivant; Drouyn de Lhuys ne put que transmettre cette réponse à Fournier le 14 (Suède, 336).

(3) Cf. ci-dessus, p. 94, n. 2.

pousse l'Autriche à une politique qui la rendrait étrangère à l'Allemagne. On l'accuse d'agir dans les vues de Bismarck, qui voudrait que l'Autriche, cessant d'être Puissance allemande, transférât derrière la Leitha le centre de son action politique. On ne comprend pas qu'après Gastein François-Joseph ait encore cherché par ses réformes à s'aliéner le parti libéral allemand. On craint une entente des Souverains de Prusse et d'Autriche contre le régime constitutionnel. De fait, le Chargé d'Affaires d'Autriche a attaqué avec violence les allures et les tendances par trop libérales du Baron de Beust. M. de Beust, stupéfait, a répondu «plus que durement». L'incident aurait pu comporter des suites sans le retour du Ministre autrichien[1]. L'Allemagne est en face du plus grave de tous les problèmes. Sera-t-elle indépendante et constitutionnelle, ou soumise à l'hégémonie de la Prusse féodale?]

1606. Le Baron Baude, Chargé d'Affaires à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Angleterre, 734, n° 147.)

Londres, 4 octobre 1865.
(Cabinet, 5 octobre; Dir. pol., 6 octobre.)

[Le Baron Baude accuse réception de la dépêche de Drouyn de Lhuys du 30 septembre. Le Foreign-Office n'a encore reçu aucun avis de la Légation de Stockholm sur l'impression produite en Suède par la visite de l'escadre russe et sur les difficultés au Finmark à propos des migrations des Lapons.]

1607. Le Comte de Reculot, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Confédération germanique, 841, n° 51.)

[Francfort,] 6 octobre 1865.
(Cabinet, 9 octobre; Dir. pol., 10 octobre.)

Votre Excellence connaît le discours prononcé récemment par le Général de Manteuffel[2]. J'apprends que les affirmations si

[1] Le baron de Werner. La légation avait été gérée en son absence par Pfusterschmid-Hartenstein.

[2] Cf. ci-dessus, p. 97, n. 4.

positives de ce haut fonctionnaire au sujet de l'intention du Gouvernement prussien de ne céder aucune portion du Sleswig auraient provoqué de la part de M. de Bismarck un blâme contenu dans une lettre adressée au Général. Celui-ci aurait répondu simplement qu'il n'avait tenu ce langage qu'avec l'autorisation formelle du Roi.

Il est probable que le mécontentement du Chef du Cabinet de Berlin est plus apparent que réel; mais il doit regretter en effet de voir si mal à propos dévoiler la véritable pensée de la politique prussienne. Au moment de son voyage à Paris et à Biarritz, M. de Bismarck aurait sans doute bien voulu pouvoir laisser encore quelques illusions sur la possibilité de donner au Gouvernement de l'Empereur une satisfaction en appliquant au Sleswig le principe des nationalités. Mais la *Correspondance provinciale* du 4 octobre, qui est loin de désapprouver l'attitude du Général de Manteuffel, ne laisse guère au Premier Ministre du Roi Guillaume d'autre ressource que de parler de sa bonne volonté, tout en avouant son impuissance à réaliser le projet de rendre le Sleswig du Nord au Danemark.

1608. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Orig. Autriche, 489, n° 91.)

Vienne, 7 octobre 1865.
(Cabinet, 10 octobre; Dir. pol , 11 octobre.)

[Considérations sur les modifications de la Constitution autrichienne [1]. Le Gouvernement, en suspendant le Reichsrath, a été de bonne foi; il ne pouvait le laisser en présence des Diètes. C'est son attitude vis-à-vis du Reichsrath qui a rendu pour lui nécessaire la négociation d'un emprunt [2]. Il fait d'ailleurs de grands efforts pour ménager le parti vaincu, et il repousse toute pensée de retour vers l'absolutisme. Mais ce serait une erreur de conclure de son évolution nouvelle qu'il va soutenir le principe

[1] Cf. ci-dessus, p. 94, n. 2.

[2] Cf., sur la négociation de l'emprunt autrichien à Paris, Sybel, t. IV, p. 249-250.

des nationalités et se rallier à des principes voisins des nôtres. Tout au plus peut-on espérer dans l'influence des Hongrois, qui comptent des hommes distingués dont l'esprit libéral réagira sur la politique autrichienne. — Nomination du Baron de Wullerstorff comme Ministre du Commerce.

Le Duc de Gramont ne peut préciser dans quel état d'esprit M. de Hübner, nommé Ambassadeur d'Autriche à Rome, va rejoindre son poste[1]. Ses idées sont libérales, et il fait profession d'aimer la France et l'Empereur; mais il est actif et remuant, et ne passe pas pour voir d'un bon œil notre évacuation.]

En l'absence de l'Empereur et du Comte de Mensdorff, j'ai recueilli peu de nouvelles données sur l'état actuel des relations austro-prussiennes. Je crois pouvoir dire sans me tromper que la Convention de Gastein ne les a pas améliorées. Le Gouvernement autrichien n'ignore plus jusqu'à quel point il a perdu la confiance et l'estime de l'Allemagne, et les détails de cette négociation, qui sont aujourd'hui connus, prouvent qu'elle n'a été ratifiée que par peur et pour *éviter à tout prix* une guerre que l'on croyait imminente. Le Comte de Blome en aurait emporté l'ordre formel de la bouche même de l'Empereur, si j'en crois un des Ministres allemands les mieux renseignés, et il aurait quitté Vienne résolu et autorisé à céder encore davantage, si la Prusse avait demandé plus.

L'opinion publique en Allemagne et en Autriche adhère presque unanimement aux appréciations que Votre Excellence a formulées dans sa circulaire du 29 août. Elle va plus loin encore pour ce qui regarde le Gouvernement autrichien et lui reproche d'avoir sciemment conclu un marché de dupe. «La Prusse, me disait hier le Ministre de Saxe[2], s'établit dans le Sleswig; elle y implante une organisation prussienne, et s'assure à tout jamais la possession de ce territoire. L'Autriche, au contraire, ne fait qu'administrer provisoirement le Holstein. Dans cette différence gît tout l'esprit et tout le but de la Convention.» Cette observation fort juste donne, en effet, le vrai caractère de l'accord de

(1) Hübner avait été nommé ambassadeur à Rome après la démission de Bach, en septembre 1865. Il avait représenté l'Autriche à Paris de 1849 à 1859, date où il fut remplacé par Metternich.

(2) Rodolphe de Koenneritz.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Gastein. Malgré les déclarations des Puissances contractantes, personne, absolument personne, ne croit qu'il s'agisse d'un arrangement provisoire. Il en sera, dit-on, de ces déclarations comme de toutes celles que Votre Excellence a rappelées dans sa circulaire. On est unanimement convaincu que la Prusse possédera définitivement les Duchés, et que l'Autriche emploiera la période du partage provisoire à chercher un moyen d'en sortir sans déshonneur et sans perte.

Votre Excellence ayant eu ces jours-ci l'occasion d'entendre M. le Comte de Bismarck lui-même[1], il est peut-être superflu de citer le langage du Ministre de Prusse à Vienne; cependant j'en ai été assez frappé pour ne pas le passer sous silence. Nous

[1] Bismarck était parti pour Paris le 1er octobre. Il rendit visite à Rouher et à Drouyn de Lhuys le 2, et repartit le soir même pour Biarritz, où il arriva le 3. Il y séjourna jusqu'au 1er novembre. Entre le 4 et le 12, date du retour de Napoléon III à Paris, il eut plusieurs entrevues avec l'Empereur (cf. Horst Kohl, t. Ier, p. 264). Le 11, il adressa au Roi un long rapport que Sybel semble avoir reproduit à peu près textuellement (t. IV, p. 213-221) et qui demeure le document essentiel, celui dont se sont inspirés la plupart des historiens allemands et français dans leurs récits des conversations de Biarritz. Du côté français, Duruy (*Notes et Souvenirs*, t. II, p. 120), le maréchal Randon (*Mémoires*, t. II, p. 129), Émile Ollivier (t. VII, p. 475) rapportent les confidences que leur fit Napoléon III. Elles apprennent peu de chose. L'Empereur leur déclara que ni lui ni son interlocuteur n'étaient sortis des généralités, que, ni d'un côté ni de l'autre, il n'y avait eu d'engagements. Persigny (*Mémoires*, p. 376) raconte une conversation qu'il eut avec Bismarck sur les entretiens de Biarritz, lors de l'Exposition de 1867 : le ministre prussien lui aurait assuré que, non seulement il n'y avait pas eu d'engagements, mais qu'il avait vainement essayé de deviner la pensée de l'Empereur, qui avait maintenu à la conversation une allure vague et indécise. Quant à Prosper Mérimée, dont on a fréquemment cité le jugement sur Bismarck, «le grand Allemand très poli qui n'est point naïf...» (*Lettres à une inconnue*, 13 octobre, p. 275), il n'a donné, dans sa célèbre lettre à Panizzi du 13 où il parle d'une conversation de Napoléon III et de Bismarck, qu'une impression personnelle. Au surplus déclare-t-il n'avoir pas reçu de confidence. (*Lettres à Panizzi*, t. II, p. 141.) Un autre témoignage indirect est celui de Vitzthum von Eckstaedt, qui était, en 1865, ministre de Saxe à Londres : «L'Empereur Napoléon, écrit-il (*London, Gastein und Sadowa*, p. 138), m'a dit à moi-même, quelques années plus tard, que Bismarck lui avait promis, à Biarritz, toutes sortes de compensations, mais que rien n'avait été arrêté par écrit.» — La dépêche de Bismarck, citée par Sybel, a été reproduite et commentée par La Gorce (*Histoire du second Empire*, t. IV, p. 561-563) et par Matter (*Bismarck*, t. II, p. 351-353).

parlions de la Convention de Gastein, et je me félicitais du caractère provisoire d'un accord si contraire aux déclarations des Puissances et au droit des gens. «Ce ne sont pas les Puissances, répondit-il, qui ont changé d'avis, ce sont les événements qui ont été plus forts que les Puissances; la Convention n'a pas stipulé la durée du provisoire, et ce genre de provisoire dure souvent des siècles.»

Ce langage est-il le reflet de la pensée du Cabinet de Berlin? Votre Excellence aura pu s'en assurer mieux que moi, car il se dit bien des paroles différentes dans le monde officiel du Gouvernement prussien. J'en ai la preuve sous les yeux en comparant les derniers discours du Général de Manteuffel [1] à ceux que m'a tenus, il y a deux mois, le Comte de Bismarck lui-même, lorsqu'il m'assurait qu'une fois débarrassé de l'Autriche il consentirait facilement à restituer au Danemark la zone danoise du Sleswig [2]. On a, d'ailleurs, fort remarqué à Vienne que les feuilles semi-officielles de Berlin ont critiqué les improvisations du Général de Manteuffel et lui en ont renvoyé toute la responsabilité.

1609. Le Baron Baude, Chargé d'Affaires à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Angleterre, 734, n° 148 [3].)

Londres, 9 octobre 1865.
(Cabinet, 10 octobre; Dir. pol., 11 octobre.)

[Conversation avec Lord Russell. Elle porte d'abord sur les affaires du Liban et des Couvents dédiés.]

Les nouvelles qu'il reçoit d'Allemagne donnent à penser à Lord Russell que M. de Bismarck ne serait pas disposé à se contenter pendant très longtemps du régime provisoire créé par la

(1) Cf. Lefebvre de Béhaine, 29 septembre, n° 138, et la n. 4, p. 97.

(2) Cf. Gramont, 5 juillet.

(3) En tête, note au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «Transmettre à Vienne et à Berlin le passage relatif à Gastein et à Napier. Vérifier cette information.»

L'extrait de la dépêche fut envoyé à Berlin et à Vienne le 11 octobre, sous les n° 71 et 65 (Autriche, 489).

Convention de Gastein; il aurait récemment exprimé à Lord Napier l'espoir de trouver l'Autriche *raisonnable*, indiquant assez clairement que dans sa pensée la transaction dont le Lauenbourg a été l'objet pourrait être appliquée aux deux autres Duchés.

[La réunion du Parlement, fixée d'abord au 23 novembre, sera prorogée au mois de janvier.]

1610. Drouyn de Lhuys à Tillos, Agent et Consul général à Bucarest. (Minute à chiffrer. Turquie, Bucarest, 26, n° 7.)

Paris, 10 octobre 1865.

[Drouyn de Lhuys a signalé à l'Ambassade de France à Vienne les renseignements envoyés par Tillos sur la propagande autrichienne dans les Principautés (1). Il résulte d'une dépêche du Comte de Mosbourg (2) que l'Autriche ne serait pas pour le moment disposée à l'encourager.]

1611. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 489, n° 63.)

Paris, 10 octobre 1865.

[Il revient à Drouyn de Lhuys que l'Autriche et la Russie envisageraient d'un même point de vue les affaires des Principautés, et que la Russie aurait quarante mille hommes sur les frontières de Bessarabie. Le Ministre demande des renseignements à l'Ambassadeur sur les dispositions de l'Autriche et la concentration des troupes russes.]

1612. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 489, n° 64.)

Paris, 10 octobre 1865.

Les journaux allemands se sont beaucoup occupés, depuis quelques jours, d'une dépêche que j'aurais écrite à Berlin pour

(1) Cf. ci-dessus, p. 41, n. 2.
(2) Du 5 septembre.

atténuer l'impression causée par ma circulaire du 29 août[1]. Je vous ai fait connaître les considérations qui nous ont amenés à exposer notre manière de voir à propos de la Convention de Gastein, et je vous ai dit que, en présence des déclarations réitérées des Puissances signataires sur le caractère essentiellement provisoire de ces stipulations, nous aimions à espérer encore que les arrangements définitifs seraient plus conformes aux idées que nous avons émises[2]. C'est le même espoir que j'ai exprimé, presque dans les mêmes termes, à notre Chargé d'Affaires à Berlin, et, pour vous fixer à ce sujet, je ne crois pouvoir mieux faire que de vous envoyer, ci-jointe, la dépêche que je lui ai adressée.

Depuis lors, M. le Comte de Bismarck a traversé Paris en se rendant à Biarritz. Il est venu me trouver, et notre entretien s'est maintenu dans le même ordre d'idées[3]. Je n'ai donc rien à ajouter aux informations que vous possédiez déjà et que complète la lettre dont je vous transmets aujourd'hui la copie. Notre sentiment n'a point changé sur la transaction de Gastein; mais, les Cabinets de Vienne et de Berlin, émus des appréciations dont elle a été l'objet, déclarant hautement qu'elle n'est pas le dernier mot de leur politique, nous en acceptons l'augure, et nous ne demandons pas mieux que de pouvoir donner notre approbation aux principes qui prévaudront dans l'arrangement final.

1613. Tillos, Agent et Consul général à Bucarest, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Turquie, Bucarest, 26, n° 37.)

Bucarest, 10 octobre 1865.
(Cabinet, 17 octobre; Dir. pol., 18 octobre.)

[Tillos réitérera ses conseils au Prince Couza; mais il croit nécessaire de leur donner la forme d'avertissements sympathiques

(1) Allusion à la dépêche de Drouyn de Lhuys à Lefebvre de Béhaine, du 23 septembre.

(2) Il n'existe pas dans la correspondance, après la dépêche de Drouyn de Lhuys du 1er septembre, de dépêches du Département auxquelles puisse se rapporter ce passage. Mais il peut y avoir là une allusion à des conversations entre l'ambassadeur et le ministre, Gramont ayant été en congé depuis le 15 août jusqu'aux derniers jours de septembre.

(3) Cf. ci-dessus, p. 114, n. 1.

plutôt que de menaces déguisées. Si le Prince se croyait abandonné par la France, il se rejetterait du côté de la Russie, qui se soucie peu, en réalité, de la situation des Principautés, et n'a en vue que d'y fortifier son influence[1].]

1614. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Danemark, 250, n° 117[2].)

Copenhague, 10 octobre 1865.
(Cabinet, 16 octobre; Dir. pol., 18 octobre.)

M. Bluhme m'a parlé de la démarche qu'il a prescrite à M. le Comte de Moltke-Hvitfeldt et dont j'ai eu l'honneur d'entretenir Votre Excellence par ma dépêche du 30 septembre dernier.

«Le Roi, m'a-t-il dit, a été vivement impressionné par la dépêche de M. Drouyn de Lhuys sur la Convention de Gastein, que la presse a fait connaître récemment[3]; Sa Majesté a vu dans ce langage la pensée du Gouvernement de l'Empereur de travailler à la restitution au Danemark de la partie danoise du Sleswig, et elle en est fort reconnaissante. Nous ne fondons aucun espoir sur l'Angleterre qui a déjà si mal conduit nos affaires, ni sur la Russie occupée ailleurs et liée par une étroite intimité avec la Prusse. C'est sur l'Empereur seul que nous nous reposons; c'est en S. M. Impériale que nous avons pleine et entière confiance. M. de Moltke, ayant appris d'une manière positive que votre Gouvernement s'entremettait dans ce but, bien que M. Drouyn de Lhuys se soit tenu sur la réserve, m'a mandé en dernier lieu la situation des choses. Je l'ai immédiatement chargé de dire à M. le Ministre des Affaires étrangères que nous plaçions notre avenir dans les mains du Gouvernement français, et

(1) En tête, note au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «Voilà trois ans que nous écrivons à M. Tillos ce qu'il nous dit dans cette dépêche.»

(2) En tête, note au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «Modérer les espérances du Gouvernement danois relativement à la rétrocession d'une partie du Sleswig. Ce n'est pas notre faute si les Danois n'ont pas su, à temps, tracer une ligne acceptable.»

(3) Il s'agit de la circulaire du 29 août.

que, si l'Empereur, par l'ascendant qu'il exerce en Europe, nous faisait rentrer en possession du Sleswig septentrional, nous conserverions de ce bienfait une éternelle reconnaissance. Il ne faut pas songer à l'union personnelle. La vente du Lauenbourg est le précurseur de la vente du Holstein; la Prusse veut à tout prix garder les Duchés. D'ailleurs, l'union personnelle n'aurait lieu qu'à des conditions inacceptables pour nous, et elle est repoussée par un grand parti en Danemark. (M. Bluhme s'en aperçoit enfin.) Le retour du Sleswig danois est notre unique ambition. Mais permettez-moi de vous dire toute ma pensée. Ce qui nous préoccupe, c'est la fixation de la nouvelle frontière. L'île d'Alsen, le Sundervith, Duppel, constituent la seule ligne de défense, et Flensbourg est également danois. Une restitution qui ne comprendrait pas ces points-là serait une restitution incomplète et ne répondrait pas au but qu'on se propose. Indépendamment de la question essentielle de la défense, la réconciliation avec la Prusse, détentrice d'une partie de la nationalité danoise, ne saurait être ni sincère, ni durable. Il y aurait toujours entre elle et nous les Sleswiquois séparés du Danemark et aspirant à un retour. Ce serait un foyer de mécontentements et de conflits. De plus, nous accepterions de la Prusse à titre de don et comme un acte de sa générosité une restitution tronquée, au lieu de la recevoir entière, en vertu d'un grand principe et de la reconnaissance d'un droit, après la guerre inique dont nous avons été la victime. Aussi pourrait-on se demander s'il ne vaudrait pas mieux peut-être attendre des événements une rétrocession intégrale que d'accepter une rétrocession partielle. »

J'ai répondu : « J'ignore si le Gouvernement de l'Empereur a fait ou fait en ce moment des démarches dans le sens que vous m'indiquez; la seule chose que je sache, c'est le vif et sincère désir du Gouvernement de l'Empereur de voir le Danemark récupérer le Sleswig septentrional. Ce désir est de notoriété. Je ne puis donc que vous parler en mon nom personnel. Je comprends les motifs qui vous font ambitionner le retour de toute la partie danoise du Sleswig; je suis persuadé que mon Gouvernement, je raisonne toujours hypothétiquement, les apprécie également à leur prix, mais laissez-moi vous dire que je me sépare de la conclusion où vous semblez aboutir et qui se résumerait par ces

mots : tout ou rien. Poser ainsi la question, ce serait rendre bien difficile, impossible peut-être, l'œuvre dont vous réclamez la poursuite à Paris. N'oubliez pas que c'est pour avoir tenu invinciblement à une certaine ligne, dans la Conférence de Londres, que le Danemark a tout perdu. On pouvait alors s'expliquer jusqu'à un certain point cette ténacité regrettable, puisque le Danemark avait encore les armes à la main et qu'il pouvait se faire l'illusion d'un secours extérieur; mais, aujourd'hui, la situation est tout autre. Les Duchés ont été cédés à la Prusse et à l'Autriche, et la guerre que l'on n'a pas faite en 1864 pour les conserver au Danemark n'est pas admissible pour lui en obtenir la restitution d'une partie, après la consommation du sacrifice. Réfléchissez qu'il n'y a pas seulement que les Danois en jeu : il y a encore les Sleswiquois, qui deviendraient par là les victimes d'une politique exclusive. C'est comme si, vingt personnes étant tombées à la mer, on disait au sauveteur : « Vous croyez ne pouvoir en sauver « que quinze? Eh bien! laissez-les toutes périr, si vous ne pouvez « les sauver toutes. » Ne comptez pas trop sur les événements : les événements, et vous en êtes vous-même le douloureux exemple, déconcertent les prévisions humaines. D'ailleurs, les événements heureux auxquels vous faites allusion ne vous empêcheraient pas de ravoir la partie du Sleswig qui n'aurait pas été rétrocédée. Ne risquons pas à perdre le certain pour courir après l'incertain; que vous demandiez toute la partie danoise du Sleswig, d'accord, mais que vous ne voulussiez que toute la partie danoise du Sleswig, je ne vous comprendrais plus. »

Ces considérations ont paru toucher mon interlocuteur, qui a répliqué qu'il ne s'agissait pas d'un refus, mais qu'il voulait marquer l'intérêt pressant qu'a le Danemark de rentrer en possession de la partie danoise du Sleswig dans sa totalité. « Je vous le répète, a-t-il ajouté, notre sort est dans les mains de l'Empereur, et nous sommes convaincus que son Gouvernement fera tous ses efforts pour rendre complète notre rédemption. »

On comprend sans peine que M. Bluhme veuille tout le Sleswig danois, et il est incontestable, il serait superflu de le relever, que c'est la meilleure solution pour le Danemark comme pour notre situation dans le Nord, et qu'elle rehausserait l'éclat que la restitution d'une portion du Sleswig ferait rejaillir sur

notre politique, Mais, dans l'ignorance où je suis de l'état de cette question, et pressentant les difficultés d'un résultat conforme au programme du Cabinet de Copenhague, j'ai voulu, en présence de la confidence de M. Bluhme, réagir contre les tendances restrictives du grand service que nous rendrions dans tous les cas au Danemark, en admettant que la ligne de démarcation fût moins favorable que celle dont M. Bluhme revendique l'adoption.

J'ai remarqué le soin avec lequel M. Bluhme a fait intervenir le nom du Roi; c'est d'ailleurs son habitude, et naguère il me disait, en parlant de la visite de Christian IX à Bekaskog [1]: «Sa Majesté va voir *son ami* le Roi de Suède.» Je persiste néanmoins à croire que c'est devant la volonté du Cabinet et bien malgré lui que le Roi a laissé poser la question de la rétrocession du Sleswig septentrional, au détriment de l'union personnelle, en faveur de laquelle la mission secrète de M. Moltzen à Berlin, payée sur les fonds de la liste civile, a été dans ces derniers temps une nouvelle tentative [2]. Quant à la reconnaissance de Christian IX et de la Famille royale, n'y comptons pas, c'est plus sûr.

Suivant le désir de M. Vedel, je n'ai pas eu l'air, durant cet entretien, d'avoir eu connaissance de la dépêche adressée à M. de Moltke sur cet objet [3]. Je tiens, d'ailleurs, du Directeur des travaux politiques que M. de Moltke avait engagé son Gouvernement à réclamer en même temps le concours de la Russie et de l'Angleterre, mais que le Cabinet n'a pas jugé opportun de

(1) Cf. ci-dessus, p. 66, n. 1.

(2) Moltzen avait été mêlé précédemment à l'affaire Hansen, et avait servi d'intermédiaire à Heltzen, ancien ministre de la justice, qui désirait obtenir la correspondance adressée de Paris par Hansen aux chefs du parti national (cf. Dotézac, 30 mars, n° 28). C'est lui également qui avait publié la lettre de Hansen à Hall à laquelle il est fait allusion dans la dépêche de Dotézac du 3 septembre, n° 90. «Cet intrigant de bas étage, écrivit Dotézac le 27 septembre, se trouve en ce moment à Berlin, où il a eu un entretien avec M. de Bismarck. J'ai toute raison d'être certain qu'il a été envoyé par M. Heltzen lui-même, le chef de la réaction, dans le but de contrecarrer la cession du Sleswig septentrional en offrant, pour prix du retour des Duchés sous l'union personnelle, d'accepter toutes les conditions qu'il plairait à la Prusse d'exiger.» (Danemark, 250.)

(3) Cf. Dotézac, 30 septembre.

donner suite à cette indication, par les motifs que M. Bluhme m'a donnés, et surtout parce que le Cabinet a vu, dans la circulaire de Lord Russell sur la Convention de Gastein, bien plus le désir de combattre l'annexion des Duchés à la Prusse, par la création d'un nouvel État, que de favoriser le retour du Sleswig danois au Danemark.

1615. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 353, n° 140.)

Berlin, 11 octobre 1865.
(Cabinet, 14 octobre; Dir. pol., 16 octobre.)

[Bon accueil fait par M. de Thile aux communications du Gouvernement impérial relatives aux affaires de Rome (exécution de la Convention de septembre), de Syrie et des Principautés-Unies[1].]

1616. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 353, n° 141.)

Berlin, 11 octobre 1865.
(Cabinet, 14 octobre; Dir. pol., 16 octobre.)

Votre Excellence ne sera certainement pas surprise d'apprendre que le départ du Président du Conseil pour la France a déjoué bien des calculs[2]. Les amis de l'Autriche et les Représentants des États secondaires se flattaient de l'espoir que la circulaire du 29 août inaugurait pour la France, au profit du Cabinet de Vienne et des petites Cours allemandes, une politique de résistance à la Prusse dont l'Empereur François-Joseph n'a pas voulu assumer les charges. Cette illusion avait été un peu justifiée par le trouble même que le Gouvernement prussien avait ressenti dans les premiers moments. Les explications que les organes

(1) Ces diverses affaires avaient fait l'objet de dépêches envoyées par Drouyn de Lhuys à Berlin le 28 septembre (le Liban), et le 29 septembre, n° 68 (évacuation progressive de Rome) et n° 69 (les Principautés danubiennes).

(2) Bismarck avait quitté Berlin le 1er octobre pour Paris et Biarritz.

officieux du Ministère ont cru devoir donner au public au sujet du voyage de M. de Bismarck ont jeté l'opinion dans un courant tout opposé.

Bien des gens ici affectent de croire que j'ai fourni au Président du Conseil, au sujet de la circulaire, des éclaircissements qui équivalent à des excuses et dépouilleraient dès lors ce document de la portée que le Gouvernement de l'Empereur avait entendu lui attribuer. Le Conseiller de la Légation de Russie [1] me parlait en ce sens, il y a peu de jours, et il ajoutait que son Gouvernement se féliciterait sans doute de n'avoir pas agi comme nous et de s'être épargné une démarche, inutile si elle n'était suivie d'aucune acte, regrettable si elle devait être rétractée. Je lui ai répondu que le Cabinet de Saint-Pétersbourg était, il est vrai, seul juge de ce que lui commandaient ses principes et ses intérêts, mais que le Gouvernement de l'Empereur cherchait d'autant moins à affaiblir le caractère de la politique affirmée par Votre Excellence avec une si haute autorité dans sa dépêche du 29 août que nous avions tout lieu de nous louer du résultat de notre attitude après la Convention de Gastein. J'ai ajouté que, bien loin d'avoir été amenés à présenter des excuses ou des atténuations, nous avions à nous féliciter des explications que notre langage a provoquées de la part du Gouvernement du Roi Guillaume et qui nous autorisaient à penser que, lors de la solution définitive de la question des Duchés, le principe des nationalités et le respect des vœux des populations recevraient une consécration que nous pourrions considérer comme un succès. Depuis, je n'ai pas évité l'occasion de m'exprimer dans le même sens vis-à-vis de toutes les personnes qui me témoignent de l'étonnement ou de la curiosité.

Dans l'entretien dont je viens de rendre compte à Votre Excellence, M. le Baron de Mohrenheim a, du reste, recherché surtout un moyen d'aborder avec moi l'examen de questions beaucoup plus générales. Après m'avoir parlé de l'état des choses dans les Principautés, il s'est étendu sur les conséquences que pourraient avoir pour le monde catholique le Jubilé de Saint-Pierre, pour le Gouvernement pontifical et l'Italie l'évacuation de

[1] Le baron de Mohrenheim.

Rome par nos troupes, pour l'Europe les agrandissements inévitables de la Prusse, la mort du Roi Léopold : il m'a même parlé des provinces rhénanes, « habitées par des populations catholiques qui entendent ne pas être détachées de l'Allemagne, mais ne tiennent pas absolument à être prussiennes, et pourraient bien se trouver très heureuses d'échoir à la descendance du Roi des Belges ».

Plusieurs des Chefs de Mission qui étaient en congé depuis quelques mois sont rentrés à Berlin. Le Comte de Montgelas, Ministre de Bavière, m'a parlé avec beaucoup d'animation de la confiance arrogante avec laquelle le Gouvernement et le peuple prussiens s'apprêtaient à asservir une partie de l'Allemagne; il s'est étendu avec complaisance sur le désir qu'avait M. le Ministre des Affaires étrangères de Bavière de faire sortir son pays de la Confédération germanique; mais, tout en se déclarant partisan de cette idée, il ne m'a pas dit comment M. von der Pfordten s'y prendrait pour la réaliser. M. de Montgelas m'a demandé pourquoi « nous n'écrasions pas les Prussiens », et je me suis contenté de lui demander à mon tour si, dans ce cas, le Cabinet de Munich et M. von der Pfordten lui-même ne feraient pas cause commune avec la Prusse. Il a bien voulu me faire l'honneur de ne pas s'étendre plus longtemps sur ce thème étrange.

Je n'ai pas revu Lord Napier, arrivé d'Écosse il y a trois jours, mais je sais qu'il a dit à M. d'Oubril qu'il n'avait pas encore lu la circulaire de Lord Russell; il a demandé à M. le Ministre de Russie ce qu'elle contenait, et si elle était très forte. En me racontant ce trait d'esprit de l'Ambassadeur d'Angleterre, M. d'Oubril a beaucoup ri, mais il en était évidemment peu surpris, et il n'a en effet qu'à se souvenir de l'esprit que lord Napier a porté dans sa mission à Saint-Pétersbourg[1] pour ne concevoir aucun étonnement de celui qu'il montre en ce moment à Berlin.

[1] Napier avait été ambassadeur d'Angleterre en Russie de 1860 à 1864.

1617. LE MARQUIS DE CADORE, MINISTRE À CARLSRUHE, À DROUYN DE LHUYS. (Orig. Bade, 45, n° 37.)

Bade, 11 octobre 1865.
(Cabinet, 12 octobre.)

[Le Marquis de Cadore a fait part au Baron de Roggenbach des sentiments de regret avec lesquels le Gouvernement impérial envisageait sa retraite [1]. Démarches et conversations du Baron d'Edelsheim à Carlsruhe.]

Le Roi et la Reine de Prusse doivent quitter Bade à la fin de cette semaine. C'est pour moi un devoir de signaler à Votre Excellence la bienveillance marquée avec laquelle Leurs Majestés ont daigné traiter, pendant les différents séjours qu'elles ont faits ici, le Ministre de l'Empereur et Madame de Cadore. Le Roi Guillaume ne manque pas, toutes les fois que l'occasion s'en présente, de m'exprimer son désir d'entretenir avec nous de bons rapports, et tout dernièrement encore il m'a fait l'honneur de me témoigner, dans les termes les plus flatteurs pour la France et pour l'Empereur, toute la satisfaction que lui avait causée l'accueil que Sa Majesté a daigné faire à M. de Bismarck à Biarritz.

1618. LEFEBVRE DE BÉHAINE, CHARGÉ D'AFFAIRES À BERLIN, À DROUYN DE LHUYS. (Orig. Prusse, 353, n° 142.)

Berlin, 12 octobre 1865.
(Cabinet, 15 octobre; Dir. pol., 16 octobre.)

[Lefebvre de Béhaine analyse un article de la *Volks-Zeitung* où, à propos des commentaires provoqués par le voyage de M. de Bismarck [2] et le discours du Général de Manteuffel à Flensbourg [3], le rédacteur de l'article oppose les deux hommes

[1] Drouyn de Lhuys, le 5 octobre (Bade, 45), avait chargé Cadore de transmettre ses regrets à Roggenbach. Cf. Cadore, 1er octobre. — Edelsheim fut nommé, le 19 octobre, ministre de la maison grand-ducale et des affaires étrangères, avec le titre de ministre d'État, que n'avait pas son prédécesseur.

[2] Cf. ci-dessus, p. 114, n. 1, et Lefebvre de Béhaine, 11 octobre, n° 141.

[3] Cf. ci-dessus, p. 97, n. 4.

et examine les systèmes qui, d'après lui, se disputeraient la direction définitive des affaires.]

1619. LE BARON FORTH-ROUEN, MINISTRE À DRESDE, À DROUYN DE LHUYS. (Orig. Saxe, 140, n° 95.)

Dresde, 12 octobre 1865.
(Dir. pol., 16 octobre.)

[Les Représentants de l'Autriche et de la Prusse[1], à l'audience du Baron de Beust, non sans beaucoup d'embarras et «pour ainsi dire en tremblant», ont présenté des observations sur les abus de la presse en Saxe. Cette démarche confirme ce que le Baron Forth-Rouen a précédemment mandé à Drouyn de Lhuys sur les dispositions des deux grandes Puissances allemandes à l'égard des institutions parlementaires en Allemagne[2]. Vivacité avec laquelle le Baron de Beust a relevé les prétentions de l'Autriche et de la Prusse.

Le Baron Forth-Rouen rapporte ensuite une sortie du Prince Gortchakoff[3] à propos de la Convention de Gastein : «A quoi bon des notes et des dépêches lorsque les faits ne répondent pas aux paroles. Il a plu aux Gouvernements de France et d'Angleterre d'adresser des dépêches à leurs Agents diplomatiques. Qu'est-il arrivé? On m'informe qu'à Paris et à Londres, dans des conversations particulières, on a cherché à atténuer la portée de ce que l'on avait écrit. On avait dépassé la volonté des Souverains.»

P.-S. — Le Baron de Beust a écrit à Berlin et à Vienne pour demander des explications sur la démarche des Représentants de la Prusse et de l'Autriche.]

(1) Le baron de Werner et M. de Schulenbourg.
(2) Cf. Forth-Rouen, 3 octobre.
(3) Cf. les propos du baron de Mohrenheim dans la dépêche de Lefebvre de Béhaine, du 11 octobre, n° 141.

1620. Meroux de Valois, Agent consulaire à Kiel, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Danemark, Kiel, 14, n° 1123.)

Kiel, 13 octobre 1865.
(Cabinet, 16 octobre; Dir. pol., 18 octobre.)

Il me semble utile de parler à Votre Excellence d'un bruit qui circule en ce moment dans cette ville, ainsi que des suppositions auxquelles a donné lieu l'audience que M. le Comte de Bismarck a obtenue à Biarritz de S. M. l'Empereur.

[On dit que le Duc d'Augustenbourg serait poussé par ses conseillers à publier une lettre ouverte pour délier les populations des Duchés du serment qu'elles lui ont prêté. Mais il semble qu'il hésitera longtemps avant d'agir ainsi.]

Les journaux ayant annoncé que M. de Bismarck avait été très gracieusement accueilli par Sa Majesté et par Votre Excellence, on s'est imaginé ici que cet homme d'État avait porté à Paris et à Biarritz la promesse formelle de rendre au Danemark la partie du Sleswig qui aspire à être réunie à ce Royaume. Enfin, on veut croire que, pour déterminer la France à laisser la Prusse incorporer les Duchés, quelques avantages pourraient bien lui être concédés du côté du Rhin.

J'ai eu hier la visite du Recteur de l'Université et de plusieurs politiques sleswig-holsteinois. Ils m'ont demandé si j'avais connaissance d'une seconde circulaire [(1)] que Votre Excellence aurait adressée aux Agents diplomatiques à cette fin *d'atténuer l'effet produit en Allemagne* par la dépêche du 29 août [(2)]. J'ai répondu à ces messieurs que je n'avais encore appris l'existence de cette circulaire que par les journaux.

[Utilité qu'il y aurait pour Meroux de Valois à recevoir de temps en temps quelques informations. Il semble que l'Autriche laisse aller les choses dans le Holstein comme elles peuvent. On se défie des Autrichiens parce qu'on ne sait pas ce qu'ils veulent.

(1) En tête, note au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : « Donner à M. de Valois, relativement à la prétendue deuxième circulaire, des informations pareilles à celles que nous avons adressées à nos missions en Allemagne. » Cf. la circulaire du 29 septembre.

(2) Cf. Lefebvre de Béhaine, 11 octobre, et la circulaire du 29 septembre.

La noblesse du Holstein, réunie l'avant-veille, a exprimé le vœu que les Duchés soient placés sous l'autorité personnelle du Roi de Prusse et gouvernés par un Stathouder désigné par Sa Majesté. — Activité des Prussiens à Kiel. En Sleswig, le Général Manteuffel a, paraît-il, gagné à la politique prussienne beaucoup de riches propriétaires, qui se prononcent en faveur de l'annexion.]

1621. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Déchiffrement. Prusse, 353, n° 143.)

Berlin, 14 octobre 1865.
(Cabinet, 16 octobre; Dir. pol., 18 octobre.)

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire sous le n° 71 [1].

Lord Napier est arrivé à Berlin dimanche dernier, 8 de ce mois; à son retour d'Écosse, il a passé seulement à Londres un jour, et il est revenu en Allemagne par la Hollande. Je ne saurais comprendre comment et où il aurait pu rencontrer M. de Bismarck, qui depuis le 1er octobre est en France. Je suis donc porté à croire que les informations dont Lord Russell a entretenu le Chargé d'Affaires de l'Empereur à Londres remontent à une date déjà ancienne. Je sais, en effet, que M. de Bismarck s'est exprimé à Gastein vis-à-vis de l'Ambassadeur d'Angleterre dans des termes identiques à ceux dont se servait ici le Ministre de l'Intérieur en me parlant de la vente par l'Autriche de sa part de droits sur les Duchés comme du *dénouement naturel, probable, inévitable,* des difficultés auxquelles la Convention de Gastein n'a remédié que provisoirement. Depuis, la situation n'a pas changé, et, si bien des symptômes dont je me réserve d'entretenir prochainement Votre Excellence confirment les suppositions que le langage de M. de Bismarck et du Ministre de l'Intérieur autorise depuis plus de deux mois déjà, par contre il ne s'est à ma connaissance produit dans ces derniers jours aucun fait qui présage l'adoption

[1] Cf. ci-dessus, p. 115, n. 3.

immédiate ou très prochaine d'un arrangement définitif entre les deux grandes Puissances allemandes.

1622. Le Comte de Reculot, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Confédération germanique, 841, n° 52.)

Francfort, 15 octobre 1865.
(Cabinet, 22 octobre; Dir. pol., 23 octobre.)

[La Prusse et l'Autriche ont remis au Sénat de Francfort deux notes identiques quant au fond pour se plaindre des manifestations dont Francfort était le théâtre (1) et menacer d'y faire au besoin la police elles-mêmes. Émotion provoquée par les notes, et délibérations du Sénat de Francfort à leur sujet. La Prusse a interdit la vente en territoire prussien de la *Gazette de Francfort*, un des principaux organes de la démocratie allemande (2).]

On croit savoir, à la Légation de Prusse, que M. de Bismarck, dans la conversation qu'il a eue avec l'Empereur à Biarritz (3), tout en déclarant qu'il attachait le plus grand prix à maintenir les relations les plus amicales avec la France, aurait ajouté que la politique qu'il suit dans les Duchés était si conforme aux vœux et aux intérêts de la Prusse, qu'il serait impossible au Roi de l'abandonner, même au risque d'une guerre européenne. Mais on semble cependant à Berlin vouloir adoucir, au moins dans la forme, la réunion éventuelle du Sleswig-Holstein à la Monarchie prussienne. J'apprends que la presse semi-officielle vient de recevoir l'ordre de préparer l'opinion publique à la combinaison de l'union personnelle. La fusion ne serait complète qu'en ce qui concerne l'armée, la marine et la diplomatie. Telle quelle, disent les instructions envoyées à la presse dévouée à M. de Bismarck,

(1) Cf. Reculot, 1er octobre. Les deux notes sont datées du 6 octobre (note prussienne) et du 8 octobre (note autrichienne); elles sont publiées dans les *Arch. diplom.*, 1865, t. IV, p. 205-208.

(2) Cette interdiction, qui portait la même date que la note adressée au Sénat de Francfort, fut publiée dans le *Moniteur prussien* du 14 octobre.

(3) Cf. p. 114, n. 1.

IMPRIMERIE NATIONALE.

cette combinaison offrirait des avantages suffisants à la Prusse, et l'on s'en contenterait, du moins pour le moment.

Quant à ce qui concerne le Sleswig du Nord, il me revient que le Gouvernement prussien consentirait tout au plus à une légère rectification des frontières en faveur du Danemark. L'opinion publique, en Prusse comme dans le reste de l'Allemagne, mais pour des motifs différents, est d'accord pour maintenir l'intégrité du territoire conquis.

1623. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 353, n° 144.)

Berlin, 16 octobre 1865.
(Cabinet, 18 octobre; Dir. pol., 19 octobre.)

Le Comte Eulenbourg, dans un entretien que j'ai eu récemment avec lui, a bien voulu me faire connaître les impressions qu'il a rapportées de son voyage en Sleswig. Avant de partir pour Biarritz, le Comte de Bismarck m'avait parlé des embarras que, au point de vue de la politique extérieure, les allures indisciplinées du Général de Manteuffel pouvaient lui occasionner[1]; le Comte Eulenbourg ne m'a pas caché de son côté que la personnalité du Gouverneur du Sleswig était, pour tout ce qui concerne les questions administratives, une cause fréquente de difficultés.

Le Ministre de l'Intérieur s'est étendu complaisamment sur les fâcheuses contradictions qui existent entre la conduite du Général et ses paroles en l'honneur de l'obéissance, dont il connaît très bien la théorie comme militaire, mais à la pratique de laquelle son rôle de conseiller mystérieux, irresponsable et presque toujours écouté l'a bien peu habitué. Ce sont des aptitudes très différentes qu'il faudrait déployer aujourd'hui pour apaiser les esprits, écarter des scrupules honorables, détourner les habitants du Sleswig des agitations stériles que fomentent des partis qui ne méritent guère que le nom de coteries, et dont l'existence ne s'explique d'ailleurs que par la divergence des intérêts locaux souvent les plus misérables. Ce qu'il importerait avant tout au

[1] Cf. Lefebvre de Béhaine, 29 septembre, n° 138.

Cabinet de Berlin, ce serait de trouver dans le personnel administratif des auxiliaires aussi consciencieux qu'habiles pour entraîner peu à peu l'opinion en faveur de la Prusse : jusqu'ici M. de Manteuffel n'a pas montré qu'il était capable d'organiser ce personnel, et surtout de l'inspirer heureusement.

J'ai demandé au Comte Eulenbourg si le Gouvernement ne pensait pas que la convocation des États provinciaux satisferait l'opinion et encouragerait la majorité des habitants du Duché à réaliser promptement les vœux du Cabinet de Berlin. Il m'a répondu qu'on ne saurait y penser, ni en ce moment, ni même avant plusieurs mois, et que l'hiver se passerait sans doute sans qu'on s'occupât d'examiner cette importante question. La conscience des Sleswiquois serait assiégée de scrupules : ils ne veulent pas oublier le serment volontaire que les uns après les autres, dans les meetings, dans les assemblées de corporations, dans les réunions privées ou publiques, ils ont eu l'occasion de prêter au duc d'Augustenbourg. Ces scrupules ne les aveugleraient pas sur le peu de chances de leur candidat, mais ils croient devoir dès lors décliner toute initiative. Leur pensée se traduirait ainsi : « Ne nous demandez rien, allez de l'avant, et, lorsque votre œuvre sera achevée, nous vous en féliciterons. »

Les renseignements que j'ai recueillis à d'autres sources sont tout à fait d'accord avec ceux du Comte Eulenbourg. Ce ne sont pas seulement les habitants du Sleswig, ce sont aussi ceux du Holstein qui se renferment aujourd'hui dans un système de réserve et d'attente auquel on ne saurait sans erreur attribuer une signification résolument hostile contre la Prusse. Le Duc d'Augustenbourg a dit, il y a très peu de jours, à quelqu'un qui me l'a répété, que l'annexion des Duchés à la Prusse lui semblait bien probable, et que, ce fait une fois accompli, il serait le premier à conseiller au Prince royal, son ami, de se féliciter des résultats de la politique du Comte de Bismarck. L'attitude du Général de Gablenz n'a rien de provoquant ni d'irritant pour l'opinion; il n'a pas d'ailleurs à poursuivre dans le Holstein l'épineuse tâche d'assimilation assignée aux efforts du Général de Manteuffel dans le Sleswig: toutefois il évite avec un soin scrupuleux et beaucoup d'habileté tout ce qui, dans le choix des personnes ou l'examen des questions administratives pendantes,

pourrait faire croire aux populations que l'Autriche désire les éloigner de la Prusse. Les partisans les plus déterminés ou les plus crédules de l'indépendance autonome des Duchés ne peuvent plus, de l'aveu qui m'en a été fait par l'un d'entre eux, arrivé il y a trois jours de Hambourg, se faire illusion sur la détermination que l'Autriche sera inévitablement amenée à prendre de céder sa part de droits sur le Sleswig-Holstein. Les compensations pécuniaires ne lui sembleraient pas, il est vrai, un dédommagement suffisant pour ce sacrifice. Cependant le Cabinet de Vienne est aujourd'hui trop éclairé sur les vues de M. de Bismarck pour tenter d'en obtenir, en faveur de ses possessions italiennes, une garantie qui, même stipulée dans un traité solennel, ne lui paraîtrait pas une base solide d'alliance offensive et défensive pour l'avenir, tant que le Président du Conseil dirigera les affaires de son pays : aussi le Gouvernement de l'Empereur François-Joseph voudrait-il faire du remplacement du Comte de Bismarck par le Général de Manteuffel la condition pour ainsi dire tacite de l'abandon du Holstein. Quelque grande que soit son ambition pour son pays, il est incontestable que M. de Manteuffel ne possède pas la largeur de jugement et la hardiesse de conceptions de M. de Bismarck; il est certain aussi qu'au besoin il serait plus accessible à la séduction de certaines perspectives que l'Empeureur François-Joseph et son entourage le convieraient à entrevoir et qui se résoudraient pour la Prusse par l'exercice non contesté, dans le nord de l'Allemagne, d'une influence prépondérante que le Cabinet de Berlin n'aurait à payer qu'en secondant les vues rétrogrades de la Cour de Vienne dans la politique générale. M. de Bismarck voit très bien les dangers d'un tel système, et il ne veut pas, en s'y exposant, compromettre d'avance la durée des succès qu'il poursuit; le Général de Manteuffel méconnaît ces dangers, et, une fois nanti par l'Autriche de quelques conquêtes morales ou autres, il pourrait se faire qu'il s'abandonnât sans réserve à la satisfaction de voir ses principes d'accord avec les convoitises de son patriotisme.

1624. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 353, n° 145.)

Berlin, 16 octobre 1865.
(Cabinet, 18 octobre; Dir. pol., 19 octobre.)

[Lefebvre de Béhaine informe Drouyn de Lhuys de la mise en demeure adressée par la Prussse et l'Autriche à la ville de Francfort[1], et de leurs représentations au Baron de Beust sur le langage de la presse saxonne[2]. Leur attitude semble indiquer qu'elles entendent réduire les États secondaires à un rôle effacé. L'indépendance de ces États gêne la Prusse, et l'Autriche ne paraît pas disposée à en prendre la défense.]

1625. Meroux de Valois, Agent consulaire à Kiel, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Danemark, Kiel, 14, n° 1124.)

Kiel, 16 octobre 1865.
(Cabinet, 19 octobre; Dir. pol., 19 octobre.)

[Informations diverses.]

On croit ici que M. de Bismarck a rallié l'Empereur à ses vues, et que la solution de la question des Duchés a été arrêtée en principe à Biarritz[3].

1626. Fournier, Ministre à Stockholm, à Drouyn de Lhuys. (Orig., avec déchiffrement[4]. Suède, 336, n° 154.)

Stockholm, 17 octobre 1865.
(Cabinet, 23 octobre; Dir. pol., 25 octobre.)

[Fournier accuse réception de la dépêche de Drouyn de Lhuys du 9 octobre[5].]

(1) Cf. Reculot, 15 octobre.
(2) Cf. Forth-Rouen, 12 octobre.
(3) Cf. ci-dessus, p. 114, n. 1.
(4) Le déchiffrement commence avec la dépêche.
(5) Cf. ci-dessus, p. 110, n. 2.

M. Hamilton, Chargé d'Affaires d'Angleterre, m'a donné connaissance d'un office qu'il avait reçu de Lord Russell, il y a une quinzaine de jours[1]. Le Premier Secrétaire d'État l'a chargé de savoir si le Gouvernement russe a essayé d'entamer des négociations avec le Cabinet de Stockholm au sujet d'une délimitation du Finmark. Il lui sera répondu que non, que pas même des insinuations n'ont été essayées par le Gouvernement russe. On ne procède pas à Pétersbourg avec cette rectitude et cet empressement. Pas un mot n'a été prononcé et, on peut l'affirmer, ne sera échangé de sitôt entre les Cabinets. La presse officieuse soldée en Europe par la Russie s'est seule chargée de parler, comme pour empêcher la prescription des prétentions tacites, mais constantes du Gouvernement russe, et celui-ci ne l'a pas démentie. D'après toutes les assurances que j'ai recueillies ici, la sourde oreille serait faite à toute insinuation, et nous serions prévenus. De plus, on peut être assuré que la Suède aura grand soin d'éviter tout ce qui pourrait, de son côté, amener ou faire surgir des difficultés. Elle est avertie, dans le passé et dans le présent, pour l'avenir[2].

[Prochaine ouverture de la Diète suédoise[3]. Nouvelles diverses.]

1627. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 353, n° 146.)

Berlin, 18 octobre 1865.
(Cabinet, 20 octobre.)

C'est le Cabinet de Vienne qui a provoqué la démarche que les deux grandes Puissances ont faite en commun auprès du Gouvernement de la ville libre de Francfort[4]. Une première proposition avait été soumise à cet effet au Comte de Bismarck à la fin de septembre. Sans la repousser en principe, le Président du Conseil fit observer à l'Autriche qu'il y aurait quelque imprudence

(1) Cf. Drouyn de Lhuys, 30 septembre, et Baude, 4 octobre.
(2) Fin du déchiffrement.
(3) La séance royale était fixée au 24 octobre.
(4) Cf. Reculot, 15 octobre, et Lefebvre de Béhaine, 16 octobre, n° 145.

à adresser une pareille sommation à la veille du jour où l'Assemblée des Députés allait se réunir. Peut-être le Président du Conseil était-il bien aise qu'il fût clairement démontré aux yeux de l'Allemagne et de l'Europe que le parti libéral en Prusse ne veut pas combattre sérieusement sa politique extérieure. Le fait est que l'attitude de la plupart des Députés de l'opposition dans cette circonstance n'est pas le moindre des triomphes que la Convention de Gastein a procurés au Premier Ministre.

Cependant, il ne pouvait vraiment pas refuser son concours à l'Autriche pour porter un nouveau défi à l'opinion publique dans le midi de l'Allemagne et frapper de discrédit quelques-unes des forces sur lesquelles s'appuyait naguère le Cabinet de Vienne pour résister à la Prusse.

Votre Excellence sait sans doute que la communication des deux Puissances a causé un grand trouble au Sénat de Francfort. M. de Wentzel, l'Envoyé prussien, interrogé sur la portée véritable de cette démarche, a répondu sans hésitation que, au besoin, les deux Cabinets appuieraient leurs exigences par les armes.

[Le Gouvernement de Francfort serait résolu à soumettre la question à la Diète, dès qu'elle aura repris ses travaux. Inquiétude des États secondaires, qu'attriste l'attitude de l'Autriche.

P.-S. — Lefebvre de Béhaine envoie la traduction de la note prussienne et un résumé de la note autrichienne.]

1628. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Saxe, 140, n° 98.)

Dresde, 18 octobre 1865.
(Cabinet, 21 octobre; Dir. pol., 23 octobre.)

[Le Baron Forth-Rouen envoie la traduction de deux notes que le Baron de Beust a adressées à Berlin et à Vienne. L'une est une protestation du Gouvernement saxon contre la démarche des deux grande Puissances au sujet de la presse[1]; l'autre concerne une menace des mêmes Puissances au Sénat de Francfort[2].]

[1] Cf. Forth-Rouen, 12 octobre.

[2] Cf. Reculot, 15 octobre, Lefebvre de Béhaine, 16 octobre, n° 145, et 18 octobre.

Votre Excellence est déjà informée de cette dernière démarche des deux grandes Puissances. En lisant les observations qu'elle inspire au Baron de Beust dans sa note, le Baron de Thile a simplement objecté «qu'il lui semblait douteux que le Ministre saxon osât s'opposer aux mesures que l'on était résolu à prendre, la circonstance indiquée se présentant». Quant à la dépêche sur la presse, le Sous-Secrétaire d'État prussien n'a pas dissimulé combien il regrettait une démarche à laquelle on avait été entraîné par l'*Autriche!* Elle n'a pas eu lieu seulement à Dresde, mais auprès de tous les Gouvernements allemands. A Munich, où elle n'était encore qu'annoncée, on a beaucoup approuvé la réponse du Baron de Beust.

[La fin de la dépêche est consacrée aux bruits de négociations commerciales entre la Prusse et l'Italie, et à une réunion des délégués de tous les États du Zollverein, la Prusse exceptée, à Leipzig, où il a été décidé qu'on participerait à l'Exposition de Paris sous les couleurs allemandes [1].]

1629. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Bavière, 240, n° 47.)

Munich, 19 octobre 1865.
(Cabinet, 22 octobre; Dir. pol., 23 octobre.)

Les Comités pour le Sleswig-Holstein continuent d'organiser des manifestations contre la politique de la Prusse. De nouvelles assemblées populaires ont eu lieu à leur appel, l'une à Augsbourg, l'autre à Munich, dans le but de formuler un vote sur les résolutions du Congrès parlementaire de Francfort [2], lesquelles ont été unanimement adoptées. Dans la seconde de ces réunions, le Docteur Ranke a spécialement protesté contre l'immixtion de l'étranger dans les affaires allemandes, en représentant nommément la France comme complice des violences exercées par la Prusse contre les droits de l'Allemagne. L'orateur paraît avoir eu en vue de répondre aux déclamations de quelques-uns de nos jour-

[1] Les deux notes de Beust sont jointes à la dépêche.
[2] Cf. Reculot, 1er octobre.

naux sur la question de la revendication éventuelle de nos anciennes frontières. Quoi qu'il en soit, ses frais d'éloquence n'ont pas suffi pour donner à l'assemblée populaire de Munich le mouvement vital qui semble se retirer de ces réunions et que l'on cherche en vain à leur rendre en les multipliant. C'est ce que la *Gazette d'Augsbourg* constate avec amertume dans un article destiné à réchauffer le patriotisme bavarois, qu'elle juge en voie d'assoupissement.

[Bruits de modifications dans la composition du Ministère. Bagarre à Munich à propos des fêtes d'octobre.]

1630. Tillos, Agent et Consul général à Bucarest, à Drouyn de Lhuys. (Orig., avec déchiffrement [1]. Turquie, Bucarest, 26, n° 40.)

Bucarest, 20 octobre 1865.
(Cabinet, 27 octobre; Dir. pol., 28 octobre.)

[Les idées d'annexion à l'Autriche existent toujours, mais la propagande autrichienne en ce sens s'est ralentie [2]. La Russie cherche à ramener les esprits à l'idée d'un Prince étranger et met en avant le nom du Prince de Leuchtenberg [3]. L'Autriche sait que le moment n'est pas venu pour elle de diriger une propagande qui serait mal accueillie. Elle combat la solution russe comme toute autre qui pourrait être durable. Le Prince Couza retourne insensiblement à la Russie; il n'y aurait que les efforts combinés de la France et de l'Angleterre qui pourraient l'arrêter dans cette voie [4].

Projets de pétitions à adresser au Prince. Démission du Ministre des Affaires étrangères, M. Balanesco.]

(1) Le déchiffrement commence avec la dépêche.

(2) Cf. Mosbourg, 5 septembre, et la n. 2 ; Drouyn de Lhuys à Tillos et à Gramont, 10 octobre.

(3) Le prince Nicolas de Leuchtenberg, né le 4 août 1843, fils du duc Maximilien de Leuchtenberg (mort le 1er novembre 1852), et de la grande-duchesse Marie-Nicolaïevna, fille aînée du tsar Nicolas Ier.

(4) Fin du déchiffrement.

1631. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Hesse-Darmstadt, 29, n° 29.)

Darmstadt, 20 octobre 1865.
(Cabinet, 21 octobre; Dir. pol., 23 octobre.)

[Vote de la seconde Chambre de Nassau en faveur de la liberté de la presse.]

Quant à la note austro-prussienne(1) adressée au Sénat de Francfort, on la met tout entière sur le compte de la Prusse, tout en s'étonnant un peu de cette nouvelle condescendance du Cabinet de Schönbrunn(2). Le Ministre d'Autriche à Darmstadt avoue sans difficulté que son Gouvernement n'a fait en cela que céder aux pressantes sollicitations de Berlin, dont les intérêts sont ici beaucoup plus directement engagés. Le motif de ces démarches de la part de la Prusse serait un projet de meeting que les progressistes annonçaient à Francfort pour la fin du mois; la circonstance déterminante consisterait surtout en ce que ces progressistes, prussiens pour la plupart, destinaient le meeting à réparer l'absence des Prussiens lors de la dernière réunion des Députés allemands dans la ville libre(3).

[Le Sénat de Francfort chercherait, sans céder sur les principes, à éviter le meeting.]

1632. Le Comte de Damrémont, Ministre à Stuttgart, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Wurtemberg, 86, n° 26.)

Stuttgart, 20 octobre 1865.
(Cabinet, 22 octobre; Dir. pol., 23 octobre.)

[Conversation avec M. de Varnbüler sur la Convention de Gastein. Le Ministre wurtembergeois, à part la question de Lauenbourg, ne voit dans la Convention que la séparation administrative des deux Duchés, qui était devenue indispensable.]

(1) En marge, au crayon : «Extrait pour Berlin.» — Cf. ci-après, p. 147.

(2) Cf. Reculot, 15 octobre, Lefebvre de Béhaine, 16 octobre, n° 145, et 18 octobre.

(3) Cf. Reculot, 1er octobre — Fin de l'extrait pour Berlin.

Dans cette conversation, le Ministre des Affaires étrangères me disait que l'Autriche et la Prusse, à la veille de signer la Convention de Gastein, étaient si divergentes d'opinions qu'il y avait eu des menaces de part et d'autres, qu'on avait même mis *les mains sur les gardes des épées* (propres paroles de M. de Varnbüler), et que l'Autriche n'avait donné sa signature que contrainte par la situation déplorable de ses finances, situation à laquelle il est presque impossible de remédier, a ajouté le Ministre.

M. de Varnbüler, revenant sur son entrevue avec MM. de Beust et von der Pfordten, entrevue dont j'ai fait mention à Votre Excellence dans ma dépêche n° 21 [1], affirme qu'il a été beaucoup plus énergique que les deux autres Chefs de Cabinet, ses Collègues, dans ses propositions en faveur de l'Autriche, mais que MM. de Beust et von der Pfordten, blessés de n'avoir pas été tenus complètement au courant des négociations suivies par l'Autriche, se seraient montrés assez froids pour cette Puissance; et à ce sujet le Ministre m'a laissé parfaitement entendre que réellement il avait été question, de sa part, de secours matériels à apporter à l'Autriche dans le cas d'une guerre avec la Prusse.

Si, comme j'ai tout lieu de le croire, les choses se sont passées ainsi, tant entre l'Autriche et la Prusse qu'entre les États secondaires, il est facile de se rendre compte du sentiment qu'ont dû éprouver les petits États en échappant à une conflagration qui devait les englober; mais, en même temps, il est permis de se demander si cette situation extrême, où leur existence peut être mise en jeu, ne se représentera pas prochainement.

1633. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Orig. Autriche, 489, n° 93.)

Vienne, 20 octobre 1865.
(Cabinet, 22 octobre; Dir. pol., 23 octobre.)

J'ai reçu les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire jusqu'au 12 de ce mois et au n° 65 [2].

[1] Du 13 août.

[2] Cf. ci-dessus, p. 116, n. 3.

M. le Comte de Mensdorff a repris la direction de son Ministère, l'Empereur est revenu à Schönbrunn et les Conseils de Ministres se succèdent assez fréquemment. Cependant l'activité du Cabinet paraît se concentrer jusqu'à ce jour sur les questions subsidiaires que soulève le nouveau système administratif inauguré par le Gouvernement[1]. Le Comte Belcredi poursuit avec persévérance les réformes destinées à assurer une meilleure expédition des affaires, et la lutte du Ministre d'État avec la bureaucratie jusqu'alors si puissante prend des proportions sérieuses. Il s'est fait une ligue entre le parti centraliste allemand, le parti industriel-protectionniste, les sommités bureaucratiques, et la plupart des journaux viennois, pour réagir par tous les moyens possibles contre le programme ministériel. C'était facile à prévoir, et les nouveaux Ministres acceptent le combat sans paraître jusqu'ici manquer de confiance dans son issue. Tout dépend d'ailleurs de la conduite que tiendra la Diète hongroise; elle peut tout compromettre par ses exigences ou tout sauver par sa modération.

Les rapports réciproques de l'Autriche et de la Prusse n'offrent à l'extérieur aucun trait nouveau et paraissent se borner à la stricte exécution de la Convention de Gastein; cependant j'ai quelques raisons de croire que l'on se préoccupe de part et d'autre de la solution définitive qui doit un jour ou l'autre remplacer le provisoire actuel. Lord Napier n'est pas le seul auprès de qui M. le Comte de Bismarck ait exprimé son espoir de trouver l'Autriche raisonnable et de l'amener pour les Duchés à un arrangement semblable à celui qu'elle a consenti pour le Lauenbourg. Il en a parlé à plusieurs personnages, dont quelques-uns même en Autriche approuvent cette pensée; je crois savoir qu'il a même été jusqu'à faire parvenir au Cabinet de Vienne des offres très considérables qui dépassent toutes les sommes mentionnées jusqu'à ce jour comme pouvant servir de base à une négociation de ce genre; mais il est certain que ces propositions ont été péremptoirement écartées, et que, pour le moment du moins, rien ne justifie l'espoir manifesté par le Premier Ministre de Prusse. Je ne réponds pas qu'il en soit toujours ainsi, car il existe positive-

[1] Cf. ci-dessus, p. 94, n. 2.

ment, surtout dans la haute finance, des partisans de la vente des droits autrichiens; mais l'Empereur s'est prononcé si énergiquement contre cette mesure et la plupart de ses Ministres ont tellement renchéri sur les paroles de leur Souverain qu'il serait bien difficile que le Gouvernement pût y adhérer sans qu'une circonstance nouvelle lui fournît un moyen ou un prétexte pour motiver un revirement aussi radical.

La Prusse et l'Autriche, d'accord sur le caractère provisoire de la Convention de Gastein, sont plus éloignées que jamais de s'entendre sur l'usage à faire de ce provisoire. Le Comte de Bismarck est fort sincère quand il annonce son désir sinon sa résolution d'en abréger la durée, car pour lui le provisoire n'est évidemment qu'une étape qui doit mener d'une façon ou d'une autre à la possession des Duchés par la Prusse; pour l'Autriche, au contraire, c'est un temps d'arrêt dilatoire qui permet de respirer et dont le Gouvernement veut profiter pour empêcher cette annexion, si c'est possible, ou tout au moins trouver une issue pour sortir sans déshonneur de l'impasse où il s'est engagé; aussi le Cabinet de Vienne ne paraît-il pas fort pressé d'en finir, et, si M. de Bismarck veut à tout prix trancher la question, il lui faudra, en fin de compte, rompre en visière comme il paraissait vouloir le faire avant Gastein. Or, si j'en crois quelques informations puisées à bonne source, il ne rencontrerait plus aujourd'hui les mêmes facilités de la part de l'Autriche. On croit avoir découvert (un peu tard, il est vrai) que la guerre n'était pas aussi imminente qu'on l'avait pensé et, que si, au lieu de tout céder à Gastein, on eût tout refusé, le résultat eût beaucoup mieux répondu aux intérêts autrichiens. C'était, comme le sait sans doute Votre Excellence, l'opinion du Comte de Mensdorff, qui l'a soutenue avec énergie jusqu'au dernier jour dans les Conseils de l'Empereur et qui n'a cédé que par obéissance militaire aux ordres de son Souverain. Il est aujourd'hui plus que jamais convaincu qu'il avait raison, et il paraît que l'Empereur n'est plus aussi éloigné de partager son avis. Au moment où s'est négociée la Convention de Gastein, M. le Comte de Bismarck a su tirer parti avec une très grande habileté de la confiance absolue de son Souverain et des liens personnels qui l'unissent à l'Empereur François-Joseph. Ce n'est pas l'Autriche qu'il a commencé par convaincre de l'im-

minence de la guerre, c'est le Roi Frédéric-Guillaume, auquel il a persuadé que la guerre était nécessaire et inévitable si l'Autriche ne se prêtait à un accord immédiat. Le Roi, une fois convaincu, placé entre ses devoirs dont il est l'esclave et ses sentiments personnels pour l'Empereur, a trouvé près de son allié des accents dont la franchise et le caractère amical ne pouvaient manquer leur effet. Les deux Souverains crurent de bonne foi la guerre imminente, et tous deux voulurent l'éviter.

Les deux Ministres n'y croyaient ni l'un ni l'autre, mais M. de Bismarck arrivait à ses fins, car que pouvaient les remontrances du Comte de Mensdorff contre la conviction des deux Princes et leurs engagements personnels? Pouvait-il affirmer à l'Empereur que le Roi l'avait trompé? C'eût été d'autant plus impossible qu'en fait il n'en était rien, et le Roi était de fort bonne foi en déclarant à l'Empereur que tout était prêt pour la guerre et qu'il ne dépendait plus de lui de l'empêcher.

Mais la vérité finit tôt ou tard par se faire connaître, et j'ai lieu de croire qu'aujourd'hui on ne signerait pas la Convention de Gastein, si elle était à refaire. On m'assure, mais il m'est impossible de le certifier, qu'il a été de nouveau question de la combinaison dont le Prince de Metternich a entretenu Votre Excellence avant son départ, laquelle consistait à remettre le Holstein au Duc d'Augustenbourg; on dit encore que le Cabinet de Vienne étudie une combinaison semblable avec le Duc d'Oldenbourg. Pour ma part, je ne crois pas que ces projets aient des chances sérieuses, mais je verrais sans surprise l'Autriche, dans son désir de sortir d'embarras, recourir à quelque mauvaise mesure, pire encore que le partage provisoire qu'elle a si imprudemment accepté, et hâter ainsi le dénouement que tout le monde prévoit et que la Prusse attend.

Le voyage du Comte de Bismarck en France et l'occasion qu'il y a trouvée de se rencontrer avec Sa Majesté[1] et avec Votre Excellence[2] ne pouvaient faire autrement que de préoccuper l'opinion publique. Les journaux se sont livrés à ce sujet à des commentaires de fantaisie qu'il serait superflu de reproduire; quant

[1] A Biarritz, entre le 3 et le 11 octobre. Cf. p. 114, n. 1.
[2] A Paris, le 2 octobre.

au Gouvernement, je ne pense pas qu'il en ait conçu de sérieuses alarmes; la position du Comte de Bismarck dans son pays sert de contre-poids à la hardiesse de ses conceptions. Ce qui serait une grande entreprise pour un Ministre populaire, s'appuyant sur un grand parti national et sur l'assentiment de son Souverain, n'est plus qu'une grande aventure quand l'homme d'État se réduit à une individualité, quelque remarquable et hors ligne qu'elle puisse être. Il faudrait des garanties plus certaines que n'en peut offrir aujourd'hui le Cabinet de Berlin pour faire sortir le Gouvernement de l'Empereur de la réserve où il s'est maintenu jusqu'ici. Telle est du moins l'opinion dont j'ai recueilli l'expression au Ministère des Affaires étrangères.

M. le Baron de Hübner a déjà quitté Vienne et passe par Paris[1]. Je l'ai vu plusieurs fois ces jours-ci, et il m'a assuré que son concours nous serait acquis pour tout ce qui serait de nature à faciliter nos rapports avec la Cour de Rome. Il pense qu'un accommodement entre le Saint-Siège et l'Italie, loin d'être une menace pour l'Autriche, serait au contraire un nouvel élément de sécurité. Le Gouvernement du Roi Victor-Emmanuel, une fois d'accord avec le Saint-Siège, ne tarderait pas à se placer sur le terrain du droit international, et par cela même renoncerait aux solutions violentes et aux théories agressives. A ses yeux, l'Autriche a donc le plus grand intérêt à seconder nos efforts de conciliation.

Votre Excellence connaît les dépêches espagnoles provoquées par celles que M. le Comte de Mensdorff avait adressées à Madrid au sujet de la reconnaissance du Gouvernement italien[2]. Le

[1] Cf. ci-dessus, p. 113, n. 1.

[2] Le gouvernement autrichien, par une dépêche de Mensdorff au chargé d'affaires d'Autriche à Madrid, Jaeger, avait, dans les derniers jours de juillet, reproché à l'Espagne son attitude vis-à-vis du gouvernement italien et son abandon des dynasties italiennes; il avait dépeint la reconnaissance du royaume d'Italie par l'Espagne, le 26 juin, comme dangereuse pour le trône de la reine Isabelle. Le secrétaire d'État des affaires étrangères, Bermudez de Castro, informa notre ambassadeur du sens de sa réponse : qu'il n'avait jamais admis que la politique de l'Espagne dût être engagée d'une manière définitive par des intérêts dynastiques indépendants de ceux de la couronne d'Espagne; que, pour la situation intérieure du pays, il n'avait pas d'observations à recevoir des cabinets étrangers, et que les principes libéraux préserveraient la Reine encore une fois, comme en 1848, si de nouveaux dangers venaient à se pré-

Cabinet de Vienne n'a pas à se féliciter de cet échange de correspondance, et on disait hier que le mécontentement produit par cet incident diplomatique pourrait amener quelque changement dans le personnel de la Secrétairerie d'État, auquel on en fait remonter la responsabilité. Je n'ajoute pas grande confiance à ces bruits, bien qu'ils m'aient été affirmés de nouveau ce matin.

Les deux grandes Puissances allemandes ont fait, auprès du Sénat de Francfort, une démarche comminatoire dont la nouvelle encore télégraphique produit une forte sensation[1]. On y verra en Autriche une nouvelle concession faite aux exigences de la Prusse et à l'esprit réactionnaire de son Gouvernement contre tout ce qui tend à entretenir l'agitation allemande. Le Sénat de Francfort sera soutenu de toutes les sympathies de l'opinion publique s'il résiste à la pression austro-prussienne et défend les privilèges de la ville libre; mais peut-être jugera-t-il prudent de ne pas trop se fier à cet appui en présence de l'union des deux Cours qui l'avertissent.

1634. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Autriche, 489, n° 94.)

Vienne, 20 octobre 1865.
(Cabinet, 22 octobre; Dir. pol., 23 octobre.)

[Il n'a pas été possible au Duc de Gramont de contrôler les informations que Drouyn de Lhuys lui a transmises dans sa dépêche du 10 octobre, n° 63, mais les renseignements qu'il possède ne les confirment en aucune façon.]

Le Cabinet de Vienne professe au sujet des Principautés les mêmes idées que nous, c'est-à-dire que, tout en formulant contre le Gouvernement du Prince Couza des griefs très nombreux et très sérieux, il pense qu'il vaut mieux cependant le maintenir que de le renverser. Il y a toutefois cette différence entre notre

senter. (Mercier de Lostende à Drouyn de Lhuys, 2 août 1865, Espagne, 867.) La correspondance d'Espagne ne contient pas d'autres indications sur l'échange de dépêches auquel il est fait ici allusion.

[1] Cf. Reculot, 15 octobre, et Lefebvre de Béhaine, 16 octobre, n° 145, et 18 octobre.

manière de voir et celle du Gouvernement autrichien que celui-ci voudrait que les Puissances agissent auprès du Prince Couza d'une manière collective et impérative; le Cabinet de Vienne ne croit pas que la position du Prince serait ébranlée par cet avertissement solennel : il pense, au contraire, que le Prince ainsi averti et *maintenu* serait considéré par le peuple moldo-valaque comme le mandataire des Puissances, et accepté avec plus d'autorité, s'il s'appuyait ouvertement sur cette qualité pour obéir aux injonctions qui lui seraient faites, et dont la nation elle-même reconnaît la justice.

A part cette différence, qui, il est vrai, n'est pas sans importance, l'Autriche veut ce que nous voulons, tandis que la Russie au contraire vise à des fins toutes différentes.

Il est un point cependant sur lequel je garde quelques doutes et qui pourrait bien réunir à un moment donné l'assentiment des deux Cours, c'est le retour à l'ancienne séparation de la Valachie et de la Moldavie. Rien ne m'autorise à dire qu'il en ait été question; je crois savoir au contraire que depuis assez longtemps le Prince Gortchakoff a gardé un silence complet avec l'Autriche sur toutes les affaires en général; mais l'union des Principautés n'a jamais été vue d'un œil sympathique par le Cabinet de Vienne, et, je le répète, si l'occasion se présentait de revenir à l'ancienne subdivision, il pourrait peut-être se laisser entraîner à y concourir.

1635. Drouyn de Lhuys à Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin. (Minute à chiffrer. Prusse, 353, n° 72.)

Paris, 22 octobre 1865 (1).

Avant de quitter Berlin pour se rendre en France, M. le Comte de Bismarck a bien voulu vous faire part des vues que la situation générale lui suggère pour nos rapports avec la Prusse, et il est entré spontanément avec vous à ce sujet dans des développements que vous m'avez transmis sous le n° 137 de votre corres-

(1) La date du 16 octobre avait été mise d'abord sur la minute. Une même main a écrit en tête de cette minute «à expédier en chiffres» et substitué la date du 22 à celle du 16.

IMPRIMERIE NATIONALE.

pondance[1]. J'ai trouvé dans les idées exposées par M. le Président du Conseil un témoignage de confiance dont j'apprécie toute la valeur et auquel nous ne pouvons que nous montrer sensibles. Mais vous avez très bien compris que vous n'aviez point d'opinion à exprimer sur des combinaisons purement éventuelles et dont le caractère demeure entièrement hypothétique. J'approuve donc la réserve que vous avez observée en cette circonstance.

1636. DROUYN DE LHUYS À DOTÉZAC, MINISTRE À COPENHAGUE. (Minute à chiffrer[2]. Danemark, 250, n° 10.)

Paris, 23 octobre 1865.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre correspondance jusqu'au n°[3] inclusivement. Les informations que vous m'avez transmises sur les débats des Chambres font parfaitement comprendre les péripéties de la réforme constitutionnelle rendue nécessaire par la perte du Sleswig, et je vous remercie de me tenir au courant de ces discussions[4].

M. le Comte de Moltke s'est acquitté auprès de moi de la mission dont M. Bluhme l'avait chargé[5]. Il m'a témoigné la gratitude du Gouvernement danois pour le langage que nous avons toujours tenu au sujet du Sleswig du Nord, et m'a exprimé les vœux de sa Cour, en se plaçant dans le même ordre d'idées que M. le Ministre des Affaires étrangères avec vous[6]. Nous sommes

(1) Dépêche du 27 septembre.

(2) Sauf le premier paragraphe.

(3) Le numéro manque. La dernière dépêche de Copenhague, parvenue au Cabinet le 22 octobre, porte la date du 19, n° 121, et fut transmise à la Direction politique le 23.

(4) La discussion du projet de réforme constitutionnelle avait commencé au Rigsraad le 5 septembre. Dotézac, qui relate en effet très exactement les débats, écrivait le 12 octobre : «Depuis l'ouverture des délibérations sur la refonte des institutions du Danemark, le projet du Gouvernement a déjà passé et sans résultat par l'épreuve de dix-huit lectures, neuf dans chacune des deux Chambres, et l'on est encore loin du but.» (Danemark, 250.)

(5) Cf. Dotézac, 30 septembre et 10 octobre.

(6) Cf. Dotézac, 10 octobre.

les premiers à reconnaître l'intérêt qu'aurait le Danemark à rentrer en possession de la totalité des districts danois du Duché, y compris l'île d'Alsen, Duppel et Flensbourg. Ces points formeraient une bonne ligne de défense, et si, pendant la guerre, le Gouvernement danois s'était décidé en temps opportun à faire les concessions qui lui étaient conseillées, peut-être eût-il obtenu que la frontière fût tracée au sud de ces positions. Il n'a pas dépendu de nous que cette combinaison ne prévalût alors qu'elle était encore possible. Mais on ne saurait évidemment, sans se faire illusion, supposer que les Puissances allemandes consentiraient aujourd'hui à la rétrocession au Danemark de localités aussi importantes, consacrées en outre pour elles par les souvenirs militaires. Le Gouvernement de l'Empereur ne saurait donc encourager les espérances de la Cour de Copenhague à cet égard. Il ne peut pas même répondre d'amener les Cabinets allemands à se dessaisir d'une partie quelconque du Sleswig. Nous n'en continuerons pas moins à rappeler, lorsque l'occasion s'en présentera, les idées que nous avons émises en faveur du principe de nationalité, et, animés envers le Danemark des sentiments les plus sincères, nous serions heureux que les arrangements définitifs fussent de nature à atténuer les sacrifices qui lui ont été imposés. C'est en ce sens que je vous invite à vous exprimer avec M. Bluhme. J'approuve d'ailleurs entièrement les observations que vous lui avez présentées dans l'entretien dont il a bien voulu prendre l'initiative avec vous.

1637. Drouyn de Lhuys à Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin. (Minute. Prusse, 353, n° 73.)

Paris, 24 octobre 1865.

Les communications faites au Sénat de Francfort par les Cabinets de Berlin et de Vienne ont produit, ainsi que vous le savez, une sensation très vive dans les États secondaires de la Confédération[1]. D'après la dépêche que vous m'avez adressée sous le

[1] Cf. Reculot, 15 octobre, Lefebvre de Béhaine, 16 octobre, n° 145. 18 octobre, n° 146, et Forth-Rouen, 18 octobre.

n° 146, et qui est d'ailleurs conforme au langage des diplomates prussiens en Allemagne, l'initiative de cette démarche serait venue de l'Autriche. Telle n'est pas cependant l'opinion de tous les Gouvernements germaniques[1]. On fait remarquer que la note autrichienne, moins comminatoire que celle de la Prusse, est en outre postérieure de deux jours[2]. Je vous envoie à ce sujet, pour votre information, des extraits de la correspondance du Ministre de l'Empereur à Darmstadt.

1638. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 489, n° 66.)

Paris, 24 octobre 1865.

Les communications faites au Sénat de Francfort par les Cabinets de Vienne et de Berlin ont produit, ainsi que vous le savez, un très vive sensation dans les États secondaires de l'Allemogne. Je reçois à ce sujet de Dresde des informations dont je crois utile de vous donner connaissance, et je vous envoie ci-annexés des extraits de la correspondance de M. le Baron Forth-Rouen[3]. J'y joins en copie une dépêche de notre Chargé d'Affaires à Berlin[4]. D'après les détails recueillis par M. Lefebvre de Béhaine, l'initiative de la démarche accomplie à Francfort par les deux Puissances serait venue de l'Autriche.

1639. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 353, n° 148.)

Berlin, 25 octobre 1865.
(Cabinet, 27 octobre; Dir. pol., 28 octobre.)

[La réponse du Sénat de Francfort est arrivée à Berlin depuis

(1) Cf. d'Astorg, 20 octobre.
(2) Cf. ci-dessus, p. 129, n. 1.
(3) Cf. Forth-Rouen, 18 octobre.
(4) Cf. Lefebvre de Béhaine, 18 octobre.

deux jours[1]. Elle est conçue dans des termes qui indiqueraient la résolution très ferme de ne pas obtempérer aux injonctions des deux grandes Puissances. Cette résistance ne paraît pas mécontenter outre mesure le Gouvernement prussien. Pour les mesures à prendre à l'égard des représentants du Nationalverein qui doivent se réunir à Francfort le 29 octobre, M. de Thile assure Lefebvre de Béhaine que la Prusse laissera les initiatives à l'Autriche, qu'au surplus le temps manque, et que M. de Bismarck en avisera à son retour. Il en sera de même pour les communications échangées avec le Gouvernement saxon[2].]

M. de Thile m'a dit en terminant que le Roi paraissait très satisfait des rapports qu'il avait reçus du Président du Conseil[3]. Comme il insistait en souriant sur les inquiétudes que trahissait la presse autrichienne, au sujet des relations de la Prusse avec la France, je lui ai parlé du ton peu bienveillant qui avait caractérisé les articles de la *Gazette de la Croix* et des organes du parti féodal sur le voyage de M. de Bismarck en France. Le Sous-Secrétaire d'État a repris un grand sérieux, et s'est contenté de me faire observer que les journaux ultra-conservateurs ne causaient point au Ministère moins d'embarras que les feuilles démocratiques. Il est certain, cependant, que la *Gazette de la Croix* traduisait les sentiments qu'éprouve une partie considérable du personnel de la Cour lorsqu'elle déclarait, il y a quelques jours, que les «*sympathies de caractère*» qui ont pu faire désirer à M. de Bismarck de se rendre à Biarritz avant que l'Empereur n'en partît n'impliquaient nullement l'existence de «sympathies politiques entre la Prusse et la France».

(1) Cf. Drouyn de Lhuys à Lefebvre de Béhaine et à Gramont, 24 octobre, et les notes.

(2) Cf. Forth-Rouen, 18 octobre.

(3) Nous rappelons que Sybel (t. IV, p. 213-221) reproduit le texte à peu près complet, semble-t-il, d'une longue dépêche de Bismarck du 11 octobre, sur ses entretiens avec Napoléon III à Biarritz. Cf. p. 114, n. 1.

1640. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 353, n° 149.)

Berlin, 25 octobre 1865.
(Cabinet, 27 octobre; Dir. pol., 28 octobre.)

J'ai rencontré hier Lord Napier, et la situation respective de la Prusse et de l'Autriche a été de sa part l'objet de réflexions qui m'auraient beaucoup étonné si je n'avais été tenu au courant des critiques qu'il n'épargne pas à la circulaire de Lord Russell[1]. Aux yeux de M. l'Ambassadeur d'Angleterre, tous les intérêts engagés dans la question des Duchés devaient s'effacer devant la nécessité suprême de prévenir une rupture entre les deux grandes Puissances allemandes. La Convention de Gastein a écarté ce danger, d'une manière inattendue «et en même temps très amusante»; toutes les autres considérations lui semblent secondaires, et la dépêche du Principal Secrétaire d'État en date du 14 septembre est en contradiction avec la volonté que le Cabinet de Londres avait nettement formulée de s'abstenir désormais de toute immixtion dans les affaires de l'Allemagne.

[Lefebvre de Béhaine expose en termes généraux à Lord Napier la raison d'être de la circulaire de Drouyn de Lhuys du 29 août.]

Lord Napier m'a exprimé alors une opinion très différente de celle dont Lord Russell entretenait récemment le Chargé d'Affaires de Sa Majesté à Londres[2]; il m'a dit que le nouveau provisoire inauguré par le partage du *condominium* pouvait durer très longtemps, qu'il ne voyait pas pourquoi cette situation ne se prolongerait pas quatre, cinq, six ans, «jusqu'à la mort du Roi». Lord Napier parle bien souvent et avec une aisance très familière de cette éventualité, dont il rapproche ou éloigne la date selon la valeur qu'il s'agit pour lui de donner à ses arguments.

[1] Cf. Lefebvre de Béhaine, 11 octobre, n° 141.
[2] Cf. Baudel, 9 octobre.

1641. Le Comte de Bondy, Ministre à Cassel, à Drouyn de Lhuys. (Réservée. Orig. Hesse-Cassel, 46, n° 35[1].)

Cassel, 25 octobre 1865.
(Cabinet, 28 octobre; Dir. pol., 30 octobre.)

[Dans une très longue dépêche, le Comte de Bondy attire l'attention de Drouyn de Lhuys sur les progrès de l'influence prussienne dans l'Électorat. Les industriels ne s'effraieraient pas d'une annexion à la Prusse, les gens de la classe aisée ont l'air de s'y résigner, le peuple ne serait pas consulté. Les Prussiens connaissent déjà le chemin de Cassel, où ils ont envoyé des troupes en 1850 et où ils seraient restés si l'Autriche n'y avait mis bon ordre. Le contre-poids autrichien manque aujourd'hui. Tout à Cassel tourne à l'avantage du Ministre de la Prusse[2]. Carrière et portrait du Général de Roeder. Le Cabinet de Berlin a encore à son actif les francs-maçons et les adeptes du National-verein. L'héritier de l'Électorat vit à Berlin aux dépens du Roi de Prusse. Les deux Hesses électorale et grand-ducale n'ont aucune sympathie l'une pour l'autre. Les journaux prussiens représentent l'Électeur comme fort malade, et même comme fou : peut-on qualifier de folie la défiance et l'entêtement invétérés qui sont les deux points les plus saillants de son caractère? Il défend son pouvoir d'une manière hargneuse et jalouse pour le garder intact. Sa principale préoccupation est d'amasser de la fortune pour ses nombreux enfants, qui n'aiment ni père ni mère et sont mal élevés. La Comtesse de Hanau voudrait le faire abdiquer, en déclarant le Prince héritier co-régent, pour mieux assurer sa fortune et celle de ses enfants contre les revendications du Prince héritier. Faiblesse des Ministres vis-à-vis de l'Électeur, et leur manque de loyauté.]

[1] En tête, note au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «Remercier M. de Bondy de cette intéressante dépêche.»

[2] Le Général de Roeder.

1642. LE VICOMTE DES MÉLOIZES, MINISTRE À MUNICH, À DROUYN DE LHUYS. (Orig. Bavière, 240, n° 48.)

Munich, 25 octobre 1865.
(Cabinet, 27 octobre; Dir. pol., 28 octobre.)

[Le Vicomte des Méloizes signale l'émotion provoquée par la démarche des Gouvernements autrichien et prussien auprès du Sénat de Francfort à propos du Nationalverein[1].]

1643. LEFEBVRE DE BÉHAINE, CHARGÉ D'AFFAIRES À BERLIN, À DROUYN DE LHUYS. (Orig. Prusse, 353, n° 150.)

Berlin, 26 octobre 1865.
(Cabinet, 28 octobre; Dir. pol., 30 octobre.)

La réserve plus malveillante que prudente avec laquelle les organes du parti féodal se sont exprimés sur le voyage en France du Président du Conseil[2] répond à des tendances dont je vous ai plusieurs fois signalé l'existence dans l'entourage du Roi[3]. Si les renseignements qui m'ont été fournis à titre confidentiel sont exacts, M. de Bismarck serait à la veille de se voir en présence d'un antagonisme bien gênant. Le Général de Manteuffel est venu il y a quelques jours à Mersebourg, pour y vaquer aux devoirs qu'il cumule, en sa qualité de chanoine prébendier du chapitre de cette ville, avec ses fonctions militaires et politiques. Pendant son séjour en Westphalie, il aurait confié à un de ses amis qu'une rupture entre lui et le Président du Conseil était inévitable, la politique que représente M. de Bismarck ne lui paraissant ni assez énergique, ni conforme aux véritables intérêts de la Prusse. Le Général insiste surtout sur le manque d'énergie; bien des gens le trouveront très difficile, et, pour comprendre exactement le sens et la portée d'un pareil reproche, il faut ne pas oublier la distance énorme qui, d'après les idées du Gouverneur du

(1) Cf. Drouyn de Lhuys à Lefebvre de Béhaine et à Gramont, 24 octobre.

(2) Cf. Lefebvre de Béhaine, 25 octobre, n° 148, et p. 114, n. 1.

(3) Cf., en particulier, Lefebvre de Béhaine, 29 septembre, n° 138, et 12 octobre, n° 142.

Sleswig, sépare cette fermeté idéale que peut seul avoir un militaire prussien de celle dont est susceptible un fonctionnaire de l'ordre civil, même le plus élevé.

M. de Manteuffel n'est pas un partisan moins opiniâtre de l'annexion que le Roi, mais il est convaincu qu'il est facile de l'obtenir de l'Autriche. A quelles conditions? Je n'ai pas besoin de le répéter à Votre Excellence.

Quelle est au juste l'influence que le Général exerce sur l'esprit de son Souverain? Le Président du Conseil ne conteste pas qu'elle est considérable[(1)]. Il est certain que les choses sont organisées de façon à conserver une grande autorité à ce Cabinet militaire dont il était l'âme, sur lequel il continue à exercer de loin une prépondérance que secondent au besoin les Généraux de Treskow et d'Alvensleben, deux aides de camp qui jouissent de toute la confiance de Sa Majesté. Ce qui pousse à l'examen de ces questions où il est pourtant presque impossible de découvrir l'exacte vérité, c'est l'accord qui paraît s'être établi entre les deux grandes Puissances pour comprimer le libre développement de l'esprit national en Allemagne[(2)]. On se demande avec curiosité si les Cabinets de Vienne et de Berlin ne vont pas inaugurer dans la Confédération germanique un système complet de politique réactionnaire, et on discute cette hypothèse avec une attention égale à celle dont les combinaisons qu'on prête à M. de Bismarck sont l'objet.

Je crois devoir vous envoyer ci-joint l'extrait d'un article de la *Gazette du Peuple* qui édifiera Votre Excellence sur l'intérêt passionné avec lequel on discute ici les directions à donner à la politique de la Prusse[(3)].

1644. Drouyn de Lhuys au Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde. (Minute. Saxe, 140, n° 12.)

Paris, 27 octobre 1865.

Dans ses entretiens avec vous, M. le Baron de Beust a fait allusion à une dépêche que j'aurais écrite à Berlin, pour atténuer

(1) Cf. Lefebvre de Béhaine, 29 septembre, n° 138.

(2) Cf. Forth-Rouen, 3 et 12 octobre, Reculot, 15 octobre, Lefebvre de Béhaine, 16 octobre, n° 145, Gramont, 20 octobre, n° 93.

(3) L'extrait, en traduction, est joint à la dépêche.

l'impression causée par ma circulaire du 29 août[1]. Je vous ai fait connaître les considérations qui nous ont amenés à exposer notre manière de voir à propos de la Convention de Gastein, et je vous ai dit que, en présence des déclarations réitérées des Puissances signataires sur le caractère essentiellement provisoire de ces stipulations, nous aimions à espérer encore que les arrangements définitifs seraient plus conformes aux idées que nous avons émises[2]. C'est le même espoir que j'ai exprimé presque dans les mêmes termes à notre Chargé d'Affaires à Berlin[3]. Depuis lors, M. le Comte de Bismarck a traversé Paris en se rendant à Biarritz. Il est venu me trouver, et notre conversation s'est maintenue dans le même ordre d'idées[4]. Je n'ai donc rien à ajouter aux informations que vous possédiez déjà. Notre sentiment n'a point changé sur la transaction de Gastein. Mais, du moment où les deux grandes Cours allemandes affirment qu'elle n'est pas le dernier mot de leur politique, nous ne pouvons qu'en accepter l'augure, et faire des vœux pour que les principes qui prévaudront dans l'arrangement final se rapprochent du point de vue auquel nous nous sommes placés.

(1) Dans une dépêche du 12 octobre, n° 96, Forth-Rouen avait signalé à Drouyn de Lhuys un article du *Constitutionnel* de Dresde contre la France. La France y était accusée de jouer un double jeu envers l'Allemagne; la preuve en était «que le 20 septembre (il s'agit de la dépêche du 23) une dépêche de Paris adressée à Berlin avait commenté la circulaire du 29 août d'une manière très satisfaisante pour la Prusse, le Gouvernement de l'Empereur ayant été étonné que sa démarche eût été désapprouvée par les plus grands adversaires de M. de Bismarck». Forth-Rouen indiquait qu'il avait réfuté ces imputations auprès de Beust et des personnes qui y firent allusion devant lui. (Saxe, 140.)

(2) Cf. la circulaire de Drouyn de Lhuys du 29 septembre.

(3) Cf. Drouyn de Lhuys à Lefebvre de Béhaine, 23 septembre.

(4) L'entretien eut lieu le 2 octobre. Cf. Sybel, t. IV, p. 213-221.

1645. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 353, n° 151.)

Berlin, 27 octobre 1865.
(Cabinet, 29 octobre; Dir. pol., 30 octobre.)

[Le 14 octobre, pendant l'absence du Général de Manteuffel [1], le Prince d'Augustenbourg s'est consolé «par une espièglerie» de la ruine de ses illusions. Il s'est rendu à Borbye et à Eckernförde, où les habitants ont pavoisé et illuminé en son honneur. Le Général de Manteuffel, dans une lettre publiée par le *Journal officiel*, a menacé le Prince de le faire arrêter s'il reparaissait sur le territoire sleswiquois sans l'autorisation du Roi.

Le Général de Manteuffel a prononcé un discours à Hadersleben, où il s'efforce de rassurer l'élément germanique contre l'éventualité d'une attaque de la Suède et du Danemark. Les journaux libéraux constatent avec malice que ses paroles sont peu conformes aux appréciations dont le discours de Flensbourg avait été l'objet dans les journaux inspirés par M. de Bismarck [2].]

1646. Le Comte de Reculot, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Confédération germanique, 841, n° 53.)

[Francfort,] 27 octobre 1865.
(Cabinet, 29 octobre; Dir. pol., 2 novembre.)

[Le Sénat de Francfort a répondu par un refus assez vivement formulé à la demande de la Prusse et de l'Autriche [3]. Mais le Premier Bourgmestre a commis l'erreur de ne pas tenir compte des différences de rédaction des deux notes autrichienne et prussienne, et de remettre aux Chargés d'Affaires des deux Puissances une réponse identique où se trouvait une citation de la dépêche prussienne. De plus, il aurait dû faire parvenir sa réponse par l'intermédiaire des Représentants du Gouvernement de Francfort

(1) Cf. Lefebvre de Béhaine, 26 octobre.
(2) Cf. Lefebvre de Béhaine, 29 septembre, n° 138.
(3) Cf. Reculot, 15 octobre.

à Vienne et à Berlin. Le Cabinet de Vienne a refusé d'accepter une note où se trouvait un passage d'une dépêche qui n'émanait pas de lui et qui n'avait pas été transmise conformément aux usages diplomatiques.]

Maintenant, que va-t-il arriver? Le *Nationalverein* compte tenir sa séance générale dimanche et lundi prochains. Il me revient que les deux Cours sont encore dans l'incertitude sur la marche à suivre. Tandis que l'Autriche voudrait dissoudre l'assemblée par la force, la Prusse préférerait, me dit-on, laisser les membres du Nationalverein lui fournir par leurs discours un prétexte de plus pour agir très énergiquement contre la Ville libre. On m'a confié en même temps que le Général commandant les troupes prussiennes à Francfort a reçu hier au soir de M. de Bismarck les ordres nécessaires pour intervenir au besoin.

Tout le monde se demande ce que veulent, au fond, les deux grandes Puissances; car l'Autriche ne peut pas se dissimuler que sa conduite dans cette circonstance lui causera un tort énorme en Allemagne même, auprès des Gouvernements les plus disposés à blâmer et à réprimer les excès de la démocratie. Pourquoi les Puissances n'ont-elles pas suivi la voie qui se trouve tracée par la Constitution fédérale? Une motion faite à la Diète eût été toute naturelle, et très certainement elle eût obtenu une majorité quelconque. Il est des gens qui croient que l'affaire finira ainsi; mais d'autres pensent, peut-être avec raison, que, si la Prusse et l'Autriche n'ont pas commencé par là, c'est qu'elles ont des arrière-pensées, et qu'on a besoin d'un éclat qui permette de mettre en exécution un plan qui offrirait à l'Autriche des avantages sérieux en compensation de l'annexion des Duchés de l'Elbe à la Prusse. Mais le plan dont on me révèle l'existence est si aventureux et, en réalité, si peu avantageux pour l'Autriche, que j'hésiterais à en parler à Votre Excellence si je ne tenais pas à lui transmettre tous les renseignements qui peuvent jeter quelque lumière sur la politique suivie depuis quelque temps par les deux grandes Puissances allemandes. On m'assure donc que l'Autriche, voyant la difficulté de s'entendre sur la question des garanties territoriales, serait disposée à laisser à la Prusse les mains libres dans le Nord, à la condition que les troupes impériales occuperaient seules les forteresses fédérales de Mayence

et de Rastadt, ainsi que la ville de Francfort, et que l'Empereur aurait même une sorte de suzeraineté sur cette dernière. Ce serait, pour la Prusse, un acheminement vers la ligne du Mein, et, pour l'Autriche, le commencement de sa prépondérance exclusive dans le reste de l'Allemagne. Mais, je le répète à Votre Excellence, cette nouvelle me semble si extraordinaire que je ne puis la donner que sous toutes réserves. Ce qu'il y a de certain, c'est que la Prusse et l'Autriche marchent d'accord, et qu'elles continuent à négocier pour arriver, par des concessions réciproques, à une alliance intime.

1647. LEFEBVRE DE BÉHAINE, CHARGÉ D'AFFAIRES À BERLIN, À DROUYN DE LHUYS. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 353.)

Berlin, 28 octobre 1865, 4h 4 soir.
(Reçu à 6h soir.)

J'ai reçu votre dépêche n° 73 (1). Les deux grandes Puissances préparent, en ce moment, une proposition à présenter à la Diète. Elle est destinée à assurer, par la voie fédérale, le triomphe des vues que les deux Cabinets ont exposées au Sénat de Francfort.

Le Gouvernement prussien persiste à déclarer qu'il n'a pas entraîné l'Autriche, et que sans manquer à la vérité le Gouvernement de l'Empereur François-Joseph ne saurait décliner la responsabilité de son attitude (2).

1648. LE BARON FORTH-ROUEN, MINISTRE À DRESDE, À DROUYN DE LHUYS. (Orig., avec déchiffrement. Saxe, 140, n° 104.)

Dresde, 28 octobre 1865.
(Cabinet, 1er novembre; Dir. pol., 2 novembre.)

[L'Autriche obtient de la Prusse de ne pas donner suite aux menaces formulées à Francfort (3). Elle bat en retraite, non sans

(1) Du 24 octobre.
(2) Cf. Lefebvre de Béhaine, 18 octobre, n° 146.
(3) Cf. Lefebvre de Béhaine, 18 octobre, n° 146, Astorg, 20 octobre, et Lefebvre de Béhaine, 25 octobre, n° 148.

se compromettre gravement vis-à-vis de son alliée. C'est le Comte Maurice Esterhazy qui avait entraîné le Cabinet de Berlin à vouloir en finir d'une manière violente avec la presse et les réunions [1]. Mais il avait agi sans consulter aucune personne des bureaux de M. de Mensdorff. La Chancellerie autrichienne a exigé que la note envoyée à Francfort fût mesurée et modérée, d'où la différence de date et de rédaction des deux notes autrichienne et prussienne [2]. En outre, pour calmer l'émotion produite en Allemagne, elle a insisté pour qu'il ne fût pas donné suite actuellement aux menaces formulées. La Prusse y consent, mais non certainement sans enregistrer au compte de l'Autriche l'humiliation qui en résulte pour le Gouvernement prussien.

Deux Gouvernements, le Hanovre et le Mecklembourg, ont félicité la Prusse et l'Autriche de leur démarche à Francfort et leur ont demandé d'agir éventuellement de même dans toute la Confédération.]

[*Déchiffrement*] Loin de partager les vues du Comte Platen, le Baron de Beust, au contraire, négociait pour s'opposer par la force à l'acte de violence que l'Autriche et la Prusse menaçaient de commettre à Francfort.

La garnison fédérale à Francfort se compose de Prussiens, d'Autrichiens et de Bavarois réunis sous un même commandement fédéral. Du moment où les Prussiens et les Autrichiens agissaient en dehors de la direction de la Diète, le bataillon bavarois seul représentait alors la Confédération, dont il devait défendre les droits violés dans la personne des autorités de Francfort, l'armée bavaroise se tenant prête à marcher en cas de besoin. M. de Pfordten a été heureux de pouvoir se retrancher derrière l'absence de son Souverain et l'impossibilité de le rejoindre pour, tout en admirant, s'excuser de ne suivre les conseils énergiques de son Collègue de Saxe, et, aujourd'hui que les grandes Puissances allemandes battent en retraite, il prendra certainement avantage sur le Baron de Beust de cette circonstance si imprévue [3].

(1) Cf. Lefebvre de Béhaine, 18 octobre, n° 146.

(2) Cf. ci-dessus, p. 129, n. 1.

(3) Le déchiffrement se termine ici.

[Il paraît décidé entre Vienne et Berlin que la Diète sera invitée par les deux grandes Puissances à poursuivre elle-même auprès du Gouvernement de Francfort le redressement des griefs qu'elles ont formulés.]

1649. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Saxe, 140, n° 105.).

Dresde, 28 octobre 1865.
(Cabinet, 5 novembre; Dir. pol., 8 novembre.)

Dresde aussi a eu son Assemblée du Nationalverein [1]. Les résolutions prises diffèrent de celles adoptées dans les réunions analogues qui ont eu lieu ces jours-ci à Leipzig et à Berlin. (Pièces jointes n° 1 et 2.) Dans ces dernières villes, on s'est montré plus exclusivement prussien que dans la capitale de la Saxe. Le plus parfait accord ne règne pas dans ces manifestations du Nationalverein. Mais, si l'on y diffère sur le plus ou le moins d'importance du rôle à confier à la Prusse dans la rénovation rêvée pour l'Allemagne, tout le monde est du même avis quant à l'Autriche : personne n'en veut. Cette Puissance a-t-elle au moins, dans le Midi, une position analogue à celle qu'on ne saurait contester à sa rivale dans le Nord ? Autrefois il pouvait en être ainsi; mais aujourd'hui les temps sont bien changés, et il est inutile d'en rechercher la cause. Il est un point, toutefois, sur lequel tous les membres du Nationalverein, à Dresde ou à Berlin, s'accordent : c'est que les Duchés ont le droit d'être consultés sur leur sort. A ce sujet, toutes les vues, tous les vœux sont unanimes.

[Envoi d'un article du *Constitutionnel* de Dresde très blessant pour la Prusse et pour l'Autriche. — Nouvelles diverses.]

(1) La réunion des membres du Nationalverein eut lieu à Dresde le 23 octobre, à Leipzig et à Berlin le 24.

1650. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 353, n° 153.)

Berlin, 29 octobre 1865.
(Cabinet, 1er novembre; Dir. pol., 2 novembre.)

[Lefebvre de Béhaine développe les indications contenues dans son télégramme du 28 octobre.

Il résulterait de son entretien avec M. de Thile que «les Cabinets de Vienne et de Berlin se sont rencontrés dans une même pensée éclose naturellement à la suite du compromis de Gastein et des communications amicales de Salzbourg».

Les différences de rédaction des notes prussienne et autrichienne tiennent aux différences habituelles d'attitude des deux Gouvernements vis-à-vis des États secondaires : le Cabinet de Berlin est sec et tranchant, celui de Vienne morose et triste.

La motion des deux Puissances a beaucoup de chances de réussir.]

1651. Meroux de Valois, Agent consulaire à Kiel, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Danemark, Kiel, 14, n° 1128.)

Kiel, 30 octobre 1865.
(Cabinet, 1er novembre; Dir. pol., 2 novembre.)

[Meroux de Valois accuse réception à Drouyn de Lhuys de sa dépêche du 24 octobre (1). Son opinion personnelle est que la solution de la question des Duchés ne paraît pas se rapprocher des idées émises par le Gouvernement de l'Empereur. Il cite une lettre de Lord Clarendon envoyée confidentiellement à un homme politique de Kiel; Clarendon y conclut «que l'annexion des Duchés à la Prusse n'est plus qu'une affaire de temps». On souhaiterait ici de faire demander la réunion des États du Holstein

(1) La dépêche expliquait l'attitude française après la Convention de Gastein; elle était conçue en des termes analogues à ceux de la circulaire de 29 septembre.

par les populations. D'après M. Samwer, le Comte de Mensdorff laisserait convoquer la Diète holsteinoise, mais Meroux de Valois doute de l'exactitude de ce renseignement. Il termine en citant un mot d'Alexandre de Humboldt : «Dans toute la Maison royale de Prusse, il n'est qu'une chose qui soit bien franche et bien ferme : c'est la haine que chacun de ses membres a pour la France. Cette haine est de granit.»]

IMPRIMERIE NATIONALE.

NOVEMBRE 1865.

2-6 novembre. Séjour de Bismarck à Paris.

3 novembre. Angleterre. Changements dans le Cabinet : Lord Russell Premier Lord de la Trésorerie, Lord Clarendon Secrétaire d'État des Affaires étrangères. — Danemark. Démission du Ministère Bluhme.

4 novembre. Diète germanique. Motion de la Bavière, de la Saxe et de la Hesse grand-ducale sur l'élection d'un comité de représentants du Holstein et sur la mise à l'ordre du jour de la réunion du Sleswig à la Confédération.

6 novembre. Danemark. Formation du Ministère Frijs de Frijsenborg.

7 novembre. Commencement de l'évacuation des États pontificaux par les troupes françaises.

14 novembre. Reconnaissance du Royaume d'Italie par la Bavière et par la Saxe.

18 novembre. Diète germanique. Vote sur la motion de la Bavière, de la Saxe et de la Hesse grand-ducale. Son renvoi au comité de Holstein-Lauenbourg. Ouverture du Parlement italien élu le 29 octobre.

1652. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Saxe, 140, n° 106.)

Dresde, 2 novembre 1865.
(Cabinet, 4 novembre; Dir. pol., 6 novembre.)

[Le Baron Forth-Rouen accuse réception de la dépêche du 27 octobre, n° 12. Il en a donné lecture au Baron de Beust, qui s'en est montré satisfait. — La Saxe, la Bavière et le Grand-Duché de Hesse comptent réclamer, à la Diète, la discussion immédiate de leur motion sur le droit des Duchés d'être consultés sur leur sort [1], mais le Baron de Beust pense que la motion sera rejetée. — Dans une visite qu'il vient de faire à Munich, le Comte de Buol a vivement blâmé la politique autrichienne [2].]

(1) Cf. Reculot, 27 juillet.

(2) Le comte de Buol, qui avait été président du conseil des ministres autrichien de 1852 à 1859, était mort subitement à Vienne, le 28 octobre, à son retour de Munich.

Sous le prétexte d'accompagner ses amis les d'Apponyi, le Comte Vitzthum, Ministre de Saxe à Londres, se trouve en ce moment à Rome, où il a vu le Saint-Père et le Cardinal Antonelli. Je présume qu'il a été chargé par son Gouvernement d'exposer au Pape la situation dans laquelle le roi Jean se trouve vis-à-vis ses sujets protestants qui veulent un traité avec le Royaume d'Italie [1], et obtenir que Sa Sainteté, prenant en considération cette situation vraiment fort délicate, daigne mettre en repos la conscience du pieux Souverain. Le diplomate saxon, dont l'activité est proverbiale, se renferme rarement dans l'objet spécial de sa mission. Il a beaucoup vu et beaucoup causé sur sa route. Il a trouvé le Cardinal Antonelli complètement d'accord avec la manière de voir du Gouvernement saxon sur la politique à suivre par l'Autriche dans les tristes circonstances où se trouve cette Puissance, qui n'a rien de mieux à faire que de se rapprocher intimement de la France et marcher d'accord avec elle dans toutes les questions européennes Il a semblé au Comte Vitzthum que le Cardinal Antonelli était disposé à suivre lui-même cette voie, quant à la politique romaine, et à traiter directement avec la Cour de Florence. A Florence, il aurait trouvé le Ministre de Prusse, M. d'Usedom, critiquant amèrement la manière de faire de son chef, qui, étranger aux habitudes diplomatiques, voulait emporter tout de force, indisposant, blessant les Gouvernements étrangers et faisant manquer les affaires les mieux entamées. Le Comte Vitzthum suppose qu'il est question de négociations commerciales qui auraient échoué par trop d'exigences de la part de M. de Bismarck, qui aurait voulu obtenir pour la Prusse un traitement spécial et tout à fait de faveur.

Que Votre Excellence me permettre de rétablir ici la réputation que les diplomates prussiens cherchent à faire à leur chef. Parlant d'un déjeûner auquel il avait été invité à Biarritz [2] à la table impériale, et d'une sauce génoise accompagnant un turbot,

[1] La Prusse avait proposé aux États de la Confédération germanique la négociation d'un traité de commerce entre le Zollverein et l'Italie; quelques-uns d'entre eux, comme la Saxe, avaient accueilli la proposition avec réserve, parce qu'ils se refusaient encore à reconnaître le royaume d'Italie.

[2] Bismarck venait de quitter Biarritz, le 1er novembre. Il y était arrivé le 3 octobre.

«Pour une pareille sauce, je donnerais vingt rives du Rhin», aurait dit M. de Bismarck. Ses compatriotes, avec des palais aussi délicats, sont moins reconnaissants.

1653. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Bavière, 240, n° 49.)

Munich, 2 novembre 1865.
(Cabinet, 4 novembre; Dir. pol., 6 novembre.)

[Le Cabinet de Munich est très heureux de la tournure pacifique que vient de prendre le conflit provoqué par les notes austro-prussiennes au Sénat de Francfort (1). Les tendances prussiennes de moins en moins dissimulées du Nationalverein suffisent d'ailleurs à expliquer que le Roi Guillaume ait renoncé à user de rigueur à son égard (2). Le Baron de Pfordten ne doute pas que la motion saxo-bavaroise à la Diète (3) ne soit repoussée par la majorité. Ce sera, a dit le Baron de Pfordten au Vicomte des Méloizes avec un visible découragement, «le dernier acte d'opposition de la Bavière contre la politique de la Prusse».]

Le séjour en France du Comte de Bismarck (4) préoccupe vivement l'opinion et est la source de mille conjectures. M. de Pfordten n'a pas semblé partager les méfiances éveillées par le voyage du Ministre prussien. Il m'a paru au contraire se féliciter de la réserve qui l'aurait accueilli, d'après ses informations, à Biarritz comme à Paris.

[Le Roi de Bavière quittera Munich le 11 novembre pour se rendre à Nice.]

(1) Cf. le télégramme de Lefebvre de Béhaine, du 28 octobre, et sa dépêche du 29.

(2) Cf. Forth-Rouen, 28 octobre, n° 105.

(3) Cf. Reculot, 27 juillet, et Forth-Rouen, 2 novembre.

(4) Du 1er octobre au 6 novembre. (Horst Kohl, t. Ier, p. 264-265.)

1654. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Autriche, 489, n° 96.)

Vienne, 2 novembre 1865.
(Cabinet, 4 novembre; Dir. pol., 6 novembre.)

J'ai reçu les dépêches que Votre Excellence n'a fait l'honneur de m'écrire jusqu'au 24 octobre et au n° 66.

Les informations que j'ai recueillies au sujet de la communication faite au Sénat de Francfort par les Cabinets de Vienne et de Berlin sont loin de concorder avec celles qui sont parvenues à Votre Excellence, et rejettent sur la Prusse l'initiative de cette démarche[1].

Au mois de septembre dernier, pendant que M. le Comte de Mensdorff était aux eaux de Carlsbad, le Cabinet de Berlin aurait adressé à Vienne une dépêche officielle pour provoquer la remise à Francfort d'une note identique. En l'absence du Ministre des Affaires étrangères, l'Empereur convoqua un Conseil des Ministres et plaça sur la table du Conseil la dépêche prussienne, qui devait être et fut en effet l'unique objet des délibérations de cette séance. M. de Meysenbug fut d'avis qu'il n'y avait pas lieu de s'y associer; mais, après une assez longue discussion, la majorité des Ministres fut d'un avis contraire, et l'Empereur y adhéra.

M. de Meysenbug, au sortir du Conseil, écrivit au Comte de Mensdorff pour lui annoncer cette résolution, en lui exprimant son regret personnel de ce que le Cabinet l'eût adoptée. C'était selon lui donner trop de retentissement à un fait qui depuis quelque temps paraissait perdre beaucoup de son importance aux yeux de l'Allemagne. Il eût fallu s'opposer à ces réunions illégales dès le principe; mais, puisqu'on ne l'avait pas fait, mieux valait aujourd'hui les abandonner à leur destinée languissante, qui présageait une dissolution naturelle. C'était aussi l'opinion du Comte de Mensdorff.

Sur ces entrefaites, on reçut à Vienne une seconde dépêche de Berlin, annonçant qu'après mûre réflexion il paraissait préfé-

[1] Cf. Lefebvre de Béhaine, 18 et 29 octobre.

rable de ne pas donner suite pour le moment à la démarche sur laquelle on était tombé d'accord.

M. de Meysenbug se hâta d'en informer le Comte de Mensdorff, se félicitant avec lui de cette circonstance si conforme à leurs vues personnelles.

Quelques semaines après, sans que rien l'eût fait pressentir, le Cabinet de Berlin fit savoir à Vienne qu'il avait expédié une dépêche à Francfort dans le sens de la démarche combinée en septembre. La dépêche prussienne ne fut pas communiquée au Cabinet de Vienne, en sorte que celui-ci adressa de son côté à Francfort une note postérieure à la note prussienne et dont il ne donna pas non plus connaissance au Cabinet de Berlin[1].

Tel est, Monsieur le Ministre, l'historique de cette démarche collective, que je tiens du Comte de Mensdorff lui-même; il n'ignorait pas que le Cabinet de Berlin en avait attribué l'initiative à l'Autriche, et je n'ai pas eu à le questionner pour obtenir des renseignements qu'il paraissait très désireux de donner.

Il en est de même pour la démarche faite à Dresde[2]; l'idée en appartiendrait aussi à la Prusse. « *Is fecit cui prodest* », et l'Autriche n'aurait aucun avantage à provoquer contre la presse saxonne des mesures de rigueur qu'elle repousse chez elle.

Il semblerait donc résulter des déclarations mêmes du Ministre des Affaires étrangères d'Autriche que tout l'ensemble de cette campagne a été dirigé par la Prusse. Toutefois, je crois devoir y ajouter quelques explications.

Il paraît que, quelque temps après l'abandon du premier projet de note identique, un Ministre autrichien aurait, dans une conversation avec le Baron de Werther, exprimé quelques inquiétudes au sujet de la prochaine réunion du Nationalverein à Francfort, et dit, entre autres paroles, qu'il était regrettable de n'avoir pas trouvé un moyen de l'empêcher. M. de Werther se serait emparé de cette phrase toute confidentielle et personnelle, et en aurait fait l'objet d'une dépêche à son Gouvernement, profitant de la circonstance pour y trouver une invitation de l'Autriche à reprendre le projet abandonné. J'ai tout lieu de croire que

[1] La note prussienne était datée du 6 et la note autrichienne du 8 octobre.

[2] Cf. Forth-Rouen, 12 octobre.

les choses se sont ainsi passées, et je puis affirmer à Votre Excellence qu'à Vienne on considère la dépêche prussienne comme ayant été écrite dans le but de compromettre l'Autriche et de lui créer de nouvelles difficultés.

Il y avait, à coup sûr, un moyen bien simple de sortir d'embarras et de mettre à néant toute cette petite tactique : c'eût été de se séparer carrément de la Prusse en cette circonstance, et de lui laisser toute la responsabilité de la démarche au lieu de s'y associer à demi; mais cette politique dégagée et peut-être trop allemande pour le moment n'a pas prévalu dans les conseils de la Couronne. Votre Excellence devinera sans doute les influences qui s'y sont opposées; je me réserve de revenir plus tard sur ce sujet.

M. le Comte de Mensdorff a envoyé à Berlin un projet de réponse au Sénat de Francfort[1]; il me paraît douteux que la Prusse y souscrive sans le modifier considérablement.

1655. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Saxe, 140, n° 109.)

Dresde, 5 novembre 1865.
(Cabinet, 10 novembre; Dir. pol., 11 novembre.)

La *Gazette de Dresde* publie, et j'ai l'honneur de transmettre ci-joint en traduction[2] à Votre Excellence, des considérations politiques d'un diplomate allemand à propos de l'accueil fait à Paris à la musique d'un régiment prussien[3]. D'après lui, on pourrait bien voir à Vienne dans cet événement parfaitement fortuit un commencement d'alliance entre la France et la Prusse, comme on y aurait entrevu avant Gastein une alliance offensive des Cours de Florence et de Berlin!

L'espoir du Baron de Beust ne s'est pas réalisé. Le Président de la Diète a invoqué les règlements pour ajourner à quinze

[1] Cf. Reculot, 27 octobre.
[2] La traduction est jointe à la dépêche.
[3] Cf., ci-après, la dépêche de Thile à Goltz, 6 novembre.

jours la discussion de la motion saxo-bavaroise (1), dont le texte doit déjà se trouver sous les yeux de Votre Excellence. On s'en console en recevant la nouvelle que quelques voix, bien timides encore, commencent à s'élever à Vienne en faveur de cette motion. On ne saurait déjà compter sur celle du Souverain. Le temps n'est pas venu, dit-on, pour le ramener dès à présent à son ancienne manière de voir, malgré ses regrets au sujet de la Convention de Gastein et le jugement qu'il a porté lui-même de cet acte en n'osant pas se rencontrer immédiatement après avec le Roi de Saxe, qui se trouvait à Ischl où l'on s'était donné rendez-vous.

P.-S. — 6 novembre. — L'hésitation que l'on aurait signalée à Vienne au sujet de la motion saxo-bavaroise se confirme. Le Gouvernement prussien, assure-t-on, aurait osé soumettre à l'adoption du Gouvernement autrichien un traitement de faveur au sujet du *Nationalverein*, dans les poursuites contre les réunions politiques (2). On ajoute « qu'on s'est frotté les yeux » à Vienne, en recevant une pareille ouverture.

1656. M. de Thile, Sous-Secrétaire d'État au Ministère des Affaires étrangères de Prusse, au Comte de Goltz, Ambassadeur à Paris. (Copie. Prusse, 353 (3).)

Berlin, 6 novembre 1865.

Le Roi a pris connaissance avec un vif intérêt de votre dépêche du 31 octobre et des détails qu'elle renfermait sur l'accueil que vient de trouver à Paris la chapelle de son 34e régiment. Indépendamment de la satisfaction que Sa Majesté a dû éprouver en apprenant les succès artistiques remportés par des musiciens de son armée dans une ville comme Paris, elle a été particulièrement sensible à la réception si cordiale qui leur a été faite tant

(1) Cf. Reculot, 27 juillet, et Forth-Rouen, 2 novembre. — D'après Forth-Rouen, 2 novembre, Beust s'attendait pourtant au rejet de la motion.

(2) Cf. des Méloizes, 2 novembre.

(3) En tête, note au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : « Faire allusion à cette dépêche dans celle que nous écrirons à Berlin. »

par la population que par des représentants de l'armée, et qu'elle se plaît à attribuer avant tout au généreux exemple donné, en cette occasion, par S. M. l'Empereur. En autorisant spontanément la musique du 34e régiment à paraître en uniforme sur le territoire français, en lui accordant des facilités de tout genre et en lui faisant à Saint-Cloud l'accueil dont vous rapportez à Sa Majesté les intéressants détails, l'Empereur a donné à notre armée une marque précieuse d'intérêt et d'estime, qui a dû toucher profondément les sentiments personnels du Roi, notre Auguste Maître.

C'est par ordre exprès de Sa Majesté que je vous prie, Monsieur le Comte, de faire parvenir à l'Empereur l'expression de sa vive et sincère reconnaissance.

1657. Meroux de Valois, Agent consulaire à Kiel, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Danemark, Kiel, 14, n° 1131.)

Kiel, 7 novembre 1865.
(Cabinet, 10 novembre; Dir. pol., 13 novembre.)

J'ai dîné hier chez le Général de Gablenz. Après le dîner, il m'a conduit dans son cabinet et m'a entretenu des affaires allemandes, et principalement des affaires d'Autriche. « Tous les hommes intelligents de notre pays, m'a-t-il dit, sont d'avis que l'Autriche doit marcher d'accord avec la France. Le Prince de Metternich fait ce qu'il peut pour amener l'Empereur à penser comme lui. Il n'est malheureusement que l'Empereur qui tienne à l'alliance prussienne... C'est un très grand malheur que Sa Majesté n'ait point voyagé. Si elle avait pu aller à Paris et à Londres, elle se serait fait d'autres idées... Le Prince de Metternich m'entretient souvent de ses désirs, et ses désirs sont les miens. Je fais tout mon possible pour lui fournir les moyens d'éclairer l'Empereur sur nos véritables intérêts — qui sont en un accord sincère avec la France. Le Maréchal de Mac-Mahon me disait : « Si je n'étais maréchal de France, je voudrais être gé- « néral autrichien. — Et moi, lui répondis-je, si je n'étais géné- « ral autrichien, je voudrais être grenadier français. »

Il est heureux pour nous que M. de Bismarck soit partisan de l'ancien régime; s'il était plus libéral, il pourrait soulever des montagnes et tenir toute l'Allemagne dans sa main[1]....

[La fin de la dépêche rapporte les plaintes du Général de Gablenz sur les difficultés de sa situation en Holstein.]

1658. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 353, n° 154.)

Berlin, 11 novembre 1865.
(Cabinet, 14 novembre; Dir. pol., 16 novembre.)

Je suis revenu à Berlin le 7 de ce mois. M. le Comte de Bismarck est arrivé le même jour[2], et j'ai déjà eu l'occasion de le rencontrer plusieurs fois sans que je sois, pour le moment, à même de rien apprendre à Votre Excellence qui soit digne de fixer particulièrement son attention. Les entretiens que Votre Excellence a eus avec le Président du Conseil, pendant son séjour à Paris[3], vous ont d'ailleurs permis d'apprécier, avec plus de sûreté que je n'aurais pu vous aider à le faire, les vues du Cabinet de Berlin et la situation que lui ont créée les arrangements qu'il a conclus avec l'Autriche. On s'accorde du reste à penser à Berlin que l'état d'apaisement issu de la Convention de Gastein, sans pouvoir se prolonger indéfiniment, est néanmoins destiné à conserver pendant quelque temps, aux relations des deux grandes Cours germaniques, un caractère de cordialité relative. Le Cabinet de Vienne semble le désirer vivement, et il ne serait pas moins disposé à éloigner tout incident qui serait de nature à agiter les partis en Allemagne ou à provoquer de nouveaux conflits au sein de la Confédération. C'est dans cet esprit

(1) Les points de suspension sont dans l'original.

(2) Bismarck était revenu de Biarritz le 1er novembre, et avait séjourné à Paris jusqu'au 6 novembre.

(3) D'après Horst Kohl (t. Ier, p. 264-265), Bismarck aurait eu un entretien avec Drouyn de Lhuys, le 2 octobre, avant de partir pour Biarritz; à son retour, le 2 novembre, il reçut Drouyn de Lhuys à dîner à l'ambassade prussienne, puis il dîna, le 4, aux Affaires étrangères.

qu'il aurait décliné toute solidarité avec ce qu'il pouvait y avoir de comminatoire dans la démarche que la Prusse a faite récemment, de concert avec l'Autriche, auprès du Sénat de Francfort[1].

[Le Gouvernement autrichien a tâché de justifier son mouvement de retraite en invoquant les convenances fédérales. Mais M. de Bismarck a déclaré au Comte de Chotek que la Prusse demanderait à l'Autriche soit une déclaration commune de leur intention de ne plus tolérer à Francfort des réunions incompatibles avec les lois fédérales, soit une proposition conçue dans le même sens et déférée à la Diète. — Benedetti rend hommage au tact et au discernement dont Lefebvre de Béhaine a fait preuve pendant qu'il a géré l'Ambassade.]

1659. Le Comte de Clermont-Tonnerre, Attaché militaire à Berlin, au Maréchal Randon, Ministre de la Guerre. (Orig. Archives historiques du Ministère de la Guerre.]

Berlin, 14 novembre 1865.

[Le Comte de Clermont-Tonnerre a signalé l'activité, en mars[2], de l'arsenal de Spandau.]

Les travaux n'ont subi aucun ralentissement pendant le cours de l'été. Quatre cents pièces du même calibre ont été terminées depuis cinq mois; elles sont aujourd'hui pour la plupart montées sur affût. A ce chiffre déjà respectable doit s'ajouter, avant la fin de janvier, un nouveau contingent de trois cents autres bouches à feu, complétant un total de neuf cents pièces de 4.

Indépendamment de cette énorme fabrication, le Gouvernement fait exécuter 150 pièces de 6, qui seront prêtes vers la même époque; en sorte que, dans le court délai de moins d'une année, l'armement de la Prusse se sera accru de mille cinquante pièces de campagne, toutes rayées, toutes en acier fondu

Il ne m'appartient pas, Monsieur le Maréchal, de rechercher les causes de cette activité presque fébrile. Inquiétudes d'une

(1) Cf. Gramont, 2 novembre.

(2) Cf. Clermont-Tonnerre, 28 mars.

mauvaise conscience, convoitises impatiemment contenues, rancunes qui fermentent dans l'ombre, nous avons malheureusement acquis le droit de tout soupçonner. Mais, en dehors de l'intérêt qui se rapporte à l'explication politique d'un fait, se trouve l'intérêt du fait en lui-même. L'importance de celui que je signale est si bien appréciée par le Gouvernement prussien, qu'il prend soin le plus possible de cacher une production exagérée de matériel de guerre.

[Les officiers nient ou donnent des explications illusoires.]

Il est difficile, au point de vue militaire, de s'expliquer la création précipitée d'un si grand nombre de bouches à feu.

[La mobilisation des huit corps d'armée prussiens et de la garde exigerait seulement 432 pièces.] Il y a entre ce chiffre et 900 un écart qui donne à réfléchir. Songe-t-on, dans cette fabrication, à l'armement de ses confédérés? S'apprête-t-on à les dévorer, comme le Lauenbourg et les Duchés de l'Elbe? Ne prévoit-on pas plutôt une guerre continentale prochaine, et n'a-t-on pas formé le plan secret de fournir à la Russie, au moment du besoin, un armement perfectionné et mobile, au lieu et place d'un matériel encore très défectueux? La question est assez grave pour mériter un sérieux examen, mais je ne saurais me permettre d'indiquer une opinion.

[Quant à la rapidité de la fabrication, l'organisation de l'usine Krupp ne permet pas de s'en étonner.]

J'ai cru devoir, Monsieur le Maréchal, porter ces faits à la connaissance de notre Ambassadeur. Son Excellence m'a dit que, ayant incidemment entretenu M. de Bismarck, il y a peu de temps, de l'état militaire de la Prusse, ce dernier lui avait annoncé l'espérance de voir « la réorganisation de l'artillerie terminée vers la fin de l'année, réorganisation qui était une nécessité première et dont le but principal était de faire disparaître la multiplicité des calibres ». Un Ministre des Affaires étrangères est toujours en droit d'ignorer ce qui se passe dans les arsenaux; à bien plus forte raison est-il en droit de fournir aux demandes importunes des réponses qui n'expliquent rien; Votre Excellence décidera de quel privilège M. de Bismarck a fait usage dans les circonstances présentes.

Si je me suis permis, Monsieur le Maréchal, des affirmations

aussi nettes, c'est qu'en avançant des faits et des chiffres j'avais la certitude de me maintenir dans les limites de la plus stricte vérité. L'incident qui m'a mis sur la voie des recherches ne paraîtra peut-être pas dénué d'intérêt. J'avais appris de source certaine, à mon retour à Berlin, que récemment un des États secondaires de la Confédération, le Wurtemberg, avait inutilement demandé à la Prusse d'accepter une commande d'artillerie. J'ai naturellement désiré connaître les motifs de ce refus, et j'ai su que la réponse officielle avait été celle-ci à peu près textuellement : Jusqu'au printemps prochain, les arsenaux et tous ceux des établissements industriels sur lesquels le Gouvernement a la haute main doivent travailler exclusivement et sans interruption pour la Prusse. Aucune commande de la Confédération ne saurait être acceptée en ce moment.

[La fin de la lettre contient des renseignement sur le canon de 4 rayé.]

1660. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys.
(Orig. Prusse, 353, n° 155.)

Berlin, 15 novembre 1865.
(Cabinet, 17 novembre; Dir. pol., 18 novembre.)

[« Parmi les moyens employés pour peser sur l'Autriche », celui dont M. de Bismarck attendait les meilleurs effets était « le rapprochement de l'Allemagne et de l'Italie sur le terrain des intérêts économiques[1] ». Aussi a-t-il agité l'opinion pour décider

[1] D'après La Marmora (*Un peu plus de lumière,* p. 71), Bismarck, en passant par Paris à son retour de Biarritz, laissa entendre, dans des conversations qu'il eut avec Nigra, « *que la guerre avec l'Autriche était inévitable. Il exprima avec une entière confiance que la France ne lui serait pas hostile,* et, pour prouver le cas qu'il faisait de notre coopération, il déclara que, *si l'Italie n'existait pas, il faudrait l'inventer.* Rappelant ensuite le traité de commerce (qui avait été mis de côté, l'année précédente, par le Cabinet de Berlin et non par le Cabinet italien), il fit de vives instances pour qu'on reprît les négociations ». Le 3 novembre, Nigra écrivit à La Marmora : « Le Comte de Bismarck m'a parlé du traité de commerce entre l'Italie et le Zollverein et m'a vivement engagé à vous en écrire, pour vous conseiller d'écarter toute autre considération et d'accorder au Zollverein le traitement de la nation la plus favorisée. Cela

les États qui font partie du Zollverein « à accueillir l'ouverture de négociations destinées à rétablir et à fixer leurs rapports commerciaux et à la fois politiques avec la Péninsule ». La conclusion d'un traité de commerce entre le Zollverein et l'Italie devant impliquer la reconnaissance du nouveau Royaume par tous les États allemands, M. de Bismarck pensait « que le Cabinet de Vienne, pour éloigner cette éventualité, se montrerait plus accommodant avec la Prusse dans la question des Duchés ».

Le Cabinet de Berlin, bien que secondé par l'opinion publique, s'était heurté au refus du Hanovre, de la Bavière et de la Saxe[1]. Or, M. de Bismarck vient d'être « confidentiellement informé que le Gouvernement du Roi Jean, revenant sur sa première résolution, se montrait disposé à participer aux négociations qu'on lui proposait d'ouvrir avec l'Italie ». Le Comte Hohenthal, Ministre de Saxe à Berlin, lui a déclaré que son Gouvernement ratifierait le traité que le Zollverein croirait devoir conclure avec le Cabinet de Florence. On se demande quelles peuvent être les raisons d'un semblable revirement. En tout cas, la Prusse se trouve désormais autorisée à poursuivre la négociation.]

---

aurait pour résultat, me dit-il, de rendre les populations allemandes plus favorables à l'Italie, de hâter sa reconnaissance par la Saxe et les autres États allemands, et en outre de renforcer la position de la Prusse en Allemagne. *Croyez-moi*, ajouta-t-il, *en accordant à l'Allemagne du Zollverein le traitement de la nation la plus favorisée, avec réciprocité, vous ferez un acte éminemment politique et qui vous sera grandement avantageux dans l'avenir.* »

« Comme le comprendra le lecteur, écrit La Marmora, je ne restai pas peu surpris en m'entendant aussi chaudement recommander ce que nous avions nous-même précisément proposé l'année précédente, et avec les arguments mêmes que nous faisions valoir et que l'on nous donnait maintenant comme des idées nouvelles. Mais les conditions dans lesquelles nous étions nous conseillaient de ne pas faire remarquer un oubli qui intervertissait les rôles respectifs avec une telle désinvolture. C'est pourquoi, quelques jours après, d'accord bien entendu avec mes Collègues, j'autorisai le Comte de Barral à signer le traité de commerce avec la Prusse, qui serait chargée de le rendre obligatoire pour tous les États composant le Zollverein.

« Je crus devoir prendre la même contenance vis-à-vis le Ministre d'Usedom, la première fois qu'il se présenta à moi après Gastein. Je m'étudiai à lui faire d'autant meilleur visage que je le voyais plus embarrassé. »

[1] Cf. Forth-Rouen, 2 novembre.

1661. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Saxe, 140.)

Dresde, 15 novembre 1865, 3h 20 soir.
(Reçu à 4h soir.)

La Bavière reconnaît l'Italie sans conditions. La Saxe fait précéder sa reconnaissance de la conclusion du traité [1].

1662. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Saxe, 140, n° 112.)

Dresde, 15 novembre 1865.
(Cabinet, 18 novembre; Dir. pol., 21 novembre.)

[Le Baron Forth-Rouen confirme son télégramme du même jour. La double décision de la Bavière et de la Saxe a été prise après entente entre le Baron de Pfordten et le Baron de Beust, mais sur l'initiative de celui-ci. Seuls, le Hanovre et la Hesse électorale maintiennent leur refus de négocier avec l'Italie. — «Le Roi de Saxe tient à constater que c'est une concession qu'il fait aux intérêts matériels de son pays. Aucune autre considération n'est entrée dans le consentement qu'il a donné à la démarche du Baron de Beust à Berlin.»]

1663. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 353.)

Berlin, 16 novembre 1865, 6h 3 soir.

La Bavière a résolu de reconnaître le Royaume d'Italie. Cette détermination m'est annoncée par le Ministre d'Italie, qui a été chargé par notre Collègue de Bavière [2] de la notifier à son Gouvernement [3].

(1) Cf. Benedetti, 15 novembre.
(2) Le comte de Montgelas.
(3) Cf. télégramme Forth-Rouen, 15 novembre.

1664. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 353, n° 156.)

Berlin, 16 novembre 1865.
(Cabinet, 18 novembre; Dir. pol., 21 novembre.)

La presse allemande de toutes les nuances a commenté dans tous les sens le voyage que M. le Comte de Bismarck a fait récemment en France [1], et s'est livrée à des conjectures qui n'étaient pas toujours conçues dans un esprit bienveillant pour le Président du Conseil. Dans le but évident de répondre aux assertions diverses et contradictoires produites par les journaux à cette occasion et de repousser des insinuations désobligeantes pour le Cabinet de Berlin, la *Gazette de la Croix* a publié hier au soir un article que je crois devoir placer sous les yeux de Votre Excellence et dont je joins ici la traduction [2]. Cet article semble, aux personnes qui lisent habituellement cette feuille, rédigé sous l'inspiration de M. de Bismarck lui-même, et c'est à ce titre qu'il m'a paru utile de le signaler à votre attention.

La presse officieuse de Berlin a mis également, ces jours derniers, un soin particulier à démentir le bruit accrédité par la *Gazette de Cologne* et donnant à entendre que la Prusse avait ouvert avec l'Autriche de nouvelles négociations pour en obtenir un arrangement en vertu duquel les troupes impériales évacueraient le Holstein, dont l'administration serait, comme celle du Sleswig, exclusivement confiée au Gouvernement du Roi Guillaume, en attendant de résoudre ultérieurement la question de souveraineté.

[Benedetti confirme son télégramme du même jour. La décision du Cabinet de Munich lui a été annoncée par le Comte de Barral, qui l'explique par l'« abandon dans lequel l'Autriche a laissé les États secondaires par la Convention de Gastein ».]

(1) Du 1er octobre au 6 novembre.
(2) On la trouvera ci-après.

1665. Annexe à la dépêche de Berlin du 16 novembre, n° 156.

Traduction d'un article de la Gazette de la Croix *du 15 novembre 1865.*

Pour élucider la question de savoir ce dont un homme d'État est convenu avec un autre, il nous semble, à nous qui n'avons pas écouté aux portes, d'une importance majeure de se fixer d'abord sur la question préalable, quels sont les points qu'ils ont pu aborder.

Remarquons toutefois de nouveau, en passant, que M. le Comte de Bismarck ne s'est pas rendu à Biarritz pour des raisons politiques, mais simplement pour s'y remettre de ses fatigues, et que son entrevue là-bas avec des hommes d'Etat français était chose toute simple et toute naturelle, et nullement cherchée, nonobstant les bêtises débitées à ce sujet par le *Nord* et ses amis.

Ainsi, qu'est-ce que la France peut nous offrir à présent, et qu'avons-nous à offrir à la France? Qu'est-ce qui pourrait faire aujourd'hui l'objet et le but d'un arrangement entre les deux Gouvernements?

Pour résoudre définitivement cette question préalable, nous croyons devoir déclarer en premier lieu que nous protestons en tout cas contre la supposition que le Gouvernement prussien pourrait jamais former le plan d'acheter les *bons offices* de la France aux dépens de l'Allemagne. Nous avons à cet égard une promesse royale si catégorique qu'elle peut se passer de tout commentaire.

Nous repousserons d'une manière aussi péremptoire l'hypothèse que le Cabinet de Berlin pourrait jamais donner lieu ou prêter les mains à une immixtion de la France dans les affaires intérieures de l'Allemagne.

Ces deux points une fois écartés, le terrain sur lequel une entente pourrait avoir lieu devient très limité. De plus, il suppose la cessation de l'alliance austro-prussienne et un changement total de la constellation politique.

Tant que la Prusse et l'Autriche resteront unies, il n'y aura ni question Sleswig-Holstein ni autre question allemande pour l'Europe; même la question italienne demeurera, d'après la plus

IMPRIMERIE NATIONALE.

récente définition piémontaise, bien que dans un autre sens, une question *financière*.

Tout ce qu'on aurait pu discuter serait donc d'une nature éventuelle et problématique, et nous considérons M. le Comte de Bismarck comme un homme d'État trop clairvoyant et trop pratique pour croire qu'il verrait un avantage à se lier les mains d'avance.

Ce n'est pas par des traités éventuels (*sic*), c'est par des actes positifs que le Cabinet prussien doit faire marcher l'histoire, afin de gagner chaque fois, suivant les circonstances, les résultats qu'il ambitionne.

Bien entendu, ceci n'empêche pas la Prusse de cultiver de toutes les manières avec la France les relations qu'il convient (das rechte Verhältniss); il n'y a aucune raison de prendre vis-à-vis de la France une attitude *négative*. Au contraire, plus le développement de la situation actuelle se soustrait à un calcul exact, plus il est indiqué de se tenir ouvertes toutes les portes par lesquelles on peut décemment pénétrer.

Nous croyons ne point nous tromper en affirmant qu'ailleurs on a fait et l'on fait encore de même; oui, on aurait même déjà franchi peut-être cette porte si l'on y avait été engagé aussi amicalement que nous.

1666. Drouyn de Lhuys à Benedetti, Ambassadeur à Berlin.
(Minute. Prusse, 353, n° 74.)

Paris, 17 novembre 1865.

[Drouyn de Lhuys apprécie «le soin et le zèle» avec lequel Lefebvre de Béhaine a géré l'Ambassade pendant l'absence de Benedetti. — Il communique à Benedetti les renseignements qu'il a reçus sur la situation intérieure de la Hesse électorale [1].]

S. M. le Roi Guillaume a bien voulu se montrer touché de l'accueil que la musique du 34e régiment d'infanterie prussienne a rencontré à Saint-Cloud et à Paris. M. le Comte de Goltz a reçu une dépêche qui exprime à cet égard les sentiments du Roi,

[1] Extrait d'une dépêche de Bondy, 4 novembre. (Hesse-Cassel, 46.)

et nous ne pouvons que nous féliciter des termes courtois de la communication du Cabinet de Berlin[1].

1667. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Hesse-Darmstadt, 29, n° 34.)

Darmstadt, 17 novembre 1865.
(Cabinet, 18 novembre; Dir. pol., 21 novembre.)

Je n'ai aucun fait bien intéressant à mander aujourd'hui à Votre Excellence; cependant je ne crois pas pouvoir laisser passer inaperçue l'insistance avec laquelle le Baron de Dalwigk me parle du voyage de M. de Bismarck[2]. A plusieurs reprises, M. de Dalwigk m'a exprimé ses regrets de n'avoir pas en ce moment de Ministre à Paris, M. de Wambolt ayant obtenu un congé avant son départ de France[3]. «Je voudrais bien savoir, m'a dit M. de Dalwigk dans diverses rencontres, ce à quoi M. de Bismarck est arrivé, ce qu'il est parvenu à faire! Ce n'est pas que je ne sois bien convaincu que l'Empereur restera dans une indépendance complète de langage et de position vis-à-vis de lui; — toute l'habileté de M. de Bismarck, *s'il en a,* échouerait en pareil cas. Mais ce voyage est cependant un épisode qui remue nos imaginations!»

J'ai toujours répondu, à peu près, «que la politique de l'Empereur en Allemagne était bien connue de M. de Dalwigk; que, depuis mon arrivée ici, cette politique n'avait montré aucune tendance à changer, et qu'il n'y avait pas de raison, sans doute, pour attribuer un résultat aussi considérable à une excursion comme celle que M. de Bismarck a faite en France; — que l'Empereur ne pouvait, en effet, avoir attendu ce voyage pour fixer son opinion au sujet des affaires d'Outre-Rhin; — et que, quant à une influence pratique exercée par M. de Bismarck sur les principes et les idées politiques de l'Empereur, M. de Dalwigk avait peut-être lu, comme moi, la plaisanterie assez fine de

[1] Cf. la dépêche de Thile, 6 novembre.
[2] A Paris et à Biarritz, du 1er octobre au 6 novembre.
[3] Wamboldt d'Umstadt fut remplacé à Paris par d'Enzenberg.

ce journal qui disait, pour rassurer ses lecteurs du Sud de l'Allemagne : «Que parle-t-on d'entraînement, de pression politique subie par l'Empereur! Vis-à-vis de Napoléon, M. de Bismarck ne parviendra jamais à être quelque chose de plus qu'un homme très spirituel!»

Quoi qu'il en soit, M. de Dalwigk est évidemment fort préoccupé de ce voyage.

1668. Drouyn de Lhuys au Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich. (Minute. Bavière, 240, n° 13.)

Paris, 18 novembre 1865.

J'ai reçu de Berlin et de Dresde deux dépêches télégraphiques relatives aux dispositions de la Bavière et de la Saxe au sujet des négociations commerciales que la Prusse a suggéré d'ouvrir avec le Cabinet de Florence[1]. M. le Baron Forth-Rouen me mande que la Saxe aurait l'intention de reconnaître le Roi Victor-Emmanuel aussitôt que le traité sera conclu. Il ajoute que la Bavière est résolue à établir dès à présent des relations officielles avec le Gouvernement italien, sans y mettre aucune condition.

D'après le télégramme de M. Benedetti, cette détermination a été annoncée au Ministre d'Italie à Berlin par le Représentant de la Cour de Munich, qui l'a prié d'en faire parvenir la notification à Florence. J'attends avec beaucoup d'intérêt les informations que vous aurez certainement à me transmettre sur la décision de la Cour de Munich, qui, après avoir paru d'abord hésiter à entrer dans cette voie, y devance aujourd'hui les autres Monarchies secondaires de l'Allemagne. Vous connaissez à ce sujet l'opinion du Gouvernement de l'Empereur. Je vous en ai entretenu par ma dépêche du 4 juillet, sous le n° 9[2]. Nous ne pouvons voir qu'avec une satisfaction sincère la Confédération germanique se rapprocher commercialement et politiquement de l'Italie. L'influence des États allemands apportera un nouvel appui aux idées d'ordre et de conciliation qui tendent à pré-

[1] Cf. télégrammes Forth-Rouen, 15 novembre, Benedetti, 16 novembre, et les dépêches de mêmes dates.

[2] Circulaire du 4 juillet.

dominer dans la Péninsule, et l'établissement de rapports amicaux entre eux et la Cour de Florence sera en même temps un nouveau gage de paix pour l'Europe.

1669. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 489, n° 68.)

Paris, 18 novembre 1865.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre correspondance jusqu'au n° 96 inclusivement[1].

M. le Prince de Metternich est venu me trouver à son retour à Paris, et, dans le courant de sa conservation avec moi, il a abordé plusieurs points de la politique autrichienne. Je vous entretiens, sous le timbre de la Direction compétente, des ouvertures qu'il m'a faites pour la négociation d'un traité de commerce. Je ne puis que m'y référer ici. En dehors de ce sujet, sur lequel d'ailleurs il ne s'est pas étendu, M. de Metternich m'a parlé du travail d'organisation constitutionnelle entrepris en Autriche, et il m'a dit qu'il en espérait le succès. Je lui ai témoigné l'intérêt avec lequel nous suivons une œuvre dont l'heureuse issue est si importante pour la prospérité de l'Empire[2].

M. l'Ambassadeur d'Autriche m'a également entretenu du sentiment de la Cour de Vienne en ce qui regarde les affaires d'Italie. Il m'a dit qu'elle les envisageait avec calme et confiance dans nos efforts, et qu'elle apporterait un sincère esprit de modération dans ses appréciations comme dans sa conduite. Le Cabinet autrichien serait d'ailleurs disposé à rendre plus réguliers et plus faciles les rapports de voisinage et de commerce avec l'Italie. J'ai rappelé à mon interlocuteur que nous avions déjà encouragé cette pensée, que nous l'avions même recommandée au Cabinet de Florence[3], et j'ai ajouté que nous continuerions de faire des vœux en faveur d'un rapprochement si conforme aux intérêts des deux pays limitrophes.

(1) Gramont, 2 novembre.

(2) Cf. la circulaire du 29 septembre.

(3) Cf. Drouyn de Lhuys à Gramont, 1er août, et à Malaret, 7 août.

Au reste, Monsieur le Duc, les circonstances semblent de plus en plus conseiller au Cabinet autrichien d'entrer dans cette voie. En effet, d'après les informations que je reçois d'Allemagne par le télégraphe, le Zollverein ne tarderait pas à ouvrir des négociations pour un traité de commerce avec le Gouvernement italien, et les principaux États secondaires de la Confédération germanique n'hésiteraient plus à reconnaître le Roi Victor-Emmanuel [1]. La Saxe annonce qu'elle accomplira cette démarche dès que le traité sera conclu. La Bavière, devançant le Cabinet de Dresde, a fait savoir au Gouvernement italien par le Représentant de l'Italie à Berlin qu'elle était résolue à reconnaître dès à présent le nouveau Royaume. Cette détermination des États de la Confédération va laisser l'Autriche désormais isolée commercialement et politiquement dans la question d'Italie, et le Cabinet de Vienne verra sans doute dans cette situation un nouveau motif pour adopter la politique de conciliation que nous nous efforçons de faire prévaloir de l'autre côté des Alpes.

Les affaires d'Allemagne n'ont été entre le Prince de Metternich et moi l'objet d'aucune observation dont j'aie particulièrement à vous entretenir, et je n'ai à ce sujet d'autres informations à vous transmettre que les extraits ci-joints d'une dépêche de M. Benedetti sur les vues attribuées aux deux Cours concernant la question de Francfort [2] et d'une correspondance de M. de Bondy relative aux projets qu'on leur suppose à l'égard de l'Électeur de Hesse [3].

L'emprunt que l'Autriche contracte en ce moment nous a fourni l'occasion de donner une nouvelle preuve de notre bon vouloir envers cette Puissance. Conformément à la demande qui m'en a été adressée par M. le Comte de Mülinen, et que je me suis empressé de recommander au bienveillant examen de M. le Ministre des Finances, le Gouvernement de l'Empereur, après en avoir délibéré en Conseil, a consenti à autoriser la souscription de cet emprunt dans un établissement français, ainsi que l'admission des titres à la cote de la Bourse.

(1) Cf. télégrammes Forth-Rouen, 15 novembre, Benedetti, 16 novembre, et les dépêches de mêmes dates.

(2) Cf. Benedetti, 11 novembre.

(3) Cf. p. 178, n. 1.

J'aurai à vous communiquer prochainement une réclamation de la Société des Chemins de fer autrichiens à l'effet d'obtenir l'exécution d'une des clauses de son contrat, et nous espérons trouver auprès du Cabinet de Vienne, dans une affaire qui touche à de nombreux intérêts français, les mêmes dispositions bienveillantes dont nous venons de lui renouveler le témoignage dans une circonstance importante pour les finances de l'Autriche.

1670. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Saxe, 140, n° 115.)

Dresde, 18 novembre 1865.
(Cabinet, 23 novembre; Dir. pol., 27 novembre.)

Le bureau semi-officiel de Vienne, dont j'ai eu souvent à signaler à Votre Excellence les communications à la *Gazette de Dresde*, vient d'adresser à cette feuille les lignes suivantes :

« Vienne, 13 novembre. — En présence de toutes les nouvelles et suppositions, en partie très contradictoires, concernant des démarches ultérieures de la part des deux grandes Puissances dans l'affaire de Francfort [1], je puis affirmer qu'à ce sujet rien n'est encore convenu entre les Cabinets de Vienne et de Berlin, attendu que, jusqu'à cette heure, le Gouvernement prussien ne s'est pas exprimé sur les propositions qui lui ont été transmises d'ici, le 4 de ce mois. Je n'ai pas besoin d'assurer qu'à Vienne on ne sent nullement la nécessité de traiter l'affaire d'urgence. On y veille avant tout à ce que rien ne se fasse de contraire aux droits et à la compétence de la Confédération, et que, surtout, on se garde bien d'agir individuellement pour son propre compte, ce qui serait contraire aux lois fondamentales de la Confédération germanique. »

Ces assurances provenant d'une source officielle, prises au sérieux, indiqueraient de la part de l'Autriche un retour vers les vieilles traditions de sa politique allemande. Tout en permettant l'insertion dans la feuille du Gouvernement de la communication

[1] Cf. Reculot, 15 octobre, Lefebvre de Behaine, 18, 28 et 29 octobre, Gramont, 2 novembre, et Benedetti, 11 novembre.

venue de Vienne, le Baron de Beust a fait observer qu'il ne croyait nullement aux bonnes intentions du Cabinet autrichien. On ne peut, toutefois, se refuser à reconnaître qu'il n'y ait quelque changement dans les rapports entre Vienne et Berlin. Les feuilles officielles d'Autriche ont aujourd'hui des allures d'indépendance vis-à-vis la Prusse qu'elles n'avaient pas il y a peu de temps encore. On l'explique par des assurances très satisfaisantes arrivées de France à Vienne. On veut aussi que ce qu'on appelle l'insuccès de M. de Bismarck à Paris ait donné du cœur à l'Autriche. Le langage de la diplomatie autrichienne tendrait à faire croire que cette dernière circonstance n'est pas sans fondement. Le Comte Blome, à son retour à Munich, a trouvé une grande irritation contre l'Autriche, irritation dont il avait nié l'existence étant à Vienne. Forcé de se rendre à l'évidence et faisant contre fortune bon cœur, il déclare «que l'Autriche n'a pas besoin de l'appui des États secondaires, qu'elle est plus en mesure que jamais de jouer son rôle de grande Puissance, surtout depuis que M. de Bismarck a échoué à Paris».

[Il est du moins un sentiment commun aux deux Cabinets de Vienne et de Berlin, c'est leur hostilité à l'égard du Baron de Beust.]

1671. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 353, n° 157.)

Berlin, 19 novembre 1865.
(Cabinet, 21 novembre; Dir. pol., 22 novembre.)

[Nouvelles réflexions de Benedetti au sujet de la reconnaissance du Royaume d'Italie par la Bavière et la Saxe [1]. Leur décision semble avoir été prise spontanément «et dans la seule pensée de se séparer de la Cour Impériale». Mais les Barons de Beust et de Pfordten n'auraient pas réussi à se concerter sur la façon de procéder. «Il paraîtrait même que M. de Beust aurait chargé le Ministre de Saxe à Berlin [2] de faire la communication dont je vous rends compte dans une de mes précédentes dépêches, sans

[1] Cf. Benedetti, 16 novembre.
[2] Le comte de Hohenthal.

s'en expliquer avec M. de Pfordten, qui, en apprenant cette démarche, aurait aussitôt décidé d'aller plus loin, en reconnaissant directement et dès à présent le Roi d'Italie.»

Les Cours de Vienne et de Berlin discutent entre elles la suite qu'elles donneront aux communications qu'elles ont récemment faites au Sénat de Francfort[1]. Le Baron de Werther doit soumettre à l'agrément du Comte de Mensdorff un projet de motion qui saisirait la Diète de l'incident. Si la motion est agréée à Vienne, a dit M. de Bismarck à Benedetti, «elle sera votée par la Diète, qui n'en sera pas plus populaire en Allemagne; si la Cour impériale refuse au contraire de l'appuyer, il sera démontré une fois de plus que nous ne saurions rien entreprendre d'utile de concert avec elle».]

1672. Le Comte de Reculot, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Confédération germanique, 841, n° 56.)

[Francfort,] 19 novembre 1865.
(Cabinet, 20 novembre; Dir. pol., 21 novembre.)

[Malgré le désaccord qui existe entre elles, l'Autriche et la Prusse sont parvenues à s'entendre sur une déclaration identique, que MM. de Kübeck et de Savigny ont présentée la veille à la Diète. Les deux Puissances ont demandé le renvoi au Comité du Holstein-Lauenbourg de la proposition faite par la Bavière, la Saxe et la Hesse électorale[2], et elles ont obtenu la majorité de huit voix contre sept. Ce vote donne la mesure de ce que les deux grandes Puissances peuvent tenter lorsqu'elles sont d'accord. — Une adresse a été envoyée par les habitants de Francfort au Sénat pour le remercier de sa réponse aux notes des deux grandes Puissances[3]. On ne sait rien de nouveau sur cette affaire[4].]

[1] Cf. Gramont, 2 novembre, et Benedetti, 11 novembre.
[2] Cf. Reculot, 27 juillet, et Forth-Rouen, 2 et 5 novembre.
[3] Cf. Reculot, 27 juillet.
[4] Cf. Forth-Rouen, 18 novembre.

1673. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Bavière, 240.)

Munich, 19 novembre 1865, 6^h^ soir.
(Reçu à 7^h^ 3/4 soir.)

Le Gouvernement bavarois vient de notifier au Nonce et au Ministre du Roi François II (1) sa résolution de reconnaître le Royaume d'Italie (2).

1674. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Bavière, 240, n° 51.)

Munich, 19 novembre 1865.
(Cabinet, 22 novembre; Dir. pol., 24 novembre.)

J'ai eu l'honneur de signaler à Votre Excellence, le 15 août dernier, n° 39 *bis* (3), le changement qui s'était opéré depuis le voyage de M. de Pfordten à Salzbourg dans les dispositions du Gouvernement bavarois concernant l'Italie. Revenant sur l'opposition qu'il avait témoignée jusque-là contre le nouveau Royaume, le Ministre bavarois m'avait dit que l'Allemagne se trouverait forcément amenée, dans un avenir plus ou moins rapproché, à entrer en relations avec le Cabinet de Florence.

La Convention de Gastein et le refroidissement qui s'en est suivi dans les rapports de la Bavière avec l'Autriche ne pouvaient que fortifier ces dispositions, et, dans ces derniers temps, l'Envoyé de Bavière à Berlin avait été chargé de faire des ouvertures confidentielles au Comte de Barral. Dans la pensée du Cabinet de Munich, il ne s'agissait pas de donner à ces pourparlers une suite immédiate, et le dénouement soudain qu'ils viennent de recevoir a été l'effet d'une circonstance toute fortuite.

Tandis que le Cabinet bavarois procédait avec la lenteur qui

(1) Mgr Gonella et Cito de Torrecusa.

(2) Cf. Drouyn de Lhuys à des Méloizes, 18 novembre.

(3) Il s'agit évidemment de la dépêche qui porte, dans la correspondance, avec la date du 15 août, le n° 40.

préside d'ordinaire à ses actes, le Cabinet saxon, entré d'accord avec lui dans la même voie, faisait savoir au Comte de Barral son intention de reconnaître le Royaume d'Italie, en accédant au traité de commerce que M. de Bismarck annonçait l'été dernier l'intention de négocier avec le Gouvernement du Roi Victor-Emmanuel. Informé de la démarche du Baron de Beust, M. de Pfordten y a vu l'intention de prendre les devants sur lui, et sous l'empire de cette idée il s'est décidé à notifier immédiatement au Comte de Barral la résolution de reconnaître le Roi d'Italie[1] Quelque diligence qu'il y ait mise, la notification bavaroise n'a pu cependant être connue à Florence qu'après la notification saxonne. Dans la lutte de vitesse qui s'est établie ainsi, à la dernière heure, entre les deux Cabinets allemands, la Saxe a donc eu l'avantage; mais la Bavière l'a emporté sur le terrain des procédés, en annonçant une reconnaissance pure et simple. Cet incident paraît en tous cas avoir troublé, pour le moment du moins, l'accord qui régnait entre les deux Gouvernements.

La résolution du Cabinet bavarois ainsi arrêtée a été télégraphiée à Rome au Baron de Verger et notifiée à Munich au Nonce et au Ministre du Roi François II.

Ce dernier a répondu par une protestation en forme et se dispose à quitter la Bavière.

Le Nonce, sans faire de protestation expresse, a accueilli la protestation du Ministre bavarois par des paroles pleines d'amertume. Mgr Gonella a dit qu'il s'attendait à moins de hâte de la part d'un pays catholique dont la dynastie est liée par le sang à plusieurs des Princes dépossédés. Il a ajouté que la résolution du Gouvernement bavarois, sans doute inspiré par un sentiment de dépit contre l'Autriche, manquait de prudence, en ce qu'elle consacrait un système de spoliation dont la Bavière elle-même pouvait être un jour la victime.

L'opinion généralement accréditée dans le Corps diplomatique est assez conforme à celle exprimée par le Nonce, en ce qui concerne la part d'influence qu'un sentiment de rancune contre l'Autriche aurait exercée sur les résolutions de la Bavière. On y voit en même temps le désir de complaire à l'opposition libérale, de

[1] Cf. Benedetti, 19 novembre.

s'assurer un allié en vue des dangers que l'ambition des grandes Puissances allemandes pourrait faire courir à la Bavière, et peut-être aussi une pensée de rapprochement vers la France.

Quant au point de vue économique, le Gouvernement bavarois ne s'est jamais montré très soucieux ni même très clairvoyant sur ce côté des choses.

1675. DROUYN DE LHUYS AU VICOMTE DES MÉLOIZES, MINISTRE À MUNICH. (Minute. Bavière, 240, n° 14.)

Paris, 22 novembre 1865.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre correspondance jusqu'au n° 50 inclusivement[1].

M. le Baron de Wendland est venu m'annoncer, il y a quelques jours, que le Gouvernement bavarois avait résolu de reconnaître immédiatement le Royaume d'Italie et que la Cour de Munich allait accréditer un représentant auprès du Roi Victor-Emmanuel[2].

M. de Wendland m'a fait savoir en même temps que cette détermination venait d'être notifiée à l'Autriche et au Saint-Siège.

Dans la dépêche adressée à Vienne, M. le Baron von der Pfordten expose que le Cabinet de Munich, en établissant des rapports officiels avec l'Italie, cède à la nécessité de se mettre en position d'ouvrir des négociations commerciales importantes pour la prospérité de la Bavière. Il a suspendu sa décision aussi longtemps qu'il a cru pouvoir le faire sans de graves inconvénients. Il donnait ainsi un témoignage de ses sentiments de sympathie pour les Princes dépossédés dans la péninsule italienne. Mais, devant la pression de l'opinion publique, il avait dû faire taire les considérations dynastiques pour prendre conseil des seuls intérêts du pays. Le Cabinet de Vienne lui-même avait quelquefois jugé convenable de subordonner ses principes sur la légitimité des trônes aux vues de sa politique. J'ai cru reconnaître ici

(1) La dépêche n° 50, du 12 novembre, annonce la démission de M. de Neumayr, ministre de l'intérieur dans le cabinet de Munich.

(2) Ce fut le comte de Hompesch. — Cf. télégr. des Méloizes, 19 novembre.

une allusion à la reconnaissance par l'Autriche du nouveau Roi des Hellènes[1].

La dépêche écrite à la Légation de Bavière par le Souverain Pontife insiste également sur l'importance des intérêts dont le Gouvernement du Roi avait à tenir compte. La Cour de Munich proteste d'ailleurs que rien n'est changé dans ses sentiments de dévouement pour le Saint-Siège, et elle fait remarquer que, devant être désormais représentée à Florence, elle sera plus à portée de rendre son influence utile au Gouvernement pontifical.

Au surplus, M. le Baron de Wendland, après m'avoir entretenu de ces communications, n'a point essayé de me cacher que, en hâtant sa résolution à cet égard, le Cabinet bavarois avait été influencé par son ressentiment pour la conduite que l'Autriche a suivie en Allemagne depuis les négociations de Gastein. Le Gouvernement autrichien s'était séparé des États secondaires dans une question qui faisait l'objet de leur sollicitude. Les principaux d'entre eux se séparaient de lui, à leur tour, dans une affaire à laquelle il ne pouvait se montrer indifférent[2].

Ces détails ont servi de transition à M. le Baron de Wendland pour me parler du voyage de M. de Bismarck en France[3], ainsi que des suppositions auxquelles il donne lieu. Je n'avais à entrer dans aucune explication à propos de ces conjectures. Ce que je pouvais assurer, c'est que M. de Bismarck s'était maintenu avec nous, comme nous avec lui, dans un ordre de considérations purement générales, et que nous n'avions eu qu'à nous louer de la discrétion de ses démarches et de son langage[4].

M. le Baron de Wendland, insistant sur les projets attribués à M. de Bismarck, m'a déclaré que l'intention de la Cour de Bavière était de suivre la politique la plus propre à en empêcher le succès, et il m'a demandé la conduite que tiendrait la France s'ils venaient à se réaliser.

J'ai répondu à M. de Wendland que le Gouvernement de l'Em-

[1] Le roi Georges Ier, qui avait accepté la couronne de Grèce le 6 juin 1863 et avait commencé à régner le 31 octobre.

[2] Cf. Benedetti, 16 novembre, et des Méloizes, 19 novembre.

[3] Du 1er octobre au 6 novembre.

[4] Cf. Benedetti, 16 novembre, et la pièce annexe.

pereur avait, dans de nombreuses occasions, manifesté ses sentiments envers l'Allemagne, et qu'en plusieurs circonstances il s'était laissé aller à les témoigner au Cabinet de Munich; mais nous avons eu le regret de constater que nos marques de sympathies pour la Confédération avaient presque toujours été interprétées comme cachant le dessein de nous immiscer dans les affaires fédérales et l'arrière-pensée de semer des dissentiments entre les États secondaires et les grandes Puissances germaniques [1]. Nous ne voulons plus, ai-je ajouté, exposer notre politique à de semblables appréciations; nous croyons devoir éviter avec soin tout ce qui pourrait servir de prétexte à répéter que nous désirons voir s'accroître les divisions de l'Allemagne. Notre intention est donc de nous maintenir dans une réserve qu'il nous est d'ailleurs bien facile d'observer, car nous ne sommes guidés par aucune vue ambitieuse, et nous faisons au contraire des vœux pour le maintien de la paix et de la bonne harmonie entre tous les Cabinets. Nous ne pouvons qu'attendre les événements. Dans le cas où la crise que prévoit le Gouvernement bavarois viendrait à éclater, nous aurions à examiner si la position ou l'influence de la France sont mises en cause et de quel côté des intérêts communs lui conseilleraient alors de faire incliner sa politique. Le résultat de cette investigation déciderait de notre résolution et réglerait notre conduite.

Tel est le sens de ma réponse à la question qui m'était posée par M. le Baron de Wendland, et je vous autorise à vous placer dans le même ordre d'idées avec M. le Baron de Pfordten, s'il vous en fournit l'occasion.

[1] Allusion à l'effet produit en Allemagne par les deux dépêches de Drouyn de Lhuys du 7 janvier à Forth-Rouen et du 9 janvier à des Méloizes; cf., en particulier, des Méloizes, 15 et 29 janvier. Plus récemment, un grand nombre de puissances allemandes avaient interprété dans un même esprit de défiance la circulaire du Drouyn de Lhuys du 29 août; cf. la circulaire du 29 septembre.

1676. Le Comte de Reculot, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Confédération germanique, 841, n° 57.)

[Francfort,] 22 novembre 1865.
(Cabinet, 24 novembre; Dir. pol., 25 novembre.)

[Renseignements complémentaires sur le vote de la Diète du 18 novembre[1]. La note identique des deux grandes Puissances aurait été le résultat d'un compromis, la Prusse ayant accepté presque intégralement la rédaction autrichienne.

L'Autriche ne serait d'ailleurs nullement disposée à céder à la Prusse le Holstein sans compensation territoriale et pécuniaire. Le bruit court à nouveau qu'il serait question d'une cession du Comté de Glatz. «M. de Bismarck voudrait brusquer le dénouement; mais le parti de la Croix, dont le Roi partage souvent la manière de voir, ne désire arriver à la solution définitive de la question des Duchés que d'accord avec l'Autriche. Il est des gens qui prétendent que la position de M. de Bismarck est ébranlée, ses ennemis, et ils sont nombreux, ayant su mettre son absence à profit; mais, d'après ce que m'a dit la Reine de Wurtemberg pendant son récent séjour à Francfort, cet homme d'État aurait repris toute son influence sur l'esprit du Roi Guillaume.»

L'affaire de Francfort n'a pas encore reçu de solution. La reconnaissance du Royaume d'Italie par la Bavière et la Saxe a surpris la Prusse plus que l'Autriche, qui était tenue au courant par son Ministre à Munich, le Comte Blome. M. de Schrenk prétend que le Gouvernement bavarois n'a pas eu d'autre motif que l'intérêt matériel du pays[2]. Quand tous les États allemands auront reconnu le Royaume d'Italie, ce qui ne tardera guère, la question se posera de savoir si la Diète devra le reconnaître à son tour; la question sera délicate, en raison de la situation particulière du Ministre d'Autriche, Président de l'Assemblée fédérale. — Sir Alexandre Malet, Ministre d'Angleterre près de la Diète, vient d'être accrédité aussi près de la Ville libre de Francfort.

[1] Cf. Reculot, 19 novembre.
[2] Cf. Benedetti, 16 novembre.

1677. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Bavière, 240, n° 52[1].)

Munich, 22 novembre 1865.
(Cabinet, 25 novembre; Dir. pol., 27 novembre.)

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 18 de ce mois, et je m'empresse de la remercier des observations qu'elle a bien voulu me communiquer concernant l'importante détermination à laquelle la Cour de Munich vient de se résoudre vis-à-vis de l'Italie.

Mes informations, en date du 19, ont déjà répondu en partie, et autant qu'il a dépendu de moi, à l'objet de cette dépêche. Une conversation que je viens d'avoir avec M. le Ministre des Affaires étrangères me met aujourd'hui en mesure de les compléter par l'exposé qu'il m'a fait lui-même des motifs de sa démarche.

«Le Gouvernement du Roi, m'a dit le Baron de Pfordten, s'est déterminé à reconnaître le Royaume d'Italie par des considérations uniquement politiques[2]. Aussi longtemps que la Bavière a pu conserver l'espoir de voir l'Autriche rentrer vis-à-vis de l'Allemagne dans les anciens errements de sa politique, elle devait par égard pour cette Puissance repousser toute suggestion concernant la reconnaissance du nouveau Royaume. Aujourd'hui que la Convention de Gastein a dissipé toutes les illusions, en laissant la Bavière dans l'isolement, il a fallu songer à sortir de cette position, et le but principal que le Gouvernement du Roi s'est proposé par sa démarche auprès de la Cour de Florence a été de se rapprocher de la France, en faisant disparaître le seul point sur lequel les deux politiques ne fussent pas d'accord.» Le Ministre a ajouté qu'il était suivi en cela par la tendance de l'opi-

[1] En tête, note au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «M. de Wendland, dans un entretien récent, m'a tenu un langage semblable à celui de M. de Pfordten. J'ai été excessivement réservé dans ma réponse. Le jeu des Cours secondaires est de nous attirer, puis de nous dénoncer au jaloux patriotisme de l'Allemagne comme de dangereux séducteurs.»

[2] Cf. le langage tout contraire de Schrenk à Francfort. Reculot, 22 novembre.

nion, et que, sous l'influence de la situation, cette tendance ne pouvait que s'accentuer chaque jour davantage.

J'étais, je dois le dire, très éloigné de m'attendre à une pareille déclaration de la part d'un Ministre qui s'était constamment montré, à mes yeux comme à ceux de mes prédécesseurs, animé de dispositions entièrement opposées. Je ne lui en ai pas moins exprimé, en m'inspirant des considérations développées dans la dépêche à laquelle je réponds, la satisfaction que la reconnaissance du Royaume d'Italie causerait à Paris. J'ai ajouté que, en présence des motifs qui avaient inspiré cette résolution, je regrettais doublement de n'avoir pas été à même de devancer les informations que le Gouvernement de l'Empereur avait reçues de Dresde et de Berlin. M. de Pfordten se récria, avec la vivacité qui est dans son caractère, contre le reproche que mon observation lui a paru renfermer, en prétendant qu'il avait dû réserver, autant qu'il était en lui, à l'Envoyé bavarois à Paris la primeur de cette communication. J'ai maintenu ma manière de voir, mais sans me flatter d'avoir réussi à faire départir de la sienne le Ministre bavarois.

J'ai déjà rencontré chez plusieurs personnes les traces du mouvement de retour vers la France dont le Gouvernement bavarois se montre animé en ce moment. Je l'ai également remarqué dans les journaux, mais sous une forme encore trop indécise pour mériter d'être signalée. Je crois avec M. le Baron de Pfordten que cette tendance de l'opinion s'accentuera davantage, à mesure que la situation créée à la Bavière par l'attitude des deux grandes Puissances en fera plus clairement apparaître les dangers, en même temps qu'elle fera revivre le souvenir des avantages que la Bavière a retirés de son ancienne alliance avec l'Empire. Il me semble que ces idées se développeront d'autant plus sûrement que nous mettrons plus de réserve à les accueillir et, surtout, à les discuter dans nos journaux.

IMPRIMERIE NATIONALE.

1678. DROUYN DE LHUYS AU BARON DE MALARET, MINISTRE À FLORENCE. (Minute. Italie, 363, n° 43.)

Paris, 23 novembre 1865.

[Drouyn de Lhuys exprime sa satisfaction de la reconnaissance du Royaume d'Italie par la Bavière et la Saxe[1], et en félicite le Gouvernement italien.]

1679. LE COMTE DE RECULOT, MINISTRE À FRANCFORT, À DROUYN DE LHUYS. (Confidentielle. Orig. Confédération germanique, 841, n° 58.)

[Francfort,] 24 novembre 1865.
(Cabinet, 26 novembre; Dir. pol., 29 novembre.)

Dans ma dernière dépêche[2], je mandais à Votre Excellence que la Reine de Wurtemberg croyait savoir que M. de Bismarck avait reconquis son influence à la Cour; mais les renseignements que m'a donnés Sa Majesté remontaient à plusieurs jours. Je m'empresse de vous communiquer à ce sujet, Monsieur le Ministre, des informations puisées à bonne source, et qui prouvent que la situation est bien changée.

Il paraîtrait que M. de Bismarck, sous le charme de l'accueil flatteur qu'il a reçu en France, avait fait partager à son Souverain des espérances que l'article du journal *La France*, du 17 novembre, est venu bientôt dissiper. La lumière que cet article remarquable jette sur la politique du Gouvernement de l'Empereur et la critique sévère qu'il inflige aux visées ambitieuses d'une grande Puissance qu'on n'a même pas eu besoin de nommer, ne pouvaient en effet laisser aucune illusion sur le succès du voyage du Premier Ministre de Prusse. Aussi, sous le coup qui lui était porté, M. de Bismarck qui, m'assure-t-on, avait, à la suite des intrigues dirigées contre lui pendant son absence, offert une première fois sa démission que le Roi n'avait pas acceptée, vient-il

[1] Cf. télégrammes Forth-Rouen, 15 novembre, et des Méloizes, 19 novembre.

[2] Cf. Reculot, 22 novembre.

de renouveler cette démarche, et cette fois Sa Majesté aurait répondu : «J'y réfléchirai.»

Cependant M. de Bismarck lutte encore. Il cherche à persuader au Roi de faire une dernière tentative pour intimider l'Autriche et la forcer d'acquiescer au désir de la Prusse. La conduite du Général de Manteuffel, qui interdit avec éclat dans tout le Sleswig les journaux publiés dans le Holstein sous le contrôle du Gouverneur autrichien [1], peut être le résultat d'instructions secrètes venues de Berlin.

Mais le parti féodal, qui a gagné du terrain, veut avant tout l'accord avec l'Autriche, pour prendre en commun avec elle, et par l'entremise même de la Diète, des mesures destinées à arrêter les progrès continuels de la démocratie en Allemagne. Sous cette influence, le Roi qui, malgré tout, a un vif attachement pour son Premier Ministre, lui aurait demandé de ne rien précipiter et de remettre l'exécution de ses plans à une époque plus favorable. M. de Bismarck aurait répondu qu'il s'était trop avancé pour s'arrêter en route. Sa position semble donc réellement menacée. Déjà les démentis continuels que la presse semi-officielle est chargée d'opposer aux bruits persistants d'une crise ministérielle à Berlin sont comme les symptômes avant-coureurs de la chute de ce Ministre. Dans les instructions secrètes adressées ce matin même à la direction de la presse prussienne à Francfort, on va jusqu'à admettre la possibilité du changement de Cabinet, et l'on dit que certainement la retraite de M. de Bismarck serait suivie de celle du Comte d'Eulenbourg.

Je sais que l'on a offert le poste de Premier Ministre d'abord à M. de Manteuffel, l'ancien Ministre renvoyé si brutalement en novembre 1858, et ensuite au Comte d'Arnim-Boytzenbourg, *beau-père de M. de Savigny.* On a aussi fait des ouvertures à M. de Goltz.

Il ne resterait à M. de Bismarck qu'un seul moyen de conserver sa position : ce serait de se réconcilier entièrement avec le

[1] «Le Général de Manteuffel, écrit Meroux de Valois le 21 novembre, vient d'interdire dans son Duché la distribution des journaux de Kiel, d'Altona et d'Itzehoe, parce que, dit son ordonnance, ces journaux parlent dans un sens contraire à la Convention de Gastein et persistent à qualifier le Prince d'Augustenbourg comme Souverain du pays.» (Danemark, Kiel, 14.)

parti féodal et de conclure, au prix des plus grands sacrifices, une alliance intime avec l'Autriche, qui, quoi qu'on en dise, est toujours prête à échanger sa copropriété dans les Duchés contre des avantages réels qu'on ne lui a jamais offerts sérieusement jusqu'à présent. Seulement, il est certain qu'aujourd'hui l'Autriche, qui a réussi à se faire ouvrir le marché financier de la France[1] et qui est un peu rassurée du côté de la Hongrie, se montrera plus exigeante dans ses conditions qu'à l'époque de Gastein. Mais le caractère du Chef actuel du Cabinet de Berlin ne permet guère d'admettre un pareil changement de politique de sa part. Si cependant cet accord venait à se réaliser, avec ou sans M. de Bismarck, et au moyen de concessions réciproques, le programme adopté par l'Autriche et la Prusse serait : réaction à l'intérieur, alliance offensive et défensive à l'extérieur.

Du reste, les renseignements que je reçois de divers côtés coïncident sur la probabilité de la chute de M. de Bismarck, et même ce Ministre ne cache plus à ses amis l'impossibilité où il est de rester aux affaires. «J'ai voulu, écrivait-il tout récemment à M. de Varnbüler, faire en Prusse de la grande politique; mais, avec ce Roi qui veut ménager tout le monde, l'entreprise est audessus des forces d'un homme.»

Quoi qu'il arrive, on peut dire que le tort réel de M. de Bismarck a été de vouloir faire faire à la Prusse un chemin trop rapide, de n'avoir voulu s'appuyer ni sur les États moyens qu'il froissait comme à plaisir, ni sur l'Autriche qu'il ne contentait pas, et d'avoir cru pouvoir jouer toutes les grandes Puissances avec de vaines paroles et de vagues promesses.

Plusieurs fois déjà, la Prusse a pris son élan pour se placer à la tête de l'Allemagne; mais, abandonnée à ses propres forces, elle sera sans doute une fois de plus obligée de s'arrêter avant d'avoir atteint son but, heureuse encore si sa politique aventureuse ne va pas aboutir à un nouvel Olmütz.

Je fais porter cette dépêche à Strasbourg.

P.-S. — M. le Vicomte Amelot de Chaillou est arrivé ici le 22 novembre.

(1) Cf. Drouyn de Lhuys à Gramont, 18 novembre.

1680. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 353, n° 161.)

Berlin, 26 novembre 1865.
(Cabinet, 28 novembre; Dir. pol., 1er décembre.)

[La reconnaissance du Royaume d'Italie par la Bavière et la Saxe (1) a décidé M. de Bismarck à reprendre la négociation d'un traité de commerce entre l'Italie et le Zollverein (2). Pour ne pas fournir de prétextes d'opposition aux États qui se refusent encore à suivre l'exemple de la Bavière et de la Saxe, on se contentera d'un traité de principes, sans dégrèvements en faveur de l'Italie. Si la négociation aboutit, «l'Italie aura, dans peu de semaines, noué des relations diplomatiques avec l'Allemagne entière à l'exception de l'Autriche».]

1681. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Particulière et confidentielle. Minute. Archives de l'Ambassade de Berlin.)

Berlin, 26 novembre 1865.

M. de Bismarck m'avait entretenu la semaine dernière des appréciations dont son voyage en France avait fourni le prétexte à plusieurs journaux, et s'était exprimé dans un langage qui dissimulait à peine une certaine pointe d'irritation. Ne voulant pas accepter la conversation sur un sujet que nous avions épuisé dans une autre occasion (3), ni admettre que le Gouvernement de l'Empereur pût être à un degré quelconque solidaire des écarts de notre presse hostile ou officieuse, je n'ai pas encouragé le Président du Conseil à me dire sa pensée tout entière, et nous avons abordé un autre sujet. Il y est cependant revenu dans une nouvelle entrevue que j'ai eue hier avec lui, et d'une façon qui m'o-

(1) Cf. télégramme Forth-Rouen, 15 novembre, des Méloizes, 19 novembre.

(2) Cf. Benedetti, 15 novembre.

(3) Nous n'avons retrouvé ni dans la correspondance, ni dans les archives de l'ambassade de Berlin, aucune dépêche qui corresponde à l'indication donnée

blige, comme vous allez le voir, de vous rendre compte de notre entretien.

M. de Bismarck m'a donné communication et lecture de plusieurs rapports de M. de Goltz uniquement consacrés à établir, au milieu d'observations diffuses et contradictoires, que divers journaux ont pris à tâche de donner à entendre que le Président du Conseil, à son second comme à son premier passage à Paris, nous avait fait des ouvertures que nous avions déclinées, et que, si vous n'aviez pas autorisé la publicité donnée à ces assertions, vous ne les aviez pas fait démentir, et qu'elles ont été propagées dans tous les cas par des journalistes et des correspondants qui vont le plus souvent, dit M. de Goltz, chercher leurs inspirations dans les bureaux de votre Département.

Je dois renoncer à reproduire avec quelque développement les détails dans lesquels l'Ambassadeur de Prusse entre dans chacun de ses rapports; M. de Bismarck me les traduisait rapidement, sans en saisir toujours lui-même le sens exact et avouant qu'il n'était pas souvent aisé de concilier les indiscrétions, les conjectures et les rapprochements qui en font simultanément l'objet. J'ai cependant retenu quelques faits essentiels que je puis vous rapporter.

Dans le premier de ses rapports, adressé directement au Roi le 23 octobre [1] pendant que M. de Bismarck était encore à Biarritz, M. de Goltz annonce qu'il tient d'une personne vivant dans l'intimité de l'un de vos Collègues que vous aviez écrit à l'Empereur qu'à son arrivée à Paris le Premier Ministre du Roi Guillaume *vous avait tout offert* [2]; ces derniers mots sont entre des guillemets, et d'autres confidences le portent à croire qu'ils doivent être entendus en ce sens qu'il n'aurait dépendu que de vous de poser les bases d'un accord. Le 8 novembre, il envoie à M. de Bismarck un article paru le même jour dans le journal *La France*, sur lequel il revient d'abord pour *insinuer* qu'il n'a pas été inséré sans votre assentiment, et plus tard pour faire remarquer que le *Ministre* des Affaires étrangères, désignation dont il fait souvent

(1) Sybel (t. IV, p. 215, n. 2) donne une indication semblable sur la dépêche de Goltz du 23 octobre.

(2) Bismarck rendit visite à Drouyn de Lhuys le 2 octobre. Cf. Horst Kohl, t. Ier, p. 264.

usage, l'a laissé passer sans le démentir, bien qu'il affectât des allures officieuses et qu'il fût blessant pour le Président du Conseil. Le 11, il joint à un nouveau rapport un autre article du *Mémorial diplomatique*, et il constate qu'il se termine par des appréciations que vous aviez souvent exprimées en termes à peu près identiques dans vos entretiens avec plusieurs membres du Corps diplomatique. Il trouve la même coïncidence, bien que moins accentuée, dans des correspondances de la *Gazette de Cologne* dues à un M. Levitzon (j'écris peut-être le nom inexactement) qui recevrait habituellement des communications de votre Département. Une autre fois, le 16 de ce mois, il signale une parfaite concordance entre un nouvel article de *La France* et un article du *Mémorial* signé de M. de Valfrey, qui entretiendrait des relations suivies avec des fonctionnaires placés près de vous, et il en conclut qu'il faut les attribuer à la même inspiration. Dans le même rapport, si je ne me trompe, il se dit fondé à croire que la rédaction du *Constitutionnel*, après avoir été invitée à ménager la Prusse, avait reçu des instructions contraires. Il rend compte enfin d'un entretien qu'il aurait eu avec vous, et dans lequel il vous aurait indiqué ces diverses publications, sans vous signaler l'origine qu'il se plaît à leur supposer et en vous représentant que les licences de la presse autorisée ne pouvaient avoir d'autre résultat que de déterminer son Gouvernement à s'entendre avec l'Autriche et à payer l'annexion des Duchés d'un prix qui ne saurait nous convenir.

Ce que j'ai dégagé de cette sorte d'enquête faite par M. de Goltz sur des indications dont il ne relève jamais la source et sur le langage de quelques journaux qui seraient en rapport avec votre Département, c'est, d'une part, qu'il a été dit et que nous avons permis qu'on crût que M. de Bismarck vous avait offert de conclure des arrangements dont les États voisins de nos deux pays devaient faire les frais, et que, ayant vainement tenté de nous entraîner dans une aventure, il a dû renoncer aux projets qui l'avaient conduit en France; de l'autre, que, redoutant les suites de la défaillance dont l'Autriche a été saisie à Gastein, nous nous appliquions en ce moment à relever son courage en nous montrant hostiles à la Prusse et en dénonçant ses vues ambitieuses à l'opinion publique.

J'ai relevé successivement toutes les présomptions que M. de Goltz tire de faits supposés et de conjectures avec une légèreté que je n'ai pas manqué de qualifier sévèrement. J'en ai fait remarquer l'invraisemblance, et je n'ai pas dissimulé mon étonnement d'entendre un Ambassadeur articuler des imputations qui, pour trouver place dans sa correspondance, devraient être appuyées de preuves irrécusables. Je n'ai eu d'ailleurs aucun effort à faire pour mettre M. de Bismarck en garde contre les appréciations de M. de Goltz. Vous connaissez la nature des relations qui existent entre eux, et le Président du Conseil n'était peut-être pas moins disposé que moi à supposer que le Représentant de la Prusse à Paris cède à des calculs ou à des préoccupations qui ne lui permettent pas de juger toujours les choses avec un entier désintéressement. J'aime à croire cependant qu'il est plutôt égaré par des informateurs qui l'abusent. Convaincu que son Collègue d'Autriche a la main dans la presse et qu'il en tire un grand avantage, le langage des journaux a pris à ses yeux une importance exagérée, et il y attache un si grand prix qu'il a en quelque sorte exigé de son Gouvernement qu'il lui fût alloué une somme annuelle, qu'il a fixée lui-même à quarante mille francs, pour l'employer à solder des écrivains. Je ne saurais donc être surpris s'il cherche dans la presse ses informations, et je le serais moins encore s'il m'était démontré qu'il n'y puise que des renseignements erronés. Je l'ai dit à M. de Bismarck, qui n'était pas éloigné de partager mon sentiment.

Le Président du Conseil au surplus, je me hâte de le dire, m'a assuré qu'il n'avait d'autre but, en me communiquant les rapports de M. de Goltz, que d'appeler mon attention ou plutôt la vôtre sur la nature des informations qui lui étaient transmises de Paris et qu'il ne lui était pas toujours permis de ne pas les placer sous les yeux du Roi. «Pour ma part, m'a-t-il dit, je me croirais indigne des fonctions qui me sont confiées si, venant à peine de recueillir de la bouche de l'Empereur et de son Ministre des témoignages d'une cordiale bienveillance [1], je me défiais de leur sincérité sur des bruits de journaux et sur des conjectures que rien ne justifie et qui sont dues peut-être aux propos de

[1] Cf. p. 114, n. 1. A son retour de Biarritz, Bismarck eut une audience à Saint-Cloud le 3 novembre (Sybel, t. IV, p. 221-222).

gens à gages ou d'agents intéressés à nous égarer. Mais je ne dispose pas des impressions du Roi, et les assertions écrites exercent nécessairement une certaine influence sur son esprit.»

M. de Bismarck m'a alors raconté que le Roi, ne pouvant sans doute admettre ni que son Ambassadeur se soit totalement mépris, ni qu'on ait pu sans aucun fondement affirmer à Paris que son Premier Ministre s'était montré disposé à prendre des engagements s'il n'avait au moins commis quelque imprudence de langage, l'avait interpellé tout récemment encore, bien qu'il lui eût rendu minutieusement compte de ses entretiens avec l'Empereur et avec vous, et qu'il avait dû lui assurer qu'il n'avait rien articulé qui fût de nature à laisser croire qu'il était muni de pouvoirs que son Souverain ne lui avait pas donnés. Je suis tenté de croire que je dois à ce dernier incident d'avoir eu connaissance de la correspondance de M. de Goltz. Si stable qu'elle paraisse, la situation de M. de Bismarck n'est pas assez consolidée pour que ses adversaires ne saisissent toutes les occasions favorables pour essayer de l'ébranler [1]; ces adversaires sont puissants et nombreux, et ils seraient le cas échéant secondés par la Reine, ainsi que par le Prince royal, qui est tenu exactement informé par M. de Goltz lui-même.

Je vous dirai prochainement quelles sont les difficultés de ce genre avec lesquelles il est obligé de lutter. Mais vous comprendrez aisément dès à présent qu'il s'inquiète de tout ce qui peut lui aliéner, avec ou sans raison, la confiance de son Souverain, et que, s'il s'est ouvert avec moi en cette circonstance, c'est évidemment dans la pensée que nous pourrions l'aider à surmonter les embarras qui lui viennent de Paris.

Je ne dois pas omettre cependant d'ajouter qu'une chose l'a personnellement ému, je devrais peut-être dire blessé, c'est qu'on ait pu croire à Paris, et de Paris écrire partout en Allemagne sans que nous ayons nulle part fait paraître un mot de contradiction, qu'il nous avait offert de s'engager avec nous dans des entreprises solidaires, et qu'il a mesquinement échoué dans cette tentative. Le ton ironique et dédaigneux de l'article publié par *La France* dans son numéro du 8 de ce mois et qui, en

[1] Cf. Reculot, 24 novembre.

somme, n'a pas un autre sens, l'a particulièrement offensé, et je vous ai déjà dit de quels commentaires M. de Goltz a pris soin de l'accompagner.

En vous faisant part de la communication de M. de Bismarck et de mes propres observations, je ne sais moi-même, Monsieur le Ministre, que vous suggérer. Je comprends que nous ne puissions prendre à notre charge de le couvrir contre les attaques ou la malveillance de la presse; sa politique est agressive, et l'expose naturellement à des récriminations. Vous ne jugerez pas utile, d'autre part, d'essayer de redresser les travers de M. de Goltz, la tâche serait trop lourde, ni d'avoir avec lui une explication qui ne conduirait à aucun résultat satisfaisant, en risquant en outre de tout aggraver. Je me bornerai donc à rappeler que le successeur de M. de Bismarck, si le Roi renonçait à ses services, serait contraint, par les circonstances qui l'auraient porté au pouvoir et plus certainement encore par l'opinion à laquelle il appartiendrait, de rechercher dans un rapprochement des deux grandes Puissances allemandes le succès que son Prédécesseur aurait voulu obtenir sans faire à l'Autriche aucun sacrifice, et que nous avons par conséquent un véritable intérêt à prévenir une pareille éventualité. Vous apprécierez donc dans votre sagesse et vous déciderez s'il y a lieu de me mettre à même de porter à M. de Bismarck des paroles qui le confirment dans la persuasion qu'il peut sans inconvénient mesurer la confiance qu'il convient d'accorder aux appréciations de M. de Goltz.

1682. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Saxe, 140, n° 121.)

Dresde, 28 novembre 1865.
(Cabinet, 2 décembre; Dir. pol., 4 décembre.)

On sait maintenant pourquoi, après sa communication du 31 mai dernier aux États du Zollverein, concernant le traité à conclure avec l'Italie, le Gouvernement prussien s'était abstenu de toute nouvelle démarche auprès de ces mêmes États, jusqu'au jour où la démonstration de la Saxe est venue surprendre les

Conseillers du Roi Guillaume I[er]. A Salzbourg, lors de l'entrevue des Souverains d'Autriche et de Prusse, pour la ratification de la Convention de Gastein, M. le Comte de Bismarck, Votre Excellence le sait déjà sans doute depuis longtemps, avait pris l'engagement de laisser tomber complètement le traité avec l'Italie, de ne plus s'occuper du tout de cette question.

[Le Comte de Bismarck n'en fait pas moins des démarches très pressantes pour obtenir aussi l'adhésion du Hanovre et de la Hesse-Cassel.]

Pauvre Autriche, c'est à qui la frappera! Votre Excellence, sans doute aussi, connaît déjà le manque de respect que la Bavière s'est permis à l'égard de cette Puissance, son ancienne et chère alliée! M. de Pfordten, informant le Cabinet de Vienne de la résolution du Gouvernement bavarois de reconnaître le Royaume d'Italie, n'a rien trouvé de mieux que de copier textuellement, en substituant seulement le mot *Italie* à celui de *Grèce*, et le nom de *Victor-Emmanuel* à la place de celui de *Georges*, la lettre par laquelle le Gouvernement autrichien avait, dans le temps, notifié à Munich sa reconnaissance du nouvel état de choses en Grèce[1]. Aussi, tandis qu'à Vienne on ne trouve rien à redire à la manière dont la Saxe a agi, on s'y montre profondément irrité, contre la Bavière, d'un procédé que peut seul expliquer le profond abaissement du Cabinet autrichien dans l'estime des Gouvernements.

[Le Baron Forth-Rouen termine par quelques détails sur l'attitude des Grands-Ducs Léopold II et Ferdinand IV de Toscane à l'égard du Roi Jean, depuis que la Saxe a reconnu le Royaume d'Italie. Il est bien certain que la Saxe a pris l'initiative de cette reconnaissance. «M. de Beust s'est montré heureux que Votre Excellence, dans une conversation avec le Comte Seebach, ait bien voulu exprimer sa satisfaction de la conduite de la Saxe en cette circonstance.»]

[1] Cf. Drouyn de Lhuys à des Méloizes, 22 novembre.

1683. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 353, n° 162.)

Berlin, 29 novembre 1865.
(Cabinet, 1er décembre; Dir. pol., 4 décembre.)

Sans vouloir garantir à Votre Excellence que ces bruits n'ont aucun fondement ni qu'ils n'ont été provoqués par aucun incident, je crois pouvoir assurer, quoi qu'en aient dit plusieurs journaux, que le Cabinet de Saint-Pétersbourg n'a nullement songé à nouer des négociations ayant pour objet de replacer les Duchés sous la souveraineté du Roi de Danemark au moyen de l'union personnelle des deux Couronnes. D'autre part, il ne paraîtrait pas qu'on s'occupe en ce moment, à Berlin ou à Vienne, de concerter une combinaison tendant à rendre au Danemark le Nord du Sleswig.

Il est cependant à remarquer que M. le Comte de Moltke s'est arrêté ici en se rendant de Paris à Copenhague, et qu'il a mis un soin particulier à laisser ignorer sa présence aux Membres du Corps diplomatique avec lesquels il entretient d'anciennes et d'intimes relations.

[Il ne semble pas que la question des Duchés donne lieu prochainement à de nouveaux pourparlers entre les deux grandes Cours allemandes. Le Baron de Werther est persuadé que l'Autriche ne s'y prêterait pas. «En m'entretenant des dispositions dans lesquelles le Ministre de Prusse avait laissé le Cabinet de Vienne, M. de Bismarck ajoutait, dans ce langage qui lui est familier, que les campagnes d'hiver ne lui avaient jamais réussi, et qu'il se bornerait à se préparer à celles du printemps.»

On regrette à Berlin le départ de Lord Napier, nommé Gouverneur de Madras; on ne paraît pas se féliciter du choix de son successeur, Lord Loftus, qui était Ministre à Berlin au moment où la Légation anglaise y fut transformée en Ambassade, et on voit dans cette nomination un indice des dispositions peu bienveillantes du Gouvernement anglais à l'égard de la Prusse. Un autre indice en serait le prochain mariage de la

Princesse Hélène d'Angleterre avec le Prince Christian d'Augustenbourg [1].

La dépêche se termine par des nouvelles de Cour.]

1684. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Angleterre, 735, n° 177.)

Londres, 29 novembre 1865.
(Cabinet, 30 novembre; Dir. pol., 2 décembre.)

[On est très satisfait à Londres de la reconnaissance du Royaume d'Italie par la Bavière et la Saxe. Le langage du Baron de Cetto, comme celui du Baron de Wendland à Paris [2], «autorise à croire que la Bavière, en reprenant ses relations avec le Roi Victor-Emmanuel, a été influencée non seulement par le mécontentement qu'a excité à Munich la conduite de l'Autriche dans l'Affaire des Duchés, mais encore par le désir d'être agréable à la France et de s'en rapprocher dans un moment où le point d'appui qu'elle était habituée à trouver à Vienne lui faisait complètement défaut». L'Autriche elle-même semble vouloir, dans une certaine mesure, inaugurer à l'égard de l'Italie une politique nouvelle; du moins ses Représentants mettent-ils une certaine affectation à le laisser croire.]

Ainsi le Comte Wimpffen, ancien Conseiller de l'Ambassade d'Autriche à Londres, récemment nommé son représentant à Copenhague, est venu, en l'absence du Comte Apponyi, passer quelques semaines en Angleterre et s'est, à différentes reprises, exprimé vis-à-vis de moi dans le sens que j'indique. Il m'affirmait, sans y être le moins du monde provoqué par moi, qu'à Vienne on était animé des dispositions les plus sages et les plus conciliantes, qu'on avait fait dire confidentiellement au Prince de Metternich de hâter son retour à Paris, que l'Ambassadeur d'Autriche serait muni, avant son départ, d'instructions qui per-

[1] Hélène-Augusta-Victoria, fille du prince Albert et de la reine Victoria, épousa, le 5 juillet 1866, le prince Christian de Sleswig-Holstein-Sonderbourg-Augustenbourg, frère du prince Frédéric d'Augustenbourg.

[2] Cf. Drouyn de Lhuys à des Méloizes, 22 novembre.

mettraient sans doute à nos deux Gouvernements de s'entendre dans la question italienne et particulièrement dans la question romaine, qu'enfin l'attitude du Baron de Hübner à Rome serait toute différente de celle de son prédécesseur, et que son concours ne nous ferait pas défaut. Le Comte Wimpffen, lorsqu'il me tenait ce langage, arrivait de Vienne, où il avait rempli, provisoirement, des fonctions assez élevées dans le Ministère des Affaires étrangères. Ses paroles pouvaient donc n'être pas entièrement dénuées de portée. Je me bornai toutefois à faire observer au Comte Wimpffen que, pour l'Autriche de même que pour l'Italie, la politique qu'il me signalait comme devant être désormais celle de son Gouvernement me paraissait la meilleure, et que je regrettais seulement qu'on ne l'eût pas reconnu plus tôt à Vienne.

M. l'Ambassadeur de Prusse, avec lequel j'ai d'anciennes relations qui l'autorisent peut-être à se montrer moins réservé avec moi qu'avec d'autres, me faisait lui aussi, l'autre jour, une sorte de profession de foi italienne que je ne crois pas sans intérêt de reproduire ici, en lui laissant d'ailleurs le caractère confidentiel et amical qu'elle avait. « Je n'ai jamais été, me disait le Comte de Bernstorff à propos de la résolution que viennent d'adopter les Cours de Munich et de Dresde, très partisan de ce qui s'est fait en Italie, mais, en présence des faits accomplis, j'ai conseillé, dans le temps, à mon Souverain de reconnaître le Royaume d'Italie, et je suis bien aise de voir la Bavière et la Saxe suivre l'exemple de la Prusse. Au point où en sont les choses, il est désirable pour tous que l'Italie se consolide; je souhaiterais même qu'elle pût s'entendre avec l'Autriche au sujet de la Vénétie. C'est là sans doute, ajoutait M. l'Ambassadeur de Prusse, un vœu bien désintéressé de ma part, puisque la Prusse ne peut que tirer profit pour elle-même des embarras de l'Autriche; mais, dans l'intérêt supérieur de la paix et de la tranquillité de l'Europe, je dois reconnaître que les questions de nationalité, quand elles sont une fois soulevées, s'imposent à tous avec une force irrésistible contre laquelle il est dangereux de vouloir lutter indéfiniment. » Ce langage, je n'ai pas besoin de le dire, ne ressemblait guère à celui que M. le Comte de Bernstorff me tenait à Berlin, lorsqu'il était Ministre des Affaires étrangères et que nous discu-

tions ensemble les prétentions de l'Italie sur la Vénétie. Je me suis bien gardé de lui en faire l'observation, et, pour ne lui laisser ni le temps ni l'occasion de revenir sur ses appréciations, je me suis empressé d'y donner mon assentiment le plus complet. L'année dernière, à pareille époque, M. l'Ambassadeur de Prusse était loin de se montrer aussi explicite sur ce sujet, et, sans vouloir attribuer à ses paroles plus de portée qu'elles n'en ont, il me paraît impossible de ne pas y voir, en même temps qu'une tendance nouvelle de l'opinion publique en Allemagne, un symptôme très significatif du caractère assez peu amical des relations qui existent, en ce moment, entre les deux grandes Cours allemandes.

[Le discours prononcé par le Roi Victor-Emmanuel à l'ouverture du Parlement italien a causé à Londres un certain désappointement; on espérait y trouver l'annonce d'une importante réduction des effectifs militaires. — Les fiançailles de la Princesse Hélène avec le Prince Christian d'Augustenbourg[1] ne sont pas accueillies très favorablement en Angleterre.

La dépêche se termine par des nouvelles de Cour.]

1685. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Bavière, 240, n° 53.)

Munich, 29 novembre 1865.
(Cabinet, 1er décembre; Dir. pol., 4 décembre.)

J'ai reçu la dépêche en date du 22 de ce mois par laquelle Votre Excellence a bien voulu me donner connaissance de la communication qui lui a été faite par M. le Baron de Wendland, concernant la reconnaissance du Royaume d'Italie par la Cour de Bavière. J'apporterai le plus grand soin à ne pas m'écarter, dans les conversations que je pourrais avoir encore à ce sujet avec M. le Ministre des Affaires étrangères, des vues si élevées et si justes qui ont inspiré la réponse de Votre Excellence à l'Envoyé bavarois. Cette réponse n'était évidemment pas entrée dans les pré-

[1] Cf. Benedetti, 29 novembre.

visions du Baron de Pfordten. J'ai appris en effet que, la veille du jour où il m'a entretenu de son désir de se rapprocher de la France, le Ministre en avait parlé au Comte Reinhard [1] comme d'une idée qui ne pouvait manquer d'être accueillie.

[Le Gouvernement bavarois s'occupe de régler avec le Cabinet de Berlin les questions de forme qui se rattachent aux négociations commerciales avec l'Italie. Le Baron de Pfordten insiste pour que la négociation soit suivie et la convention signée par un Plénipotentiaire bavarois. On attend pour le 4 décembre le retour du Roi de Bavière dans sa capitale. — Nouvelles de Cour.]

1686. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Autriche, 489, n° 99.)

Vienne, 29 novembre 1865.
(Cabinet, 1er décembre.)

[Le Duc de Gramont remercie Drouyn de Lhuys des informations qu'il lui a données, dans sa dépêche du 18 novembre, sur son entretien avec le Prince de Metternich. Il lui adresse un compte rendu des premières séances des Diètes provinciales de l'Empire.]

Le Cabinet de Vienne n'a pas vu sans un très grand déplaisir la résolution de la Saxe et de la Bavière de reconnaître le Royaume d'Italie [2]. La Cour d'Autriche y a été plus particulièrement sensible de la part de la Bavière à cause des liens de famille qui existent entre les deux Maisons; cependant la réponse envoyée à Munich à la suite de la communication qui en informait le Gouvernement autrichien est empreinte d'une grande modération et aucunement de nature à altérer les relations réciproques des deux Gouvernements. Le Cabinet de Vienne est toujours et depuis longtemps disposé à améliorer ses rapports de voisinage et de commerce avec l'Italie; mais, s'il se montre facile et conciliant sur le terrain des intérêts matériels et commerciaux, il n'en persiste pas moins dans les errements de son système d'absten-

(1) Membre de l'Assemblée fédérale pour le Wurtemberg.
(2) Cf. télégr. Forth-Rouen, 15 novembre, et des Méloizes, 19 novembre.

tion pour tout ce qui concerne les rapports politiques des deux pays, et je le crois aujourd'hui plus éloigné que jamais de la pensée d'une reconnaissance du Royaume italien.

En ce qui touche les affaires d'Allemagne, nous sommes dans une période de *statu quo*. Les remontrances austro-prussiennes à Francfort[1] finiront selon toute probabilité par provoquer de la part de l'Autriche quelque démarche fédérale que la Prusse acceptera en l'accentuant avec un peu plus d'énergie. Chacune des deux Puissances donne à son occupation militaire dans les territoires que leur a assignés la Convention de Gastein le véritable caractère de sa politique. La Prusse administre le Sleswig comme une province du Royaume; elle y dépense de l'argent, elle y exécute des travaux, et tous ses actes indiquent clairement l'intention de ne plus s'en dessaisir. L'Autriche, au contraire, occupe le Holstein en Puissance protectrice; elle ménage avec scrupule les ressources du pays, tout en prélevant de quoi couvrir amplement les frais de son corps expéditionnaire; elle témoigne les plus grands égards pour les coutumes et les velléités de la population, et paraît se préoccuper de laisser derrière elle des sympathies et peut-être même des regrets le jour où elle s'éloignera. Jusqu'à ce moment, il n'a pas été question de la retraite, et le Cabinet de Vienne paraît disposé à s'accommoder encore très longtemps d'un état de choses qui ne lui coûte plus rien et qui paralyse jusqu'à un certain point les vues de son allié ou plutôt de son rival. C'est à Berlin que naîtra l'incident qui tôt ou tard mettra fin au provisoire de Gastein.

[La politique prussienne en Hesse électorale n'a point l'assentiment de l'Autriche.]

M. le Comte de Mensdorff a reçu de S. M. Britannique une lettre qui lui annonce le mariage de la Princesse Hélène d'Angleterre avec le Prince Christian d'Augustenbourg, frère du Prétendant[2]. Il est superflu d'ajouter que l'on désapprouve ici cette union, qui du reste paraît déplaire généralement à tout le monde, et surtout aux Anglais eux-mêmes.

Les journaux ont donné au voyage de M. le Baron de Werther

[1] Cf. Reculot, 15 octobre, Lefebvre de Béhaine, 18 octobre, Gramont, 2 novembre.

[2] Cf. ci-dessus, p. 205, n. 1.

IMPRIMERIE NATIONALE.

à Berlin une importance politique qu'il n'a pas. Depuis plusieurs semaines, M. le Ministre de Prusse avait reçu l'autorisation de prendre un congé, et il en a profité, comme il le fait en général tous les ans à cette époque.

M. le Prince de Metternich a été chargé par son Gouvernement d'exprimer à Votre Excellence combien on avait été reconnaissant à Vienne des facilités que nous avions accordées pour la négociation et le placement de l'emprunt autrichien [1]. M. le Comte de Mensdorff m'a néanmoins prié de dire encore à Votre Excellence que S. M. l'Empereur d'Autriche avait été très sensible à cette nouvelle marque de bon vouloir de la part de Sa Majesté. Le crédit autrichien gagne en effet doublement à cette opération financière, car les puissants intérêts engagés dans cette affaire font pour la soutenir des efforts qui lui profitent directement. C'est ainsi que depuis quelques jours il paraît dans les principaux journaux de Paris des articles sur les finances autrichiennes qui en font le plus brillant tableau. Votre Excellence fera bien de ne pas les prendre trop à la lettre. Quand les finances d'un État sont aussi bien organisées que le proclament messieurs les journalistes, cet État n'emprunte pas à huit et demi pour cent. Cette réflexion sautera aux yeux de tous ceux qui ne sont pas payés pour penser le contraire.

[La fin de la dépêche se rapporte à un conflit survenu entre la Société des Chemins de fer autrichiens et la Compagnie de la Nord-Bahn, que soutient la maison Rothschild [2].]

(1) Cf. Drouyn de Lhuys à Gramont, 18 novembre.
(2) Cf. Drouyn de Lhuys à Gramont, 18 novembre.

DÉCEMBRE 1865.

10 décembre. Mort du Roi Léopold Ier.
12 décembre. Arrivée de l'Empereur François-Joseph à Buda-Pesth pour l'ouverture de la Diète.
14 décembre. Ouverture de la Diète hongroise.
16 décembre. Signature d'un traité de commerce entre l'Autriche et l'Angleterre.
19 décembre. Démission du Ministère La Marmora.
20 décembre. Retour de l'Empereur François-Joseph à Vienne.
31 décembre. Constitution d'un nouveau Ministère La Marmora. — La Prusse, la Bavière, la Saxe et le Grand-Duché de Bade signent pour eux-mêmes et au nom du Zollverein un traité de commerce avec l'Italie.

1687. Drouyn de Lhuys à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 353, n° 75.)

Paris, 1er décembre 1865.

[Drouyn de Lhuys communique à Benedetti sa dépêche du 22 novembre au Vicomte des Méloizes.]

Si vous jugez que ces détails puissent vous être utiles dans vos conversations avec M. le Comte de Bismarck, je vous autorise à en faire usage auprès de lui, à titre confidentiel, et il y verra, je n'en doute pas, un nouveau témoignage de notre bon vouloir envers le Cabinet de Berlin.

1688. Le Comte de Clermont-Tonnerre, Attaché militaire à Berlin, au Maréchal Randon, Ministre de la Guerre. (Orig. Archives historiques du Ministère de la Guerre.)

Berlin, 2 décembre 1865.

[Le Comte de Clermont-Tonnerre adresse au Ministre des dessins cotés et différentes publications militaires.]

Pour compléter mes derniers renseignements[1] sur l'activité que déploie en ce moment l'Inspection générale de l'Artillerie en Prusse, je dois faire savoir à Votre Excellence que de nouveaux ordres ont été donnés à Spandau. Ce n'est plus 150 pièces de 6, mais bien 600 qui doivent être fabriquées dans un délai de quelques mois. Je tiens ce renseignement de source certaine... En une année, la Prusse aura augmenté son armement de 1500 pièces de campagne en acier fondu. L'Attaché militaire anglais, M. le Colonel Walker, n'est pas moins frappé que moi de l'immensité de ces préparatifs, qui ne trouvent pas leur explication suffisante dans la nécessité de remplacer un armement vieilli, mais pouvant rendre encore d'excellents services.

[La fin de la lettre contient encore quelques renseignements techniques.]

1689. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 353, n° 165.)

Berlin, 6 décembre 1865.
(Cabinet, 8 décembre; Dir. pol., 11 décembre.)

[Le Cabinet de Vienne n'a pas cru pouvoir accéder à la proposition que lui a faite le Cabinet de Berlin en vue de terminer l'affaire de Francfort[2]; il propose d'étendre à tous les États confédérés l'obligation que le Gouvernement prussien voudrait imposer à la seule Ville libre de Francfort. Mais le Comte de Bismarck est résolu à décliner la proposition autrichienne.]

Le Président du Conseil s'est rendu la semaine dernière dans le Lauenbourg sous le prétexte d'assister à une partie de chasse qui lui était offerte par des notabilités du Duché. En réalité, il a employé son temps à se rendre compte de l'état des choses, qui semblent laisser fort à désirer dans cette nouvelle acquisition de la Prusse; il s'est en outre rencontré à Hambourg avec M. le Général de Manteuffel, et cette entrevue pourrait bien avoir été l'unique objet de son voyage. Votre Excellence sait que les rapports du Commandant en chef dans le Sleswig avec le Ministre des Affaires étrangères n'ont jamais eu le caractère d'une parfaite

[1] Cf. Clermont-Tonnerre, 14 novembre.
[2] Cf. Gramont, 2 novembre, Benedetti, 11 et 19 novembre.

cordialité[1], et qu'ils sont souvent obligés, pour éviter des conflits que le Roi tient particulièrement à prévenir, d'en arriver à des explications qui les rapprochent momentanément. M. de Bismarck est revenu de Hambourg fort satisfait de l'entretien qu'il a eu avec M. le Général Manteuffel, sans être convaincu cependant qu'il usera désormais d'un langage plus modéré, ni qu'il exercera avec plus de circonspection l'autorité qui lui a été confiée. Ce que M. de Bismarck a constaté avec une satisfaction plus entière, c'est que l'attitude et les procédés des Agents autrichiens dans le Holstein blessent et irritent le Général prussien commandant dans le Sleswig[2], qui se montre, depuis qu'il y réside, un ardent apôtre de l'annexion des Duchés à la Prusse[3]; et le Président du Conseil se plaît à en conclure qu'il sera lui-même moins exposé à voir ses projets combattus quand il croira le moment venu de décider le Roi à se montrer plus exigeant sur cette question dans ses rapports avec l'Autriche. Il paraît constant, au surplus, qu'on ne songe pour le moment, pas plus à Berlin qu'à Vienne, à ouvrir de nouvelles négociations pour s'entendre sur le sort définitif des Duchés[4]. M. le Général de Manteuffel et M. de Bismarck semblent même être tombés d'accord pour se borner, quant à présent, à conseiller au Roi de s'établir solidement dans le Sleswig et d'une façon assez ostensible pour démontrer aux plus incrédules que jamais la Prusse ne consentira volontairement à s'en dessaisir.

1690. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Particulière. Fragment publié dans : Benedetti, *Ma Mission en Prusse,* chap. Ier, p. 38-40, note.)

Berlin, 8 décembre 1865.

M. de Bismarck se contente, jusqu'à nouvel ordre, d'avoir placé M. le Général de Manteuffel dans une position qui engage

(1) Cf. Lefebvre de Béhaine, 29 septembre, 12, 16, 26 et 27 octobre; Reculot, 24 novembre.

(2) Cf. ci-dessus, p. 195, n. 1.

(3) Cf. ci-dessus, p. 97, n. 4, et Lefebvre de Béhaine, 27 octobre

(4) Cf. Benedetti, 29 novembre, et Gramont, même date.

son amour-propre, défaut ou qualité dominante chez tout bon Prussien [1], et il est impossible de méconnaître que le Président du Conseil a joué habilement sa partie, et peut-être aussi son rival, en le décidant à accepter le commandement supérieur et à se constituer le principal agent de la politique de son Gouvernement dans le Sleswig. Il lui sera difficile, en effet, de déserter ce poste de confiance et d'honneur avant que la Prusse ait recueilli le fruit de ses efforts; il lui sera, dans tous les cas, impossible de ne pas ressentir vivement les procédés de son Collègue autrichien, placé à ses côtés, et dont la conduite et les actes, comme la simple présence elle-même, seront constamment une sorte de désaveu des prétentions prussiennes et un encouragement offert aux adhérents du Prince d'Augustenbourg. Ce frottement continuel et discordant usera, à la longue, les dispositions du Général de Manteuffel qui l'ont toujours fait incliner du côté de Vienne, et il viendra peut-être un moment où il sera le premier à représenter au Roi que la situation n'est pas tenable, et qu'il convient à tout prix de brusquer le dénouement. C'est là, je crois, que l'attend M. de Bismarck, qui ne conseille jamais à son maître un acte de vigueur qu'après l'avoir disposé, par les soins d'autrui, à l'agréer. Le Roi, m'a-t-il dit souvent, est ainsi fait que, pour le déterminer à revendiquer son droit, il faut lui démontrer que d'autres le lui contestent. Mais quand il est convaincu qu'on méconnaît son autorité ou que l'on prétend en limiter indûment l'exercice, on peut, sans craindre qu'il les décline, lui proposer les résolutions les plus énergiques. C'est ainsi qu'on a obtenu qu'il ne fît jamais aucune concession à la Chambre dans la question de la réorganisation de l'armée, et c'est de même que procède le Président du Conseil dans les affaires qui relèvent plus particulièrement de son initiative. Seulement, il est, en ce qui concerne les rapports de la Prusse avec l'Autriche ou les conflits qui peuvent s'élever entre elles, suspect au Roi et plus encore au parti de la Croix, de façon qu'il lui faut souvent faire de longs détours, et quelquefois s'assurer des auxiliaires dans des rangs où l'on ne pense pas comme lui, pour réussir à s'assurer l'agrément du Roi. Ayant échoué à Gastein,

[1] Cf. Benedetti, 6 décembre.

bien que depuis il ait mis tout en œuvre pour faire croire qu'il y avait obtenu un succès éclatant, il n'est occupé en ce moment qu'à remonter ses batteries, sagement résolu d'ailleurs à attendre le moment opportun pour les démasquer. C'est à cela qu'il emploie le Général de Manteuffel...

1691. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys.
(Orig. Danemark, 250, n° 131.)

Copenhague, 8 décembre 1865.
(Cabinet, 1er janvier 1866; Dir. pol., 2 janvier.)

[Dotézac était alité quand il a reçu la dépêche de Drouyn de Lhuys du 23 octobre; c'est au nouveau Ministre des Affaires étrangères, le Comte Friis, et non plus à M. Bluhme (1), qu'il a dû parler de la rétrocession du Sleswig septentrional au Danemark, dans les termes que Drouyn de Lhuys lui prescrivait.]

M. le Comte Friis m'a répondu qu'il appréciait à toute sa valeur l'attitude de la France envers le Danemark. «Je ne me fais d'ailleurs, a-t-il dit, aucune illusion sur la possibilité d'obtenir, quelque désirable qu'elle fût, la restitution de tout le Sleswig septentrional. Je suis convaincu au contraire que les Prussiens n'abandonneront jamais volontairement ni Flensbourg, ni Duppel, ni l'île d'Alsen.» Mais il m'a paru se demander s'il serait avantageux de rentrer le cas échéant en possession de la partie du Sleswig contiguë au Jutland en dehors de ces localités, en exprimant une sorte d'appréhension que les Sleswiquois d'origine danoise restés à l'Allemagne n'attirassent plus tard leurs frères retournés au Danemark. J'ai combattu cette objection en faisant remarquer que, par la nature des choses et les aspirations des populations, l'attraction s'exercerait bien plutôt en sens inverse. Et à cette occasion j'ai renouvelé les arguments que j'avais produits devant M. Bluhme et qui ont reçu la haute approbation de Votre Excellence. «Il ne s'agit pas bien entendu dans

(1) Le ministère Bluhme était tombé le 3 novembre; un nouveau ministère avait été formé le 6 novembre sous la présidence du comte Friis, ministre des affaires étrangères.

mes observations, a repris le Comte Friis, de refuser ce que nous aurions obtenu par les bons offices de la France; loin de moi cette pensée. Je suis un homme pratique, vous le savez, et comme tel je n'aime pas à me butter contre les impossibilités. Je dis plus; non seulement le Cabinet actuel, mais tout Cabinet agirait et devrait agir de la même manière. L'intention toutefois du Ministère est de ne point intervenir directement dans cette revendication, et d'entrer à cet effet dans des pourparlers avec les deux grandes Cours allemandes. Nous y voyons des dangers et point d'avantages. Le Cabinet a pris les affaires en main dans le seul but de régler la question intérieure par la réforme constitutionnelle et d'assurer la paix dans notre malheureux pays.» Je me suis borné sur ce dernier point à écouter mon interlocuteur. Le Comte Friis a fait ensuite un grand éloge de la politique du Gouvernement de l'Empereur, avant et pendant la guerre : «J'ai voulu tout lire, m'a-t-il dit, depuis mon entrée au Ministère, et je dois déclarer que la conduite de la France a été pleine de loyauté et d'une amicale sollicitude à l'égard du Danemark. Le Gouvernement de l'Empereur nous a donné une nouvelle preuve de ses sentiments en s'intéressant encore à nous après le traité de Vienne, et en ne cherchant pas aujourd'hui à encourager des espérances que pour ma part, je le répète, je ne nourrissais pas. Si tous les Gouvernements avaient imité cette conduite et mesuré leurs conseils à leurs intentions de secours matériel, le Danemark aurait probablement évité une partie de ses désastres.»

[Bien que le Comte Friis eût préféré l'union personnelle des Duchés et du Danemark, surtout par attachement au Roi, il est convaincu qu'il ne faudrait rien moins qu'un démembrement de la Prusse pour la réaliser.]

1692. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Autriche, 489, n° 100.)

Vienne, 9 décembre 1865.
(Cabinet, 11 décembre; Dir. pol., 14 décembre.)

Ayant eu l'honneur de dîner avant-hier à Schönbrunn avec Leurs Majestés, c'est un devoir pour moi de porter à la connais-

sance de Votre Excellence les témoignages de la reconnaissance que m'a exprimée S. M. l'Empereur François-Joseph pour l'empressement avec lequel S. M. notre Auguste Souverain avait prêté le concours de son Gouvernement à l'opération financière dont le succès est en ce moment pour l'Autriche de la plus haute importance[1].

L'Empereur m'a prié d'être une seconde fois son interprète en cette circonstance, après, m'a-t-il dit, avoir chargé M. le Prince de Metternich de ses remerciements personnels pour Sa Majesté. Je m'acquitte de ce message avec d'autant plus de satisfaction que j'y trouve l'occasion d'ajouter que le langage de Sa Majesté avait un caractère de spontanéité qui en faisait ressortir toute la sincérité. «Il y a, disait l'Empereur, différentes manières de rendre service, et votre Souverain y a mis tant de bienveillance et d'empressement que j'y suis profondément sensible.»

L'Empereur est visiblement préoccupé des événements décisifs qui vont se produire dans son Empire, mais il a confiance dans le succès de cette grande entreprise, aussi nécessaire, dit-il lui-même, pour la politique extérieure de son Gouvernement que pour son administration intérieure. Il est résolu à poursuivre avec fermeté l'accomplissement des réformes déjà en partie inaugurées, et paraît convaincu de la nécessité d'avancer graduellement dans la voie progressive des idées sagement libérales. En ce qui touche les négociations commerciales et autres qui sont entamées avec la France, Sa Majesté m'a donné l'assurance que nous rencontrerions dans son Gouvernement les dispositions les plus favorables à un accord réciproque dont il désirait vivement la prompte conclusion.

1693. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Autriche, 489, n° 101.)

Vienne, 10 décembre 1865.
(Cabinet, 13 décembre; Dir. pol., 15 décembre.)

[Le Cabinet de Vienne s'était déclaré disposé à s'associer à une démarche prussienne auprès de la Diète, pourvu que la

[1] Cf. Drouyn de Lhuys à Gramont, 18 novembre.

mesure de police réclamée par les deux grandes Puissances fût étendue à tous les États confédérés et non pas restreinte à la Ville libre de Francfort[1]. Le Comte de Bismarck ne l'a pas admis, et il a proposé, à son tour, l'envoi au Sénat de Francfort d'une note identique «déclarant que les deux grandes Puissances allemandes se réservent le droit d'aviser elles-mêmes au maintien de l'ordre, si le Sénat refuse de prendre les mesures qu'elles réclament». Le Cabinet de Vienne n'a pas encore formulé sa réponse, mais il est probable qu'elle sera négative; il est d'ailleurs vraisemblable que le Comte de Bismarck «n'a eu d'autre but que de provoquer un refus de concours qu'il avait prévu pour avoir le champ plus libre et agir ensuite à sa guise».]

1694. Le Comte de Reculot, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Confédération germanique, 841, n° 59.)

[Francfort,] 11 décembre 1865.
(Cabinet, 17 décembre; Dir. pol., 19 décembre.)

[Le Comte de Reculot adresse au Ministre l'analyse des protocoles des séances de la Diète pendant le troisième trimestre de l'année 1865. La séance du 7 décembre a été sans importance.]

Il n'y a rien de nouveau jusqu'à présent relativement à l'affaire des notes[2], mais il paraît certain que l'Autriche refuse de s'associer aux vues de M. de Bismarck, et l'on croit que le Cabinet de Vienne adressera bientôt au Sénat une note conciliante destinée à clore l'incident en ce qui le concerne.

Les derniers renseignements que j'ai reçus sur la crise ministérielle en Prusse[3] remontent au commencement de ce mois; toutefois je pense qu'ils offriront encore de l'intérêt, car, ostensiblement, rien n'est changé à Berlin.

Aucun des hommes d'État à qui l'on avait offert le poste de Premier Ministre ne s'est senti assez fort dans les circonstances présentes pour succéder à M. de Bismarck, et aucun d'eux surtout

(1) Cf. Benedetti, 6 décembre.
(2) Cf. Gramont, 10 décembre.
(3) Cf. Reculot, 24 novembre, et Benedetti, particulière et confidentielle, 26 novembre.

n'a admis la possibilité de changer la politique suivie par ce Ministre dans la question des Duchés de l'Elbe, qui, il faut le dire, est devenue une question nationale pour le peuple prussien. M. de Bismarck le sait si bien que, dans l'une des entrevues qu'il a eues avec le Roi après l'offre de sa démission, il a très nettement déclaré à Sa Majesté que nul n'était pour le moment capable d'accepter son héritage, «car, a-t-il dit, il faut aujourd'hui à la tête des affaires un homme qui fasse preuve d'une grande énergie à l'intérieur comme à l'extérieur». M. de Bismarck aurait ajouté que, en le laissant partir pour la France sans lui permettre de faire quelques concessions à la politique de l'Empereur en ce qui concerne le Sleswig-Holstein, on l'avait compromis et affaibli.

J'apprends du reste, Monsieur le Ministre, que les partis continuent à s'agiter autour du Roi. La Reine douairière et le Prince Charles protègent le Comte d'Arnim Boytzenbourg, le représentant des opinions du parti féodal. La Reine Augusta, au contraire, d'accord avec le Prince royal, voudrait faire revenir aux affaires, avec M. de Schleinitz, un Ministère libéral qui réconcilierait la Couronne avec les Chambres. Reste le parti de M. de Bismarck, qui exerce encore une grande influence sur le Roi par l'intermédiaire de M. Abeken, Secrétaire intime de Sa Majesté.

Au milieu de toutes ces intrigues de Cour, le Roi flotterait indécis sans parvenir à prendre une résolution définitive, et laissant même entrevoir la fatigue que lui cause actuellement l'état des choses en Prusse.

[*P.-S.* — 15 décembre. — Le Comte de Reculot croit qu'une note autrichienne, de ton conciliant, vient d'être remise au Sénat de Francfort. — L'Autriche a déclaré qu'à l'Exposition universelle de 1867 les produits des Duchés de l'Elbe ne pourraient être réunis à ceux de l'industrie prussienne, et que ceux du Holstein devraient être classés dans la section autrichienne. «Il paraît donc que, dans la pensée du Gouvernement de l'Empereur François-Joseph, l'état provisoire dans les Duchés se prolongerait encore quelques années.» D'autre part, la Prusse a été forcée de s'associer la Bavière pour la négociation du traité de commerce avec l'Italie[1].]

[1] Cf. des Méloizes, 29 novembre.

J'apprends aussi que le but de l'entrevue que MM. de Bismarck et de Roon ont eue à Hambourg avec le Général de Manteuffel[1] était de faire comprendre au Gouverneur du Sleswig que ses discours avaient quelquefois eu le tort d'engager la politique de la Prusse, et de lui recommander d'être plus circonspect à l'avenir.

1695. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Bavière, 240, n° 55.)

Munich, 13 décembre 1865.
(Cabinet, 15 décembre; Dir. pol., 18 décembre.)

[Le Gouvernement bavarois a reçu communication des arrangements commerciaux conclus entre la Prusse et l'Italie[2].]

Le Ministre m'a reparlé à cette occasion de M. de Bismarck et de l'opposition qu'il rencontre dans les Duchés, où les Prussiens, suivant son expression, sont plus impopulaires que ne l'ont jamais été les Danois. «La Prusse, a-t-il ajouté, aurait trouvé un profit bien plus sûr à donner satisfaction au vœu des populations, en se prêtant à l'installation du Prince d'Augustenbourg et se réservant une suzeraineté que personne n'aurait songé à lui contester. Aujourd'hui, M. de Bismarck paraît reconnaître la nécessité de s'arrêter dans la poursuite de ses projets; mais l'opinion publique ne lui en sait aucun gré, et elle en rapporte tout l'honneur à la France et à la réserve avec laquelle l'Empereur Napoléon a accueilli ses ouvertures.» Cet hommage à la politique de l'Empereur m'a paru se rattacher dans l'esprit du Ministre bavarois aux ouvertures qu'il m'a faites lui-même le mois dernier[3].

Le Marquis Oldoini, que la Cour de Florence a désigné pour la représenter à Munich, doit arriver prochainement. Les deux Gou-

(1) Cf. Benedetti, 6 décembre.

(2) Cf. p. 173, n. 1, et Benedetti, 26 novembre. Ces arrangements, analogues à ceux qui avaient été conclus entre le Zollverein et l'Angleterre le 30 mai 1865, avaient principalement pour objet la concession réciproque du traitement de la nation la plus favorisée.

(3) Cf. des Méloizes, 22 novembre.

vernements se sont entendus pour que les relations fussent officiellement établies à Munich et à Florence avant la fin de l'année.

1696. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 353, n° 168.)

Berlin, 14 décembre 1865.
(Cabinet, 17 décembre; Dir. pol., 18 décembre.)

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 1er de ce mois sous le n° 75, et je vous remercie d'avoir bien voulu m'envoyer, en copie, celle par laquelle Votre Excellence a fait part au Ministre de l'Empereur à Munich des explications que l'Envoyé de Bavière à Paris vous a présentées pour justifier la détermination prise par son Gouvernement de reconnaître le Royaume d'Italie(1). Ayant eu occasion, à propos du traité de commerce qui se négocie avec le Cabinet de Florence(2), de revenir sur ce sujet avec M. le Comte de Bismarck, je n'ai pas manqué de lui apprendre avec quel soin Votre Excellence observe, dans ses rapports avec les Représentants des États secondaires de l'Allemagne, la réserve dont le Gouvernement de l'Empereur s'est fait une règle de conduite. Le Président du Conseil, que l'on se plaît à alarmer, de tous les points de la Confédération, en évoquant la nécessité de chercher un point d'appui à Paris à laquelle sa politique agressive pourrait réduire les Cours moyennes, m'a paru apprécier le langage plein de franchise que Votre Excellence a tenu à M. le Baron de Wendland.

1697. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 353, n° 169.)

Berlin, 14 décembre 1865.
(Cabinet, 17 décembre; Dir. pol., 18 décembre.)

[Le Comte de Bismarck a reçu la réponse du Cabinet de Vienne à sa dépêche relative à l'affaire de Francfort. Les deux Cours, ne

(1) Cf. Drouyn de Lhuys à des Méloizes, 22 novembre.
(2) Cf. Benedetti, 26 novembre, et ci-dessus, p. 220, n. 2.

pouvant se mettre d'accord, renoncent à saisir la Diète de l'incident et se contenteront d'adresser séparément des remontrances au Sénat de Francfort[1].]

Le Président du Conseil ne perd pas de vue le but qu'il s'était proposé en soulevant cette difficulté. Il ne l'a jamais envisagée que comme un moyen propre à amener, le jour où sa politique lui en ferait un devoir, un conflit au sein même de l'Allemagne, et il tient à établir, afin d'en user au besoin, que tout État confédéré a le droit de faire respecter à Francfort sa dignité et son indépendance du moment où le Sénat se refuse à y pourvoir. «Je veux pouvoir, m'a-t-il dit, fermer le bureau d'un journal qui injurierait le Roi, ou dissiper une réunion dans laquelle on débattrait des mesures incompatibles avec l'entier exercice de sa puissance souveraine, sauf à prendre d'autres dispositions si notre résolution, en pareil cas, rencontrait une résistance quelconque de la part de ceux de nos Confédérés qui entretiennent comme nous un corps de troupes à Francfort.»

M. de Bismarck désire, en somme, rester maître de faire surgir un différend dans un moment opportun, et il y attache d'autant plus de prix qu'il semble se convaincre lui-même que l'Autriche se prêtera difficilement aux déductions qu'il espérait tirer de la Convention de Gastein, et qu'il prévoit que la situation créée par cet acte international pourrait se prolonger au delà du terme que lui avaient assigné ses calculs ou ses espérances.

Comme j'ai eu l'honneur de le mander à Votre Excellence, il semble constant que les deux Cours n'ont plus, depuis l'été dernier, ouvert aucun pourparler touchant les Duchés[2], et les informations venant de Vienne continuent à affirmer que le Cabinet impérial ne serait pas, dans tous les cas, disposé à y concourir. M. de Bismarck répondait récemment à un de mes Collègues qui lui demandait ce qu'il faisait dans l'affaire des Duchés : *Je fais le mort;* mais il convient sans difficulté que c'est là une attitude qu'il ne pourrait observer longtemps devant les espérances que lui avait fait concevoir la conduite de l'Autriche à Gastein et que l'opinion publique en Prusse avait partagées avec

(1) Cf. Benedetti, 6 décembre, et Gramont, 10 décembre.

(2) Cf. Benedetti, 29 novembre.

lui. En attendant, il trouve, me disait-il hier, l'occasion de se plaindre à Vienne, *deux fois par semaine*, de la manière dont les Agents autrichiens comprennent et pratiquent leurs devoirs dans le Holstein, et le Général de Manteuffel, déçu lui-même dans sa confiance, lui en fournit amplement les éléments. Trouvera-t-il, à Francfort ou dans les Duchés, des prétextes pour placer de nouveau l'Autriche dans l'obligation d'accepter une solution définitive, ou bien l'occasion lui en sera-t-elle fournie par les difficultés qui pourraient s'élever à Pesth ou ailleurs? Il ne juge pas lui-même qu'il lui soit possible encore de former aucune conjecture, mais il y dispose le Roi en lui signalant, l'un après l'autre, les actes de mauvais vouloir qu'il attribue à la malveillance du Cabinet de Vienne, et il s'y prépare de son côté en se ménageant les expédients qui lui seront nécessaires pour brusquer un dénouement quand il croira le moment opportun et qu'il y aura déterminé son Souverain.

M. le Baron de Werther, touchant au terme de son congé, ira sous peu de jours reprendre ses fonctions, et je n'ai pas besoin de dire que l'on n'a jamais eu l'intention, ainsi qu'on l'a prétendu, de le retenir indéfiniment à Berlin et de laisser la Légation de Prusse à Vienne aux mains d'un Chargé d'Affaires afin de marquer le refroidissement qui existe entre les deux Cours.

[On prétend que le Grand-Duc Constantin, qui est venu à Berlin pour assister au mariage de la Princesse Alexandrine[1], n'a pas dissimulé que l'on se méprendrait «si on envisageait l'abstention de la Cour de Saint-Pétersbourg comme un parti pris d'accepter telle solution qu'il plairait à l'Allemagne de donner à la question des Duchés». La cession des droits de la Maison impériale au Duc d'Oldenbourg serait considérée comme non avenue au cas où ce Prince renoncerait à l'invoquer. Benedetti a interrogé M. de Bismarck sur l'exactitude des propos attribués au Grand-Duc, et M. de Bismarck a répondu qu'il n'avait aucune raison de croire que le Grand-Duc eût tenu un pareil langage. Mais «il a été très sobre d'explications, ainsi qu'il l'a toujours fait

[1] La princesse Alexandrine, fille du prince Albert de Prusse, frère du roi Guillaume, avait épousé le 9 décembre le duc Guillaume de Mecklembourg-Schwerin, frère du grand-duc régnant.

toutes les fois que j'ai essayé de l'entretenir de ses relations avec le Cabinet de Saint-Pétersbourg». — Le Prince royal de Prusse part pour Bruxelles; il doit assister aux funérailles du Roi Léopold.]

1698. Le Comte de Comminges-Guitaud, Ministre à Bruxelles, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Belgique, 244, n° 52.)

Bruxelles, 14 décembre 1865.
(Cabinet, 15 décembre; Dir. pol., 18 décembre.)

[Le Comte de Comminges-Guitaud a informé M. Rogier que l'Empereur a désigné le Duc de Bassano pour le représenter aux obsèques du Roi Léopold (1). Il est heureux que le *Moniteur* ait publié les télégrammes échangés entre le Duc de Brabant et l'Empereur à l'occasion de la mort du Roi. La réponse impériale «a causé une immense sensation, fait monter les fonds de 3 p. o/o et rassuré une partie du public en écartant de son imagination le fantôme de l'annexion» (2).

Le reste de la dépêche parle des préparatifs des funérailles.]

1699. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Saxe, 140, n° 127.)

Dresde, 14 décembre 1865.
(Cabinet, 17 décembre; Dir. pol., 18 décembre.)

[Toute négociation au sujet des Duchés ou de l'affaire de Francfort semble avoir cessé entre Vienne et Berlin (3). «La conclusion de l'emprunt autrichien à Paris (4) a singulièrement aug-

(1) Le roi Léopold Ier était mort à Laeken le 10 décembre.

(2) Goltz, dans une dépêche du 9 décembre, avait déjà rapporté à Bismarck une conversation avec Napoléon III, où l'Empereur affirmait n'avoir aucune visée sur la Belgique. (Sybel, t. IV, p. 217, n. 1.)

(3) Cf. Benedetti, 14 décembre.

(4) Cf. Drouyn de Lhuys à Gramont, 18 novembre, et Gramont, 9 décembre.

menté le crédit moral de l'Autriche en affaiblissant d'autant celui de M. de Bismarck». Celui-ci ne cache pas son irritation.

La Saxe a donné ses pleins pouvoirs à la Prusse pour conclure le traité de commerce avec l'Italie; mais la Bavière a obtenu de participer aux négociations [1].]

1700. Le Baron de Belcastel, Ministre à Weimar, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Saxe-Weimar, 10, n° 14.)

Weimar, 14 décembre 1865.
(Cabinet, 17 décembre; Dir. pol., 19 décembre.)

[L'attitude effacée de l'Autriche en face de la Prusse est certainement pour beaucoup dans la résolution qu'ont prise les Cours secondaires de reconnaître le Royaume d'Italie. Elles subissent à contre-cœur l'influence de la Prusse et blâment l'Autriche de sa faiblesse.]

L'irritation est presque aussi grande contre l'une que contre l'autre de ces Puissances. M. de Watzdorf me disait ces jours-ci que, si par malheur une guerre venait à éclater entre la France et la Prusse au sujet des frontières du Rhin, l'Allemagne se diviserait et ne marcherait pas tout entière contre nous, comme elle l'eût fait il y a quelques années. Ce propos, fondé ou non, venant d'un Ministre très patriote, et qui poussait à l'intervention de l'Allemagne dans la guerre d'Italie, prouve bien les animosités produites par les déceptions de ces derniers temps. Et cependant M. de Watzdorf, par sa sympathie personnelle pour le Roi de Prusse et par la politique traditionnelle du Gouvernement grand-ducal, est bien l'un des Ministres des petits États qu'il eût été le plus facile de rallier.

[La Reine de Prusse vient de passer deux jours à Weimar. Elle paraissait triste et découragée. «Elle est loin de partager les vues de M. de Bismarck, et trouve dans le Grand-Duc un confident de ses plaintes pour le présent et de ses craintes pour l'avenir.»]

La mort du Roi des Belges a réveillé en Allemagne certaines inquiétudes qui se produisent périodiquement dans l'opinion pu-

[1] Cf. Reculot, 11 décembre.

IMPRIMERIE NATIONALE.

blique à chaque événement un peu important. C'est toujours la crainte d'éventualités qui menaceraient également la Belgique et la Confédération germanique, par la pensée qu'on nous attribue de vouloir, un jour ou l'autre, arriver jusqu'au Rhin[1]. Pour le cas présent, c'est la possibilité qu'une occasion, qu'on nous soupçonne de chercher, ne puisse naître directement ou indirectement du conflit des partis en Belgique, que la perte du Roi laisse livrés aux passions religieuses et politiques sans une autorité modératrice. On comprend très bien que la conduite des grandes Puissances allemandes et l'état général de l'Europe rendent l'Empereur maître de la situation, et l'on craint que nous ne puissions être amenés à en profiter. C'est même un des griefs que M. de Watzdorf reproche à la politique de M. de Bismarck. «Un des plus grands dangers de la conduite de la Prusse, me disait ce Ministre, c'est d'avoir rendu l'Empereur Napoléon l'arbitre de l'Europe; c'est le seul Souverain qui ait la volonté et la puissance.»

1701. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Autriche, 489, n° 106.)

Vienne, 18 décembre 1865.
(Cabinet, 21 décembre; Dir. pol., 23 décembre.)

[Le Comte de Mensdorff a parlé au Duc de Gramont de la dépêche circulaire adressée le 25 novembre par le Général La Marmora aux Agents diplomatiques du Roi d'Italie à l'étranger[2]. Il

[1] Cf. Comminges-Guitaud, 14 décembre, et la note 2.

[2] La Marmora (*Un peu plus de lumière*, p. 60 et suiv.) relate que, après la Convention de Gastein, le moment lui parut opportun pour faire une tentative auprès du Gouvernement de Vienne et lui réclamer la Vénétie moyennant une compensation pécuniaire. Après quelques entretiens confidentiels — car la mission devait être secrète, — il chargea le Comte M*** de sonder le gouvernement de Vienne, et il lui remit, en même temps qu'une lettre d'introduction, trois documents indiquant les diverses questions à traiter dans le cas où l'Autriche aurait accepté le principe de la cession. La lettre et les documents (publiés dans leurs parties essentielles) figurent dans l'ouvrage de La Marmora, à la date du 9 octobre. La tentative ne réussit pas; «mais je ne me repentis pas, écrit La Marmora, de l'avoir faite. De toutes façons, nous restions entièrement libres, et plus à même de repousser les propositions et les recommandations au sujet du rétablissement de nos relations commerciales et diplomatiques avec

y relève une phrase qui semble réserver une voie d'accommodement : «Il ne resterait donc, écrit le Général, nous le reconnaissons volontiers, qu'à procéder en dehors de toute forme qui pût engager la politique des deux Gouvernements, et en vue seulement de l'amélioration de fait des relations économiques entre les deux pays.» C'est précisément cette pensée qui avait inspiré et les ouvertures autrichiennes du mois d'août et la démarche des autorités impériales et royales en Vénétie[1]. Le Duc de Gramont a cru comprendre que, si le Cabinet de Florence voulait s'y prêter, celui de Vienne serait disposé à conclure «un arrangement pour l'amélioration de fait des relations économiques entre les deux pays, non seulement d'un caractère purement local..., mais pour toutes les provinces soumises à l'autorité du Roi».]

1702. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 489, n° 71.)

Paris, 19 décembre 1865.

M. le Prince de Metternich a bien voulu me donner lecture d'une dépêche dans laquelle M. le Comte de Mensdorff se félicite

l'Autriche qui nous venaient de temps à autre tantôt de la France, tantôt de l'Angleterre». La circulaire de La Marmora du 25 novembre a trait aux propositions de cette nature. La Marmora expose aux agents diplomatiques de l'Italie à l'étranger les raisons pour lesquelles des négociations en vue d'établir des accords commerciaux et même de renouer des relations diplomatiques entre l'Italie et l'Autriche seraient impossibles tant que l'Autriche garderait la Vénétie. Quant à un accommodement conclu en dehors de toute forme qui pût engager la politique des deux gouvernements, et en vue seulement de l'amélioration de fait des relations économiques entre les deux pays, La Marmora ne s'y déclarait pas hostile. «Mais, disait-il, je suis obligé de constater que le Gouvernement autrichien ne s'est pas placé jusqu'ici sur un terrain qui permette d'en venir même à un simple accommodement de ce genre.» — La circulaire de La Marmora a été publiée dans les *Arch. diplom.*, 1866, t. III, p. 235. Il n'y est pas fait allusion, non plus qu'à la mission secrète qui l'a précédée, dans la correspondance du baron de Malaret. — Sybel (t. IV, p. 248-249) nous donne le nom du négociateur italien à Vienne, en même temps qu'il analyse ses instructions : c'était le comte Malaguzzi.

[1] Cf. Drouyn de Lhuys à Gramont, 1er août, et à Malaret, 7 août.

des relations amicales qui existent entre le Gouvernement de Sa Majesté et le Cabinet de Vienne. Sans parler de l'affaire de l'emprunt[1], à laquelle le Gouvernement autrichien attachait un grand prix, M. de Mensdorff voit un gage de la cordialité de nos rapports dans les récents entretiens de M. le Prince de Metternich avec l'Empereur et avec moi[2]. M. le Ministre des Affaires étrangères d'Autriche s'en montre d'autant plus satisfait que l'état des choses en Italie lui paraît rendre spécialement désirable un accord entre les appréciations de la France et celles de la Cour de Vienne. La situation de la péninsule lui semble en ce moment assez grave pour autoriser les doutes les plus sérieux sur la consolidation définitive du nouveau Royaume. Il ajoute que la question romaine mérite, dans de telles circonstances, une sollicitude particulière, et l'identité des intérêts religieux de la France et de l'Autriche lui fait envisager avec confiance l'éventualité de démarches communes en faveur du Saint-Siège.

J'ai remercié M. le Prince de Metternich des sentiments exprimés dans la dépêche de M. le Comte de Mensdorff. Nous avons prouvé notre désir de conserver dans nos rapports avec la Cour de Vienne un caractère de bon vouloir mutuel. Le langage de M. l'Ambassadeur d'Autriche à son retour à Paris a été pour nous une occasion naturelle de lui en renouveler l'assurance, et je me plais à constater à cet égard combien la communication de M. le Comte de Mensdorff rend exactement ma pensée. Toutefois l'état de l'Italie ne me paraît pas aussi dangereux qu'à M. le Ministre des Affaires étrangères. Sans contester les difficultés de la situation intérieure[3], nous pensons que le Gouvernement italien saura en triompher, et qu'il ne surviendra aucun incident de nature à créer des complications extérieures. Quant au Saint-Siège,

[1] Cf. Drouyn de Lhuys à Gramont, 18 novembre, et Gramont, 9 décembre.

[2] Il n'est point fait, dans la correspondance, d'allusion à d'autre entretien que celui de Drouyn de Lhuys et de Metternich mentionné dans la dépêche de Drouyn de Lhuys, du 18 novembre.

[3] Aux élections d'octobre 1865, l'opposition de gauche avait été notablement renforcée. Dès la fin de novembre, Malaret jugeait une crise ministérielle très probable; elle s'ouvrit en effet le 20 décembre. La Marmora, chargé par le Roi de reconstituer un Cabinet, y parvint à la fin du mois. Aux difficultés parlementaires s'ajoutaient de très graves difficultés financières.

nous attachons la même importance que le Cabinet de Vienne à son indépendance et à sa sécurité, et nous poursuivons donc un même but. Nous ne devons pas cependant oublier que le souvenir de l'influence prépondérante longtemps exercée par l'Autriche sur l'Italie peut parfois exposer les démarches du Gouvernement autrichien à être inexactement interprétées, et que, en ce qui nous concerne, il nous faut éviter tout ce qui serait de nature à mettre en cause les susceptibilités nationales des populations de la péninsule. J'ai dû faire cette remarque à M. le Prince de Metternich, relativement à la dépêche de M. le Comte de Mensdorff, en ajoutant d'ailleurs que, sous cette unique réserve, nous serons toujours heureux d'échanger nos idées avec la Cour de Vienne et de combiner nos efforts dans une pensée commune d'apaisement et de conciliation.

1703. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Saxe, 140.)

Dresde, 20 décembre 1865, 2h 55 soir.
(Reçu à 4h soir.)

Le traité italien sera signé ces jours-ci par la Prusse, la Saxe et la Bavière. Les rapports diplomatiques entre Dresde et Florence suivront la ratification par l'Italie[1].

1704. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 353, n° 170.)

Berlin, 22 décembre 1865.
(Cabinet, 24 décembre; Dir. pol., 26 décembre.)

[La Convention dont on parle entre l'Autriche et la Prusse n'est qu'un arrangement concerté entre les Généraux de Gablenz et de Manteuffel au sujet des troupes d'occupation de Rendsbourg.

[1] Cf. Forth-Rouen, 14 décembre. Le traité, auquel accéda également le Grand-Duché de Bade, fut signé le 31 décembre.

— Le Comte de Mensdorff a chargé le Comte Chotek de communiquer à Berlin le texte de la dépêche qu'il se propose d'adresser au Bourgmestre de Francfort. La rédaction de ce document n'a pas satisfait le Comte de Bismarck, qui semble avoir renoncé à toute démarche commune ou simultanée[1]. — Les pourparlers relatifs au traité de commerce entre le Zollverein et l'Italie semblent sur le point d'aboutir[2]; on se bornera à conclure un traité assurant aux parties contractantes le traitement de la nation la plus favorisée, sans entreprendre de remanier les tarifs.]

1705. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 353[3].)

Vienne, 23 décembre 1865, 2h 1/2 soir.

L'Empereur François-Joseph a écrit une lettre à Sa Majesté, et envoie le Grand Cordon de Saint-Étienne pour S. A. le Prince Impérial.

Le courrier porteur de la lettre et des insignes est parti hier soir.

1706. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, à Drouyn de Lhuys. (Orig., avec déchiffrement. Bavière, 240, n° 56.)

Munich, 25 décembre 1865.
(Cabinet, 29 décembre; Dir. pol., 30 décembre.)

[La dépêche commence par des nouvelles de Cour. Le Vicomte des Méloizes insiste sur l'impopularité du Cabinet particulier du Roi.]

Le Cabinet de Munich s'étant mis d'accord avec celui de Berlin sur le principe des négociations commerciales avec l'Italie, le Gouvernement bavarois s'est prêté à unir ses efforts à ceux de

(1) Cf. Benedetti, 14 décembre.

(2) Cf. Forth-Rouen, télégramme, 20 décembre.

(3) Ce télégramme a été classé par erreur dans la correspondance de Prusse.

la Prusse, pour obtenir l'adhésion des autres Etats du Zollverein.

[*Déchiffrement*] Le rôle que la Prusse a réservé ainsi à ses côtés à la Bavière paraît satisfaire l'amour-propre des hommes d'État bavarois[1].

[Le Baron d'Edelsheim, le nouveau Ministre des Affaires étrangères du Grand-Duché de Bade[2], vient de passer quelques jours à Munich, où il a eu plusieurs entrevues avec le Baron de Pfordten. Il est visible que la Bavière cherche à grouper autour d'elle les petits États.]

1707. Le Comte de Clermont-Tonnerre, Attaché militaire à Berlin, au Maréchal Randon, Ministre de la Guerre. (Orig. Archives historiques du Ministère de la Guerre.)

Berlin, 27 décembre 1865.

[Le Comte de Clermont-Tonnerre adresse au Ministre quelques dessins.]

Pour compléter les détails d'une de mes récentes lettres[3], je dois signaler l'activité inusitée avec laquelle les officiers s'occupent de l'instruction des jeunes recrues.

[Les exercices de tir, qui ne commencent d'ordinaire qu'à la fin de janvier au plus tôt, ont lieu depuis quinze jours.]

A-t-on voulu seulement mettre à profit un hiver exceptionnellement doux, ou bien a-t-on une raison secrète de tout préparer, comme à la fin de 1863, de manière à avoir sous les drapeaux trois classes complètement instruites avant le printemps? Je ne saurais trancher cette question, car rien ne fait pressentir l'imminence de graves complications.

(1) Le déchiffrement se termine ici.
(2) Cf. Cadore, 22 octobre.
(3) Cf. Clermont-Tonnerre, 2 décembre.

1708. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Saxe, 140, n° 132.)

Dresde, 27 décembre 1865.
(Cabinet, 31 décembre; Dir. pol., 3 janvier 1866.)

[La signature du traité de commerce entre le Zollverein et l'Italie est encore retardée par quelques difficultés qu'a soulevées le Ministre d'Italie à Berlin[1]. — Nouvelles de Cour. — Envoi d'un extrait de la *Correspondance russe* (feuille semi-officielle) inséré dans la *Gazette de Dresde.*]

1709. Annexe à la dépêche de Dresde du 27 décembre, n° 132.

La *Correspondance russe* (officieuse) a inséré les considérations suivantes sur la situation générale politique de l'Europe.

La lutte entre l'Autriche et la Prusse continue dans l'ombre, mais elle est poussée avec ardeur. Cette dernière Puissance a pris une attitude telle qu'elle ne saurait renoncer à ses projets d'agrandissement sans mettre en péril et son influence à l'extérieur et sa sécurité à l'intérieur. Les petites rivalités qui se font jour dans le Ministère prussien, les discussions les plus violentes s'élevant parmi ses membres même à propos de questions de détail, prouvent qu'il y a nécessité pour le Comte de Bismarck de marcher en avant pour maintenir le système gouvernemental que ses concitoyens lui ont imposé; il ne peut les satisfaire qu'en leur offrant de la gloire militaire et des conquêtes. Le sort de la Belgique doit donc nécessairement attirer l'attention, car le Comte de Bismarck ne pourra arriver à l'annexion sans y sacrifier quelques principes. Des motifs d'équilibre se présenteront au moment opportun à ceux qui en auront besoin pour justifier leur ambition, et, si la Prusse s'agrandit du côté de l'Ouest européen, la France ne manquera pas de passer ses frontières pour aller à sa rencontre. Quoi qu'il en soit, le rôle de la Russie est clairement dessiné à

[1] Cf. Forth-Rouen, télégramme, 20 décembre.

l'égard de cet événement qui préoccupe tout le monde. Elle ne défendra pas seule le droit : une telle entreprise lui a trop mal réussi dans le temps pour qu'elle y revienne encore, et, d'ailleurs, elle est aujourd'hui dans l'impossibilité de pouvoir le faire. La Russie se bornera donc à des représentations, jusqu'à ce que le moment sera venu où *ses intérêts* se trouveront en jeu, ce qui n'arrivera que lorsque les complications auront gagné l'Europe entière. De quelque nature que puisse être ces dernières, on peut être assuré que la Russie fera tous les sacrifices possibles pour défendre ses droits.

1710. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Autriche, 489, n° 109[1].)

Vienne, 28 décembre 1865.
(Cabinet, 30 décembre; Dir. pol., 2 janvier 1866.)

J'ai reçu les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire jusqu'au 19 de ce mois et au n° 71.

M. le Comte de Mensdorff, ainsi que je l'avais prévu[2], est revenu dans ses entretiens avec moi sur son désir d'améliorer les rapports économiques qui existent entre l'Autriche et l'Italie, et il m'a formellement déclaré que le Cabinet de Vienne serait disposé à étendre à toutes les provinces soumises au Roi Victor-Emmanuel l'accord qui avait été proposé pour la frontière lombarde et la Sardaigne[3]. Ainsi se trouverait réalisée l'éventualité contemplée par M. le Général La Marmora dans sa dépêche du 25 novembre dernier aux Agents italiens. J'ai demandé au Comte de

[1] En tête, note au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «Faire part à Florence des dispositions de la Cour de Vienne au sujet d'un arrangement commercial. Le Prince de Metternich m'avait parlé dans le même sens que M. de Mensdorff, à plusieurs reprises.

«Quelques mots sur la décoration accompagnée d'une lettre fort gracieuse de l'Empereur François-Joseph à l'Empereur Napoléon.» — Il s'agit ici du grand-cordon de l'ordre de Saint-Étienne envoyé par l'Empereur François-Joseph au Prince impérial. Cf. Gramont, télégramme, 23 décembre.

[2] Cf. Gramont, 18 décembre.

[3] Cf. la circulaire de La Marmora du 25 novembre (dans les *Arch. Diplom.*, 1866, t. III, p. 235), et la n. 2, p. 226.

Mensdorff si la communication qu'il me faisait impliquait de sa part un appel aux bons offices du Gouvernement de l'Empereur, et je lui ai fait observer que la crise ministérielle dont le télégraphe venait d'apporter la nouvelle pourrait avoir pour effet de rendre le terrain peu favorable à une négociation de ce genre. Il m'a répondu que, M. le Général La Marmora ayant été chargé par le Roi de former un autre Ministère[1], il y avait lieu de croire que la nouvelle administration s'inspirerait en cette question des sentiments et des dispositions que sa dépêche avait manifestés. Il me priait en conséquence de faire savoir à Votre Excellence que le Cabinet de Vienne serait très reconnaissant de ce que le Gouvernement de l'Empereur voudrait bien faire pour provoquer sur ces bases une entente entre les deux pays.

Sans vouloir donner à cette démarche une portée exagérée, Votre Excellence y trouvera sans doute comme moi un indice remarquable d'une tendance vers des idées moins absolues que celles qui ont été jusqu'ici professées par le Gouvernement autrichien en ce qui touche ses rapports avec l'Italie. On a relevé dans ce même ordre d'idées un fait assez singulier, qui jusqu'ici n'avait pas eu de précédents. La *Gazette de Vienne* a publié dans sa partie officielle, sans l'accompagner d'aucune réserve et absolument comme si le Roi d'Italie avait été reconnu en cette qualité, la convention télégraphique récemment signée à Paris. C'est la première fois que, dans la feuille du Gouvernement qui correspond à notre *Moniteur*, on voit figurer le nom de l'Empereur François-Joseph et celui de ses Plénipotentiaires à côté de celui du Roi d'Italie ainsi nommé et qualifié. Il n'a été fait aucune mention des réserves dont Votre Excellence avait dû faire suivre la signature du protocole à la demande du Gouvernement autrichien, en sorte que pour le public elles demeurent ignorées et n'existent pas.

[Le Duc de Gramont a informé Drouyn de Lhuys de l'envoi au Prince Impérial du Grand-Cordon de Saint-Étienne[2]. C'est

(1) Le 20 décembre, un vote de la Chambre italienne avait mis en échec le ministre des finances, Sella. Le 21, le roi Victor-Emmanuel avait accepté la démission du ministère, mais en chargeant le général La Marmora de reconstituer un cabinet. Voir p. 228, n. 3.

(2) Cf. Gramont, télégramme, 23 décembre.

une nouvelle preuve «du désir qu'a la Cour de Vienne de se rendre agréable» à l'Empereur. Le Duc de Gramont «en recueille chaque jour les témoignages»; il espère «que ces dispositions amicales ne seront pas sans influence sur les négociations commerciales et autres qui se poursuivent en ce moment»[1].

Nouvelles de Cour. — Le Duc de Gramont ne sait rien de nouveau sur l'affaire de Francfort. «Cependant le silence du Cabinet de Berlin[2] ne laisse pas que d'inspirer ici d'assez sérieuses inquiétudes, et on pourrait peut-être y voir une des causes qui engagent le Cabinet de Vienne à se rapprocher de nous et de l'Italie.»

Post-scriptum relatif à une soirée qu'a donnée le Duc de Gramont.]

1711. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 353, n° 173.)

Berlin, 30 décembre 1865.
(Cabinet, 1er janvier 1866; Dir. pol., 2 janvier.)

[Les Plénipotentiaires du Zollverein et celui du Royaume d'Italie doivent procéder le lendemain à la signature du traité de commerce[3]. Il est certain que le Gouvernement italien n'a vu dans le traité qu'un moyen d'obtenir la reconnaissance des États allemands; il n'a pas su profiter de l'occasion qui s'offrait à lui d'obtenir de réels avantages économiques.]

1712. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Hesse-Darmstadt, 29, n° 39.)

Darmstadt, 31 décembre 1865.
(Cabinet, 2 janvier 1866; Dir. pol., 5 janvier.)

[Le Baron de Dalwigk vient d'annoncer au Comte d'Astorg que le Grand-Duché de Hesse-Darmstadt a adhéré au traité de commerce italo-allemand et reconnu le Royaume d'Italie.]

[1] La correspondance d'Autriche ne nous apporte aucun renseignement sur ces «négociations commerciales et autres».

[2] Cf. Benedetti, 14 décembre, n° 169, et 22 décembre.

[3] Cf. Forth-Rouen, 27 décembre.

M. de Dalwigk se félicite de l'accueil qu'il suppose avoir été fait en France à M. de Bismarck[1]. Le Ministre prussien avait préparé tous ses plans pour les étayer sur ce qu'il attendait de la France, et il a dû comprendre enfin que le Gouvernement de l'Empereur l'entendait bien, mais ne l'écoutait pas.

Si à cet état des affaires prussiennes à Paris on joint par la pensée les rapports commerciaux qui s'établissent entre la France et l'Autriche, l'espèce d'entente plus cordiale que l'on dit se produire entre ces deux Gouvernements, les facilités nouvelles que l'Autriche y trouverait pour mener à bonne fin ses rapports avec la Hongrie et ses travaux de transformation intérieure, l'état, enfin, moins précaire de ses finances; — si l'on tient compte, d'un autre côté, du prolongement indéfini des difficultés que la Prusse éprouve dans les Duchés de l'Elbe et de l'hostilité que M. de Bismarck (le Baron de Dalwigk l'espère bien) va rencontrer une fois de plus au sein de son Parlement, — on en arrive à constater une situation générale bien différente de ce qu'elle était il y a un certain temps.

La solution définitive de la question des Duchés, le Baron de Dalwigk ne la devine pas encore, il est vrai. Mais, si tout ce qui précède donne à l'Autriche le moyen de relever la tête vis-à-vis de sa rivale, cette solution ne peut qu'y gagner.

Au reste, M. de Dalwigk n'imagine rien de praticable, si ce n'est l'élection du Duc d'Augustenbourg, dont la position serait alors d'autant plus utile à ses États et l'indépendance souveraine d'autant mieux assurée que la politique entreprenante du Cabinet de Berlin se heurterait à plus d'obstacles au dedans et au dehors.

Tout ce qui peut se produire en Autriche, en Hongrie, en Italie ne manquera donc pas d'avoir un contrecoup sur les bords de l'Elbe, sur ce point qui, à son tour, remue toute l'Allemagne de ses palpitations.

Telles sont les préoccupations qui remplissent l'opinion publique et qui finissent par se concentrer sur les rapports de la France et de l'Autriche. De là, en effet, dépendent les combinaisons auxquelles on tend généralement à se livrer et qui repo-

[1] Cf. Benedetti, particulière et confidentielle, 26 novembre, et des Méloizes, 13 décembre.

seraient, si je puis dire, sur une chaîne sympathique qui, de la France à l'Autriche, passerait par plus d'un État de l'Allemagne méridionale et servirait de frein aux aspirations dominatrices de la Prusse. Telles sont les lignes principales de tout un système politique dans lequel M. Dalwigk voudrait pouvoir progresser.

Quant à ce qui, dans ces combinaisons, toucherait aux rapports de l'Autriche avec l'Italie relativement à Venise, le Baron ne voit rien là de possible. L'Autriche a possédé Venise ; elle ne peut pas ne la plus posséder. C'est une question de frontières insoluble.

JANVIER 1866.

15 janvier. Ouverture de la session législative à Berlin. Bismarck lit le discours du Trône.

22 janvier. Ouverture de la session législative à Paris. Discours du Trône de Napoléon III.

23 janvier. Sleswig-Holstein. Adresse de dix-neuf nobles et chevaliers à Bismarck pour le prier de réunir les Duchés à la Prusse. Réunion des membres des Unions sleswig-holsteinoises à Altona; ils manifestent en faveur de la convocation de la Diète du Holstein.

29 janvier. L'Empereur François-Joseph et l'Impératrice arrivent à Buda-Pesth, où ils résideront jusqu'au 5 mars.

31 janvier. Réunion de vingt-cinq membres des États du Holstein à Kiel. Ils réclament d'urgence la convocation de la Diète du Holstein.

1713. Drouyn de Lhuys au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Minute. Italie, 364, n° 1.)

[Paris,] 2 janvier 1866.

La correspondance que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser m'est parvenue jusqu'au 27 du mois dernier et au n° 102[1].

J'ai appris par votre dépêche télégraphique du 31 la composition du nouveau Cabinet[2]. Vous savez tous les vœux que nous faisions pour le maintien de M. le Général La Marmora à la tête du Conseil; nous ne pouvons donc qu'être très satisfaits de voir qu'il continuera de présider le nouveau Ministère, où sa présence est une des meilleures garanties de la fidèle exécution de la Convention du 15 septembre.

Que le Gouvernement italien s'applique avec une loyale fer-

(1) Dépêche relative au projet de partage de la dette pontificale prévu par un article de la Convention du 15 septembre.

(2) Par télégramme du 31 décembre 1865, Malaret annonçait la constitution d'un nouveau ministère La Marmora, avec MM. Chiaves à l'intérieur, Scialoja aux finances, Jacini aux travaux publics, le général Pettinengo à la guerre, de Falco à la justice, Angioletti à la marine; le portefeuille de l'instruction publique n'était pas encore attribué. Il fut presque aussitôt donné au commandeur Domenico Berti.

meté à respecter et à exécuter, pour ce qui le concerne, cet acte international; qu'il ait le courage de demander à la réduction de son armée les ressources dont il a besoin; enfin, qu'il profite de toutes les occasions pour rechercher les bases d'un rapprochement avec la Cour de Rome : tels sont, Monsieur le Baron, les trois points les plus essentiels, à notre avis, de la politique que doit se proposer le Gouvernement italien[1].

Les circonstances semblent d'ailleurs lui faciliter et à la fois lui conseiller d'entrer dans cette voie. Tandis que l'Allemagne ouvre avec lui des relations régulières et concourt ainsi à affermir l'unification de l'Italie[2], le Cabinet de Vienne, comme s'il cédait à son tour au même courant d'intérêts et d'opinion, témoigne le désir d'étendre à toutes les provinces du Royaume d'Italie l'arrangement commercial qu'il avait précédemment suggéré pour la Lombardie et le Piémont[3]. Je ne saurais mieux faire, pour vous instruire des dispositions actuelles de l'Autriche, que de vous transmettre ci-joint copie de ce que m'écrit à ce sujet l'Ambassadeur de Sa Majesté à Vienne[4]. Je vous prie d'en entretenir M. le Général La Marmora, et je laisse à votre prudence le soin de discerner le degré d'insistance que comporte de votre part cette affaire délicate.

1714. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Italie, 364, n° 1.)

Florence, 2 janvier 1866.
(Cabinet, 7 janvier; Dir. pol., 8 janvier.)

[Après la constitution définitive du nouveau Ministère[5], le Baron de Malaret n'a pas manqué d'appeler l'attention du Général

(1) En tête d'une dépêche de Malaret, du 21 décembre 1865, relative à la crise ministérielle, Drouyn de Lhuys avait écrit au crayon : «Vœux pour La Marmora et Lanza; réduction des dépenses; exécution de la Convention du 15 septembre; prudente recherche d'un arrangement avec Rome : tels sont aujourd'hui les trois points essentiels d'une bonne politique en Italie.» (Italie, 363.)

(2) Allusion à la signature du traité de commerce entre le Zollverein et l'Italie. Cf. Benedetti, 30 décembre 1865.

(3) Cf. Gramont, 18 et 28 décembre 1865.

(4) Gramont, 28 décembre 1865.

(5) Cf. p. 238, n. 2.

La Marmora sur la circulaire que le Cardinal Antonelli a adressée aux Envoyés diplomatiques de Sa Sainteté à l'occasion du départ d'une partie des troupes françaises cantonnées à Rome[1]. Le Général La Marmora a protesté que, l'Italie s'étant engagée à exécuter loyalement la Convention de septembre, personne n'avait le droit d'attribuer au Gouvernement royal l'intention de manquer à sa parole.]

J'ai répondu à M. le Président du Conseil que le Gouvernement de l'Empereur n'avait jamais cessé d'avoir la plus grande confiance dans la loyauté du Gouvernement italien, et qu'il croyait lui donner une nouvelle preuve de cette confiance en le mettant au courant de tous les incidents qui peuvent se produire dans une situation où l'honneur et l'intérêt de l'Italie comme l'honneur et l'intérêt de la France se trouvaient également engagés.

Il m'a d'ailleurs paru naturel et conforme aux intentions de Votre Excellence de compléter la déclaration qui précède par les considérations suivantes. J'ai dit à M. le Président du Conseil que l'histoire parlementaire des quelques jours qui viennent de s'écouler, sans inspirer aux esprits calmes et patients des craintes sérieuses pour l'avenir de l'Italie, était cependant de nature à faire considérer comme possible, sinon comme probable, la durée plus ou moins prolongée d'une situation intérieure évidemment plus troublée qu'elle ne l'était il y a trois mois. J'ai observé que, par suite de l'insuffisance ou de l'incertitude de la majorité, le pouvoir pourrait à la rigueur passer en des mains moins anciennement conservatrices que celles qui l'exercent aujourd'hui, et que, dans l'hypothèse où l'accomplissement des engagements contractés par la Convention du 15 septembre devrait être un jour confié à des hommes qui ont combattu cet acte international comme

[1] «M. le Nonce apostolique, écrivait Drouyn de Lhuys à Sartiges le 19 décembre 1865, m'a remis une copie de la circulaire adressée par le Cardinal Antonelli aux Envoyés diplomatiques de Sa Sainteté à l'occasion du retrait d'une partie de nos troupes. C'est un long exposé des impressions, des méfiances et des prévisions de la Cour de Rome; je ne sais si vous aurez eu communication de ce document, qui n'est pas rédigé peut-être avec ce degré de réserve et de modération que l'on aimerait à rencontrer toujours dans les écrits émanés de la Cour de Rome... Je m'abstiendrai donc de vous envoyer une copie ou une analyse de cette circulaire, sur laquelle il nous paraît d'ailleurs inutile de présenter aucune observation au Gouvernement pontifical.» (Rome, 1031.)

une violation des droits de l'Italie, il pouvait être opportun de préciser une fois de plus la portée des obligations désormais irrévocables auxquelles aucun Gouvernement ne saurait se soustraire en aucun cas et sous aucun prétexte.

J'ai en outre fait observer au Général La Marmora que, malheureusement et malgré l'entente établie à ce sujet dans les documents diplomatiques qui ont été publiés, le langage de la presse italienne, et quelquefois celui de certains hommes d'État, n'avait pas toujours été de nature à faire disparaître les équivoques et à décourager les espérances de ceux qui veulent tirer de la Convention de septembre des conséquences qu'elle ne comporte à aucun degré. Il m'a été facile de citer des exemples, et j'ai saisi cette occasion pour renouveler les observations que dans diverses circonstances j'avais cru devoir adresser à ce sujet à M. le Président du Conseil.

[Le Baron de Malaret a d'ailleurs terminé la conversation en renouvelant au Général La Marmora «le témoignage de la confiance que la loyauté de son caractère n'a jamais cessé d'inspirer au Gouvernement de l'Empereur».]

Il ne saurait donc y avoir d'incertitude que dans l'hypothèse où des événements qu'il n'appartient à personne de définir, et que tout le monde doit concourir à éviter, modifieraient la situation actuelle et troubleraient les esprits au point de remettre en question ce qui a été définitivement jugé. Sans entrer dans la discussion d'éventualités de cette nature, j'ai rappelé au Général La Marmora quels étaient les intérêts capitaux que nous avons toujours entendu sauvegarder à Rome, et j'ai ajouté que si, ce qu'à Dieu ne plaise, ces intérêts se trouvaient de nouveau menacés, le Gouvernement de l'Empereur, usant de la liberté d'action qu'il s'est formellement réservée, n'aurait à prendre conseil que de lui-même en présence d'une situation qu'aucun arrangement international n'a pu ni prévoir ni par conséquent régler.

IMPRIMERIE NATIONALE.

1715. Meroux de Valois, Agent consulaire à Kiel, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Danemark, Kiel, 14, n° 1146.)

Kiel, 3 janvier 1866.
(Cabinet, 6 janvier; Dir. pol., 8 janvier.)

[Meroux de Valois annonce le départ de M. Samwer, Ministre du Prince d'Augustenbourg, pour l'Angleterre. Il ira ensuite à Paris, si la Reine Victoria et Lord Clarendon l'y engagent.]

Les officiers prussiens se préoccupent beaucoup des bruits qui courent sur un prétendu projet d'alliance de la France avec l'Autriche. Ils ont remarqué, à la réception du 1er janvier au château de Kiel, que M. Hoffmann, le principal Conseiller du Gouverneur, portait la croix d'officier de la Légion d'Honneur avant les croix de son pays, et ils ont conclu de ce fait que la Prusse avait un ennemi de plus et que cet ennemi était la France. Ce détail est aujourd'hui très longuement rapporté dans les journaux prussiens des Duchés.

1716. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 354, n° 1.)

Berlin, 4 janvier 1866.
(Cabinet, 6 janvier; Dir. pol., 8 janvier.)

[Les Chambres sont convoquées pour le 15 janvier; rien n'annonce que cette dernière session de la législature «puisse amener un rapprochement entre la Représentation nationale et le Gouvernement». Le Ministère a d'ailleurs le désir de ne pas aggraver les difficultés de la situation intérieure; il exprimera le vœu de voir ajourner à la session suivante et après les élections tout débat sur les questions de principe.]

Sera-t-il permis au Président du Conseil de se placer sur ce terrain? Votre Excellence comprend combien il serait téméraire de l'affirmer. Je constate seulement que le Ministère attache du prix à traverser la session sans bruit et sans agitation. Il semble vouloir se recueillir, et remettre à un moment plus opportun la solution de toutes les affaires qui le préoccupent. Cette dispo-

sition, il l'apporte dans les questions de politique extérieure comme dans celles qui touchent au régime intérieur. Il a laissé tomber l'incident de Francfort, et M. de Bismarck n'en parle plus que comme d'une tentative avortée pour entraîner l'Autriche dans une campagne en Allemagne, après celle que l'on avait terminée de concert contre le Danemark[1]; il le regrette, mais, selon lui, la Prusse peut également, et en espérant d'en tirer les mêmes avantages, combattre le «Nationalverein» ou pactiser avec lui, être en somme réactionnaire ou libérale, et, puisque le Cabinet de Vienne n'a pas voulu, dit-il, se réunir à nous pour affirmer le principe d'autorité, nous chercherons à nous appuyer sur le sentiment national. Pour le moment cependant, il observe et il attend. Son attention semble se porter sur ce qui se passe en Hongrie plus encore que sur les querelles de détail qu'il provoque dans les Duchés et qui atteignent l'unique but qu'il se propose peut-être en ce moment de ce côté, celui d'occuper, en l'irritant, le Général de Manteuffel, en se ménageant ainsi des sujets de querelles avec l'Autriche et le concours du Gouverneur du Sleswig, qui lui a fait défaut à Gastein[2]. Il s'entretient volontiers de l'état de la Hongrie, des chances diverses qui attendent l'effort tenté par l'Empereur François-Joseph pour se concilier le dévouement des Magyars. Je n'ai pas besoin de dire qu'il n'en augure pas le succès qu'on en espère à Vienne. Quel qu'en soit le résultat, la situation de l'Empire n'en saurait être, selon lui, améliorée. Si on réussit, pense-t-il, on devra compter avec une Assemblée dominée par des susceptibilités nationales et qui mesurera au Cabinet de Vienne les impôts et les hommes suivant l'emploi qu'il voudra en faire et qu'il ne pourra plus lever sans son concours; si on échoue, on aura mécontenté les deux moitiés de l'Empire, et, après avoir déçu les espérances des Hongrois, on s'adressera vainement au patriotisme des populations allemandes, qu'on a eu le tort de blesser en rapportant la patente de février[3]. Juge-t-il bien l'état des choses? Je l'ignore, et je me borne à vous rapporter ses appréciations. On conçoit d'ailleurs que, en présence de la diversité des éventualités auxquelles peut

(1) Cf. Benedetti, 14 et 22 décembre 1865.
(2) Cf. Benedetti, particulière, 8 décembre 1865.
(3) Cf. p. 94, n. 2.

donner lieu la résolution de la Cour d'Autriche d'essayer encore une fois de vider la question hongroise, le Cabinet de Berlin s'abstienne, et veuille entrevoir l'issue d'une pareille tentative avant de revenir lui-même à sa politique agressive et ambitieuse; mais je ne serais pas éloigné de croire que cette attitude lui est également commandée par la situation que lui a créée la Convention de Gastein, dont les effets ne répondent pas aux espérances qu'il en avait conçues. En mettant fin à une communauté de possession qui était une source constante de conflits continuels, cet arrangement l'a en quelque sorte désarmé, et il chercherait inutilement aujourd'hui un prétexte plausible pour soulever un dissentiment sérieux.

Trompant son attente, l'Autriche s'accommode parfaitement de la situation isolée qui lui a été faite dans le Holstein, et la Prusse doit se contenter quant à présent d'occuper le Sleswig, sans voir venir le moment de s'adjoindre les deux Duchés, dont l'acquisition lui semblait peut-être à elle-même et avait paru généralement devoir suivre de près celle du Lauenbourg. Pour satisfaire son ambition, il lui faut forcément attendre, après avoir sollicité des ncouragements qu'elle n'a pas obtenus, des circonstances qui l'y autorisent, et c'est ainsi que s'expliquerait la position expectante qu'elle a prise, comme le désir de M. de Bismarck de contenir pour le moment les turbulences de la Chambre des Députés. C'est là toutefois une tâche qu'il n'est pas dans la nature du Président du Conseil de remplir pendant longtemps, et qui risquerait, en se prolongeant, de le compromettre personnellement. Votre Excellence[1] se rappelle comment l'opinion publique, surtout en Prusse, crut pouvoir interpréter le sens et la portée de la Convention de Gastein[2]. En donnant à son Premier Ministre un témoignage particulier de sa satisfaction[3], le Roi parut confirmer lui-même les déductions qu'on en tirait; or, on commence à se convaincre aujourd'hui, et ce sentiment sera sans doute haute-

(1) Toute la fin de la dépêche, à partir de cette phrase, a été publiée, avec quelques variantes d'expression, par Benedetti (*Ma Mission en Prusse*, p. 22-23).

(2) Cf. Lefebvre de Béhaine, 21 août et 12 septembre 1865.

(3) Le 15 septembre, le roi de Prusse avait conféré à Bismarck le titre de comte, pour lui et sa descendance.

ment exprimé dans les discussions des Chambres, que l'Autriche n'a pas moins à se louer que la Prusse de l'accord qui s'est établi entre elles au mois d'août dernier, et qu'on s'était étrangement abusé sur le succès dont on faisait honneur au Président du Conseil. On oublie qu'il a mis son pays en possession du Sleswig dans des conditions qui lui permettent d'attendre le moment, quelque éloigné qu'il puisse être, de l'annexer à la Monarchie, et on constate uniquement que l'Autriche s'établit de son côté dans le Holstein au lieu de faire à la Prusse, comme on le présumait, une prochaine cession de ses droits souverains. Le Comte de Bismarck ne saurait accepter indéfiniment le reproche d'avoir égaré le sentiment national et de s'être mépris lui-même en soumettant à l'approbation de son Souverain la Convention de Gastein; il est aisé, au surplus, de saisir dans son langage le dessein de reprendre avant longtemps son œuvre interrompue. Ce qui est certain, et ce dont atteste la correspondance de l'Attaché militaire de l'Ambassade, c'est que la Prusse poursuit ses armements avec la même sollicitude qu'au printemps dernier[1]. Il est vrai de dire que le Roi, en montant sur le Trône, semble s'être personnellement imposé le devoir de donner un développement nouveau aux forces de son pays; mais cette disposition du Souverain, qui a donné lieu aux dissentiments existant entre la Représentation nationale et son Gouvernement, ne saurait expliquer et moins encore justifier les charges qui en résultent pour le trésor, si elles n'avaient pour objet un but politique d'un grand intérêt, et c'est à ce point de vue que je me permets de signaler cet état de choses à l'attention de Votre Excellence.

1717. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Orig. Prusse, 354, n° 2.)

Berlin, 4 janvier 1866.
(Cabinet, 6 janvier; Dir. pol., 8 janvier.)

Pensant que Votre Excellence mettrait peut-être du prix à connaître de quelle manière l'Ambassadeur de Prusse à Paris envisage

[1] Cf. Clermont-Tonnerre, 2 et 27 décembre 1865.

la situation des choses au Mexique et l'état de nos rapports avec le Cabinet de Washington, j'ai saisi une occasion favorable de m'en entretenir avec le Comte de Bismarck, et je viens vous faire part de ce que j'en ai appris.

M. de Goltz a signalé, durant ces derniers temps, notre désir de hâter le terme de notre occupation, et il a pu se convaincre, en approchant l'Empereur, de la sincérité de ces dispositions; il fait remarquer toutefois que le retour de notre corps d'armée ne peut avoir lieu qu'en se combinant avec un arrangement qui soit de nature à nous permettre d'y accéder honorablement. Les États-Unis, écrit-il dans une dépêche récente, se méprendraient étrangement s'ils tentaient d'obtenir l'évacuation des troupes françaises au moyen d'une intimidation morale ou matérielle. L'Empereur, dans ce cas, n'hésiterait pas à accepter toutes les chances d'une lutte armée, et Sa Majesté fera passer avant toute autre considération, dans les combinaisons qui font l'objet des pourparlers entre son Gouvernement et celui du Président Johnson, l'honneur du drapeau. Sans rien préciser, M. de Goltz mande que des négociations plus ou moins officielles se poursuivent dans un esprit mutuel de concorde, et le langage de M. Bigelow, qu'il a soin de visiter fréquemment, le porte à croire qu'elles aboutiront à un résultat satisfaisant. Cette confiance, partagée par le Ministre des États-Unis, leur serait inspirée par la sagesse du Président Johnson, dont les dispositions conciliantes seraient garanties par la fermeté de son caractère. Mais, en prévoyant une issue pacifique et même amicale, M. l'Ambassadeur de Prusse ne paraît pas croire que les choses soient assez avancées pour promettre un arrangement dans un avenir très prochain. M. de Goltz met d'ailleurs un soin particulier à recueillir et à transmettre à son Gouvernement les informations propres à l'éclairer sur la nature et la portée des communications que Votre Excellence échange avec le Cabinet américain ou son Représentant à Paris, et je ne serais pas surpris si la question du Mexique avait dans une certaine mesure contribué, comme celle de Hongrie, à décider le Cabinet prussien à tenir pour le moment une conduite qui se fait particulièrement remarquer par une circonspection dont on avait perdu l'habitude à Berlin.

Je ne dirai rien à Votre Excellence de la correspondance du

Ministre de Prusse à Washington[1], M. de Bismarck m'ayant assuré qu'elle est régulièrement transmise à M. le Comte de Goltz pour vous être communiquée.

Votre Excellence devine, sans que j'aie besoin de le lui annoncer, que l'envoi du grand-cordon de Saint-Étienne au Prince Impérial[2] et la manière dont l'Empereur a accueilli cette gracieuseté de l'Empereur François-Joseph ont fait l'objet d'un rapport spécial de M. de Goltz, et qu'il signale cet incident comme une révélation des tendances qui conduisent à un rapprochement entre les deux Cours de France et d'Autriche. M. l'Ambassadeur de Prusse a soin d'ajouter toutefois qu'on continue à Paris à lui témoigner des attentions dont il n'a personnellement qu'à se montrer reconnaissant.

1718. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 490, n° 1.)

Paris, 5 janvier 1866.

[Les insignes de l'ordre de Saint-Étienne ont été remis au Prince Impérial par le Prince de Metternich[3], ainsi que la lettre de l'Empereur François-Joseph, «qui exprime, dans les termes les plus gracieux, les sentiments de haute estime et de mutuelle cordialité qui unissent les deux Souverains. Ces liens ne peuvent être que resserrés par des procédés d'une si parfaite courtoisie», et l'Empereur «s'est plu à en reconnaître le caractère particulièrement amical».

Drouyn de Lhuys a fait part au Baron de Malaret des dispositions du Gouvernement autrichien en vue d'améliorer les rapports économiques de l'Autriche avec l'Italie[4]. Il serait heureux de contribuer «à rapprocher, ne fût-ce que sur le terrain des intérêts commerciaux, deux pays amis de la France, et dont les bons rapports seraient une garantie pour la paix de l'Europe».]

(1) Le baron de Gerolt.

(2) Cf. Gramont, télégramme, 23 décembre, et dépêche, 28 décembre 1865.

(3) Cf. Gramont, télégramme, 23 décembre 1865.

(4) Cf. Gramont, 18 et 28 décembre 1865, et Drouyn de Lhuys à Malaret, 2 janvier 1866.

1719. Meroux de Valois, Agent consulaire à Kiel, à Drouyn de Lhuys. (Déchiffrement. Danemark, Kiel, 14, n° 1147.)

Kiel, 5 janvier 1866.
(Cabinet, 7 janvier; Dir. pol., 8 janvier.)

M. le Général de Gablenz a donné hier un dîner au Corps consulaire de Kiel. Après le dîner, le Général me prit à part et me dit : «Le Comte de Bismarck est très découragé. Il acceptera toute solution qu'on lui proposera, pourvu qu'elle n'aboutisse pas à l'intronisation du Prince d'Augustenbourg. Ce Prétendant est d'ailleurs complètement usé, et ce n'est pas nous qui pourrions le soutenir. Une nouvelle combinaison m'est venue à l'esprit; je vais vous la faire connaître, et vous pourrez la soumettre confidentiellement à votre Gouvernement. Le Prince Christian d'Augustenbourg pourrait être appelé au trône des Duchés; son mariage[1], qui va le faire beau-frère de la future Reine de Prusse et du futur Roi d'Angleterre, entre pour beaucoup dans le plan que j'ai conçu. La nomination de ce Prince comme Duc de Sleswig-Holstein présente des garanties de stabilité incontestables. Mon Gouvernement approuve ce plan, le seul vraiment pratique, et d'ici à quelques jours le Comte Karolyi ira le dérouler à Berlin. Je connais le Prince Christian; il est, en tout point, supérieur à son frère; il ne s'est point compromis, il ne s'est pas engagé à donner un bien qui répugne à la plupart des Souverains. Il est le seul Prince qu'on puisse souhaiter de voir arriver au Trône des Duchés.

«Si mes rapports sont exacts, et je crois qu'ils le sont, le Prétendant actuel perd chaque jour dans l'estime des populations; son manque de tenue, sa lourdeur d'esprit, etc., lui ont aliéné les hommes de valeur du pays, il n'a pour lui que ceux qui ont pris des numéros à sa loterie : c'est un homme devenu impossible, et, quand les populations verront que l'Autriche l'abandonne, elles se jetteront avec joie dans les bras de son frère. J'écrirai après-demain au Prince de Metternich ce que je viens

[1] Cf. p. 205, n. 1.

de vous dire; mais n'oubliez pas que je tiens à ce que mon idée ne soit pas répandue à Kiel. Manteuffel perd la tête, Bismarck est fatigué; mais on fera plutôt la guerre que de laisser introniser le Prince d'Augustenbourg. Ce serait là une humiliation que l'on ne pourrait supporter.»

Je prendrai la liberté de dire à Votre Excellence ma pensée sur l'idée de M. de Gablenz[1].

1720. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 490, n° 2.)

Paris, 7 janvier 1866.

[La situation semble meilleure en Moldo-Valachie; l'Angleterre approuve la politique que la France a suivie dans les Principautés. «Nous ne doutons pas que, de son côté, la Cour d'Autriche ne s'associe aux idées qui nous sont communes avec le Cabinet de Londres au sujet des Principautés[2].» L'entente entre les Puissances est indispensable pour conjurer les difficultés qui pourraient se présenter dans les Balkans. La France sera heureuse «de marcher d'accord avec le Cabinet de Vienne dans toutes

(1) Dans une dépêche du 6 janvier, n° 1148 (Danemark, Kiel, 14), Meroux de Valois donne longuement son avis sur la combinaison imaginée par Gablenz.

(2) Dans une dépêche du 21 décembre, Drouyn de Lhuys avait informé La Tour d'Auvergne qu'il avait eu communication par le chargé d'affaires d'Angleterre d'une dépêche adressée par Clarendon à l'agent britannique à Bucarest, M. Green. Green devait rappeler au prince Couza les devoirs qui résultaient pour lui des actes du congrès de Paris, et l'exhorter à remplir scrupuleusement ses obligations envers la Porte et envers les Puissances. Clarendon demandait à Drouyn de Lhuys d'écrire en ce sens à Tillos. «J'ai d'autant moins d'objections à déférer à ce vœu, répondit le ministre français à La Tour d'Auvergne, que nous nous sommes constamment placés dans ce même ordre d'idées auprès du Prince Couza... Au surplus, ajoutait-il, les informations que M. le Marquis de Moustier m'a transmises depuis son retour à Constantinople témoignent d'une amélioration très marquée dans les rapports de la Porte avec les Principautés.» Le 24 décembre, dans une dépêche à Drouyn de Lhuys, La Tour d'Auvergne rapporta une nouvelle conversation avec Clarendon, d'où ressortait la conformité des vues françaises et britanniques relativement aux Principautés. (Angleterre, 735.)

les affaires qui intéressent l'Orient»; le Duc de Gramont pourra en donner l'assurance au Comte de Mensdorff.]

1721. Le Comte de Bondy, Ministre à Cassel, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Hesse-Cassel, 47, n° 1.)

Cassel, 8 janvier 1866.
(Cabinet, 11 janvier; Dir. pol., 13 janvier.)

[Le Comte de Bondy annonce l'envoi d'un mémoire qu'il a composé sur l'Électorat. — Il semble que la politique autrichienne auprès des petites Cours allemandes redevienne plus active; les Ministres d'Autriche et de Prusse à Cassel[1] ont repris, l'un à l'égard de l'autre, «une position d'antagonisme rentrant bien davantage dans les sentiments de leurs Gouvernements». Mais l'Autriche se laisse guider beaucoup plus par ses rancunes que par les intérêts de ses Confédérés, et c'est ainsi qu'elle a inutilement essayé de mettre obstacle au projet de traité commercial entre le Zollverein et l'Italie. — La dépêche se termine par des nouvelles de Cour.]

1722. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Italie, 364, n° 3.)

Florence, 10 janvier 1866.
(Cabinet, 16 janvier; Dir. pol., 22 janvier.)

[Le Baron de Malaret a fait connaître au Général La Marmora les dispositions manifestées par le Cabinet de Vienne en vue d'améliorer les rapports commerciaux entre l'Autriche et l'Italie[2]. Le Président du Conseil a répondu que le Gouvernement italien serait disposé à accorder à l'Autriche le bénéfice de l'article 15 du traité austro-sarde de 1851, «si cette Puissance le réclamait, et à cette condition que l'arrangement à intervenir fût, dans le fond et dans la forme, de nature à sauvegarder complètement la

(1) MM. de Paar et de Rœder.

(2) Cf. Drouyn de Lhuys à Malaret, 2 janvier

dignité de l'Italie». Le Baron de Malaret n'a pas voulu insister pour obtenir des explications plus catégoriques, mais il a cru comprendre que, dans la pensée du Général La Marmora, «l'acte ou les actes officiels nécessaires, soit pour constater diplomatiquement, soit pour rendre public en Autriche le nouveau régime commercial, devraient faire mention du *Roi d'Italie* et du *Royaume d'Italie*, sans observations ni réserves d'aucune sorte». Le Général La Marmora fait d'ailleurs remarquer «qu'un acte de cette nature n'impliquerait point la reconnaissance de l'Italie dans le sens que l'on donne à ce mot au point de vue politique», et n'aurait pas pour conséquence la reprise des rapports diplomatiques[1]. La fin de la dépêche traite de la situation ministérielle.]

---

[1] Dans une dépêche datée de Florence, 11 janvier 1866, La Marmora informa Nigra de la démarche de Malaret : «Le Baron de Malaret est venu hier me lire une dépêche adressée par le Duc de Gramont au Ministre des Affaires étrangères de France et dont celui-ci a envoyé une copie à Florence, pour m'être communiquée. Selon l'usage diplomatique, que je me contente de qualifier de singulier, le Baron de Malaret me lut les dépêches, et s'en alla sans m'en laisser copie. Comme, de plus, cette lecture m'était faite dans la chambre voisine du Conseil et alors que j'avais la tête pleine de nos discussions, je ne puis dire avoir tout saisi parfaitement, et encore moins avoir deviné la véritable pensée du Gouvernement français.

«Aussi, hier soir, ayant rencontré le Baron de Malaret dans une soirée, je lui exprimai le désir de revoir ces documents, c'est-à-dire la lettre du Duc de Gramont et la dépêche de Drouyn de Lhuys au Baron de Malaret, de manière à lui donner à entendre qu'il m'aurait fait plaisir en m'en laissant copie; mais il ne comprit pas ou, ce qui est plus probable, il fit semblant de ne point comprendre. Cependant il me promit gracieusement de venir recommencer la lecture des dépêches. S'il vient et si j'ai quelque observation importante ou nouvelle à vous faire, je vous l'indiquerai à la fin de ma lettre; mais, en attendant, je m'empresse de vous faire savoir l'impression que m'a causée cette communication.

«La dépêche du Duc de Gramont reproduit une conversation qu'il a eue avec le Ministre autrichien Mensdorff; il en résulterait que le Gouvernement autrichien revient à la charge sur l'opportunité de reprendre les relations commerciales avec l'Italie. Les intentions et les expressions, surtout de la part du Gouvernement autrichien, me semblent très conciliantes : aussi je ne mets pas en doute qu'il ne soit disposé à reconnaître le Royaume d'Italie, pourvu que se rétablissent les relations commerciales qui lui accordent les avantages

1723. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Déchiffrement. Prusse, 354, n° 3.)

Berlin, 11 janvier 1866.
(Cabinet, 13 janvier; Dir. pol., 15 janvier.)

Le Roi Guillaume a résolu d'envoyer le collier de son ordre de l'Aigle noir au Roi Victor-Emmanuel. M. d'Usedom a été chargé hier, par le télégraphe, d'en informer M. le Général de La Mar-

de la nation la plus favorisée, comme cela vient d'être réglé avec le Zollverein.

«Pris un peu à l'improviste, je demandai le temps de réfléchir; mais je déclarai cependant que nous étions prêts à maintenir ce que nous avions dit dans les deux circulaires insérées dans le Livre Vert, ajoutant qu'il était bien entendu que le Gouvernement autrichien traiterait avec nous comme Royaume d'Italie. En disant cela, le soupçon me vint à l'esprit qu'il s'agissait de rétablir également des rapports diplomatiques, et j'ajoutai aussitôt que, conformément à ma circulaire du 25 novembre dernier, il n'était pas possible d'établir des rapports diplomatiques (avec l'Autriche) *sans traiter la question de la Vénétie*, et que, par conséquent, on pouvait étudier les moyens de rétablir les relations commerciales entre l'Italie et l'Autriche sans rétablir les rapports diplomatiques; je citai l'exemple de la Sardaigne, qui, de 1853 à 1859, vécut sinon parfaitement d'accord avec l'Autriche, du moins en bonne harmonie suffisante, surtout pour ce qui regardait les affaires commerciales; mais, ce qui m'a le plus frappé dans cette communication, c'est la manière, je dirais presque la désinvolture avec laquelle le Baron de Malaret me parla lui-même de l'impossibilité dans laquelle nous étions de rétablir les rapports diplomatiques avec l'Autriche.

«Pourquoi le Ministre de France faisait-il ressortir lui-même le premier nos propres difficultés?

«Je puis me tromper, et je le désirerais. mais il m'a semblé découvrir que, tandis que l'Autriche serait actuellement disposée à la conciliation, peut-être même au point de traiter la question de la Vénétie, la France, au contraire, ne le désirerait point, quant à présent.

«Tel est le fait très important que je vous soumets pour que vous l'éclaircissiez (s'il est vrai), que vous en recherchiez les motifs et en pesiez les conséquences... Je ne serais pas étonné que la France (peut-être pas l'Empereur) désirât que la question de la Vénétie ne soit pas résolue avant que celle de Rome fût définie, ou du moins avant que les Français eussent quitté Rome...»

A cette lettre du 11 de La Marmora, Nigra répondit le 19 par une longue dépêche confidentielle où il racontait les conversations qu'il avait eues avec Drouyn de Lhuys et avec Malaret alors à Paris, pour éclaircir le sens véritable

mora. Cette détermination a été suggérée au Roi par le Président du Conseil. Poursuivant la tâche qu'il s'est imposée, d'exercer à Vienne une action plus ou moins efficace par des procédés qui ne sont pas ceux de la cordialité, M. de Bismarck conseillait déjà depuis plusieurs mois à son Souverain de donner ce témoignage spontané de bonne amitié au Roi d'Italie; ses efforts étaient jusqu'à présent restés infructueux; le Roi jugeait utile d'attendre une occasion ou un moment plus opportun, et, d'autre part, il lui semblait peu convenable, quand l'Autriche par l'arrangement de Gastein venait à peine de manifester son intention d'entretenir de bonnes relations avec la Cour de Berlin, de prendre, sans cause apparente, l'initiative d'une démarche qui devait nécessai-

de la proposition faite par l'Autriche au duc de Gramont. «De ces conversations, écrivit-il, et de la dépêche du Duc de Gramont, il me semble résulter que l'Autriche voudrait se borner à obtenir l'application pure et simple du traité de commerce de 1851, c'est-à-dire le traitement de la nation la plus favorisée, étant disposée de son côté à accorder ce même traitement à toutes les provinces réunies sous l'autorité du Roi d'Italie. Quant à la forme de cet arrangement, il est probable que l'Autriche préférerait n'en point donner, et que son désir serait que, sans aucun acte public, sans déclaration formelle, il fût tacitement entendu que le traité de 1851 est appliqué par les deux parties aux territoires qui se trouvent *de facto* sous l'autorité respective des deux Gouvernements. Mais, si le Gouvernement italien exige une reconnaissance formelle, je ne crois pas que l'Autriche soit disposée, quant à présent, à l'accorder.»

Nigra se portait ensuite garant des bonnes intentions de l'Empereur dans l'éventualité d'un rapprochement entre Florence et Vienne : «*Non, mille fois non*, l'Empereur (et, lorsque je dis l'Empereur, je veux dire son Gouvernement) ne prendrait aucun ombrage de l'éventualité d'un rapprochement entre Florence et Vienne, de quelque nature qu'il soit, et il nous y aidera, si nous le désirons, à condition cependant que nous ne lui demandions pas : 1° de faire la guerre; 2° de s'exposer à un refus de l'Autriche pour une demande qu'il jugerait désagréable et intempestive; 3° de remettre sur le tapis la question de Rome, avant qu'il ait pu achever l'évacuation.»

Quant à la guerre prochaine, Nigra n'y croyait pas; il terminait sa lettre en suggérant un programme de gouvernement qui pouvait se formuler en quelques mots : «*Désarmement, renonciation pendant un nombre d'années déterminé à toute entreprise de guerre et par conséquent à la revendication de la Vénétie les armes à la main. Politique exclusivement financière et d'administration intérieure.*» Sa dépêche ne convainquit pas La Marmora; il persista à croire que la France préférait dans le moment présent ajourner une entente définitive entre l'Autriche et l'Italie et gagner du temps, et se montra franchement hostile au système préconisé par Nigra dans les dernières lignes de sa dépêche. (La Marmora, *Un peu plus de lumière*, p. 78-87.)

rement être considérée à Vienne comme un acte bien plus désobligeant encore pour la Cour impériale que gracieux pour le Gouvernement italien [1].

La conclusion du traité de commerce récemment signé entre l'Italie et le Zollverein d'une part, de l'autre le soin avec lequel les organes officieux du Gouvernement autrichien se sont plu à soutenir, durant ces derniers temps, que la Prusse, dont la politique serait selon leur dire également désavouée par la France et par la Russie, était désormais isolée et impuissante, ont fourni à M. de Bismarck l'occasion de représenter au Roi que le moment était venu de prouver qu'on se méprenait à Vienne, et il a obtenu de Sa Majesté de prendre sans plus de retard la résolution que j'ai l'honneur de vous annoncer. Il a d'ailleurs fait remarquer à son Souverain que, en donnant cette preuve de ses bons sentiments au Roi d'Italie, il ne s'exposait à rien faire qui pût être envisagé avec regret à Paris, bien qu'on dût s'attendre à voir l'opinion publique rapprocher cet acte de l'envoi du grand cordon de Saint-Étienne au Prince Impérial [2]. M. de Bismarck semble avoir attaché une grande importance à cette démonstration, et il s'en montra fort satisfait parce qu'elle engage personnellement le Roi dans la voie qui doit, selon lui, conduire la Prusse à triompher des résistances qu'elle rencontre à Vienne, soit que l'Autriche s'y résigne volontairement, soit qu'il faille en arriver à une rupture.

[1] «La Cour de Prusse, écrit La Marmora (*Un peu plus de lumière*, p. 86-87), se souvint alors que notre Roi n'avait pas encore le grand collier de l'Aigle noir, tandis que notre collier de l'Annonciation brillait depuis plusieurs années, non seulement sur l'uniforme du Souverain, mais sur ceux des autres membres de la Famille royale de Prusse; elle envoya cet ordre, et le fit remettre avec une certaine solennité le 28 janvier. Cette démarche me confirma encore dans la pensée que le traité de commerce avait pour le Cabinet de Berlin un but politique.»

[2] Cf. Gramont, télégramme, 23 décembre 1865, dépêche, 28 décembre, et Drouyn de Lhuys à Gramont, 5 janvier 1866.

1724. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Orig. Prusse, 354, n° 4.)

Berlin, 14 janvier 1866.
(Cabinet, 17 janvier; Dir. pol., 18 janvier.)

[La première partie de la dépêche se rapporte aux affaires d'Orient.]

Plusieurs journaux ayant annoncé que l'Autriche se proposait de convoquer les États du Holstein, j'ai demandé au Président du Conseil si ce bruit était fondé et comment il envisageait cette résolution du Cabinet de Vienne. M. de Bismarck m'a assuré qu'il n'avait reçu aucun avis à ce sujet, mais qu'il ne serait pas surpris d'apprendre qu'on y a songé. Pour sa part d'ailleurs il n'en aurait aucun regret. En réunissant les Représentants du Duché confié à sa garde, l'Autriche lui fournirait l'occasion de porter le débat sur un autre terrain; et, reprenant la politique qu'il a opposée en 1863 à l'Assemblée des Princes[1], le Cabinet de Berlin proposerait la convocation d'un Parlement allemand, en demandant de lui remettre le soin de prononcer sur le sort des Duchés, confiant ainsi à l'Allemagne entière la tâche de veiller aux grands intérêts de la patrie commune, au lieu de les abandonner au caprice des passions locales. Après avoir vainement essayé de compromettre l'Autriche en l'entraînant dans les voies d'une politique répressive, il se constituerait ainsi le principal organe de l'opinion libérale et unitaire, dans le but, je n'ai pas besoin de le dire, d'assurer à la Prusse la direction et les bénéfices de cette évolution. Tous ces calculs sont, je le crois, personnels au Président du Conseil, et ils révèlent les embarras de sa situation. Je les signale, en quelques mots, à l'attention de Votre Excellence, pour ne rien omettre de mes entretiens avec lui et pour ne pas vous laisser ignorer l'ordre d'idées dans lequel il cherche une issue aux difficultés que lui créent les résistances de l'Autriche. Il attend[2] que le Cabinet de

[1] Cf. t. III, p. 316, n. 2.

[2] Toute la fin de cette dépêche a été publiée, avec quelques variantes dans les termes, par Benedetti, dans *Ma Mission en Prusse*, p. 24-25.

Vienne lui fournisse un prétexte pour sortir de l'abstention que les circonstances lui ont imposée, et, en m'annonçant qu'il emploie ses efforts à y disposer le Roi, il m'a avoué qu'il reçoit de Pesth des informations dont il conclut que la tentative de la Cour impériale en Hongrie ne saurait aboutir au résultat satisfaisant qu'elle en attend. Selon ce qu'on lui mande, M. Deak ne sera plus avant peu que le chef de l'Extrême Droite au sein de la Diète, et, dès les premières discussions, on se convaincra qu'il ne pourra en sortir aucune transaction qui soit de nature à faire cesser les dissentiments auxquels on voudrait mettre fin. Pour aggraver les difficultés qui s'opposent à toute réconciliation, on lui aurait représenté que la Prusse devrait, sans plus tarder, se livrer à une démonstration propre à inquiéter l'Autriche, et aux sollicitations dont il aurait été l'objet dans ce sens il aurait répondu qu'il ne pouvait rien tenter quant à présent, mais qu'il lui serait peut-être permis de seconder avant longtemps les vœux qu'on lui exprimait. En me faisant part de ces détails, il ajoutait qu'il ne croyait pas utile, dans le moment actuel, de conseiller au Roi des mesures pouvant intimider l'Autriche et la déterminer à faire aux Hongrois des concessions qui risqueraient d'amener un rapprochement entre l'Empereur et les Magyars. Je n'apprécie pas, Monsieur le Ministre, je vous rapporte aussi fidèlement que me le permettent mes souvenirs le langage que m'a tenu le Président du Conseil dans nos derniers entretiens. Sans même admettre qu'il intervienne aussi directement qu'il me l'a donné à entendre dans les affaires de Hongrie, ce qu'on peut en induire toutefois, c'est qu'il n'a renoncé à aucun de ses projets et qu'il épie le moment opportun pour en poursuivre la réalisation.

1725. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Très confidentielle. Particulière. Mémoires et documents. Autriche, 67.)

Berlin, 14 janvier 1866.

J'ai de nouveau essayé d'obtenir de M. de Bismarck communication des renseignements qui lui sont transmis par M. de

Goltz sur l'état de nos rapports avec les États-Unis[1], pensant qu'il pourrait vous être utile de connaître exactement comment ils sont envisagés par les Membres du Corps diplomatique résidant à Paris. Sans rien ajouter aux informations que j'ai résumées dans une de mes dépêches, le Président du Conseil, après m'avoir donné lecture d'un rapport de M. l'Ambassadeur de Prusse, a bien voulu me permettre d'en prendre copie, et je m'empresse d'autant plus de vous en envoyer ci-joint la traduction[2] que ce document, en vous fixant d'une manière précise sur le langage que M. Bigelow tient à ses Collègues, vous apprendra en outre comment le Ministre d'Amérique pense qu'il conviendrait de prévenir tout dissentiment sérieux entre son Gouvernement et celui de l'Empereur.

M. de Goltz, avant d'avoir avec M. Bigelow l'entretien dont il rend compte, avait sollicité l'autorisation de tenter quelques efforts pour contribuer au maintien de nos bonnes relations avec les États-Unis. D'ordre du Roi, M. de Bismarck lui avait répondu que Sa Majesté donnait son assentiment aux démarches qu'il pourrait faire dans ce sens, en lui recommandant toutefois de ne pas s'écarter du langage permis au Représentant d'une Puissance uniquement guidée par le désir d'assurer la conservation de la paix.

Je saisirai cette occasion, Monsieur le Ministre, pour vous prier d'excuser l'insignifiance de ma correspondance; elle est due à la réserve que M. de Bismarck croit devoir apporter dans sa conduite depuis quelque temps et à la circonspection que je juge prudent d'observer moi-même dans mes entretiens avec lui. Vous verrez du reste qu'il n'en est pas plus discret, et que j'en reçois souvent des confidences d'un étrange caractère. Ce que[3] je n'ai pas voulu consigner dans une dépêche et que je préfère vous communiquer à titre particulier, c'est qu'il emploie toute son activité à faire passer dans l'esprit du Roi ses sentiments et

[1] Cf. Benedetti, 4 janvier, n° 2.

[2] Cf. ci-après, p. 260.

[3] Un extrait de cette dépêche, depuis cette phrase jusqu'à «d'un tempérament à ne reculer devant aucun expédient», a été publié, avec quelques variantes sans intérêt, par Benedetti, dans *Ma Mission en Prusse*, p. 25-27.

IMPRIMERIE NATIONALE.

ses vues personnelles, et qu'il y travaille avec passion, sans que je puisse conclure, des détails singuliers dans lesquels il est entré avec moi à ce sujet, qu'il est près d'atteindre le but qu'il poursuit. Il y compte cependant, et il espère pouvoir, avant qu'il soit longtemps, déployer de nouveau les plans et l'activité dont il croit avoir déjà tiré des avantages importants. Tout cela lui est d'ailleurs commandé par les nécessités de la situation. A moins de laisser s'accréditer l'opinion que les arrangements de Gastein, comme on le prétend déjà, sont un mécompte pour la Prusse et qu'il a été joué par l'Autriche, à moins de se résigner à rester sous le coup des accusations qui sont articulées contre lui dans ce sens par la majorité de la Chambre des Députés, et de s'exposer à perdre l'autorité et le prestige qu'il avait conquis, il sera contraint de commencer, avant peu, une nouvelle campagne pour triompher des obstacles que lui oppose le Cabinet de Vienne. Il le sent et il ne le cache pas; mais il lui faut, avant de rien entreprendre, s'assurer la plus entière approbation du Roi, et le Roi, sous l'empire de ses propres tendances et de sa nature, est essentiellement rebelle aux procédés que lui conseille son Premier Ministre. Pour les lui faire agréer, M. de Bismarck est tenu de le convaincre que l'honneur de sa Couronne, dont il est extrêmement jaloux, et les intérêts de la Prusse lui en font un devoir, et ce résultat ne peut être réalisé qu'en agissant de telle façon que le Roi s'approprie et considère comme étant uniquement dues à son initiative personnelle les idées et les combinaisons qui lui sont suggérées. C'est là un travail nécessairement lent; M. de Bismarck cependant en attend les meilleurs effets; il prétend même que, quand il réussit, le succès en est aussi complet qu'on peut le désirer, et qu'il convient quelquefois de contenir son Souverain après l'avoir déterminé à prendre une résolution énergique. J'ai peine à croire à l'exactitude de cette dernière appréciation, et je n'ai pas besoin de vous dire que je ne sais de ses relations avec le Roi que ce qu'il veut bien m'en apprendre.

Ce qui me semble constant, c'est que le Président du Conseil a noué sa fortune d'homme d'État à la solution de l'affaire des Duchés, et qu'il est personnellement d'un tempérament à ne reculer devant aucun expédient. Après avoir ouvert des rela-

tions confidentielles avec le Cabinet de Florence[1], il en entretient de mystérieuses avec les adversaires de tout rapprochement entre la Hongrie et la Cour impériale [2], et dans cette voie on va d'habitude plus loin qu'on ne le prévoit. Mais sera-t-il suivi et soutenu par le Roi? Là est la question, et je ne saurais vous envoyer aucun éclaircissement sur ce point délicat; si je ne pouvais m'empêcher d'exprimer un avis, je répondrais que le sort de M. de Bismarck demeure au moins incertain, à moins qu'il ne détermine son Souverain à contracter des engagements internationaux propres à lui fermer toute retraite. Aussi m'a-t-il toujours paru qu'il existait une sorte de connexité entre l'affaire des Duchés et celle de la Vénétie, et me suis-je souvent demandé s'il pouvait nous convenir d'aider à la solution de l'une de ces deux questions par la solution de l'autre. Avec la possession de la Vénétie, l'Autriche demeure exposée à des tentations qui mettent obstacle aux relations qu'elle pourrait lier avec nous et l'entraînent à avoir pour la Prusse des complaisances auxquelles nous ne pourrions rester indifférents. Délivrée de la Vénétie, elle recouvre au contraire toute sa liberté d'action, et, en la reportant, par la force des choses, sur le terrain fédéral, elle devient pour nous-mêmes un contrepoids à l'ambition de la Prusse. Mais ne paierions-nous pas ce double avantage d'un prix trop élevé en facilitant l'annexion des Duchés à la Monarchie prussienne? Il ne m'appartient pas de toucher à cette question; ce que je veux signaler à votre attention, c'est qu'il peut venir un moment, dans un avenir plus ou moins prochain, où la Prusse, si elle était assurée de notre neutralité, pourrait en venir à vouloir sérieusement se concerter avec l'Italie pour contraindre l'Autriche à leur concéder ses droits souverains sur les territoires dont elles convoitent l'acquisition, moyennant des compensations qui aideraient cette Puissance à reconstituer sa situation financière; ce que je veux dire encore, c'est qu'il ne serait pas impossible de hâter la maturité d'un semblable projet au moyen de notre neutralité manifestement sympathique et au besoin armée, laissant toujours,

[1] Cf. Benedetti, 15 novembre 1865, et la note. Sybel (t. IV, p. 262-264) cite et résume une dépêche de Bismarck à Usedom, du 13 janvier 1866, sur l'importance que pouvait avoir l'attitude de l'Italie pour la politique prussienne.

[2] Cf. Benedetti, 14 janvier, n° 4.

bien entendu, à la Prusse et à l'Italie le soin d'engager l'affaire et d'en poursuivre la solution. Dans tous les cas il est permis, et je devais le noter, de comprendre cette carte dans le jeu de l'Empereur, sauf à en examiner la valeur dès qu'on jugerait opportun de s'en servir, et ce moment pourrait se produire soit à la veille soit au lendemain du retour de nos troupes du Mexique. J'avais eu, un instant, l'intention de vous envoyer sur ces diverses éventualités une note développée, mais j'y ai renoncé en pensant qu'il suffisait, quant à présent, de vous tenir exactement au courant des dispositions et des embarras de M. de Bismarck.

1726. Annexe à la dépêche particulière de Berlin du 14 janvier.

Traduction d'une dépêche confidentielle du Comte de Goltz à M. de Bismarck(1).

Paris, 5 janvier 1866.

J'avais invité hier M. le Ministre d'Amérique à dîner pour m'entretenir confidentiellement avec lui des relations actuelles de la France et des États-Unis.

Je résumerai ainsi qu'il suit la manière de voir que M. Bigelow m'a exposée dans une longue conversation.

Malgré les difficultés qu'offrait la situation, m'a-t-il dit, il croyait au maintien de la paix, par la raison qu'aucune des parties ne pouvait souhaiter la guerre. Malheureusement, le Gouvernement français avait beaucoup trop tardé à prendre des mesures propres à écarter la cause d'un différend éventuel. Dès le principe, l'Empereur, abusé par des rapports trop complaisants, avait mal apprécié l'état des choses dans l'Amérique septentrionale et, notamment, les forces respectives des partis qui s'y trouvaient aux prises : en conséquence il avait fait, touchant l'issue de la lutte, des suppositions que l'événement n'avait point justifiées. Sa Majesté avait été portée ainsi à une entreprise dont les chances de réussite et de durée reposaient essentiellement sur

(1) Note marginale de la main de M. de Bismarck : «Ce rapport a été soumis à Sa Majesté, qui a approuvé l'attitude de l'Ambassadeur.»

la ruine de l'Union américaine. Lorsque les faits eurent démenti cette prévision, il eût été nécessaire de prendre une résolution rapide, afin de donner une direction nouvelle à l'affaire mexicaine : peut-être fallait-il attribuer aux fréquentes absences de l'Empereur la circonstance qu'on avait négligé d'en agir de la sorte. Maintenant, le délai pour s'entendre se trouvait abrégé d'une manière fâcheuse, en ce sens que chaque jour une résolution blessante du Congrès pouvait mettre l'Empereur dans l'impossibilité de céder. L'opinion publique aux États-Unis n'était point aigrie contre la France et ne désirait point la guerre avec elle. A la vérité, on imputait à l'Empereur personnellement l'expédition du Mexique et, en général, l'attitude sympathique que la France avait observée vis-à-vis des États du Sud; Sa Majesté n'était, partant, plus aussi populaire qu'auparavant dans le Nouveau Monde; mais il ne se mêlait aucune tendance dynastique à ce sentiment, malgré les sympathies que les Princes de la Maison d'Orléans avaient témoignées naguère à la cause du Nord.

On ne demandait que l'évacuation du Mexique par les troupes françaises, comme une conséquence logique de la fin de la guerre civile nord-américaine, sans laquelle ces troupes ne seraient évidemment jamais venues là-bas. Tous les efforts devaient tendre actuellement à ce que l'Empereur demeurât en mesure d'annoncer librement sa résolution dans ce sens, sans y être invité par une Puissance étrangère et sans prendre vis-à-vis d'une telle Puissance un engagement international. Tous les partis en France applaudiraient à une semblable résolution, et des membres marquants de l'Opposition lui avaient donné l'assurance (à M. Bigelow) qu'ils s'abstiendraient à cet égard de toute critique hostile. Le délai dans lequel l'Empereur déclarerait vouloir évacuer le Mexique n'était pas chose d'une importance majeure. Il importait seulement à l'Amérique d'obtenir la certitude que cette évacuation aurait lieu, et, ce point une fois acquis, l'Empereur aurait sans doute un plus grand intérêt à hâter l'événement que ne l'avaient les Etats-Unis. Le délai se calculerait d'ailleurs de manière à ce qu'on eût le temps nécessaire pour arrêter une liquidation, c'est-à-dire pour convenir avec le Mexique du montant des réclamations françaises, des modalités et délais du payement, ainsi que des garanties à offrir. Une pareille résolution,

qu'on annoncerait à l'ouverture des Chambres, n'était pas aussi difficile à motiver que cela en avait l'air. L'Empereur pouvait dire en toute vérité :

« Qu'il était généralement reconnu, même aux États-Unis, que le peuple mexicain ne pouvait pas se gouverner lui-même, mais qu'il avait besoin d'un appui extérieur (Anlehnung). Cet appui avait fait défaut au moment où l'Empereur s'était vu dans la nécessité de prendre des mesures coercitives pour obtenir que satisfaction fût donnée à des réclamations françaises, car le voisin le plus puissant du Mexique, la Confédération nord-américaine, s'était trouvée alors dans une situation telle qu'on doutait de son maintien. Tous les hommes d'Etat de l'Europe avaient partagé cette erreur. L'Empereur avait par conséquent dû se faire justice lui-même. Il l'avait essayé, d'abord de concert avec deux autres Puissances également lésées dans leurs intérêts par le Mexique, puis, lorsque celles-ci l'eurent abandonné, tout seul. Les troupes avaient trouvé un mauvais Gouvernement, qui s'était écroulé devant elles, d'où était résulté la nécessité d'en organiser un autre qui offrît des garanties meilleures. Depuis la reconstitution de l'Union américaine, qui était le point d'appui naturel du Mexique, cette nécessité n'existait plus. L'Empereur rappelait donc ses troupes, et il avait arrêté le délai de l'évacuation en le calculant de manière à ce qu'il répondît au besoin indiqué ci-dessus. »

Au surplus, M. Bigelow considérait les relations de l'Angleterre avec les États-Unis comme plus compromises que celles de la France. Il trouvait notamment que le paragraphe du message présidentiel relatif à l'Angleterre était de nature à inquiéter sérieusement cette Puissance. On mettait en Amérique l'attitude de la France sur le compte des erreurs de son Gouvernement, tandis qu'on ne supposait aucune intention hostile au peuple français. On ne se dissimulait pas, au contraire, qu'en Angleterre l'opinion publique avait sympathisé avec les Sécessionistes. Aussi l'irritation contre cette Puissance était plus grande.

Je n'ai pas besoin de faire observer que je n'ai provoqué les explications de M. le Ministre d'Amérique résumées ci-dessus que petit à petit, par des remarques dans lesquelles je me suis appliqué à faire ressortir l'intérêt que tout le monde a à la conservation de la paix, ainsi que l'impossibilité dans laquelle se trouve

placé l'Empereur Napoléon de suivre une ligne de conduite qui ne cadrerait pas complètement avec la dignité de la France. J'ai également mis en garde (gewarnt) contre l'illusion de croire qu'une opposition intérieure empêcherait peut-être l'Empereur d'entreprendre, au besoin, une guerre pour sauvegarder cette dignité. Mais je dois rendre cette justice à mon Collègue américain qu'il partageait complètement cette manière de voir, et il m'a dit avoir parlé dans le même sens avec des chefs de l'Opposition. En général, pendant le cours de tout cet entretien, il m'a fait de nouveau l'impression d'un homme animé de sentiments loyaux et d'un esprit calme et modéré.

La veille, M. Drouyn de Lhuys m'avait présenté le second Secrétaire de la Légation de France à Washington, M. le Comte de Faverney, récemment revenu d'Amérique. Malgré son désir visible de ne pas peindre la situation sous des couleurs trop sombres, le jugement qu'il a porté sur l'état des esprits aux États-Unis était conforme, dans les points essentiels, avec celui de M. Bigelow. Seulement il me parut faire trop bon marché de l'influence des généraux partisans de la guerre. Il me dit que la position de M. de Gérolt était très forte, principalement pour la raison qu'il passait pour un ami intime du Secrétaire d'État, M. Seward, lequel était vénéré comme l'héritier des traditions et le continuateur de Lincoln, et jouissait de la réputation de bien connaître l'Europe, ce qui donnait à son opinion, en fait de politique extérieure, un poids plus décisif que n'avait celle du Président Johnson. Le nouvel Envoyé d'Angleterre [1] avait compromis sa position en essayant de se passer du Secrétaire d'État et de négocier directement avec le Président, ce qui avait porté M. Seward à faire ressortir, dans une circulaire au Corps diplomatique, l'inadmissibilité (*sic*) de cette manière de traiter les affaires.

M. le Ministre des Affaires étrangères de France m'a montré lui-même quelque inquiétude de voir une note ou une résolution rédigée d'une manière inconvenante augmenter par son ton la difficulté qu'il y a pour le Gouvernement impérial de donner suite à ses intentions conciliantes. Aussi me suis-je permis de mettre M. Bigelow particulièrement en garde contre un pareil danger.

[1] Sir Adolphe Bruce.

1727. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 354, n° 5.)

Berlin, 15 janvier 1866.
(Cabinet, 17 janvier; Dir. pol., 18 janvier.)

[La session législative vient d'être ouverte, et le Comte de Bismarck a lu, au nom du Roi, le discours du Trône, dont Benedetti joint la traduction à sa dépêche[1]. — Après une apologie de sa conduite, le Cabinet touche à la question des Duchés «dans des termes qui se prêtent à des interprétations diverses, laissant toutefois paraître l'intention de poursuivre l'annexion de ces territoires à la Monarchie». Il affirme que la position occupée par la Prusse en Holstein lui garantit que «la décision qui interviendra n'aura lieu qu'en conformité des intérêts nationaux allemands et des prétentions légitimes de la Prusse». Il annonce qu'il sollicitera les crédits nécessaires pour la construction d'un arsenal maritime, en faisant remarquer que les objections soulevées à cet égard ont été écartées «par la régularisation de la prise de possession du port de Kiel». Il fait allusion à la construction du Canal des Deux Mers et aux avantages «que toute l'Allemagne en retirera», et il ne doute pas que la Représentation nationale ne mette le Gouvernement en état «d'ouvrir avec son allié des négociations sur des bases dignes de la Prusse». Benedetti ne pense pas que la nouvelle session «rétablisse l'harmonie entre les grands pouvoirs de l'État».]

1728. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Saxe, 141, n° 4.)

Dresde, 15 janvier 1866.
(Cabinet, 17 janvier; Dir. pol., 22 janvier.)

[On ne connaît pas encore l'accueil qui a été fait à Florence au traité de commerce signé à Berlin[2]. «Tout le monde sait

[1] Le texte allemand et la traduction figurent en annexes. La traduction a été reproduite dans les *Arch. diplom.*, 1866, t. III, p. 248-251.

[2] Le traité de commerce entre le Zollverein et l'Italie avait été signé à Berlin le 31 décembre 1865.

maintenant que c'est à la Saxe et à son Premier Ministre que l'on doit le traité», et personne n'ignore «que c'est à la suite de ses voyages à Munich que M. de Pfordten s'est enfin décidé à ne plus repousser systématiquement la reconnaissance de l'Italie».

«De tous les points de l'Allemagne, on écrit que la Prusse voit chaque jour baisser son influence, tandis qu'au contraire le crédit moral de l'Autriche se relèverait de tout le bon effet que produisent les bruits de son rapprochement de la France.»

La dépêche se termine par des nouvelles de Cour.]

1729. Drouyn de Lhuys à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Télégr. Minute à chiffrer. Prusse, 354.)

Paris, 16 janvier 1866, 9h soir.

Sur le premier point, nous sommes disposés à suivre le mode suggéré par M. de Bismarck, malgré les inconvénients que vous avez parfaitement développés.

Sur le second point, nous n'insisterons pas pour aller plus loin que M. de Bismarck ne pense pouvoir aller. Nous pourrions même rester un peu en deçà. Mais ceci demande des explications plus détaillées que j'espère vous envoyer demain soir (1).

1730. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Autriche, 490, n° 3.)

Vienne, 20 janvier 1866.
(Cabinet, 22 janvier; Dir. pol., 23 janvier.)

[Le Duc de Gramont a fait connaître au Comte de Mensdorff l'accord qui existe entre les vues des Cabinets de Paris et de Londres sur la situation des Principautés (2). Il a constaté que le Gouvernement autrichien les partageait, et le Comte de Mensdorff

(1) Rien, dans la correspondance, ne nous permet d'expliquer le sens de cette dépêche.

(2) Cf. Drouyn de Lhuys à Gramont, 7 janvier.

l'a assuré «que l'Autriche ne prendrait en aucune circonstance, dans les Principautés, l'initiative d'une politique qui n'aurait pas été préalablement concertée avec les Puissances dont l'entente a eu pour résultat de fonder l'état de choses actuel.»]

1731. Tillos, Agent et Consul général à Bucarest, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Turquie, Bucarest, 27, n° 5 [1].)

Bucarest, 22 janvier 1866.
(Cabinet, 31 janvier; Dir. pol., 2 février.)

[La situation intérieure reste toujours grave. — «On dit que M. Bratiano a écrit de Paris aux opposants que le Gouvernement français soutenait, il est vrai, le Prince, mais que, si le pays le renversait, il ne ferait rien pour le rétablir. Les journaux autrichiens disent que M. Bratiano a été reçu avec distinction par Votre Excellence et par S. A. I. le Prince Napoléon.» Pourtant Tillos ne croit pas à une révolution.]

1732. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Orig. Italie, 364, n° 7.)

Florence, 23 janvier 1866.
(Cabinet, 28 janvier; Dir. pol., 30 janvier.)

[On a connu la veille à Florence, par voie télégraphique, le texte complet du discours prononcé par l'Empereur à l'ouverture des Chambres françaises [2]. On ne peut encore se rendre compte de l'effet qu'il a produit. Le Général La Marmora a été «particulièrement frappé de la phrase relative à l'Italie et des expressions dont s'est servi l'Empereur lorsqu'il a signalé le maintien indispensable du pouvoir du Saint-Père comme une conséquence lo-

(1) En tête, note au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «Informer M. Tillos de ce qui a été convenu entre l'Angleterre et nous.»

(2) Le 22 février. Le discours du Trône fut publié dans le *Moniteur* du 23; on en trouvera aussi le texte dans les *Arch. diplom.*, 1866, t. Ier, p. 161-165.

gique et assurée de l'exécution de la Convention du 15 septembre[1]». Il est vraisemblable «qu'une phrase un peu moins claire sur le maintien du pouvoir du Pape lui eût été, sinon plus agréable, au moins plus commode». Le Baron de Malaret a profité de l'incident pour «répondre à la fois aux préoccupations du Général et aux intentions de Votre Excellence en revenant sommairement sur quelques-uns des points que j'ai eu plusieurs fois l'occasion de traiter avec le Président du Conseil au sujet des affaires de Rome».]

1733. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Saxe, 141, n° 8.)

Dresde, 27 janvier 1866.
(Cabinet, 31 janvier; Dir. pol., 2 février.)

En formulant à Berlin son adhésion au traité italien, le Gouvernement hanovrien s'en est référé à une dépêche du 28 décembre dernier, adressée également par lui au Gouvernement prussien. Personne, dans le premier moment, n'avait fait attention à ce rappel. Mais quelqu'un s'étant avisé de rechercher la dépêche du mois de décembre, il s'est trouvé qu'elle s'appuyait à son tour sur une communication antérieure du mois de juin, laquelle communication ne serait qu'une déclaration pure et simple, de la part du Hanovre, de ne jamais reconnaître le Royaume d'Italie. Le Comte de Barral, ayant eu connaissance de cette supercherie, se rendit immédiatement auprès de M. de Bismarck, pour le prier d'adresser sans retard une sommation énergique au Hanovre. Cédant probablement à un de ces accès de mauvaise humeur auxquels il serait fréquemment sujet depuis quelque temps, le Ministre de Prusse aurait fort mal accueilli la demande du Représentant de l'Italie, lui disant «qu'il en avait assez du traité italien, qu'il s'en fallait de bien peu qu'il ne jetât le tout par la fenêtre». Un pareil accueil ne pouvait naturellement que blesser profondément le Comte de Barral, qui aurait déclaré,

[1] «L'Italie, reconnue par presque toutes les Puissances, a affirmé son unité en inaugurant sa capitale au centre de la Péninsule. Nous avons lieu de compter sur la scrupuleuse exécution du traité du 15 septembre et sur le maintien indispensable du pouvoir du Saint-Père.»

dit-on, ne plus vouloir s'y exposer à l'avenir. Votre Excellence sait quels sont, en ce moment, les rapports entre Vienne et Berlin. Ils sont extrêmement tendus, et chaque jour, de part et d'autre, on s'irriterait à faire craindre une rupture. Le Hanovre est un des seuls Gouvernements allemands cherchant à se maintenir dans les faveurs de la Prusse. On s'exposait à se l'aliéner en faisant la démarche très justement réclamée par l'Envoyé italien. M. de Bismarck ne l'a pas voulu [1].

1734. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Autriche, 490, n° 4.)

Vienne, 27 janvier 1866.
(Cabinet, 30 janvier; Dir. pol., 5 février.)

J'ai reçu les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire jusqu'au 23 de ce mois et au n° 4 [2].

Votre Excellence aura sans doute remarqué, dans la presse étrangère et surtout dans les journaux de Bruxelles systématiquement hostiles au Gouvernement de l'Empereur, l'affectation et la persévérance avec lesquelles on a cherché à exagérer la portée des négociations commerciales que nous poursuivons avec le Cabinet de Vienne. A en croire l'*Indépendance belge* et les journaux allemands qui vivent de la reproduction de sa correspondance, les relations de la France et de l'Autriche étaient arrivées à un tel degré d'intimité qu'il en résultait une alliance politique dont le discours du Trône à l'ouverture des Chambres devait annoncer la nouvelle à l'Europe. Ces bruits, répétés chaque jour et chaque jour reproduits par la presse germanique, avaient comme de raison rencontré quelque créance, et un certain public attendait avec impatience cette phrase du discours de l'Empereur qui devait proclamer les nouveaux liens de sa politique. C'était une tactique assez perfide, et qui aurait pu vraiment tromper l'opinion

[1] En tête, note au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «Envoyer ces détails à Florence.»

[2] La dépêche n° 4 de Drouyn de Lhuys à Gramont traite des affaires de Grèce et porte, sur la minute et l'original, la date du 19 janvier. La dépêche n° 5 est du 2 février.

publique en Autriche, si ces mêmes journaux qui avaient annoncé si haut la phrase sympathique n'avaient trahi leur dessein par l'empressement et la perfidie avec lesquels ils ont interprété la réserve observée par Sa Majesté dans le paragraphe relatif aux affaires d'Allemagne [1].

Cet incident n'a pas en lui-même une importance assez grande pour mériter d'être signalé à Votre Excellence, et je n'en parle que pour constater d'autre part l'impression produite sur le Gouvernement autrichien par le discours impérial. Le Cabinet de Vienne ne s'attendait à rien de plus que ce qui a été dit, et il a trouvé tout naturel que Sa Majesté ait gardé sur les affaires d'Allemagne une réserve dont elle n'aurait pu s'écarter sans être par cela même entraînée à une intervention morale et à des jugements qu'elle ne veut pas formuler dans son langage officiel. Quant aux négociations que nous avons entamées avec l'Autriche, il est impossible d'en parler en l'état où elles sont, et, si elles doivent créer de nouveaux liens entre les deux pays, ces liens ne peuvent être constatés que lorsqu'ils existent, et par conséquent lorsque les traités accomplis les ont fait naître. Le Gouvernement autrichien n'a donc en aucune façon partagé l'espèce de *désappointement* affecté par une partie de la presse de Vienne, et je crois pouvoir ajouter que l'opinion publique en général a été impressionnée comme le Gouvernement.

[Le Duc de Gramont envoie un résumé des appréciations de différents journaux.]

La question des Duchés de l'Elbe paraît se maintenir dans un état de *statu quo* complet, et cependant je n'augure rien de bon de la prolongation indéterminée de ce provisoire. Les esprits s'aigrissent de part et d'autre : j'en vois chaque jour de nouvelles preuves, et les questions de détail paraissent se multiplier pour devenir autant de petits griefs dont M. le Baron de Werther est chargé d'entretenir quotidiennement le Comte de Mensdorff [2].

[1] «A l'égard de l'Allemagne, mon intention est de continuer à observer une politique de neutralité qui, sans nous empêcher parfois de nous affliger ou de nous réjouir, nous laisse cependant étrangers à des questions où nos intérêts ne sont pas directement engagés.»

[2] Sybel (t. IV, p. 264-265) cite et résume entre autres une dépêche de Bismarck à Werther du 20 janvier.

Celui-ci commence à croire qu'il y a de la part du Comte de Bismarck un parti pris de lasser le Cabinet de Vienne par ses constantes récriminations, et il est décidé à ne pas donner cette satisfaction à son Collègue de Prusse. Avant-hier, M. de Werther était chargé de réclamer contre une soi-disant démonstration dont la Princesse d'Augustenbourg aurait été l'objet (il s'agissait d'un compliment qui lui aurait été adressé par quelques jeunes filles vêtues de blanc au moment de son arrivée), et que l'on reprochait au Général de Gablenz de n'avoir pas empêchée. Je crois savoir que M. le Comte de Mensdorff aurait nettement décliné toute intervention à ce sujet, et aurait répondu que, le Général de Gablenz ayant toute la confiance de son Souverain et de son Gouvernement, ce qu'il faisait était bien fait, que toutes les réclamations de détail devaient lui être adressées, attendu qu'il était compétent pour y répondre, et que, de même qu'il n'entrait pas dans les intentions du Ministre des Affaires étrangères d'en faire l'objet d'une correspondance avec le Général, on avait recommandé à ce dernier de ne pas prendre la peine d'en écrire à Vienne.

Malgré cette déclaration, les réclamations continuent et même deviendront chaque jour plus pressantes, car il n'est guère possible que cet état de choses puisse se prolonger encore longtemps sans amener un conflit. Les journaux officieux du Gouvernement prussien sont d'une violence extrême contre l'Autriche et la personne même des Ministres de l'Empereur; mais on est tellement habitué à Vienne aux intempérances de la Prusse que cela ne produit pas grand effet; on se préoccupe beaucoup plus de l'action occulte du Ministre prussien dans les affaires de Hongrie, et on croit avoir acquis la preuve qu'il entretient et encourage les résistances du parti révolutionnaire à Pesth, pour empêcher à tout prix l'œuvre de conciliation [1]. Ces intrigues blessent vivement la Cour de Vienne dans ses sentiments comme dans ses intérêts, et je ne serais pas étonné qu'elles devinssent plus tard l'objet d'interpellations directes de Souverain à Souverain. Cette circonstance, si elle se produit, aura une importance d'autant plus grande que jusqu'ici les deux Princes ont toujours professé envers et

[1] Cf. Benedetti, confidentielle, 14 janvier, n° 4, et très confidentielle, particulière, même date.

contre tout un grand attachement l'un pour l'autre et une grande estime de leurs caractères réciproques; car il est évident que, suivant la réponse provoquée par l'interpellation de l'Empereur François-Joseph (si elle se réalise), le Ministre sera sacrifié, ou l'amitié des Souverains rompue. Pour ma part, tout en croyant la chose possible, et sachant qu'il en a été question, je pense que l'Empereur François-Joseph hésitera longtemps avant de s'y décider.

[La dépêche se termine par des nouvelles de Cour.]

1735. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Italie, 364, n° 10.)

Florence, 29 janvier 1866.
(Cabinet, 2 février; Dir. pol., 3 février.)

[Le Baron de Malaret se préoccupe de recueillir les documents italiens qui pourront servir à fixer équitablement la part de la dette pontificale afférente aux anciennes provinces du Saint-Siège[1]. On fait remarquer à Florence qu'il importera de sauvegarder, dans la forme, la dignité de l'Italie aussi bien que celle du Gouvernement pontifical. — L'effet produit par le discours de l'Empereur[2] a bien été celui que le Baron de Malaret faisait prévoir; mais il croit que la netteté du langage impérial a «rendu service à ceux-là même qu'il a peut-être momentanément embarrassés». Au fond, tout le monde comprend que la question de Rome, après comme avant la Convention du 15 septembre, «ne saurait être considérée comme une question purement italienne», et il est certain «que les aspirations du pays s'arrêteront d'elles-mêmes au point où elles auront la chance certaine de se trouver en opposition avec les intérêts et la politique du Gouvernement de l'Empereur». — Une interpellation s'est produite au Sénat sur les affaires de Rome. «M. le Président du Conseil aurait répondu en peu de mots que, en Italie comme en France, on se rendait parfaitement compte des obligations réciproquement

(1) Cf. l'article 4 de la Convention de septembre (t. IV, p. 366).
(2) Cf. Malaret, 23 janvier.

contractées par la Convention du 15 septembre. Il aurait ajouté, en ce qui touche les éventualités non prévues par la Convention, que les opinions étaient libres sur ce sujet comme sur tous les autres, et pourraient être différentes sans que ce fait pût avoir la moindre influence sur la politique des deux Gouvernements. Cette réponse, qui a l'inconvénient de ne pas être très claire, a, par contre, l'avantage de ne rien compromettre; elle est la reproduction de ce qui a été dit souvent lorsque la Convention de septembre a été discutée à Turin, et Votre Excellence jugera peut-être comme moi que le moment serait mal choisi pour exiger une attitude plus nette d'un Gouvernement que sa situation parlementaire oblige à ménager autant que possible les nuances très diverses du parti libéral modéré. »

En résumé, le Baron de Malaret estime que le discours de l'Empereur ne créera pas au Cabinet de Florence d'embarras très sérieux.]

1736. Le Comte de Clermont-Tonnerre, Attaché militaire à Berlin, au Maréchal Randon, Ministre de la Guerre. (Orig. Archives historiques du Ministère de la Guerre.)

Berlin, 31 janvier 1866.

Les préparatifs dont j'ai eu l'honneur d'entretenir Votre Excellence[1] se poursuivent sans interruption, mais le secret qui les entourait à l'origine a cessé d'en être un. Tout le monde connaît aujourd'hui l'activité insolite des arsenaux prussiens.

[Les Représentants des États secondaires s'en inquiètent.]

On n'appelle point, il est vrai, d'hommes sous les drapeaux : ce serait éveiller trop d'ombrages; mais on presse tellement l'instruction des jeunes soldats que, le 8 février, le Roi doit inspecter à Potsdam les recrues de la dernière levée.

[Ces recrues ont fait en quatre mois le travail de six.]

L'honneur et l'épreuve de l'inspection du Souverain ne leur sont accordées d'ordinaire qu'à la fin de mars ou au commencement d'avril.

[1] Cf. Clermont-Tonnerre, 14 novembre, 2 et 27 décembre 1865.

[Le Comte de Clermont-Tonnerre indique d'autres faits qui lui semblent prouver la réalité des préparatifs; il se permet, puisque le Ministre a bien voulu l'y engager, d'exposer ses impressions sur l'arrière-pensée qui, à son avis, les explique.

Il rappelle que la vraie raison de la guerre danoise a été, pour le Gouvernement prussien, «l'espoir de sortir par une campagne féconde en résultats des difficultés de la crise intérieure.» Or, deux années se sont écoulées, et le conflit entre le Ministère et la Chambre dure toujours.]

L'acquisition du Lauenbourg, après tant de dépenses et de sang versé, est un résultat ridicule qui n'a flatté aucun amour-propre. La copropriété des Duchés avec l'Autriche, loin de paraître un avantage, est réputé l'élément d'un jeu que le sentiment public redoute. La politique prussienne n'enregistre que déboires depuis Gastein, où elle croit avoir involontairement fait les frais d'un rapprochement entre la France et l'Angleterre. Les rapports entre Paris et Vienne [1] sont un sujet d'alarmes. La Russie elle-même murmure de légères observations. En un mot, la situation est plus mauvaise qu'avant la guerre, si bien que les esprits les moins clairvoyants accusent M. de Bismarck *d'avoir laissé perdre l'occasion.*

Dans une situation semblable, la nécessité de faire du nouveau s'impose fatalement à un esprit aventureux comme celui du Président du Conseil.

[Le Comte de Clermont-Tonnerre ajoute diverses considérations sur la politique de Bismarck, puis reprend :]

Conclure des préparatifs militaires que M. de Bismarck désire à tout prix faire naître un conflit extérieur, c'est peut-être aller bien loin. Je dois cependant dire que c'est l'opinion de *beaucoup* d'esprits sérieux...

[La fin de la lettre contient encore d'assez longues considérations sur la politique prussienne à l'égard de l'Autriche, et divers renseignements techniques.]

[1] Cf. Gramont, 27 janvier.

IMPRIMERIE NATIONALE.

1737. Meroux de Valois, Agent consulaire à Kiel, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Danemark, Kiel, 14, n° 1156.)

Kiel, 31 janvier 1866.
(Cabinet, 3 février; Dir. pol., 6 février.)

[Le Général de Gablenz estime que l'Autriche devrait agir dans les Duchés avec autant d'énergie que la Prusse. «Pour lui, la solution la plus souhaitable serait celle qui, en écartant les prétentions du Gouvernement prussien, pourrait renforcer la Confédération germanique. Il m'exprime souvent la pensée que l'Autriche ne pourra jamais, *sans aide*, s'opposer à l'annexion; il voudrait que la difficile question des Duchés fût reportée devant un congrès européen, ce qui permettrait à l'Autriche de se dégager de la fatale alliance qui l'étreint; pour cela, il lui semble que son Gouvernement ne saurait faire trop de sacrifices.»

La dépêche se termine par différentes nouvelles locales. «L'irritation des populations des Duchés contre les deux grandes Puissances allemandes est extrême. On ne pardonne point à la Prusse ses violences, pas plus qu'on ne pardonne à l'Autriche le double jeu qu'elle persiste à jouer ici.»]

FÉVRIER 1866.

3 février. Prusse. La Chambre des Députés, à une majorité de 251 voix contre 44, déclare non valable la réunion du Duché de Lauenbourg.

6 février. Angleterre. Ouverture solennelle du nouveau Parlement par la Reine Victoria.

10 février. Prusse. La Chambre des Députés, par 263 voix contre 35, proteste contre les poursuites dont plusieurs Députés ont été l'objet en raison de leurs discours.

16 février. Le Gouvernement autrichien publie une ordonnance étendant à toutes les provinces italiennes l'effet du traité de commerce conclu avec le Royaume de Sardaigne le 18 octobre 1851.

23 février. Prusse. Clôture de la session législative.

Holstein. Protestation du Gouvernement contre l'adresse des dix-neuf nobles holsteinois (23 janvier). Il offre sa démission au Général de Gablenz, ou réclame de lui des mesures contre les signataires de l'adresse.

Révolution de Bucarest. Abdication du Prince Couza. Élection du Comte de Flandre qui refuse, et installation d'un Gouvernement provisoire.

25 février. Le Prince Couza quitte la Roumanie.

26 février. Holstein. Édit du Général de Gablenz déclarant la Constitution de 1854 encore en vigueur et ordonnant la convocation d'une commission extraordinaire chargée de statuer sur le budget.

27 février. Une députation de la Chambre des Magnats et de la Chambre des Députés hongroise remet à l'Empereur François-Joseph les adresses votées par les deux Chambres les 22 et 23 février.

1738. Drouyn de Lhuys à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 354, n° 5.)

[Paris,] 1er février 1866.

L'Ambassadeur de Sa Majesté à Vienne me signale, dans une de ses dernières dépêches, les bruits mis en circulation par la presse étrangère touchant le caractère intime qu'auraient pris nos

rapports avec l'Autriche. Il me fait connaître en même temps l'impression produite à Vienne par le discours de l'Empereur. Ces informations étant de nature à vous intéresser, je vous envoie ci-joint le passage de la dépêche par laquelle M. le Duc de Gramont me les transmet[1].

1739. Drouyn de Lhuys à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 354, n° 7.)

Paris, 1er février 1866.

Le Prince de Metternich m'a donné récemment lecture d'extraits de la correspondance de M. de Mensdorff au Représentant de l'Autriche à Berlin. Le Cabinet de Vienne établit dans cette correspondance que la Convention de Gastein a eu pour objet de régler provisoirement une situation essentiellement provisoire. Les parties contractantes ont voulu, en signant cet acte, faire cesser les inconvénients d'une administration en commun, source de difficultés incessantes et de conflits trop fréquents entre leurs Commissaires.

En vertu du partage stipulé, chacun des deux Gouvernements demeure libre de son action sur le territoire qui lui a été dévolu, et la Prusse n'est pas plus fondée à élever des observations au sujet de ce qui se passe dans le Holstein, que l'Autriche ne le serait elle-même à demander compte au Cabinet de Berlin de la manière dont le Sleswig est administré. Cette liberté réciproque n'a d'autre limite que l'engagement souscrit par les deux Cours de se concerter préalablement, quand il s'agira de prendre des arrangements définitifs. Ce moment venu, il y aura lieu alors de procéder à l'examen de tous les titres qui ont été produits, et à peser consciencieusement les droits de toutes les parties intéressées. Le Cabinet de Vienne se propose d'insister en ce sens, le jour où s'ouvriront les négociations destinées à fixer le sort du Sleswig et du Holstein.

Ces détails m'ont été communiqués très confidentiellement par M. le Prince de Metternich, et c'est au même titre que je vous les transmets.

[1] Cf. Gramont, 27 janvier.

1740. DROUYN DE LHUYS À BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN. (Orig. Archives de l'Ambassade de Berlin.)

Paris, 1er février 1866.

Le Consul de Sa Majesté à Kiel me signale le langage de la presse prussienne des Duchés à l'égard du Gouvernement de l'Empereur. M. de Valois me transmet notamment l'article ci-joint du *Norddeutsche Zeitung* (1) qui critique dans les termes les plus malveillants le discours prononcé par Sa Majesté à l'ouverture de la session législative. Je vous serai obligé de bien vouloir appeler l'attention de M. de Bismarck sur la violence de cette polémique, et je ne doute pas que vous ne le trouviez disposé à faire ce qui dépendra de lui pour y mettre un terme.

1741. DROUYN DE LHUYS AU DUC DE GRAMONT, AMBASSADEUR À VIENNE. (Minute. Autriche, 490, n° 5.)

[Paris,] 2 février 1866.

Dans votre dépêche du 27 janvier, sous le n° 4, vous me faites l'honneur de m'entretenir des nouveaux dissentiments qui se manifestent entre l'Autriche et la Prusse au sujet des Duchés. Je vous remercie de ces informations.

[La suite de la dépêche reproduit celle à Benedetti du 1er février, n° 7.]

Dans l'un des extraits de la correspondance qui m'ont été lus, M. le Comte de Mensdorff relève aussi une allusion que M. de Bismarck aurait faite aux dispositions de l'armée prussienne et à certaines prévisions de conflit entre l'Autriche et l'Italie. M. de Mensdorff répond que les éventualités indiquées par le Cabinet de Berlin sont purement hypothétiques, que le moment d'y songer viendra si elles paraissent devoir se réaliser, mais que les préoc-

(1) La dépêche de Meroux de Valois à laquelle il est fait allusion ici est vraisemblablement celle qui portait le n° 1153 et qui arriva au Cabinet entre le 21 et le 27 janvier; elle manque dans la correspondance.

cupations de l'Autriche ne devancent pas à cet égard des événements dont rien ne révèle l'imminence.

Ces détails m'ont été communiqués très confidentiellement par M. le Prince de Metternich, et c'est au même titre que je vous les transmets.

1742. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 490, n° 8.)

Paris, 2 février 1866.

[Le Prince de Metternich a donné connaissance à Drouyn de Lhuys «d'une dépêche, en date du 16 janvier, par laquelle M. le Comte de Mensdorff lui annonce que le Chargé d'Affaires d'Autriche à Bucarest [1] a reçu l'ordre de présenter au Prince Couza des observations analogues à celles des Représentants de la France et de l'Angleterre [2]. Le Cabinet de Vienne se félicite de l'accord qui s'est établi entre les appréciations des trois Puissances», et Drouyn de Lhuys croit également «que leurs conseils, inspirés par une pensée commune, sont de nature à exercer une heureuse influence sur la situation des Principautés».

Le Cabinet de Londres s'est inquiété d'un *modus vivendi* conclu entre la Cour de Vienne et les Principautés pour l'extradition, les règlements postaux et télégraphiques, etc. Le Comte de Mensdorff justifie cet accord par des considérations d'opportunité qui seraient difficilement contestables.]

1743. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Saxe, 141, n° 9.)

Dresde, 3 février 1866.
(Cabinet, 8 février; Dir. pol., 12 février.)

[«La réponse du Roi Victor-Emmanuel à l'Envoyé de Prusse, lui remettant les insignes de l'Aigle noir [3], donne lieu à beau-

(1) Le baron d'Eder.

(2) Tillos et Green. — Cf. Drouyn de Lhuys à Gramont, 7 janvier, et la note; Tillos, 22 janvier.

(3) Cf. Benedetti, 11 janvier.

coup de commentaires. C'est, en effet, jeter un peu le gant aux Gouvernements allemands, que de parler «de *tendances* communes «aux deux Cours de Florence et de Berlin, promettant à l'Italie «et à l'Allemagne un avenir digne de deux grandes Nations» ! Il est vrai que le Gouvernement prussien a atténué la portée de sa démonstration en conférant, en même temps, le même ordre au Cardinal Antonelli.

Le Baron Forth-Rouen parle ensuite de la mauvaise impression produite en Allemagne par les revirements des États secondaires dans la négociation du traité de commerce avec l'Italie; puis de la mission extraordinaire envoyée par le Gouvernement saxon à Bruxelles pour complimenter le roi Léopold II.]

1744. DROUYN DE LHUYS À BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN. (Télégr. Minute à chiffrer. Prusse, 354.)

Paris, 4 février 1866, 4h soir.

Donnez un bouquet à la Reine de la part de l'Empereur[1].

1745. BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, À DROUYN DE LHUYS. (Orig. Prusse, 354[2].)

Berlin, 4 février 1866.
(Cabinet, 6 février; Dir. pol., 8 février.)

Ayant eu occasion d'approcher hier le Roi et la Reine à une soirée qui leur était offerte par S. A. R. Madame la Princesse Charles de Prusse, Leurs Majestés m'ont fait l'honneur de s'entretenir longtemps avec moi, et de nous témoigner, à Mme Benedetti et à moi, dans les termes les plus gracieux, leur satisfaction de l'honneur que l'Empereur et l'Impératrice avaient daigné faire à l'Ambassadeur de Prusse à Paris en paraissant à son bal. Le Roi et la Reine y ont mis un empressement et une insistance si ma-

[1] La dépêche à laquelle Drouyn de Lhuys répond ici n'a pas été conservée dans la correspondance. Cf. Benedetti, 4 et 7 février.

[2] La dépêche, sans numéro, porte la mention : «Cabinet».

nifestes pour tous les assistants que je ne crois pas pouvoir le laisser ignorer à Votre Excellence. Le Roi a ajouté qu'il avait été particulièrement touché de la grâce avec laquelle l'Impératrice avait bien voulu agréer le bouquet que S. A. R. la Princesse de Hohenzollern a offert en son nom à Sa Majesté.

Les Princes et Princesses de la Maison royale ont tous tenu indistinctement à se féliciter avec moi de cette heureuse circonstance et m'en exprimer leur reconnaissance. J'ai dû particulièrement remarquer le soin empressé qu'y a mis le Prince Frédéric Charles, que l'on a toujours soupçonné de nourrir pour la France et pour son Gouvernement des sentiments dont nous n'aurions pas eu à nous louer.

Tous les journaux officieux de Berlin ont publié de longs détails sur la fête de l'Ambassade de Prusse, en relevant la marque de gracieuse bienveillance que l'Empereur et l'Impératrice ont donnée à M. le Comte de Goltz en y assistant.

1746. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 490, n° 9.)

Paris, 5 février 1866.

[Drouyn de Lhuys avait invité le Baron de Malaret à entretenir le Général La Marmora des dispositions manifestées par le Cabinet de Vienne au sujet d'une amélioration des rapports économiques entre l'Autriche et l'Italie[1]. Le Chevalier Nigra lui a donné connaissance de deux dépêches, en date des 11 et 28 janvier, qui contiennent la réponse du Ministre des Affaires étrangères d'Italie. Le Gouvernement italien reconnaît à la Cour de Vienne le droit de se prévaloir de l'article 15 du traité de commerce du 18 octobre 1851, qui stipule que les deux Gouvernements jouiront de tous les avantages accordés par l'un d'eux à la nation la plus favorisée. Mais il désire que le Gouvernement autrichien lui en fasse la demande directe, sans aucune réserve en ce qui concerne

(1) Cf. Drouyn de Lhuys à Malaret, 2 janvier, et à Gramont, 5 janvier; Malaret, 10 janvier, et la note.

la manière dont se sont constitués les États du Roi d'Italie, et en se déclarant prêt à remplir les conditions de réciprocité requises. Le Duc de Gramont devra faire part au Comte de Mensdorff des intentions de la Cour de Florence.]

1747. Le Comte de Reiset, Ministre à Hanovre, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Hanovre, 80, n° 4.)

Hanovre, 5 février 1866.
(Cabinet, 7 février; Dir. pol., 9 février.)

[Le Comte de Platen a passé huit jours à Berlin; il en est revenu le 28 janvier, mais il est reparti, trois jours après, probablement pour Hambourg; il est enfin de retour depuis le matin. «M. de Bismarck avait pensé que M. de Platen, dont les sympathies pour l'Autriche sont bien connues, pourrait servir d'intermédiaire pour concilier les intérêts des deux Puissances et prévenir surtout une collision, qui serait à craindre si l'état de tension qui règne en ce moment venait à se prolonger davantage.» Mais le Comte de Platen n'a «accueilli les ouvertures qui lui ont été faites à cet égard qu'avec une très grande réserve». Depuis son séjour à Berlin, il reconnaît que l'entente entre les deux grandes Puissances sera très difficile à rétablir.

Le Comte de Hohenthal, Ministre de Saxe à Berlin, qui revient de Bruxelles, où il est allé complimenter le Roi Léopold II, s'est arrêté à Hanovre. Il a cherché à savoir quels avaient été le but et le résultat du voyage du Comte de Platen à Berlin. Son Gouvernement voudrait amener le Hanovre «à se joindre à lui et à la Bavière pour former la Triade, destinée à mettre une barrière aux projets ambitieux que l'on prête à la Prusse».

Le Comte de Reiset rend compte d'une fête qu'il a donnée en l'honneur du Roi et de la Reine.]

1748. Le Comte de Damrémont, Ministre à Stuttgart, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Wurtemberg, 86, n° 2.)

Stuttgart, 5 février 1866.
(Cabinet, 7 février; Dir. pol., 9 février.)

[L'Envoyé de Wurtemberg à Berlin, Comte de Linden, a écrit au Baron de Varnbüler pour lui rapporter une conversation qu'il venait d'avoir avec le Comte de Bismarck. «Ce Ministre lui aurait dit qu'il avait tenté d'annexer les Duchés de l'Elbe à la Prusse, parce qu'il croyait cette combinaison être la plus favorable à son pays, mais qu'il reconnaissait qu'il n'avait pas pour Souverain un Frédéric II, que par conséquent, aujourd'hui, il se contenterait d'une forte position maritime dans les Duchés. D'un autre côté, on écrit de Vienne au Baron de Varnbüler que l'Autriche, se préoccupant avant tout de sa situation intérieure, veut maintenir un *statu quo* absolu en ce qui concerne la question sleswig-holsteinoise.»

Le Gouvernement wurtembergeois prépare des réformes constitutionnelles qui seront soumises aux Chambres lors de leur prochaine session.]

1749. Drouyn de Lhuys au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Minute. Italie, 364, n° 3.)

[Paris,] 6 février 1866.

[Drouyn de Lhuys n'est pas surpris d'apprendre la façon dont le discours de l'Empereur a été d'abord accueilli à Florence, même dans le parti modéré; mais il croit, comme le Baron de Malaret, que l'effet en sera salutaire [1]. — Le Ministre d'Italie lui a demandé s'il était vrai que des soldats français fussent invités à passer au service du Gouvernement pontifical. Drouyn de Lhuys lui a répondu que le Gouvernement impérial était disposé seulement à favoriser la formation d'un bataillon étranger, qui se recruterait parmi les catholiques de tous les pays, et que des Français n'en pourraient faire partie que s'ils étaient libérés du

[1] Cf. Malaret, 23 et 29 janvier.

service en France [1]. Drouyn de Lhuys communique au Baron de Malaret, pour son instruction personnelle, 1° un rapport de Benedetti sur les difficultés qui retardent encore, de la part du Hanovre et des deux Hesses, la mise à exécution du traité de commerce entre le Zollverein et l'Italie; 2° un extrait de dépêche du Ministre de l'Empereur à Dresde sur le même sujet [2].]

1750. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys.
(Orig. Prusse, 354, n° 17.)

Berlin, 6 février 1866.
(Cabinet, 8 février; Dir. pol., 12 février.)

[Benedetti rend compte d'un article de la *Gazette de la Croix* intitulé: «L'Autriche alliée de la Commission des Trente-Six [3]».

[1] Dès le 19 décembre 1865, Drouyn de Lhuys avait informé Sartiges que l'Empereur consentait à mettre à la disposition du Saint-Siège un bataillon étranger, qui serait recruté, organisé, équipé et transporté à Civita-Vecchia par les soins du gouvernement impérial et contre remboursement des frais. Le 30 janvier 1866, Randon, ministre de la Guerre, avait soumis à l'Empereur et fait approuver un rapport sur l'organisation de la future «Légion d'Antibes». Celle-ci devait être formée : 1° d'enrôlés volontaires français et étrangers; 2° de sous-officiers et caporaux français libérés du service et qui entreraient dans la légion avec leur grade; 3° d'officiers de toutes armes, en activité de service, qui continueraient à figurer sur les contrôles de l'armée française, seraient considérés comme en mission et conserveraient leurs droits à l'avancement à l'ancienneté. La légion, une fois constituée, devait être transportée à Civita-Vecchia par des bâtiments de guerre français.

[2] C'est dans une dépêche en date du 4 février et timbrée au Cabinet le 6 que Benedetti rend compte des difficultés soulevées par le Hanovre et les deux Hesses. «Plusieurs Cours secondaires de l'Allemagne, écrit-il, notamment le Hanovre, la Hesse électorale et la Hesse grand-ducale, ont envoyé au Gouvernement prussien leurs ratifications, qui seraient rédigées dans la forme ordinaire; mais ces trois États lui auraient en même temps annoncé ou fait parvenir une communication écrite pour établir qu'ils n'entendent nullement, en donnant leur approbation souveraine à l'œuvre des délégués du Zollverein, accomplir un acte qui en excéderait la portée, et qu'ils se réservent une entière liberté d'appréciation en ce qui concerne leurs rapports avec le Gouvernement italien; en d'autres termes, ils n'admettent pas que, en échangeant leurs ratifications avec le Roi Victor-Emmanuel, ils se trouvent avoir reconnu ce Souverain en sa nouvelle qualité de Roi d'Italie.» (Prusse, 354.) — Cf. aussi Forth-Rouen, 27 janvier.

[3] Cf. t. Ier, p. 24, n. 1.

Le Cabinet de Vienne y est accusé «de soutenir et d'encourager secrètement les démonstrations et les manœuvres du parti du Duc d'Augustenbourg», alors que la *Gazette de la Croix* avait toujours défendu l'alliance des deux grandes Puissances allemandes.]

De la part d'un journal qui a toujours pris ses soins à voiler les difficultés subsistant entre les deux Cabinets de Vienne et de Berlin, après comme avant la guerre, cette sortie violente a causé ici une assez vive sensation. On ne doute pas que cet article n'ait été inspiré; on s'en entretenait beaucoup hier soir au bal du Prince Albert [1]. Un des membres du Corps diplomatique en a parlé au Prince royal, qui a affecté de n'y attacher aucune importance. En s'accentuant davantage, la politique de M. de Bismarck n'aurait en effet pour résultat que d'aggraver encore le désaccord que j'ai souvent constaté entre ses idées et celles de l'Héritier du Trône. Quant au Comte Karolyi, il ne se montrait nullement ému ni mécontent d'un symptôme confirmant le bruit généralement accrédité d'un conflit dont l'éventualité n'effraye pas la diplomatie autrichienne.

1751. BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, À DROUYN DE LHUYS. (Orig. Prusse, 354.)

Berlin, 7 février 1866.
(Cabinet, 9 février; Dir. pol., 13 février.)

[Benedetti rend compte d'une soirée qu'il a donnée à l'Ambassade et à laquelle ont assisté le Roi, la Reine et tous les Princes et Princesses de la Maison de Hohenzollern. Mme Benedetti a offert un bouquet à la Reine de la part de l'Empereur [2]; Sa Majesté s'est montrée particulièrement touchée de cette attention.]

[1] Le prince Albert, né en 1809, était le sixième enfant du roi Frédéric-Guillaume III.

[2] Cf. Drouyn de Lhuys à Benedetti, télégramme, 4 février.

1752. Drouyn de Lhuys à Tillos, Agent et Consul général à Bucarest. (Minute. Turquie, Bucarest, 27, n° 1.)

Paris, 8 février 1866.

[La France, l'Angleterre et l'Autriche sont d'accord pour agir de concert à Bucarest[1]. Les trois Agents de France, d'Angleterre et d'Autriche devront donc s'entendre entre eux pour réaliser cet accord.]

1753. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Italie, 364, n° 12.)

Florence, 8 février 1866.
(Cabinet, 11 février; Dir. pol., 13 février.)

[La publication des documents diplomatiques français[2] a produit à Florence une impression analogue à celle qu'avait causée déjà le discours de l'Empereur. Mais les difficultés de la situation parlementaire préoccupent beaucoup plus le Gouvernement italien que la question romaine.]

1754. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Orig. Autriche, 490, n° 8[3].)

Vienne, 8 février 1866.
(Cabinet, 10 février; Dir. pol., 12 février.)

[Le Duc de Gramont rend compte d'un entretien confidentiel qu'il a eu, la veille au soir, avec le Ministre du Commerce, Baron de Wüllerstorff. Celui-ci l'a assuré que le Gouvernement

[1] Cf. Drouyn de Lhuys à Gramont, 2 février.

[2] Un livre jaune venait d'être publié en France à l'occasion de la session législative, que l'Empereur avait ouverte le 22 janvier. La première partie en était consacrée aux affaires d'Italie et de Rome. Cf. *Documents diplomatiques, Affaires d'Italie et de Rome*, et *Arch. diplom.*, 1866, t. Ier, p. 195-220.

[3] En tête, note au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «A transmettre à M. de Malaret *confidentiellement*, pour qu'il fasse pressentir ces dispositions au Gouvernement italien.»

autrichien ne songeait plus à restaurer l'ancien état des choses en Italie, et désirait entretenir avec le nouveau Royaume des rapports de bon voisinage. Sans doute, un accord sur le terrain politique était encore impossible, mais on pouvait s'entendre «sur le terrain des intérêts commerciaux et industriels», et le Baron de Wüllerstorff était prêt à en faire l'essai, «même en admettant que ce fût un premier pas vers un accord plus complet dans l'avenir». — Bien que le Baron ait prié le Duc de Gramont de considérer ces informations comme confidentielles, il a dû naturellement penser qu'elles seraient transmises à Paris. Elles annoncent évidemment une communication prochaine que le Gouvernement français sera invité à faire valoir auprès du Gouvernement italien.]

1755. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Autriche, 490, n° 9.)

Vienne, 8 février 1866.
(Cabinet, 10 février; Dir. pol., 12 février.)

[Le Comte de Mensdorff et le Comte Belcredi sont revenus de leur voyage à Pesth et paraissent avoir confiance dans le résultat définitif des négociations qui s'y poursuivent (1).]

On assure, et j'ai des raisons de croire que c'est vrai, que les affaires de Berlin ne sont pas étrangères au voyage du Comte de Mensdorff à Pesth. La Prusse devient chaque jour plus pressante et plus exigeante. M. de Werther ne demande ni plus ni moins que l'expulsion du Holstein de tout individu soupçonné d'être partisan du Duc d'Augustenbourg; il déclare que son Gouvernement a atteint les dernières limites de sa patience; il accuse le Cabinet de Vienne de ne pas tenir ses engagements et de violer les conventions; selon un bruit fort accrédité et qui m'a été confirmé par plusieurs Ministres des Cours allemandes, il aurait même déclaré que le Roi serait bientôt obligé de faire directement et personnellement appel à la loyauté de l'Empereur pour le prier d'être fidèle à sa parole. Ce qui est certain, c'est que M. de Werther a dit hier à un de ses Collègues allemands que

(1) L'Empereur était arrivé à Pesth le 29 janvier.

jamais les rapports de la Prusse et de l'Autriche n'avaient été aussi tendus, et qu'ils étaient meilleurs avant la Convention de Gastein [1]. Malgré les déclarations et les réclamations du Cabinet de Berlin, je ne sais et ne vois rien encore qui indique de la part du Comte de Mensdorff l'intention de modifier l'attitude expectante qu'il paraît avoir adoptée et vouloir conserver.

1756. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 490, n° 10.)

Paris, 10 février 1866.

[Drouyn de Lhuys rappelle les sentiments manifestés par l'Empereur lors de la réception du Grand Cordon de Saint-Étienne envoyé au Prince impérial par l'Empereur d'Autriche [2]. Il vient de conférer à son tour la dignité de Grand'Croix de la Légion d'Honneur au Prince impérial d'Autriche. « Ces échanges de décorations sont le témoignage des relations cordiales de l'Autriche et de la France, et, comme l'a si bien dit le Prince de Metternich dans l'audience du 31 décembre, les Souverains ne peuvent que se féliciter de voir les héritiers de leurs Couronnes apprendre de bonne heure à se pénétrer des sentiments de haute estime et d'amitié qui unissent les deux empires et les deux dynasties. »]

1757. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 354, n° 20.)

Berlin, 11 février 1866.
(Cabinet, 14 février; Dir. pol., 16 février.)

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sous les n°s 5 et 7 [3], et je remercie Votre Excellence

[1] Le 26 janvier, Bismarck avait résumé à nouveau, dans une dépêche adressée à Werther, tous les griefs prussiens; il ajoutait qu'il était nécessaire que l'Autriche déclarât nettement ses intentions, afin que la Prusse pût, s'il était nécessaire, reprendre la pleine indépendance de sa politique et ne plus considérer que ses intérêts. — La dépêche du 26 janvier a été publiée dans les *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 341-344.

[2] Cf. Drouyn de Lhuys à Gramont, 5 janvier.

[3] Cf. Drouyn de Lhuys à Benedetti, 1er février, n°s 5 et 7.

d'avoir bien voulu m'entretenir de la communication que le Prince de Metternich vous a faite en vous donnant lecture de la correspondance de M. le Comte de Mensdorff avec le Représentant de l'Autriche à Berlin.

Je ne saurais être surpris de la démarche de M. l'Ambassadeur d'Autriche; elle s'explique par l'état actuel des rapports existant entre les deux grandes Cours germaniques. J'ai eu soin de rendre compte à Votre Excellence des observations que soulevait à Berlin la conduite des Agents autrichiens dans le Holstein et dont le Ministre de Prusse à Vienne était, à chaque incident, invité à se faire l'organe auprès du Comte de Mensdorff; et, pour ne pas fatiguer Votre Excellence de ces répétitions fastidieuses, j'avais l'honneur de vous mander que le Cabinet de Berlin continuerait à articuler des plaintes périodiques jusqu'au moment où il jugerait opportun de formuler ses griefs de façon à mettre le Cabinet de Vienne en demeure d'en tenir compte [1]. C'est ce que le Comte de Bismarck a fait récemment en adressant au Baron de Werther une dépêche [2] dont il a été chargé de donner lecture et de laisser copie au Comte de Mensdorff. Autant du moins qu'il m'a été permis de saisir ce qu'il a bien voulu m'en apprendre, le Président du Cabinet prussien se serait attaché à établir que tous les actes de l'administration autrichienne dans le Holstein révèlent une politique intentionnellement hostile à la Prusse. Rappelant les discours prononcés dans l'Assemblée tenue récemment à Altona [3], avec l'autorisation de l'autorité locale, et où sont intervenus des membres du Nationalverein notoirement connus par leurs opinions républicaines, ainsi que d'autres manifestations analogues dont il avait pris acte en donnant l'ordre au Baron de Werther d'en signaler le caractère à Vienne; rappelant d'autre part les faits divers qu'il avait également relevés et qui témoignent, selon lui, de la tolérance de l'Autriche pour tous les

(1) Cf. Benedetti, 14 décembre 1865, n° 169.

(2) Il s'agit évidemment ici de la dépêche du 26 janvier. Cf. ci-dessus, p. 287, n. 1.

(3) Le 23 février, l'administration autrichienne avait autorisé (après l'avoir d'abord interdite) une grande réunion publique à Altona, à la seule condition qu'aucune «résolution» n'y serait prise. Meroux de Valois en adressa le jour même un compte rendu qui lui avait été transmis télégraphiquement d'Altona. (Danemark, Kiel, 14.) Cf. Sybel, t. IV, p. 266-267.

efforts tentés par le Prince d'Augustenbourg et par ses adhérents dans le but de maintenir sa candidature et de l'asseoir sur les sympathies populaires dans les deux Duchés, M. de Bismarck déclare que l'Autriche méconnait manifestement les devoirs que lui imposent à la fois la Convention de Gastein et la nature des rapports que les deux Cours avaient heureusement renoués par la conclusion de cet acte. Sans contester que les Parties contractantes, comme le Prince de Metternich l'a dit à Votre Excellence, ont voulu régler une situation provisoire en s'attribuant respectivement le droit d'administrer chacune avec une entière liberté le Duché confié à ses soins, M. le Comte de Bismarck fait observer qu'elles se sont mutuellement engagées en même temps non seulement à se concerter sur les conditions d'un arrangement ultérieur, mais aussi à ne rien tenter qui fût de nature à en préjuger le caractère et la portée. Or l'Autriche, selon lui, encourage les prétentions d'un Prétendant dont la Prusse a formellement repoussé les revendications; elle fait plus, elle emploie tous les moyens dont elle dispose pour en préparer le succès; en ceci elle viole la parole écrite. D'un autre côté, M. de Bismarck, et le Roi avec lui, si toutefois j'ai bien compris, auraient quitté Gastein et Salzbourg convaincus, après les explications et les cordiales paroles qu'on y a échangées, que l'Autriche était acquise ou résignée à leurs vues, et que les choses resteraient entières jusqu'au moment où les deux Cours pourraient combiner un accord définitif conforme aux vœux de la Prusse et assurant une compensation équitable à l'Autriche. Votre Excellence comprendra que, si les négociateurs du Cabinet de Vienne ont en réalité autorisé de semblables prévisions, on ait, à Berlin, accueilli la Convention de Gastein avec la satisfaction qu'ont publiquement attestée les faveurs dont M. de Bismarck a été personnellement l'objet à cette époque [1], de même qu'il est aisé de s'expliquer l'irritation que provoque le démenti donné, par la conduite des agents autrichiens dans les Duchés, aux espérances conçues par le Cabinet prussien et que le pays tout entier a partagées avec lui. Quoi qu'il en soit, M. de Bismarck affirme que les Plénipotentiaires de l'Autriche l'ont, par leur langage, mis

[1] Le titre de comte lui avait été conféré le 15 septembre 1865. — Voir p. 244, n. 3.

IMPRIMERIE NATIONALE.

en droit de croire qu'on administrerait le Holstein de manière à ne créer aucun obstacle aux désirs de la Prusse; il soutient que, s'il n'en a pas été pris acte dans une forme officielle, il n'est pas moins constant que le Cabinet impérial manque, par tous ses procédés, à un engagement d'honneur, et que la Prusse n'est pas moins fondée à penser qu'elle ne saurait désormais attacher un prix sérieux à l'intimité des rapports qu'elle entretenait avec lui. Telle serait d'ailleurs la conclusion de la dépêche adressée au Baron de Werther, et la forme en serait aussi sévère que les appréciations qui en font l'objet.

Une circonstance qui aurait, après la réunion d'Altona, déterminé le Cabinet prussien à faire cette communication à l'Autriche, ce serait le retour du Comte Karolyi à son poste. Revenu à Berlin depuis trois semaines seulement pour y tenir le langage que lui prescrivent les instructions dont le Prince de Metternich a donné lecture à Votre Excellence, ce Représentant du Cabinet de Vienne ne cache pas, et s'est exprimé en ce sens avec moi comme avec la plupart de nos Collègues, que son Gouvernement tolère, s'il ne patronne, la candidature du Duc d'Augustenbourg, dans le but de faire échouer les prétentions de la Prusse et de la contraindre à accepter une transaction qui, en lui donnant satisfaction dans une juste mesure, ne soit pas de nature à nuire à la légitime influence de la Cour impériale en Allemagne. Dès ce moment, il était évident que l'on avait rapporté de Gastein des illusions, et que l'Autriche n'était nullement disposée à se prêter volontairement à un agrandissement de la Prusse; qu'il était urgent dès lors de changer d'allures et de reprendre le ton et les démarches dont on s'était ému à Vienne au mois de juillet dernier et qui ont mis le Gouvernement prussien, comme l'a dit le discours du Trône à l'ouverture de la session législative[1], en possession de Sleswig et de la rade de Kiel. C'est ce que M. de Bismarck a entrepris, je crois, en notifiant à l'Autriche que la politique pratiquée par elle dans le Holstein force le Gouvernement du Roi, à moins qu'elle n'y renonce, à ne prendre conseil à l'avenir que des intérêts de la Monarchie prussienne,

[1] Le discours du trône fut prononcé en réalité par Bismarck au nom du Roi, le 15 janvier. Cf. *Arch. diplom.*, 1866, t. III, p. 248-251.

sans plus subordonner ses résolutions à l'entente qu'il a vainement tenté de renouer et d'entretenir avec le Cabinet autrichien.

Ce serait à peu près en ces termes que M. de Bismarck aurait terminé sa dépêche, et le Comte de Mensdorff, suivant ce qu'on écrirait de Vienne, aurait jugé la démarche de la Prusse assez grave pour se rendre de sa personne à Pesth afin d'en informer directement l'Empereur et prendre ses ordres[1]. On annonce que le Comte Karolyi sera chargé de remettre incessamment la réponse de son Gouvernement à M. le Comte de Bismarck, mais rien n'indique encore dans quel sens elle sera conçue.

Dans un dernier entretien avec M. le Président du Conseil, je me suis permis de lui faire remarquer que vraisemblement le Cabinet de Vienne contesterait l'exactitude de ses assertions, soutiendrait qu'il ne s'est nullement écarté de ses devoirs et qu'il demeure fidèle à ses engagements en conservant intacts les droits souverains acquis aux deux Couronnes d'Autriche et de Prusse; qu'il lui serait facile en outre de dénier les sentiments d'hostilité qu'on lui attribue, en déclarant qu'il est prêt à ouvrir des négociations pour un arrangement définitif, à la condition de l'établir sur des bases équitables et de nature à concilier les intérêts des deux parties.

M. de Bismarck m'a répondu que de semblables déclarations ne seraient pas sérieuses; que les faits allégués par lui sont constants et notoires; qu'on s'était entendu pour contenir, en y contraignant les États secondaires, la propagande du parti exalté, et que l'Autriche, ne se bornant pas à déserter le terrain sur lequel les deux Puissances s'étaient placées d'un commun accord par la communication faite à Francfort dans les premiers jours d'octobre, avait méconnu ses obligations au point de donner, à Altona, la main à la révolution. Mais ce qui touche M. de Bismarck plus vivement, c'est qu'on lui aurait promis d'obliger le Duc d'Augustenbourg à s'abstenir de toute menée et de l'inviter au besoin à s'éloigner des Duchés, et que, loin d'en agir ainsi, les Agents de l'Autriche, malgré les représentations réitérées de la Prusse, ne se contentant pas de tolérer les manifestations orga-

[1] Cf. Gramont, 8 février, n° 9.

nisées par ce Prince ou par ses amis à son avantage, se concertent avec lui et obéissent à ses conseils, procédés qui constituent une violation manifeste des engagements officiels plus encore qu'un oubli inqualifiable des assurances conciliantes et amicales données à la Prusse. M. de Bismarck se croirait donc autorisé à tenir pour non avenues les dénégations du Cabinet de Vienne. Pour ma part, je ne saurais toutefois présumer qu'il lui soit permis de prendre, avec l'assentiment du Roi, une résolution dont le caractère pourrait compromettre les relations des deux Cours, et j'incline plutôt à penser que nous assisterons, comme l'année dernière, à un échange successif de communications officielles dont il serait prématuré de chercher, dès à présent, à prévoir l'issue. Si je ne me trompe, il convient à peine, pour le moment, de constater que la Prusse n'abdique aucune de ses prétentions, et que l'Autriche se montre plus résolue qu'elle ne l'avait paru jusqu'ici à défendre ses intérêts dans le nord de l'Allemagne.

P.-S. — J'apprends que le Comte Karolyi a reçu hier la réponse de son Gouvernement[1] et qu'il en donnera communication aujourd'hui au Président du Conseil. J'attendrai, pour tâcher d'en connaître la substance, que M. de Bismarck l'ait placée sous les yeux du Roi et soit en mesure de me fixer sur la manière dont elle sera envisagée par le Cabinet prussien.

1758. BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, À DROUYN DE LHUYS.
(Particulière. Fragments. BENEDETTI, *Ma Mission en Prusse*, chap. 1er, p. 30-31.)

11 février 1866.

J'ai consigné dans une lettre particulière du même jour que, suivant M. de Bismarck, l'annexion des Duchés à la Prusse avait été admise en principe par les Plénipotentiaires de l'Autriche à Gastein. Cette concession n'était pas seulement méconnue : elle est, me disait-il, également désavouée par le Comte de Mensdorff, et il prétend qu'il a été trompé.

[1] Dépêche de Mensdorff à Karolyi, en date du 7 février. Cf. *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 344-348.

...Cette assertion, ajoutai-je, est-elle exacte? Je ne saurais rien en dire; mais si le Roi, comme j'ai quelque raison de le croire, partage son sentiment, il y a là, pour le Président du Conseil, un moyen sérieux d'agir sur l'esprit de son Souverain et de l'entraîner dans des démarches compromettantes. C'est ainsi que déjà il aurait été autorisé à adresser à Vienne la dépêche dont je vous fais connaître officiellement la substance, et qui serait, me dit-on, rédigée sur un ton presque comminatoire. Je dois ajouter que, en m'en entretenant avec M. de Bismarck, je me suis permis de le presser pour savoir comment il procéderait si la réponse de l'Autriche était purement évasive. «Nous irons vite, m'a-t-il dit, et peut-être irons-nous loin. — Mais enfin, ai-je répliqué, que ferez-vous? — Nous commencerons, m'a-t-il répondu, par mander Goltz à Berlin, pour être définitivement fixés sur les dispositions de l'Empereur dans le cas de complications sérieuses.» Je me suis abstenu, dès ce moment, de pousser plus loin mon interrogatoire, ne voulant pas provoquer des confidences ou des ouvertures auxquelles je n'aurais eu rien à répondre, et, sans rompre la conversation, je n'ai exprimé aucun avis sur ce que M. de Goltz peut être autorisé à penser des intentions de l'Empereur. Il m'a suffi de pouvoir vous apprendre d'avance le motif pour lequel cet Ambassadeur serait appelé à Berlin, si toutefois cet incident venait à se réaliser. Ce que je ne dois pas non plus vous laisser ignorer, c'est que M. de Bismarck et son entourage, comme l'entourage du Roi lui-même dans une certaine mesure, ne cachent pas que la Convention de Gastein tourne au préjudice de la Prusse et qu'il est urgent de brusquer une solution. En s'aggravant chaque jour, ses dissentiments avec la Chambre lui en font, d'un autre côté, un devoir impérieux; l'opinion publique ne peut être détournée des excitations que soulèvent les démêlés parlementaires qu'en satisfaisant l'amour-propre national au moyen du succès diplomatique qui lui a été promis, qu'elle a cru un moment irrévocablement acquis, et dont elle recommence à douter aujourd'hui. Avec le caractère du Roi et les influences diverses qui s'agitent autour de lui, avec un tempérament tel que celui de M. de Bismarck, il serait de la dernière imprudence de dire, même approximativement, ce qui sortira de cette situation; mais on peut croire,

sans trop risquer de se méprendre, que, du pas dont l'on marche, on pourrait bien se trouver pris, plus tôt qu'on ne pense, entre une témérité et une défaillance.

1759. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys.
(Orig. Prusse, 354, n° 21.)

Berlin, 12 février 1866.
(Cabinet, 14 février; Dir. pol., 16 février.)

Un de mes Collègues a eu hier un entretien avec le Comte Karolyi, dans lequel ce dernier lui a fait part, en substance, de la réponse de l'Autriche[1]. La dépêche du Comte de Mensdorff repousserait, de la manière la plus catégorique, les accusations articulées par la Prusse en lui déniant le droit de contrôler les actes des agents de l'administration autrichienne dans le Holstein; elle ferait remarquer, à cette occasion, que le Cabinet de Vienne s'est soigneusement abstenu de relever les mesures prises par l'administration prussienne dans le Sleswig, bien qu'elles tendent ouvertement à préparer l'annexion des Duchés aux possessions de la Maison de Brandebourg. L'Autriche au contraire, continuerait M. de Mensdorff, n'a rien entrepris qui puisse être envisagé comme une violation de la Convention de Gastein; elle estime, il est vrai, que l'avènement du Duc d'Augustenbourg serait une solution satisfaisante pour toutes les parties comme pour tous les intérêts, mais la Prusse est mal venue à s'en offenser au moment où M. de Bismarck, en présentant à la Chambre des Députés de Berlin l'union personnelle, étendue du Lauenbourg aux deux autres Duchés, comme l'unique arrangement que la Prusse puisse accepter, méconnaît les droits souverains acquis à l'Empereur. De toutes ces observations, M. de Mensdorff conclurait que le Cabinet de Vienne n'a aucune concession à offrir à celui de Berlin[2].

Interpellé par notre Collègue sur ce qu'il pensait de la conduite que tiendrait la Prusse en présence d'une dénégationa ussi

[1] Cf. Benedetti, 11 février, n° 20.

[2] Cf. le texte de la dépêche autrichienne du 7 février, *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 344-348.

absolue, le Comte Karolyi lui a répondu : «M. de Bismarck ne donnera aucune suite sérieuse à sa démarche; sa dépêche est un acte d'intimidation imaginé pour obtenir une sorte de satisfaction qu'il voulait assurer aux susceptibilités personnelles du Roi au sujet de l'incident d'Altona [1]; cette tentative a échoué, et les choses resteront dans l'état où elles sont depuis la Convention de Gastein.»

Il a été objecté au Ministre d'Autriche que le conflit du Cabinet avec la Chambre des Députés prenait chaque jour un caractère plus grave [2]; que la position personnelle de M. de Bismarck risquerait de s'en ressentir si on en venait à croire que l'Autriche était résolue à mettre obstacle aux avantages qu'on espérait obtenir dans les Duchés, et qu'il était à présumer dès lors que le Président du Conseil emploierait tous ses efforts à amener une rupture entre les deux Cours. Le Comte Karolyi a répliqué que l'on savait désormais à Vienne le cas qu'il convenait de faire des menaces qui partaient de Berlin, et qu'on ne s'en préoccuperait nullement dans le cas où elles viendraient à être proférées de nouveau. «Nous ne nous dissimulons pas, a ajouté le Ministre d'Autriche, qu'il nous sera difficile de décider les Prussiens à évacuer le Sleswig, mais nous avons dans le Holstein une situation si régulièrement établie qu'on ne peut tenter de nous en expulser sans une guerre : or la Prusse ne saurait y songer dans l'état d'isolement où elle s'est placée; les Puissances occidentales et tous les États allemands sont moralement de notre côté; l'Italie ne bougera pas sans l'assentiment de la France, et nous

(1) Cf. p. 288, n. 3.

(2) Dès le début de la session parlementaire, le conflit s'était aggravé entre le Ministère et la Chambre. Le 3 février, sur la proposition de Virchow, la Chambre avait adopté, par 251 voix contre 44, une motion par laquelle elle déclarait l'annexion du Lauenbourg «nulle et non avenue, tant qu'elle n'aurait point reçu la sanction du Parlement». D'autre part, le Ministère avait commencé des poursuites judiciaires, en raison de leurs discours, contre deux membres du Parlement, Twesten et Frenzel; il soutenait qu'il avait le droit de poursuivre les députés qui, même dans l'exercice de leur mandat, dirigeaient contre des fonctionnaires ou des corps constitués des assertions diffamatoires. La Cour suprême donna raison au Ministère; mais la Chambre protesta, par 263 voix contre 35, contre l'atteinte qui était ainsi portée à l'inviolabilité parlementaire.

avons des raisons pour être persuadés que le Cabinet de Paris ne lui permettra pas de prendre les armes contre nous. Nous n'avons donc pas fait un mauvais arrangement à Gastein, comme on l'a prétendu, et nous pouvons nous montrer satisfaits de notre situation actuelle. »

Sans attacher aux paroles de M. le Ministre d'Autriche plus d'importance qu'il ne convient, elles m'ont paru cependant mériter d'être placées sous les yeux de Votre Excellence, et je me suis appliqué à les reproduire fidèlement en transcrivant, en partie, le compte rendu qu'en a préparé pour son Gouvernement l'interlocuteur du Comte Karolyi.

1760. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Danemark, 250, n° 16.)

Copenhague, 12 février 1866.
(Cabinet, 22 février; Dir. pol., 24 février.)

[Sur l'initiative personnelle du Roi, M. de Haymerle, Chargé d'affaires d'Autriche, qui va quitter Copenhague pour Francfort, a reçu la Commanderie de première classe du Danebrog; cet honneur inusité a causé quelque sensation. Le Comte de Wimpffen, bien qu'arrivé tout récemment en Danemark, jouit déjà d'une faveur particulière auprès du Roi et de la Famille royale. Peut-être le Roi n'a-t-il pas perdu tout espoir d'obtenir l'union personnelle avec l'aide de l'Autriche?]

1761. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Autriche, 490, n° 11.)

Vienne, 13 février 1866.
(Cabinet, 15 février; Dir. pol., 19 février.)

[Le Duc de Gramont a porté à la connaissance du Comte de Mensdorff la réponse du Général La Marmora aux ouvertures du Baron de Malaret en vue d'une amélioration des rapports écono-

miques entre l'Autriche et l'Italie[1]. Le Comte de Mensdorff est reconnaissant au Gouvernement impérial de son entremise, et les dispositions du Cabinet italien lui paraissent assez favorables pour qu'il n'hésite plus à prendre lui-même l'initiative de l'amélioration des rapports internationaux. Une déclaration officielle étendra à tous les États du Roi Victor-Emmanuel le bénéfice de l'article 15 du traité de commerce du 18 octobre 1851, et il est à espérer que l'Italie y répondra par la réciprocité.]

1762. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys.
(Orig., avec déchiffrement. Prusse, 354, n° 22.)

Berlin, 14 février 1866.
(Cabinet, 16 février; Dir. pol., 19 février.)

J'ai été reçu aujourd'hui par M. le Comte de Bismarck, qui a bien voulu s'entretenir avec moi de la réponse que l'Autriche a faite à sa communication[2], et je m'empresse de vous rendre compte de notre conversation.

L'Autriche, comme j'ai déjà pu l'apprendre à Votre Excellence, expose longuement comment elle comprend la Convention de Gastein, et, en tâchant d'en préciser la portée, elle s'applique à établir qu'elle y a conformé sa conduite; elle n'a voulu par cet acte, dit M. de Mensdorff, ni acquérir une nouvelle province, ni garantir des titres ou des facilités à un prétendant; elle a eu en vue de mettre fin à des conflits regrettables en préservant de toute atteinte les droits souverains des deux Cours. Faisant appel à la conscience de l'Europe et plus particulièrement à celle de la Prusse, il maintient que le Cabinet impérial s'est soigneusement abstenu de toute initiative de nature à préjuger le point essentiel du débat demeuré en suspens, sans cesser de témoigner à la Prusse de ses intentions conciliantes, dont elle lui a donné des preuves dans plusieurs circonstances, et en reconnaissant notamment, dès l'origine, que la part qu'elle avait prise

[1] Cf. Drouyn de Lhuys à Gramont, 5 février.
[2] Cf. Benedetti, 12 février.

à la guerre, comme sa situation de Puissance limitrophe, lui donnaient le droit d'entrer, avec les Duchés, dans des relations privilégiées. Mais, aussi longtemps que les deux Cabinets en seraient réduits à chercher une combinaison définitive et propre à fixer les droits de toutes les parties, la Convention de Gastein devant être considérée comme l'unique règle et la loi commune pour la Prusse comme pour l'Autriche, le Cabinet de Vienne ne pouvait admettre la prétention que revendiquait celui de Berlin en voulant contrôler, dans le Holstein, les actes des Agents autrichiens.

Telle serait, si je ne me suis pas mépris, la substance de la dépêche que le Comte Karolyi a été chargé de lire et dont il a laissé copie au Comte de Bismarck. Elle ne donnerait donc, ni pour le passé ni pour l'avenir, aucune satisfaction aux griefs articulés par la Prusse. Le Ministre d'Autriche toutefois a ajouté, après s'être acquitté de cette communication, que l'on ne prétendait pas à Vienne qu'il n'ait été commis, dans le Holstein, aucune imprudence de conduite; l'Empereur, a-t-il dit, n'aurait pu, dans aucun cas, donner son approbation à des réunions où il a été tenu un langage regrettable, et que le Cabinet autrichien s'est empressé de blâmer, en donnant en outre des ordres pour prévenir le retour de pareils incidents (1); mais qu'on ne pouvait admettre d'autre part qu'il pût en résulter, pour la Prusse, un droit de censure ou une raison suffisante pour suspecter les intentions de la Cour impériale et prétendre qu'elle s'écartait des obligations qu'elle a contractées. Ces explications, bien que données verbalement et en quelque sorte à titre officieux, répondent, dans une certaine mesure, aux réclamations du Cabinet de Berlin; M. le Comte de Bismarck estime toutefois que l'Autriche y oppose, par la dépêche qu'elle lui a fait remettre en copie, une fin de non-recevoir absolue, qui ne comporte aucune réplique et met fin à l'intimité que les deux Cours avaient renouée à Gastein et à Salzbourg.

Appréciant cette situation nouvelle, le Président du Conseil, sans aller au fond des choses ni toucher ouvertement à des éventualités que je n'ai pas cherché à pressentir, m'a donné à

(1) Allusion à l'affaire d'Altona. Cf. Benedetti, 11 février, n° 20.

entendre que le Cabinet de Berlin juge lui-même que la conduite de l'Autriche n'est pas de nature à justifier, quant à présent, de la part de la Prusse, des manifestations plus énergiques. La Prusse, selon lui, doit, dans l'état actuel des choses, se borner à défendre partout ses intérêts, sans plus s'enquérir de ceux de la Cour impériale, et chercher à se créer avec d'autres Puissances, des relations et une communauté de vues auxquelles elle peut aisément se prêter du moment où elle n'en est plus empêchée par les liens qui l'unissaient à l'Autriche. Ayant rencontré dans ses paroles le nom de l'Italie, il s'y est arrêté pour m'apprendre que, suivant ce que lui mandait M. d'Usedom[1], le Cabinet de Florence inclinait visiblement à chercher, dans un rapprochement avec celui de Vienne, la solution de la question de Venise. Je lui ai fait remarquer qu'on ne saurait assurément l'en blâmer, quel que fût le sacrifice pécuniaire dont il paierait ce résultat, dût-il être de cinq cents millions de francs. «La guerre, m'a répondu le Président du Conseil, ne lui en coûterait pas deux cents, et ne laisserait pas pendantes des difficultés de frontière que la paix est impuissante à résoudre entre ces deux Puissances.»

M. de Bismarck a envisagé la situation de la Prusse à un autre point de vue; selon sa manière de penser, elle est en position de s'emparer du premier rôle au sein de la Confédération germanique en prenant l'initiative d'une impulsion qui répondrait au sentiment national; une pareille tentative exigerait nécessairement la convocation d'un Parlement allemand. «Je ne sais, a-t-il dit, si je pourrais me charger d'une semblable tâche; en m'y décidant, il me faudrait évidemment m'entourer d'autres Collègues que ceux qui composent avec moi le Cabinet en ce moment; je n'hésiterais pas à conseiller moi-même au Roi de constituer, au besoin, un nouveau Ministère dont la présidence pourrait être confiée à M. de Goltz, que ses fonctions ont tenu loin de nos démêlés parlementaires.»

[1] Usedom avait écrit, le 7 février, que, en présence des avances faites par l'Autriche à l'Italie, le gouvernement prussien ne pouvait plus guère compter sur le cabinet de Florence. On était, selon Usedom, convaincu en Italie que l'Autriche en viendrait à abandonner Venise, et on se réjouissait à l'idée d'obtenir cette ville sans courir les risques d'une guerre. (Sybel, t. IV, p. 280.)

Continuant de passer d'un sujet à un autre, M. de Bismarck a ajouté quelques mots sur ses rapports avec les États secondaires et les dispositions dont ils sont animés. Il ne se dissimule pas qu'ils sont, pour la plupart du moins, portés à se rapprocher de l'Autriche, malgré les défiances que leur a inspirées son attitude dans l'affaire des Duchés, et particulièrement l'abandon qu'elle avait paru en faire en signant la Convention de Gastein; il n'admet pas cependant qu'ils puissent se résoudre indistinctement à solidariser leurs intérêts avec les siens dans toutes les éventualités, et il se plaît à penser que la Bavière notamment préférerait observer une stricte neutralité[1]. Dans son opinion, d'ailleurs, les États secondaires, en cas de guerre, seraient des alliés embarrassants pour la Prusse, qui ne serait pas moins tenue de les ménager que de les défendre, et, dans un mouvement national, l'opinion publique les réduirait sans difficulté à la nécessité de s'y rallier et de subir les réformes qui en résulteraient.

[*Déchiffrement*] J'ai écouté ces paroles sans relever aucune allusion et sans y ajouter moi-même aucun commentaire, ne voulant pas me laisser entraîner sur un terrain où je n'aurais pas pu suivre mon interlocuteur. Je les reproduis aussi fidèlement que ma mémoire les a retenues et dans l'ordre où je les ai recueillies. Je passe sous silence des observations qu'il me semble superflu de consigner ici, et je me permets seulement de faire remarquer que ce langage diffère sensiblement de celui que M. de Bismarck m'a tenu dans un entretien récent et avant de connaître l'accueil que l'Autriche ferait à sa démarche. A ce moment, il se montrait en effet autorisé à faire pressentir que la Prusse ne laisserait pas sans réponse toute déclaration, même évasive, de l'Autriche, et qu'elle prendrait sans délai une résolurion ou tenterait des démarches propres à assurer la défense de ses intérêts. Aujourd'hui, au contraire, le Président du Conseil s'est exprimé de manière à me laisser croire qu'il n'a plus aucun plan arrêté, pas même celui de conserver le pouvoir. A quelle

[1] Depuis l'entrevue de Salzbourg (cf. des Méloizes, 25 juillet 1865), Bismarck ne comptait plus la Bavière parmi les adversaires irréconciliables de la Prusse. Il avait, d'après Sybel, communiqué à Pfordten les dépêches prussiennes des 20 et 26 janvier.

cause convient-il d'attribuer un changement si soudain? La discrétion dont je ne pouvais me départir sans inconvénient ne m'a pas permis de chercher à pénétrer un secret qui ne m'était pas spontanément confié. Faut-il croire que le Roi n'a pas jugé opportun d'autoriser des manifestations ou des démarches que Sa Majesté juge prématurées ou compromettantes? Ou bien le Souverain et le Ministre seraient-ils également d'avis qu'il est plus sage, en présence de la situation intérieure créée par les dernières discussions de la Chambre[1] et dont l'opinion publique s'est plus vivement émue qu'on ne le supposait peut-être, de ne prendre aucun parti pour le moment, et d'attendre que des événements nouveaux en fournissent l'occasion? Hésiterait-on, enfin, devant les informations reçues de Florence, et serait-on en outre arrêté par la crainte de contribuer, en agissant d'une façon intempestive, à apaiser les difficultés que rencontre la conciliation tentée par l'Autriche à Pesth[2]? Toutes ces versions sont peut-être plus ou moins vraisemblables; j'ai, cependant, quitté le Président du Conseil avec la persuasion qu'il en coûte à son amour-propre de ne pas relever la [provocation] de l'Autriche, et je serais disposé à admettre qu'il rencontre au Palais une résistance qu'il n'avait pas prévue ou plus ferme qu'il ne l'avait présumée. Quand je lui ai demandé quelle impression le Roi avait ressentie à la lecture de la dépêche du Comte de Mensdorff, il m'a répondu dans des termes qui ne m'ont pas permis de m'en former une idée exacte, et, s'il en eût été lui-même satisfait, il ne m'aurait pas entretenu, pour la première fois, de la convenance de remettre éventuellement les rênes du pouvoir à d'autres mains.

Votre Excellence sait sans doute que le Comte de Goltz est autorisé à venir en congé à Berlin; bien que cet Ambassadeur en eût depuis plusieurs mois témoigné le désir, vous n'ignorez pas que son voyage pouvait avoir un objet de grave importance, suivant ce que m'en avait appris M. de Bismarck, et ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le mander[3]. J'ignore aujourd'hui ce qu'il en est, mais je suppose que le Comte de Goltz, qui devrait quitter

(1) Cf. p. 295, n. 2.
(2) Cf. Gramont, 8 février, n° 9.
(3) Benedetti, 11 février, particulière.

Paris *mystérieusement*, prochainement, vous aura fixé sur ce point avant son départ; son silence, au surplus, aurait lui-même une signification que je crois inutile de préciser.

1763. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 490, n° 11.)

Paris, 16 février 1866.

[Drouyn de Lhuys se réjouit des sentiments exprimés par le Comte de Mensdorff au sujet de la nomination du Prince impérial d'Autriche à la dignité de Grand'Croix de l'Ordre de la Légion d'Honneur(1). Il est convaincu, comme le Ministre autrichien, que «l'Autriche et la France verront dans cet échange de décorations un éclatant témoignage de l'amitié qui unit les deux Souverains». Il envoie au Duc de Gramont, avec les insignes, une lettre autographe de l'Empereur, que l'Ambassadeur devra remettre à S. M. Impériale et Royale. Il se réjouit de confier au Duc une mission qui, «d'après les paroles dont l'Empereur s'est servi, atteste, de la part des Chefs des deux Empires, un vif désir de resserrer de plus en plus les liens heureusement établis entre leurs Couronnes et leurs peuples».]

1764. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 354, n° 23.)

Berlin, 17 février 1866.
(Cabinet, 19 février; Dir. pol., 20 février.)

[La *Gazette officielle* a publié la veille une adresse envoyée au Comte de Bismarck par les principaux membres de l'ordre équestre du Sleswig-Holstein et demandant la réunion des Duchés à la Monarchie prussienne. La publication en a été faite selon le désir qu'en ont eux-mêmes exprimé les signataires de l'adresse(2).]

(1) Cf. Drouyn de Lhuys à Gramont, 10 février.
(2) Cf. ci-après, p. 371, n. 1.

1765. LE DUC DE GRAMONT, AMBASSADEUR À VIENNE, À DROUYN DE LHUYS. (Orig., avec déchiffrement. Autriche, 490, n° 13[1].)

Vienne, 17 février 1866.
(Cabinet, 20 février; Dir. pol., 22 février.)

[La déclaration que faisait prévoir le Duc de Gramont dans sa dépêche du 13 février a été signée et expédiée la veille, et il en envoie copie[2]. Elle assure à l'Italie le bénéfice du traité de commerce négocié par la France et l'Autriche; si le Gouvernement italien voulait devancer l'époque à laquelle le traité sera conclu et procurer des avantages immédiats à quelques-uns de ses produits, il suffirait que M. de Wüllerstorff en fût informé, directement ou indirectement. Le Ministre du Commerce prie le Gouvernement français de le faire savoir à Florence; il lui sera reconnaissant d'engager le Gouvernement italien à répondre par la réciprocité.]

[*Déchiffrement*] Il serait d'un grand intérêt pour le Ministre du Commerce d'être promptement informé de l'accueil fait à Florence tant à l'ordonnance du 16 de ce mois qu'aux conseils de réciprocité que Votre Excellence voudrait bien donner, et, si Votre Excellence pouvait m'en informer par le télégraphe, M. de Wüllerstorff en serait très reconnaissant. C'est sur sa demande que j'en exprime le désir à Votre Excellence.

1766. DROUYN DE LHUYS AU DUC DE GRAMONT, AMBASSADEUR À VIENNE. (Minute. Autriche, 490, n° 12.)

Paris, 18 février 1866.

[Le Prince de Metternich a donné lecture à Drouyn de Lhuys d'une dépêche du Comte de Mensdorff sur les mesures que vient

[1] En tête, note au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «Demander, par télégraphe, à M. de Malaret, de nous faire connaître, également par télégraphe, l'accueil fait à la mesure prise par l'Autriche.»
Autre note au crayon : «Fait».
[2] La copie est jointe, en deux textes, l'un italien, l'autre français.

de prendre le Gouvernement autrichien pour favoriser l'extension des rapports économiques entre les provinces limitrophes de l'Autriche et de l'Italie [1]. Le Cabinet de Vienne n'a mis aucune condition à la mesure qu'il a prise, mais il serait heureux que le Gouvernement français s'employât à obtenir du Gouvernement italien des mesures de réciprocité. Drouyn de Lhuys adresse au Baron de Malaret des instructions conformes à ce vœu [2].]

1767. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 490, n° 14.)

Paris, 19 février 1866.

M. l'Ambassadeur d'Autriche est venu m'entretenir de la situation qui résulte pour les Cabinets de Vienne et de Berlin des dernières communications échangées entre eux au sujet de l'affaire des Duchés [3], et il ne m'a point caché le caractère d'aigreur que les rapports des deux Puissances ont pris dans cette discussion. M. le Prince de Metternich m'a témoigné en même temps le désir de savoir quelles pourraient être les dispositions du Gouvernement de l'Empereur dans cette phase nouvelle du différend. Je n'ai eu qu'à rappeler la ligne de conduite que nous avons suivie. Ne voyant aucun intérêt français directement impliqué dans les contestations qui se sont élevées entre l'Autriche et la Prusse pour le règlement de cette affaire, nous avons observé une politique d'abstention, en indiquant simplement les principes généraux qui, selon nous, devaient être pris en considération dans les arrangements définitifs. La question n'a point changé à nos yeux: elle reste en quelque sorte purement académique pour nous. Elle pourrait certainement s'aggraver et s'étendre, si les dissentiments actuels n'étaient pas aplanis par une entente entre les deux grandes Cours allemandes, et, en cas de conflit, des intérêts plus généraux que ceux qui sont aujourd'hui engagés dans le

(1) Cf. Gramont, 13 et 17 février.

(2) Elles furent expédiées le 20 février. Cf. Drouyn de Lhuys à Malaret, 20 février, n° 5.

(3) Cf. Benedetti, 11 février, n° 20, 12 et 14 février.

débat pourraient se trouver mis en cause. Nous aurions alors à examiner ce que les nôtres nous conseilleraient, sans être gênés dans cet examen par aucune idée préconçue ou aucun plan arrêté à l'avance. Mais rien ne fait encore prévoir de semblables conjonctures, et il est impossible de se tracer une politique, et à plus forte raison de prendre des engagements sur une éventualité qui peut très bien ne pas se produire. Le Gouvernement de l'Empereur ne voit donc, quant à présent, aucun motif de se départir de la neutralité qu'il a observée jusqu'ici.

M. le Prince de Metternich n'a pas contesté la justesse de ces considérations. Il croyait, toutefois, m'a-t-il dit, la neutralité de la France dans cette affaire plus favorable à la Prusse qu'à l'Autriche. En cas de lutte entre elles, en effet, il y a lieu de supposer que des complications surviendraient de l'autre côté des Alpes. Affranchi de tout souci à l'égard des dispositions de la France, le Cabinet de Berlin pourrait se préparer des diversions dont celui de Vienne aurait sérieusement à se préoccuper, et l'abstention du Gouvernement de Sa Majesté pourrait être interprétée par l'Italie comme un encouragement. J'ai fait remarquer à M. de Metternich que nos intentions étaient bien connues. Nous n'avons jamais dissimulé au Cabinet de Vienne que nous ne pourrions voir avec indifférence une agression de l'Autriche en Italie. Mais nous n'avons pas laissé ignorer non plus au Gouvernement italien que, s'il se rendait l'agresseur, il agirait à ses risques et périls, sans avoir à attendre de nous aucun appui. Le Cabinet de Florence est assez éclairé sur nos dispositions pour que nous n'ayons pas besoin de les rappeler à son souvenir par une déclaration nouvelle.

M. le Prince de Metternich m'a parlé très confidentiellement d'une conversation qui aurait eu lieu entre un Ministre allemand accrédité à Berlin et M. le Comte de Bismarck au sujet de son voyage en France.

M. de Bismarck aurait donné à entendre qu'il avait reçu de nous des ouvertures embarrassantes dont il aurait eu quelque peine à se défendre. J'ai déjà eu l'occasion, Monsieur le Duc, de vous édifier sur les bruits de toute nature qui ont été répandus à cette époque. Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le mander, M. le Comte de Bismarck, pendant son séjour à Paris l'automne

IMPRIMERIE NATIONALE.

dernier, s'est renfermé avec moi dans un ordre d'idées purement général. Je n'ai reçu de lui aucune proposition, et je n'en ai eu aucune à lui présenter. Je me suis maintenu sur le terrain où il s'était placé lui-même, en me bornant à échanger avec lui les considérations que pouvaient faire naître les généralités mêmes sur lesquelles portaient nos entretiens. Lorsque j'en ai rendu compte à l'Empereur, Sa Majesté a daigné approuver mon langage, et elle a bien voulu ajouter qu'elle avait observé avec M. de Bismarck une réserve plus grande encore, s'il est possible. J'ai répondu en ce sens à M. le Prince de Metternich, et je n'ai pas besoin de vous dire que j'ai conservé un caractère entièrement confidentiel à cette dernière partie de ma conversation avec lui.

1768. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Italie, 364, n° 17.)

Florence, 19 février 1866.
(Cabinet, 22 février; Dir. pol., 24 février.)

[Le passage du discours de M. Rouher, relatif à la formation en France d'un bataillon destiné à entrer au Service du Saint-Siège, a causé une certaine émotion à Florence, dans le Gouvernement et dans le public. Le Général La Marmora en a parlé au Baron de Malaret, qui a expliqué et justifié l'acte du Gouvernement impérial. — La situation du Ministère reste très critique.]

1769. Drouyn de Lhuys à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Particulière et confidentielle. Minute. Prusse, 354.)

Paris, 20 février 1866.

J'ai été surpris en recevant votre lettre du 18 février [1], parce qu'elle me révélait une fausse situation dont je ne me serais

[1] La dépêche à laquelle il est fait allusion ici ne se trouve ni dans les fonds du Ministère des Affaires étrangères, ni dans les archives de l'Ambassade de France à Berlin.

peut-être pas rendu compte si vous n'aviez pas appelé mon attention de ce côté.

J'ai recommandé d'une manière générale que toutes les dépêches relatives à l'Orient vous fussent envoyées aussi exactement que possible. Toutefois, lorsque nous avons incliné vers des résolutions plus radicales, j'ai voulu sonder d'abord le terrain auprès de la Russie et de l'Angleterre, à cause de leur position spéciale de Puissances protectrices de la Grèce, puisqu'il s'agissait d'un point qui touchait à l'agrandissement du Royaume hellénique.

De là un premier retard dans mes expéditions à Berlin comme à Vienne, et dans cette dernière ville on s'est étonné et inquiété de ce que nous semblions ne faire passer l'Autriche qu'en troisième ordre. J'ai donné à ce sujet des explications qui ont replacé les choses sous leur jour véritable.

Un second retard a été causé par de fausses manœuvres dans l'agencement de nos courriers, et, m'étant au reçu de votre lettre fait représenter la dernière expédition que vous avez reçue de moi, j'ai reconnu que nos dernières ouvertures vous étaient parvenues beaucoup plus tard que je ne me l'imaginais. J'ai donc eu le tort de ne pas m'en assurer lorsque j'ai causé avec M. de Goltz; je n'ai eu du reste avec lui qu'une simple causerie, amenée un peu par hasard en raison de l'intérêt qu'il porte aux affaires d'Orient.

Je lui ai laissé entendre que nous trouvions que la Russie proposait trop ou trop peu, et que nous serions disposés à donner aux aspirations territoriales de la Grèce une satisfaction complète et définitive. J'ai pu lui demander si cette combinaison serait vue à Berlin avec faveur ou dans un autre sentiment; mais je n'ai pas donné à ma conversation d'autre caractère, je le répète, que celui d'une causerie intime où je laissais entrevoir les doutes et les vues que me suggérait l'examen des propositions russes.

M. de Goltz n'était donc chargé de faire aucune proposition formelle à cet égard. Je ne vous en ai pas chargé davantage, désirant seulement vous mettre à même de sonder le terrain. Il y a en effet une nuance délicate que je désire observer. Nous nous entendons d'abord directement avec la Russie; nous associons

l'Autriche à cette entente, en raison de ses intérêts spéciaux en Orient comme Puissance limitrophe. Nous poursuivons subsidiairement l'accession de la Prusse, de l'Angleterre et de l'Italie. Dans ces trois pays nous cherchons, par des échanges d'idées, à préparer le terrain aux vues concertées ailleurs. Je vous dis ceci bien entendu de vous à moi, et tout confidentiellement.

Je n'ai donc pas, je le répète, ni par vous que je croyais instruit et qui malheureusement ne l'étiez pas, ni par Goltz auquel je ne faisais que de demi-confidences, demandé l'adhésion du Cabinet de Berlin.

M. de Goltz et M. de Bismarck se sont hâtés, d'abord pour se faire faire place à une table où ils n'étaient pas précisément conviés, et pour prendre les devants sur l'Autriche, avec laquelle ils devinent que nous traitons un peu intimement. Cela leur déplaît et les inquiète, nous le comprenons, mais il ne nous déplaît pas qu'ils en soient inquiets [1]. Il y a aussi un autre motif que je devine et que Goltz a été assez ennuyé de me voir deviner. Ma conversation avec lui vous fera comprendre toute ma pensée.

« — Vous n'avez pas l'air, m'a-t-il dit, d'être aussi satisfait que je l'espérais de notre empressement à adhérer à votre politique en Orient?

« — Je suis extrêmement reconnaissant de votre adhésion, mais je ne voudrais pas que vous crussiez que l'Orient peut être la rançon de l'Occident.

« — Cependant, si nous sommes d'accord en Orient, c'est déjà un grand pas fait vers un accord en Occident?

« — Pardonnez-moi : si nous étions d'accord en Occident, ce qui est tout, nous pourrions sans grands inconvénients différer sur quelques points en Orient. Si au contraire nous ne sommes pas d'accord en Occident, notre accord théorique en Orient, où vous n'avez ni la volonté ni les moyens d'exercer une action directe, n'a aucune conséquence pratique. »

Goltz a empoché cela en ricanant beaucoup, mais il n'y a pas répondu grand chose.

[1] Nous n'avons trouvé, dans les correspondances de Grèce, de Prusse, d'Autriche, d'Angleterre et de Russie, aucune autre dépêche faisant allusion aux négociations dont il est question ici.

1770. Drouyn de Lhuys au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Minute. Italie, 364, n° 5.)

[Paris,] 20 février 1866.

[Drouyn de Lhuys informe le Baron de Malaret des intentions du Gouvernement autrichien en vue de rendre plus actifs les rapports économiques entre les provinces limitrophes de l'Autriche et de l'Italie. Il espère que les mesures prises par le Cabinet de Vienne seront bien accueillies à Florence (1).]

1771. Drouyn de Lhuys au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Minute. Italie, 364, n° 6.)

[Paris,] 20 février 1866.

L'Ambassadeur de Sa Majesté à Vienne m'a rendu compte, dans un rapport en date du 8 de ce mois (2), d'un entretien confidentiel qu'il a eu avec M. le Baron de Wüllerstorff, sur le développement que, suivant M. le Ministre du Commerce, il convenait de donner aux relations commerciales de l'Autriche avec l'Italie.

Les considérations et les vues présentées sur ce sujet par M. de Wüllerstorff sont comme la préface de la mesure que l'on vient de prendre à Vienne sur sa proposition, et dont je vous entretiens dans une autre dépêche qui vous parviendra avec celle-ci (3). Je crois donc utile de vous transmettre ci-joint, à titre confidentiel, copie du rapport de M. le Duc de Gramont, les informations qu'il renferme pouvant vous aider à faire ressortir aux yeux de M. le Général La Marmora le caractère libéral de la résolution à laquelle le Gouvernement autrichien s'est arrêté.

(1) Cf. Gramont, 17 février; Drouyn de Lhuys à Gramont, 18 février.
(2) Cf. Gramont, 8 février, n° 8.
(3) Dépêche n° 5.

1772. BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, À DROUYN DE LHUYS. (Orig. Prusse, 354, n° 25.)

Berlin, 20 février 1866.
(Cabinet, 22 février; Dir. pol., 23 février.)

[Le conflit entre le Ministère et la Chambre s'est encore aggravé. Le Président du Conseil a renvoyé à M. Grabow les communications par lesquelles celui-ci informait officiellement le Gouvernement royal des résolutions votées par l'Assemblée le 3 février, relativement au Lauenbourg, et le 10, relativement à l'arrêt de la Cour suprême (1). La situation semble sans issue, et les résolutions du Ministère ne sont pas encore arrêtées.]

Au fond, l'espoir d'un brillant succès diplomatique est toujours, dans la pensée de M. de Bismarck, la panacée destinée à guérir les maux intérieurs de l'État, et je serais tenté de croire qu'il ne s'agit pour lui que de gagner du temps, et qu'il espère toujours ramener l'opinion en l'éblouissant.

P.-S. — M. le Comte de Goltz est arrivé à Berlin hier matin (2). On assure qu'il a été reçu dans la journée par le Roi, et que Sa Majesté s'est rendue plus tard chez M. de Bismarck qui, étant souffrant, n'avait pu paraître au Palais. M. de Goltz aurait assisté, dit-on, à cette entrevue (3).

1773. LE VICOMTE DES MÉLOIZES, MINISTRE À MUNICH, À DROUYN DE LHUYS. (Orig. Bavière, 241, n° 6.)

Munich, 21 février 1866.
(Cabinet, 23 février; Dir. pol., 27 février.)

[Le Baron de Pfordten a annoncé la veille au Vicomte des Méloizes la nomination d'un nouveau Ministre de l'Intérieur, M. de Vogel.]

(1) Cf. p. 295, n. 2.
(2) Cf. Benedetti, 14 février.
(3) A la date du 19 février 1866, HORST KOHL (t. Ier, p. 271) signale à 2h un conseil des ministres au ministère des affaires étrangères en présence du Roi, puis une conférence de Bismarck avec le Roi, et, le soir, une longue conférence de Bismarck avec Goltz.

Dans le cours de la conversation, j'ai été naturellement amené à parler du conflit qui menace encore une fois d'éclater entre la Prusse et l'Autriche. «La Convention de Gastein, m'a dit à ce sujet M. de Pfordten, n'avait fait qu'ajourner les questions sans les résoudre : elles ne pouvaient manquer de s'imposer de nouveau un jour ou l'autre. Aujourd'hui, comme cet été à Ratisbonne, M. de Bismarck éprouve le besoin de prendre conseil de M. de Goltz[1]; c'est que le nœud de l'affaire est toujours à Paris. Si les impressions qu'en aura rapportées l'Ambassadeur du Roi Guillaume sont telles que la Prusse croie pouvoir s'avancer sans crainte d'être inquiétée par la France, M. de Bismarck n'hésitera pas à chercher dans une action contre l'Autriche une diversion aux embarras extrêmes que sa politique rencontre dans les questions intérieures. L'Empereur a dans ses mains la paix ou la guerre.»

«Le caractère pacifique des dispositions de la France, ai-je répondu, pourrait difficilement être mis en doute. Mais, si les conseils que nous avons été dans le cas d'exprimer en ce sens n'étaient pas écoutés, vous verriez sans doute l'Autriche rechercher votre concours.» — «C'est déjà fait, me répondit le Ministre; à mesure que le Comte de Mensdorff a vu la situation se compliquer du côté de la Prusse, il a témoigné plus manifestement son désir de se rapprocher de nous. Mais nous sommes payés pour ne pas nous hâter de répondre à ces avances. Nous attendrons les événements.»

Le Roi de Saxe est venu passer quelques jours auprès de la Princesse sa fille, encore convalescente. Sa Majesté doit repartir prochainement pour Dresde.

1774. Drouyn de Lhuys à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 354, n° 10.)

Paris, 22 février 1866[2].

Avant son départ pour Berlin[3], M. le Comte de Goltz est venu m'entretenir des dernières communications échangées entre

[1] Cf. Benedetti, 20 février.
[2] La dépêche a été résumée par Émile Ollivier (t. VIII, p. 19).
[3] Cf. Benedetti, 20 février.

la Prusse et l'Autriche au sujet de l'affaire des Duchés, et il ne m'a point caché le caractère d'aigreur que leurs rapports ont pris dans cette discussion. Il désirait savoir si, dans cette phase nouvelle du différend, les dispositions du Gouvernement de l'Empereur demeuraient telles qu'elles ont été en présence des dissentiments antérieurs des deux grandes Cours[1]. J'ai rappelé à M. l'Ambassadeur de Prusse les entretiens que j'ai eus soit avec lui dans maintes circonstances, soit avec M. le Comte de Bismarck pendant son dernier voyage à Paris, et je ne pouvais que reproduire en quelque sorte dans les mêmes termes les idées si souvent développées dans nos conversations. Ne voyant aucun intérêt français directement engagé dans les contestations qui se sont élevées entre l'Autriche et la Prusse pour le règlement du sort des Duchés, nous avons observé une politique d'abstention, en indiquant simplement les principes généraux qui, selon nous, devaient être pris en considération dans les arrangements définitifs. La question est restée la même à nos yeux. Elle pourrait certainement s'aggraver et s'étendre si les dissentiments actuels n'étaient pas aplanis par une entente entre les deux grandes Cours allemandes, et, en cas de conflit, des intérêts plus généraux que ceux qui sont aujourd'hui engagés dans le débat pourraient se trouver mis en cause. Nous aurions alors à examiner ce que les nôtres nous conseilleraient, en nous laissant guider uniquement par les nécessités de notre situation et les avantages que nous aurions à recueillir de nos alliances.

Mais rien ne fait encore prévoir de semblables conjonctures, et il est impossible de se tracer une politique, et à plus forte raison de prendre des engagements sur une éventualité qui peut très bien ne pas se réaliser. Le Gouvernement de l'Empereur ne voit donc, quant à présent, aucun motif de se départir de la neutralité qu'il a observée jusqu'ici. Le Cabinet de Berlin sait d'ailleurs

(1) D'après Émile Ollivier (t. VIII, p. 19), Goltz, avant son départ pour Berlin, aurait eu avec Napoléon III une conversation sur le même sujet, et l'Empereur lui aurait déclaré : «N'accordez jamais d'importance à des informations de journaux relatives à un rapprochement entre Vienne et Paris. Des affirmations de ce genre émanant même d'un de mes Ministres n'auraient pas d'importance. Je sais seul ce que sera la politique extérieure de la France.» Emile Ollivier ne donne aucune référence.

que nous ne sommes animés envers la Prusse d'aucun sentiment de rivalité ou d'envie, et que nous reconnaissons pleinement la part légitime d'influence qui lui appartient en Allemagne. Nos dispositions n'ont donc point changé. Notre politique restera entièrement conforme à l'ordre d'idées que je viens de rappeler, et j'en ai renouvelé l'assurance à M. le Comte de Goltz.

1775. Drouyn de Lhuys au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Télégr. Minute à chiffrer. Italie, 364.)

Paris, 22 février 1866, midi.

Faites-moi connaître par le télégraphe (1) l'accueil fait à la résolution du Gouvernement autrichien d'étendre à toute l'Italie les dispositions du traité de 1851. Le Gouvernement italien va-t-il suivre cet exemple?

1776. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 364.)

Florence, 22 février 1866, 6h 20 soir.
(Reçu à 8h soir.)

Le Gouvernement italien, absorbé par les débats de la Chambre, n'a encore pu se concerter sur la ligne de conduite à tenir en présence de la résolution prise par le Gouvernement autrichien d'étendre à toute l'Italie les dispositions du traité de 1851. Il examinera cette question aussitôt après le vote du Parlement.

A première vue et sans se prononcer d'une manière absolue, le Général La Marmora est personnellement d'avis que cette manière de procéder, pour ainsi dire dans le silence et en éludant les questions, se concilierait difficilement avec la dignité des deux Gouvernements et des deux pays (2).

(1) Cf. Gramont, 17 février, et la note mise en tête par Drouyn de Lhuys.
(2) Cf. ci-dessus, p. 251, n. 1.

1777. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 490.)

Paris, 23 février 1866.

Le Cabinet de Florence ne s'occupera des rapports commerciaux entre l'Autriche et l'Italie qu'après la crise parlementaire [1].

1778. Le Comte de Clermont-Tonnerre, Attaché militaire à Berlin, au Maréchal Randon, Ministre de la Guerre. (Orig. Archives historiques du Ministère de la Guerre.)

Paris, 23 février 1866.

[Le Comte de Clermont-Tonnerre annonce et commente la clôture prématurée de la session législative [2].]

La clôture des Chambres est considérée partout comme l'ouverture des hostilités diplomatiques contre l'Autriche. Pour triompher des embarras intérieurs, compliqués par les ambitions que l'on a favorisées, il faut un grand succès dont l'extérieur fasse les frais [3]; il faut, dût la guerre en sortir, satisfaire ce besoin d'agrandissement qui est devenu une question nationale. On sait que tous les partis, *même les progressistes,* oublieraient pour plusieurs années leurs rivalités ou leurs rancunes, si les Duchés de l'Elbe se trouvaient directement ou indirectement rattachés à la Couronne. Aussi paraît-on résolu à poursuivre ce but *per fas et nefas,* et l'on se promet bien, au lendemain d'un succès que l'on escompte, de changer la Constitution, de modifier par décret la loi électorale, de restreindre encore la liberté de la presse, etc., etc. Tous les hommes au pouvoir, le parti de la Croix tout entier, sont aujourd'hui convaincus de la solidarité de la question intérieure avec la cessation de la copropriété de l'Autriche dans les Duchés. Leur parti paraît pris, et, si l'assu-

[1] Cf. Malaret, télégramme, 22 février.

[2] La session fut close précisément le 23 février. Benedetti l'annonça dans une dépêche en date du même jour, n° 26. (Prusse, 354.)

[3] Cf. Benedetti, 20 février.

rance répond dans beaucoup d'esprits à l'espoir d'obtenir des concessions par une grande démonstration militaire, elle n'exclut pas chez la plupart l'intention d'accepter la guerre comme une éventualité.

[Le Comte de Clermont-Tonnerre parle longuement de mesures financières préparées par le Gouvernement prussien, puis de préparatifs faits à Varsovie pour assurer des transports de troupes vers la Galicie et qui semblent motivés par la révolution de Bucarest. On parle aussi à Berlin de la mobilisation de trois corps d'armée, mais la nouvelle est prématurée.]

1779. Tillos, Agent et Consul général à Bucarest, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Copie. Turquie, Bucarest, 27.)

Bucarest, 23 février 1866, 1h 50 soir.

A la suite d'un mouvement auquel l'armée a participé, le Prince Couza a abdiqué. Le principe d'un Prince étant [*sic*] étranger a été proclamé. Une lieutenance trois membres constituée : Nicolas Golesco, Lascar Catargi, Colonel Haralambi. Ministres : Affaires étrangères, Jean Ghika; Intérieur, Démètre Ghika; Finances, Mavrojeni; Justice, Jean Cantacuzène; Cultes, Rosetti; Guerre, Major Leca. Le Prince est prisonnier. Le sang n'a pas coulé et l'ordre matériel n'est pas troublé jusqu'ici. Le nouveau Ministre nous a communiqué l'acte d'abdication du Prince.

1780. Tillos, Agent et Consul général à Bucarest, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Copie. Turquie, Bucarest, 27.)

Bucarest, 23 février 1866, 8h 15 soir.

Les Assemblées ont acclamé le Comte de Flandre [1] sous le nom de Philippe Ier.

[1] Frère du roi Léopold II.

1781. Drouyn de Lhuys au Comte de Comminges-Guitaud, Ministre à Bruxelles. (Télégr. Minute à chiffrer. Turquie, Bucarest, 27.)

Paris, 24 février 1866, 2h 20 soir.

A la suite d'un mouvement insurrectionnel qui a amené l'abdication du Prince Couza, le Sénat et l'Assemblée moldo-valaque réunis ont proclamé à l'unanimité le Comte de Flandre Prince de Roumanie. Quelles sont, à cet égard, les impressions et les intentions présumées de la Cour de Bruxelles? Cherchez à les connaître, sans engager l'opinion du Gouvernement français.

1782. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig., avec déchiffrement. Prusse, 354, n° 27 [1].)

Berlin, 24 février 1866.
(Cabinet, 26 février; Dir. pol., 27 février.)

[Le Gouvernement prussien a été informé la veille au soir, par le télégraphe, des événements de Bucarest [2]. Le Comte de Bismarck en a entretenu Benedetti «avec un vif sentiment d'inquiétude, et en se demandant s'il fallait y voir le succès d'une manœuvre russe ou autrichienne». Rien, en effet, ne lui avait fait prévoir une chute si prompte du Prince Couza.]

Parmi les rumeurs qui lui ont été transmises de Florence, le Président du Conseil avait particulièrement noté celle qui prête à l'Italie et à l'Autriche le projet ou le désir de résoudre la question de Venise par l'annexion des Principautés à l'Empire d'Autriche, combinaison que la France, lui aurait-on écrit, agréerait et que l'Angleterre ne repousserait pas. D'autre part, il n'est bruit, depuis quelques jours, que de la réunion d'un corps d'armée que la Russie concentrerait sur les frontières de l'Autriche.

[M. de Bismarck a assuré Benedetti qu'il n'avait pu obtenir encore à ce sujet aucun renseignement sérieux.]

[1] En tête, note au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «Me rappeler cette dépêche pour préparer une réponse.»

[2] Cf. Tillos, télégramme, 23 février.

M. de Bismarck ne m'a pas paru oublier toutefois le prix que la Russie attache à tout ce qui concerne les Provinces danubiennes, ni l'influence qu'elle y a toujours exercée, et il était porté à penser qu'il pouvait exister une corrélation plus ou moins directe entre les événements de Bucarest et les mouvements de troupes russes, ce qui serait surtout vraisemblable si on a eu connaissance à Pétersbourg de l'entente projetée entre l'Autriche et l'Italie et si on y est autorisé à croire que cette conjecture n'est pas dénuée de tout fondement.

[*Déchiffrement*] Vous serez peut-être surpris, Monsieur le Ministre, qu'un Gouvernement comme la Prusse ne soit pas mieux informé, surtout dans les circonstances difficiles où sa politique l'a placé, des intentions et des actes de la Russie. Je dois toutefois ajouter que M. de Bismarck m'a semblé s'exprimer avec une entière sincérité, et qu'il s'est montré plus préoccupé des desseins qu'on pourrait avoir conçus à Pétersbourg que désireux de paraître les ignorer [1].

P.-S. — Une dépêche de la télégraphie privée annonce que les Chambres de Bucarest ont élu le Comte de Flandre, sans indiquer en quelle qualité. Cette acclamation soudaine semble atténuer les appréhensions qui m'ont été manifestées par M. de Bismarck, et laisser sans grande vraisemblance sa double conjecture. Je ne crois pas inutile cependant de vous expédier cette dépêche.

1783. BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, À DROUYN DE LHUYS. (Orig. Prusse, 354, n° 28.)

Berlin, 24 février 1866.
(Cabinet, 26 février; Dir. pol., 27 février.)

J'ai eu l'honneur, dans ma dépêche du 20 de ce mois, d'annoncer à Votre Excellence l'arrivée de M. le Comte de Goltz à Berlin. Cet Ambassadeur a été reçu par le Roi et a eu, depuis, plusieurs conférences avec le Président du Conseil [2]. M. le Comte de Bismarck s'est montré, avec moi, particulièrement satisfait

[1] Le déchiffrement se termine ici.
[2] Cf. p. 310, n. 3.

des dispositions bienveillantes et cordiales qui animent le Gouvernement de l'Empereur à l'égard de la Prusse et dont son Représentant à Paris a pu lui renouveler l'assurance. Le Président du Conseil m'a paru y puiser un motif de plus pour persévérer dans la politique qu'il conseille à son Souverain, mais il ne m'a pas dissimulé que le Roi n'est pas encore convaincu de la nécessité d'une action prompte et énergique. Le Cabinet cependant s'y prépare avec l'assentiment de Sa Majesté, et dans plusieurs Conseils, tenus durant ces derniers jours[1], il a examiné et préparé les mesures nécessaires pour s'assurer les ressources dont on pourrait avoir éventuellement besoin. Il a notamment décidé la vente de valeurs négociables représentant une somme considérable que le Trésor possède en portefeuille; mais cette résolution n'a pas encore obtenu l'agrément du Roi.

Votre Excellence comprendra combien il serait difficile, dans cet état de choses, de prévoir, dès à présent, les déterminations auxquelles le Roi et son Gouvernement s'arrêteront définitivement. Quel qu'en soit l'objet, elles ne sauraient cependant manquer d'avoir une importance considérable, et M. de Bismarck le conçoit si bien qu'il ne cache pas l'intention ou plutôt la nécessité où il serait placé d'offrir sa démission dans le cas où ses avis ne seraient pas favorablement accueillis par la Couronne. Je dois donc pour le moment me borner à constater les irrésolutions du Souverain et la politique que lui suggère son Premier Ministre.

M. le Comte de Bismarck m'a avoué qu'il avait proposé au Roi, sans dissimuler son dessein à Sa Majesté, de clore la session législative, dans le but de se soustraire à un contrôle hostile et qui aurait pu devenir un obstacle aux dispositions qu'il croit urgent d'adopter dans le conflit dont les Duchés sont à la fois la cause et l'objet[2].

[1] Outre le conseil des ministres tenu au ministère des affaires étrangères le 19 février, Horst Kohl (t. Ier, p. 272) signale des conférences de Bismarck avec le Roi les 20, 22, 23, 24, 25 février; des réunions du ministère d'État les 21 et 24 février; des délibérations des ministres au ministère des affaires étrangères les 25 et 26 février.

[2] Une partie de cette dernière phrase, depuis *dans le but*, a été citée par Benedetti (*Ma Mission en Prusse*, p. 33). — Cf. Clermont-Tonnerre, 23 février.

[Le Grand-Duc et la Grande Duchesse de Mecklembourg-Strélitz sont en ce moment à Berlin.]

1784. Le Comte de Comminges-Guitaud, Ministre à Bruxelles, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Turquie, Bucarest, 27.)

Bruxelles, 24 février 1866, 6^h 57 [ou 37] soir.
(Reçu à 7^h 1/2 soir.)

Le Comte de Flandre refusera, et compte entreprendre de suite un grand voyage [1].

1785. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Hesse-Darmstadt, 29, n° 5.)

Darmstadt, 24 février 1866.
(Cabinet, 25 février; Dir. pol., 27 février.)

[D'après différents bruits qui ont couru, la question des Duchés de l'Elbe aurait pris le caractère d'une extrême gravité. — Jusqu'ici M. de Dalwigk ne croyait pas que le voyage de l'Empereur François-Joseph à Pesth pût avoir aucun résultat [2]. «Il pense aujourd'hui que, comme à tout prendre l'Autriche et la Hongrie ont besoin l'une de l'autre, le travail organique qui s'opère à Pesth ne serait pas une raison pour qu'il n'y eût pas, dans un cas donné, un rapprochement intérieur qui permettrait au Cabinet de Vienne de rompre avec la Prusse; et en même temps il juge que M. de Bismarck peut être exposé d'un moment à l'autre à la nécessité de chercher dans la guerre une issue à ses embarras. Le Baron de Dalwigk ajoute qu'il se consolerait d'une guerre dont le résultat tirerait l'Allemagne du malaise où elle se trouve.» D'ailleurs l'opinion publique admet un état de dissentiment profond entre la Prusse et l'Autriche, mais ne croit pas à la rupture. «Lorsque des hypothèses se produisent ici sur

(1) Cf. Drouyn de Lhuys à Comminges-Guitaud, télégramme, 24 février.
(2) Cf. Gramont, 8 février, n° 9.

la part que prendrait la France dans une guerre intestine qui mettrait tout en question sur les deux rives du Rhin allemand, je crois de mon devoir de montrer peu d'entraînement vers les complications extérieures et les combinaisons de frontières. »]

1786. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 364.)

Florence, 24 février 1866, 7h 5 soir.
(Reçu à 9h 1/2 soir.)

Le Général de La Marmora vient de prononcer un discours. Voici les points qui nous touchent particulièrement.

Répondant à l'accusation de faiblesse et de servilisme envers la France, il a rappelé les services rendus à l'Italie par l'Empereur. A propos de la Convention, il s'en est référé aux paroles prononcées par lui au Sénat. Les opinions sont libres de part et d'autre en ce qui touche les faits qui pourront se produire dans l'avenir en dehors des prévisions de la Convention. La France et son Gouvernement pensent que le pouvoir temporel est indispensable pour l'exercice de la religion, et que le Pape sera assez sage pour se réconcilier avec ses sujets et avec le Gouvernement italien; on croit en Italie que la Papauté a tout intérêt à se débarrasser autant que possible du temporel. Pour la dette pontificale, on n'a encore réglé que les questions relatives à la forme des négociations. En ce qui touche le corps de volontaires qui se forme à Antibes, les soldats qui en feront partie seront libérés, et il n'y aura aucune solidarité entre le Gouvernement français et l'armée pontificale.

Le Général de La Marmora regarde comme vidé l'incident auquel ont donné lieu les dépêches espagnoles[1].

[1] Le gouvernement espagnol avait publié, pour le communiquer aux Cortès, un livre rouge sur la Convention de septembre. La Marmora releva assez vivement certains passages des documents diplomatiques qui y étaient contenus, et déclara qu'il ne pouvait admettre qu'aucune puissance catholique, en dehors de la France, eût le droit d'intervenir dans les affaires de Rome, quels que fussent les événements qui pourraient se produire dans les États pontificaux après le départ des troupes françaises.

1787. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Turquie, Bucarest, 27.)

Londres, 24 février 1866, 3h 47 soir.

Lord Clarendon reçoit de Bucarest la nouvelle que le Comte de Flandre a été élu à l'unanimité Prince de Roumanie, sous le titre de Philippe Ier, par le Sénat et le peuple, sur la proposition du Gouvernement provisoire; il suppose que le Gouvernement de l'Empereur a reçu les mêmes informations [1].

1788. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Turquie, Bucarest, 27.)

Londres, 24 février 1866, 6h 33 soir.
(Reçu à 8h 1/2 soir.)

Le Comte de Flandre fait savoir à Londres qu'il n'acceptera pas la couronne de Roumanie [2].

1789. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Angleterre, 736, n° 33 [3].)

Londres, 24 février 1866.
(Cabinet, 26 février; Dir. pol., 27 avril.

Le désaccord qui existe entre les Cabinets de Vienne et de Berlin, au sujet des Duchés de l'Elbe, semblerait, d'après les

(1) Cf. Tillos, télégramme, 23 février, 8h 15 soir.
(2) Cf. Comminges-Guitaud, télégramme, 24 février.
(3) Note au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «Répondre à cette dépêche.

1° Rappeler notre attitude dans l'Affaire des Duchés en résumant nos dernières dépêches à Vienne et à Berlin;

2° Dire ce que nous avons fait dans l'affaire commerciale austro-italienne;

3° Un mot sur notre manière d'envisager les événements de Bucarest et leurs conséquences. — Notre disposition à accepter Conférence à Paris.»

IMPRIMERIE NATIONALE.

nouvelles parvenues à Londres dans ces derniers jours, devoir prendre, d'un moment à l'autre, de plus grandes proportions. Une dépêche du nouvel Ambassadeur d'Angleterre à Berlin [1] arrivée hier au Foreign Office attribue à M. de Bismarck la pensée de résoudre sans plus tarder, dans le sens des aspirations de la Prusse et au besoin par la force, la question qui divise les deux grandes Puissances allemandes. Le Premier Ministre du Roi Guillaume se flatterait d'arriver, par ce moyen, à dominer les embarras d'une situation intérieure qui s'aggrave de jour en jour. Ce serait là, assure-t-on, le principal argument auquel il aurait recours pour vaincre les hésitations de son Souverain. D'autre part, Lord Bloomfield écrit de Vienne que le Comte de Mensdorff, dont il a cru devoir pressentir les intentions, lui aurait déclaré que l'Autriche ne se laisserait pas intimider par les menaces de M. de Bismarck, et qu'elle n'abandonnerait pas le Holstein à la Prusse, quelles que puissent être pour elle les conséquences de cette résolution. M. l'Ambassadeur d'Angleterre à Vienne ajoute, il est vrai, que, bien que, pour le moment, il ne puisse pas douter de la sincérité de cette déclaration, il ne voudrait pourtant pas se porter garant des déterminations auxquelles l'Autriche, en fin de compte, jugera convenable de s'arrêter.

Les Représentants de ceux des États secondaires de l'Allemagne qui ont, sans trop de succès jusqu'ici, placé leur confiance dans la Cour de Vienne se montrent, de leur côté, de plus en plus excités contre la Prusse, et parlent hautement de la possibilité d'une guerre entre les deux grandes Puissances, ainsi que du concours que l'Allemagne ne manquerait vraisemblablement pas de prêter, le cas échéant, à l'Autriche. Le Cabinet de Londres, tout en ne dissimulant pas que ses sympathies sont plutôt du côté de l'Autriche, paraît cependant désireux de continuer à s'abstenir de toute intervention, aussi bien à Vienne qu'à Berlin. Lord Clarendon, à qui je demandais, il y a quelques jours, s'il n'avait pas jugé utile, en présence d'une situation aussi tendue, de faire parvenir quelques avis à Vienne ou à Berlin, m'a paru repousser l'idée d'une ingérence quelconque, de la part de l'Angleterre, dans ces questions. Faisant sans doute allusion à la

[1] Lord Loftus n'avait été accrédité à Berlin que le 19 février.

conduite beaucoup moins réservée du Comte Russell, à une certaine époque, il m'a dit qu'il avait «pour principe de ne donner de conseils qu'à ceux qui lui en demandaient, et qu'il était bien aise que, dans les circonstances actuelles, la Prusse et l'Autriche ne songeassent pas à s'adresser à lui».

Quelque menaçantes que soient, d'ailleurs, les apparences, Lord Clarendon ne croit pas beaucoup à une rupture véritable entre l'Autriche et la Prusse. M. de Bismarck aurait, suppose-t-il, bonne envie d'en venir là; mais il est permis de douter encore que le Roi soit disposé à suivre jusqu'au bout son Ministre dans cette voie. De plus, l'Autriche pourrait bien, elle aussi, à la dernière heure, manquer de l'énergie sur laquelle ses partisans paraissent compter aujourd'hui. En attendant, les adversaires de la politique de M. de Bismarck attachent une certaine importance au séjour que le Comte de Goltz fait en ce moment à Berlin, de même qu'au voyage projeté du Prince royal de Danemark en France[1]. Ces deux incidents, dont on exagère peut-être la portée, donnent lieu à de nombreux commentaires.

M. l'Ambassadeur d'Autriche à Londres a annoncé officiellement, il y a peu de jours, au Comte Clarendon que son Gouvernement, avant même d'être assuré formellement de la réciprocité, venait d'étendre à toutes les provinces italiennes, sans réserve ni distinction d'origine, les avantages commerciaux et douaniers stipulés au profit du Royaume de Sardaigne dans la convention austro-sarde du 18 octobre 1851. Le Comte Apponyi, en faisant cette communication au Principal secrétaire d'État, a réclamé les bons offices de l'Angleterre, à l'effet d'obtenir du Gouvernement italien l'adoption de mesures analogues en ce qui concerne l'Autriche[2].

Les événements qui viennent de s'accomplir à Bucarest ont causé à Londres une surprise générale. On semble approuver,

[1] Dans une dépêche du 15 février, Dotézac avait annoncé à Drouyn de Lhuys que, sur la proposition du comte Friis, le Roi s'était décidé à faire faire un long voyage au prince royal. Le prince devait se rendre d'abord à Paris, puis en Italie, en Grèce, en Turquie, en Égypte et en Algérie. L'Allemagne n'avait pas été comprise dans le programme, Friis s'opposant à une visite à la cour de Prusse. Le général Kauffmann avait été désigné pour l'accompagner. (Danemark, 250.)

[2] Cf. Gramont, 17 février.

dans les sphères officielles, la résolution prise par le comte de Flandre de décliner la position à laquelle il vient d'être appelé par le vote du Sénat et du peuple de Bucarest [1]. On est, au surplus, sans renseignements précis sur les circonstances qui ont amené le renversement du Prinze Couza, et Lord Clarendon attend les rapports du Consul général d'Angleterre, pour apprécier en connaissance de cause la situation.

Dans l'opinion de M. l'Ambassadeur de Russie, qui se montre fort ému de ces événements, il appartiendrait à la Conférence, qui doit se réunir prochainement à Paris pour ratifier l'acte de la Commission européenne du Danube, de s'occuper également de cette question.

1790. Dieudé Defly, Consul général à Milan, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Italie, Milan, 4, n° 230.)

Milan, 24 février 1866.
(Cabinet, 27 février; Dir. pol., 1er mars.

[Dieudé Defly signale le séjour du Prince Napoléon à Milan, du 14 au 23 février. « Très réservé sur les questions politiques avec les Italiens, il ne leur a fourni aucune occasion de commenter ses paroles dans un sens favorable à leurs passions. »]

1791. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Turquie, Bucarest, 27.)

Saint-Pétersbourg, 24 février 1866, 3h 40 soir.

Le Prince Gortchakoff désire connaître l'opinion de Votre Excellence sur la révolution accomplie à Bucarest : le Prince Couza prisonnier, Gouvernement provisoire, le Comte de Flandre acclamé régent. Réserve absolue pareillement commandée au Consul de Russie pour le moment.

(1) Cf. Comminges-Guitaud, télégramme, 24 février, et La Tour d'Auvergne, télégramme, même date.

1792. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Autriche, 490, n° 15.)

Vienne, 24 février 1866.
(Cabinet, 28 février; Dir. pol., 1er mars.)

J'ai reçu les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire jusqu'au 20 de ce mois et au n° 15 [1].

Le Cabinet de Berlin n'a pas répondu à la dernière dépêche autrichienne qui lui a été communiquée par le Comte Karolyi au sujet de l'assemblée d'Altona [2], et, d'après ce que mande le Ministre d'Autriche à Berlin, il ne compte pas y répondre pour le moment. On s'attendait ici à soulever de grandes colères, car de tous côtés il était revenu à Vienne une quantité de propos pleins de menaces et de résolutions que M. le Comte de Bismarck avait tenus aux différents Représentants des Cours allemandes et dont ceux-ci comme toujours s'étaient fait les échos. Les prévisions ne se sont pas réalisées, et l'on n'a pas tardé à savoir que, le Roi ne partageant pas au même degré que son Premier Ministre les passions et l'impatience de ce dernier, Sa Majesté n'avait pas trouvé que la réponse autrichienne fût de nature à justifier un conflit. Depuis lors il ne s'est produit aucun incident nouveau commun aux deux Cabinets. Le Comte de Mensdorff est décidé à persister dans sa politique de résistance passive et à conserver dans le Holstein l'autorité indépendante que son Gouvernement tient de la Convention de Gastein. Il renvoie à la Prusse le reproche de s'écarter du texte et de l'esprit de cette Convention, en donnant à son commandement dans le Sleswig tous les caractères d'une possession définitive; l'Autriche, au contraire, veut conserver à son occupation du Holstein un caractère provisoire, et par conséquent respecter autant que possible l'autonomie de ce Duché. De là vient cette divergence d'appréciation qui fait que les deux Cabinets ont envisagé autrement l'un que l'autre l'assemblée d'Altona, qui d'ailleurs n'a pas une grande importance. Le Cabinet de Vienne pourrait avec plus de raison signaler comme une ma-

[1] Dépêche relative aux affaires du Liban.

[2] Dépêche du 7 février. Cf. p. 288, n. 3, et Benedetti, 14 février.

nœuvre incorrecte cette adresse, ou plutôt cette demande d'annexion envoyée par une partie de l'ordre équestre du Holstein au Roi de Prusse [1]. Tout le monde connaît les relations qui existent entre M. de Scheel-Plessen et le Cabinet de Berlin, dont il s'est fait l'agent direct dans les Duchés, et cette démarche du *Ritterschaft* organisée par lui dans le Holstein pourrait donner lieu, soit à des réclamations légitimes, soit à quelque démarche du même genre qu'il serait très facile de provoquer dans un sens contraire. Toutefois, le Cabinet de Vienne n'aurait pas l'intention d'entrer dans cette voie; l'Europe entière sait ce que l'Ordre équestre du Holstein mérite de sympathie et de considération, Danois tant qu'ils ont pu accaparer toutes les charges lucratives et honorifiques de la Cour de Danemark, Prussiens du jour où la Cour de Berlin leur fait entrevoir quelques honneurs semblables et le maintien de leurs privilèges, mais toujours guidés par un intérêt de caste ou des sentiments personnels, sans aucun patriotisme.

Je crois donc, Monsieur le Ministre, que le Cabinet de Vienne ne provoquera pas une démonstration en sens inverse de l'adresse Plessen, mais je ne serais pas étonné si elle se produisait spontanément, et dans ce cas je ne pense pas qu'il s'y opposerait.

M. le Prince de Metternich n'a pas manqué de rendre compte à son Gouvernement de l'entretien qu'il a eu avec Votre Excellence [2], et j'ai lieu de croire que son rapport a été reçu avec satisfaction. Pour ma part, je n'ai pas trouvé dans mes conversations avec M. le Comte de Mensdorff la trace des préoccupations que M. l'Ambassadeur d'Autriche a laissé entrevoir au sujet des avantages que pourrait recueillir la politique prussienne de notre neutralité absolue. Le Cabinet de Vienne me paraît au contraire accepter parfaitement comme une éventualité très normale, et entièrement compatible avec les bonnes relations qu'il entretient avec nous, la neutralité telle que Votre Excellence l'a définie avec M. le Prince de Metternich. Étant résolu à ne jamais attaquer l'Italie, il n'a aucune raison de s'alarmer des obstacles que nous opposerions à toute agression de ce genre, et d'un autre côté il lui suffit pour sa propre sécurité de savoir que, au cas où

[1] Cf. Benedetti, 17 février.
[2] Cf. Drouyn de Lhuys à Gramont, 19 février.

l'Italie l'attaquerait, elle n'aurait ni notre concours matériel, ni notre appui moral. Ce n'est pas qu'il soit entièrement rassuré du côté de l'Italie : il n'ignore pas que M. le Comte de Bismarck a positivement encouragé le Cabinet de Florence à profiter des circonstances, et qu'il ne reculerait pas au besoin devant une entente réciproque; on a reçu, indirectement il est vrai, mais par une voie sûre et officielle, des avis qui ne peuvent laisser aucun doute à cet égard [1]. Mais, pour le moment, les inquiétudes sont tempérées par d'autres considérations qui ne sont pas sans importance.

La politique de conciliation inaugurée à l'intérieur par l'Empereur François-Joseph a considérablement fortifié son gouvernement par rapport à l'étranger, et, si aujourd'hui la Prusse ou

[1] Sybel (t. IV, p. 280) cite à la date du 7 février une dépêche d'Usedom à Bismarck. En présence des avances de l'Autriche à l'Italie, Usedom pense que la Prusse ne peut plus attendre grand-chose de l'Italie, parce que les Italiens étaient convaincus qu'ils finiraient par obtenir la Vénétie de l'Autriche sans guerre (cf. ci-dessus, p. 251, n. 1). En tout cas, l'Italie n'agirait que si la Prusse combattait pour la suprématie en Allemagne; car, s'il n'était question que des Duchés, elle craindrait que l'Autriche ne les abandonnât pour tourner toutes ses forces contre elle. Le 22 et le 24 février, dans deux télégrammes mentionnés par Sybel (t. IV, p. 280), Usedom donne une note différente. Il annonce que Victor-Emmanuel est prêt à la guerre contre l'Autriche, pourvu qu'il y ait entente précise sur le but de la guerre, de telle sorte qu'il ne puisse se conclure de paix séparée de l'un des deux alliés. Dans *Un peu plus de lumière*, p. 86-87, La Marmora, qui insiste sur les pourparlers de janvier avec l'Autriche, n'indique, à propos des rapports de l'Italie et de la Prusse, à la fin de janvier et dans le courant de février, que la remise du grand collier de l'Aigle noir à Victor-Emmanuel, le 28 janvier, et les combinaisons compliquées et fastidieuses du traité de commerce avec le Zollverein. Il signale par contre, mais sans précision de date (entre la conclusion et la ratification de ce traité qui fut approuvé par les Chambres italiennes le 3 mars et ratifié à Berlin le 12), une invitation qui lui fut adressée par Bismarck, en dehors de l'intermédiaire de la légation prussienne, le priant d'envoyer à Berlin dans le plus grand secret un général de confiance, et de recevoir à Florence un général prussien (on disait le général de Moltke), également envoyé pour négocier une entente dans le cas d'une guerre avec l'Autriche. — Sybel (t. IV, p. 294) cite à ce sujet un télégramme que Bismarck adressa le 4 mars à Usedom, pour lui déclarer que le Roi souhaitait une entente militaire éventuelle et songeait à envoyer Moltke, et une dépêche d'Usedom, qui se serait croisée avec ce télégramme, annonçant l'intention du gouvernement italien d'envoyer un général à Berlin.

l'Italie attaquaient l'Empereur, la Hongrie par exemple se lèverait en masse, et l'on verrait des légions de volontaires courir sous les drapeaux. Autant ces peuples sont attachés à leurs privilèges nationaux, autant ils tiendraient à honneur de prouver leur dévouement et leur fidélité au Prince, au Roi qui ne les méconnaît plus. M. le Comte de Bismarck, qui est très bien informé sur toutes les affaires de Hongrie, sait à quoi s'en tenir sous ce rapport, et il est fort probable que ces considérations seront d'un grand poids dans la résolution qu'il croira devoir prendre.

L'arrivée de M. de Goltz à Berlin [1] préoccupe le Cabinet de Vienne, non pas, comme le disent quelques journaux, parce qu'on le croit appelé à donner des explications sur notre attitude, mais parce qu'on croit y voir un symptôme précurseur d'une modification ministérielle. On préfère le Comte de Bismarck à tout autre Ministre, parce que, s'il déploie au service des intérêts prussiens une activité et une résolution inquiétantes, son impopularité croissante sert de contre-poids à la hardiesse de ses entreprises. On craindrait bien davantage un Ministre moins résolu et moins belliqueux, mais aussi moins compromis que M. le Président du Conseil, et dont la politique, aussi ambitieuse que celle de ce dernier, ne serait plus entravée par les résistances intérieures d'un Parlement hostile.

[La dépêche se termine par quelques détails sur la situation parlementaire en Autriche.]

1793. Drouyn de Lhuys aux Agents diplomatiques de l'Empereur à Londres, Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg, Constantinople, Florence et Bucarest. (Télégr. Minute à chiffrer. Angleterre, 736.)

Paris, 25 février 1866, 2h 1/2 soir.

Les événements de Bucarest soulèvent des questions qui sont du ressort des Puissances signataires du traité de Paris et des actes subséquents, et qui ne peuvent être définitivement tranchées sans le concours ou l'assentiment de ces Puissances. Nous

[1] Le 19 février. Cf. Benedetti, 20 février.

pensons donc qu'il y a lieu de réunir une Conférence où toutes ces questions seront examinées et résolues.

Expliquez-vous nettement[1] dans ce sens, et recommandez au Gouvernement provisoire de faire tous ses efforts pour maintenir l'ordre. Le Comte de Flandre refuse[2].

1794. DROUYN DE LHUYS AU BARON DE MALARET, MINISTRE À FLORENCE. (Minute. Italie, 364, n° 8.)

[Paris,] 26 février 1866.

[Le Chevalier Nigra a communiqué à Drouyn de Lhuys une dépêche du Général La Marmora relative à l'organisation de la légion étrangère destinée à la défense des États pontificaux[3]. L'opinion s'est émue, en Italie, des déclarations de Rouher à la tribune du Sénat, en particulier sur la situation faite aux officiers français qui entreront au service du Pape et sur le transport des troupes à Civita-Vecchia par des vaisseaux de guerre français.

Drouyn de Lhuys a tenu à bien établir qu'il n'existait aucune contradiction entre les déclarations du Ministre d'État et les explications qu'il avait lui-même fournies au Chevalier Nigra. Il rappelle que, en signant la Convention de septembre, le Gouvernement impérial n'a pas voulu «retirer au Saint-Père la protection et la sécurité que la France lui assurait depuis dix-sept ans», mais seulement «substituer un nouveau mode de garantie à celui qui résultait de la présence à Rome d'une armée française». Il explique les dispositions de l'accord conclu avec le Pape en vue de l'organisation d'une légion étrangère, la nécessité où se trouvait le Gouvernement français d'assurer une solde convenable aux soldats français libérés qui s'y engageraient, ainsi qu'une situation nettement définie aux officiers qui voudraient entrer au service du Saint-Siège; il rappelle enfin que, après la remise de la légion au commissaire pontifical qui sera chargé de la recevoir, «le Gouvernement de l'Empereur demeurera complètement étranger à son recrutement et à son administration».

(1) Le dernier paragraphe n'a été adressé qu'à Bucarest.

(2) Cf. Comminges-Guitaud, télégramme, 24 février.

(3) Cf. Drouyn de Lhuys à Malaret, 6 février, et Malaret, 19 février.

Drouyn de Lhuys termine en citant quelques précédents, et il exprime l'espoir que ses explications dissiperont les défiances que l'on aurait pu concevoir en Italie.]

1795. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 354; n° 30.)

Berlin, 26 février 1866.
(Cabinet, 28 février; Dir. pol., 3 mars.)

J'ai reçu la dépêche chiffrée que Votre Excellence a bien voulu m'adresser sous le n° 10 [1], pour me faire part des entretiens qu'elle avait eus avec le Comte de Goltz avant le départ de cet Ambassadeur pour Berlin, et m'indiquer la manière dont vous aviez envisagé avec lui les dissentiments qui divisent les deux grandes Cours allemandes. Je ne manquerai pas, dans le cas où j'aurais à m'en expliquer de mon côté, à conformer exactement mon langage à celui de Votre Excellence.

Il m'a été donné connaissance des deux dépêches échangées, à la date des 25 janvier et 7 février, entre la Prusse et l'Autriche, et je m'empresse d'en envoyer ci-joint la traduction à Votre Excellence dans la forme où elles m'ont été communiquées [2]. Vous remarquerez qu'on a employé, en les reproduisant, le mode analytique; j'ai tout lieu de considérer cependant les documents que j'ai l'honneur de vous transmettre comme des copies textuelles des originaux, et je crois devoir les recommander à l'attention de Votre Excellence. Vous verrez qu'on s'est exprimé de part et d'autre sur un ton inusité, et que, en faisant intervenir les Souverains dans le débat, on leur a prêté personnellement les opinions qu'on a articulées sur les points les plus délicats du différend.

Je n'ai d'ailleurs rien à ajouter aux informations que j'ai eu soin de vous transmettre par mes expéditions antérieures. Si je suis bien renseigné, le Roi et ses Ministres ne se sont pas encore

[1] Drouyn de Lhuys à Benedetti, 22 février.

[2] Les deux traductions sont jointes à la dépêche. Cf. *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 341-348. La dépêche de Bismarck est datée du 26 janvier et non du 25.

mis d'accord sur la conduite que l'intérêt de la Prusse commande de tenir dans les circonstances actuelles, ou n'ont du moins pris aucune résolution jusqu'à présent. Un court entretien que j'ai eu hier au soir avec M. de Bismarck, à un dîner que j'offrais à M. le Comte de Goltz, me porterait à croire que le Président du Conseil aurait formé le dessein, pour lequel il espère obtenir l'agrément du Roi, d'adresser à l'Autriche, dans le courant de la semaine prochaine et quand le Grand-Duc de Mecklembourg-Strélitz aura quitté Berlin[1], une communication qui sera calculée de manière à placer le Cabinet de Vienne dans l'alternative d'accepter les prétentions de la Prusse pour bases d'une nouvelle négociation, ou de repousser ses ouvertures, et de fournir ainsi au Cabinet de Berlin un motif plausible de provoquer la cessation des relations entre les deux Cours.

Votre Excellence se rappelle sans doute que M. de Bismarck m'a plusieurs fois déclaré qu'il n'y avait plus lieu de renouveler, entre Vienne et Berlin, des communications désormais sans objet[2]. Les reprendrait-il pour hâter une rupture, et y serait-il déterminé par la difficulté que je vous ai souvent signalée de trouver un terrain où il lui serait permis et facile de poser la question de guerre ou de paix? Je ne saurais dire, Monsieur le Ministre, ce qu'il convient d'en penser, ni même s'il sera autorisé à donner suite à ce projet, bien qu'on m'assure qu'on a préparé, dans les bureaux du Ministère des Affaires étrangères, une dépêche destinée au Baron de Werther et qui serait conçue dans des termes d'un caractère comminatoire. Je m'en tiendrai donc à vous assurer que les bruits de la mobilisation d'une portion notable de l'armée prussienne n'ont, pour le moment, aucun fondement, et qu'il n'a été donné aucun ordre pour l'achat des chevaux, dont l'artillerie et la cavalerie auraient également besoin pour entrer en campagne. La Légation de Russie dément, de son côté, la nouvelle de la concentration d'un corps de troupes russes sur les frontières de l'Autriche, et je n'ai pas besoin d'ajouter que le rappel du Ministre d'Autriche à Berlin, annoncé par quelques journaux, est purement imaginaire. Si des faits de cette nature

(1) Cf. Benedetti, 24 février, n° 28.

(2) Cf. Benedetti, 14 février.

venaient à ma connaissance avec un caractère sérieux de certitude et même de probabilité, je m'empresserais d'en donner avis à Votre Excellence par le télégraphe.

1796. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Particulière. Benedetti, *Ma Mission en Prusse*, chap. 1er, p. 34-35.)

26 février 1866.

Il devient du reste de plus en plus difficile de se former une opinion relativement exacte des chances que conserve M. de Bismarck d'entraîner le Roi. La lutte est engagée entre des influences dont l'action échappe à un contrôle quelconque, et demeure circonscrite au Palais, dont l'accès, par suite des usages de la Cour de Prusse, est totalement fermé à la diplomatie étrangère. Je vous dis officiellement à quel expédient le Président du Conseil a l'intention de recourir. Lui semblera-t-il demain aussi efficace qu'il le trouvait hier, et lui permettra-t-on de l'employer sans exiger qu'il en atténue la portée? Tout est également possible. On m'affirme, en effet, que les efforts tentés auprès du Roi pour lui faire envisager les conséquences désastreuses que peut avoir un conflit armé avec l'Autriche n'ont encore produit aucun effet sur son esprit, et qu'il s'indigne à la pensée de renoncer à l'annexion des Duchés. D'autre part, cependant, il résiste aux sollicitations belliqueuses de son Premier Ministre; et la réflexion, en pareil cas, surtout avec la nature de son caractère, ne porte pas habituellement aux résolutions extrêmes. Je continuerai à ne rien négliger pour vous tenir exactement renseigné, mais vous comprendrez que je suis condamné à vous transmettre des informations qui risquent de se trouver le lendemain inexactes ou démenties par l'événement.

1797. LE MARQUIS DE MOUSTIER, AMBASSADEUR À CONSTANTINOPLE, À DROUYN DE LHUYS. (Télégr. Copie. Turquie, 367.)

Péra, 26 février 1866, 6h soir.

Dépêche identique des Représentants à leurs Gouvernements :

La Porte désire l'envoi immédiat à Bucarest d'un commissaire ottoman, accompagné de délégués, suivant le protocole du 6 septembre 1859 (1). Avez-vous des observations à formuler sur cette proposition? Qui devrais-je désigner comme délégué, et quelles instructions lui donnerais-je? La Porte insiste, quant à présent, sur la stricte, complète application du firman d'union personnelle du 6 décembre 1861 (2).

En vous référant aux procès-verbaux qui accompagnaient cette acceptation, veuillez me donner sans retard toutes les instructions que la situation vous paraît comporter.

(1) Le protocole auquel le Gouvernement ottoman se référait contenait une déclaration du plénipotentiaire de Turquie relative à la convention du 19 août 1858 qui avait établi le régime politique des Principautés. Il y était dit «que, dans le cas d'une violation de cet acte, la Sublime Porte, après avoir fait des démarches et demandé les informations nécessaires auprès de l'administration hospodarale, portera cette circonstance à la connaissance des Représentants des Puissances à Constantinople, et que, une fois le fait de l'infraction constaté, d'un commun accord avec eux, la Cour suzeraine enverra dans les Principautés un commissaire *ad hoc* chargé de requérir que la mesure qui a donné lieu à l'infraction soit rapportée». «Le commissaire de la Sublime Porte, dit la même déclaration, sera accompagné par les délégués des Représentants à Constantinople, avec lesquels il procédera de concert et d'un commun accord.»

(2) Le firman du 6 décembre établissait dans son préambule et dans son dernier article que les changements apportés à la convention du 19 août 1858, par suite de la double élection du prince Couza, auraient un caractère viager. Les termes absolus de cette déclaration provoquèrent des réserves de la part des puissances garantes, qui revendiquèrent la faculté d'examiner de concert avec la Porte, en cas de vacance de l'hospodarat, s'il y avait lieu de maintenir les modifications introduites dans la convention du 19 août 1858.

1798. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 364.)

Florence, 26 février 1866, 6h 25 soir.

Le vote de confiance demandé par le Ministère lui a été accordé par la Chambre à la majorité de cent quatre-vingt-une voix contre cent quarante-deux et deux abstentions.

Le Général de La Marmora est d'avis, comme Votre Excellence, que les questions soulevées par les événements de Bucarest sont du ressort des Puissances signataires du Traité de Paris et doivent être examinées et résolues par une Conférence (1).

1799. Le Comte de Reiset, Ministre à Hanovre, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Hanovre, 80, n° 7.)

Hanovre, 26 février 1866.
(Cabinet, 27 février; Dir. pol., 3 mars.)

[Pour atténuer l'effet produit par l'adresse de l'Ordre équestre du Holstein (2), près de soixante mille habitants du pays ont signé une protestation. Le Comte de Platen croit que l'affaire des Duchés va entrer dans une phase nouvelle; il lui paraît difficile que l'Autriche, «en présence de la révolution qui vient de s'accomplir dans les Provinces danubiennes, ne soit pas entraînée à une diversion qui l'oblige à moins se préoccuper, pour le moment, de l'intérêt qu'elle semblait attacher au conflit des Duchés». C'est aussi l'avis du Ministre de Russie à Hanovre, M. de Persiany, qui pense que les événements de Bucarest peuvent avoir «des conséquences sérieuses au point de vue de l'équilibre européen».]

(1) Cf. Drouyn de Lhuys, télégramme, 25 février.
(2) Cf. Benedetti, 17 février.

1800. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 736.)

Londres, 26 février 1866, 4h 10 soir.
(Reçu à 6h 1/4 soir.)

Lord Clarendon pense avec vous que les questions soulevées par les événements de Bucarest sont du ressort des Puissances signataires du Traité de Paris et ne sauraient être définitivement tranchées sans leur concours ou leur assentiment[1]. Bien qu'il n'ait pas encore pressenti l'opinion de ses Collègues, il se prononce personnellement pour la réunion d'une Conférence comme le meilleur moyen d'arriver à une entente. En attendant, il invite le Consul général d'Angleterre à Bucarest à observer la plus grande réserve dans son langage, particulièrement en ce qui concerne les candidatures de Princes étrangers qui pourraient être mises en avant, et à se borner à prêcher aux Roumains le maintien de la tranquillité et de l'ordre public. Lord Clarendon m'autorise à vous dire qu'il désire sincèrement marcher d'accord avec la France dans cette question, et qu'il ne fera aucune démarche sans s'en être préalablement entendu avec Votre Excellence. Il m'a paru se préoccuper un peu de la concentration de troupes que la Russie opère en ce moment, assure-t-on, sur le Pruth.

1801. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Angleterre, 736, n° 36.)

Londres, 26 février 1866.
(Cabinet, 28 février; Dir. pol., 3 mars.)

[L'élection du Comte de Flandre comme Prince de Roumanie avait provoqué dans le Cabinet britannique quelque hésitation, à cause des liens de parenté qui unissent le Comte à la Maison royale d'Angleterre[2]. Son refus rend aux Ministres anglais toute

[1] Cf. Drouyn de Lhuys, télégramme, 25 février.

[2] Le comte de Flandre était le fils de Léopold Ier, roi des Belges, et de Charlotte-Auguste, fille de Georges IV d'Angleterre et cousine germaine de la reine Victoria; il était aussi, par son père Léopold Ier, le cousin germain du Prince consort.

leur liberté d'appréciation; ils acceptent l'idée d'une Conférence, et se montrent particulièrement désireux de concerter toutes leurs démarches avec le Gouvernement impérial; cette entente leur paraît être le meilleur moyen d'éviter les complications qu'ils redoutent, telles qu'une occupation militaire des Principautés par la Turquie ou qu'une intervention des troupes russes. Il semble aussi que le Cabinet de Londres acceptera volontiers la réunion de la Conférence à Paris, malgré les suggestions de l'Ambassadeur de Russie, M. de Brunnow, en faveur de Constantinople.]

1802. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Bavière, 241, n° 7.)

Munich, 26 février 1866.
(Cabinet, 28 février; Dir. pol., 3 mars.)

J'ai eu l'honneur d'entretenir dernièrement Votre Excellence des ouvertures que l'Autriche a faites à la Bavière, concernant l'attitude de cet État au milieu des complications que pourrait faire naître la politique de la Prusse[1].

Voici, d'après des renseignements que j'ai eu l'occasion de recueillir depuis, comment les choses se sont passées.

Le Comte de Mensdorff, ayant questionné l'Envoyé bavarois[2] sur les intentions de son Gouvernement, lui avait exprimé l'espoir que, en cas de conflit, la Bavière se rangerait du côté de l'Autriche. Une communication avait été faite ici dans le même sens par l'Envoyé d'Autriche[3]. M. de Pfordten a fait observer que, si l'Autriche se plaçait sur le terrain fédéral et réclamait l'appui de l'Allemagne, la Bavière serait naturellemeut amenée à se prononcer en faveur du droit; mais que, si le Cabinet de Vienne réclamait isolément le concours de la Bavière, il ne se croirait pas tenu de répondre, et attendrait les événements, pour adopter la conduite qui conviendrait le mieux aux intérêts bavarois.

Le Cabinet de Berlin ne néglige rien, de son côté, pour per-

(1) Cf. des Méloizes, 21 février.
(2) Le comte de Bray.
(3) Le comte de Blome.

suader à la Bavière de rester neutre; mais, jusqu'ici, l'on ne paraît pas disposé à accueillir ses avances. On croit du reste que, aujourd'hui que M. de Bismarck se sent débarrassé de la présence des Chambres[1], il montrera moins de hâte à pousser les choses à l'extrême, et que la crise pourra se prolonger sans arriver encore à un éclat.

On craint d'autre part que, au milieu des dangers que cette crise ferait courir à la Bavière, M. de Pfordten ne trouvât pas, dans les conditions de sa position personnelle, la force et la confiance dont il aurait besoin pour y faire face. Il sait parfaitement que, en raison de ses opinions «très réactionnaires», suivant sa propre expression, il ne pourrait compter beaucoup sur le concours de l'opinion publique; et, quant à la confiance qu'il est fondé à attendre de la part du jeune Roi, il en a eu une fois de plus la mesure dans la manière dont vient de se faire la nomination du nouveau Ministre de l'Intérieur[2]. Cette nomination et les négociations qui l'ont précédée ont eu lieu par l'entremise du Cabinet du Roi, sans que M. de Pfordten ait été consulté en quoi que ce soit.

[La dépêche se termine par quelques nouvelles de Cour.]

1803. Fournier, Ministre à Stockholm, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Suède, 337, n° 170.)

Stockholm, 26 février 1866.
(Cabinet, 7 mars; Dir. pol., 9 mars.)

[La dépêche commence par quelques renseignements sur les débats de la Diète.

Les événements d'Allemagne et ceux de Bucarest ne préoccupent pas très vivement l'opinion. On veut espérer que, si des complications se produisent, elles ne s'étendront pas jusqu'aux Royaumes-Unis. «En toute circonstance, le sentiment qui apparaît le plus dans ce pays, général, pour ne pas dire unanime, est celui de l'abstention politique absolue, et son but celui d'é-

(1) Elles avaient été dissoutes le 23 février. Cf. Clermont-Tonnerre, 23 février.

(2) M. de Vogel. Cf. des Méloizes, 21 février.

IMPRIMERIE NATIONALE.

viter soigneusement toute compromission, en se montrant de plus en plus sans ambition aucune, même à longue et incertaine échéance, et sans inclination quelconque. Si parfois l'idée scandinave trouve un timide organe, il suffit qu'une voix s'élève, et il n'en manque jamais, pour qu'aussitôt le silence se rétablisse, décidément réprobateur. »

Il est question à Stockholm d'un remaniement prochain du Ministère.]

1804. Le Comte de Damrémont, Ministre à Stuttgart, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Wurtemberg, 86, n° 4.)

Stuttgart, 26 février 1866.
(Cabinet, 28 février; Dir. pol., 3 mars.)

M. de Varnbüler, que j'ai trouvé jusqu'à présent profondément convaincu que la question du Sleswig-Holstein ne pouvait créer, entre l'Autriche et la Prusse, un conflit dangereux pour la paix, mais bien des divergences d'opinions qui se traduiraient tout au plus par des notes diplomatiques, M. de Varnbüler, dis-je, espérait que la fatigue résultant de la discussion, des circonstances favorables, les dangers pour tous d'un incendie européen forceraient les deux grandes Puissances allemandes à s'entendre sur l'organisation future des Duchés de l'Elbe. Aujourd'hui ce Ministre, esprit éminemment optimiste, commence à s'alarmer : ainsi la dissolution des Chambres prussiennes[1] lui démontre la volonté de M. de Bismarck d'éloigner les entraves qu'un régime constitutionnel peut apporter aux résolutions énergiques, violentes même, qui seules peuvent lui assurer la conservation de son portefeuille. Les bruits de la mobilisation de l'armée prussienne, de concentration de troupes russes sur les frontières de l'Autriche, une dépêche télégraphique arrivée ici hier et annonçant que l'armée prussienne avait reçu l'ordre de se porter sur la Silésie[2], le renversement du Prince Couza (révolution prévue, si même elle n'a été fomentée par la

[1] Le 23 février. Cf. Benedetti, 24 février, n° 28.
[2] Cf. Clermont-Tonnerre, 23 février.

Russie), tous ces bruits vrais ou faux, tous ces faits sont, aux yeux du Ministre des Affaires étrangères, autant de symptômes d'une situation très grave. Enfin, M. de Varnbüler croit, que si l'Autriche n'accepte pas une compensation pour se désister de sa copossession des Duchés de l'Elbe, M. de Bismarck est résolu à les annexer violemment à la Prusse.

J'ai rappelé au Ministre la conversation du Baron de Linden avec M. de Bismarck, conversation dont j'ai donné une analyse à Votre Excellence dans ma dépêche du 5 de ce mois[1]; mais M. de Varnbüler, tout en se souvenant de la communication qu'il m'avait faite à cette époque, m'a répondu que tous les faits qui s'étaient passés depuis lors avaient modifié complètement sa manière de voir.

Je ne mets pas en doute, Monsieur le Ministre, que, si la guerre devait éclater entre la Prusse et l'Autriche, le Wurtemberg ne fasse cause commune avec cette dernière Puissance; les trois Ministres les plus influents du Cabinet de Stuttgart, ceux des Affaires étrangères, de la Justice et de la Guerre[2], m'ont, en me parlant de cette éventualité, exprimé des sentiments très hostiles pour la Prusse, l'espérance même que les événements futurs permettraient d'écraser une Puissance qui ne fait que propager par égoïsme la discorde en Allemagne. La population partage, à mon avis, les antipathies du pouvoir et de l'aristocratie vis-à-vis du Nord de l'Allemagne.

Le Ministre de Prusse[3] dit qu'il n'était informé d'aucun fait pouvant faire présager les bruits, évidemment exagérés, qui circulent sur l'attitude de son Gouvernement, mais que l'Autriche ne doit avoir aucune prétention de possession ou même d'influence sur les Duchés de l'Elbe, dont la Prusse réclame, à juste titre, *l'annexion*. Cet Agent reconnaît qu'il faut donner à l'Autriche une compensation pour ses frais de guerre, mais il ne voit pas ce qu'on peut lui offrir.

(1) Cf. Damrémont, 5 février.
(2) MM. de Varnbüler, de Neurath et de Wiederhold.
(3) Le baron de Canitz.

1805. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 490.)

Vienne, 26 février 1866, 12h 45 soir.
(Reçu à 2h 30 soir.)

Le Gouvernement autrichien partage complètement notre manière de voir sur l'opportunité de réunir une Conférence pour examiner et résoudre les questions soulevées par les événements de Bucarest(1).

1806. Circulaire de Drouyn de Lhuys aux Agents Diplomatiques de l'Empereur à Florence, Londres, Saint-Pétersbourg, Vienne et Berlin. (Minute. Italie, 364, n° 9(2).)

[Paris,] 27 février 1866.

[Le Gouvernement impérial propose aux cinq Puissances garantes du traité de Paris la réunion, à Paris, d'une Conférence qui réglera les différentes questions posées par la révolution de Bucarest(3).]

1807. Drouyn de Lhuys au Prince de la Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 736, n° 16.)

Paris, 27 février 1866.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 24 février, au sujet de la question des Duchés de l'Elbe, et des intéressantes informations transmises au Cabinet de Londres par les Représentants de l'Angleterre à Vienne et à Berlin. De leur côté, M. le Prince de Metternich et M. le Comte de Goltz m'ont entretenu des dernières communications échangées entre l'Autriche et la Prusse, sans me cacher le caractère d'aigreur que les rapports des deux Puissances ont pris dans cette discussion.

(1) Cf. Drouyn de Lhuys, télégramme, 25 février.

(2) Cette circulaire a été publiée dans les *Documents diplomatiques, Principautés-Unies*, p. 134-135, et reproduite dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 237.

(3) Cf. Drouyn de Lhuys, télégramme, 25 février.

Ils m'ont témoigné l'un et l'autre le désir de savoir si, dans cette phase nouvelle du différend, les dispositions du Gouvernement de l'Empereur demeuraient telles qu'elles ont été en présence des dissentiments antérieurs des deux grandes Cour allemandes. J'ai fait la même réponse à M. l'Ambassadeur d'Autriche et à M. le Comte de Goltz. Ne voyant aucun intérêt français directement engagé dans les contestations qui se sont élevées entre les Cabinets de Vienne et de Berlin pour le règlement de l'affaire des Duchés, nous avons observé une politique d'abstention, en indiquant simplement les principes généraux qui, selon nous, devaient être pris en considération dans les arrangements définitifs. La question est restée la même à nos yeux. Le Gouvernement de l'Empereur, fidèle aux maximes de son droit public, maintient, sans y rien modifier, le point de vue auquel il s'est placé, et ne voit, quant à présent, aucun motif de se départir de la neutralité qu'il a observée jusqu'ici. Telle est la substance du langage que j'ai tenu aux Représentants de l'Autriche et de la Prusse.

Vous me faites savoir que M. le Comte Apponyi, en annonçant à Lord Clarendon l'extension à toutes les provinces italiennes des avantages commerciaux et douaniers stipulés au profit du Royaume de Sardaigne par la convention du 18 octobre 1851, a réclamé les bons offices de l'Angleterre, à l'effet d'obtenir du Gouvernement italien l'adoption de mesures analogues. Nous avons dès le principe encouragé de toute notre sympathie la résolution qu'a prise la Cour d'Autriche, et, déférant au vœu qui nous était exprimé, j'ai récemment encore recommandé à M. le Baron de Malaret d'engager le Cabinet de Florence à entrer dans la voie indiquée par le Gouvernement autrichien[1].

1808. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 736, n° 18.)

Paris, 27 février 1866.

[Drouyn de Lhuys adresse au Prince de La Tour d'Auvergne le télégramme du Marquis de Moustier du 26 février. Il ne pense

[1] Cf. Drouyn de Lhuys à Malaret, 20 février, n° 5.

pas que le protocole du 6 septembre 1859 [1] qu'invoque la Turquie pour envoyer immédiatement à Bucarest un commissaire ottoman, accompagné de délégués des Représentants à Constantinople, réponde exactement aux circonstances du moment. Dans l'état actuel des choses, la présence des commissaires, au lieu de simplifier les difficultés, serait de nature à les compliquer. Mieux vaut soumettre la question à une Conférence. Quant au firman du 6 décembre 1861, il a provoqué, à l'époque où il a été rédigé, des réserves de la part des Cours garantes, et son application a été réservée à une entente ultérieure entre la Turquie et les Puissances. C'est une tâche qui revient naturellement à la Conférence. Toutes les Puissances s'étant prononcées pour la réunion de la Conférence, Drouyn de Lhuys convoquera leurs Représentants aussitôt qu'ils auront été autorisés à répondre à son invitation [2].

Drouyn de Lhuys prie le Prince de La Tour d'Auvergne de faire connaître à Lord Clarendon sa manière de voir, et de s'informer aussitôt que possible des intentions du Gouvernement britannique.]

1809. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 354.)

Berlin, 27 février 1866, 2h 20 soir.
(Reçu à 3h soir.)

La Prusse adhère à la réunion d'une Conférence pour examiner et résoudre les questions soulevées par les événements de Bucarest [3].

1810. Le Marquis de Moustier, Ambassadeur à Constantinople, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Turquie, 367.)

Péra, 27 février 1866.

La Porte, tout en préférant que la Conférence se réunisse à Constantinople, qui suivant moi serait un mauvais terrain, l'ac-

(1) Cf. *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 166-168.

(2) Voir le texte du firman et des réserves dans les *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 200-207.

(3) Cf. Drouyn de Lhuys, télégramme, 25 février.

cepte en principe à Paris, si toutes les Puissances sont d'accord[1]. Elle fait toutefois des réserves, qui auraient besoin d'être mieux définies, en faveur du maintien des traités, plus spécialement contre l'éventualité d'un Prince étranger.

1811. LE PRINCE DE LA TOUR D'AUVERGNE, AMBASSADEUR À LONDRES, À DROUYN DE LHUYS. (Confidentielle. Orig. Angleterre, 736, n° 37.)

Londres, 27 février 1866.
(Cabinet, 28 février; Dir. pol., 7 mars.)

Je viens de voir Lord Clarendon, qui n'avait reçu ce matin aucune nouvelle information de Bucarest. Il a fait allusion, dans le courant de notre entretien, au désir que Votre Excellence aurait tout récemment exprimé à M. l'Ambassadeur d'Angleterre d'utiliser les événements de Bucarest au profit de l'Italie, qui pourrait ainsi obtenir la Vénétie, en échange des Principautés danubiennes qui seraient données à l'Autriche[2]. Lord Clarendon m'a rappelé que ce projet avait, depuis longtemps, l'approbation de Lord Russell et la sienne: mais il a ajouté que, sans parler des résistances très sérieuses que nous ne manquerions pas de rencontrer du côté de la Russie, il craignait beaucoup, d'après les renseignements qu'il avait lui-même recueillis à Vienne lors de son dernier voyage en Autriche[3], que l'Empereur François-Joseph ne se montrât pas disposé, pour le moment du moins, à prêter l'oreille à des propositions de cette nature. Il paraît même croire que l'Autriche, en raison des embarras politiques que la réalisation d'un pareil projet entraînerait nécessairement pour elle, préférerait, si elle s'y voyait contrainte par les circonstances, céder à prix d'argent ses provinces italiennes.

[1] Cf. Drouyn de Lhuys, télégramme, 25 février, et circulaire du 27.
[2] Cf., ci-après, Drouyn de Lhuys à La Tour d'Auvergne, 6 mars.
[3] Cf. t. IV, p. 248, n. 4.

1812. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 236.)

Saint-Pétersbourg, 27 février 1866, 1h 17 soir.

L'Empereur Alexandre désirerait que, avant une proposition de Conférence, la Turquie, Puissance suzeraine, fût préalablement consultée.

1813. Le Comte de Damrémont, Ministre à Stuttgart, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Wurtemberg, 86, n° 5.)

Stuttgart, 27 février 1866.
(Cabinet, 1er mars; Dir. pol., 3 mars.)

Les lettres de Berlin parvenues ce matin à Stuttgart représentent la situation comme toujours très grave, mais pourtant sans danger imminent. La correspondance arrivée ce soir est encore plus rassurante.

L'origine de tous ces bruits belliqueux qui ont produit un si grand émoi serait la minute d'une dépêche rédigée par M. de Bismarck dans le sens d'un véritable ultimatum posé à l'Autriche[1]. La nouvelle de la révolution accomplie à Bucarest aurait arrêté l'expédition de cette dépêche, et l'on explique ce fait par la considération que, l'Autriche et la France ayant des intérêts identiques dans les Principautés, les suites de cette révolution pourraient transformer en une alliance les bons rapports qui existent déjà entre ces deux Puissances.

Ces faits, Monsieur le Ministre, s'ils sont exacts, indiquent très nettememt la pensée de M. de Bismarck, pensée qui peut être mise à exécution à une époque peu éloignée. L'émotion qui a été produite nous a révélé non moins clairement les sentiments anti-prussiens des membres les plus influents du Cabinet de Stuttgart.

[1] Cf. Benedetti, 26 février, n° 30.

1814. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys.
(Orig. Prusse, 354, n° 32.)

Berlin, 28 février 1866.
(Cabinet, 2 mars; Dir. pol., 3 mars.)

J'ai communiqué à M. le Comte de Bismarck la dépêche télégraphique par laquelle Votre Excellence a bien voulu me faire part de l'intention du Gouvernement de l'Empereur de réunir une Conférence pour résoudre, d'un commun accord entre les Puissances garantes et la Cour suzeraine, les questions que soulèvent les événements de Bucarest[1]. M. le Président du Conseil m'a immédiatement déclaré qu'une pareille ouverture lui semblait justifiée à tous les points de vue; il a tenu cependant à prendre les ordres du Roi avant de me faire connaître la résolution du Cabinet prussien. Ainsi que j'ai pu vous en informer hier par le télégraphe[2], la Prusse adhère à la proposition dont Votre Excellence a pris l'initiative, et se fera représenter à la Conférence, quel que soit le lieu où on jugera convenable de la convoquer. Un avis de M. de Solms porte M. de Bismarck à croire que, dans votre intention, elle devra se tenir à Constantinople, et c'est un point sur lequel il m'a paru désireux d'être fixé[3]. Suivant qu'elle s'ouvrira à Constantinople ou à Paris, l'objet de ses délibérations restera en effet limité au règlement de l'affaire pour laquelle elle aura été assemblée, ou pourra embrasser d'autres questions, et notamment celle des Duchés. M. de Bismarck s'en préoccupe d'ailleurs sans paraître s'en inquiéter. Si la Conférence venait, en siégeant à Paris, à se convertir en un Congrès, il y verrait, pour sa part, un premier avantage, celui de pouvoir juger plus exactement des dispositions des Cours qui y seraient représentées, et de l'appui ou des résistances que sont exposées à rencontrer la politique et les tendances dont il est le principal organe. Il présume que, en abordant d'autres ques-

(1) Cf. Drouyn de Lhuys, télégramme, 25 février.

(2) Cf. Benedetti, télégramme, 27 février.

(3) Note marginale au crayon de la main Drouyn de Lhuys : «Où M. de Solms a-t-il pris cela? Il ne m'en a point parlé. C'est la seconde fois qu'il s'approprie les erreurs d'un de ses Collègues.» — Le comte de Solms-Sonnenwalde était premier secrétaire à l'ambassade de Prusse à Paris.

tions que celle des Principautés, les Puissances seraient conduites à se grouper suivant leurs intérêts, et qu'il pourrait en sortir des alliances qui permettraient à la Prusse de prendre une attitude ouvertement hostile à sa rivale en Allemagne. Il m'a paru même incliner à croire et peut-être espère-t-il qu'au lieu d'une entente il pourra surgir, de ces débats, des dissentiments nouveaux dans l'apaisement desquels la question des Duchés ne serait plus qu'une affaire secondaire. J'indique l'ordre d'idées dans lequel M. de Bismarck est spontanément entré, sans y attacher plus d'importance qu'il ne convient, et je n'en entretiens Votre Excellence que pour lui faire remarquer qu'il ne s'arrêterait pas à de pareilles spéculations, s'il pouvait se permettre de reculer aisément les frontières de son pays, soit par un arrangement pacifique avec le Cabinet de Vienne, soit en décidant le Roi à employer au besoin d'autres moyens. J'ai de nouveau profité de l'occasion qu'il m'offrait pour l'interroger sur les expédients qu'il imaginerait afin de provoquer un conflit avec l'Empire d'Autriche, et j'ai pu me persuader qu'il n'a lui-même aucun plan arrêté à cet égard; il a même reconnu qu'il serait indispensable, avant de prendre une résolution propre à convaincre le Cabinet autrichien de l'imminence d'une rupture, de s'expliquer plus complètement qu'on ne l'a fait jusqu'à présent soit avec le Gouvernement de l'Empereur soit avec le Gouvernement italien. Je note ces détails parce qu'ils me semblent révéler les impressions qui dominent dans les entretiens qu'il a avec le Roi et les autres Membres du Cabinet ou les personnes influentes à la Cour de Prusse. Il est permis d'y voir, dans tous les cas, une raison de plus pour supposer que l'on hésite chaque jour davantage à courir les chances d'une entreprise téméraire, et que nous serions vraisemblablement les premiers informés du moment où l'on s'y résoudrait. J'apprends toutefois qu'il sera tenu aujourd'hui un Conseil sous la présidence du Roi, auquel assisteront le Prince royal et le Général de Manteuffel, revenu hier à cet effet du Sleswig[1].

Quoi qu'il en soit, l'empressement avec lequel la Prusse donne son adhésion à la réunion de la Conférence témoigne qu'on ne

[1] Cf. Sybel, t. IV, p. 281-285.

regrette nullement de trouver un prétexte pour réfléchir plus mûrement aux résolutions qu'on était tenté d'adopter. Pour tout dire de ce que M. de Bismarck a bien voulu m'apprendre hier, je dois ajouter que, suivant les avis qui lui étaient parvenus dans la journée, la Russie désirait, avant d'accueillir notre proposition, connaître comment elle serait envisagée par la Porte, principale intéressée en sa qualité de Cour suzeraine[1], et que le Cabinet de Londres avait décidé, en recevant les premières nouvelles venues de Bucarest, de considérer l'élection de M. le Comte de Flandre comme une solution également satisfaisante pour la Turquie et pour le maintien de la paix européenne, et qu'il avait déjà arrêté d'en seconder le succès quand il a été informé de la résolution de ce Prince de décliner l'offre qui lui était faite[2].

1815. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Particulière. Fragment. Benedetti, *Ma Mission en Prusse*, chap. 1er, p. 35-37).

Berlin, 28 février 1866.

L'incident capital de la journée est la convocation chez le Roi d'un Conseil extraordinaire, auquel on a convoqué le Prince royal et le Général de Manteuffel, qu'on a mandé tout exprès du Sleswig... Que sortira-t-il de cette réunion? Il serait difficile de le prévoir d'une manière à peu près exacte, et inutile de former des conjectures au moment où on délibère. Je dirai seulement que le Ministère est unanime à seconder les vues de son Président, que le Prince royal les désapprouve, avec toutes les personnes qui l'approchent, mais d'une façon dont on peut conclure qu'il s'exprimera au Conseil avec une certaine modération. Le Roi flotte entre la conviction que le Gouvernement de son choix ne peut plus reculer sans préjudice pour la dignité de sa Couronne, et les appréhensions que lui donne le langage des amis de la paix et de l'entente avec l'Autriche. Reste le Général de Manteuffel, dont les avis exerceront une grande influence sur

(1) Cf. Talleyrand, télégramme, 27 février.

(2) En marge, au crayon : «Inexact.» — Cf. La Tour d'Auvergne, 26 février.

l'esprit du Roi. Dans quelles dispositions revient-il du Sleswig, et le commandement qu'il y exerce a-t-il suffisamment modifié ses anciennes opinions, si constamment favorables au maintien d'une alliance intime entre les deux grandes Cours allemandes, pour le déterminer à opiner dans le sens de M. de Bismarck au risque d'une guerre? Les personnes bien informées sont partagées à cet égard, et le plus sage est d'attendre l'issue de l'examen que le Gouvernement fait lui-même en ce moment de sa situation. Tout ce que l'on pourrait dire et qui me semble vraisemblable, c'est qu'il ne sortira pas de ces délibérations des mesures extrêmes, et que l'on s'y tracera une ligne de conduite qui peut, suivant la direction qu'on lui donnera, mener lentement soit à un accommodement, soit à une rupture avec l'Autriche. J'ai vu hier M. de Bismarck, et j'ai pu m'assurer qu'il n'avait aucune proposition décisive, d'un effet immédiat, à soumettre au Conseil; il songe encore à poser la question de la reconstitution de l'Allemagne, mais le Roi se montre toujours éloigné de le suivre sur ce terrain. A défaut de cet expédient, il pense, comme je vous l'ai déjà mandé, qu'il lui serait facile d'engager avec l'Autriche une polémique dont l'aigreur conduirait promptement à une suspension des relations diplomatiques; il a en outre imaginé de prendre prétexte du refus du Cabinet de Vienne de tenir compte des dernières représentations de Berlin, pour faire avancer, à titre de mesure préservatrice, des fractions isolées de troupes prussiennes sur des points du Holstein limitrophes du Sleswig. Ceci serait grave, et on ne pourrait s'empêcher à Vienne, malgré les dénégations de la Prusse, d'y voir un commencement d'hostilités...

1816. Meroux de Valois, Agent consulaire à Kiel, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Danemark, Kiel, 14, n° 1168.)

Kiel, 28 février 1866.
(Cabinet, 2 mars; Dir. pol., 5 mars.)

[La dépêche commence par des nouvelles locales.]

Les événements de Bucarest sont ici le sujet de beaucoup de suppositions. On croit que la Prusse dira à l'Autriche : «Prénez

la Roumanie, et laissez-moi prendre le Sleswig-Holstein! Je suis toute prête à vous aider à ramasser la couronne du Prince Couza; elle doit vous convenir mieux qu'à personne. Si vous offrez de vendre la Vénétie à l'Italie, la France et l'Angleterre seront avec vous contre la Russie et la Turquie. Par cet arrangement, nous pouvons vivre en bonnes amies et garantir la paix du monde.»

Je donne à Votre Excellence ces propos pour ce qu'ils valent. Peut-être ne sont-ils pas tout à fait imaginaires.

1817. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 736.)

Londres, 28 février 1866, 3h 1/2 soir.

Lord Clarendon pense avec vous que la réunion de la Conférence à Paris est nécessaire et urgente (1). Lord Cowley en est déjà prévenu. Quant au désir que témoigne La Porte d'envoyer à Bucarest, conformément au protocole du 6 septembre 1859, un commissaire ottoman accompagné des délégués des Puissances garantes (2), Lord Clarendon eût été disposé à le considérer comme bien fondé, si telle eût été d'ailleurs l'opinion des autres Puissances. Je lui ai fait observer que la Porte donnait au protocole qu'elle invoquait une portée qu'il n'avait évidemment pas, que la démarche qu'elle voulait faire à Bucarest serait plus compromettante qu'utile, et qu'enfin il serait préférable de laisser à la Conférence le soin de décider s'il y avait lieu ou non d'appliquer à la situation actuelle le protocole du 6 septembre 1859 (3). Lord Clarendon m'a demandé de lui donner le temps de causer avec Lord Russell avant de se prononcer définitivement sur ce point. Je vous ferai part de sa réponse aussitôt que je la connaîtrai.

(1) Cf. La Tour d'Auvergne, télégramme et dépêche, 26 février.

(2) Cf. Moustier, télégramme, 26 février.

(3) Cf. Drouyn de Lhuys à La Tour d'Auvergne, 27 février, n° 18.

1818. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 736.)

Londres, 28 février 1866, 8h 12 soir.
(Reçu à 9h 1/2 soir.)

Lord Russell et Lord Clarendon sont d'avis que la Conférence doit se réunir immédiatement à Paris, et que c'est à elle qu'il appartiendra de décider la réponse qu'il convient de faire à la proposition de la Porte.

1819. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Angleterre, 736, n° 39.)

Londres, le 28 février 1866.
(Cabinet, 2 mars; Dir. pol., 3 mars.)

Je remercie Votre Excellence de m'avoir fait connaître, par la dépêche qu'elle a bien voulu m'adresser le 27 de ce mois, sous le n° 16, la réponse qu'elle a cru devoir donner aux Ambassadeurs d'Autriche et de Prusse qui l'interpellaient pour savoir si, dans la phase nouvelle dans laquelle la question des Duchés de l'Elbe paraît devoir entrer, les dispositions du Gouvernement de l'Empereur demeureraient telles qu'elles avaient été en présence des dissentiments antérieurs des deux grandes Cours allemandes. Je ne manquerai pas, dans l'occasion, d'y conformer mon langage.

D'après les renseignements parvenus, dans ces derniers jours, à Lord Clarendon, la tension des rapports entre Vienne et Berlin augmenterait encore plutôt que de diminuer. L'Empereur François-Joseph, dont les sympathies personnelles pour le Roi Guillaume avaient beaucoup contribué, jusqu'ici, à prévenir une rupture entre les deux Gouvernements, témoignerait aujourd'hui un très vif ressentiment à l'endroit de la conduite de S. M. Prussienne. D'autre part, les Représentants des Puissances allemandes accrédités à Londres prétendent que M. de Bismarck, qui n'aurait appelé à Berlin le Comte de Goltz que pour rassurer plus complètement son Souverain sur la ferme résolution de la

France de rester neutre dans le cas d'une guerre entre l'Autriche et la Prusse, aurait obtenu du Roi l'autorisation de poursuivre vis-à-vis de l'Autriche la politique d'intimidation au moyen de laquelle il espère amener cette Puissance à lui faire des concessions suffisantes pour satisfaire l'opinion publique et désarmer l'opposition en Prusse. Bien que le Roi Guillaume ne soit encore, assure-t-on, rien moins que résolu à pousser les choses jusqu'à la guerre, on croit pourtant qu'il s'est aujourd'hui personnellement trop avancé pour pouvoir reculer s'il rencontrait, à Vienne, des résistances sur lesquelles il n'a vraisemblablement pas compté. Aussi l'abdication du Roi figure-t-elle, dans les cercles allemands, parmi les éventualités qui pourraient se produire dans un avenir plus ou moins rapproché. Il y a d'ailleurs plus à laisser qu'à prendre dans les appréciations des Représentants des États secondaires de l'Allemagne, en ce qui concerne la politique suivie par les Cours de Vienne et de Berlin. Je les ai vus, pour ma part, si souvent se tromper, qu'il me paraît prudent de n'accepter leurs jugements que sous toutes réserves.

MARS 1866.

1[er] et 2 mars. France. Débats au Corps législatif sur les affaires d'Allemagne à l'occasion de la discussion de l'adresse. Discours de Thiers, de Jules Favre et d'Émile Ollivier.

2 mars. Réponse de Bismarck à la pétition des dix-neuf nobles holsteinois.

3 mars. Rescrit de l'Empereur François-Joseph en réponse aux adresses des deux Chambres de la Diète hongroise.

9 mars. Le Gouvernement autrichien approuve la conduite des autorités du Holstein; tout en reconnaissant que les mesures réclamées contre les dix-neuf signataires de la pétition du 23 janvier sont fondées, il déclare les poursuites inopportunes.

10 mars. Réunion de la Conférence de Paris sur les Principautés danubiennes. (Séances les 10, 19, 28 et 31 mars.)

13 mars. Arrivée du général Govone à Berlin.

Ordonnance provisoire du Roi de Prusse dans le Duché de Sleswig; tous les actes hostiles à l'autorité souveraine actuelle du Sleswig-Holstein seront sévèrement réprimés.

Échange à Berlin des ratifications du traité conclu le 31 décembre 1865 entre l'Italie et le Zollverein.

30 mars. Le Gouvernement provisoire de Roumanie prononce la dissolution de l'Assemblée de Bucarest, et convoque les collèges électoraux pour l'élection d'une nouvelle Assemblée.

1820. Note pour le Ministre. (Minute. Angleterre, 736.)

[Paris,] mars 1866 (1).

Le Gouvernement de l'Empereur a fait connaître pour la première fois son opinion sur les institutions politiques des Principautés dans un memorandum annexé au VI[e] protocole des Con-

(1) Nous n'avons trouvé dans la correspondance aucun renseignement sur la date précise et l'origine de cette note. Elle a été évidemment rédigée antérieurement au 10 mars 1866, date à laquelle se réunit à nouveau la conférence de Paris.

férences tenues à Vienne en 1855 [1]. Ce document, inspiré par le désir de concilier les intérêts des deux provinces avec le maintien des liens qui les rattachent à la Turquie, concluait en faveur de l'union sous un pouvoir héréditaire, et conseillait de faire appel à un Prince d'une des Familles régnantes de l'Europe.

Les Puissances assemblées au Congrès de Paris, ayant cru devoir renvoyer à des Conférences ultérieures l'organisation définitive des Principautés, stipulèrent, dans le traité du 30 mars 1856, que le vœu des populations serait préalablement consulté [2]. Les Divans *ad hoc* convoqués en Valachie et en Moldavie en vertu de cette stipulation se prononcèrent pour l'union en un seul État sous un Prince étranger, avec l'hérédité du Trône.

Dès l'ouverture des Conférences de 1858 [3], après lecture donnée du rapport de la Commission européenne envoyée à Bucarest, le Plénipotentiaire de la France déclara «que l'étude approfondie de la question faite sur les lieux mêmes par les Agents français avait confirmé le Gouvernement de l'Empereur dans la conviction que la combinaison qui atteindrait le mieux le but proposé et qui en même temps répondrait le plus complètement aux vœux des populations, ce serait la réunion de la Moldavie et de la Valachie en une seule Principauté gouvernée par un Prince étranger».

La Conférence adopta une transaction basée sur l'union législative, mais qui laissait les deux administrations séparées sous des Hospodars indigènes [4].

Les populations, en nommant un seul et même chef pour les

(1) Cf. le *memorandum* de Bourqueney, annexé au protocole n° 6 (séance du 26 mars) des conférences ouvertes à Vienne le 15 mars 1855, dans les *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 13-14. C'est dans ce document que la diplomatie française exposa pour la première fois ses vues sur l'union des Principautés sous un prince étranger et héréditaire.

(2) Voir les articles 23 et 24 du traité de Paris du 30 mars 1856 dans les *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 30-31.

(3) Les conférences de Paris pour l'organisation des Principautés s'ouvrirent le 22 mai 1858. Voir le protocole de la première séance dans les *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 113-117.

(4) Voir la convention du 19 août 1858 dans les *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 102-111.

IMPRIMERIE NATIONALE.

deux provinces[1], donnèrent un témoignage irrécusable de la sincérité des vœux qu'elles avaient exprimés en faveur de l'union. Les Puissances, frappées de l'unanimité du sentiment public dans les Principautés, consentirent à ratifier cette double élection, de concert avec la Porte, par le protocole du 6 septembre 1859[2]. Le Gouvernement ottoman accorda en outre, par le firman du 4 décembre 1861[3], après entente avec les Cabinets, la réunion des Assemblées législatives de Moldavie et de Valachie en une seule, et la substitution d'un Ministère unique aux deux administrations distinctes qui existaient précédemment.

Les concessions de la Porte ont été accompagnées de réserves qui tendaient à limiter la jouissance de ces avantages à la durée du règne du Prince Couza.

Mais les Plénipotentiaires de France, de la Grande-Bretagne, d'Italie, de Prusse et de Russie à Constantinople[4], en recevant communication du firman de 1861, ont eux-mêmes réservé expressément à leurs Cours la faculté d'examiner d'un commun accord avec la Turquie, lors de la vacance de l'hospodarat, s'il ne serait pas équitable et sage de maintenir pour les deux provinces un pouvoir unique[5].

En autorisant les Principautés, avec l'approbation des Puissances, par l'acte additionnel du 28 juin 1864, à modifier désormais ou à changer les lois qui régissent leur administration intérieure avec le concours de tous les pouvoirs établis et sans aucune intervention, la Porte a elle-même fait un pas de plus dans le sens du maintien de l'union[6].

L'organisation politique de la Moldavie et de la Valachie,

(1) Le prince Couza (Alexandre-Jean).

(2) Protocole n° 22 (séance du 6 septembre 1859) des conférences de Paris. Cf. *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 166-168.

(3) Voir le texte du firman du 4 décembre 1861 dans les *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 200-202.

(4) MM. de Moustier, Bulwer, Cerruti, Goltz et Lebanoff.

(5) Voir le texte des réserves de la France, de la Russie, de la Grande-Bretagne, de la Prusse et de l'Italie, dans les *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 203-207.

(6) Voir le protocole de la conférence du 28 juin 1864 et l'acte additionnel à la convention du 19 août 1858, dans les *Arch. diplom.*, 1866, t. II, p. 229-233.

même après ces modifications, ne répondait pas entièrement à la pensée développée par les Plénipotentiaires français dans les Conférences de Vienne et de Paris. Le Gouvernement de l'Empereur n'en a pas moins prêté son appui constant à l'ordre de choses sorti des délibérations de l'Europe. Bien qu'il eût été d'avis de confier le pouvoir hospodaral à un Prince étranger, il a soutenu avec la plus grande loyauté le Prince indigène placé à la tête des deux Principautés.

Mais les difficultés que l'hospodarat indigène a rencontrées sont une nouvelle preuve de la justesse des considérations dans lesquelles le Gouvernement français avait puisé son opinion. Un Prince choisi dans le pays sera toujours exposé à se trouver en butte aux compétitions et aux rivalités qui ont trop souvent existé entre les grandes familles moldo-valaques pour la possession du pouvoir.

Les événements actuels ont d'ailleurs montré une fois de plus que la nomination d'un Prince étranger serait conforme aux vœux des populations, et le Gouvernement de l'Empereur, appelé de nouveau à délibérer avec les Plénipotentiaires des Puissances sur le sort des Principautés, ne peut à cet égard que s'en référer à ses déclarations antérieures.

1821. DROUYN DE LHUYS AU DUC DE GRAMONT, AMBASSADEUR À VIENNE, ET AU BARON DE TALLEYRAND, AMBASSADEUR À SAINT-PÉTERSBOURG. (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 490.)

Paris, 1er mars 1866, 4h 1/4 soir.

Le Cabinet britannique pense qu'il y a lieu de réunir sans retard, à Paris, une Conférence à laquelle seraient soumises la proposition turque relative à l'envoi d'un commissaire ottoman et de délégués à Bucarest, ainsi que les diverses questions soulevées par les derniers événements [1]. C'est aussi notre avis. S'il est partagé par le Gouvernement autrichien [2], invitez-le à envoyer immédiatement des instructions dans ce sens à son Représentant à Paris.

[1] Cf. La Tour d'Auvergne, télégramme, 28 février, 8h12 soir.
[2] Pour Saint-Pétersbourg : le Gouvernement Russe.

1822. Circulaire de Drouyn de Lhuys aux Agents diplomatiques de l'Empereur à Hanovre, Hambourg, Copenhague, Stockholm, Francfort, Dresde, Cassel, Weimar, Darmstadt, Carlsruhe, Stuttgart, Munich, Bruxelles et la Haye. (Minute. Mémoires et documents. France, Circulaires politiques, 1863-1869, t. 2126.)

[Paris,] 1er mars 1866.

Les événements qui viennent de se produire à Bucarest[1] soulèvent des questions dont on ne saurait méconnaître l'importance; elles touchent en effet aux actes constitutifs de l'organisation donnée aux Principautés, et à ce titre elles sont incontestablement de la compétence des Gouvernements qui ont signé ces stipulations. Plusieurs fois déjà, depuis le Congrès de Paris, les Cabinets ont eu à s'occuper des provinces moldo-valaques, notamment dans les Conférences tenues à Paris en 1858 pour préparer et conclure la Convention du 19 août de la même année, et en 1859 pour ratifier la double élection de l'Hospodar nommé à la fois en Moldavie et en Valachie[2]. Dans ces diverses circonstances, comme dans les autres affaires d'un caractère plus restreint qui ont été traitées sur les lieux, l'esprit de conciliation a constamment prévalu, et les Puissances ont réussi à prévenir toute complication grave. En apprenant la crise qui a éclaté à Bucarest, le Gouvernement de l'Empereur n'a pas hésité à penser qu'il y a lieu de recourir, ainsi qu'en 1858 et 1859, à une délibération commune. La plupart des Cours signataires des actes du Congrès de Paris nous paraissent partager dès à présent cet avis[3], et nous nous plaisons à espérer qu'elles sauront, comme dans toutes les occasions antérieures, aplanir par leur entente les difficultés qui s'imposent à leur sollicitude.

(1) Cf. Tillos, 23 février; Drouyn de Lhuys, 25 février, télégramme, et 27 février, circulaire.

(2) Cf. ci-dessus la note pour le Ministre.

(3) Cf. Malaret, 26 février, télégramme; La Tour d'Auvergne, 26 février, télégramme et dépêche; Gramont, 26 février, télégramme; Benedetti, 27 février, télégramme; Moustier, 27 février, télégramme; Talleyrand, 27 février, télégramme.

1823. Drouyn de Lhuys aux Agents diplomatiques de l'Empereur à Saint-Pétersbourg, Vienne, Berlin et Florence. (Minute. Russie, 236, n° 12.)

Paris, 1er mars 1866.

[Drouyn de Lhuys adresse aux Agents de l'Empereur à Saint-Pétersbourg, Vienne, Berlin et Florence le télégramme du Marquis de Moustier du 26 février, et il leur expose, contre la mesure proposée par le Gouvernement ottoman, les mêmes raisons qu'il a développées au Prince de La Tour d'Auvergne dans sa dépêche du 27 février, n° 18[1].]

1824. Drouyn de Lhuys au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Minute. Russie, 236, n° 13.)

Paris, 1er mars 1866.

Les dernières communications échangées entre les Cabinets de Vienne et de Berlin au sujet de l'affaire des Duchés de l'Elbe[2] ont beaucoup occupé l'attention publique en Allemagne. On s'est demandé à ce propos si, dans cette phase nouvelle du différend, les dispositions du Gouvernement de l'Empereur demeuraient telles qu'elles ont été en présence des dissentiments antérieurs des deux grandes Puissances germaniques. Vous connaissez la règle de conduite que nous nous sommes imposée dès l'origine du débat, dans une pensée de justice et d'impartialité. Ne voyant aucun intérêt français directement engagé dans la lutte diplomatique des deux Cours, nous avons observé une politique d'abstention et de réserve, en nous bornant à indiquer les principes généraux qui, selon nous, devraient être pris en considération pour les arrangements définitifs. La question est restée la même à nos yeux. Le Gouvernement de Sa Majesté, fidèle aux

[1] En marge, de la main de Drouyn de Lhuys : «La manière de voir que j'expose dans cette dépêche est également celle du Cabinet anglais.» — Cf. les deux télégrammes de La Tour d'Auvergne, 28 février.

[2] Allusion à la lettre de Bismarck du 26 janvier et à la réponse de Mensdorff du 7 février. (Cf. p. 287, n. 1, et p. 292, n. 1.)

maximes de son droit public, maintient, sans y rien modifier, le point de vue auquel il s'est placé, et ne voit, quant à présent, aucun motif de se départir de sa neutralité. C'est en ce sens que je me suis exprimé avec les Représentants des Puissances allemandes, quand ils m'en ont fourni l'occasion.

1825. BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, À DROUYN DE LHUYS. (Orig. Prusse, 355, n° 33.)

Berlin, 1er mars 1866.
(Cabinet, 3 mars; Dir. pol., 5 mars.)

[Benedetti accuse réception de la circulaire du 27 février. Le Comte de Bismarck approuve la réunion de la Conférence, et le Comte de Goltz, qui va retourner à Paris (1), sera muni des pouvoirs et des directions nécessaires. Le Consul général de Prusse à Bucarest (2) recevra des instructions analogues à celles qui sont adressées au Consul général de France (3).]

1826. BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, À DROUYN DE LHUYS. (Particulière. Minute. Archives de l'Ambassade de Berlin (4).)

Berlin, 1er mars 1866.

M. de Goltz est venu me trouver ce matin, et m'a abordé en m'annonçant qu'il avait assisté au Conseil tenu hier chez le Roi, mais qu'il avait dû prendre, avec tous les Ministres et les Généraux présents, l'engagement d'honneur de ne rien en divulguer sous aucun prétexte (5). C'était me dire que je ne devais lui poser aucune question, et je me suis conformé à son désir. J'ai été voir plus tard M. de Bismarck pour lui apprendre que c'est bien à Paris que, selon vous, devra se réunir la Conférence, et lui

(1) Goltz était arrivé à Berlin le 19 février (cf. Benedetti, 20 février).
(2) Saint-Pierre.
(3) Tillos.
(4) Cette lettre particulière a été reproduite par BENEDETTI dans *Ma Mission en Prusse*, chap. 1er, p. 37-41.
(5) Cf. Benedetti, 28 février, particulière.

communiquer les instructions que vous avez adressées à M. Tillos[1]. Sans entrer dans les détails de ce qui s'est passé au Conseil, M. de Bismarck s'est montré moins réservé que M. de Goltz; il m'a appris qu'il n'avait été adopté aucune mesure d'une exécution immédiate, mais que sa politique y avait prévalu, et qu'elle avait été énergiquement défendue par le Général de Manteuffel; il était satisfait du langage que M. de Goltz y avait tenu, et qui avait convaincu tous les assistants de la cordialité des dispositions du Gouvernement de l'Empereur et de leur sincérité. Si je rapproche ces courtes indiscrétions des confidences que M. de Bismarck m'a faites dans un entretien antérieur dont je rendais compte à la fin de ma lettre particulière d'hier[2], et si je dois en croire d'autres informations qui me sont données par une personne généralement bien renseignée, je suis tenté de croire que le Conseil a été plus ou moins unanime pour reconnaître que l'on devait poursuivre l'annexion des Duchés et prendre les dispositions nécessaires pour atteindre ce but, en y avisant cependant avec toute la prudence que commandent les éventualités diverses auxquelles on s'expose[3]. Si tel est le résultat auquel ont abouti les délibérations du Conseil, M. de Goltz sera évidemment chargé de s'en expliquer avec vous, pendant que M. de Bismarck, qui a eu hier une longue conférence avec le Général de Manteuffel[4], préparera les moyens propres à provoquer le conflit avec l'Autriche. Ce que je tiens d'une source certaine, ce que M. de Bismarck m'a affirmé et ce qui est à mon sens un fait capital, c'est que ce même Général, autrefois le ferme soutien de l'alliance à tout prix entre les deux grandes Cours germaniques, et qui était seul en mesure de balancer l'influence du Président du Conseil sur le Roi, affirme hautement que l'honneur, comme tous ses intérêts, commande impérieusement à la Prusse de contraindre

[1] Cf. la circulaire de Drouyn de Lhuys du 27 février. Les instructions à Tillos qui s'y trouvaient jointes sont également du 27 février. (Turquie, Bucarest, 27.)

[2] Cf. Benedetti, 28 février, particulière.

[3] Cf. sur le Conseil du 28 février Sybel, t. IV, p. 281 et suiv., et Matter, t. II, p. 378-379.

[4] Manteuffel et Goltz dînèrent le soir du 28 chez Bismarck. C'est après ce dîner qu'eut lieu l'entretien de Bismarck et de Manteuffel. (Horst Kohl, t. Ier, p. 272.)

l'Autriche à lui faire l'abandon des Duchés. Le Général de Roon, Ministre de la Guerre, et le Premier Aide de Camp du Roi, le Général Alvensleben, sont du même avis et tiennent le même langage[1]. Devant les efforts de ces hommes réunis dans un même sentiment qui se propage dans les rangs de l'armée, le Roi aura fort à faire pour se défendre et résister à leurs conseils, malgré les instances dont il est l'objet dans un sens contraire.

Le Général Manteuffel retourne ce soir à son poste, désireux, me dit-on, d'être autorisé à prendre dans les Duchés l'initiative des dispositions nécessaires pour amener une rupture avec l'Autriche. Je ne sais s'il sera satisfait à ce vœu, mais M. de Bismarck m'a assuré qu'il n'était pas dans l'intention d'adresser pour le moment une communication quelconque au Cabinet de Vienne. Veut-il attendre pour le faire qu'il surgisse dans les Duchés un incident plus ou moins spontané qui lui en fournirait une occasion suivant son désir?

M. de Goltz, qui devait partir demain, ne se mettra en route que samedi et peut-être dimanche seulement[2]. Il doit être reçu encore une fois par le Roi avant de quitter Berlin, et recevoir des instructions qui seront sans doute placées sous les yeux de Sa Majesté avant de lui être remises.

1827. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Angleterre, 736, n° 40.)

Londres, 1er mars 1866.
(Cabinet, 2 mars; Dir. pol., 3 mars.)

[Le Prince de La Tour d'Auverge complète ses deux télégrammes du 28 février. Il a démontré à Lord Clarendon que le protocole du 6 septembre 1859 n'avait véritablement pas la portée qu'on lui attribuait à Constantinople[3].]

Ce qui avait tout d'abord engagé Lord Clarendon à accepter, sous certaines réserves, la proposition de la Porte, c'était la pensée que, la Conférence ne pouvant, par suite de l'absence de

(1) Ils avaient assisté l'un et l'autre au Conseil du 28 février.
(2) Le 3 ou le 4 mars.
(3) Cf. Drouyn de Lhuys à La Tour d'Auvergne, 27 février, n° 18.

Paris des Ambassadeurs de Prusse et de Russie, se réunir immédiatement, les Puissances trouveraient, en attendant, le moyen de faire parvenir au Gouvernement provisoire de Bucarest ainsi qu'aux populations roumaines, par l'intermédiaire des délégués et du commissaire ottoman, tous les conseils que comportait la situation. Il m'a été facile de faire comprendre à Lord Clarendon que le rôle qu'il voulait attribuer au commissaire ottoman et aux délégués européens était tout naturellement dévolu à nos Agents ordinaires dans les Principautés, et qu'il valait mieux, au moins pour le moment, ne pas risquer de compliquer la situation, en le confiant à d'autres.

[Le Prince de La Tour d'Auvergne rappelle les observations qu'il a présentées à Lord Clarendon sur le firman du 6 décembre 1861. Le Gouvernement anglais s'est complètement rallié à l'opinion française, et l'a fait savoir à Lord Cowley. L'Ambassadeur de Turquie [1] a eu un entretien avec Lord Clarendon, où il a cherché à obtenir de lui l'engagement que l'Angleterre repousserait à la Conférence toute candidature d'un Prince étranger à l'hospodarat, mais Lord Clarendon s'est refusé à prendre aucun engagement [2]. Lord Russell a fait savoir au Prince de La Tour d'Auvergne que l'Autriche donnait son assentiment à la réunion de la Conférence [3], mais qu'un télégramme qui lui était adressé de Saint-Pétersbourg lui paraissait sous ce rapport moins satisfaisant [4].]

1828. Drouyn de Lhuys au Marquis de Moustier, Ambassadeur à Constantinople. (Minute. Turquie, 367, n° 12 [5].)

Paris, 2 mars 1866.

[Drouyn de Lhuys envoie au Marquis de Moustier copie de sa circulaire du 27 février et des instructions adressées le même

[1] Musurus-Bey.

[2] Cf. Drouyn de Lhuys à Moustier, 2 mars. — Note marginale au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «J'ai fait de même.»

[3] Cf. Gramont, télégramme, 2 mars.

[4] Cf. Talleyrand, télégramme, 2 mars.

[5] Cette dépêche a été publiée dans les *Documents diplomatiques, Principautés-Unies*, p. 138-139, et reproduite dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 240-241.

jour à Tillos. Quant au projet de la Turquie qui a fait l'objet du télégramme de Moustier du 26, il ne peut mieux y répondre qu'en lui transmettant une copie de sa dépêche du 1er mars aux Agents de l'Empereur près des Cours garantes. L'Ambassadeur de Turquie est venu lui déclarer que la Porte souhaitait que la Conférence se réunît à Constantinople, mais ne protesterait pas contre sa réunion à Paris, pourvu qu'il fût posé en principe que les arrangements existants seraient maintenus, et que notamment on s'abstiendrait de soulever la question du Prince étranger[1]. Drouyn de Lhuys, en affirmant son respect pour les dispositions internationales, a déclaré qu'il n'entendait rien préjuger quant à la solution des questions qui seraient soumises à la Conférence. Il espère que le Sultan ne persistera pas dans les observations qu'il lui a fait présenter.]

1829. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Hesse-Darmstadt, 29, n° 6.)

Darmstadt, 2 mars 1866.
(Cabinet, 4 mars; Dir. pol., 5 mars.)

[Inquiétudes du Baron de Dalwigk en apprenant la révolution de Bucarest[2]. Son espoir dans la réunion d'un Congrès. Le bruit court à Darmstadt qu'on avait d'abord pensé à le réunir à Vienne, mais que l'Autriche avait décliné cet honneur pour ne pas recevoir un Envoyé italien. Le Baron de Dalwigk regrette que l'Italie prenne part aux délibérations. On dit aussi que M. de Bismarck désire que le Congrès siège à Constantinople.]

Le fond de la pensée de M. de Dalwigk est qu'il espère que le nouveau Congrès étendra à la question des Duchés de l'Elbe ses bienfaisants travaux, et sur cette question le Baron trouverait également inopportuns et la présence d'un Plénipotentiaire italien et le choix de la capitale de l'Autriche. Il opine donc pour un Congrès à Paris sans Envoyé de Florence.

(1) Cf. Moustier, télégramme, 27 février.
(2) Cf. la circulaire de Drouyn de Lhuys du 1er mars.

J'ai cru devoir faire part du sens de cette conversation à Votre Excellence, en prévision de l'hypothèse où l'admission de l'Italie au Congrès inspirerait ici l'idée de faire admettre également un Plénipotentiaire pour les États d'Allemagne, idée que le Ministre d'Autriche à Darmstadt repousse fort loin quand on l'entretient des affaires pendantes, et que du reste M. de Dalwigk, je dois le dire, ne m'a pas encore exprimée.

1830. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 236.)

Saint-Pétersbourg, 2 mars 1866, 4h 15 soir.
(Reçu à 5h 20 soir.)

Le Prince Gortchakoff, ayant consulté la Porte, sur les intentions de laquelle il ne se trouve pas encore édifié, désire qu'on s'entende avec elle. Sans s'opposer à la réunion à Paris de la Conférence (1), il pense que, pour gagner du temps, la Turquie pourrait être autorisée par *la Conférence locale* de Constantinople à envoyer un commissaire accompagné de délégués (2).

Il accepte les principes posés par Lord Clarendon quant à l'œuvre réservée à la Conférence européenne.

1831. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 490.)

Vienne, 2 mars 1866, 3h 50 soir.

Le Gouvernement autrichien adhère à la proposition de convoquer une Conférence à Paris. Les instructions ont été envoyées hier au Prince de Metternich (3).

(1) Cf. Drouyn de Lhuys à Gramont et Talleyrand, télégramme, 1er mars.

(2) La dépêche de Drouyn de Lhuys à Saint-Pétersbourg, Vienne, Berlin et Florence, du 1er mars, n'était pas encore parvenue à Saint-Pétersbourg.

(3) Cf. Drouyn de Lhuys à Gramont et à Talleyrand, télégramme, 1er mars.

1832. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 736, n° 21.)

Paris, 3 mars 1866.

[Après l'envoi au Prince de La Tour d'Auvergne de la dépêche du 27 février, n° 18, Lord Cowley est venu annoncer à Drouyn de Lhuys que le Cabinet anglais était d'accord avec le Gouvernement de l'Empereur sur la Conférence (1). Drouyn de Lhuys a aussitôt télégraphié à Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg et Florence (2). Il a reçu l'adhésion de la Prusse et de l'Autriche (3); celle de l'Italie est également acquise (4). La Porte lui a fait connaître son sentiment par un télégramme que lui a communiqué l'Ambassadeur de Turquie (5). Drouyn de Lhuys indique au Prince de La Tour d'Auvergne dans quel sens il a répondu (6) : ses propos se trouvent conformes à ceux qu'a tenus le Cabinet anglais en présence d'une démarche semblable (7). Quant à la Russie, Drouyn de Lhuys cite le télégramme de Talleyrand du 2 mars.]

En exprimant le désir de faire dépendre de l'adhésion préalable de La Porte la résolution des autres Puissances, le Cabinet de Saint-Pétersbourg met en avant une opinion qui pourrait, ce me semble, être contestée à bon droit. Je suis le premier à reconnaître les égards que mérite la position particulière de la Porte dans les Principautés, et la part qu'il convient de faire à ses intérêts comme Puissance suzeraine. Mais il y a lieu de se demander si, lorsque le caractère européen d'une question est manifeste, lorsque les Cabinets sont d'accord à ce sujet, il est loisible à l'un d'eux d'empêcher les autres de délibérer en commun par une opposition isolée à leur volonté unanime. Sans examiner une thèse que la Porte au surplus ne soulève pas,

(1) Cf. La Tour d'Auvergne, télégr., 28 février, 8h 1/2, et 1er mars, dépêche.

(2) Cf. Drouyn de Lhuys à Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg et Florence, télégramme, 1er mars.

(3) Cf. Gramont, télégramme, 2 mars, et Benedetti, 28 février, n° 32.

(4) Cf. Malaret, télégramme, 26 février.

(5) Safvet-Pacha.

(6) Cf. Drouyn de Lhuys à Moustier, 2 mars.

(7) Cf. La Tour d'Auvergne, 1er mars.

j'aime mieux aller immédiatement au fond de la pensée du Gouvernement russe. Son désir évident serait que les délibérations eussent lieu à Constantinople, et il est aisé d'en comprendre les raisons. La Russie aspire à replacer sur un terrain toujours favorable à son action les questions qui peuvent naître en Orient, et, s'il était possible, à revenir à l'ancienne tradition des négociations directes avec la Porte. Mais c'est là un système que l'Angleterre a combattu naguère avec nous. Le résultat de nos efforts réunis a été d'y substituer le débat en commun des grands intérêts qui se rattachent aux affaires de Turquie, et nous sommes persuadés que le Cabinet anglais est, comme nous, en garde contre tout ce qui tendrait à ramener sous ce rapport le Gouvernement ottoman dans les anciens errements.

Pour ce qui est de la réunion de la Conférence locale à Constantinople, et de l'autorisation qui serait donnée par les Représentants d'envoyer à Bucarest un commissaire turc accompagné de délégués européens, je vous ai déjà dit ce que nous pensons de cette combinaison. Il serait impossible, selon nous, d'en retirer aucun avantage pratique. La Russie y verrait celui de gagner du temps : mais, à mon sens, cette manière de procéder aurait un effet tout contraire; et, en suggérant cette idée, le Cabinet russe me fournit à l'appui de mon opinion une considération de plus sur laquelle mon esprit ne s'était point arrêté d'abord, c'est la perte de temps qui résulterait infailliblement d'une marche aussi compliquée. Qu'arrivera-t-il en effet? Ou bien les Agents diplomatiques à Constantinople donneraient à leurs délégués des instructions concertées d'avance, et, pour être en mesure de les rédiger, ils devraient attendre que les différentes Cours se fussent mises d'accord entre elles. Ou bien il n'y aurait point de concert préalable; les délégués partiraient avec le commissaire ottoman, munis de directions particulières à chacun d'eux, et alors les dissentiments se manifesteraient sur les lieux; il faudrait en référer de Bucarest à Constantinople et de Constantinople à Paris, Londres, Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg et Florence. Indépendamment des autres inconvénients que je vous ai signalés dans ma dépêche sous le n° 18 [1], après avoir perdu ainsi beau-

[1] Du 27 février.

coup de temps sans avoir avancé d'un pas, il faudrait toujours en revenir à la Conférence européenne.

Les considérations les plus sérieuses nous engagent donc à commencer par réunir immédiatement les Plénipotentiaires à Paris, comme nous en sommes tombés d'accord avec le Cabinet anglais et comme le désire dès à présent la majorité des Puissances. Nous avons la confiance que le Gouvernement de S. M. Britannique insistera en ce sens avec nous. Il y a un intérêt véritable à ne pas laisser la situation livrée au hasard des incidents, et, la plupart des Représentants à Paris étant en mesure de s'assembler sans aucun délai, il importe que l'ouverture des délibérations ne puisse être retardée par les hésitations de l'une des Puissances.

1833. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 355, n° 34.)

Berlin, 3 mars 1866.
(Cabinet, 5 mars; Dir. pol., 6 mars.)

On s'entretient beaucoup à Berlin du Conseil extraordinaire réuni par le Roi et auquel ont assisté M. le Comte de Goltz et plusieurs généraux, outre les Ministres, le Prince royal, et le Général de Manteuffel mandé du Sleswig pour y être entendu, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'annoncer (1). En ouvrant la séance, le Roi a exigé de tous les assistants l'engagement de garder la plus stricte discrétion sur les sujets qui seraient mis en délibération, et jusqu'à présent il n'a rien transpiré, qui soit du moins venu à ma connaissance, sur les résolutions qui peuvent y avoir été adoptées. Personne ne doute cependant qu'on n'ait discuté les questions qui s'imposent d'elles-mêmes au Gouvernement prussien depuis les dernières dépêches qu'ont échangées les Cabinets de Vienne et de Berlin (2), et, malgré la réserve qui leur est commandée, M. de Goltz et M. de Bismarck ne m'en ont fait aucun mystère. Au langage que m'a tenu le Président du Conseil, j'ai pu même me convaincre qu'il ne regrettait nullement d'avoir suggéré au Roi de s'éclairer des lumières des fonction-

(1) Cf. Benedetti, 1er mars, particulière.

(2) Celles du 26 janvier et du 7 février (cf. p. 287, n. 1, et p. 292, n. 1).

naires qui ont été convoqués; il m'a paru en effet que, à l'exception du Prince royal qui, se trouvant seul de son avis, ne serait intervenu dans la discussion que pour exprimer son sentiment avec une extrême modération, ils ont tous indistinctement appuyé les vues du Président du Conseil. Le Général de Manteuffel lui-même, qui de tout temps a été, à la Cour de Prusse, l'organe et le défenseur de l'alliance avec l'Autriche, en serait venu à penser que l'état des choses, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, ne permet plus au Gouvernement du Roi de revenir sur les dispositions attestées par tous ses actes, quelles que puissent en être les conséquences. C'est en ce sens qu'il s'est ouvertement expliqué avec d'autres officiers généraux pendant les quelques heures qu'il a passées à Berlin, et ce langage indique suffisamment celui qu'il a dû tenir au sein du Conseil. Toutefois, et bien qu'il ne m'ait été fait aucune confidence explicite, il me semble constant qu'il n'a été pris aucune mesure de nature à révéler, dès à présent, la ligne de conduite qu'on s'est tracée. On me semble même pénétré de la nécessité de procéder avec une extrême prudence, et cette disposition m'a paru digne de remarque parce qu'elle témoigne de la gravité des complications qu'on a dû prévoir et auxquelles on est tenu de se préparer. Au surplus, si ces conjectures ont quelque fondement, M. de Goltz, qui s'est mis en route ce matin pour Paris, aura sans doute été chargé de s'en ouvrir avec le Gouvernement de l'Empereur, et Votre Excellence sera bientôt informée des véritables intentions du Cabinet prussien.

M. le Général de Manteuffel, que les journaux envoyaient en mission à Vienne, est retourné dès avant-hier dans les Duchés. Ce double départ, suivant de près la réunion du Conseil, a été très remarqué et donne lieu à toute sorte de commentaires.

1834. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Particulière. Minute. Archives de l'Ambassade de Berlin.)

Berlin, 3 mars 1866.

Je vous adresse une dépêche qui n'a pour objet que de confirmer officiellement ce que je vous mandais dans mes dernières

lettres particulières. La situation reste pour moi telle que je vous l'ai indiquée, et je continue à croire que dans ce Conseil tenu chez le Roi, en décidant en principe qu'il fallait maintenir la politique suivie jusqu'à présent et y conformer plus fermement la conduite de la Prusse, on a reconnu qu'elle pouvait soulever les plus graves éventualités et qu'il était urgent de s'y préparer, qu'il convenait même, avant de marquer davantage l'attitude qu'on voulait prendre, d'étudier avec soin le terrain sur lequel on se trouverait placé, et que le Président du Conseil, M. de Goltz, le Ministre de la Guerre et le Général de Manteuffel auraient à satisfaire à ce besoin chacun en ce qui les concerne. Vos premiers entretiens avec l'Ambassadeur de Prusse vous apprendront ce qu'il faut penser de ces conjectures[1].

J'ai été invité hier soir avec Mme Benedetti à la table du Roi. M. de Goltz assistait à ce dîner, et je dois peut-être à sa présence l'honneur inusité qui nous a été fait. Il est en effet d'un usage invariable à la Cour de Prusse de n'admettre des Agents diplomatiques à la table royale que quand il s'y trouve des Princes appartenant aux Cours qu'ils représentent. Après le dîner, le Roi s'est approché de moi et m'a dit : «M. de Goltz retourne à Paris dans des circonstances bien graves pour nous, et nous touchons au moment où nous aurons besoin de distinguer nos véritables amis.» J'ai répondu à Sa Majesté qu'elle devait être persuadée des sentiments d'amitié de l'Empereur. Je vous rapporte fidèlement ce propos du Roi, parce qu'il me semble avoir une grande importance. Il témoigne en effet que mes suppositions sur ce qui s'est passé au Conseil ne sont pas dénuées de fondement, et je suis autorisé à y attacher un prix d'autant plus grand que le Roi a l'habitude de ne *jamais* toucher aux questions politiques avec les Représentants des Cours étrangères. Le Roi m'a également appris qu'il n'avait nullement l'intention de se rendre à Saint-Pétersbourg, comme le prétendent les journaux, pour assister au vingt-cinquième anniversaire du mariage de l'Empereur Alexandre.

[1] Cette première partie de la lettre particulière a été reproduite dans *Ma Mission en Prusse*, p. 43-44.

1835. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Déchiffrement. Autriche, 490, n° 22.)

Vienne, 3 mars 1866.
(Cabinet, 5 mars; Dir. pol., 6 mars.)

D'après les rapports qui sont arrivés de Berlin ce matin, M. de Bismarck aurait, à ce qu'il paraît, gagné l'assentiment du Roi et du Conseil à sa politique[1]. On ignore à Vienne quelle peut être la véritable portée de cette nouvelle, parce que, contrairement à ce qui avait eu lieu jusqu'ici, le secret a été fidèlement gardé sur les délibérations, et M. de Bismarck témoigne dans ses relations avec le Comte Karolyi une froideur si grande et une réserve si absolue que ce dernier se déclare le moins informé de tous les membres du Corps diplomatique. M. le Comte de Mensdorff m'a dit lui-même qu'à Paris on devait en savoir davantage qu'à Vienne, attendu que tous les Ministres prussiens mettent le Ministre d'Autriche en quarantaine.

Le Cabinet de Vienne paraît s'attendre cependant à ce que M. de Bismarck dénonce la Convention de Gastein, demande l'expulsion du Prince d'Augustenbourg et fasse, au sujet des Duchés, quelque proposition inacceptable. Le langage du Comte de Mensdorff m'autorise à croire qu'il refusera l'expulsion du Prince d'Augustenbourg et ne se laissera pas intimider par des menaces quant aux autres questions.

1836. Drouyn de Lhuys au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, et au Marquis de Moustier, Ambassadeur à Constantinople. (Télégr. Minute. Russie, 236.)

Paris, 4 mars 1866.

L'Angleterre et l'Autriche demandent itérativement que la Conférence se réunisse immédiatement et d'urgence à Paris[2]. Faites-moi connaître, sans retard, par le télégraphe, si la Cour

[1] Cf. les dépêches et les lettres particulières de Benedetti, 1er et 3 mars.
[2] Cf. Gramont, télégramme, 4 mars.

IMPRIMERIE NATIONALE.

de Russie[1] veut envoyer ou ne pas envoyer à son Ambassade à Paris l'autorisation d'y prendre part[2]. La Prusse et l'Italie ont donné leur assentiment[3].

1837. BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, À DROUYN DE LHUYS. (Minute. Prusse, 355, n° 35.)

Berlin, 4 mars 1866.
(Cabinet, 6 mars; Dir. pol., 7 mars.)

[Benedetti accuse réception à Drouyn de Lhuys de sa dépêche du 1er mars. M. de Bismarck partage entièrement et pour les mêmes motifs la manière de voir de Drouyn de Lhuys; il a chargé, dès hier, par télégramme, le Comte de Saint-Simon[4] d'en informer le Ministre des Affaires étrangères du Sultan.]

1838. MEROUX DE VALOIS, AGENT CONSULAIRE À KIEL, À DROUYN DE LHUYS. (Orig. Danemark, Kiel, 14, n° 1170.)

Kiel, 4 mars 1866.
(Cabinet, 7 mars; Dir. pol., 9 mars.)

[L'inquiétude est générale. Les Augustenbourgistes ont perdu tout espoir. Les annexionistes commencent à comprendre que ce ne serait pas une petite affaire pour la Prusse que d'entreprendre une guerre contre l'Autriche. Ils voient partout des ennemis à M. de Bismarck, sans lui trouver un seul ami. Les officiers prussiens se vantent de chasser dans quelques jours les Autrichiens du Holstein.]

On croit la guerre imminente. Tout le monde reconnaît qu'il n'est pas plus possible à la Prusse de diminuer son plan qu'il n'est possible à l'Autriche de le lui laisser exécuter. Donc la guerre, la guerre ou la chute de M. le Comte de Bismarck! C'est

(1) Pour Constantinople : La Porte.

(2) Cf. Talleyrand, télégramme, 2 mars, et Drouyn de Lhuys à Moustier, 2 mars.

(3) Cf. Benedetti, 28 février, n° 32, et Malaret, télégramme, 26 février.

(4) Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Prusse à Constantinople.

là tout ce qu'on dit, mais l'on a pourtant un vague espoir que le Roi Guillaume préférera sacrifier son hardi Conseiller que de courir les risques d'une guerre avec l'Autriche.

Mais, si M. de Bismarck tombait, si le Roi se décidait à former un Ministère plus populaire, doit-on croire que les plans d'annexion (directe ou indirecte) seraient abandonnés? Ce n'est point l'opinion des esprits sérieux des Duchés, ce n'est point l'opinion des hommes qui ont voyagé en Prusse et qui ont pu se rendre exactement compte des désirs du peuple prussien. On pense généralement que l'avènement d'un Ministère libéral — ou passant pour tel — ne changerait en rien les projets de conquête de la Prusse, mais que ce Ministère rendrait sans aucun doute leur réalisation plus prochaine.

J'ai dit souvent que, dans les Duchés, on ne haïssait que M. de Bismarck. Tout démontre que les habitants allemands de ces pays veulent une union étroite avec la Prusse, qu'ils regardent comme leur protectrice naturelle, et sous la tutelle de laquelle ils ne feront aucune difficulté d'être placés. M. le Général de Gablenz me disait un jour : « Il est heureux pour nous que M. de Bismarck soit si absolu; s'il était plus libéral ou tout au moins plus constitutionnel, il nous chasserait du Holstein quand il le voudrait. » Je crois que le Général jugeait bien des véritables sentiments des Duchés.

[Tout le monde fût demeuré dans une parfaite immobilité sans la malencontreuse adresse des Dix-Neuf[1].]

[1] Valois avait mandé à Drouyn de Lhuys, le 19 février, que le baron de Scheel-Plessen avait réuni plusieurs membres de la noblesse à Altona et avait réussi à faire signer par dix-neuf d'entre eux une adresse à Bismarck. Ils y accusaient l'administration autrichienne d'encourager l'agitation et de maintenir un état d'anarchie qui démoralisait les populations. Ils indiquaient comme seul remède l'incorporation des Duchés à la Prusse. Quelques jours après, Valois constatait que le seul effet de l'adresse avait été de nuire à la Prusse. L'injustice des reproches formulés contre les Autrichiens avait décidé Gablenz à se montrer plus tolérant vis-à-vis des adversaires de la politique prussienne; beaucoup de personnes résignées à devenir sujettes de la Prusse s'étaient, par haine de M. de Scheel Plessen et de ses amis, rapprochées du prince d'Augustenbourg. Les journaux, les clubs, les unions sleswig-holsteinoises démontraient le ridicule de la manifestation des dix-neuf «*patres conscripti*». (Valois, 23 février, Danemark, Kiel, 14.)

1839. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 490.)

Vienne, 4 mars 1866, 3 h. 45 soir.
(Reçu à 4 h. 1/2 soir.)

Le Cabinet de Vienne désire que la Conférence se réunisse immédiatement et d'urgence pour examiner la proposition de la Porte, et, dans le cas où elle serait écartée, prendre, sans délai, les mesures capables d'empêcher à Bucarest l'anarchie ou une autre élection illégale.

Le Prince de Metternich est prévenu; il ménagera la Porte, mais ne se séparera pas de nous.

1840. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Autriche, 490, n° 23.)

Vienne, 4 mars 1866.
(Cabinet, 6 mars; Dir. pol., 7 mars.)

[Le Duc de Gramont a reçu la dépêche de Drouyn de Lhuys du 27 février sur les affaires danubiennes. Le Cabinet de Vienne partage entièrement sur la Conférence la manière de voir de la France.]

Le Cabinet de Vienne désire aussi s'entendre avec nous sur toutes les questions que la Conférence sera appelée à résoudre, et cet accord ne paraît pas difficile à établir, bien qu'il n'apprécie pas au même point de vue que nous les avantages de l'union complète des Principautés. Comme le sait Votre Excellence, l'Autriche ne figure pas parmi les Puissances qui se sont réservé la faculté d'examiner, à la cessation du règne du Prince Couza, s'il n'y aurait pas lieu de maintenir l'union administrative et politique des Principautés[1]. Elle se contenta d'adhérer purement et simplement au firman de la Porte qui ne consentait à l'union que pour la durée de l'hospodarat du Prince Couza. Le Cabinet de Vienne se trouvera nécessairement engagé par cette réserve au

[1] Cf. ci-dessus, p. 333, n. 2.

début des négociations; toutefois je crois pouvoir affirmer que, si nous attachons un grand prix à continuer le système de l'union moldo-valaque, il fera le sacrifice de ses préférences et se ralliera à notre opinion, la pensée dominante du Gouvernement autrichien étant bien évidemment de ne pas séparer sa politique de la nôtre.

Nous rencontrerons de sa part les mêmes dispositions dans toutes les questions accessoires ou expédients provisoires que la Conférence devra prendre ou résoudre.

[Le Comte de Mensdorff a télégraphié à l'Agent de l'Autriche à Bucarest de conformer son attitude et ses paroles à celles de M. Tillos.]

1841. Drouyn de Lhuys à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 355, n° 13.)

Paris, 5 mars 1866.

[Drouyn de Lhuys met Benedetti au courant de l'attitude des différentes Puissances dans l'affaire des Principautés [1]. Il lui indique le sens du télégramme qu'il a reçu du Baron de Talleyrand [2] et les objections qu'on peut opposer aux idées du Prince Gortchakoff [3]. Il a exposé ces objections dans sa dépêche du 1er mars que le Baron de Talleyrand possède actuellement. L'Angleterre et l'Autriche pressent la réunion de la Conférence. Il importe en effet que l'ouverture n'en soit point retardée, et Drouyn de Lhuys espère que, sur ce point comme sur tous les autres, le Comte de Bismarck sera d'accord avec lui.]

1842. Drouyn de Lhuys au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Minute. Russie, 236, n° 14.)

Paris, 5 mars 1866.

[Lorsqu'il a envoyé son télégramme du 2 mars, le Baron de Talleyrand n'avait pas encore reçu la dépêche de Drouyn de

(1) Cf. Drouyn de Lhuys à La Tour d'Auvergne, 3 mars.
(2) Cf. Talleyrand, télégramme, 2 mars.
(3) Cf. Drouyn de Lhuys à La Tour d'Auvergne, 3 mars.

Lhuys du 1er. Il doit savoir maintenant les observations qu'il peut présenter au Prince Gortchakoff. Drouyn de Lhuys ne pense pas que, si on accédait à la demande de la Turquie, on pourrait gagner du temps, bien au contraire(1). Les Cabinets de Vienne et de Londres pressent la France de ne point différer l'ouverture de la Conférence. L'Italie et la Prusse ont envoyé leur adhésion(2); le Prince Gortchakoff doit tenir compte de l'opinion des Puissances et donner son assentiment.]

1843. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 355, n° 36.)

Berlin, 5 mars 1866.
(Cabinet, 7 mars; Dir. pol., 9 mars.)

J'apprends d'une source que j'ai lieu de croire bien informée que M. le Comte Karolyi a eu avant-hier une longue conférence avec M. de Bismarck. L'Envoyé d'Autriche aurait cherché, m'assure-t-on, à obtenir des éclaircissements au sujet des résolutions adoptées dans le Conseil extraordinaire tenu dernièrement sous la présidence du Roi(3), et il aurait mis une vive insistance à faire sortir son interlocuteur des généralités dans lesquelles ce dernier semblait vouloir absolument se renfermer. Comme le Ministre persévérait néanmoins dans son langage évasif, en se retranchant derrière l'engagement solennel, pris par toutes les personnes qui avaient assisté au Conseil, de ne point divulguer ce qui s'y était passé, M. le Comte de Karolyi aurait cru devoir déclarer que le Cabinet impérial ne pourrait abandonner la position qui lui était acquise dans les Duchés, et qu'il ne se trouvait point en mesure d'ajouter de nouvelles concessions à toutes celles que la Prusse en avait déjà obtenues. Il était donc *fermement résolu* à maintenir ses droits *quoi qu'il puisse en advenir*. M. le Comte de Karolyi aurait en outre prié M. le Président du Conseil de vouloir bien porter à la connaissance du Roi les intentions du Gouvernement impérial, espérant que Sa Majesté les apprécierait équitablement. Ces déclarations, formulées d'ailleurs

(1) Cf. Drouyn de Lhuys à La Tour d'Auvergne, 3 mars.
(2) Cf. Drouyn de Lhuys à Talleyrand, télégramme, 4 mars.
(3) Cf. Benedetti, 3 mars, n° 34.

avec beaucoup de ménagement et en termes très courtois, empruntent aux circonstances dans lesquelles elles se produisent une gravité incontestable, et je crois de mon devoir de les signaler à l'attention de Votre Excellence. Il paraît du reste que M. le Ministre d'Autriche, en se décidant à faire cette démarche, savait qu'il se bornait à anticiper des communications, de tout point semblables, confiées aux soins de la Reine douairière. Sa Majesté est en effet redevable à sa qualité de tante de l'Empereur François-Joseph[1] de servir souvent d'intermédiaire entre les deux Familles régnantes.

D'après le langage que tiennent ici les membres de la Légation d'Autriche, on ne se fait à Vienne aucune illusion sur les dangers de la situation, ni sur les appuis qu'en cas de guerre le Gouvernement impérial pourrait trouver au dehors. On y apprécie notamment comme il convient la faiblesse et les incertitudes des gouvernements secondaires de l'Allemagne, et l'on pense que des encouragements venus de Paris seraient seuls capables de remonter suffisamment leur moral pour les porter, non pas à s'unir avec l'Autriche (on ne va pas jusque-là), mais du moins à prendre une attitude propre à marquer leur intention de maintenir avec quelque vigueur les bases de la Confédération germanique.

Le Comte Blome-Salzau séjourne ici depuis quelques jours. Il présente, dit-on, la situation faite dans le Holstein aux signataires de l'adresse annexionniste de l'Ordre équestre comme très pénible, et il sollicite vivement le Gouvernement du Roi de prendre des mesures énergiques.

1844. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Saxe, 141, n° 15.)

Dresde, 5 mars 1866.

(Cabinet, 11 mars; Dir. pol., 15 mars.)

[Un grand nombre de publicistes allemands souhaitent que l'Autriche s'installe aux bouches du Danube et mette l'Allemagne

[1] La reine Élisabeth-Louise, veuve de Frédéric-Guillaume IV, était fille de Maximilien Ier, roi de Bavière, et sœur de l'archiduchesse Frédérique-Sophie, mariée le 4 novembre 1824 à l'archiduc François-Charles-Joseph, père de l'empereur François-Joseph.

à l'abri des attaques de la Russie. On verrait aussi avec satisfaction la Conférence de Paris évoquer la question des Duchés, afin d'éviter l'annexion de ce pays à la Prusse.

Le Gouvernement prussien n'a encore rien fait savoir au Gouvernement saxon au sujet de la ratification par l'Italie du traité avec le Zollverein[1].

La *Gazette officielle de Dresde* a publié, il y a quelques jours, une communication semi-officielle de Vienne sur les nouvelles relations commerciales entre l'Autriche et l'Italie. Elle y attribue les concessions faites de part et d'autre d'abord aux bons offices de la France, mais surtout à l'attitude prévenante du Gouvernement italien[2]. C'est la première fois qu'une plume officielle viennoise rend justice à l'Italie.

Nouvelles diverses.]

1845. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Orig. Italie, 364, n° 23.)

Florence, 5 mars 1866.
(Cabinet, 8 mars; Dir. pol., 12 mars.)

M. le Ministre de Prusse à Florence a de nouveau entretenu le Général La Marmora de l'éventualité d'une rupture entre l'Autriche et la Prusse, et a cherché à savoir quelle serait, le cas échéant, l'attitude du Gouvernement du Roi[3]. M. le Président du Conseil s'est maintenu à cet égard dans la réserve qu'il s'est sagement imposée lorsqu'une question identique lui a été faite une première fois[4]. Sans dissimuler au Comte d'Usedom quels seraient les sentiments probables du pays en présence d'une guerre sérieuse qui viendrait à éclater entre les deux grandes Puissances allemandes, il a décliné toute espèce d'engagement

(1) Il fut approuvé par les Chambres italiennes le 3 mars et ratifié à Berlin le 12. Cf. ci-dessus, p. 327, n. 1.

(2) Cf. Gramont, 8, 13 et 17 février; Drouyn de Lhuys à Gramont, 18 février, à Malaret, 20 février, n°s 5 et 6, et 22 février, télégramme; Malaret, 22 février, télégramme; Drouyn de Lhuys à Gramont, 23 février, télégramme.

(3) Cf. ci-dessus, p. 327, n. 1.

(4) A la fin de juillet et en août 1865. Cf. t. VI, p. 384, n. 1, p. 397, n. 1, p. 406, n. 1, et p. 416, n. 1.

préalable, se réservant de prendre conseil des événements eux-mêmes si, contre son attente, les difficultés survenues entre la Prusse et l'Autriche à propos de la question des Duchés ne pouvaient être résolues par les voies pacifiques.

1846. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Orig. Angleterre, 736, n° 43.)

Londres, 5 mars 1866.
(Cabinet, 6 mars; Dir. pol., 7 mars.)

Un télégramme de Lord Loftus arrivé ce matin à Londres annonce que, à la suite du dernier Conseil qui a eu lieu à Berlin et auquel assistaient plusieurs généraux, ainsi que le Comte Goltz (1), M. de Bismarck aurait adressé à Vienne une dépêche pour déclarer que, les intrigues du Duc d'Augustenbourg et de ses partisans ayant rendu impossible la continuation du provisoire dans les Duchés, la Prusse désirait s'entendre avec l'Autriche sur une solution définitive et croyait devoir, en attendant, réclamer de la Cour de Vienne l'expulsion immédiate, du Holstein, du Prétendant. L'Ambassadeur d'Angleterre à Berlin tiendrait ces renseignements de bonne source. Il ajoute que le ton de la dépêche prussienne est très ferme, et qu'il croit le Gouvernement prussien résolu à obtenir, au besoin par la force, l'expulsion du Duc d'Augustenbourg.

D'un autre côté, M. l'Ambassadeur d'Autriche est venu, ce matin, donner lecture à Lord Clarendon d'une dépêche de Vienne de laquelle il résulterait, si j'ai bien compris Lord Clarendon avec qui je n'ai pu échanger que quelques mots à ce sujet, que l'Autriche, étant convaincue qu'elle a scrupuleusement observé, en ce qui la concerne, les clauses de la Convention de Gastein, refuserait d'accorder à la Prusse les satisfactions qu'elle réclame (2).

La communication du Comte Apponyi ne serait pas, d'ailleurs,

(1) Cf. Benedetti, 3 mars.
(2) Cf. Benedetti, 5 mars, n° 36.

je le suppose du moins, une réponse à la dépêche prussienne dont j'ai parlé plus haut et qui porte vraisemblement une date plus récente.

1847. Télégramme du Prince Gortchakoff. (Copie. Russie, 236.)

Saint-Pétersbourg, 5 mars 1866, 3 h. 30 soir.

Lundi, je télégraphie à Tchitchérine[1].

Acceptons Conférence à Paris sur affaires de Principautés du Danube. Les délibérations devront nécessairement avoir pour base la Convention de 1858 qui lie toutes les Puissances signataires.

Budberg va partir.

1848. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 236.)

Saint-Pétersbourg, 5 mars 1866, 6 heures soir.

Le Prince Gortchakoff prend aujourd'hui les ordres de l'Empereur et me donnera réponse demain à midi[2].

1849. Drouyn de Lhuys au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Minute. Italie, 364, n° 12.)

Paris, 6 mars 1866.

[Drouyn de Lhuys indique au Baron de Malaret quelle a été l'attitude des différentes Puissances dans l'affaire des Principautés, et lui expose son opinion sur les propositions de la Turquie et de la Russie[3]. Il importe que l'ouverture des délibérations ne puisse être retardée. Il lui revient en effet que bien des

(1) Chargé d'affaires de Russie à Paris.

(2) Cf. Drouyn de Lhuys à Talleyrand et à Moustier, télégramme, 4 mars.

(3) Cf. Drouyn de Lhuys à Moustier, 2 mars, à La Tour d'Auvergne, 3 mars, et à Benedetti, 5 mars.

influences s'agitent dès aujourd'hui sur le terrain des Principautés, et que des efforts seraient faits par les Agents de la Russie pour détacher ces contrées de l'Empire ottoman.]

1850. DROUYN DE LHUYS AU PRINCE DE LA TOUR D'AUVERGNE, AMBASSADEUR À LONDRES. (Confidentielle. Minute. Angleterre, 736, n° 22.)

Paris, 6 mars 1866.

Vous me faites l'honneur de m'annoncer par votre dépêche confidentielle du 27 février que Lord Clarendon vous a parlé d'une conversation dans laquelle j'ai entretenu M. l'Ambassadeur d'Angleterre de combinaisons territoriales relatives aux Principautés et à la Vénétie.

J'ai été amené à toucher à ce sujet par Lord Cowley lui-même, qui d'ailleurs ne m'a présenté son opinion que comme ayant un caractère purement personnel. Feu M. Grey, étant Chargé d'Affaires, m'avait dit aussi avoir reçu de Lord Russell une lettre particulière où il se montrait favorable à cette idée[1]. Le Principal Secrétaire d'État ne nous a point caché au surplus qu'elle avait depuis longtemps son approbation comme celle du Comte Russell; mais il a insisté sur les résistances qu'elle pourrait rencontrer, pour le moment du moins, de la part de l'Autriche. Nous sommes les premiers à reconnaître toutes les difficultés dont il y a lieu de tenir compte[2]. Nous n'oublions pas notamment que, en demandant à la Turquie de faire un sacrifice pour rendre possibles ces arrangements, les Cabinets devraient se préoccuper des dédommagements auxquels elle aurait droit, et qu'il serait nécessaire en même temps de s'assurer que les intérêts et les vœux des populations dont on disposerait ne seraient pas en désaccord avec les convenances de l'Europe. Mais ce qui, dans l'état des choses, paraît difficile ou même impossible peut changer d'aspect, si les circonstances venaient elles-même à prendre un autre caractère. Nous sommes charmés de savoir que le Cabinet anglais

[1] Cf. t. V, p. 105.

[2] Toute la fin de la dépêche à partir de cette phrase a été publiée par Émile OLLIVIER, t. VIII, p. 42-43.

verrait avec satisfaction, le cas échéant, se réaliser un semblable projet, et nous ne perdrons point de vue une suggestion que les nécessités de la politique pourraient à un moment donné recommander à l'attention des Puissances.

1851. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Particulière. Minute. Angleterre, 736[1].)

Paris, 6 mars 1866.

Je ne crois pas sans utilité d'ajouter ici quelques mots à la dépêche confidentielle que je vous adresse aujourd'hui sous le n° 22. En vous parlant des circonstances nouvelles qui pourraient se produire et rendre possible la combinaison dont je vous entretiens, j'ai surtout en vue l'attitude respective de l'Autriche et de la Prusse. Je sais combien entre ces deux Puissances, dans leurs dissentiments les plus graves, il y a loin de la parole à l'action. Il faut convenir cependant qu'elles se tiennent aujourd'hui un langage inusité, et que l'on ne saurait regarder comme tout à fait impossible un conflit armé au sein de l'Allemagne. Si une guerre éclatait, il n'est pas douteux que le Cabinet de Berlin rechercherait l'alliance de l'Italie, et que l'une des conditions de leur accord serait de ne point déposer les armes sans avoir assuré les Duchés à la Prusse et enlevé la Vénétie à l'Autriche. La combinaison à laquelle le Cabinet de Vienne répugne aujourd'hui pourrait donc acquérir un très haut degré d'importance et d'opportunité, et devenir, en même temps qu'une compensation nécessaire à l'Autriche, une garantie du rétablissement de la paix pour l'Europe. Mais cette combinaison ne pourrait-elle pas servir aussi à empêcher le conflit, si elle était adoptée en temps utile? En ce qui nous concerne, nous sommes à l'égard de l'Autriche, lorsqu'il s'agit de la Vénétie, dans une position qui nous commande des ménagements particuliers : nous avons fait la guerre

[1] La plus grande partie de cette dépêche a été publiée par É. Ollivier, (t. VIII, p. 43), à la suite de la citation extraite de la dépêche précédente (cf. ci-dessus, p. 379, n. 2) et sans indication qu'il s'agit de deux dépêches distinctes.

à cette Puissance en Italie, et des démarches de notre part à ce sujet risqueraient, en lui rappelant ce souvenir, de mettre ses susceptibilités en cause. Le Cabinet britannique est donc mieux placé que nous pour prendre l'initiative auprès du Gouvernement autrichien, et je laisse à votre tact le soin de suggérer à Lord Clarendon qu'il pourrait y avoir intérêt à profiter de l'état présent de l'affaire des Principautés pour s'en ouvrir sans trop tarder à Vienne[1].

---

[1] A la date où Drouyn de Lhuys rédigeait cette dépêche, la question de l'échange des Principautés contre la Vénétie, qui avait déjà fait l'objet de plusieurs entretiens entre les envoyés italiens et les gouvernements de Londres et de Paris (cf. t. Ier, p. 322, n. 2, et t. V, p. 105), fut de nouveau posée par Nigra, après autorisation de La Marmora, au cours d'une conversation avec l'Empereur dont il rendit compte en ces termes le 1er mars :

Conformément à l'autorisation que vous m'avez donnée par le télégraphe, d'essayer d'entamer la question de l'échange des Principautés danubiennes contre la Vénétie, et en présence surtout des nouvelles ouvertures d'alliance qui nous sont faites par la Prusse, j'ai cru devoir m'adresser directement à l'Empereur pour lui proposer une seconde fois cette combinaison. L'Empereur m'a reçu hier, à six heures, en audience particulière.

J'appelai l'attention de l'Empereur sur deux faits : les ouvertures belliqueuses de la Prusse et la révolution des Principautés. Je dis à Sa Majesté qu'ils donnaient à cette combinaison un caractère spécial d'opportunité.

Après avoir ensuite énuméré touts les avantages pour la France et pour l'Angleterre, qui verraient ainsi s'accomplir pacifiquement les deux programmes des *guerres de Crimée et d'Italie*, Nigra ajoutait que l'*Empereur était resté frappé de cette idée*..., qu'il avait été ensuite question de mettre *la proposition sur le tapis lors des Conférences, pourvu que l'Autriche ne s'y montrât pas opposée*, *mais que l'Empereur regardait son refus comme très probable*. Le diplomate italien finissait donc par recommander l'alliance prussienne; puis il ajoutait :

Pour ma part, je n'ai qu'une crainte, c'est que ces irrésolus de Prussiens ne sachent pas se décider; prenez donc courage, mon cher Général, et tâchez d'en inspirer aux Prussiens; alors, si Dieu le veut et que la fortune nous aide, *dans trois mois nous serons à Saint-Marc*.

Puisque l'Empereur se charge de proposer la chose au Cabinet anglais, je crois qu'il est inutile, pour le moment, que nous fassions de nouvelles démarches à Londres.

D'ailleurs, voici quelle doit être notre position : l'Italie ne fait aucune proposition d'échange; elle revendique la Vénétie avec l'alliance prussienne.

Si les Puissances croient devoir proposer une combinaison qui ait pour résultat la cession de la Vénétie sans la guerre, qu'elles le fassent, et, pour son compte, l'Italie l'acceptera. Mais nous ne devons pas avoir l'apparence de sacrifier les Principautés à l'Autriche. (La Marmora, p. 131-132.)

D'après Émile Ollivier (t. VIII, p. 42) — mais sans aucune référence indiquée — Nigra, dans cet entretien, aurait prié l'Empereur de solliciter de

1852. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute à chiffrer. Autriche, 490, n° 21.)

Paris, 6 mars 1866.

M. le Prince de Metternich m'a donné connaissance, le 3 de ce mois, de deux dépêches de M. le Comte de Mensdorff-Pouilly, relatives à la question des Duchés de l'Elbe. Dans le premier de ces documents, M. le Ministre des Affaires étrangères d'Autriche exprime la ferme résolution de son Gouvernement de ne pas admettre les prétentions du Cabinet de Berlin, et prévoit une rupture ouverte entre les deux grandes Puissances allemandes. Ce cas venant à se réaliser, la Cour de Vienne aurait l'intention de placer formellement le Holstein, État fédéral, sous la sauvegarde de la Confédération germanique, et, quant au Sleswig, elle convierait les Puissances européennes à en régler le sort.

Se référant ensuite, dans sa seconde dépêche, à nos déclarations de neutralité, M. de Mensdorff fait ressortir l'inégalité d'avantages qui en résulterait, suivant lui, pour les deux rivales : la Prusse y trouverait en effet la garantie d'une entière liberté d'action pour l'accomplissement de ses projets ambitieux, et l'Italie, si elle se joignait à la Prusse pour attaquer l'Autriche, serait par notre attitude également favorisée dans son agression. L'Autriche, au contraire, qui ne songe à rien entreprendre, ne retirerait de notre neutralité aucun bénéfice. Notre conduite lui semblerait plus équitable si, au lieu d'encourager par notre abstention les perturbateurs de l'ordre établi, nous déclarions vouloir nous tourner contre quiconque violerait la paix publique.

J'ai répondu en premier lieu à M. le Prince de Metternich que la Cour de Vienne me paraissait suivre une voie régulière en déférant à l'appréciation de l'Europe la question du Sleswig. Si ce territoire extra-fédéral devait être uni par des liens nouveaux à

l'Angleterre qu'elle offrît à l'Autriche les Principautés danubiennes en échange de la Vénétie. Napoléon III aurait consenti à rendre aux Italiens ce bon office; «seulement, aurait-il dit à Nigra, cette tentative n'aura une chance quelconque que si l'Autriche a peur. Pour qu'elle ait peur, il est indispensable que vous poussiez hardiment la Prusse à la guerre et que vous vous mettiez vous-même en état de la faire. Dites-le de ma part au Général La Marmora».

l'Allemagne, il me semblait naturel, et je me félicitais que nos vues sur ce point fussent partagées par l'Autriche, qu'un arrangement de ce genre fût soumis aux Puissances européennes avec le concours desquelles avait été formée et organisée la Confédération germanique. Nous serions donc prêts à répondre à l'appel qui nous serait adressé, et nous n'aurions point d'objection à participer avec les autres Cours à une délibération concernant le Sleswig.

Pour ce qui est des inconvénients que trouverait le Cabinet de Vienne, au cas d'un conflit, dans l'attitude de la France, j'ai fait observer à M. l'Ambassadeur d'Autriche qu'ils sont inhérents à toute neutralité. Si nous nous obligions à combattre ceux qui troubleraient la paix, quand surtout on nous les désigne d'avance, nous cesserions d'être neutres, et un tel engagement serait une véritable alliance défensive.

L'Autriche doit d'autant moins récuser aujourd'hui les suites naturelles de notre neutralité, qu'elle en a profité elle-même. Naguère encore elle était, non l'adversaire, mais l'alliée de la Prusse contre le Danemark, tandis que la France, malgré d'antiques sympathies, demeurait spectatrice à regret d'une lutte inégale. Accablé par des forces supérieures, le Danemark ne nous a point cependant fait un grief des conséquences d'une neutralité qu'il pouvait croire si funeste pour lui. Sans doute il serait à désirer que toute tentative dirigée contre l'ordre européen rencontrât aussitôt l'opposition de l'Europe entière. La paix publique en serait mieux assurée, et cette solidarité d'action entre les États procurerait à chacun d'inappréciables avantages. Mais ce rôle de gardien du repos de tous n'appartient à aucune Puissance en particulier, et il ne saurait être exercé que d'une manière générale, et c'est cette garantie mutuelle qu'espérait établir l'Empereur en proposant, il y a deux ans, la réunion d'un Congrès européen. Si l'initiative de Sa Majesté a été méconnue alors, l'état d'insécurité où se trouve une grande partie de l'Europe n'a que trop prouvé depuis combien était prévoyante cette pensée généreuse.

Je crois devoir, Monsieur le Duc, vous communiquer, pour votre information, le résumé de cet entretien.

1853. Le Marquis de Moustier, Ambassadeur à Constantinople, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Turquie, 367.)

Péra, 6 mars 1866, 4h soir.

Safvet Pacha est chargé de vous faire savoir que la Porte accepte la Conférence. Le Conseil des Ministres se réunit ce soir, et demain matin on enverra par le télégraphe à Safvet Pacha les instructions définitives, qui vraisemblablement porteront sur les réserves à faire contre l'éventualité d'un Prince étranger.

1854. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Angleterre, 736, n° 44.)

Londres, 6 mars 1866.
(Cabinet, 7 mars; Dir. pol., 9 mars.)

[Le Prince de La Tour d'Auvergne a communiqué à Lord Clarendon la dépêche de Drouyn de Lhuys du 3 mars, n° 21. — Bien que l'Ambassadeur de Turquie ait renouvelé à Londres les démarches qu'il avait faites précédemment[1] et que Lord Clarendon ait refusé d'accueillir ses suggestions, le Ministre anglais ne semble pas douter que l'assentiment de la Porte ne soit bientôt acquis à notre proposition. Lord Clarendon ne considère pas non plus comme pratique l'idée mise en avant par le Prince Gortchakoff, et demeure comme Drouyn de Lhuys partisan de la réunion immédiate de la Conférence.]

Les idées du Cabinet de Londres ne me paraissent pas être, d'ailleurs, bien arrêtées en ce qui concerne la solution des différentes questions qui doivent être examinés par la Conférence; il semble, par exemple, conserver encore quelques doutes sur le plus ou moins d'opportunité pour la Conférence d'accueillir la proposition de la Porte tendant à appliquer à l'état actuel des choses dans les Principautés le protocole du 6 septembre 1859, relatif aux infractions qui seraient apportées aux clauses de la

(1) Cf. La Tour d'Auvergne, 1er mars.

Convention de 1858. De plus, Lord Clarendon, tout en admettant que la discussion reste libre sur toutes les questions, incline évidemment à penser que la candidature d'un Prince étranger devrait être écartée, moins encore parce qu'elle pourrait préjudicier aux droits de la Porte qu'à cause des difficultés qu'il y aurait à faire un choix de nature à obtenir l'approbation de toutes les Puissances. Je crois également que, sans méconnaître la valeur des réserves qu'ont provoquées, dans le temps, de la part de toutes les Puissances, à l'exception de l'Autriche, les déclarations contenues dans le firman d'union personnelle du 6 décembre 1861, il jugerait peut-être la stricte application de ce firman préférable au maintien de l'union des deux Principautés établie au profit du Prince Couza; mais, sur ce point comme sur tous les autres, Lord Clarendon, je le répète, considère que la discussion doit demeurer ouverte. J'ajouterai que, s'il se montre, dans ses appréciations, soucieux de concilier les droit de la Porte avec les intérêts des populations roumaines, il n'en paraît pas moins attacher le plus grand prix à marcher complètement d'accord avec la France.

1855. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 236.)

Saint-Pétersbourg, 6 mars 1866, 3h soir.

Le Gouvernement Russe accepte la Conférence à Paris. Le Baron de Budberg, muni d'instructions, part d'ici samedi[1].

1856. Le Comte de Clermont-Tonnerre, Attaché militaire à Berlin, au Maréchal Randon, Ministre de la Guerre. (Orig. Archives historiques du Ministère de la Guerre.)

Berlin, 7 mars 1866.

[Le Comte de Clermont-Tonnerre signale une série de mesures qui pourraient faire prévoir une prochaine mobilisation :

(1) Cf. Gortchakoff, télégramme, 5 mars, et Talleyrand, télégramme, même date.

IMPRIMERIE NATIONALE.

tous les hommes de la Landwehr présents à Berlin doivent être convoqués aux bureaux de recrutement, afin que l'administration militaire puisse «apprécier exactement et le minimum du temps nécessaire à la réunion de la Landwehr et l'effectif assuré en cas de mobilisation»; l'ordre a été donné dans le deuxième corps (Stettin) de ne plus délivrer aucun congé renouvelable, et il est possible qu'il en ait été fait de même dans les autres corps voisins de Berlin; les hommes de la réserve qui sont en situation de se prévaloir d'un droit d'exemption légale ont été invités à se présenter sous peine d'être considérés comme déchus de leurs droits; etc.]

Malgré cet ensemble de dispositions prévoyantes, malgré tout ce que j'ai eu l'honneur de signaler déjà à Votre Excellence, la situation est encore entourée d'obscurité. Ce n'est jamais sans hésitation que l'on se résout à demander aux armes la solution des questions politiques. En vain répète-t-on que l'on ne reculera pas, on considère avec inquiétude son propre isolement. On se dit trop assuré de la neutralité de la France pour ne pas dépasser par l'expression la juste mesure de ses convictions. L'attitude des États secondaires, que par exception la peur pourrait bien conseiller, est un sujet de préoccupations. On ne veut pas enfin recommencer l'expérience de 1850, année néfaste où la Prusse dépensa inutilement en frais de mobilisation treize millions de thalers.

Il est à présumer que, d'ici à une huitaine de jours, la situation ne se modifiera pas d'une manière décisive.

1857. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Saxe, 141, n° 16.)

Dresde, 7 mars 1866.
(Cabinet, 11 mars; Dir. pol., 13 mars.)

En même temps que, de Paris, la diplomatie allemande écrit que, tout en voyant sans déplaisir les démêlés existant entre l'Autriche et la Prusse, la France, cependant, ne désire pas que ces deux Puissances en viennent à une lutte ouverte, de Berlin on

informe que notre « neutralité bienveillante » est assurée à M. de Bismarck, qui aurait encore la certitude de pouvoir disposer des forces de l'Italie. Le même correspondant officiel ajoute que le Comte Goltz, qui aurait quitté Berlin en très mauvais rapports avec son chef, serait chargé de nous promettre la rectification de notre frontière et la rétrocession au Danemark de la partie danoise du Sleswig. Tous les yeux sont tournés vers nous, en ce moment, aussi bien de Vienne que de Dresde, etc., et chacun se croit sauvé ou perdu, selon les bruits que l'on met en circulation sur nos dispositions à l'égard du conflit qui se prépare.

Bien qu'on se soit donné le mot pour garder secrètes les résolutions prises dans le dernier grand Conseil tenu à Berlin[1], on croit savoir cependant que, à l'exception du Prince royal, tout le monde s'est prononcé pour la guerre, et qu'il a été décidé de chasser les Autrichiens du Holstein, après avoir pris une forte position en Silésie, et, cela fait, d'attendre l'arme au bras la réponse de l'Autriche.

1858. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 736.)

Londres, 7 mars 1866, 4h 30 soir.

L'Ambassadeur d'Angleterre à Pétersbourg a été invité par le télégraphe à insister pour que le Chargé d'Affaires de Russie à Paris soit autorisé, en l'absence de l'Ambassadeur, à prendre part à la Conférence. Il doit faire valoir, à l'appui de cette demande, qu'aucune décision importante ne sera prise dans la Conférence avant le retour du Baron de Budberg, mais que le fait seul de la réunion des Plénipotentiaires doit exercer à Bucarest une grande et favorable impression. On m'assure que la dernière dépêche de M. de Bismarck à Vienne concernant l'affaire des Duchés n'aurait pas le caractère précis et quelque peu comminatoire que le télégramme de Lord Loftus lui attribuait[2].

(1) Cf. Benedetti, 3 mars, n° 34.
(2) Cf. La Tour d'Auvergne, 5 mars.

1859. DROUYN DE LHUYS AU BARON DE TALLEYRAND, AMBASSADEUR À SAINT-PÉTERSBOURG. (Télégr. Minute à chiffrer. Russie, 236.)

Paris, 8 mars 1866.

Les Cours de Londres et de Vienne insistant pour que la Conférence soit constituée sans délai, j'adresse aujourd'hui aux Représentants l'invitation de se réunir samedi prochain. Il est bien entendu que l'unique objet de cette réunion sera de constituer la Conférence, et que toute délibération sera réservée jusqu'à l'arrivée de M. le Baron de Budberg.

1860. DROUYN DE LHUYS AUX AMBASSADEURS D'AUTRICHE, DE GRANDE-BRETAGNE, DE PRUSSE, DE RUSSIE ET DE TURQUIE À PARIS, ET AU MINISTRE D'ITALIE À PARIS. (Minute. Angleterre, 736.)

[Paris,] 8 mars 1866.

[Drouyn de Lhuys propose de réunir la Conférence sur les affaires des Principautés le 10 mars au Ministère des Affaires étrangères. Il rappelle que la Conférence aura également à s'occuper de la ratification de l'acte public concernant la navigation des embouchures du Danube.]

1861. BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, À DROUYN DE LHUYS. (Minute. Prusse, 355, n° 37.)

Berlin, 8 mars 1866.
(Cabinet, 10 mars; Dir. pol., 12 mars.)

[Benedetti accuse réception au Ministre de sa dépêche du 5 mars. Il l'a déjà informé, dans sa dépêche du 4 mars n° 35, de la manière de voir du Gouvernement prussien. Il n'a eu aucun effort à faire auprès du Comte de Bismarck pour le décider à agréer le mode de procéder proposé par le Gouvernement impérial aux Puissances garantes et à la Cour suzeraine. Au surplus, M. de Bismarck et le Ministre de Russie lui-même lui ont appris que le

Cabinet de Saint-Pétersbourg avait donné son assentiment à la réunion de la Conférence[1].]

1862. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 355, n° 38.)

Berlin, 8 mars 1866.
(Cabinet, 10 mars; Dir. pol., 12 mars.)

On est toujours à Berlin dans l'attente des résolutions que le Cabinet prussien pourrait être entraîné à prendre à la suite du Conseil extraordinaire tenu sous la présidence du Roi.

Rien n'a encore transpiré sur ce qui s'est passé dans cette réunion[2], et, devant ce mystère, chacun se livre à des conjectures plus ou moins vraisemblables. Il est cependant une opinion qui prévaut depuis quelques jours, c'est que M. le Comte de Goltz, dont on a remarqué le prompt retour à son poste, a été chargé de faire part au Gouvernement de l'Empereur des intentions de sa Cour et de la ligne de conduite qu'elle aurait résolu de tenir, et que l'on attend à Berlin de connaître comment ces ouvertures auront été envisagées à Paris avant de prendre des dispositions ultérieures et compromettantes[3].

(1) Cf. Talleyrand, télégramme, 6 mars.

(2) Cf. Benedetti, 3 mars, n° 34.

(3) D'après Sybel (t. IV, p. 285), Guillaume Ier écrivit le 3 mars une lettre autographe à Napoléon III pour introduire la négociation d'une entente plus précise entre la Prusse et la France et accréditer Goltz à cet effet. Sybel indique également, d'après une dépêche de Goltz (t. IV, p. 285-288), que l'ambassadeur de Prusse, de retour à Paris, vit Drouyn de Lhuys, le 5 mars, sans lui rien dire de la lettre royale. Le soir, il fut reçu par l'Empereur et la lui remit. Il définit devant lui le but de la Prusse : acquisition des Duchés, formation d'une Confédération de l'Allemagne du Nord, direction militaire de l'Allemagne du Sud à la Bavière. Il interrogea l'Empereur sur les conditions qui lui sembleraient nécessaires pour faire accepter par l'opinion cet accroissement de la puissance prussienne. Napoléon III posa en principe la nécessité d'une compensation, surtout pour calmer l'opinion. Après avoir passé en revue les difficultés que soulèverait une annexion en Belgique, dans la Suisse française, dans le Palatinat bavarois, en Luxembourg, il assura le Gouvernement prussien de sa neutralité, mais sans se prononcer avec précision sur la compensation. C'est le 7, d'après Sybel (t. IV, p. 288), qu'il adressa à Guillaume Ier

On a appris que M. de Bismarck a adressé aux Représentants de la Prusse auprès des Etats secondaires de l'Allemagne une circulaire dans laquelle il représente l'attitude de l'Autriche et le langage des journaux qui lui sont dévoués comme une agression constante et calculée contre tous les intérêts de la Prusse et qui risque de provoquer un conflit que le Gouvernement du Roi ne pourra peut-être pas éviter. La plupart de mes Collègues allemands en ont été informés par leurs Cours respectives et aperçoivent dans cette démonstration un premier pas fait dans la voie où la Prusse inclinerait à s'engager.

Un autre incident va également fixer l'attention publique. Chaque année à cette époque, les hommes de la réserve et du premier ban de la Landwehr sont *successivement* appelés devant un conseil dit de contrôle et dont la mission consiste à examiner l'aptitude au service et les exemptions légales de chacun d'entre eux. Par une mesure exceptionnelle, on a décidé, cette année, de les appeler tous simultanément et en corps [1], et, l'effectif de Berlin s'élevant environ au chiffre de quatorze mille hommes, cet ordre va être nécessairement le sujet de commentaires qui auront pour effet de faire croire aux masses que le Gouvernement se prépare décidément à la guerre. Cette sorte de démonstration a été provoquée par le Prince Frédéric-Charles, Commandant en chef du corps d'armée de Brandebourg, qui désire se rendre un compte exact du temps nécessaire à la réunion et à l'équipement de ces contingents.

Dans cet état de choses, j'observe, pour ce qui me concerne, la plus rigoureuse réserve aussi bien dans mes rapports avec le Président du Conseil que dans mon langage avec les autres membres du Corps diplomatique, et j'attendrai pour en sortir que Votre Excellence veuille bien me donner ses directions.

M. de Bismarck m'a annoncé que M. le Comte de Goltz avait été chargé de remettre le Grand Cordon de l'Aigle noir au Prince impérial le jour anniversaire de sa naissance. Le Président du

une réponse conforme à sa conversation de l'avant-veille avec Goltz. D'après Émile Ollivier (t. VIII, p. 23), qui rapporte la conversation dans les mêmes termes que Sybel, c'est avec l'approbation de Napoléon III que Goltz aurait laissé ignorer à Drouyn de Lhuys la lettre du roi de Prusse.

[1] Cf. Clermont-Tonnerre, 7 mars.

Conseil a ajouté que ce n'est jamais que quand ils atteignent l'âge de dix ans que les Princes de la Maison de Prusse reçoivent cette distinction, et que le Roi a désiré choisir cette occasion pour témoigner à S. A. Impériale les sentiments de sa vive affection.

1863. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Particulière. Fragment. Benedetti, *Ma Mission en Prusse*, chap. Ier, p. 46-51.)

Berlin, 9 mars 1866.

Je ne puis partager l'opinion dans laquelle on est à Vienne sur les avantages et les inconvénients qu'on y attache à un changement de Ministère à Berlin. C'est, à mon sens, une grave erreur de croire que Goltz serait plus dangereux ou plus incommode que Bismarck. Le dernier est désormais condamné irrévocablement, par toutes les exigences de sa situation personnelle, à lancer la Prusse sur l'Autriche; Goltz, arrivant au pouvoir, ne pourrait justifier son avènement qu'en se faisant au contraire l'organe de tendances opposées. Le tempérament des deux hommes suffirait d'ailleurs pour se convaincre de la justesse de cette observation.

Mais je ne suis pas surpris de l'erreur dans laquelle on se complaît autour de vous...[1]. Quoi qu'il en soit, il n'est pas question pour le moment du remplacement de Bismarck par Goltz, et celui-ci est retourné à Paris[2] après s'être persuadé non seulement qu'il n'avait aucune chance d'arriver quant à présent, mais qu'il avait en outre personnellement tout intérêt à garder sa position actuelle. Je dis quant à présent à dessein, car Bismarck a noué sa fortune au succès de la politique qu'il a fait prévaloir, et, si elle est destinée à échouer, il sera évidemment le premier à reconnaître qu'il n'a plus qu'un devoir à remplir, celui de demander au Roi de lui donner un successeur. Mais on se tromperait encore si on croyait qu'il a compromis sa situation en usant avec les Chambres des procédés qu'il a employés. On pardonne beaucoup à ceux qui ont beaucoup péché, et la Prusse

(1) Ces points de suspension sont dans le texte.

(2) Le 3 mars. Cf. Benedetti, 3 mars, n° 34.

entière, sans exception, pardonnerait tout à Bismarck s'il parvenait à renouer la chaîne interrompue des succès et des agrandissements de la Maison de Brandebourg. Dès le lendemain du jour où les Chambres ont été fermées[1], il n'en a plus été question, et le bruit qu'elles faisaient s'est éteint subitement. Le sentiment public, les masses elles-mêmes sont libérales, parlementaires; mais elles ne sont pas moins monarchiques et surtout prussiennes, c'est-à-dire pénétrées de cette ambition qui a placé le Royaume au rang de grande Puissance, avant même d'en posséder les ressources et l'étendue. Il y a du Frédéric le Grand dans chaque Prussien, quelle que soit la manière dont il envisage ces questions de liberté, et, du moment où l'on aurait eu la bonne fortune de reculer les frontières de l'État sur un point quelconque, on serait en droit, quoi qu'on eût fait, de monter au Capitole. Voilà la situation de Bismarck, et, au point où en sont les choses, il est voué à laisser le souvenir et l'empreinte d'un grand Ministre, ou à terminer misérablement une carrière de monomane obstiné, suivant la manière dont se résoudront les questions qu'il a posées. Ces éventualités se lient plus que jamais à la solution du problème hongrois, et on a lu ici avec une satisfaction visible le dernier rescrit de l'Empereur[2].

Est-ce à tort, est-ce à raison? C'est à vous de me le dire, et sur ce point je ne puis que vous rendre la parole. Je reviens à

(1) Le 22 février.

(2) Le rescrit de l'empereur François-Joseph, du 3 mars, répondait aux adresses votées par la Chambre des magnats et la Chambre des députés de Pesth qu'une délégation des deux Chambres avait portées à l'Empereur le 27 février. Il précisait les conditions essentielles de l'accord à intervenir entre la Couronne et la Hongrie pour la détermination des affaires communes, et le mode de règlement commun de ces affaires; il stipulait la revision des lois de 1848 qui portaient atteinte aux droits de la souveraineté; il laissait de côté les difficultés secondaires, et rangeait au nombre de ces dernières, par le silence qu'il gardait à son sujet, la demande d'un ministère responsable, demande qui avait passionné l'opinion et les Chambres hongroises. «En présence de ce silence, écrivait Gramont le 5 mars, et de la netteté des déclarations renfermées dans ce manifeste, on ne peut s'étonner de l'accueil froid qu'il a rencontré en Hongrie. Il met fin en effet à des illusions complaisantes et peut-être à des espérances trop promptes, mais en revanche il porte enfin un peu de lumière dans une situation qui tendait à devenir fausse à force d'équivoques.» (Autriche, 490.)

Berlin, et je voudrais pouvoir vous dire exactement où on en est ici de tous les projets qui traversent le cerveau des gouvernants; mais la tâche, je vous le jure, n'est pas aisée. Pour ce qui nous concerne, je sais que Goltz nous a de nouveau, en retournant à Paris, tâté le pouls, et, suivant ce qu'il mande, il ne l'a trouvé ni plus lent, ni plus rapide[1]. Je ne présume pas que ce qu'il avait à dire fût de nature à en accélérer les battements, et je ne suis pas surpris des impressions qu'il a recueillies; je dois ajouter cependant qu'on n'est nullement mécontent des informations qu'il a consignées dans ses dépêches, qu'il a fait porter ici par un de ses attachés arrivé hier, M. de Radowitz. On sait donc ce qu'on doit penser de nos intentions et de notre attitude, ce dont je ne puis rien vous dire, n'ayant pas été mis dans le secret, et M. Drouyn de Lhuys se bornant, en m'en remerciant de la meilleure grâce du monde, à m'accuser réception de ma correspondance. J'admets donc, puisqu'on le prétend, qu'on est fixé sur nos dispositions et qu'elles sont bienveillantes.

Mais, cela étant acquis, que fera-t-on à Berlin? Tout ce que je puis vous apprendre, c'est qu'on imaginera un expédient quelconque pour faire une brèche dans l'impasse où on s'est engagé, et qu'on s'en occupe. S'en tiendra-t-on à réclamer la solution définitive de l'affaire des Duchés, comme on le prétend, ou bien, comme j'ai cru le deviner, songerait-on à se placer sur un terrain plus vaste, celui de la réforme fédérale?

Vous comprendrez que je ne puisse vous édifier à cet égard, pendant qu'on est encore en travail de gestation. Ce qui me semble certain, c'est, d'une part, qu'on ne renonce à rien et que la politique de Bismarck prévaut encore; de l'autre, qu'on s'en tient toujours aux voies diplomatiques, sans que rien indique pour le moment qu'on veuille les appuyer par des démonstrations militaires. On s'occupe de l'armée, de son matériel, on se met en mesure, mais sans prendre aucune disposition active et de nature à amener un mouvement imminent ou prochain de troupes; les seuls militaires occupés, quant à présent, ce sont les civils employés dans les bureaux du Ministère de la Guerre et des diverses administrations qui en dépendent; on se met en

[1] Cf. p. 389, n. 3.

état de se préparer à la guerre plutôt qu'on ne s'y prépare, et ceci peut durer plus longtemps qu'on ne pense. Vous voyez d'ailleurs, par la réponse que M. de Bismarck a faite à l'Ordre équestre du Holstein [1], qu'il marque chaque jour davantage sa prétention d'annexer les Duchés, et qu'il compromet ainsi de plus en plus la liberté d'action, sinon l'honneur de la Couronne de Prusse dans cette affaire. L'Autriche cependant avait de son côté jugé indispensable d'accuser fermement sa manière de voir et sa résolution de s'opposer à l'agrandissement de la Prusse. Karolyi a vu Bismarck, et le lui a déclaré dans des termes qui sont une nouveauté dans sa bouche [2]. Les uns et les autres descendent donc un peu plus chaque jour la pente qui les conduit à une rupture, sans que nous puissions encore prévoir qui sera le premier à essayer de la remonter; car, n'oubliez pas ceci, je suis encore loin d'admettre qu'ils se laissent, des deux côtés, et jusqu'à la douzième heure, glisser dans l'abîme d'une lutte armée. Je sais bien qu'à Berlin du moins on brûle chaque jour un de ses vaisseaux, et il pourrait arriver un beau matin qu'on n'en eût plus pour s'embarquer; mais c'est de Berlin qu'on est parti pour Olmütz, et l'Autriche est allée à Gastein; la retraite sera toujours ménagée aux uns ou aux autres, et peut-être à tous ensemble, par les quatre Princesses bavaroises qui ont occupé ou occupent encore les trônes de Prusse, d'Autriche et de Saxe [3]; elles ne restent pas inactives, et, au moment suprême, ce sont elles peut-être qui auront le dernier mot... [4].

[1] Cf. ci-dessus, p. 371, n. 1. Dans sa réponse, d'après Valois, Bismarck posa, avec la hardiesse qui le caractérisait, le programme prussien. (Valois, 12 mars, Danemark, Kiel, 14.)

[2] Cf. Benedetti, 5 mars, n° 36.

[3] La reine Elisabeth-Louise, veuve de Frédéric-Guillaume IV; l'archiduchesse Sophie, mère de l'empereur François-Joseph; l'impératrice Élisabeth; la reine de Saxe.

[4] Ces points de suspension sont dans le texte.

1864. Le Comte de Clermont-Tonnerre, Attaché militaire à Berlin, au Maréchal Randon, Ministre de la Guerre. (Archives historiques du Ministère de la Guerre.)

9 mars 1866.

[Dépêche représentée seulement par une fiche portant :

« Entre les mains de l'Empereur.

« Activité déployée pour mettre l'armée prussienne sur le pied de guerre. Exaspération des officiers prussiens contre l'Autriche, etc. »]

1865. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Orig. Angleterre, 736, n° 47.)

Londres, 9 mars 1866.
(Cabinet, 11 mars; Dir. pol., 12 mars.)

J'ai reçu la dépêche confidentielle que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 6 de ce mois, sous le n° 22. J'ai eu l'occasion de causer, de nouveau, avec Lord Clarendon, des combinaisons territoriales relatives aux Principautés et à la Vénétie. Je lui ai demandé s'il ne pensait pas que les objections qu'avait jusqu'ici soulevées, de la part de la Cour de Vienne, l'idée d'un échange de la Vénétie contre les Provinces danubiennes, avaient perdu beaucoup de leur importance, en présence des éventualités graves que pouvait faire craindre l'attitude respective des deux grandes Puissances allemandes. Pour le mettre à l'aise et calmer autant que possible ses scrupules, je lui ai dit que nous ne méconnaissions pas, nous-mêmes, les difficultés que rencontrait ce projet; que nous étions d'avis notamment que, pour en faciliter la réalisation, les Puissances auraient à s'occuper des dédommagements qui, le cas échéant, devraient être offerts à la Turquie, et aussi à s'assurer que les intérêts et les vœux des populations, dont on disposerait, s'accorderaient avec les convenances de l'Europe[1]. Lord Clarendon m'a répété

[1] La suite de la dépêche, jusqu'à : « Le Ministre d'Italie ayant été tout récemment... », a été publiée par É. Ollivier, t. VIII, p. 44.

qu'il serait sans aucun doute très heureux de voir la Cour de Vienne accueillir favorablement la combinaison dont je l'entretenais, mais qu'il demeurait convaincu que, quels que fussent les embarras dans lesquels l'Autriche pourrait se trouver, nous ne devions pas, raisonnablement, nous flatter de voir cette Puissance y prêter les mains. La possession des Provinces danubiennes la mettrait, en effet, en hostilité ouverte avec la Russie, et ce serait là, aux yeux de l'Empereur François-Joseph comme aux yeux de ses Ministres, une éventualité beaucoup plus sérieuse, beaucoup plus redoutable pour l'Autriche que tous les dangers qui pourraient la menacer du côté de l'Italie. Enfin, les populations roumaines étaient animées à l'égard de l'Autriche de sentiments si hostiles qu'on devait croire que leur assentiment ferait toujours défaut à un arrangement de cette nature. La Cour de Vienne, au surplus, se rendait parfaitement compte elle-même de cette situation, et il était plus que probable, a ajouté Lord Clarendon, que, si on lui offrait aujourd'hui, même à titre complètement gratuit, les Principautés, elle ne les accepterait pas. Le Ministre d'Italie ayant été tout récemment aussi chargé par son Gouvernement d'appeler l'attention du Cabinet de Londres sur l'opportunité de faire à Vienne des démarches dans le sens ci-dessus indiqué, a rencontré les mêmes répugnances et reçu la même réponse [1]. Après s'en être entendu avec moi, le Marquis d'Azeglio a cru prudent de ne pas insister [2] et de se borner pour le moment à demander à Lord Clarendon de ne prendre, au sujet de cette question, en dehors de la Conférence, vis-à-vis de la Turquie ou de toute autre Puissance, aucun engagement qui pût, le cas échéant, gêner les bonnes dispositions et la liberté d'action de l'Angleterre.

[1] Cette démarche d'Azeglio semble avoir concordé avec celle de Nigra près de l'Empereur. Cf. ci-dessus, p. 381, n. 1.

[2] Les objections de l'Angleterre semblent avoir également découragé Nigra. Le 17 mars, il écrivit à La Marmora :

L'Empereur, fidèle à la promesse qu'il m'avait faite, a agi auprès du Cabinet anglais pour essayer de faire prévaloir la combinaison de l'échange des Principautés contre la Vénétie. Malheureusement, Lord Clarendon s'est prononcé défavorablement. D'un autre côté, il paraît que l'Autriche ne veut pas accepter cette combinaison... Notre seule espérance se réduit aujourd'hui à une guerre d'accord avec la Prusse. (La Marmora, p. 133.)

1866. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Angleterre, 736, n° 48.)

Londres, 9 mars 1866.
(Cabinet, 11 mars; Dir. pol., 12 mars.)

Bien que M. l'Ambassadeur de Prusse à Londres s'applique, dans son langage, à atténuer le caractère et la portée de la dernière dépêche qui aurait été adressée par M. de Bismarck au Cabinet de Vienne[1], Lord Clarendon semble toujours considérer cette démarche comme constituant, de la part de la Prusse, vis-à-vis de l'Autriche, sinon un véritable ultimatum, du moins une sorte de mise en demeure d'avoir à retirer publiquement toute protection au Duc d'Augustenbourg. L'existence même de cette dépêche est, il est vrai, contestée par quelques personnes, mais le Représentant de l'Angleterre à Berlin n'a encore rien écrit, à ce sujet, qui soit de nature à modifier les premières indications qu'il avait cru pouvoir transmettre, par le télégraphe, à son Gouvernement.

Dans un entretien qu'il a eu récemment avec Lord Clarendon, le Comte de Bernstorff aurait cherché à démontrer au Principal Secrétaire d'État que l'attitude actuelle de M. de Bismarck n'était qu'une conséquence des provocations de l'Autriche qui, non contente d'encourager, dans le Holstein, les intrigues du parti d'Augustenbourg, avait organisé contre la Prusse, dans toute l'Allemagne, au moyen de la presse, un système de calomnies et d'injures qu'il était impossible de tolérer plus longtemps. Lord Clarendon aurait répondu à l'Ambassadeur de Prusse qu'en Angleterre, où la presse était libre, on attachait trop peu d'importance aux appréciations des journaux pour supposer qu'elles aient jamais pu constituer, aux yeux du Cabinet de Berlin, un grief véritable à la charge de l'Autriche, et qu'il aimait à penser, dans l'intérêt même de la Prusse, que M. de Bismarck avait de meilleures raisons à invoquer à l'appui de sa politique. M. l'Ambassadeur d'Autriche, de son côté, est venu l'autre jour, ainsi que j'ai eu l'honneur d'en informer Votre Excellence[2], donner

[1] Cf. La Tour d'Auvergne, 5 mars, et télégramme, 7 mars.

[2] Cf. La Tour d'Auvergne, 5 mars, n° 43.

lecture au Principal Secrétaire d'État d'une dépêche de laquelle il résulterait que l'Autriche avait fidèlement observé, pour sa part, toutes les stipulations de la Convention de Gastein; qu'aucun de ses actes dans le Holstein ne pouvait autoriser les réclamations de la Prusse; que l'attitude du Duc d'Augustenbourg y avait été, notamment, des plus réservées; que la Cour de Vienne, au surplus, ne souhaitait certainement pas la guerre, mais qu'elle était préparée à faire face, quelles qu'en fussent les conséquences pour elle, à toutes les éventualités qui pouvaient la menacer aussi bien au Nord qu'au Midi. Le Comte Apponyi serait ensuite entré avec Lord Clarendon dans quelques détails qui prouveraient que, antérieurement déjà à la signature de la Convention de Gastein, qui servait de prétexte aujourd'hui aux plaintes du Cabinet de Berlin, la Prusse aurait fait des démarches à Florence pour conclure avec l'Italie un traité d'alliance offensive et défensive contre l'Autriche[1]. Le Comte Apponyi aurait, de plus, donné à entendre que son Gouvernement avait des motifs de supposer que M. de Bismarck n'était pas resté étranger aux menées des partis hostiles en Hongrie[2]. Enfin, M. l'Ambassadeur d'Autriche aurait demandé à Lord Clarendon si, dans le cas d'une guerre entre les deux grandes Puissances allemandes, l'Autriche pourrait compter sur la neutralité de l'Angleterre, tout en faisant remarquer au Principal Secrétaire d'État que la neutralité ainsi déclarée d'avance était plus profitable à la Prusse, qui recherchait la guerre, qu'à l'Autriche qui, après avoir fait tout ce que sa dignité lui permettait de faire pour l'éviter, se bornait à repousser une injuste agression. Lord Clarendon a promis à l'Ambassadeur d'Autriche que l'Angleterre observerait, si la guerre venait à éclater entre la Prusse et l'Autriche, la plus scrupuleuse neutralité, en ajoutant que, si ses avis avaient eu quelque autorité à Berlin, il ne les eût certainement pas épargnés à la Prusse, mais que l'expérience du passé lui avait appris le peu de cas que M. de Bismarck faisait des conseils de l'Angleterre, et qu'il préférait s'abstenir. Lord Clarendon, en me faisant part de son entretien avec le Comte Apponyi, m'a paru disposé à apprécier très favorablement l'atti-

[1] Cf. ci-dessus, p. 376, n. 4.

[2] Cf. Benedetti, 9 mars, particulière.

tude ferme et modérée de l'Autriche. Il m'a dit que les appréhensions de cette Puissance, par rapport aux résolutions qu'adopterait l'Italie, dans l'éventualité d'une guerre entre la Prusse et l'Autriche, n'étaient pas sans fondement, et que M. le Général de La Marmora, récemment interpellé, à ce sujet, par le Ministre d'Angleterre à Florence, n'avait pas hésité à avouer à M. Elliot qu'en effet, si une pareille guerre éclatait, l'Italie, de son côté, attaquerait immédiatement l'Autriche. Lord Clarendon m'a rappelé, à cette occasion, d'une manière d'ailleurs tout à fait amicale, et sans la moindre insistance, l'intention qu'avait à différentes reprises manifestée le Gouvernement de l'Empereur d'abandonner l'Italie à ses propres forces pour le cas où elle prendrait l'initiative d'une agression contre l'Autriche. Sans nier le moins du monde la portée des déclarations qu'avait provoquées, dans le temps, de notre part, une situation différente cependant à quelques égards de celle qui se produit aujourd'hui, j'ai cru devoir me borner à répondre à Lord Clarendon que, malgré toutes les apparences, je ne considérais pas encore la guerre comme imminente, et j'ajouterai qu'il m'a paru lui-même assez porté à partager mes doutes à cet égard.

Quelques-uns des Représentants des États secondaires de l'Allemagne, désireux sans doute de prévenir le conflit qui menace d'éclater en Allemagne, m'ont signalé l'utilité qu'il y aurait à soumettre à la Conférence qui va se réunir à Paris pour s'occuper des Principautés danubiennes, l'affaire des Duchés de l'Elbe[1]. Le Ministre de Saxe[2] m'ayant demandé mon opinion personnelle sur une démarche qui sera faite simultanément, dans ce sens, à Londres et à Paris, j'ai cru pouvoir lui dire que, suivant moi, il serait peut-être opportun d'attendre, pour faire officiellement une semblable démarche, que les Plénipotentiaires fussent réunis, et qu'il me semblait que nous devions, quant à présent, chercher à hâter, autant que possible, le moment de cette réunion.

P. S. — L'Ambassadeur de Turquie vient de recevoir de Constantinople l'avis que son Gouvernement adhère, sous cer-

[1] Cf. d'Astorg, 2 mars.
[2] Vitzthum d'Eckstaedt.

taines réserves, à la réunion de la Conférence à Paris[1]. Je dois ajouter que le langage que m'a tenu, ce matin même, M. le Baron de Brunnow m'autorise à penser que le consentement de la Russie suivra de près celui de la Porte[2].

1867. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Orig., avec déchiffrement. Autriche, 490, n° 26.)

Vienne, 9 mars 1866.
(Cabinet, 11 mars; Dir. pol., 12 mars.)

Le Cabinet de Vienne n'a reçu jusqu'à ce jour aucune communication de Berlin. Il en est réduit aux conjectures au sujet des résolutions qui auraient été prises dans le Conseil des Ministres auquel ont assisté MM. de Goltz et de Manteuffel[3]. On paraît s'attendre cependant à voir bientôt la Prusse formuler quelque proposition inacceptable, dont le rejet aura nécessairement pour résultat d'accroître le degré de tension auquel sont arrivés les rapports réciproques. Aussi, sans se préparer positivement à la guerre, on s'occupe dès aujourd'hui à faire en sorte de n'être pas pris au dépourvu. L'arrivée du Général Benedek à Vienne et ses conférences avec l'Empereur paraissent se rattacher à cet ordre d'idées.

Parmi les éventualités que l'on regarde comme possibles, il faut compter une demande d'expulsion du Prince d'Augustenbourg et la candidature du Duc d'Oldenbourg.

L'Autriche, d'après le langage du Comte de Mensdorff, ne pourrait pas adhérer à la première de ces deux propositions, le droit de séjour du Prince étant garanti par la Constitution fédérale. Quant à la seconde, le Cabinet de Vienne ne la considère pas comme sérieuse et n'y voit qu'un piège destiné à frayer la voie pour une occupation exclusivement prussienne. Le Duc d'Oldenbourg, sans parti et sans racines dans le pays, ne réussirait pas à y établir son autorité. Après le départ des troupes

(1) Cf. Moustier, télégramme, 6 mars.
(2) Cf. Talleyrand, télégramme, 6 mars.
(3) Le 28 février.

autrichiennes, des troubles intérieurs ne tarderaient pas à servir de prétexte à une occupation prussienne, et de là à l'annexion il n'y aurait qu'un pas. Cependant, si la candidature du Duc d'Oldenbourg se présentait dans des conditions de stabilité réelles, entourée de certaines garanties et accompagnée d'avantages capables de compenser pour l'Autriche ceux que la Prusse ne manquerait pas de stipuler pour elle-même, j'ai lieu de croire que le Cabinet de Vienne ne se refuserait pas à la prendre en considération et faute de mieux l'accepterait comme base d'une solution (*sic*), qu'il a le plus grand désir de terminer sans conflit.

Mais, si M. le Comte de Bismarck pousse les choses à l'extrême, je suis convaincu qu'il rencontrera ici une opposition et une résistance qui dépasseront ses prévisions. Une des préoccupations constantes du Comte de Rechberg, quand il était au Ministère d'État, était de soustraire autant que possible la question des Duchés à l'immixion des autres Puissances. D'accord en cela avec le Gouvernement prussien, il voulait avant tout écarter l'intervention des États non allemands, puis restreindre autant que possible l'ingérence de la Diète. M. le Comte de Mensdorff paraît aujourd'hui vouloir prendre le contre-pied de cette politique, et il serait disposé à provoquer de nouveau le concours des Puissances représentées il y a deux ans à la Conférence de Londres pour la solution de la question sleswiquoise, de même qu'il remettrait volontiers à la Diète celle de la question holsteinoise. M. le Prince de Metternich aura sans doute déjà entretenu Votre Excellence de ces dispositions de son Gouvernement[1]. D'après ce qui m'en a été dit, je pense qu'il n'a pas été chargé d'en faire la proposition formelle, mais seulement de sonder le terrain, et qu'il ne s'avancera qu'autant qu'il y serait encouragé par l'accueil fait à son ouverture.

[*Déchiffrement*] *P.-S.* — J'ai eu hier avec le Ministre de Bavière un entretien duquel il résulte que le Cabinet de Vienne aurait récemment sondé les États secondaires de l'Allemagne sur ce qu'ils feraient en cas de conflit avec la Prusse[2]. Le Gouvernement bavarois, encore sous l'impression de l'insuccès des dé-

[1] Cf. Drouyn de Lhuys à Gramont, 6 mars.
[2] Cf. des Méloizes, 26 février.

marches qu'il a faites à la Diète et du refus de concours qu'il a rencontré à Vienne, aurait répondu qu'il se réservait sa liberté d'action jusqu'au jour où la guerre serait déclarée. Cependant il paraît certain que la Bavière prendrait alors les armes et se joindrait à l'Autriche contre la Prusse.

1868. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 355, n° 39.)

Berlin, 10 mars 1866.
(Cabinet, 12 mars; Dir. pol., 14 mars.)

J'ai eu l'honneur de vous envoyer, jointe à ma dépêche n° 23[1], une adresse qu'un certain nombre de membres de l'Ordre équestre des Duchés du Sleswig et du Holstein avaient fait remettre à M. le Comte de Bismarck pour l'encourager dans sa politique annexionniste[2]. La réponse du Président du Conseil a paru hier dans les journaux; je m'empresse de la porter également à la connaissance de Votre Excellence; elle est ainsi conçue :

«Je remercie au nom du Roi, mon très gracieux Maître, Votre Excellence et les autres signataires de l'adresse du 23 janvier pour la confiance que vous avez témoignée par cette démarche à Sa Majesté. Sa Majesté déplore avec vous que les inconvénients qu'entraîne l'état *transitoire* actuel des choses soient augmentés encore par l'activité excitante d'un parti dont les prétentions ne sont pas fondées en droit et se trouvent en contradiction avec les traités de Vienne et de Gastein. En négociant avec le Gouvernement impérial autrichien, le Gouvernement du Roi s'est efforcé d'assurer l'état de droit (Rechtszustand) fondé par ces traités, et de garantir la paix intérieure des Duchés contre tout trouble, ainsi que leur avenir contre tout danger. J'espère que la sagesse des deux Souverains entre les mains desquels le traité de Vienne a remis le sort futur du Sleswig-Holstein parviendra à atteindre ce but. J'ai déjà précédemment eu l'occasion d'exprimer publique-

(1) Du 17 février.

(2) Cf. Meroux de Valois, 4 mars.

ment l'avis que, parmi les différentes modalités sous lesquelles les droits de la Prusse et les intérêts de l'Allemagne pourraient être assurés dans les Duchés, la réunion de ces territoires à la Monarchie prussienne serait pour eux la plus avantageuse. La considération dont les noms de Messieurs les signataires de l'adresse jouissent dans leur patrie double l'importance du fait qu'ils partagent avec moi cette conviction, et elle encourage le Gouvernement du Roi à renouveler ses efforts pour gagner l'assentiment de l'Autriche à cette solution de la question pendante, solution qui donnerait pleine satisfaction aux exigences qu'il maintiendra en tout état de cause, et qui amènerait en même temps le rétablissement de l'unité administrative des deux Duchés et garantirait aussi bien leur prospérité que leur sécurité.

Berlin, 2 février 1866. (Signé :) BISMARCK.»

«A S. Exc. M. le Comte de Reventlow, etc.»

Bien que ce document n'apprenne au monde politique absolument rien de nouveau sur les intentions du Cabinet prussien, il mérite pourtant une certaine attention parce qu'il constitue un véritable engagement vis-à-vis du parti annexionniste en Holstein et une sorte de défi à l'Autriche, dont le Représentant à Kiel a officiellement blâmé l'adresse des Dix-Neuf.

Ces sortes de démonstrations, en se multipliant, compromettent la liberté d'action du Gouvernement et lui rendent la retraite de plus en plus difficile; car elles font intervenir personnellement le Roi. Si la Prusse n'est point prête à donner sérieusement suite au langage que ses hommes d'État tiennent en ce moment, elle s'expose à des appréciations bien regrettables pour sa dignité.

Par une coïncidence qui mérite être remarquée, les feuilles de Kiel reproduisent, de leur côté, une lettre de l'Empereur François-Joseph au Général de Gablenz, par laquelle Sa Majesté assure la régence du Holstein de sa confiance et refuse la démission qu'elle lui a offerte à la suite de l'adresse de l'Ordre équestre, en déclarant que les accusations contre la régence sont complètement dépourvues de fondement. L'Empereur ajoute qu'il partage le sentiment du Général de Gablenz, qui pensait que l'esprit de mo-

dération dont le Gouvernement autrichien s'était toujours inspiré dans le Holstein lui défendait d'intenter des poursuites judiciaires contre les signataires de l'adresse.

L'Autriche d'ailleurs semblerait témoigner, avec une énergie qui est de sa part une nouveauté, sa résolution de décliner les prétentions de la Prusse, quelles que puissent en être les conséquences. Le langage de M. le Comte Karolyi ne laisse plus de doute à cet égard; il s'exprime en effet avec une vivacité qui n'est nullement dans ses habitudes, et personne ne doute que l'attitude qu'il a prise durant ces derniers jours ne lui soit commandée par ses instructions. On assure au surplus que le Prince de Metternich et le Comte Apponyi ont été chargés de lire, à Paris et à Londres, des dépêches conçues dans le même esprit, et dans ce cas Votre Excellence serait mieux édifiée que je ne saurais l'être moi-même sur les véritables dispositions de la Cour de Vienne[1]. On prétend également qu'un Secrétaire de la Légation d'Autriche, arrivé avant-hier, était porteur d'une lettre autographe de l'Empereur François-Joseph pour le Roi, dont l'objet serait de ne plus laisser subsister à Berlin aucune illusion sur les complications auxquelles on donnerait volontairement naissance en persévérant dans une politique ouvertement dirigée contre l'Autriche.

La gazette ministérielle d'hier soir annonce la mesure prise à Berlin relativement aux opérations des Commissions dite de *contrôle*[2]. Le *communiqué* qu'elle publie a pour but de bien faire saisir aux classes inférieures le caractère essentiellement provisoire de l'appel des *réservistes*, et de calmer en même temps les appréhensions de la Bourse, qui se trahissent par une baisse peu considérable, mais constante, de toutes les valeurs allemandes. La presse libérale de toutes les nuances la seconde à merveille sous ce rapport. Elle ne prévoit pas de complications guerrières, et enregistre les bruits alarmants qui circulent en ville, avec un air de parfaite incrédulité.

(1) Cf. Drouyn de Lhuys à Gramont, 6 mars.

(2) Cf. Clermont-Tonnerre, 7 mars, et Benedetti, 8 mars, n° 38.

1869. Le Comte de Clermont-Tonnerre, Attaché militaire à Berlin, au Maréchal Randon, Ministre de la Guerre. (Orig. Archives historiques du Ministère de la Guerre.)

10 mars 1866.

J'ai su de source positive que l'intention du Gouvernement prussien était, si la guerre venait à éclater, de ne pas respecter une heure la neutralité du territoire de la Saxe.

[On envahirait la Saxe sans même prendre le soin de mettre les corps sur le pied de guerre. Le Gouvernement prussien voudrait avant tout prévenir les Autrichiens en Saxe et occuper les passages.]

La lutte, voilà le sujet de toutes les conversations, comme de toutes les incrédulités : il faut reconnaître cependant que, de part et d'autre, on fait tout pour la faire naître, bien qu'on la redoute plus qu'on ne la désire. Il y a en ce moment des réticences et des hésitations qui montrent que la question est bien plus à Paris qu'à Berlin, et les incertitudes peuvent se prolonger non seulement des jours, mais des semaines.

[L'Autriche a envoyé des officiers en Saxe pour étudier les positions militaires. — Les mesures annoncées par le Comte de Clermont-Tonnerre dans ses dernières lettres ont produit une émotion facile à prévoir. «Le mot *d'essai de mobilisation* se trouvait prononcé dans l'ordre de convocation des réserves et de la Landwehr. Lui seul disait tout.»

Le Comte de Clermont-Tonnerre prie le Ministre d'excuser la forme familière de ses lettres; il n'a pas d'autre moyen de les soustraire à la curiosité de la poste. Il n'a pas de chiffre, et les courriers d'Ambassade ne passent guère qu'une fois par mois.]

1870. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Saxe, 141, n° 17.)

Dresde, 10 mars 1866.
(Cabinet, 12 mars; Dir. pol., 14 mars.)

[On considère comme exacte l'information donnée par un haut personnage à Berlin à un Secrétaire de l'Ambassade de l'Empe-

reur : que les Prussiens, après avoir déclaré la guerre à l'Autriche, commenceraient par occuper la Saxe[1]. L'Autriche, bien qu'avertie, n'a encore rien fait savoir à Dresde au sujet de ses intentions. On lui conseille de saisir la Diète de son différend avec la Prusse, de se présenter à Francfort comme le mandataire de la Confédération dans le Holstein et d'en appeler à l'article XI du Pacte fédéral[2]. La Prusse se refusant à la suivre sur ce terrain, elle aurait ainsi avec elle toutes les forces de l'Allemagne. La meilleure entente existe entre MM. de Beust et de Pfordten, qui ont tout prévu et tout convenu entre eux[3], mais on craint l'influence sur le jeune Roi de Bavière de son premier Aide de Camp, qui est dévoué à la Prusse[4]. Les dernières nouvelles de Vienne annoncent que le Gouvernement autrichien serait disposé à faire de son différend avec la Prusse une cause qui lui deviendrait commune avec l'Allemagne. A Dresde, on croit que la guerre est résolue, et que l'entrée en campagne de l'armée prussienne est imminente.]

1871. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Italie, 364, n° 25.)

Florence, 10 mars 1866.
(Cabinet, 14 mars; Dir. pol., 16 mars.)

[Dans la séance de la Chambre des Députés du 9, le Marquis Pepoli a cru devoir interpeller le Gouvernement sur la politique qu'il entendait suivre à l'égard des événements des Principautés danubiennes et des Duchés danois, et réclamer la levée de la classe de 1845, que le Gouvernement, par économie, avait résolu de ne point appeler. D'ailleurs le Général La Marmora avoue que, le matin même, la décision a été prise par le Ministère de lever la classe de 1845.]

P.-S. — S. A. I. le Prince Napoléon est arrivé depuis quelques

(1) Cf. Clermont-Tonnerre, 10 mars.
(2) Cf. t. V, p. 71, n. 1.
(3) Cf. des Méloizes, 11 mars.
(4) Le général baron de Hohenhausen.

jours à Florence, où il compte séjourner jusqu'à la fin de la semaine prochaine [1].

1872. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 355, n° 40.)

Berlin, 11 mars 1866.
(Cabinet, 13 mars; Dir. pol., 15 mars.)

[Analyse d'un article officieux de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*. Il indique d'une manière très nette l'évolution qui semble s'opérer dans l'esprit du Cabinet prussien et qui le porte à replacer sur le terrain de la réforme fédérale allemande la lutte qu'il a engagée contre l'Autriche. Il établit que la guerre contre l'Autriche n'est pas, quoi qu'en disent les alarmistes, imminente. Si les esprits sont inquiets en Allemagne, cela tient à ce que la Constitution fédérale est défectueuse et que la dernière guerre a révélé son impuissance.]

1873. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Particulière. Minute. Archives de l'Ambassade de Berlin.)

Berlin, 11 mars 1866.

J'ai reçu et j'ai eu l'honneur de remettre aujourd'hui au Roi en audience particulière la lettre de l'Empereur [2]. Sa Majesté en a pris immédiatement connaissance, non sans une émotion parfaitement visible.

[1] D'après Émile Ollivier (t. VIII, p. 54), le prince Napoléon voyageait en Italie depuis le mois de février en dilettante. Les préparatifs militaires dont il aurait été témoin à Reggio l'auraient inquiété, et il serait accouru à Florence aux renseignements. La Marmora lui aurait expliqué que, ne pouvant compter sur le concours de la France, et pressé cependant par l'opinion d'entreprendre quelque chose en Vénétie, il s'était engagé dans des négociations avec Bismarck. Il avait ajouté qu'il était d'une part inquiet de la manière dont l'Empereur accueillerait cette nouvelle, et, d'autre part, arrêté par l'inégalité de situation que le projet de traité établissait entre la Prusse et l'Italie. C'est après cette conversation que le prince se décida à repartir pour Paris.

[2] Cf. ci-dessus, p. 389, n. 3. — Sybel (t. IV, p. 288) indique que cette réponse était conforme à la conversation de l'Empereur avec Goltz.

Le Roi s'est montré satisfait de la réponse de l'Empereur : « Elle m'assure, m'a-t-il dit, [de] la neutralité bienveillante de la France, et je comprends qu'il serait difficile en ce moment de combiner un accord pour toutes les éventualités; nous y aviserons si les événements prennent un développement qui nous en démontre la convenance, et dans ce cas je m'y prêterai avec un sincère sentiment d'amitié. »

Ces paroles sont bien exactement celles que j'ai recueillies, mais je ne puis taire qu'elles m'ont été dites avec une sorte d'embarras qui trahissait, si je ne me trompe, un léger sentiment de regret, et j'incline à penser que la satisfaction du Roi n'était pas aussi complète qu'il voulait bien me l'assurer. Je ne vous donne là que mon impression, mais vous verrez tout à l'heure que j'ai lieu de croire qu'elle n'est peut-être pas trompeuse.

Le Roi, au reste, a tenu à bien établir qu'il n'avait, à l'origine, conçu aucune pensée purement ambitieuse, et qu'il ne pouvait entrer dans ses desseins de faire dans toutes les hypothèses la guerre à l'Autriche. Il a rappelé qu'il était plus particulièrement préoccupé de la question allemande, quand celle des Duchés s'est imposée à sa sollicitude sur les instances des Cours secondaires et par l'initiative qu'elles ont prises à Francfort.

« J'ai pendant longtemps, a dit le Roi, si peu songé à l'acquisition de ces territoires, que j'ai refusé de fournir les premiers contingents chargés de l'exécution fédérale dans le Holstein; plus tard, dès qu'il m'a fallu intervenir activement, je n'ai donné mon assentiment qu'à la condition que mes troupes entreraient en ligne avec celles de l'Autriche. Quand les circonstances me donnèrent lieu de prévoir qu'il devenait impossible de combiner un accommodement avec le Danemark, j'ai moi-même accueilli favorablement la candidature du Duc d'Augustenbourg; nos succès militaires, le sang versé par mes soldats, les dispositions du sentiment public en Prusse, les exigences de nos plus précieux intérêts m'ont cependant imposé le devoir de réclamer des garanties qui m'ont été refusées, et c'est ainsi qu'a pris naissance mon dissentiment avec l'Autriche; ses procédés ont constamment contribué à l'aggraver; la conduite de ses Agents dans les Duchés, le langage des agents stipendiés par elle dans toute l'Europe et même en France, s'attaquant à notre loyauté et à notre honneur,

nous ont contraints de maintenir nos prétentions et ont créé une situation périlleuse. Dans la pensée d'en atténuer les dangers, j'ai consenti à l'arrangement de Gastein, espérant que l'Autriche, modifiant son attitude, se montrerait animée de dispositions conciliantes, et que le temps nous aiderait à trouver une solution satisfaisante pour tous les intéressés. J'ai été déçu dans mon attente, et, malgré nos représentations réitérées, l'Autriche a uniquement profité des stipulations concertées avec nous, pour diriger avec plus de sûreté et une plus grande violence les attaques dont nous n'avons cessé d'être l'objet de sa part. Il s'en est suivi les dernières communications que les Cabinets ont échangées [1], sans autre résultat que de démontrer combien un rapprochement était désormais difficile, et il nous reste maintenant à chercher sur un autre terrain les moyens de sortir des difficultés où l'on nous a placés. »

Je n'ai eu que rarement durant l'audience l'occasion de répliquer aux observations du Roi, et je n'ai pas besoin d'ajouter que je me suis exprimé avec la plus grande circonspection et sans rien dire qui mérite de vous être rapporté. Quant aux explications dans lesquelles Sa Majesté a bien voulu entrer, elles avaient manifestement pour objet de bien établir que sa loyauté ne saurait être suspectée. Le Roi m'a paru non moins convaincu de la légitimité des griefs que son Gouvernement a articulés contre l'Autriche, et, ce qui se dégageait de toutes ses paroles, c'est la bonne foi avec laquelle il estime que l'Autriche vise à abaisser *l'honneur* de la Prusse et qu'elle affecte encore de considérer la Maison de Brandebourg comme une maison de *parvenus*. Je souligne les deux mots parce qu'ils ont été employés par le Roi. J'ai eu souvent occasion de vous dire que M. de Bismarck mettait tous ses soins à l'entretenir dans cette conviction, et je n'ai pas été surpris du langage qu'il m'a tenu à cet égard. Vous remarquerez toutefois que Sa Majesté ne m'a même pas laissé pressentir la conduite ultérieure de son Gouvernement. J'ai seulement recueilli des allusions propres à me persuader que son esprit flotte entre ces incertitudes; il ne désire nullement la guerre, m'a-t-il dit, et il a reconnu que nulle Puissance ne saurait à notre époque en

[1] Allusion aux dépêches de Bismarck des 20 et 26 janvier, et à la réponse autrichienne du 7 février (cf. p. 269, n. 2, p. 287, n. 1, et p. 292, n. 1).

prendre l'initiative légèrement; mais il ne se dissimule pas qu'il ne lui sera pas aisé de l'éviter.

En quittant le Palais, je me suis rendu chez M. de Bismarck, espérant qu'il me mettrait à même de profiter du retour du courrier pour vous donner quelques informations utiles, et voici ce que j'en ai appris. M. de Goltz a rendu compte de ses entretiens avec l'Empereur[1] dans une lettre dont le Président du Conseil m'a lu quelques extraits, et il en ressort que Sa Majesté, désirant conserver son entière liberté d'action, n'a pas jugé opportun d'indiquer les garanties que la France aurait à demander à la Prusse dans le cas où cette dernière Puissance obtiendrait des avantages plus ou moins importants.

M. de Bismarck m'a également donné connaissance d'un rapport de M. de Bernstorff adressé au Roi et dans lequel cet Ambassadeur, après avoir affirmé que l'Angleterre verrait avec le plus vif mécontentement une rupture entre les deux grandes Cours allemandes, recommande en termes pressants d'éviter une guerre dans laquelle la Prusse serait exposée à rencontrer la malveillance de toutes les grandes Puissances, sans en excepter la France, ajoutant que tel est l'avis de tous les hommes politiques à Londres. C'est en ce sens que serait, suivant M. de Bismarck, également conçue la correspondance du Ministre du Roi à Saint-Pétersbourg, le Comte de Redern, frère du Grand-Maréchal, et ayant deux filles mariées en Autriche. De son côté, M. d'Usedom écrirait de Florence que des informations récentes le portent à croire que nous serions mal disposés pour la Prusse, et il se fonde surtout sur les efforts que nous ferions en ce moment même pour détourner le Gouvernement italien de l'intention où il serait de prendre des arrangements éventuels avec le Cabinet de Berlin[2]. M. de Bismarck lui a répondu par le télégraphe en l'invitant à lui indiquer sans délai les sources auxquelles il a puisé ces renseignements, qui seraient en contradiction avec ceux qui lui sont fournis par M. de Goltz, lequel lui annonce, au contraire, la prochaine arrivée du Général Govone avec une mission secrète du Roi Victor-Emmanuel ou de son Gouvernement.

[1] Cf. ci-dessus, p. 389, n. 3.

[2] Ce paragraphe, depuis : «M. de Bismarck m'a également», jusqu'ici, a été publié par Benedetti, dans *Ma Mission en Prusse*, p. 70-71.

Ces détails expliquent les hésitations du Roi, et, en m'en entretenant, M. de Bismarck ne m'a pas caché combien il eût désiré, pour en balancer l'effet sur l'esprit de son Souverain, que les ouvertures faites par M. de Goltz eussent été plus complètement accueillies. Il convient sans difficulté que l'Ambassadeur du Roi n'était pas en mesure d'offrir les éléments d'un accord même éventuel; mais le Roi lui échappera, il le craint du moins, s'il n'est pas autorisé à le rassurer contre toutes les insinuations qui assiègent son esprit à notre sujet. On dit de toutes parts au Roi que, du moment où la guerre serait allumée, la France réunirait un corps d'armée sur les frontières de la Prusse, qui serait dès lors obligée de compter avec elle, et le prix de son abstention comme celui de son concours serait calculé sur la cession d'une portion plus ou moins considérable des Provinces rhénanes. C'est là une éventualité qui trouble et décourage le Roi; M. de Bismarck l'envisage avec calme, et dit même que le Roi s'en montrerait moins ému si, après la guerre, de nouvelles combinaisons devaient lui garantir des compensations suffisantes; mais il se résoudra difficilement à s'engager dans une lutte dont l'issue pourrait ne pas être heureuse, sans être certain qu'il ne serait exposé à aucun mécompte de notre côté. M. de Bismarck, dont vous connaissez l'intempérance de langage, s'est spontanément exprimé sur ces conjectures comme un homme qui les a longuement débattues, et je suis tenté de croire qu'elles ont fait le sujet de ses entretiens avec le Roi depuis l'arrivée des rapports de M. de Goltz. C'est sans doute après avoir pris connaissance de la correspondance de cet Ambassadeur et sous l'influence des avis transmis par les autres Représentants du Roi près les grandes Cours, qu'on a résolu d'opérer l'évolution que je vous annonce dans ma dépêche officielle. C'est décidément[1] sur le terrain de la réforme fédérale que le Cabinet prussien va porter tous ses efforts pour contraindre l'Autriche à lui faire les concessions qu'il exige ou pour provoquer un conflit avec elle. « Cette détermination, ai-je dit à M. de Bismarck, nous assure la paix. — Oui, m'a-t-il répondu, pendant trois mois. » Déjà il a fait part confi-

[1] Un long passage de cette dépêche, depuis : « C'est décidément... » jusqu'à « de la façon la plus regrettable », a été publié par Benedetti, dans *Ma Mission en Prusse*, p. 51-53.

dentiellement de son intention au Cabinet de Munich, ou plutôt à M. de Pfordten, avec lequel il a noué des relations particulières, et dont il attend un concours utile en cherchant à éveiller chez lui des vues ambitieuses[1]. Son projet, du reste, n'est pas encore suffisamment élaboré, ou du moins il n'a pas encore obtenu l'assentiment du Roi sur tous les points; si j'ai bien compris, il s'agirait en somme de proposer à tous les États confédérés de réformer la Constitution fédérale, en prenant pour base celle qui avait été proposée en 1849, et c'est en ceci surtout qu'il différerait d'avis avec le Roi, qui voudrait uniquement qu'on s'en tînt à remanier les arrangements de 1815 et de 1820. Mais le Souverain et le Ministre seraient d'accord pour proposer, dans tous les cas, de constituer une représentation nationale directement élue par le peuple, et qui deviendrait l'un des pouvoirs de la Confédération réformée : initiative étrange, et qui, venant de M. de Bismarck et du Roi, serait un sujet de surprise pour l'Europe entière, si peu habituée à voir triompher en Prusse le régime des Assemblées.

J'appelle votre attention sur cette combinaison; et, dans l'esprit de M. de Bismarck, elle est exclusivement destinée à devenir une arme de guerre, un expédient pour jeter la confusion dans toute l'Allemagne; mais, s'il devait se méprendre, et si ce pouvoir central, choisi par le peuple allemand, venait à se constituer malgré lui, il aurait involontairement jeté les bases de l'Union germanique. Je ne veux pas le soupçonner d'avoir entrevu cette éventualité et de s'en accommoder d'avance dans la conviction qu'elle ne pourrait aider qu'à l'élévation et à l'agrandissement de son pays, qu'à réaliser l'hégémonie prussienne; je tiens cependant à vous signaler une tentative dont les conséquences pourraient nous atteindre de la façon la plus regrettable.

En déviant de la ligne qu'il s'était tracée pour porter le conflit au cœur même de la Confédération, M. de Bismarck ne semble nullement renoncer à ses premiers desseins, et vous en jugerez ainsi vous-même en apprenant qu'il a décidé le Roi à envoyer à Flo-

[1] C'est le 8 mars, d'après Sybel (t. IV, p. 316), que Reuss aurait confié à Pfordten l'intention de la Prusse de provoquer une réforme fédérale par la réunion à Francfort d'un parlement allemand élu directement par le peuple. Pfordten aurait présenté des objections.

rence le Général de Moltke, Chef d'État-Major de l'armée et l'un des officiers qui ont assisté au Conseil du 28 février, pour négocier avec le Gouvernement italien un traité d'alliance en prévision d'une guerre prochaine entre la Prusse et l'Autriche. M. le Général de Moltke voyagera avec sa femme et sa fille, et il les laissera à Nice après avoir passé par Paris. Les instructions ont été rédigées [1], et le Roi les a approuvées; son départ, qui devait avoir lieu la semaine prochaine, pourrait être retardé par l'arrivée du Général Govone; mais M. de Bismarck tenant, je ne sais pour quelle raison, à nouer les négociations à Florence et non à Berlin, il ne saurait tarder à se mettre en route, à moins d'un revirement nouveau dans les résolutions du Roi.

1874. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Particulière. Minute. Archives de l'Ambassade de Berlin.)

Berlin, 11 mars 1866.

Permettez-moi d'ajouter quelques mots à la lettre particulière que je vous écris pour vous rendre compte de l'audience dans laquelle j'ai remis au Roi la lettre de l'Empereur et des confidences que M. de Bismarck m'a faites aujourd'hui. Vous y verrez qu'on s'ouvre ici avec moi de telle façon que vous vous imaginerez vous-même fort aisément tout mon embarras quand on m'entretient des choses que je suis censé connaître et que j'ignore totalement. Je me suis tu avec le Roi, mais il m'a bien fallu déclarer à M. de Bismarck que je ne savais nullement ni ce que M. de Goltz avait été chargé de dire à l'Empereur ou à vous, ni ce qui lui avait été répondu. Il ne m'a certainement pas cru sur parole, et il me l'a bien prouvé en m'annonçant que vous aviez donné lecture de la lettre de l'Empereur à M. de Goltz, qui était parti de Berlin après avoir pris connaissance de celle du Roi. Vous jugerez vous-même j'espère que, dans ces conditions, il m'est difficile d'être un auditeur intelligent de ce que l'on me confie, un appréciateur utile des impressions produites ici par les avis venus de

[1] D'après Sybel (t. IV, p. 290-292), les instructions de Moltke furent rédigées le 12 mars.

Paris et du jugement qu'on porte de notre attitude et de nos intentions, enfin un rapporteur exact de ce que j'apprends. J'ai tout connu, grâce un peu aux indiscrétions des uns et des autres, et beaucoup à la confiance de M. de Bismarck, ou plutôt à la conviction où il était qu'il ne m'apprenait rien. Quand je dis que j'ai tout connu, je me trompe, car je ne sais les choses qu'à moitié, n'ayant vu ni la lettre du Roi, ni celle de l'Empereur, et je ne serais pas surpris si j'avais mal compris ce qui m'en a été dit. Je n'oublie pas que je ne dois ni graisser les roues, ni serrer les freins, et je me tiens de mon mieux entre ces deux abstentions; mais ne pensez-vous pas vous-même que je vous serai un pauvre serviteur si on finit par se persuader que j'y suis totalement oublié? Laissez-moi terminer en vous rappelant que, si l'Autriche et la Prusse se rapprochent, ce sera pour nouer une intimité nouvelle conclue sur un nouveau bail, que celui qui le subira ne pourra plus rompre de longtemps, et que nous serons les derniers à pouvoir nous en féliciter. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il n'entre pas la plus petite amertume dans ces quelques observations, et que je vous les soumets uniquement dans l'intérêt bien entendu du service de l'Empereur, et pour vous signaler une situation qui ne peut être bien appréciée que sur les lieux et quand on est, comme moi, tenu de voir et d'entendre mes interlocuteurs habituels.

1875. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Bavière, 241, n° 8.)

Munich, 11 mars 1866.
(Cabinet, 13 mars; Dir. pol., 14 mars.)

J'ai reçu les deux dépêches que Votre Excellence a bien voulu m'adresser, l'une concernant les troubles qui viennent d'éclater de nouveau dans le Liban, l'autre relative aux récents événements de Bucarest (1). Je m'empresse de vous remercier de ces deux communications.

(1) La seconde n'est autre que la circulaire du 1er mars.

J'ai eu l'honneur d'entretenir Votre Excellence des ouvertures que l'Autriche avait faites au Gouvernement bavarois et de l'accueil que le Cabinet impérial avait rencontré à Munich [1]. M. le Baron de Pfordten a rédigé à cette occasion un exposé de ses vues sur l'attitude que les États secondaires de l'Allemagne auraient à prendre dans la situation que leur fait la politique de la Prusse, et il en a donné communication au Cabinet de Dresde. Le Ministre bavarois s'est placé en présence de l'alternative suivante : ou l'Autriche saisira la Diète fédérale de son différend avec la Prusse, et, dans ce cas, les États secondaires devront se grouper autour d'elle fortement unis sur la base du droit fédéral; ou bien la politique autrichienne continuera de se mouvoir en dehors du terrain fédéral, et alors l'Allemagne secondaire n'aura d'autre parti à suivre que celui d'une stricte neutralité. Dans les deux cas, les États fédérés devront s'interdire toute alliance séparée soit avec l'Autriche soit avec la Prusse.

Cette communication a reçu l'entière adhésion du Cabinet de Dresde et vient d'être également faite aux Cabinets de Stuttgart, Darmstadt et Carlsruhe.

Il n'est pas vrai conséquemment que, ainsi que l'affirment quelques journaux, la Bavière songe à prendre de nouveau l'initiative d'une démarche à faire au sein de la Diète, et que, suivant l'expression du Prince Reuss, «les Chancelleries secondaires s'apprêtent à accoucher encore à Francfort de quelque enfant mort-né». Il s'agirait, tout au contraire, de s'abstenir de toute nouvelle démarche jusqu'au moment où l'Autriche appellerait l'Allemagne secondaire à se réunir autour d'elle.

Bien que je n'aie pas eu l'occasion de causer de cette nouvelle attitude de la Bavière avec M. le Baron de Pfordten, depuis quelques jours indisposé, je crois néanmoins pouvoir présenter les informations qui précèdent, d'après la source à laquelle je les ai recueillies, comme offrant toute garantie.

[1] Cf. des Méloizes, 21 et 26 février.

1876. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Autriche, 490, n° 28.)

Vienne, 11 mars 1866.
(Cabinet, 13 mars; Dir. pol., 15 mars.)

[Remise à l'Empereur François-Joseph du Grand Cordon de la Légion d'Honneur pour le Prince impérial d'Autriche.]

1877. Le Comte de Reculot, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Confédération germanique, 842, n° 67.)

Francfort, 12 mars 1866.
(Cabinet, 14 mars; Dir. pol., 16 mars.)

[Séance de la Diète du 12 mars pour enregistrer les changements réglementaires dans le commandement de la garnison fédérale de Francfort.

Le Comte de Reculot relate un entretien dont on lui aurait parlé entre le Baron de Werther et le Comte de Mensdorff à propos des dernières communications échangées entre les deux Cours de Berlin et de Vienne, et des réunions de Généraux à Vienne et à Prague [1]. Le Baron de Werther aurait déclaré que jamais la Prusse n'avait voulu faire la guerre, et aurait protesté contre les préparatifs militaires de l'Autriche. Il serait ensuite entré dans des explications sur la nécessité, pour la Prusse, de maintenir ses droits sur les Duchés. Le Comte de Mensdorff aurait répliqué que l'Autriche avait, elle aussi, des droits à faire valoir et son honneur à soutenir, et que du reste elle était prête à

[1] Il n'est fait allusion à cet entretien ni dans la correspondance de Vienne, ni dans celle de Berlin, ni dans Sybel. Quant aux préparatifs militaires, Sybel (t. IV, p. 302-304) indique, entre le 7 et le 13 mars, la réunion d'un conseil à Vienne, où furent convoqués seize généraux et qui discuta l'utilité de la formation de deux armées, l'une au Nord, l'autre au Midi. Mensdorff se serait déclaré hostile à toute mobilisation prématurée, mais aurait fait peu d'impression. D'autre part, sur les instances de Beust, les troupes de Bohême, de Moravie et de la Galicie occidentale furent renforcées.

s'entendre avec la Prusse, à condition qu'on lui fît des propositions sérieuses et acceptables.]

On m'assure que le Ministre de Russie à Berlin a eu ces jours-ci avec M. de Bismarck une conversation dans laquelle il a déclaré que le Cabinet de Saint-Pétersbourg n'avait pas l'intention d'intervenir dans la question des Duchés; mais que, cependant, il ne pouvait pas perdre de vue les intérêts considérables que la Russie a dans la Baltique.

M. d'Oubril a conseillé, me dit-on, au Premier Ministre de Prusse de remettre la solution de cette question à un Congrès dans le cas où les deux grandes Puissances allemandes ne parviendraient pas à s'entendre. Mais M. de Bismarck aurait repoussé bien loin une solution qui ne lui paraissait pas de nature à favoriser le triomphe de ses idées d'annexion.

1878. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Angleterre, 736, n° 50.)

Londres, 12 mars 1866.
(Cabinet, 14 mars; Dir. pol., 16 mars.)

Lord Clarendon m'a fait savoir, ce matin, que M. l'Ambassadeur d'Angleterre en Prusse avait lui-même rectifié les renseignements qu'il avait transmis à Londres au sujet de la dépêche, quelque peu comminatoire, qui aurait été expédiée à Vienne, aussitôt après le Conseil secret tenu à Berlin[1]. Lord Loftus croit pouvoir encore affirmer que des résolutions conçues dans le sens qu'il avait indiqué avaient été prises en effet dans ce Conseil, mais il ajoute qu'à la dernière heure le Roi aurait hésité à en faire, ainsi que cela avait été convenu d'abord, l'objet d'une communication immédiate à la Cour de Vienne. Le temps d'arrêt qui semble se produire en ce moment dans la politique agressive du Cabinet de Berlin serait dû, suivant Lord Loftus, aux conseils de la Reine douairière de Prusse, en même temps qu'à un certain amoindrissement de l'influence de M. de Bismarck sur

[1] Cf. La Tour d'Auvergne, 5 mars.

IMPRIMERIE NATIONALE.

l'esprit du Roi. Quelle que soit, d'ailleurs, la cause à laquelle il faille attribuer ce changement, Lord Clarendon se montre très satisfait de voir la situation perdre un peu du caractère menaçant qu'elle avait paru prendre dans ces derniers jours.

1879. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Déchiffrement. Autriche, 490, n° 29.)

Vienne, 12 mars 1866.
(Cabinet, 14 mars; Dir. pol., 16 mars.)

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire, le 6 de ce mois, sous le n° 21.

Ainsi que Votre Excellence a pu s'en apercevoir par ma correspondance du 9 (n° 26), le Comte de Mensdorff m'avait fait pressentir la disposition de son Gouvernement à porter devant une Conférence européenne la question du Sleswig et devant la Diète germanique celle du Holstein; mais, par contre, rien dans son langage ne m'avait autorisé à penser qu'il appréciait nos déclarations de neutralité au point de vue développé dans les dépêches dont le Prince de Metternich vous a donné connaissance. Ce n'est donc pas sans étonnement que j'ai lu les informations que Votre Excellence a eu l'obligeance de me transmettre à cet égard, et j'ai profité d'une occasion qui s'est présentée d'elle-même pour m'éclairer sur une contradiction dont je me rendais difficilement compte.

Il paraîtrait que les dépêches qui ont été communiquées à Votre Excellence, étant d'une date antérieure à la conversation que j'avais eue avec M. de Mensdorff, répondaient à des préoccupations qu'avait éveillées la correspondance de M. l'Ambassadeur d'Autriche, et au désir fort naturel du Cabinet de Vienne de rechercher par tous les moyens possibles et de tous côtés l'appui moral des Puissances étrangères contre la politique agressive de la Prusse. Mais, de même que, dans notre entretien, il avait reconnu la justesse des observations que je lui avais présentées, de même, aujourd'hui, M. de Mensdorff rend pleinement justice à celles que Votre Excellence a fait valoir dans sa conversation avec

le Prince de Metternich. Sans doute, dit-il, le Cabinet de Vienne verrait avec d'autant plus de satisfaction la France se prononcer, dès à présent, contre la Puissance agressive, qu'il croit que ce serait un moyen infaillible d'empêcher l'agression, mais il ne peut méconnaître que, en agissant ainsi, le Gouvernement de l'Empereur s'écarterait de la neutralité, et il comprend parfaitement qu'il n'en veuille point sortir. Ce qu'il demande donc aujourd'hui, c'est, d'une part, que nous fassions, comme d'ailleurs nous l'avons fait jusqu'à ce jour, entendre à Berlin un langage de tempérament et de conciliation, et, de l'autre, que nous veuillons continuer à exercer à Florence l'influence salutaire dont il se plaît à reconnaître les effets. A ce sujet, le Comte de Mensdorff m'a informé que le Gouvernement autrichien avait la preuve manifeste des efforts que M. de Bismarck faisait tenter à Florence pour entraîner le Gouvernement italien à attaquer la Vénétie. Les choses, à ce qu'il croit, seraient assez avancées de part et d'autre pour revêtir bientôt la forme de convention secrète, et des Généraux italiens seraient partis ou prêts à partir pour Berlin, afin d'y concerter les plans [1]. Le Gouvernement autrichien a découvert aussi la trace de quelques intrigues à Pesth auxquelles M. de Bismarck ne serait pas étranger. Toutes ces circonstances réunies ont contribué à lui faire prendre un langage et une attitude plus énergique vis-à-vis de la Prusse, et M. le Comte Karolyi paraît avoir été chargé de déclarer à Berlin qu'il était tout à fait inutile de faire des propositions contraires à l'honneur ou même aux intérêts de l'Autriche, attendu qu'on s'exposerait à un refus péremptoire. « L'Autriche ne désire pas la guerre, aurait-il dit, mais si vous la voulez vous l'aurez. »

De ses derniers rapports, il résultait qu'il soupçonne M. de Bismarck de préparer quelque projet ayant pour but de reprendre les questions de réformes fédérales soulevées avant l'alliance austro-prussienne, et d'y relier d'une façon ou d'une autre la question des Duchés.

[1] Le général Govone arriva à Berlin le 13 mars.

1880. Drouyn de Lhuys au Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich. (Télégr. Minute à chiffrer. Bavière, 241.)

Paris, 13 mars 1866, midi 50.

Reçu votre dépêche du 11 mars.

Étudiez attentivement et faites-nous connaître avec détail la politique probable et les tendances avouées ou secrètes de la Cour de Munich dans le débat austro-prussien.

1881. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Déchiffrement. Archives de l'Ambassade de Vienne, 70.)

Paris, 13 mars 1866, 12 h. 55 soir.
(Reçu à 5 h. 5 soir.)

Il serait question d'un projet *personnel* de l'Empereur François-Joseph qui consisterait dans un échange de la Vénétie contre la Servie, la Bosnie et l'Herzégovine, moyennant une double indemnité pécuniaire payée à l'Autriche par l'Italie et à la Turquie par l'Autriche. Recherchez ce qu'il y a de vrai dans cette nouvelle, et dites-le moi dans une lettre particulière et confidentielle.

1882. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 355, n° 41.)

Berlin, 13 mars 1866.
(Cabinet, 16 mars; Dir. pol., 17 mars.)

[Échange des ratifications du traité, conclu le 31 décembre 1865, entre l'Italie et le Zollverein. Envoi du procès-verbal signé à cette occasion entre les Parties contractantes.]

1883. Le Marquis de Cadore, Ministre à Carlsruhe, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Bade, 46, n° 8.)

Carlsruhe, 13 mars 1866.
(Cabinet, 16 mars; Dir. pol., 17 mars.)

[Le Marquis de Cadore rend compte d'une audience qui lui a été accordée par le Grand-Duc. Celui-ci lui a parlé de la situation de l'Allemagne, mais il s'est constamment tenu dans les généralités. Sa réserve peut s'expliquer par un défaut d'entente entre les principaux membres de son Gouvernement. Le Ministre des Affaires étrangères est en désaccord avec la plus grande partie de ses Collègues et n'a pu, jusqu'à présent, gagner la confiance de son Souverain. Incertitude du Baron d'Edelsheim sur les intentions de M. de Pfordten [1]. Cependant le Ministre de Bavière [2] vient de recevoir des instructions qu'il ne tardera sans doute pas à communiquer au Ministre des Affaires étrangères.

P. S. — Interpellations relatives à la question des Duchés dans la deuxième Chambre, le 12 mars. Le Baron d'Edelsheim déclare que, dans les circonstances actuelles, il ne peut faire connaître sa politique dans tous les détails, et qu'il se réserve sa liberté d'action. La Chambre a adopté cette manière de voir, et il n'y a pour ainsi dire pas eu de discussion.]

1884. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 355, n° 42.)

Berlin, 14 mars 1866.
(Cabinet, 16 mars; Dir. pol., 17 mars.)

Il serait constant, s'il fallait en croire les Représentants des Cours secondaires à Berlin, que les États du Midi se sont concertés et ont réglé la conduite qu'ils tiendront d'un commun accord. La Saxe, la Bavière, le Wurtemberg, la Hesse Grand-Ducale et Bade ont, dit-on, résolu d'invoquer l'une des clauses du Pacte fédéral, et de rappeler à l'Autriche et à la Prusse qu'aucune des Puissances confédérées ne peut ouvrir les hostilités contre une

(1) Cf. des Méloizes, 11 mars.
(2) Le baron de Malzen.

autre sans avoir préalablement soumis les griefs à la Diète, et on arriverait ainsi à saisir de nouveau l'Assemblée fédérale de la question des Duchés [1]. On raconte également que cette entente s'est établie sous les auspices de l'Autriche, et qu'elle aurait en définitive pour véritable objet de constituer la Prusse en état de violation manifeste de ses devoirs fédéraux, et d'autoriser par conséquent toutes les Cours confédérées à se grouper activement autour de la première de ces deux Puissances qui aurait respecté ses obligations d'État confédéré, pendant que le Gouvernement prussien les aurait totalement méconnues. On assure enfin que cette détermination aurait été prise dans la conviction qu'il serait impossible aux Puissances qui s'y sont ralliées d'observer une stricte neutralité entre les deux grandes Cours allemandes, et que, forcées d'opter, elles avaient pris d'avance le parti de s'unir à l'Autriche. Les États secondaires de l'Allemagne du Nord n'ont pas été invités à participer à ces négociations; on a jugé qu'ils ne consentiraient pas à s'engager dans une action qui les exposait aux premiers coups de la Prusse, et on a préféré s'abstenir de solliciter leur concours.

Je ne saurais, Monsieur le Ministre, garantir l'exactitude d'aucun de ces renseignements, bien que quelques-uns de mes Collègues, en situation d'être bien informés, m'en aient entretenu comme s'il n'était plus permis d'en douter, et en se félicitant d'un accord qui, en mettant toutes les forces de l'Allemagne méridionale à la disposition de l'Autriche, est de nature à contenir la Prusse et à prévenir l'explosion d'une guerre dont les États secondaires seraient peut-être les seules victimes. Si tous ces bruits sont fondés, Votre Excellence en aura reçu l'avis par d'autres voies. Pour ma part, je me bornerai à faire remarquer que M. de Bismarck ne semblait pas, la dernière fois que je l'ai vu, soupçonner ce rapprochement entre les États secondaires du midi de l'Allemagne et l'Autriche. Il m'a paru croire, au contraire, que la Bavière n'était nullement disposée à modifier l'attitude qu'elle a prise après la Convention de Gastein, ni à sortir sous aucun prétexte, pour le moment, de la neutralité qu'elle s'est imposée [2].

[1] Cf. Forth-Rouen, 10 mars; des Méloizes, 11 mars; Cadore, 13 mars.
[2] Cf. Benedetti, particulière, 11 mars.

On annonce la prochaine arrivée d'un officier général italien, le Général Govone [1], qui viendrait à Berlin chargé d'une mission importante; cette nouvelle, qui aurait été divulguée, dit-on, par une indiscrétion du Maréchal de Wrangel, a causé une certaine émotion. Si elle se confirmait, on ne manquerait pas de croire que la Prusse et l'Italie négocient un traité d'alliance offensive et défensive en prévision d'une guerre prochaine, et je n'ai pas besoin de vous dire à quel point cet incident éveille déjà l'attention publique et celle de mes Collègues allemands.

1885. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Hesse-Darmstadt, 29.)

Darmstadt, 14 mars 1866, 2h 25 soir.
(Reçu à 3h 1/2 soir.)

Le Baron de Dalwigk, sans que je l'aie provoqué, vous demande d'étendre à la question danoise la Conférence danubienne, d'admettre un Plénipotentiaire germanique, et de diminuer ainsi les chances de guerre en Allemagne.

(Voir la fin de ma dépêche n° 6 [2].)

1886. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Hesse-Darmstadt, 29, n° 7.)

Darmstadt, 14 mars 1866.
(Cabinet, 16 mars; Dir. pol., 17 mars.)

J'ai eu l'honneur d'écrire le 2, à Votre Excellence, sous le n° 6 de la Direction politique. Je terminais ma dépêche en prévoyant le cas où M. de Dalwigk en viendrait à m'exprimer le désir de voir un Plénipotentiaire allemand figurer à la Conférence, — et j'avais soin d'ajouter que jusqu'alors il ne m'avait, à la vérité, rien dit à cet égard.

Je l'ai trouvé ce matin avec le Ministre de Saxe. Après que

[1] Govone arriva à Berlin le 13 mars.

[2] Du 2 mars.

M. de Bose se fût retiré, le Baron (sans provocation de ma part, je n'ai pas besoin de le dire) m'a formellement prié de faire connaître son opinion à Votre Excellence.

Il m'a dit que cette opinion était personnelle, — qu'il ne s'était pas entendu avec d'autres Gouvernements, — mais qu'il était convaincu de bien connaître le sentiment des États secondaires, — que, lui personnellement, et avec lui tout le monde en Allemagne, verrait un bienfait dans l'admission d'un Plénipotentiaire de la Confédération aux Conférences de Paris et dans l'extension de ces conférences aux questions du Nord. — Les circonstances deviennent graves, a-t-il dit à peu près; M. de Bismarck veut la guerre, et le Roi ne pourra peut-être plus résister longtemps à son Ministre. Dans quelques semaines peut-être, l'Autriche, qui est prête, trouvera qu'elle a assez fait preuve de patience. Elle saura regagner par des garanties nécessaires l'amitié des États allemands. Le Wurtemberg, hésitant il y a quelques mois, est très franc aujourd'hui Le Grand-Duché de Bade lui-même finirait par céder au mouvement général. L'ardeur de la Prusse et la force que se sent l'Autriche rendent donc désormais une guerre tout à fait possible. Il faut que les questions allemandes se dénouent, et il ne sera pas étonnant que l'on tire le canon, à moins que, par un bonheur inespéré, la Conférence réunie au sujet du Bas-Danube, élargissant le cadre de ses travaux, ne s'empare avec autorité de la solution pacifique du conflit actuel.

— C'est alors que je demandai à M. de Dalwigk si les idées qu'il venait de m'exprimer avec cette netteté sur l'admission d'un Plénipotentiaire de la Confédération étaient le résultat d'un concert établi entre lui et ses Collègues des autres seconds États. — Non, me répondit-il, elles me sont personnelles; mais, sans qu'il y ait eu entente spéciale et préalable entre mes Collègues étrangers et moi, elles se rencontrent avec les leurs; — elles cadrent, d'ailleurs, avec le principe si sage et si productif qui tend désormais de plus en plus à soumettre à de pacifiques et communes délibérations les difficultés qui dans d'autres siècles allumaient des guerres interminables, — et je désirerais qu'elles fussent portées à la connaissance du Gouvernement de l'Empereur.

1887. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Saxe, 141, n° 20.)

Dresde, 14 mars 1866.
(Dir. pol., 19 mars.)

On ne sait encore rien de positif au sujet des intentions actuelles de la Prusse. La guerre, imminente d'après les uns, serait ajournée selon d'autres. Samedi dernier, le Premier Ministre du Roi Guillaume, dînant chez le Représentant de la Saxe[1], lui aurait dit : «Je veux la guerre, nous sommes en mesure de la faire; nous avons beaucoup plus de canons rayés que les Autrichiens, et nos rapports avec la France sont excellents.» — Les Prussiens se mettant en campagne contre l'Autriche, leur première opération serait d'occuper la Saxe, qui doit être ou l'alliée de la Prusse, ou se résigner à voir son territoire envahi. Telle a été toutefois l'opinion motivée de tous les généraux prussiens consultés sur la guerre. La Saxe ne saurait être neutre. Elle doit être pour ou contre la Prusse. On ne se fait aucune illusion ici à ce sujet. Toute les mesures sont prises en conséquence. Le matériel de guerre disséminé dans le Royaume vient d'être réuni dans la capitale pour, de là, être transporté dans la forteresse de Koenigstein, ou suivre l'armée saxonne dans les positions qu'elle occupera sur les frontières de la Bohême et de la Bavière. Mais que deviendront les richesses artistiques qui font la gloire et la fortune de Dresde? De tout temps la Prusse les a convoitées. Après le partage de la Saxe, elle en avait réclamé la moitié comme sa propriété

Ceux qui croient que le Cabinet de Berlin a ajourné, pour le moment, son entrée en campagne, appuient leur opinion, premièrement, sur un échange de lettres qui aurait eu lieu entre d'augustes personnages à Vienne et à Berlin[2]; secondement, sur les informations transmises de Paris par le Comte de Goltz[3], moins confiant cette fois que lorsqu'il avait eu à s'expliquer sur

[1] Le comte de Hohenthal.

[2] Il est fait vraisemblablement allusion ici à la lettre de François-Joseph à Guillaume Ier dont il est question dans la dépêche de Benedetti du 10 mars, n° 39.

[3] Cf. Benedetti, particulière, 11 mars, et p. 389, n. 3.

nos intentions présumées, dans le Conseil tenu à Berlin immédiatement après son arrivée de France, et, enfin, sur l'effet produit en Allemagne par la discussion du Corps législatif au sujet des affaires allemandes[1]. Le Ministre de Prusse à Paris aurait écrit que son Gouvernement devait consulter les populations, et c'est ce qu'il ne voudra jamais. M. de Bismarck serait très mécontent de son Ambassadeur à Paris, «le plus détestable des subordonnés», disait-il dernièrement à un diplomate étranger.

Un article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* semblerait donner raison à ceux qui croient au maintien momentané de la paix[2]. Cet article, reproduit par toutes les feuilles européennes, a pour but d'établir qu'il n'est nullement question de guerre entre l'Autriche et la Prusse, que tout peut encore s'arranger au moyen d'une réforme fédérale, laquelle, d'après ce qu'on entend à Berlin, partageant l'Allemagne en deux, porterait la suzeraineté de la Prusse jusqu'aux rives du Mein. Est-ce une embûche ou une échappatoire que cette publication dans la feuille de M. de Bismarck? Les pessimistes croient que ce n'est qu'une manœuvre pour masquer un coup de main imminent sur la Saxe. Ainsi que j'avais l'honneur de vous le mander, bien que les affaires commencent à se ressentir de l'extrême tension de la

(1) L'Empereur avait ouvert la session des Chambres le 22 janvier 1866. Dans le discours du trône, il avait déclaré «qu'à l'extérieur la paix semblait assurée partout, car partout on cherchait les moyens de dénouer amicalement les difficultés au lieu de les trancher par les armes». «À l'égard de l'Allemagne, avait-il ajouté, mon intention est de continuer à observer une politique de neutralité, qui, sans nous empêcher parfois de nous affliger ou de nous réjouir, nous laisse cependant étrangers à des questions où nos intérêts ne sont pas directement engagés.» (*Arch. diplom.*, 1866, t. Ier, p. 161 et suiv.) Au Sénat, l'adresse, qui ne fut qu'une paraphrase du discours du trône, fut brièvement discutée et votée sans difficulté. Au Corps législatif, le projet d'adresse préparé par la commission gardait le silence sur l'affaire des Duchés. Les 2 et 3 mars, sur les instances de Jules Favre, de Thiers, d'Émile Ollivier et de plusieurs autres membres, la Chambre décida de discuter la question, dont elle apercevait la gravité. La plupart des orateurs désapprouvèrent la politique violente de la Prusse. La commission proposa alors une rédaction vague, qui constatait seulement que la neutralité de la France ne la laissait pas indifférente aux événements. Des formules plus précises et plus accentuées furent proposées; le Ministre d'État, Rouher, réussit à les faire écarter.

(2) Cf. Benedetti, 11 mars, n° 40.

situation, les esprits en Saxe sont calmes en général[1]. La Cour donne l'exemple. Chez le Prince royal on monte des pièces françaises, avec l'aide de la Légation. Son frère, le Prince Georges, donne des représentations équestres dans son manège. Au lieu de cela, en Prusse tout s'agite contre le Gouvernement. Un essai de mobilisation fait à Berlin n'a pas réussi, et un ami du Roi a eu le courage de lui dire que, si on poursuivait ces essais, ils amèneraient certainement des troubles.

Les résolutions auxquelles on semble s'arrêter à Vienne seraient également de nature à donner lieu au Gouvernement prussien de réfléchir. Dès le début du conflit, l'Autriche, tout en voulant bien se servir des sympathies allemandes qui lui sont acquises, n'entendait cependant faire aucun sacrifice à la Confédération, et croyait qu'il lui était possible de maintenir toujours son caractère de grande Puissance européenne à l'égard des mesures définitives à prendre au sujet des Duchés. C'est alors que le Baron de Beust mit en avant l'article XI du Pacte fédéral[2], véritable palladium de la Confédération dans les circonstances actuelles, et qu'il en développa toutes les conséquences dans un remarquable écrit publié dans une des feuilles de la *Gazette semi-officielle de Leipzig*, dont je transmets ci-joint la traduction à Votre Excellence. La lettre et l'esprit de l'article ne laissent aucun doute sur les devoirs imposés à l'Autriche et à la Prusse, aussi bien qu'au reste de l'Allemagne, à l'égard du conflit pendant. Tout a été prévu, et rien ne peut être fait qu'à la Diète. Il ne peut se conclure d'alliances séparées, ni se faire de déclaration isolée de neutralité autre part qu'à Francfort, entre tous les confédérés. L'Autriche a été longue à se rendre à ces raisonnements. Elle voulait conserver sa liberté de mouvement et s'allier avec qui elle voudrait. Le Grand-Duc de Hesse était prêt, par exemple, à courir les hasards de sa fortune. Il lui en coûtait d'abdiquer son rôle de grande Puissance, pour s'allier avec des confédérés trop longtemps négligés et écartés. Après bien des négociations, le Baron de Beust croit avoir enfin réussi à amener l'Autriche à modifier son point de vue, et, comme toujours, le Ministre saxon, réservant le premier rôle à la Bavière,

(1) Cf. Forth-Rouen, 10 mars.

(2) Cf. t. V, p. 71, n. 1.

aurait décidé le Cabinet de Vienne à s'entendre avec Munich sur les démarches à faire pour saisir la Diète de son différend avec la Prusse. La Bavière, *ainsi fixée*, a fait ses conditions. L'Autriche, désavouant son passé, devra prendre l'engagement de s'entendre avec les États secondaires sur le sort définitif des Duchés, et se soumettre aux résolutions de la majorité, lorsque le moment de les exprimer sera venu. L'Autriche acceptant ces conditions, elle n'est plus en jeu; — c'est la Diète qui se substitue à elle et qui recevra et répondra à la déclaration de guerre de la Prusse, dans le cas où cette déclaration aurait lieu. L'Allemagne entière, sauf quelques petits Duchés, suivra certainement l'Autriche à Francfort. Elle peut déjà compter sur la Bavière, la Saxe, le Wurtemberg, le Grand-Duché de Hesse, Bade, etc. Le Hanovre fait le mort, et, quelque confiance que puisse avoir M. de Bismarck dans ses canons rayés, il est des généraux à Berlin qui connaissent la vertu des gros bataillons!

J'ai déjà informé Votre Excellence que, en dehors de ce qui découlerait du recours de l'Autriche à la Diète, conformément à l'article XI du Pacte fédéral, la Saxe et la Bavière sont tombées également d'accord sur les devoirs incombant à chacun des États fédérés pour assurer la neutralité de tous. Si donc demain la Prusse envahissait la Saxe, la Bavière devrait se considérer comme en guerre avec l'agresseur. Il est à croire que rien ne pourra entraver l'accomplissement de ces engagements, pris en prévision de toutes les éventualités possibles.

Le Wurtemberg a parlé d'un Congrès général! C'est le fond de la pensée de chacun, et ceux qui, à une autre époque, ont manifesté le moins d'empressement à accueillir cette idée, se montrent aujourd'hui les plus ardents à proclamer que c'est le seul moyen d'assurer la paix à l'Europe.

1888. Meroux de Valois, Agent consulaire à Kiel, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Danemark, Kiel, 14, n° 1173.)

Kiel, 14 mars 1866.
(Cabinet, 16 mars; Dir. pol., 17 mars.)

[Devant la menace d'une guerre austro-prussienne, on exprime ouvertement le désir que l'Europe s'arroge le droit de

mettre la main aux affaires allemandes, et que, dès la Conférence réunie à Paris pour régler la question danubienne, le Congrès proposé il y a deux ans par Napoléon III puisse se constituer. On croit que, si la proposition en était renouvelée, l'Autriche et les États de la Confédération s'y rallieraient, et que la Prusse ne pourrait refuser de s'y faire représenter. On désire que la Prusse ne réalise pas trop brusquement ses ambitions, et qu'elle laisse aux habitants des Duchés le temps de se préparer à l'annexion et de s'élever à la dignité de sujets du Roi de Prusse.]

1889. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, à Drouyn de Lhuys. (Orig., avec déchiffrement. Bavière, 241, n° 9.)

Munich, 14 mars 1866.
(Cabinet, 17 mars; Dir. pol., 19 mars.)

J'ai vu hier M. le Ministre des Affaires étrangères, et je lui ai parlé de l'attitude que vient de prendre la Bavière au milieu de la crise qui menace de nouveau de troubler la paix entre les deux grandes Puissances germaniques.

« En signant le pacte fédéral, m'a dit M. le Baron de Pfordten, l'Autriche et la Prusse ont renoncé à faire la guerre l'une contre l'autre, et il est du devoir de leurs Confédérés de leur rappeler leurs engagements en leur disant : soumettez votre différend à la Diéte fédérale. Ce langage est en même temps conforme à notre intérêt. Encore que la Bavière puisse vivre hors de la Confédération, la Constitution fédérale lui assure des garanties sous le bénéfice desquelles elle doit chercher à se maintenir aussi longtemps que possible. Elles lui feraient défaut le jour où les deux grandes Puissances se feraient la guerre en violation de l'une de ses prescriptions essentielles. Ce jour-là en effet, la Confédération aurait cessé d'exister.

« À Vienne, je le sais, on se plaint amèrement de nous, et, à Paris, le Prince de Metternich ne se fait pas faute d'incriminer notre conduite et l'abandon dans lequel, dit-il, nous laissons l'Autriche. »

Ces plaintes, lui dis-je, me paraissent manquer de fonde-

ment, aujourd'hui que vous offrez à l'Autriche, sur le terrain fédéral qui est le terrain du droit, le moyen de s'assurer votre concours. La question est de savoir jusqu'où irait ce concours. Si vous êtes décidé, le cas échéant, à sortir du domaine des protocoles pour entrer avec l'Autriche dans celui de l'action, en la conviant à entrer dans cette voie vous faites beaucoup.

« Assurément, répliqua le Ministre, nous faisons beaucoup. Ce que je crains, c'est que le parti que nous lui conseillons, l'Autriche ne s'y résigne qu'à la dernière heure, alors qu'il n'y aurait plus aucune chance de prévenir un conflit.

« Quant à présent du moins, elle ne paraît nullement disposée à une démarche dont le prélude devrait être la remise aux mains de l'Allemagne des territoires qu'elle détient en vertu de la Convention de Gastein. Or, si l'on attend à Vienne pour prendre un parti que la guerre ait éclaté ou soit devenue inévitable, avant de nous y engager à la suite de l'Autriche nous aurions plus d'une question à lui faire. Nous demanderions combien d'hommes elle sera en mesure de mettre en ligne dans le nord, au midi et sur le Danube. Mes informations me font considérer comme certain que, si l'Autriche était attaquée par la Prusse, elle le serait le même jour par l'Italie. Les rapports qui me viennent de Pétersbourg me montrent, d'autre part, la Russie se résignant à l'absorption des Duchés par la Prusse, en échange d'équivalents qui lui sont promis sans doute dans les Principautés. Indépendamment des difficultés de sa situation intérieure, l'Autriche aurait donc affaire à l'Italie et à la Russie en même temps qu'à la Prusse. Sa position serait alors des plus critiques; et, vous comprenez que je regarde à ne pas m'engager légèrement à sa suite en présence de telles éventualités. Si la Bavière est entraînée à la guerre, je n'aurai pas la ressource de dire que le Roi l'a voulu, et vous pouvez juger vous-mêmes si l'opinion publique est à la guerre et si elle en est restée, sur la question des Duchés, au diapason où elle était montée en 1864.

« Je ne puis oublier les leçons du passé. En 1849, n'avions-nous pas conclu, dans des conditions presque identiques, un traité d'alliance avec l'Autriche et avec le Wurtemberg? Nous avions mis aussitôt nos troupes en campagne, et déjà un engagement avait eu lieu avec l'armée prussienne, alors que, sans nous,

l'Autriche signait la paix à Olmütz. Quant au Wurtemberg, il n'avait pas mis sur pied un seul régiment, et, le lendemain du jour où il avait signé l'alliance, le feu Roi Guillaume faisait appel à la Russie pour l'aider à s'en dégager.

«Les résolutions de la Prusse sont enveloppées en ce moment du plus grand mystère. M. de Bismarck, habituellement si peu réservé, observe, m'écrit-on de Berlin, un silence absolu. Nous savons seulement que le Comte de Goltz a mission de tenter un nouvel effort auprès de l'Empereur pour s'assurer la neutralité bienveillante de la France. C'est là, c'est aux Tuileries qu'est toujours le nœud de la question. M. de Bismarck ne fera que ce que l'Empereur lui permettra de faire.»

M. de Pfordten a ajouté qu'il avait envoyé son mémoire[1] à M. de Wendland, avec mission d'en donner connaissance au Gouvernement de l'Empereur[2]. Il m'a confirmé l'envoi de cette communication aux Cabinets de Stuttgart, Carlsruhe, Darmstadt et Wiesbaden. Il m'a dit qu'il s'était abstenu de l'adresser aux Cabinets du nord de l'Allemagne qui, comme celui de Hanovre, pourraient éprouver de l'embarras à se prononcer.

Dans le cours de cette conversation, dont je viens de rendre sinon toujours les expressions textuelles, au moins la physionomie et les traits essentiels, [*Déchiffrement*] le Baron de Pfordten s'est montré animé envers le Cabinet de Vienne de rancunes d'autant plus vives qu'il ne se sent peut-être pas lui-même exempt de tout reproche. J'ai pu observer, en sens inverse, qu'il ne s'exprime plus sur le compte de la Prusse avec la même aigreur que par le passé, et l'on m'assure que, dans ses conversations privées, il va jusqu'à montrer de l'admiration pour la hardiesse du Président du Conseil du Roi de Prusse. Il s'est opéré sous ce rapport, dans l'esprit du Ministre de Bavière, un revirement complet, qui remonte à la signature des arrangements de Gastein.

Impressionnable comme l'est le Baron de Pfordten, on ne peut sans doute compter que son sentiment du lendemain soit toujours conforme à celui de la veille, mais les mécomptes que le

[1] Cf. des Méloizes, 11 mars.

[2] Note marginale au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «M. de Wendland ne me l'a point communiqué.»

Cabinet de Vienne lui a inspirés dans les deux phases les plus importantes de sa vie politique ont laissé en lui des impressions trop profondes pour ne pas être durables. L'importance qu'il attache à la conservation du lien fédéral l'engagerait seule à mettre de côté ses rancunes dans le cas où l'Autriche se déciderait à invoquer à Francfort l'appui de la Confédération. Votre Excellence peut juger, par les réserves dont il a accompagné sa réponse à ma question sur ce point, que son action ne s'exercerait, même dans cette hypothèse, que dans une mesure prudente.

Quant à la conduite que tiendrait la Bavière en cas d'un conflit qui déchirerait le Pacte fédéral, le Baron de Pfordten l'indique lui-même dans la communication aux Cabinets allemands; il tâcherait de rester neutre et attendrait les événements, en s'inspirant, comme il le disait à l'un de mes Collègues allemands, de l'intérêt égoïste accepté à Berlin. Il est à prévoir que, dans cette position, le Cabinet de Munich ne resterait pas insensible aux efforts que l'on continuerait sans doute de faire pour obtenir son concours, et rien ne l'empêcherait de se tourner du côté qui lui présenterait le plus de garanties et de plus sérieux avantages. La Prusse, entourée du prestige que donne le succès, triompherait sans peine, vis-à-vis de l'opinion, comme elle semble l'avoir fait déjà, vis-à-vis des Ministres, de l'impopularité si générale que soulevait naguère la politique de M. de Bismarck. S'il est vrai que les rêves de l'ambition prussienne ne dépassent pas la ligne du Mein, ils n'auraient rien d'inconciliable avec les intérêts de la Bavière, et la diplomatie prussienne pourrait, avec espoir de succès, faire miroiter aux yeux des hommes d'Etat la perspective d'une hégémonie sur les territoires situés en deçà, idée que caressent déjà un certain nombre de politiques bavarois.

Le télégramme que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser et qui m'est parvenu à mon retour du Ministère des Affaires étrangères m'a encouragé à entrer dans ces développements[1]. Je continuerai de faire des questions de Votre Excellence l'objet d'une étude attentive.

P.-S. — Au moment d'expédier cette dépêche, j'apprends que la Prusse a renouvelé dernièrement ses démarches pour obtenir

[1] Cf. Drouyn de Lhuys, télégramme, 13 mars.

une promesse de neutralité, en cas de guerre avec l'Autriche. M. de Pfordten s'est refusé à prendre aucun engagement. En même temps, l'Autriche faisait de nouvelles instances à l'effet de s'assurer le concours de la Bavière pour cette même éventualité. M. de Pfordten s'y est également refusé en se référant à ses récentes déclarations.

1890. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Russie, 236, n° 23.)

Saint-Pétersbourg, 14 mars 1864.
(Cabinet, 22 mars; Dir. pol., 23 mars.)

J'ai l'honneur d'accuser réception à Votre Excellence des dépêches qu'elle a bien voulu m'adresser jusqu'au n° 16 [1].

Le Prince Gortchakoff, aujourd'hui rassuré sur les dispositions que les Puissances apporteront à la Conférence de Paris, semble vouloir accentuer davantage sa politique à l'égard des Principautés danubiennes. Le *Journal de Saint-Pétersbourg* reproduit dans son numéro d'hier un article de la *Gazette de l'Académie* (qui a des attaches officielles) dans lequel le Gouvernement russe prend, vis-à-vis de l'Autriche en particulier et en vue d'éventualités de remaniements territoriaux, une attitude tout à fait belliqueuse.

Je signale cet article à Votre Excellence comme un symptôme intéressant des dispositions qui règnent en haut lieu et que quelques mots récemment échappés à la plume de l'Empereur confirment de tous points. Un télégramme arrivé au Prince Gortchakoff lui signalait de Vienne des bruits d'échange de la Vénétie contre la Roumanie [2]. Communiquée à l'Empereur, la dépêche revenue de chez Sa Majesté avec ces mots au crayon « *inadmissible jusqu'à la guerre* », j'ai demandé à mon interlocuteur si, dans la pensée de l'Empereur, c'était jusqu'à la guerre *inclusivement ou exclusivement*, mais je n'ai pas obtenu de réponse. Si j'en crois le langage que l'on prête à des gens importants, il

[1] Du 8 mars.

[2] Cf. Drouyn de Lhuys à Gramont, télégramme, 13 mars.

IMPRIMERIE NATIONALE.

n'y aurait qu'une voix pour déclarer, en ce moment, impossible toute guerre extérieure.

Les journaux de Moscou commencent à se préoccuper de la question qu'indiquait le télégramme dont j'ai fait mention. L'organe de M. Katkoff soutient que le Gouvernement impérial ne pourrait consentir à l'établissement de l'Autriche dans les Principautés *sans compensations;* mais il laisse entrevoir que la Russie pourrait les trouver dans le rappel de quelques-unes des obligations qui lui ont été imposées par le traité de Paris. Quelles que soient les prévisions du Gouvernement russe, il continue à démentir hautement les bruits répandus par la presse étrangère d'une concentration de troupes en Bessarabie et en Podolie.

1891. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Déchiffrement. Autriche, 490, n° 30.)

Vienne, 14 mars 1866.
(Cabinet, 16 mars; Dir. pol., 19 mars.)

[Le Duc de Gramont a reçu la visite du Prince Couza, arrivé l'avant-veille à Vienne. Le Prince ne garde dans son cœur ni esprit de vengeance ni pensée de retour. Il se met aux ordres de l'Empereur pour venir à Paris, si ce dernier le juge utile, en qualité simplement d'homme privé venant donner sur son pays des informations qui pourraient être désirées par le Gouvernement impérial. Si l'Empereur ne pense pas que sa présence puisse être souhaitable, il se rendra à Florence. Le langage du Prince est sans amertume. Il met tous ses malheurs sur le compte des circonstances.]

NOTICES

SUR

LES AGENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS[1].

Amelot de Chaillou (Léon-Édouard, vicomte, puis comte), né à Senlis (Oise) le 7 octobre 1832.

Entré aux Affaires étrangères, 21 décembre 1853; 3e secrétaire à Rio-de-Janeiro, 27 octobre 1857; en disponibilité, sur sa demande, du 2 janvier au 11 novembre 1858; à Copenhague, 12 novembre 1858; à Saint-Pétersbourg, 7 mars 1862; à Athènes, 25 novembre 1863; 2e secrétaire à Francfort, 20 octobre 1865; à Stockholm, 10 février 1866; à Buenos-Ayres, 14 décembre 1866; à Munich, 26 juillet 1873; 1er secrétaire à Rio, 27 mars 1875; à Berne, 31 décembre 1875; à Rome, 23 décembre 1876; chargé d'affaires à Buenos-Ayres, 3 mai 1878; ministre plénipotentiaire, 18 décembre 1878; à Rio, 2 mars 1882; au Monténégro, 29 novembre 1890; admis à la retraite, 11 octobre 1892.

Armand (Ernest, comte), né le 6 mars 1829; mort le 28 novembre 1898.

Entré aux Affaires étrangères, 1er mai 1850; attaché à La Haye, même date; à Londres, 3 mars 1854; au Cabinet, 24 février 1855; chargé d'affaires à Hanovre, 13 novembre 1862; 2e secrétaire à Rome, 16 mars 1864; 1er secrétaire, 5 octobre 1864; chargé d'affaires, 13 juillet-6 octobre 1865, 26 octobre-15 décembre 1866, 4 août-15 novembre 1867; créé comte romain, 22 novembre 1867; chef du Cabinet et ministre plénipotentiaire de 2e classe, 27 décembre 1869; ministre à Lisbonne, 12 avril 1870; ministre plénipotentiaire de 1re classe, sans poste, 13 décembre 1877; admis à la retraite, 7 mars 1878.

[1] Pour les Agents diplomatiques français dont le nom figurait déjà dans les six premiers volumes, se reporter au tome Ier, p. 356-362, au tome II, p. 377-378, au tome III, p. 375-377, au tome IV, p. 377-381, au tome V, p. 429-430, et au tome VI, p. 467.

BANNEVILLE (Gaston-Robert MORIN, marquis DE), né le 26 avril 1818, mort à Paris le 13 juin 1881.

Entré aux Affaires étrangères en décembre 1835; attaché à Londres, février 1840; au Cabinet, décembre 1841; 2e secrétaire à Berne, mars 1844; à Munich, 1847; démissionnaire, mars 1848; à Naples, 3 mars 1852; 1er secrétaire à Vienne, 30 avril 1856; 2e plénipotentiaire aux conférences de Zurich, août 1859; ministre plénipotentiaire à Munich, 7 décembre 1859; directeur politique, 10 août 1861; ambassadeur à Berne, 28 octobre 1866; à Rome, 14 août 1868; démissionnaire, 12 septembre 1870; ambassadeur à Vienne, 10 mars 1871; admis à la retraite, septembre 1873.

BERSOLLE (Auguste-Jules-Marie DE), né à Paris le 23 octobre 1829, mort à Belgrade, dans l'exercice de ses fonctions, le 5 avril 1877.

Entré aux Affaires étrangères, 17 décembre 1851; attaché à Constantinople, 3 avril 1853; à Naples, 15 mars 1854; au département, 31 août 1856; à La Haye, 13 novembre 1856; à Rome, 28 février 1857; à Madrid, 21 octobre 1857; 3e secrétaire en Chine, 6 mars 1859; en disponibilité, 22 octobre 1859; à Hambourg, 29 janvier 1862; 3e secrétaire à Francfort, janvier 1863; à Athènes, 11 mars 1863; à Saint-Pétersbourg, 22 décembre 1864; 2e secrétaire, 28 mars 1868; à Bruxelles, 23 novembre 1868; 1er secrétaire; en disponibilité sur sa demande, 31 décembre 1875; agent diplomatique et consul général à Belgrade, 1er novembre 1876.

BOURQUENEY (François-Adolphe, baron, puis comte DE), né à Paris le 7 janvier 1799, mort le 26 décembre 1869.

Entré aux Affaires étrangères, 17 avril 1816; attaché à Washington, 1er avril 1819; 3e secrétaire à Londres, 27 septembre 1820; 2e secrétaire à Berne, 1er juin 1823; remplacé, 9 juin 1824; mis en inactivité, 28 août 1830; commis au Cabinet, 1er mai 1834; 1er secrétaire *par intérim*, à Londres, 1er mars 1835; titularisé, 11 septembre 1835; chargé d'affaires, 1er novembre 1840; chargé de gérer, *par intérim*, avec le titre et les pouvoirs de ministre plénipotentiaire, l'ambassade de Constantinople, 15 octobre 1841; ambassadeur, 16 avril 1844; en disponibilité, 15 juillet 1848; ministre à Vienne, 17 février 1853; sénateur, 31 mars 1856; ambassadeur à Vienne, 13 mai 1856; premier plénipotentiaire de France aux traités conclus à Zurich, le 10 novembre 1859, entre la France, l'Autriche et la Sardaigne; admis à la retraite, 1859.

Lobstein (Charles-Victor), né le 18 juillet 1809, mort à Bayonne le 8 juin 1863.

Attaché à Rome, 17 août 1833; à Rio-de-Janeiro, 4 mars 1839; à Lisbonne, 12 janvier 1840; secrétaire à Stockholm, 21 novembre 1844; chargé d'affaires, 13 novembre 1845-28 juin 1848; ministre, 28 juin 1848; à Athènes, 18 novembre 1850; à Stockholm, 2 avril 1851; plénipotentiaire de France pour la démarcation de la frontière entre la France et l'Espagne, 16 août 1857.

Michaud (Alexandre, baron), né à Chambéry le 6 septembre 1812.

Appartint au Ministère des Affaires étrangères de Piémont, du 11 décembre 1834 au 3 avril 1859; opta pour la nationalité française, lors de l'annexion de la Savoie, en 1860; nommé consul général, à prendre rang, 16 août 1860; gérant du consulat de Christiania, 19 août 1862; de Trieste, 29 août 1865; de Venise, 24 avril 1871; admis à l'inactivité par suppression du poste, 12 décembre 1872; ministre plénipotentiaire de 2e classe, 9 février 1878; admis à la retraite, 10 février 1878.

Moreau-Faverney (Charles-René, comte de), né à Versailles le 13 janvier 1831, mort à Paris le 25 janvier 1895.

Attaché à Berne, 24 décembre 1851; à Turin, 18 octobre 1853; au Département, 31 août 1856; à Turin, 13 septembre 1856; à Rome, 21 octobre 1857; 3e secrétaire, 27 mai 1858; à La Haye, 28 mai 1858; attaché au Cabinet, 7 décembre 1859; désigné pour remplir les fonctions de 2e secrétaire à Washington, 6 août 1864; 2e secrétaire, 6 mars 1865; à Vienne, 12 novembre 1866; 1er secrétaire à Washington, 10 août 1868; chef du Cabinet, 16 mai 1870; chargé de travaux particuliers, 18 août 1870; en disponibilité, 3 septembre 1875; ministre plénipotentiaire de 2e classe, sans poste, 30 octobre 1877.

Moustier (Desle-Marie-François-René-Lionel, marquis de), né le 23 août 1817, mort à Paris le 5 février 1869.

Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Berlin, 5 mars 1853; ambassadeur à Vienne, 17 novembre 1859; à Constantinople, 28 août 1861; ministre des Affaires étrangères, 1er septembre 1866-17 décembre 1868.

LISTE DES MINISTRES D'ÉTAT

ET

AGENTS DIPLOMATIQUES ÉTRANGERS[1].

ABEKEN (Henri), secrétaire intime de Guillaume Ier, roi de Prusse.

ANGIOLETTI (Le général Diègue), ministre de la marine du royaume d'Italie, dans les deux Cabinets La Marmora.

ARNIM-BOYTZENBOURG (Le comte D'), ministre d'État en retraite, chargé, au nom de Guillaume Ier et en qualité de commissaire royal, de la prise de possession du Duché de Lauenbourg, 15 septembre 1865.

BERTI (Le commandeur Domenico), ministre de l'instruction publique du royaume d'Italie et, *par intérim,* de l'agriculture et du commerce, depuis le 31 décembre 1865[2].

BIGELOW (John), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des États-Unis d'Amérique à Paris, accrédité le 23 avril 1865.

BRATIANO (Jean), agent politique des Principautés-Unies de Valachie et de Moldavie, en résidence à Paris.

BRUCE (Sir Fréd.-Will.-Adolphe), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Grande-Bretagne à Washington, nommé le 1er mars, accrédité le 20 avril 1865.

CERRUTI (Le commandeur), ministre résident d'Italie à Constantinople, accrédité en juillet 1861.

CHIAVES (Desiderato), ministre de l'intérieur du royaume d'Italie, depuis le 14 décembre 1865.

(1) Pour les ministres d'État et agents diplomatiques étrangers dont le nom figurait déjà dans les six premiers volumes, se reporter au tome Ier, p. 363-368, au tome II, p. 379-381, au tome III, p. 379-382, au tome IV, p. 382-386, au tome V, p. 431-433, et au tome VI, p. 468-470.

(2) La date du 31 décembre 1865 est celle du télégramme de Malaret annonçant la constitution d'un nouveau Cabinet La Marmora.

Cito de Torrecusa (Louis, comte de), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi des Deux-Siciles à Munich, accrédité le 3 mai 1862.

Clarendon (Le comte)[1], secrétaire d'État aux affaires étrangères (Royaume-Uni), depuis le 3 novembre 1865.

Corti (Louis, comte), ministre résident d'Italie à Stockholm, accrédité le 6 avril 1864.

Dusch (Ferd. de) conseiller de légation et chambellan, ministre résident du Grand-Duché de Bade à Stuttgart (1853); également accrédité à Berne.

Edelsheim (Louis, baron d')[2], chambellan, ministre d'État de la maison du grand-duc de Bade et des affaires étrangères, depuis le 19 octobre 1865.

Eder (Charles, baron d'), agent politique et consul général d'Autriche à Bucarest.

Enzenberg (Gustave-Adolphe, comte d'), ministre résident du Grand-Duché de Hesse à Paris[3], accrédité le 24 décembre 1865; également accrédité à Bruxelles et à La Haye.

Falco (Jean de), ministre de la justice du royaume d'Italie, depuis le 31 décembre 1865.

Frijs de Frijsenborg (Le comte C.-E. Juel-Vind), président du conseil des ministres et ministre des affaires étrangères du royaume de Danemark, depuis le 6 novembre 1865.

Gablenz (Louis, baron de), lieutenant-feld-maréchal, conseiller intime, gouverneur autrichien pour le Duché de Holstein (chargé de l'administration civile et militaire), depuis le 15 septembre 1865.

Gerolt (F., baron de), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Prusse à Washington.

Ghika (Jean), président du conseil des ministres et ministre des affaires étrangères des Principautés-Unies de Valachie et de Moldavie, depuis le 23 février 1866.

Goltz (Robert-H.-Louis, comte de), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Prusse à Constantinople, accrédité en février 1859; à Saint-Pétersbourg, accrédité le 16 avril 1862[4].

(1) Cf. t. II.
(2) Cf. t. VI.
(3) En remplacement du baron de Wambolt d'Umstadt. Cf. ci-après.
(4) Ambassadeur à Paris le 17 janvier 1863. Cf. t. Ier.

Gonella (Mgr Mathieu-Eustache), archevêque de Neo-Cesarea, nonce apostolique à Munich, accrédité le 7 janvier 1862.

Govone (Le général Joseph), chargé par le gouvernement italien, en mars 1866, d'une mission diplomatique à Berlin, en vue de négocier le traité italo-prussien du 8 avril 1866.

Green (John), agent politique et consul général de Grande-Bretagne à Bucarest.

Haller (Le Dr Louis), secrétaire de la légation des Villes hanséatiques à Berlin.

Hamilton (Fr.), premier secrétaire de la légation de Grande-Bretagne à Stockholm.

Haymerle (Le chevalier Henri de), secrétaire de légation, chargé d'affaires d'Autriche à Copenhague (1864); membre de l'assemblée fédérale et chargé d'affaires près les cours de Schaumbourg-Lippe, Lippe (Detmold), Waldeck et Hesse-Hombourg, ainsi que près la Ville libre de Francfort, nommé dans les derniers mois de 1865[1].

Heydebrandt et de Lasa (Thassilo d'), chambellan et conseiller de légation, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Prusse à Copenhague, accrédité le 16 janvier 1865.

Hoffmann (Léopold-Friedrich de), conseiller aulique, adjoint civil au gouverneur autrichien pour le Duché de Holstein, depuis le 15 septembre 1865.

Hompesch (Ferdinand, comte de), chambellan, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Bavière à Florence, nommé le 7 décembre, accrédité le 31 décembre 1865.

Hübner (Jos.-Alex., baron de), conseiller intime, ambassadeur d'Autriche près le Saint-Siège, nommé en octobre 1865, accrédité le 17 janvier 1866[2]; également accrédité près de François II, roi des Deux-Siciles.

Jaeger (Le chevalier de), secrétaire de la légation d'Autriche à Madrid.

Lamey (Le Dr Auguste-François-Frédéric), conseiller d'État, ministre de l'intérieur du Grand-Duché de Bade, depuis le 2 avril 1860.

Linden (François-de-Paula-Frédéric, comte de), conseiller d'État et chambellan, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Wurtemberg à Berlin, accrédité le 17 octobre 1852.

[1] En remplacement du chevalier de Braun (cf. t. III), qui a été nommé directeur du Cabinet de l'empereur François-Joseph.

[2] En remplacement du baron Bach (cf. t. IV), qui a donné sa démission en septembre 1865.

Lebanoff-Rostowski (Le prince Alexandre), conseiller d'État actuel et chambellan, ministre plénipotentiaire (en mission extraordinaire) de Russie à Constantinople, accrédité le 9 juillet 1859[1].

Loftus (Lord Aug.-Will.-Fred.-Spencer), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Grande-Bretagne à Munich, accrédité le 31 janvier 1863; ambassadeur à Berlin, nommé en novembre 1865, accrédité le 19 février 1866[2]; également accrédité, en qualité de ministre plénipotentiaire, à Dessau, Schwérin et Strélitz.

Malet (Sir Alexandre)[3], baronnet, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Grande-Bretagne près la Confédération germanique, accrédité le 22 mars 1852; également accrédité près les deux Hesse et Nassau; accrédité près la Ville libre de Francfort en novembre 1865.

Malzen (Conrad-Adolphe, baron de), chambellan, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Bavière à Carlsruhe, accrédité le 13 janvier 1855.

Manteuffel (Edwin, baron de)[4], lieutenant-général et aide de camp général du Roi de Prusse; chargé du commandement en chef des troupes cantonnées dans le Sleswig, août 1865; nommé gouverneur civil et militaire pour le Duché de Sleswig, le 15 septembre 1865.

Meysenbug (Othon Rivalier, baron de), conseiller intime, sous-secrétaire d'État au ministère de la maison de l'Empereur et de l'extérieur de l'empire d'Autriche.

Minciaky (Charles), conseiller d'État, premier secrétaire de la légation de Russie à Stockholm

Mohrenheim (Le baron de), conseiller d'État actuel, conseiller de la légation de Russie à Berlin.

Natoli (Le baron Joseph)[5], ministre de l'intérieur du royaume d'Italie et, *par intérim,* de l'instruction publique, du 1er septembre au 14 décembre 1865[6]; ministre de l'instruction publique du 14 au 31 décembre 1865.

(1) Le prince Lebanoff fut remplacé à Constantinople par le général Ignatieff. Cf. t. IV.

(2) En remplacement de lord Napier (cf. t. Ier et t. IV), nommé gouverneur de Madras.

(3) Cf. t. Ier.

(4) Cf. t. Ier.

(5) Cf. t. IV.

(6) Cf. ci-dessus M. Chiaves.

NEURATH (Le baron DE), président du conseil privé du royaume de Wurtemberg, ministre d'État, et ministre de la justice, *par intérim*, depuis le 4 octobre 1864.

OLDOINI (Le marquis Filippo), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Italie à Munich, accrédité le 16 janvier 1866; également accrédité à Stuttgart, le 10 mai 1866.

PAAR (Louis, comte DE), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Autriche à Cassel, accrédité le 10 février 1864.

PETTINENGO (Ignazio DE GENOVA DE), lieutenant-général, ministre de la guerre du royaume d'Italie, depuis le 31 décembre 1865.

QUIGINI-PULIGA (Effisio, comte), conseiller de la légation d'Italie à Berlin.

RADOWITZ (Joseph-Maria DE), 2e secrétaire de l'Ambassade de Prusse à Paris.

ROEDER (Le major-général DE), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Prusse à Cassel, accrédité le 28 septembre 1864; également accrédité près les États de Waldeck, Lippe et Schaumbourg-Lippe.

ROSETTI-BALANESCO (Nicolas), ministre de l'extérieur des Principautés-Unies de Valachie et de Moldavie, du 24 octobre 1863 au 20 octobre 1865.

RUSSELL (Le comte), premier lord de la trésorerie, depuis le 3 novembre 1865.

SAFVET-pacha, ambassadeur extraordinaire de Turquie à Paris, accrédité le 4 juin 1865[1].

SAINT-PIERRE, conseiller actuel de légation, consul général de Prusse à Bucarest.

SAINT-SIMON (Marie-Joseph-Ant., comte DE BRASSIER DE), conseiller privé actuel et chambellan, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Prusse à Constantinople, nommé en décembre 1862.

SCIALOJA (Le commandeur Antonio), ministre des finances du royaume d'Italie, depuis le 31 décembre 1865.

SEWARD (William H.), secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique dans le Cabinet du 4 mars 1861.

[1] En remplacement de Mohamed-Djemil-pacha (cf. t. II).

SOLMS-SONNENWALDE (Everard, comte DE), conseiller d'ambassade, premier secrétaire de l'ambassade de Prusse à Paris.

TCHITCHERINE (Basile), conseiller d'État, conseiller de l'ambassade de Russie à Paris.

VERGER (Ferdinand, baron DE), chambellan et conseiller de légation, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Bavière près le Saint-Siège (1855); également accrédité près de François II, roi des Deux-Siciles.

VOGEL (DE), ministre de l'intérieur du royaume de Bavière, depuis le 21 février 1866.

WAMBOLT D'UMSTADT (François, baron DE), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Grand-Duché de Hesse à Paris, accrédité le 7 février 1864; également accrédité à Bruxelles et à La Haye.

WIEDERHOLD (Le baron DE), membre du conseil privé du royaume de Wurtemberg, et ministre de la guerre, depuis le 1er septembre 1865.

WIMPFFEN (Félix, comte DE), chambellan, ministre plénipotentiaire d'Autriche à Copenhague, accrédité le 26 janvier 1866.

WÜLLERSTORFF-URBAIR (Le contre-amiral Bernard, baron DE), conseiller intime, ministre du commerce de l'Empire d'Autriche, nommé le 30 septembre, entré en fonctions le 9 octobre 1865.

ZEDLITZ (Constantin, baron DE)[1], commissaire civil prussien, président de gouvernement pour le Duché de Sleswig (chargé de l'administration civile, sous la direction supérieure du gouvernement), depuis le 15 septembre 1865.

[1] Cf. t. Ier.

TABLE DES MATIÈRES.

SEPTEMBRE 1865.

9 SEPTEMBRE.

10 SEPTEMBRE.

11 SEPTEMBRE.

12 SEPTEMBRE.

13 SEPTEMBRE.

14 SEPTEMBRE.

15 SEPTEMBRE.

16 SEPTEMBRE.

IMPRIMERIE NATIONALE.

OCTOBRE 1865.

1er OCTOBRE.

3 OCTOBRE.

4 OCTOBRE.

6 OCTOBRE.

7 OCTOBRE.

9 OCTOBRE.

10 OCTOBRE.

25 OCTOBRE.

26 OCTOBRE.

27 OCTOBRE.

28 OCTOBRE.

29 OCTOBRE.

30 OCTOBRE.

NOVEMBRE 1865.

2 NOVEMBRE.

5 NOVEMBRE.

6 NOVEMBRE.

7 NOVEMBRE.

11 NOVEMBRE.

14 NOVEMBRE.

15 NOVEMBRE.

16 JANVIER.

20 JANVIER.

22 JANVIER.

23 JANVIER.

27 JANVIER.

29 JANVIER.

31 JANVIER.

FÉVRIER 1866.

1er FÉVRIER.

2 FÉVRIER.

3 FÉVRIER.

4 FÉVRIER.

5 FÉVRIER.

6 FÉVRIER.

7 FÉVRIER.

8 FÉVRIER.

19 FÉVRIER.

20 FÉVRIER.

21 FÉVRIER.

22 FÉVRIER.

23 FÉVRIER.

24 FÉVRIER.

25 FÉVRIER.

26 FÉVRIER.

27 FÉVRIER.

28 FÉVRIER.

IMPRIMERIE NATIONALE.

MARS 1866.

